COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

AMMIEN MARCELLIN

HISTOIRE

TOME I

(LIVRES XIV-XVI)

TEXTE ÉTABLI
ET TRADUIT

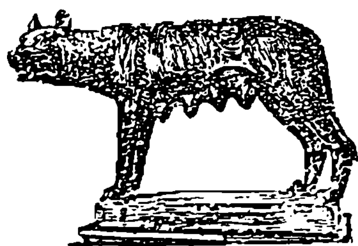
PAR

ÉDOUARD GALLETIER
Recteur honoraire de l'Académie de Rennes
Professeur à la Sorbonne

avec la collaboration

DE

JACQUES FONTAINE
Professeur à la Sorbonne



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL

1968

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. A. Chastagnol d'en faire la révision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. J. Fontaine.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

I. Biographie d'Ammien Marcellin.

L'écrivain qui devait être aux yeux de la postérité le grand historien du quatrième siècle n'a pas lui-même de biographe et le peu que nous savons de sa vie militaire d'abord, de sa vie littéraire ensuite, c'est à ses rares allusions personnelles que nous le devons.

ORIGINES

Ammien Marcellin, selon la dénomination complète que lui donne le manuscrit *V* [1], alors que son compatriote et ami Libanius l'appelle simplement Μαρκελλῖνος, et le grammairien latin Priscien, Marcellinus, était d'origine grecque et issu d'une bonne famille, comme l'atteste l'épithète d'*ingenuus* [2] qu'il se donne, *ut insuetus ingenuus* (XIX, 8, 6). Il avait vu le jour aux alentours de 330-335 à Antioche, riche cité du cours inférieur de l'Oronte, dont il parle volontiers avec éloge. Ville rivale de Constantinople et éclipsée par elle, cette « perle de l'Orient »

1. Voir à la fin de chaque livre une mention telle que celle du livre 14, avec la modification qui convient : *Ammiani Marcellini rerum gestarum explicit liber XIIII. Incipit liber XV feliciter.*

2. Lors de la prise d'Amida par les Perses (359) Ammien s'échappa de nuit et fut épuisé par une course de 10 milles, *ut insuetus ingenuus*, 19, 8, 6. Chifflet (sur la vie d'Ammien Marcellin) dans l'édition de Wagner-Erfurdt, pp. LXXXV-LXXXVI, cite un certain nombre de personnages nobles et de hauts fonctionnaires, nommés *Marcellini*. Parmi eux il trouve un comte d'Orient dont l'abbé Gimazane (thèse, pp. 25-26) ferait volontiers le père de l'historien, en reconnaissant que c'est là une conjecture qui n'est pas dépourvue de vraisemblance.

avait été souvent une résidence impériale. En raison de la proximité de la frontière perse, elle était devenue un lieu de concentration pour les troupes, le ravitaillement et le matériel. C'était une belle ville aux larges avenues, fameuse par son éclairage nocturne, chantée par Libanius dans son 'Ἀντιοχικός, ville de lettrés et d'étudiants qui se pressaient autour de ce maître. Ammien y fit sans doute ses études jusqu'aux environs de la vingtième année.

Son éducation fut à la fois grecque et latine, comme il était naturel dans cet empire bilingue [1] où le jeune Grec qu'il était s'apprêtait à occuper une place de choix dans l'armée impériale. En 350, en effet, il fut admis parmi les *protectores domestici*, troupe d'élite de la garde impériale. C'est une preuve de la considération dont jouissait sa famille.

PROTECTOR DOMESTICUS

Cette nomination l'attachait à la personne d'Ursicin, qui commandait l'armée romaine de l'est et se trouvait alors à Nisibis. Cette ville de Mésopotamie était une des principales forteresses de la frontière orientale [2]. C'est assurément là que se nouèrent ou se resserrèrent, entre lui et le jeune homme, les relations d'une amitié durable, fondée sur une estime et une admiration sincères [3]. C'est là aussi qu'il fit connaissance avec les Perses, ennemis héréditaires de l'Empire, qu'il devait retrouver plusieurs fois, notamment dix ans plus tard, quand il fit partie de l'entourage de Julien.

Il accompagna son chef à Antioche, où ce dernier avait été chargé par le César Gallus de présider une cour de jus-

1. Cf. H.-I. Marrou : *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris, 6e éd., 1965, pp. 375 sq.
2. Am. 14, 9, 1 : *a Nisibi quam tuebatur accitus Vrsicinus cui nos obsecuturos iunxerat imperiale praeceptum.*
3. Leurs relations remontaient peut-être plus haut, d'après les liens d'Ursicin avec le jeune Ammien, 18, 4, 3 : *et domo sua non cederet Antiochiae.*

tice appelée à juger des affaires de trahison. Lourde et désagréable mission pour un chef qui était un conducteur d'hommes, mais tout à fait étranger aux luttes du forum et à ses disputes. Ammien entendit parler pour la première fois des intrigues diverses, des accusations, des calomnies, des mises à la question qui tiennent tant de place en son livre et qui furent la honte du régime de Constance en Orient. Mais son séjour à Antioche fut bref. Vers la fin de l'année 354, les soupçons de l'empereur, toujours en éveil et accueillants aux moindres rumeurs, l'incitèrent à se débarrasser au plus vite de Gallus. C'est alors qu'il convoqua à la cour de Milan Ursicin, toujours suivi d'Ammien [1]. Sur Ursicin, pesait lourdement le soupçon « de viser trop haut » [2] : aussi ne pouvait-on le laisser seul en Orient, d'où Gallus était retiré en même temps.

L'affaire Silvanus

Voilà pourquoi l'empereur lui confia la mission de ramener à la raison le maître de la milice, l'égal d'Ursicin, le Franc Silvanus, qui avait été envoyé en Alsace contre les barbares. Impliqué par des jaloux dans une histoire de complot, Silvanus avait recouru à l'usurpation pour se tirer d'affaire. Ursicin partit donc pour Strasbourg avec une escorte de dix officiers, parmi lesquels figurait Ammien [3]. L'accueil que lui fit Silvanus, la confiance qu'il lui témoigna et à laquelle il fut répondu par la conspiration et la trahison, tout cela aboutit sans doute à la mort de l'usurpateur. Le lecteur moderne ne peut

1. Am. 14, 11, 5 : *acceptisque litteris et copia rei uehiculariae data Mediolanum itineribus properauimus magnis.*
2. Am. 14, 11, 2 : *altiora meditaturum ;* le mot *altiora* désigne ici l'Empire.
3. Am. 15, 5, 22 : *post haec ita digesta protinus iubetur exire, tribunis et protectoribus domesticis decem, ut postularat, ad iuuandas necessitates publicas ei coniunctis, inter quos ego quoque eram cum Veriniano collega.*

qu'être indigné par ce tableau de mœurs orientales transposées en Occident (septembre 355).

Cette fin si prompte de la rébellion ne valut, de la part de Constance, aucun éloge à celui qui l'avait étouffée : il ne trouva qu'à redire à sa gestion financière [1]. Quel qu'ait été le sort d'Ursicin après la mort de Silvanus, — qu'il soit demeuré en Gaule, ou qu'il en ait été rappelé et qu'il y ait été renvoyé par Constance, comme le suggère Jullian [2], — dès la fin de 355, époque des grandes invasions des Alamans, il préside à la concentration des troupes avec ordre de demeurer en Gaule jusqu'à la fin de la campagne [3].

Ammien et Julien

Ammien fut donc en Gaule, lui aussi, avec Ursicin et avec le César Julien, à qui il devait vouer une admiration si fervente. C'est dire que, même s'il n'était pas dans son entourage immédiat en ces jours tragiques, le futur historien occupait du moins un poste de choix pour son information. C'est alors que la bataille de Strasbourg libéra l'Alsace et les frontières de la Gaule.

Les préoccupations de Constance calmées de ce côté, il se tourna vers un autre point, la frontière d'Orient que menaçaient les Perses.

Ordres et contre-ordres

En l'année 357, Ursicin fut convoqué par Constance à Sirmium [4] et renvoyé en Orient avec les compagnons

1. Am. 15, 5, 36 : *tantumque afuit laudare industrie gesta, ut etiam quaedam scriberet de Gallicanis intercepta thesauris, quos nemo attigerat.*
2. *Hist. de la Gaule*, t. VII, p. 170, n. 2 et p. 187, n. 2. Sur l'usurpation de Silvanus, cf. article récent cité *inf.* p. 248, n. 210.
3. Am. 16, 2, 8 : *et ipse Vrsicinus ad usque expeditionis finem agere praeceptus isdem in locis.*
4. Am. 16, 10, 21 : *Vrsicinum ad se venire praecepit. Et ille,*

habituellement attachés à sa personne. Mais les cabales du palais et la haine des eunuques groupés autour du grand chambellan Eusèbe veillaient. Ursicin et Ammien se trouvaient déjà à Samosate de Commagène : ils reçurent la nouvelle que Sabinien, un vieillard incapable, remplaçait Ursicin, qui reçut de lui une lettre l'invitant à se rendre à la cour pour se voir conférer une dignité plus haute [1].

Ils reprirent donc en hâte la route d'Italie. Mais à leur arrivée en Thrace, sur les bords de l'Hèbre, une lettre de l'empereur leur enjoignit, sans explication, de retourner en Mésopotamie [2]. Ils arrivent à Nisibis et prennent part aux opérations autour d'Amida ainsi qu'à la défense de la ville, d'où ils s'échappent après que les Perses l'ont prise d'assaut. C'est le moment le plus dangereux de la carrière d'Ammien [3], et la partie la plus pathétique de son récit (359). Il s'échappe pourtant et retrouve Ursicin à Mélitène en Arménie Mineure ; tous les deux rentrent alors à Antioche [4].

La conséquence de la perte d'Amida et de la pitoyable campagne de Sabinien fut la destitution d'Ursicin et l'éclipse momentanée de la carrière militaire d'Ammien (360) [5].

litteris gratanter acceptis, Sirmium uenit, comitantibus sociis... in Orientem cum magisterii remittitur potestate, prouectis e consortio nostro ad regendos milites natu maioribus, adulescentes eum sequi iubemur.

1. Am. 18, 6, 1 : *Sabinianus, adepta repentina potestate sufflatus et Ciliciae fines ingressus, decessori suo principis litteras dedit hortantis ut ad comitatum dignitate adficiendus superiore citius properaret.*

2. Am. 18, 6, 5 : *nos interea paulisper cis Taurum morati ex imperio ad partes Italiae festinantes, prope flumen uenimus Hebrum... ibique principis scripta suscepimus iubentia omni causatione posthabita reuerti Mesopotamiam.*

3. Am. 18, 6, 11 : *nec multum afuit quin caperer.*

4. Am. 19, 8, 12 : *exindeque Melitinam minoris Armeniae oppidum uenimus, mox repertum ducem comitatique iam profecturum, Antiochiam reuisimus insperati.*

5. Am. 20, 2, 5 : *iratus ultra modum Constantius... appetitum calumniis, deposita militia digredi iussit ad otium.*

On sait les événements qui marquèrent en Occident l'année 359 : l'usurpation de Julien, la proclamation du nouvel Auguste (février 360), ses lentes négociations avec l'empereur Constance, et finalement sa marche par le Danube, son séjour à Naïssus et la nouvelle de la mort subite de l'empereur, non loin de Tarse, à Mopsucrène (8 novembre 361). Le conflit naissant était terminé. Julien succéda à son cousin et entra à Constantinople le 11 décembre 361. Puis, au bout de quelques mois, il se rendit à Antioche pour y préparer la guerre contre les Perses (19 juillet 362). Il quitta Antioche le 5 mars 363 et, au cours d'une campagne extrêmement pénible de quatre mois, il mourait d'un trait lancé par une main inconnue, le 26 juin.

C'est dans cette dernière expédition qu'Ammien accompagna fidèlement Julien, — à quel titre, nous ne savons pas, — mais là encore son récit a la valeur d'un témoignage oculaire et il se poursuit jusqu'au retour de l'empereur Jovien à Antioche.

Son activité militaire est désormais finie [1], sa vie d'études et sa vie littéraire commencent. Pendant treize années, Ammien avait parcouru une partie de l'Europe et de l'Asie Mineure. Au contact de ces populations et de ces régions différentes, il avait probablement senti s'éveiller sa vocation d'historien. Peut-être avait-il accumulé, pendant les loisirs des quartiers d'hiver, des notes sur ses campagnes, sur les incertitudes et les décisions contradictoires de Constance, sur les heures périlleuses d'Amida, sur la mort sereine de son héros. Il restait à organiser toute cette matière.

Après la mort de Julien

Nous le trouvons d'abord dans sa ville natale où il assiste à des poursuites pour trahison devant l'empereur

1. De 360 à 363 Ammien a rempli les fonctions administratives d'officier de ravitaillement.

Valens, en 371, et puis à nouveau en 375, jusqu'à la mort de Valens. Il se peut qu'après cette date il ait quitté définitivement Antioche pour Rome, qui lui offrait des ressources en livres plus propices à la réalisation de ses projets. Mais ce ne sont guère que des suppositions, quelque vraisemblance, d'ailleurs, qu'elles puissent avoir.

Nous en dirons autant des voyages d'Ammien. Nous les devinons à travers son livre, mais nous n'en savons ni les raisons ni les circonstances. Ainsi, en l'an 357, faisant allusion à la ville de Thèbes aux cent portes, il y a *vu*, dit-il, plusieurs obélisques [1]. En 362, reprenant la description de l'Égypte qu'il avait abordée quand il contait l'histoire d'Hadrien et de Sévère, il rappelle qu'alors, il avait largement décrit des choses qu'il avait observées [2]. La Thrace se révéla à lui lors de ses allées et venues d'Europe en Asie ; en 362 et en 367, il emploie le verbe *uidere* pour affirmer que son information sur ce pays n'a rien de livresque [3]. Même remarque pour son voyage de 365 en Laconie, à propos duquel il souligne une observation tout à fait personnelle [4].

Dans la longue période qui s'étend de la mort de Julien à la fin du siècle, nous aimerions savoir si Ammien a visité la Ville Éternelle, et à quel moment. Nous avons supposé que ce fut après la mort de Valens. Sur cette période de sa vie, il n'y a qu'un texte capable de nous donner quelque éclaircissement : c'est la lettre que Libanius écrivit à Ammien en 392 [5]. Elle nous apprend que son ami vit à Rome dans une société lettrée, heureuse d'apprécier les lectures publiques qu'il fait et fera encore de son histoire. Elle témoigne du succès remporté par ces lectures et constate, à ce propos, que c'est une gloire pour sa

1. Am. 17, 4, 6 : *obeliscos uidimus plures.*
2. Am. 22, 15, 1 : *in actibus Hadriani et Seueri principum digessimus late, uisa pleraque narrantes.*
3. Am. 22, 8, 1 et 27, 4, 2.
4. Am. 26, 10, 19 : *oppidum nos transeundo conspeximus.*
5. Libanius : *epist.* 1063, t. XI, p. 186 Foerster.

cité natale d'avoir un fils si brillant. Ce texte présente donc l'intérêt d'attester les origines d'Ammien, et de nous renseigner sur la façon dont son histoire fut portée à la connaissance de ses contemporains [1]. Voici la traduction de ce texte :

LETTRE DE LIBANIUS A MARCELLIN (392)

« 1. Je te félicite d'être à Rome, comme je félicite Rome de te posséder. Tu es, en effet, dans une ville à laquelle rien au monde n'est comparable ; elle-même te compte parmi ses citoyens qui ont eu des dieux pour ancêtres, et ta place n'y est pas la dernière. 2. Il serait donc fort honorable de vivre, même en silence, dans une telle ville, et d'écouter les discours prononcés par d'autres, car Rome nourrit en son sein de nombreux orateurs qui marchent sur les traces de leurs pères. Mais en fait, si j'en crois ceux qui nous arrivent de là-bas, toi-même tu as pris part aux lectures publiques et tu le feras encore, puisque ton histoire a été divisée en plusieurs parties et que les louanges recueillies par la partie déjà connue du public en appelle une autre. 3. J'entends dire que Rome elle-même couronne tes travaux et que ses suffrages attestent que tu l'as emporté sur les uns et que tu n'as pas été inférieur aux autres. Cela fait honneur non seulement à l'historien, mais à nous aussi, dont tu es le concitoyen. 4. Continue à poursuivre de telles œuvres et, quand tu les apporteras de chez toi dans tes réunions, ne te lasse pas d'être admiré, mais fais ta gloire plus éclatante en même temps que la nôtre. Car il en est ainsi d'un citoyen de

1. Il n'est pas impossible que Libanius, dans la lettre 233, t. X, p. 217 Foerster, adressée à ses anciens élèves Apollinaris et Gemellus en 360, ait visé le même Ammien. La silhouette esquissée sommairement d'un héros « dont la tenue est celle du soldat, dont ses actes font un philosophe » pourrait convenir à celui qu'il nomme « ὁ καλὸς Ἀμμιανός », malgré les doutes d'O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, Leipzig, 1906, p. 58.

bonne renommée : ses propres mérites sont l'ornement de sa patrie. 5. Sois donc toujours aussi heureux. Quant à moi, je suis plongé dans le deuil ; si un dieu ne vient à mon aide, je ne sais comment le supporter. Car le seul fils que nous avions, ce fils bien doué, né d'une mère excellente quoique non libre, ce fils n'est plus, il vient d'être enseveli au milieu des larmes. »

Telle fut la fin de ce siècle où les lettres païennes, les études historiques surtout, jettent encore un vif éclat, et où Ammien ne tient pas la moindre place. L'historien Virius Nicomachus a publié ses *Annales* en 383; son fils Nicomachus Flavianus et son oncle Appianus Nicomachus Dexter s'occupent de la recension de la première décade de Tite-Live. Donat annote Térence, et Servius, Virgile. L'historien Aurélius Victor est préfet de Rome, Eutrope vit encore, cependant que Claudien naît à la poésie.

Ainsi pouvons-nous imaginer les dernières années de cet ancien officier, achevant la tâche historique qu'il s'était fixée, vivant de ses souvenirs et les livrant à ceux dont il s'était fait le compatriote. Quel qu'ait été le succès de cette œuvre, aucun de ses contemporains, dans les textes qui nous restent, n'a mentionné le nom d'Ammien [1], en dehors de Libanius et du grammairien Priscien, qui fit de lui, au VIe siècle, cette citation unique [2] : « *ut indulsi indulsum* » *uel* « *indultum* » *inde Marcellinus rerum gestarum* XIV (1, 4) « *tamquam licentia crudelitati indulta* ».

1. C'est pourquoi il convient d'être très prudent envers l'identification, longtemps admise par une partie de la critique, du destinataire de la lettre IX, 110 de Symmaque avec Ammien. Sur ce problème et sur les conjectures souvent émises sur les relations de l'historien avec Symmaque et son milieu, cf. l'étude critique approfondie d'Alan Cameron, *The Roman Friends of Ammianus*, dans le *Journal of Roman Studies*, t. 54, 1964, pp. 15-28.

2. Priscien, t. 2, p. 487, 17 Keil.

II. Le dessein de l'auteur et la composition de l'ouvrage.

Les intentions d'Ammien

A la fin de son ouvrage, au dernier alinéa du livre XXXI, 16, 9, Ammien Marcellin indique le contenu et les limites de son histoire : *Haec ut miles quondam et Graecus a principatu Caesaris Neruae exorsus ad usque Valentis interitum, pro uirium explicaui mensura.* « Ces événements, en ma qualité de vieux soldat et de Grec, je les ai, depuis le principat de Nerva César jusqu'à la mort de Valens, exposés dans la mesure de mes moyens. » Ces mots sont comme un écho de la phrase qui ouvrait les *Histoires* : Tacite y déclarait que, s'il lui restait assez de vie, il réserverait pour sa vieillesse le principat du divin Nerva et le règne de Trajan. Et l'on a pu dire avec quelque raison que par son dessein, par l'œuvre qui l'a réalisé, par ses déclarations, Ammien était un continuateur et un imitateur de Tacite.

Cette œuvre devait donc s'étendre de 96 à 378, sur un ensemble de 282 ans. Elle devait avoir pour titre celui que présente le *Codex Vaticanus* : *Rerum gestarum libri*, inscription attestée dans la citation unique de Priscien, et comporter aussi, selon l'hypothèse de Schanz [1], l'adjonction « *ab excessu Neruae* ».

Cet ensemble nous est malheureusement parvenu incomplet. Les 13 premiers livres nous manquent ; les 18 livres restants (XIV à XXXI) nous rapportent les seuls faits de 353 à 378. Nous sommes en présence d'un singulier déséquilibre : les 13 livres manquants relataient les faits de 96 à 353, c'est-à-dire de 257 ans, tandis que les 18 autres se contentent de narrer un quart de siècle, mais, à n'en pas douter, de façon plus détaillée.

C'est cette considération qui a poussé H. Michaëls à

1. M. Schanz, *Gesch. der röm. Litteratur*, t. IV, 1, § 808, p. 97.

soutenir une thèse audacieuse, récemment reprise par H. T. Rowell [1] : Ammien aurait fait deux parts de son histoire, l'une des temps antérieurs à l'auteur et allant de Nerva à la mort de Constantin (96-22 mai 337) la seconde, des temps qu'il avait connus. Les 13 livres disparus au début de cette deuxième partie, représentant 16 années (337-353), auraient traité cette histoire dans les proportions qui sont celles des livres subsistants (XIV à XXXVII). Mais, en ce cas, l'histoire qui allait de Nerva jusqu'à la mort de Constantin aurait dû être traitée en une cinquantaine de livres : leur disparition serait plus considérable encore que celle que cette thèse prétend expliquer [2].

Il vaut donc mieux prendre les choses telles qu'elles sont, et considérer que la partie des livres disparus avait une rédaction plus sommaire, analogue à celle des *Breuiaria* contemporains. C'est seulement, sans doute, au moment où nous touchons la période connue de l'historien que son récit a pris l'ampleur que nous lui connaissons. C'était, d'ailleurs, une loi du genre ; les œuvres historiques s'amplifient quand le narrateur a été le témoin des faits qu'il rapporte. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer entre eux les différents livres de Tite-Live, de Tacite ou de Zosime, et les statistiques qu'ils suggèrent. Tel dut être le cas de l'histoire d'Ammien.

Date et composition de l'ouvrage

La recherche et l'examen attentif de quelques allusions historiques permettent de dater approximativement le

1. Hugo Michaele, *Die verlorenen Bücher des A. M.*, Programm, Breslau, 1880 ; H. T. Rowell, note dans les *Mélanges J. Carcopino*, Paris, 1966, pp. 839-848. Cf. aussi A. Moeller, *De Ammiano Marcellino*, Regimonti, 1863 ; L. Jeep, dans *Rh. Mus.* t. 43, 1888, p. 60 ; J. Gimazane, *A. M., sa vie et son œuvre*, thèse, Toulouse, 1889, II[e] partie, ch. I, p. 97 et suiv.
2. Voir W. S. Teuffel, *Röm. Lit.*, t. III, ch. 429, 3, p. 299.

moment où tel livre a été composé. Ainsi, le livre XIV (cf. ch. 6, 19) a été écrit après que les étrangers eurent été chassés de Rome en 383 ; le livre XXI (cf. ch. 4, 2) après que Philagrius eut été nommé comte d'Orient en 382, et l'historien Aurélius Victor préfet de Rome en 388-389 ; le livre XXII (cf. ch. 16, 12) avant la destruction du Sérapéum en 391 ; le livre XXVI (cf. ch. 5, 14) après le consulat de Neotérius en 390 ; le livre XXVII (cf. ch. 11, 2) après la mort de Probus, préfet du prétoire d'Illyrie, décédé avant 395 ; le livre XXVIII (cf. ch. 1, 27) après la préfecture urbaine de Tarracius Bassus ; le livre XXIX (cf. ch. 2, 16) après la préfecture urbaine d'Hypatius en 379, sa préfecture du prétoire en 382-383 et (cf. ch. 6, 15) la mort de Théodose en 395.

C'est avec ces quelques dates qu'un des meilleurs connaisseurs de l'œuvre d'Ammien, le Pr. Pighi, de Bologne, a pu reconstituer la chronologie et l'économie de son histoire, dans la préface aux pages choisies qu'il a publiées en 1948 [1].

M. Pighi propose de l'histoire d'Ammien, la composition suivante : les livres I à IV auraient été écrits en 379-380 et seraient allés de l'avènement de Nerva à la mort de Commode (de l'an 96 à 193), — ce qui semble peu pour donner une place convenable à Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle —.

Les livres V à VIII, publiés en 381-382, allant de Septime-Sévère à la mort de Carus (283) auraient retracé, avec l'histoire des Sévères, la réaction militaire de Maximin, l'essai d'empire sénatorial, l'arrivée des Goths, les empereurs provinciaux, puis Claude le Gothique, Aurélien, Tacite, Probus et Carus, — contenu semblable à l'abrégé de Zosime, livre I —.

Avec les livres IX à XIII, parus en 383-384, nous abor-

1. Y joindre à présent W. Hartke, *Römische Kinderkaiser...*, Berlin, 1951, pp. 65-74 ; J. Straub, *Studien zur Historia Augusta*, Bern, 1952, pp. 139-149 ; Otto J. Maenchen-Helfen, art. dans *A.J.Ph.*, t. 76, 1955, pp. 384-399.

dons l'histoire de Dioclétien, de Constantin et de Constance jusqu'à l'année 353, soit 70 ans — ce qui correspond sensiblement au contenu du livre II de Zosime —.

Les années 385-392 auraient vu paraître par triades les événements de 354 à 364, de la mort de Gallus à la mort de Jovien : XIV à XVI en 385-386 ; XVII à XIX en 387-388 ; XX à XXII en 389-390 ; XXIII à XXV en 391-392.

Enfin, dans les années 393-398, aurait paru le principat de Valentinien et de Valens sous la forme des livres XXVI à XXVIII en 393-395 et XXIX à XXXI en 396-398 [1].

Ainsi aurait été bâtie l'œuvre complète d'Ammien. Malgré les incertitudes qu'elle comporte, cette restitution de M. Pighi présente une logique et une vraisemblance qui la rendent très acceptable.

Contenu de son histoire

L'ordonnance de l'ouvrage est assez régulière : Ammien prend les faits année par année et suit l'ordre chronologique dans lequel ils se sont succédés. Chaque livre a une sorte d'unité qu'il emprunte à un fait dominant.

Ainsi le livre XIV, qui traite de sujets multiples, invasion des Isauriens, ravages des Sarrasins, mœurs du sénat et du peuple romain, s'ouvre sur les cruautés que le César Gallus fit subir à Antioche et se termine sur la mort par laquelle il expia ses crimes.

Le rideau tombé sur cette fin misérable, Ammien aborde la partie de son histoire qui l'a le plus passionné, celle de Julien. Il la raconte depuis son appel auprès de Constance,

1. *Ammiani Marcelli rerum gestarum capita selecta*, Neocomi Helvetiorum, 1948, pp. 8 et 9. Mais les travaux de Hartke et Maenchen-Helfen (cf. *sup.* p. 18, n. 1) accréditent l'hypothèse de Stein : celle d'une publication de ces derniers livres en 392-393, sous le règne de l'usurpateur Eugène ; contra : Straub (cf. *ib.*) les suppose écrits sous Théodose, peu avant la mort de Valentinien II ou peu après la bataille de Frigidus.

sa nomination au titre de César à Milan, son élévation à l'empire, jusqu'à la mort de son héros, l'accession de Jovien au titre d'Auguste et sa mort si prompte cette même année 363. Cet ensemble de 11 livres a été précédé de quelques lignes de réflexions où l'auteur oppose le livre XIV, fait d'événements contemporains de sa jeunesse, vus de ses propres yeux ou notés après une enquête sévère, aux récits qui suivront et comporteront plus de développement, mais aussi ce que des critiques appellent des longueurs (XV à XXV).

Après le lent récit des suites de la mort de Gallus, des rigueurs exercées sur les amis du César et de la brève révolte de Silvanus, c'est la Gaule qui occupe le livre XV avec l'arrivée de Julien, que Constance vient de nommer César, et la description du pays et de ses habitants.

Le livre XVI retrace l'histoire des premières armes du jeune prince contre les Alamans coalisés, et sa grande victoire de Strasbourg. Les conséquences de ce succès, les représailles de Julien en pays ennemi, les campagnes contre les Sarmates et les Quades emplissent le livre XVII.

Les livres suivants, XVIII et XIX, sont remplis par les guerres que livre aux Romains le roi des Perses Sapor ; la ville d'Amida tombe en ses mains après un siège sanglant.

Au livre XX, l'intérêt se porte à nouveau sur Julien, que ses troupes proclament empereur à Lutèce. De là ses premières difficultés avec Constance. Les préparatifs de la guerre contre ce dernier et sa mort subite sont exposés au livre XXI.

Julien tient désormais seul la scène pendant les quatre derniers livres : le livre XXII, où l'empereur embellit Constantinople et passe l'hiver à Antioche ; le livre XXIII, celui des derniers préparatifs et de l'entrée en guerre ; le livre XXIV, qui conte la marche de l'armée romaine jusqu'au Tigre ; le livre XXV, qui marque la fin de cette imprudente campagne et de son héros : l'armée romaine évacue la région, et Jovien, élu successeur de Julien,

signe un traité déshonorant avec l'ennemi. C'est sur ce tableau que se termine l'épopée commencée dix ans plus tôt.

Au moment où s'ouvre avec le livre XXVI la série des six derniers livres, ceux qui retracent l'histoire actuelle, une courte préface indique d'abord qu'il convenait peut-être de ne pas aller plus loin, par respect pour la vérité elle-même, mais aussi par crainte d'oublier des événements infimes qui n'ont d'importance qu'aux yeux des intéressés, car l'histoire n'est pas faite de ces minuties. Pourtant, le succès de son œuvre l'emporte sur ses scrupules : *proinde inscitia uulgari contempta ad residua narranda pergamus* (XXVI, 1, 2).

Cette dernière partie comprend les règnes de Valentinien Ier, Valens, Gratien et Valentinien II jusqu'à l'année 378. Au livre XXVI, c'est l'avènement de Valentinien, le choix de son frère Valens comme associé à l'empire, le récit de la révolte de Procope en Orient, ainsi que de son châtiment.

Désormais, l'unité que l'historien avait pu conserver à ses livres, dans la partie précédente, est abandonnée par lui : dans le livre XXVII, qui voit la guerre s'allumer successivement en Bretagne, en Germanie, en Gaule, à Rome, en Afrique, chez les Goths, en Arménie ; au livre XXVIII, où l'on se bat en Gaule, en Syrie, en Tripolitaine, mais où les affaires intérieures de Rome et la restauration de la Bretagne retiennent assez longtemps l'attention de l'historien.

Le livre XXIX s'ouvre par un long récit des menées perfides du notaire Théodore, que Valens met à mort pour crime de lèse-majesté à Antioche ; il se poursuit par la campagne de Théodose, qui fait périr en Afrique le rebelle Firmus. Le livre XXX est dominé par la campagne de Valentinien contre les Quades, au cours de laquelle l'empereur meurt subitement, et son fils Valentinien II est appelé à lui succéder. Enfin, le livre XXXI, l'un des

plus longs et des plus substantiels, conte l'invasion des Goths et la bataille d'Andrinople où Valens perdit la vie.

C'est au terme de ce livre XXXI qu'après avoir marqué, comme nous l'avons dit plus haut, son point de départ et son point d'arrivée, il s'excuse auprès du lecteur de ses faiblesses, et fait une dernière profession de sincérité et de bonne foi : *opus ueritatem professum numquam, ut arbitror, sciens silentio ausus corrumpere uel mendacio.*

Cet ensemble fut écrit à partir de 392, à une époque où Théodose garde un œil attentif sur le travail historique et où Ambroise a repris sur lui son ascendant. Ammien était donc moins libre pour parler des choses religieuses, et les discussions de cet ordre y disparaissent à peu près complètement.

Composition de chaque livre

La division du monde entre deux parties d'un même Empire, les habitudes de l'histoire antique, faisaient à Ammien une nécessité de fragmenter le récit suivant les temps et suivant les régions. Un écrivain qui voulait conter les fastes de l'Empire promenait son lecteur, en un même livre, d'Occident en Orient sur les différents théâtres d'opérations, puisque ce sont surtout les faits de guerre qui retiennent l'attention des anciens.

Un livre des plus typiques à cet égard est le vingtième. Il débute sous le troisième consulat de Julien, en Occident, par la guerre des Pictes et des Scots entre janvier et mars 360, se poursuit en Orient par les suites de la chute d'Amida et la destitution d'Ursicin (déc. 359-calendes de sept. 360) ainsi que par un développement sur les éclipses de soleil et de lune. Les chapitres 4 et 5 nous ramènent en Occident : ils nous font assister à la proclamation de Julien comme Auguste, entendre ses discours à ses soldats

et celui de son *genius* à l'empereur (fév. 360). Aux chapitres 6 et 7, nous repartons en Orient, où Sapor, roi des Perses, emporte Nisibis et Phénice, tandis qu'à Lutèce Julien réfléchit à ses actes et écrit à Constance (ch. 8 et 9 ; mars 360). Nous suivons le porteur des dépêches à Césarée de Cappadoce : il y reçoit le désaveu total de Constance et revient sur le front de l'Ouest, où Julien inspecte les défenses du Rhin, mène une campagne rapide contre les Francs Actuaires, et rentre hiverner à Vienne (ch. 10 ; août-octobre 360). Le livre s'achève sur les opérations de Constance contre les Perses, son échec devant Bezabde — et sur l'arc-en-ciel — (ch. 11).

On voit par cet exemple combien l'allure du récit est sautillante, et combien l'unité de l'ouvrage eût gagné à ce que l'auteur rapprochât les parties séparées. Tous les livres ont à peu près une composition de ce genre et offrent au lecteur des récits ainsi fragmentés.

On sait le soin avec lequel Tite-Live et Tacite indiquaient, en tête ou au cours de chaque livre, les noms des consuls qui donnaient leur nom à l'année et marquaient ainsi un pas nouveau dans la chronologie. Mais Ammien ne paraît pas avoir eu cette rigueur. Les façons de dater les événements sont chez lui variées. Il use au livre XIV (ch. 5, 1) de l'anniversaire du règne de Constance pour marquer l'année 353, puis (ch. 10, 1) du septième consulat de Constance et du troisième de Gallus pour indiquer l'an 354 ; du quatrième consulat de Julien pour indiquer la funeste année 363 (livre XXIII, 1). Une fois, il note le double consulat de Mamertin et Névitta (livre XXII, 7, 1), pour signaler l'humilité volontaire de Julien en présence des consuls.

D'autres indications au cours d'un livre marquent parfois le passage d'une année à l'autre. Ainsi, en XV, 4, 13, la dernière phrase, *imperator Mediolanum ad hiberna ovans reuertit et laetus*, souligne évidemment la fin de l'année 354, où Constance engagea la lutte contre les

Lentiens. En XXVI, 5, 1, *acta hieme* introduit l'année 365 ; *exacta hieme*, en XXIX, 1, 1, annonce l'année 371. A d'autre moments, une date précise (année, mois et jour) lorsqu'un événement particulièrement important se présente, comme la visite de Constance à Rome (XVI, 10, 20, en 357) : *tricensimo postquam ingressus est die IV kal. Iunias ab urbe profectus.* Nous y apprenons ainsi à la fois que Constance y arriva et en partit. De même, encore, pour le premier acte de guerre de Julien, marchant sur Vienne et Autun le 8 des calendes de juillet : *octauum kalendas Iulias Augustodunum peruenit* (XVI, 2, 2 ; année 356), ou pour la rébellion de Procope, qui surprit Valentinien le jour de son entrée à Paris (XXVI, 5, 8 ; année 365) : *in res surrexerat nouas quae prope kalendas nouembres, uenturo Valentiniano Parisios uno eodemque nuntiata sunt die.* Ou encore pour la mort de Valentinien (XXX, 6, 6 ; an. 375) : *animam... efflauit aetatis quinquagesimo anno et quinto, imperii minus centum dies secundo et decimo.*

Pour les temps de Constance et de Julien, Ammien utilise deux sources l'une à côté de l'autre : l'une annalistique, d'après les années consulaires, et une autre qui contait les faits en se référant aux saisons, campagnes d'été et quartiers d'hiver. Mais il semble bien que, dans la dernière partie de son œuvre, c'est-à-dire à l'époque de Valentinien et de Valens, il compose sans sources écrites et d'après ses propres souvenirs.

Il faut bien admettre, en effet, que cet officier lettré tenait un carnet de ses campagnes, qu'il jetait rapidement sur le papier l'esquisse d'une région, d'un champ de bataille, notait les noms des chefs des unités, les péripéties d'un combat. Et ces notes personnelles, ces *commentarii* au sens premier du mot, venaient en aide à ses souvenirs.

III. La méthode d'Ammien : Sources et digressions.

Les sources de son histoire

Pour l'histoire antérieure à celle des temps qu'il a personnellement connus, Ammien avait à sa disposition un auteur qui vivait au IIe siècle et au IIIe siècle et qui avait écrit les biographies de Trajan et d'Alexandre-Sévère : Marius Maximus. Ammien paraît avoir eu pour celui-ci une estime médiocre, malgré l'usage que firent de lui les écrivains de l'*Histoire Auguste*. Il lui emprunte cependant le procédé qui consiste à esquisser à la fin de chaque règne un portrait du prince, avec ses qualités et ses défauts. On sait combien abondent dans l'œuvre d'Ammien semblables développements.

C'est aux historiens grecs du IIIe siècle qu'il paraît avoir emprunté la suite des événements. Dion Cassius (155-235), un Grec de Nicée, est le premier qu'il ait utilisé comme source. Les plus hautes charges de l'Empire lui avaient donné le sens des affaires publiques. Préteur en 194, gouverneur de province, consul pour la deuxième fois en 229, il écrivit en grec son histoire romaine en quatre-vingt livres. Il y remontait aux origines, mais traitait particulièrement des empereurs. Cet ouvrage bien informé, offrant une chronologie précise, avait été commencé vers 200 et achevé en 22 ans. Pour les années 54 à 229, dans les vingt derniers livres (61 à 80), nous n'avons plus que l'abrégé fait au XIe siècle par le moine Jean Xiphilin, ce qui n'empêche pas d'y constater des similitudes avec Ammien.

L'histoire des successeurs de Marc-Aurèle, par Hérodien (165-255), n'a pas été moins mise à contribution. Elle a été pour Ammien son guide entre les années 180 et 239, de la mort de Marc-Aurèle à l'avènement de Gordien.

Grâce à elle, nous connaissons Commode, Septime-Sévère, Caracalla, Alexandre-Sévère, et bien des détails particuliers : tels la passion et l'habileté de Commode pour les jeux du cirque (Ammien, XXXI, 10, 18-19 = Hérodien, I, 15, 16) ou le nom du meurtrier de Commode, Quintianus (Ammien, XXIX, 1, 17 = Hérodien, I, 8, 5). La remarque, fréquente dans l'édition procurée par H. de Valois, 1636 (par exemple, p. 326) *neque hic solum sed et multis aliis in locis obseruans Marcellinum nostrum Herodiani uestigiis institisse* et le travail d'Ern. Schneider, *Quaestiones Ammianeae* (Berlin, 1879), semblent avoir épuisé la question.

Pour les événements qui suivent la mort de Maximin en 239 et qui vont jusqu'à la mort de Claude II en 270, Ammien eut recours à l'Athénien Dexippe, Publius Hérennius Dexippus. Cet homme de lettres fut aussi un soldat valeureux qui releva le courage de ses compatriotes en présence des barbares et assura la défense d'Athènes contre les Hérules en 267. Son *Histoire des temps* allait en douze livres jusqu'au début du règne de Claude, et il faisait dans les *Scythiques* un tableau de l'invasion gothique entre 250 et 275. Nul doute que notre historien ne se soit inspiré de ces livres, comme en témoignent ses allusions au rôle de la femme de Maximin (XIV, 1, 8) ou aux exploits sur mer des Scythes en Orient (XXXI, 5, 15). Encore en jugeons-nous très mal, en raison de l'état fragmentaire du texte de Dexippe.

Un siècle après, Eunape de Sardes commençait ses Ὑπομνήματα ἱστορικά, là où s'arrêtait Dexippe, et il publiait le récit des événements de son temps (345-420), où la place d'honneur est réservée à Julien. Eunape est un païen militant. Il est possible qu'il ait fait une courte révision des événements de 270 à 395 : elle aurait permis à Ammien d'y glaner quelques faits, car l'œuvre de ce sophiste-médecin est surtout postérieure à celle de l'historien latin. L'histoire d'Eunape fut reprise au milieu du

ve siècle par Zosime, avocat du fisc et comte du palais sous Théodose II, dans son *Histoire nouvelle* (Ἱστορία νέα) en six livres. Il abrège le récit d'Eunape dans une langue claire et précise, et le mène jusqu'à la prise de Rome par Alaric en 410.

Outre les noms d'Eunape de Sardes et de Zosime, on identifie un certain Eutychianus de Cappadoce, vicaire de la première légion arménienne. On trouve encore Magnus de Carrhae, dont un long extrait nous a été sauvé par Malalas ; puis le médecin grec Oribase, très lié à l'empereur Julien et qui lui fit son premier pansement au soir de sa blessure fatale : les notes de son journal se retrouvent dans le texte d'Eunape.

Ammien avait gardé parmi les serviteurs des empereurs quelques amis qui pouvaient être en quelque sorte sa mémoire vivante. Avant tout, Euthère ; il avait grandi sous Constantin et Constant, était devenu le grand chambellan et le conseiller intime de Julien. Cet eunuque avait, par ses qualités d'intelligence et de droiture, mérité l'estime de tous, et il vieillissait à Rome entouré de la considération générale. Il avait, nous dit Ammien, une mémoire étonnante : *immensum quantum memoria uigens* (XVI, 7, 5), et il est probable que l'historien dut, auprès de lui, s'enquérir des jeunes années de Julien en Gaule (XVI, 5).

Ammien recourut peut-être plus largement à des témoins oculaires[1]. Il n'en cite guère qu'un par son nom, le tribun et notaire Discénès (XIX, 9, 9), dont il invoque le témoignage pour le calcul des Perses tués à Amida : trente mille, selon lui, mais le calcul fut fait suivant une méthode peu sure. Plus habituellement, il emploie des expressions anonymes *iunctiores proximi* (XX, 5, 10

1. L'importance des témoignages oculaires et des expériences personnelles parmi les sources d'Ammien a été minutieusement mise en valeur, à propos des événements d'Orient, par l'étude de L. Dillemann, *Ammien Marcellin et les pays de l'Euphrate et du Tigre*, dans *Syria*, t. 38, 1961, pp. 87-158.

et XXI, 14, 2), *proximi* (XXV, 2, 3), qui ne permettent guère de conclure clairement sur les sources de ses informations.

Il avait du reste à sa disposition les archives publiques, les *tabularia publica* (XVI, 12, 70 ; XXVIII, 1, 15) et peut-être aussi celles du palais, les *commentarii principum*, où il put vérifier sur les documents authentiques la jactance de l'empereur Constance et son injustice à l'égard de Julien (XVI, 12, 69) : *tunc et deinde edictis propositis, arroganter satis multa mentiebatur...* ; ou encore (XVI, 12, 70) : *exstant denique eius dicta, in tabulariis principis publicis condita....* En dehors de cela, il paraît avoir eu recours aux rapports envoyés au gouvernement central par les gouverneurs de province (XXVIII, 3, 7).

C'est à cette époque, contemporaine d'Ammien, qu'il est le plus difficile de déterminer et de saisir les sources qui l'ont inspiré. Nous citions plus haut un certain nombre d'auteurs, mais ce ne sont plus pour nous que des noms, car leurs œuvres ont disparu pour la plupart.

Les digressions

Ammien a semé au long de son histoire, presque dans tous les livres à l'exception de trois, un certain nombre de morceaux qui font d'elle une manière d'encyclopédie. Il traite complaisamment des questions de géographie, de physique, de religion, ou de quelque problème social. Finke [1] a pu faire le décompte de ces digressions, qui tiennent parfois une large place, et n'ont souvent qu'un lien assez lâche avec le texte. On trouve ainsi chez lui un

1. Voir H. Finke, *Amm. Marcellin und seine Quellen zur Geschichte der röm. Republik*, Diss. Heidelberg, 1904 —Géographie : sur les Sarrasins, 14, 4, 1, 7 ; les provinces d'Orient, 14, 8, 1, 15 ; lac de Constance, 15, 4, 1-6 ; la Gaule, 15, 9, 1-8 ; Amida, 18, 9, 1-4 ; le pas de Sucques, 21, 10, 3-4 ; Thrace et Pont-Euxin, 22, 8, 1-48 ; Égypte, 22, 15 ; Perse, 23, 6, 1-84 ; Thrace, 27, 4 ; Huns et Alains, 31, 2, 1-45.

long développement sur la province d'Orient, un autre sur la Thrace et les pays du Pont-Euxin, un fort long sur la Perse, un autre sur les Huns et les Alains qui allaient jeter le trouble dans l'Empire. Bien d'autres ont disparu avec une partie de son œuvre, sur la Bretagne, la Mésopotamie, l'Égypte, et d'autres encore que nous ne savons pas. Ces digressions géographiques ont été l'objet des études de Gardthausen et de Mommsen [1] qui se sont préoccupés d'en déterminer les sources. Ammien amalgamait les souvenirs personnels et le fruit de ses lectures : Ératosthène, Timagène, Strabon, César, Salluste, Tite-Live, Pline, Solin. Ainsi nous donne-t-il souvent un tableau vieux de plusieurs siècles, ponctué cependant de remarques personnelles.

Il est aussi, dans son livre, des digressions sur ces *quaestiones naturales* qui ont toujours excité la curiosité des anciens : tremblements de terre, éclipses, météores, comètes. Ces phénomènes ont naturellement leur place dans l'œuvre d'Ammien [2]. Une simple question de calendrier se trouve rattachée à un moment décisif de la carrière de l'empereur Valentinien : élu, il refuse de se montrer au peuple au lendemain de cette élection, parce que c'était le jour intercalaire de février, qui passait pour néfaste. Et cela amène immédiatement le mot de l'historien : *cuius notitiam certam designabo* [3].... L'auteur esquisse alors l'histoire anarchique du calendrier romain avant César et souligne la nécessité d'une réforme. L'explication achevée, quatre mots marquent le retour au sujet : *proinde pergamus ad reliqua*.

1. V. Gardthausen, *Die geographischen Quellen Ammians*, Fleckeis. Jahrb., Supplementband 6, 1872-1873, p. 507 ; Th. Mommsen, *Ammians Geographica*, dans *Hermes*, t. 16, 1881, p. 602.

2. Physique : les tremblements de terre, 17, 7, 9-14; sur les éclipses de soleil, 20, 3, 1-12; sur l'arc-en-ciel, 20, 11, 26-30; sur les machines de guerre, 23, 4 ; sur les perles, 23, 6, 85-88 ; les météores, 25, 2, 5-6 ; les comètes, 25, 10, 2-3 ; les jours bissextiles, 26, 1, 8-14.

3. Am. 26, 1, 7-8.

Au livre XVII, 7, Ammien vient de conter la catastrophe dramatique qui a ruiné Nicomédie, le 9 des calendes de septembre 358 ; il s'interrompt alors : *adesse tempus existimo pauca dicere quae de terrae pulsibus conjectura ueteres conlegerunt* [1]. Quelques-unes des hypothèses des anciens philosophes une fois exposées, un bref *Sed hinc ad exorsa* [2] nous ramène à l'expédition de Julien contre les Francs, d'où nous étions partis. Ailleurs ce sont les machines de guerre qui instruisent l'ignorance du lecteur, à la satisfaction de l'historien moderne — et c'est la science grecque qui fournit la matière de ces explications [3]. Ailleurs encore, l'historien, à propos des auspices que Julien prenait en prévision de la guerre contre Constance, énumère les divers moyens de connaître l'avenir ou énonce tous les présages de mort [4].

De longs développements d'ordre moral ou social nous tracent le tableau de la vie à Rome, des vices du sénat et du peuple romain ; le portrait des avocats en Orient fait l'effet d'une véritable digression [5]. Alors que les développements géographiques ou physiques trahissent une information surtout livresque, corrigée parfois d'une note personnelle, il y a plus d'observation vivante dans ces digressions, sur Rome ou la société romaine, qui prennent la forme d'une satire véritable.

Elles sont enclavées entre des formules généralement simples et monotones qui les annoncent et les ferment. Ainsi en XIV, 7, 21, avant l'énumération des provinces d'Orient, nous sommes avertis par l'insérende *quas recensere puto nunc opportunum*, et l'énumération s'achève

1. Am. 17, 7, 9.
2. Am. 17, 7, 14.
3. Am. 23, 4.
4. Voir les digressions sur Adrastée ou Némésis, 14, 11, 25-34 ; la prédiction de l'avenir, 21, 1, 7-11 ; les présages de la mort de Constance ; digression sur le *genius* : 21, 14, 3-5.
5. Voir la vie à Rome, 14, 6, 3-26 ; les causes de la peste, 19, 4, 2 ; les vices du sénat et du peuple, 28, 4, 6-35 ; les avocats en Orient, 30, 4, 3-22.

sur ces simples mots (XIV, 8, fin) : *nunc repetetur ordo gestorum.*

En XV, 11, 18, le passage de la description de la Gaule s'annonce par les mots : *Nunc figuras et mores hominum designabo* ; il se termine en XV, 12, 6, par ces mots, qui contiennent une excuse : *enectus sum longius, sed remeabo tandem ad coepta.* La longueur ne fait pas peur à Ammien. La digression la plus longue est au livre XXIII, 6 : elle se prolonge jusqu'à la fin du livre, bien qu'elle nous promette de faire cet exposé *in excessu celeri....*

IV. Les ornements de l'histoire : portraits, discours et récits.

La marche de l'histoire d'Ammien est agrémentée d'un certain nombre d'ornements habituels aux historiens : portraits, récits, discours. L'historien qu'il s'était donné pour modèle avait peu sacrifié à cet usage du portrait ; il procédait moins par portraits en forme que par traits moraux dispersés. C'est à peine s'il y joignait accidentellement quelques traits physiques. Mais Suétone, en revanche, accumulait en général, au dernier chapitre de ses récits biographiques, les traits particuliers qui donnaient un air de vérité à ses portraits.

Quand Ammien en a fini avec un personnage, quand il a raconté ses derniers moments, il résume en un paragraphe ou deux son action, commence en général par ses défauts poursuit par ses qualités, et achève par quelques traits physiques. C'est ainsi que, dans son œuvre, nous relevons le portrait de Constance (XXI, 16, 19), ceux de Julien (XXV, 4, 22), de Valentinien (XXX, 8 et 9), de Valens (XXXI, 14, 7), sans parler des quelques lignes qu'il a consacrées (XIV, 11, 27-29) à la brève et misérable destinée de Gallus.

Ainsi, après avoir conté la mort de Valentinien et rappelé ses vertus militaires, il aborde le chapitre des défauts

du prince : violence, avidité, envie, crainte chimérique ; puis il passe à ses mérites : allègements d'impôts, création de places fortes, restauration de la discipline militaire, pureté des mœurs et réforme de la cour, bon choix des gouverneurs, coup d'œil militaire, qualités intellectuelles, esprit de tolérance. Enfin l'image s'achève sur un bref portait physique. Mais pareil développement ne va pas sans longueurs, sans citations d'Isocrate et de Cicéron, sans souvenirs de Trajan et de Marc-Aurèle.

Le dernier alinéa esquisse quelques traits de l'empereur défunt : son visage frais, sa chevelure blonde, ses yeux bleus, et, ce qui est très important pour un prince, la dignité de sa personne. Cette dernière notation devait correspondre à la réalité, car au livre XXXI (cf. ch. 14, 8), au terme du portrait de Valens, Ammien se pique de l'avoir tracé à la ressemblance exacte du prince, comme les contemporains peuvent l'affirmer : *quae vera esse aequalis nobis memoria plene testatur.*

Les personnages de moindre importance doivent se contenter de quelques détails saillants : qu'il s'agisse de Lupicin dressant ses sourcils comme des cornes (XX, 1, 2), de l'ex-préfet du prétoire Lampadius distingué jusque dans sa façon de cracher, du notaire Léon ou de Simplicius. Il y a ainsi chez Ammien toute une galerie de personnages.

Nous y rencontrons également des masses anonymes, mais agissantes, et généralement malfaisantes. Telles la multitude aveugle et prompte à la colère et au massacre, la caste des eunuques du palais formant corps et vivant de rapine, l'armée romaine habituée au luxe, et que Julien crut devoir rappeler à l'antique discipline. Il faut enfin faire une place à part aux portraits si vivants des peuples barbares : les brigands isauriens (XIV, 2, 1), les Sarrasins toujours nomades, les ménages de Gaulois batailleurs (XV, 12, 1), et aussi les Huns et les Alains (XXXI, 2, 1-12 et 2, 21-25).

Ce qui ajoute à la vie de ces personnages, ce sont les discours que l'auteur leur prête, — encore une loi de l'histoire antique. Mais ceux qu'ils prononcent sont moins abondants que chez César ou chez Tite-Live. L'empereur Constance ne prend la parole que quatre fois [1], Julien sept fois [2], et Valentinien deux fois [3] ; soit au total treize discours pour dix-huit livres. L'historien ne les prête qu'aux empereurs qui avaient la réputation de savoir parler, et dans les circonstances qui le demandaient.

A peine est-il besoin de faire remarquer qu'aucun de ces discours n'est authentique, quelle que soit leur vraisemblance. Ainsi le discours de Constance pour la paix avec les Alamans semble purement et simplement déduit de son caractère : il n'aimait pas la guerre et préférait obtenir la paix par la négociation. Ses harangues montrent bien la dépendance où sont les empereurs à l'égard de leurs armées. Tel encore, en XV, 8, 5, son discours adressé

1. *Constance.* — 14, 10, 11 : Discours pour la paix avec les Alamans.
15, 8, 5 : Discours à l'armée pour proclamer Julien César.
17, 5, 3 : Lettre injurieuse de Sapor et (17, 5, 10) réponse de Constance.
17, 13, 26 : Discours de Constance après la guerre Sarmate.
21, 13, 10 : Discours de Constance à ses soldats pour leur annoncer la rupture avec Julien.
2. *Julien.* — 16, 12, 9 : Discours à l'armée avant la bataille de Strasbourg.
20, 5, 3 : Julien à ses soldats qui l'ont proclamé empereur.
20, 8, 5 : Lettre de Julien à l'empereur sur les événements de Paris.
21, 5, 2 : Discours de Julien à ses soldats avant la rupture avec Constance.
23, 5, 16 : Allocution de Julien aux soldats sur l'expédition perse.
24, 3, 4 : Discours aux soldats mécontents de leur gratification.
25, 3, 15 : discours de Julien mourant à son entourage.
3. *Valentinien.* — 26, 2, 6 : Discours de Valentinien proclamé Auguste.
27, 6, 12 : Valentinien présente aux troupes son fils Gratien.

aux soldats avant de donner, devant eux, le titre de César à Julien.

Il convient de joindre à ces discours un échange de lettres entre l'empereur et le roi de Perse : à une lettre injurieuse de Sapor (XVII, 5, 3-9), qui était une mise en demeure aux Romains de lui rendre la Mésopotamie et l'Arménie, l'empereur Constance fit une réponse très digne (XVII, 5, 10-15).

Voici encore le discours de Julien à ses soldats (XX, 5, 3) lors de son élévation au titre d'Auguste, et sa lettre à l'empereur pour lui exposer les événements qui se sont déroulés à Lutèce. A cette lettre officielle, courtoise mais de ton ferme, il en avait joint une autre, secrète et pleine d'amers reproches ; elle est demeurée un mystère. La réponse est le discours de Constance à ses soldats pour leur annoncer sa rupture avec le rebelle (XXI, 13, 10). Par la volonté du destin, les choses en restèrent là, et Julien devait faire à l'empereur défunt des funérailles solennelles à Constantinople.

Les discours suivants sont relatifs aux opérations militaires : comme l'allocution de Julien à ses soldats sur l'expédition perse (XXIII, 5, 16), aux soldats mécontents de leur gratification (XXIII, 3, 4), et le très beau discours qu'Ammien prête à Julien la nuit même de sa mort (XXV, 3, 15).

De Valentinien, on n'a que les remerciements et les conseils après sa proclamation (XXVI, 2, 6) et le discours assez bref de l'empereur pour présenter son fils aux troupes (XXVII, 6, 12).

Ces discours, qui offrent dans l'ensemble quelque variété, ont toujours un certain air de parenté, et l'on retrouve dans leur style les mêmes tours alambiqués. Ils sont souvent empreints de mauvais goût et de pédantisme.

La lecture d'Ammien n'est jamais austère, avec tant d'objets variés, et en particulier avec les narrations dont

il parsème son récit. A peine en avons-nous fini avec les cruautés de Gallus, au début du livre XIV, que nous passons aux actes de piraterie des Isauriens, dont nous apercevons les stratagèmes et les succès par une nuit vaguement éclairée par la lune : dans la demi-pénombre, ils se glissent furtivement à l'intérieur du bateau endormi, massacrent et pillent. Puis le livre s'achève par le long calvaire que doit monter Gallus forcé de se rendre à la cour, de subir les avanies, le mutisme et les mensonges de ses geôliers, jusqu'à son heure dernière survenue dans les environs de Pola, en Istrie, et que viennent hanter les souvenirs funèbres de Crispus et de Constantin. Une courte phrase souligne le contraste entre sa mort ignominieuse et sa puissance de naguère : *ceruice abscisa ereptaque uultus et capitis dignitate cadauer est relictum informe, paulo ante urbibus et prouinciis formidatum* (XIV, 11, 23).

On trouverait en chaque livre des pages aussi dramatiques, qui relèvent le récit de l'historien. Au livre XVI, 12 nous voyons Julien affronter avec ses treize mille hommes la coalition ennemie et, après bien des péripéties, jeter au Rhin l'armée de Chonodomaire. Cette page finale du livre XVI contraste, par son mouvement, avec le calme des pages précédentes où nous avons assisté à l'entrée de Constance à Rome, promenant à travers la Ville son immobilité de statue. Au livre XX, 4, ce sera le récit de l'usurpation de Julien, qui se trouvera tout naturellement sur la route de l'Orient et sur le chemin de la guerre civile. A chaque livre, on rencontrerait des pages semblables. L'action s'y ramasse, en leur conférant des qualités dramatiques qui en font de vrais morceaux d'anthologie.

V. Les croyances d'Ammien et la valeur historique de son œuvre.

Les croyances d'Ammien

Les dernières années qu'Ammien vécut à Rome le mirent assez vraisemblablement en relations avec ce que les contemporains comptaient de plus éclairé, les Prétextat et les Symmaque, et aussi les Eustathe et les Horus, que nous entendons disserter dans les *Saturnales* de Macrobe. S'il n'a pas été littéralement un philosophe, les temps avaient été assez mouvementés pour qu'il fît réflexion sur les événements de ce monde et crût à une influence divine sur les actions des hommes, à une Providence secourable qui tenait en mains les destinées humaines. Il faut lire cette page du livre XIV (ch. 11, 25) où il essaye de définir cette divinité qu'il nomme Adraste ou Némésis, en qui il voit à la fois une Providence et une Fatalité, sans essayer de les bien distinguer.

C'est elle aussi qu'il désigne sans doute sous les appellations vagues : *diuini arbitrio numinis* (XIX, 10, 4) *superni numinis aequitas* (XIV, 11, 24), *caelitis dei fauor* (XVI, 12, 13), *aeternum dei caelestis numen* (XXV, 7, 5), qui répondent bien aux aspirations des païens philosophes du ɪvᵉ siècle. La source de l'éternelle justice donne satisfaction aux esprits les plus délicats.

Dans ce monde mi-providentiel, mi-déterminé, il y a donc place pour les croyances habituelles aux présages et à la divination, et l'on trouve chez Ammien des affirmations catégoriques sur l'art divinatoire. Il n'a que du respect pour les hommes qui le connaissaient. S'il traite l'empereur Valens (XXXI, 14, 8) d'*inconsummatus et rudis*, il a la plus haute estime pour Julien, qui vit dans la hantise des présages. C'est pourquoi il rapporte avec le plus grand sérieux les signes avant-coureurs de la mort des

empereurs dont il nous a conté les derniers moments : Constance (XXI, 14, 1), Julien (XXV, 2, 3 et 4), Valentinien (XXX, 5, 16) et Valens (XXXI, 1, 1-4).

Ammien était-il chrétien ? Vivant à l'époque de Symmaque et d'Ambroise, et de la crise aiguë entre le paganisme et la religion nouvelle, il fut certainement au courant de ces luttes passionnées. Certains jugements d'Ammien sur Constance faisaient croire à Claude Chifflet qu'il avait été touché par la foi chrétienne. Mais un chrétien authentique n'aurait pas employé des expressions qui, dans sa bouche, font l'effet d'excuses. Ainsi : *synodus ut appellant* (XV, 7, 7) ou encore : *discurrentibus per synodos quas appellant* (XXI, 16, 18) ; « le jour de cette fête que les chrétiens célèbrent au mois de janvier et qu'ils appellent Épiphanie » : *feriarum die quem celebrantes mense Ianuario Christiani Epiphania dictitant* (XXI, 2, 5) ; « un prêtre du rite chrétien comme ils disent » : *Christiani ritus presbyter ut ipsi appellant* (XXI, 2, 5). Il juge le christianisme une religion *absoluta et simplex* et raille les querelles de Constance en faveur de l'arianisme, qui lui semble une *anilis superstitio* (XXXI, 12, 8). Il estime la dignité épiscopale dont l'action lui paraît bonne, *quae nihil nisi iustum suadet et lene* (XXII, 11, 5). Il admire les martyrs (XXII, 11, 10). Mais il représente Damase et les évêques de Rome comme des hommes cupides, amis du luxe, tandis qu'il traite avec le plus grand respect les chefs du paganisme, les Symmaque et les Prétextat. C'est qu'Ammien est un païen, mais un païen philosophe, un esprit indépendant, tolérant et juste. Les problèmes religieux ne lui paraissent pas avoir une très grande importance. Il met sur le même plan païens et chrétiens, et ne voit en eux que des citoyens de l'Empire. C'est pourquoi il juge librement des uns et des autres. Il blâme les persécutions des chrétiens par Julien, mais il ne réprouve pas moins les excès de certains prélats romains. Sa position est comparable à celle de Valentinien, qui *inter*

religionum diuersitates medius stetit (XXX, 9, 5) [1]. On le voit particulièrement bien dans le jugement nettement favorable, mais non dépourvu de réserves expresses sur sa politique religieuse, qu'il porte sur Julien [2].

Valeur historique de l'œuvre

Est-il vrai que l'on puisse accepter sans défiance toutes les déclarations d'un tel historien ? La chose n'est guère contestée, et l'on accepte généralement les dires d'Ammien les yeux fermés. Pourtant, il est certains points où ils ont été révisés. E. A. Thompson a cru pouvoir, il y a une vingtaine d'années, faire des réserves sur les jugements de l'historien. Ammien semble avoir manqué d'impartialité à l'égard du César Gallus, et aussi de son chef immédiat, Ursicin.

Alors que Gallus a eu de chauds partisans, l'arien Aétius, Eudoxius évêque d'Antioche, puis de Constantinople, Philostorge, sans parler de son demi-frère Julien qui le défendit affectueusement après sa mort, comment se fait-il que les historiens modernes, à l'unanimité, voient en lui, avec Ammien, un monstre sanguinaire ? En effet, de réelles qualités se manifestent dans certains traits de son histoire : sa valeur militaire (attestée par Philostorge), sa

1. C'est à une conclusion analogue, dans ses nuances, qu'est parvenu Pierre-Marie Camus à la fin de son étude sur *Ammien Marcellin témoin des courants culturels et religieux à la fin du IVe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1967. Et l'on ne saurait voir dans Ammien un héraut du parti sénatorial, écrivant une œuvre « politiquement et moralement engagée », comme le pensait encore Salvatore d'Élia, *Ammiano Marcellino e il cristianesimo*, dans *Studi Romani*, t. 10, 1962, pp. 372-390.

2. Jugement appuyé sur des critères romains traditionnels, comme l'a bien montré Hermann Tränkle, *Ammianus Marcellinus als römischer Geschichtsschreiber*, dans *Antike und Abendland*, t. 11, 1962, pp. 21-33 : « Julien est pour lui un puissant chef de guerre, sérieusement préoccupé de ses devoirs de souverain, mais trop soucieux de sa gloire, sans mesure et intolérant. »

popularité dans l'armée, et les regrets suscités par sa mort. Les mœurs policières, les enquêtes nocturnes rappellent sous son régime les procédés de Gallien et de Néron. Aussi E. A. Thompson les considère-t-il comme des racontars, comme si des mœurs semblables ne pouvaient pas germer dans des cerveaux différents. Thompson voit en Ammien un partisan du clan curial, ennemi de la mémoire de Gallus, qui se serait complu à rappeler l'humeur hargneuse de Gallus. Celle-ci n'aurait pu que s'accroître au contact du caractère toujours soupçonneux de Constance. Il conclut donc que, si Ammien avait été moins marqué de cet esprit curial, il eût donné du règne de Gallus à Antioche un récit très différent. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que l'historien porte sur lui (XXI, 1, 2) un jugement plus indulgent que sur le reste de son règne. Il y a dans ces analyses de Thompson des observations dont il faut tenir compte : il convient peut-être d'imputer à un préjugé de caste la sévérité de certaines affirmations de l'historien.

Semblablement, E. A. Thompson a voulu réviser le personnage d'Ursicin, qui n'apparaît pas très souvent dans les histoires d'Ammien, et dont nous ne connaissons ni les origines ni la fin. Son image traditionnelle est celle d'un général de grande réputation, estimé des populations de l'est : l'homme à qui l'on recourt dans les cas difficiles et qui avait des fils pour lesquels il ambitionnait l'Empire. Il était haï et poursuivi par le parti des eunuques qui régnait souverainement, à la cour, sur l'esprit de Constance. Il avait commencé par présider malgré lui (XIV, 9), rempli d'une crainte sur laquelle l'historien ne s'explique pas, la cour de justice convoquée à Antioche pour des affaires de trahison. Les juges civils qui lui étaient adjoints lui ayant déplu, il prit la liberté d'envoyer à Constance, par dessus la tête du César, des rapports secrets dans lesquels il lui demandait des ordres. Après la mort de Gallus l'envie s'en prit à lui, et un récit bien suspect (XV, 2, 5)

veut que son arrestation et sa mort aient été décidées une nuit, puis ajournées plus brusquement encore. Constance lui conféra le soin de réduire l'usurpation de Silvanus en Gaule. On sait que la chose fut aisée, et conduite par Ursicin avec une hypocrisie éhontée. On ne trouverait pas dans le récit d'Ammien un seul mot de réprobation à l'égard de pareils procédés, et l'on est quelque peu étonné d'une telle indifférence morale chez un historien qui a écrit de si belles pages sur la déesse Adraste. La sympathie qu'il avait vouée à son chef avait-elle à ce point obnubilé sa conscience d'honnête homme ?

La carrière d'Ursicin devait se terminer peu après la chute d'Amida, que Sapor finit par emporter après un assaut sanglant (XIX, 1 à 10). A dire vrai, Ursicin retrouva sa charge de Maître de l'infanterie, tandis que Constance s'était laissé persuader de nommer Arbitio et Florentius pour enquêter sur les causes de la défaite. Ceux-ci accueillirent des rapports mensongers, pour plaire à l'eunuque Eusèbe et décharger Sabinien, si bien qu'Ursicin furieux proféra des insolences et des menaces contre Constance, qui le chassa. Et nul n'entendit plus parler de lui. On voit qu'avec de grandes qualités, Ursicin avait aussi de lourds défauts, un manque de sang-froid et une instabilité extrêmes, mais parfois aussi, comme dans l'affaire Silvanus, des procédés qui sentaient un peu trop les cours orientales.

Ainsi, sur ces quelques points, l'histoire, telle que la rapporte Ammien, aurait bien des retouches à subir, et ses héros mêmes ne paraissent pas avoir eu, à y regarder de près, tous les mérites que l'historien leur attribue. Mais il est vrai qu'il est le premier à tempérer ses plus chauds éloges par des critiques. Et il ne faut pas oublier non plus que, dans les portraits qui résument son jugement personnel à la fin de chaque règne, il a fait une part égale aux mérites et aux défauts de ses personnages.

VI. Les problèmes critiques : Les manuscrits et les éditions modernes.

La tradition manuscrite a fait pour l'œuvre d'Ammien ce qu'elle fit pour les œuvres un peu longues, celles de Varron, celles de Pline par exemple, ou pour les histoires d'un Tite-Live ou d'un Tacite : elle en a laissé tomber une grande partie dans l'oubli. Sur l'ensemble des trente-et-un livres qui la composaient, les treize premiers ont été perdus de façon irrémédiable, et c'est seulement avec le livre XIV que commencent les *Res gestae*, pour finir au livre XXXI.

Manuscrits antiques

Seize manuscrits nous ont transmis ces livres. Deux seulement remontent à une assez haute antiquité, c'est-à-dire au IXe siècle, tandis que les autres, soit quatorze, sont du XVe siècle. Encore faut-il observer qu'un des plus anciens mss. s'est perdu depuis sa découverte ; il ne subsiste plus que six feuillets pour témoigner de sa valeur, et permettre d'apprécier notre perte. Parmi les *recentiores* deux (*P* et *R*) se terminent après le livre XXVI ; un troisième (*D*) finit brusquement au troisième chapitre du livre XXV ; enfin, un quatrième (*C*), a perdu le début, jusqu'à XV, 1, 3 *aliis indignanter*, et la dernière page à partir de XXXI, 16, 2 *quas trahebant omni*. Si bien qu'au total, nous avons seulement 11 mss. complets, dont un seul remonte au IXe siècle.

Il semble qu'il ait existé en Italie, aux Ve-VIe siècles, un archétype en capitale rustique, comprenant plusieurs parties ; l'une d'elles commençait avec le livre XIV, qui a fourni à Priscien l'unique citation qu'il nous a laissée d'Ammien. Après un transfert en Germanie, à Laurisham, entre Worms et Heidelberg, au VIIIe siècle, ce ms. fut

transcrit en écriture irlandaise, puis, avant 850, recopié en minuscule caroline à l'abbaye d'Hersfeld. C'est, en effet, un moine de ce monastère qui le signala dans une lettre au Pogge en 1427, et Nicolas Nicoli y confirme sa présence en 1431. Au moment où Jérôme Froben s'apprêtait à publier Ammien avec l'aide de Sigismond Gelenius, en même temps que les *Vies des Césars* de Suétone et que l'*Histoire Auguste*, l'abbé d'Hersfeld lui prêta ce ms. Ceci aboutit à l'édition de 1533. Après quoi, personne n'entendit plus parler du *codex Hersfeldensis*. Mais vers les années 1584-1585, les hommes d'affaires du château de Friedewald, voisin d'Hersfeld, utilisèrent les feuillets d'un vieux ms. pour en faire des « chemises » destinées à leurs livres de compte. Ils passèrent ainsi aux archives de Cassel puis de Marbourg où ils furent identifiés en 1875 par Gustave Koennecke : les six pages ainsi réapparues, qui avaient la plus grande chance d'avoir appartenu à l'*Hersfeldensis* de S. Gelenius, firent naître l'espoir d'autres trouvailles semblables ; mais les recherches demeurèrent vaines. Le ms. d'Hersfeld est donc représenté pour nous par ces six feuilles de 31 cm × 24 cm, contenant 24 lignes à la page. Elles furent publiées et étudiées par H. Nissen (Berlin, 1876), photographiées et à nouveau étudiées en 1936 par R. P. Robinson, *The Hersfeldensis and the Fuldensis of Ammianus Marcellinus*, dans *The University of Missoury Studies*, XI, 3, July 1936 ; enfin dans le mémoire de W. Seyfarth, *Der Codex Fuldensis und der Codex E des Ammianus Marcellinus, Zur Frage der handschriftlichen Ueberlieferung des Werkes des letzten römischen Geschichtsschreibers*, dans *ADAW*, 1962, 2. Ainsi, l'un des deux plus anciens survivants des mss. d'Ammien a pratiquement disparu ; et c'est seulement avec l'édition qu'en a tirée S. Gelenius qu'on peut essayer de le faire revivre.

Le ms. le plus important se trouve donc être encore le *Vaticanus Latinus* 1873 (*V*) du IXe siècle, provenant éga-

lement du monastère de Fulda ; le Pogge [1] le trouva en 1417 et l'apporta de là à la Bibliothèque Vaticane. C'est un ms. sur parchemin de 23 cm × 24 cm, 208 feuillets et 27 à 28 lignes à la page. Il a été copié à Fulda sur le ms. précédent, selon Haupt, Mommsen, Nissen et finalement Robinson. Par la suite, il a perdu un feuillet entre la page 200 et la page 201 (31, 8, 5 : *paulatim* — 31, 10, 18 : *incredibile dictu*) qui ne manque pas dans les copies qui ont été prises sur lui.

Manuscrits du xve siècle

I. Au Vatican

E. — *Vaticanus latinus* 2969. Sur papier 28 × 20, 222 folios, 30 à 32 lignes à la page. Copié sur *V* à Rome, en 1445 ; on lit en effet à la p. 221 : *absolutus Rome die IIII Julii anno incarnationis dominice MCCCCXLVo pontificatus domini Eugenii papae IIII anno XV in exemplari plane corruptissimo.*

Renferme les livres XIV à XXXI.

D. — *Vaticanus latinus* 1874. — Ms. sur papier, 29 × 20, 275 folios dont 254 seulement ont été utilisés, 20 à 22 lignes de texte à la page. Première page enluminée. A chaque livre, initiales bleues sur lignes rouges.

Renferme les livres XIV à XXV, 3, 13 : *euentus.*

Y. — *Vaticanus latinus* 3341, sur papier 33 × 22, 222 folios, 32 à 36 lignes, enluminure à la première page ; initiale de chaque livre en bleu.

Renferme les livres XIV à XXXI.

1. Voici comment le Pogge s'exprime sur sa découverte (epist. II) : *Ammianum Marcellinum ego latinis litteris restitui, cum eum eruissem ex bibliothecis, ne dicam ergastulis Germanorum. Cardinalis Colonna habet eum codicem quem portaui litteris antiquis, sed ita mendosum ut nihil corruptius esse possit.* — Ce ms. fut utilisé par Henri de Valois pour son édition de 1636, mais imparfaitement, car l'impression de son livre était déjà commencée, quand il en eut connaissance. Il put remarquer néanmoins que ce *Vaticanus* était la plupart du temps d'accord avec le *Neapolitanus*, alors appelé le *Regius*.

U. — *Vaticanus latinus Vrbinas* 416, sur parchemin, 34 × 23, 223 folios, 34 lignes. Miniature à la première page et aux initiales de chaque livre.

Renferme les livres XIV à XXXI.

P. — *Petrinus E* 27. Vatican, Bibliothèque de Saint-Pierre. Sur parchemin, 25 × 18, 202 folios, 28 lignes. A la première page, armes des Orsini, taches de moisissure.

Renferme les livres XIV à XXVI.

R. — *Vaticanus Reginensis latinus* 1994, sur papier 28 × 21, 200 folios, 28 à 30 lignes à la page.

Renferme les livres XIV à XXVI.

II. En Italie.

F. — *Florentinus Marcianus I, V*, 43. Ms. sur papier, 27 × 19, 245 folios, 28 à 30 lignes. Ni enluminures ni abréviations ; au verso de la première page, on lit : *Iste liber est conventus S. Marci de florentia ordinis praedicatorum*, puis d'une autre main : *ex hereditate doctissimi viri Niccolai Niccoli florentini cuius manu est scriptus.*

Renferme les livres XIV à XXXI.

Q. — *Mutinensis, Coruinianus bibl. Est. Latinus* 425 (VI, G, 21) *a. Q.*, 4, 17. Sur parchemin, 37 × 26, 256 folios, 32 lignes. Écrit en 1488.

Renferme les livres XIV à XXXI.

K. — *Caesenas Malatestinus XIV*, 4 *sin.* Sur parchemin, 37 × 24, 163 folios, 40 lignes. Armes des Malatesta à la première page.

Renferme les livres XIV à XXXI.

W. — *Venetus Marcianus* 388 *Bess.* Sur papier, 29 × 20, 287 folios, 27-28 lignes. Écrit par plusieurs mains avant 1462.

Renferme XIV à XXXI.

III. A Paris.

C. — *Colbertinus Parisinus Latinus* 58-21. Sur papier, 29 × 20, 257 folios, 30 lignes.

Contient les livres XV, 1, 3, *aliis indignanter*, jusqu'à XXXI, 16, 2, *quas habebant omni*.

N. — *Neapolitanus Parisinus Lat.* 6120, c'est le *Regius* d'Henri de Valois. Ms. sur papier, 20 × 13, 191 folios, 33-38 lignes.

Contient les livres XIV à XXXI.

H. — *Parisinus Lat.* 5819. Sur parchemin, 26 × 17, 237 folios, 29 lignes. Belle calligraphie et miniatures. Une seule main ; daté de l'an 1462.

Contient les livres XIV à XXXI.

T. — *Tolosanus Parisinus lat.* 5820. Ms. sur parchemin, 29 × 21, 200 folios, 39 lignes. Initiale de chaque livre enluminée. On distingue 2 ou 3 copistes dans les sept premiers livres, un scribe unique par la suite.

Contient les livres XIV à XXXI.

Nous avons également conservé les noms d'un certain nombre de mss. aujourd'hui perdus, dont les vieux éditeurs se sont servis et qu'il est impossible de dater : ainsi le *Valentinus* qui fut entre les mains de Pierre Pithou en 1558, d'Antoine Loisel en 1560 ; le *Boxhornianus* de Boxhorn Zuerius qui publia un Ammien en 1632, le *Fauchetianus*, etc.

Éditions d'Ammien : xve-xvie siècles.

C'est à Rome que parut la première édition d'Ammien [1] (*S*), quelques années à peine après la découverte de l'imprimerie en 1467 : elle vit le jour, en effet, le 7 juin 1474 [1]. Elle était l'œuvre du poète lauréat Angelus Sabinus, assisté de Georges Seckel de Reichenhal et de Barthélémy Golsch de Hohenbart. Fondée sur le ms. *R*, dont elle reproduit fidèlement les lacunes et les fautes de copistes, elle ne contient que treize livres (XIV-XXVI).

1. *Anno domini MCCCCLXXIIII. Die vero VII Iunii mensis, Pontificatu uero Sixti diuina prouidentia Pape quarti anno eius tertio.*

La deuxième édition (*B*), publiée à Bologne en 1517, est l'œuvre de Petrus Castellus qui essaya de corriger les imperfections de la précédente et le fit avec une telle ignorance qu'il mérita les sévérités d'H. de Valois : *vir nec ingenio nec iudicio ullo praeditus. Ac nescias utrum stuporem hominis mirari magis an audaciam atque impudentiam debeas. Nam neque ullum codicem manuscriptum consuluit et coniecturis adeo infeliciter indulsit ut monstra quaedam ac deliria in Marcellini libros intruserit.*

L'année suivante 1518, chez Jean Froben parut à Bâle la troisième édition d'Ammien (*b*) sous le nom de D. Erasme. Mais celui-ci n'avait pas révisé le texte et s'était contenté de reprendre celui de Castellus. Ainsi, les éditions parues jusqu'alors n'avaient fait connaître au public que les livres XIV à XXVI ; les cinq derniers, XXVII-XXXI, ne seront publiés qu'en 1533.

Cette année-là vit paraître en Mai à Augsbourg (Augustae Vindelicorum), chez Silvain Otmer, une première édition (*A*) due à Mariangelus Accursius [1]. Son titre indiquait les nouveautés du livre : *Ammianus Marcellinus a Mariangelo Accursio, mendis quinque millibus purgatus et libris quinque auctus ultimis nunc primum ab eodem inuentis*. La préface était adressée à son patron Antoine Fugger-

La deuxième édition d'Ammien (*G*), dans un in-folio comprenant également Suétone et l'*Histoire Auguste*, fut publiée en juillet de cette même année, à Bâle, chez Froben. La préface nous apprend que l'éditeur fut aidé dans sa tâche par Sigismond Gelenius : *In hac prouincia strenuam ac fidelem operam nobis nauauit uir utriusque litteraturae non uulgariter callens emunctaeque naris, Sigismundus Gelenius. Exemplar manu descriptum gratis et alacriter suppeditauit egregius princeps Abbas Hirsfeldensis.... Ex aedibus nostris Basileae, Calen. Iuliis Anno Salutis M. D. XXXIII.*

1. *Augustae Vindelicorum in aedibus Siluani Otmar mense Maio M. D. XXXIII.*

Pour être aussi complète que la précédente, il ne manquait à cette édition que le dernier livre (XXXI) et la dernière page du livre XXX.

Par suite de la disparition du ms. d'Hersfeld, nous pouvons saisir toute l'étendue des modifications qu'apporte Gelenius à ce texte, mais il est certain qu'il utilise ce bon manuscrit et que son édition peut dans quelque mesure suppléer à l'absence de ce dernier.

Sur l'édition de Gelenius, Robert Estienne refit à Paris, 1544, une édition (*g*) qui comprenait cette fois les livres XIV à XXXI, mais qui restait encore amputée du dernier chapitre (10) du livre XXX.

En 1546, à Bâle, Gelenius donnait une seconde édition d'Ammien (*G*²) qui était la troisième éd. Frobeniana, enfin complétée ; c'est elle qui, au cours du XVIe siècle, donna naissance aux éditions d'Henri Estienne (*g*²), Paris 1547 ; Gryphe, Lyon, 1552 ; Syllburg, Francfort, 1588 ; Le Preux, Lyon, 1591.

On était désormais en possession d'un texte complet des livres XIV à XXXI.

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

C'est vers un travail d'exégèse que vont s'orienter les siècles suivants. Un premier progrès en ce sens fut marqué par l'édition de Frédéric Lindenbrog, Hambourg, 1609 [1]. Ce fort volume, composé en fait de deux volumes réunis, présente, après un texte assez compact sans indication de sommaire et sans aucun chapitre, des *Observationes* avec une pagination nouvelle (pp. 3-213), qui sont un premier essai d'explication de mots avec rapprochement de textes, et renseignements historiques ; puis, aux pages 215-259,

1. *Ammiani Marcellini rerum gestarum qui de XXXI supersunt libri XVIII ad fidem M. S. et veterum codd. recensiti et Observationibus illustrati. Ex Bibliotheca Fr. Lindenbrogii, Hamburgi, ex bibliopolio Frobeniano MDCIX.*

une collection de leçons diverses qui renvoient aux lignes du texte numérotées de 5 en 5, ainsi qu'un index des auteurs cités (pp. 260-266) et un index des choses les plus curieuses (pp. 267-277).

L'édition de Lindenbrog est la première édition explicative et critique. Son auteur, sans assez de précision, a noté à côté de la lettre du texte les leçons d'H. Estienne, de la vulgate, des *alii* ou de mss. indéterminés. Il s'était servi de l'édition Gelenius de 1546 et du ms. de Florence (*F*) écrit en 1423 [1].

Deux années plus tard, en 1611, Jean Gruter publiait à Hanovre sur l'édition d'Accurse et sur des mss. comme *V* et le *Fauchetianus*, une nouvelle édition explicative et des corrections de texte.

Mais l'édition de beaucoup la plus remarquable allait être celle d'Henri de Valois, publiée à Paris en 1636, que les lecteurs d'Ammien n'ont pas cessé d'exploiter [2]. Elle s'ouvre sur une longue préface qui esquisse la biographie d'Ammien, enrichie de la lettre de Libanius et de sa traduction en latin, et résume très clairement la tâche de ses prédécesseurs. Après quoi, l'éditeur passe à son œuvre personnelle, fondée sur le ms. *R* obligeamment prêté par Nicolas Rigault, sur un *Vaticanus* provenant de Fulda dont Peiresc lui envoya des leçons, sur un ms. de Valence consulté par Loisel, sur les éditions de Lindenbrog et de Gruter.

Le texte va de la page 1 à la page 469, texte sévère, sans sommaire, sans chapitres ni paragraphes ; les lignes y sont

1. *Accessit eodem Florentinus qui in bibliotheca D. Marci adseruatur : non ille quidem ualde antiquus, ex optimo tamen ut apparet exemplari descriptus. Illum calente tum sidere caelestis Leonis, ut aestus ardorem mihi secessu uitarem, totum accurate contuli.* On sait en effet que *F* dérive du ms. *V*.

2. *Ammiani Marcellini rerum gestarum qui de XXXI supersunt libri XVIII ex manuscriptis codicibus emendati ab Henrico Valesio et annotationibus illustrati. Adjecta sunt excerpta de gestis Constantini nondum edita. Parisiis apud Ioannem Camusat MDCXXXVI.*

numérotées de 5 en 5. Les annotations, après quelques index, forment une seconde partie du volume et sont paginées de 1 à 436. Elles contiennent un trésor de remarques et de rapprochements. Tous les éditeurs d'Ammien pourraient faire leur cette recommandation d'Henri de Valois : *frueris igitur, amice lector, hoc labore nostro et si quando, ut in tam lubrico opere lapsi erimus, nobis humaniter condonabis* [1].

Pendant tout le reste de sa vie, c'est-à-dire pendant quarante ans, Henri de Valois continua de rassembler tout ce qui intéressait Ammien, et cela permit à son frère Adrien de donner une nouvelle édition et de transformer l'in-4° de son aîné en un admirable in-f°. Chargé par Colbert de refaire l'édition première, il usa des mss. ***C*** et ***T*** et des notes de son frère [2]. Chaque livre y est précédé d'un sommaire et accompagné, en marge, d'une indication de date. Les pages sont imprimées en fort beaux caractères. Le texte est divisé en chapitres. Chaque chapitre est divisé, non par des chiffres comme plus tard, mais en alinéas marqués typographiquement. L'annotation prend place sous le texte, comme dans nos livres modernes, Elle reproduit à peu près celle d'Henri de Valois.

Les éditions d'Ammien parues au cours du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe siècle n'ajoutent que peu à celles des frères Valois. Nous nous contentons de citer celle de Jacques Gronov, Leyde, 1693, faite sur celle

1. Derniers mots de la préface *ad lectorem.*

2. *Ammiani Marcellini rerum gestarum qui de XXXI supersunt libri XVIII ope mss. codicum emendati ab Henrico Valesio, et auctioribus adnotationibus illustrati necnon excerpta uetera de gestis Constantini et regum Italiae, Editio posterior cui Hadrianus Valesius, historiographus regius, Fr. Lindenbrogii J. C. in eumdem historicum ampliores obseruationes, et collectanea uariarum lectionum adjecit ; et beneficio codicis Colbertini Ammianum multis in locis emendauit, notisque explicuit : disceptationem suam de Hebdomo, ac Indicem rerum memorabilium subjunxit. Praefixit et Praefationem suam, ac Vitam Ammiani a Claudio Chiffletio JC. compositam.*
Parisiis, ex officina Antonii Dezallier, M. D. C. LXXXI.

d'A. de Valois et les mss. ***C***, ***F***, ***T***, et celle d'Auguste Guillaume Ernesti, Leipzig, Weidmann, 1773 [1]. Le texte est de 544 pages et présente un sommaire à chaque livre, une indication chronologique à chaque page. Aucune note explicative, mais un *index dignitatum* et surtout un *glossarium latinitatis*, non paginé, qui rassemble et glose parfois les principaux emplois des mots.

XIXe SIÈCLE

Le début du siècle est marqué par la précieuse édition en 3 volumes, publiée à Leipzig en 1808 par Wagner et complétée par Erfurdt [2]. Tant par l'établissement du texte que pour son interprétation, c'est un résumé de toutes celles qui ont précédé. Véritable édition *variorum*, elle donne les préfaces de Gronov, d'Henri de Valois et, du même, la biographie d'Ammien.

Au bas du texte une ou plusieurs lignes renferment l'apparat ; en tête de chaque livre prend place un sommaire des chapitres, et, en haut de chaque page, une indication chronologique ; le texte lui-même est réparti en paragraphes. Les deux volumes de notes renferment des remarques de texte ou les interprétations sous la signature de leurs auteurs : Wagner, Erfurdt, Gronov, Valois.

Mais c'est à la fin du XIXe siècle et au cours du XXe que s'est réalisé un travail vraiment scientifique. En 1871, Eyssenhardt publiait à Berlin une édition critique d'après les mss. *V* et *U* et l'édition de Gelenius, mais il le fit avec une étroitesse de vues et des négligences qui ôtent à son

1. *Ammiani Marcellini rerum gestarum libri qui supersunt ex recensione Valesio-Gronoviana, indicem dignitatum nec non glossarium latinitatis adjecit Augustus Guilelmus Ernesti. Lipsiae e libraria Weidm. hered. et Reichii. MDCCLXXIII.*

2. *Ammiani Marcellini quae supersunt cum notis integris Frid. Lindenbrogii, Henr. et Hadr. Valesiorum et Iac. Gronovii quibus Thom. Reinesii quasdam et suas adjecit Io. Augustin. Wagner. Editionem absoluit Car. Gottlob Aug. Erfurdt.*
Lipsiae MDCCC VIII in Libraria Weidmannia.

travail beaucoup de son prix. En 1874-1875, V. Gardthausen donnait chez Teubner, à Leipzig, l'œuvre d'Ammien en deux volumes. Il avait confronté avec l'édition de Wagner le *Vaticanus*, et le *Petrinus* auquel il accordait une grande importance. Il considérait que ce ms. avait été écrit avant que *V* ne fût apporté en Italie, et représentait une tradition différente dont l'archétype était un ms. de même nature que *V*. Mais son examen de ce ms. *P* avait été rapide, et les citations qu'il en faisait étaient souvent erronées. Malgré ces faiblesses, c'était en son temps le meilleur texte d'Ammien. A cette même époque, en 1876, parurent les fragments du ms. d'Hersfeld publiés par H. Nissen, qui relancèrent la question du texte d'Ammien.

XXe SIÈCLE

Il restait à élargir les bases du livre de Gardthausen, à voir méthodiquement tous les mss. et à préciser leurs rapports Ce travail de longue haleine demanda des années de recherches à l'Américain Clark, qui publia en 1910-1915 une édition d'Ammien destinée à être la base de toutes les éditions futures [1].

Quelques années auparavant, l'auteur avait publié une thèse présentée à l'université de Yale, où étaient exposées les grandes lignes de sa méthode, et esquissés les résultats de ses recherches [2]. Si, pour l'*Hersfeldensis* les espoirs sont demeurés interdits, l'édition de Gélénius en 1533, établie sur ce ms., en a du moins sauvé bien des leçons. Quant au *Fuldensis*, outre l'original, nous en possédons quatre copies faites directement sur lui, les mss. *E*, *F*, *D*, *N* et neuf autres mss. dérivés de *F*. C'est donc sur le ms. *V* que

1. *Ammiani Marcellini libri qui supersunt. Recensuit rhytmiceque distinxit Carolus U. Clark, adiuuantibus † Ludovico Traube et Guilelmo Heraeo, Berolini apud Weidmannos.* 1910-1915.

2. *The text tradition of Ammianus Marcellinus*, New Haven, Connecticut, 1904.

le texte doit être établi et, là où il est défaillant, on doit recourir à un ms. aussi proche de lui que possible.

Il reste à citer, parmi les éditions d'Ammien, les trois volumes parus en 1935, 1937, 1939, qui offrent un texte pourvu d'un certain nombre de notes critiques, avec des cartes, des index et surtout une traduction anglaise, de John C. Rolfe, professeur à l'Université de Pennsylvanie. Le texte est établi sur celui de Clark, mais l'éditeur a cru pouvoir s'éloigner assez souvent de son guide et user de corrections récentes. Sa traduction rend les plus grands services.

Je dirai aussi beaucoup de bien d'un très court petit volume paru en 1948 à Neuchâtel, et qui offre quelques chapitres d'Ammien avec un apparat mettant à part les leçons de *V*, celles du *Vaticanus lat.* 2969 (de l'année 1455), et les leçons ou corrections de l'édition de Gelenius, enfin les principales conjectures possibles [1]. C'est un modèle de clarté et de méthode, pour une édition de courtes dimensions. L'auteur en est M. Pighi, Professeur à l'Université de Bologne, qui a laissé sur le texte d'Ammien des articles exemplaires.

La présente édition est fondée sur le ms. *V*, dont nous avons eu sans cesse, dans l'apparat de Clark, la reproduction, ainsi que l'image fidèle sur microfilm, grâce à l'obligeance de Mlle Vieillard, Directrice de l'Institut de recherche et d'histoire des textes. Elle s'appuie également sur l'édition de Sigismond Gelenius, parue à Bâle en juillet 1533, et dont on peut admettre que, depuis la disparition du *Codex Hersfeldensis*, elle représente le mieux la pensée de l'historien. Tel est l'essentiel de l'apparat auquel j'ai joint quelques variantes de *B* (l'édition de Petrus Castellus, Bologne, 1517) [2] et des autres manuscrits, ainsi que

1. *Ammiani Marcellini Rerum gestarum capita selecta*, édidit Joannes Baptista Pighi, Neocomi Heluetiorum, 1948.

2. On prendra une vue d'ensemble d'Ammien, et des problèmes qu'il pose à ses éditeurs depuis la Renaissance, dans

des variantes d'humanistes, transmises dans l'apparat beaucoup plus développé de l'édition Clark.

Édouard GALLETIER.



Nous avons assumé comme un devoir de gratitude envers la mémoire du regretté Éd. Galletier, notre prédécesseur, qui fut aussi le très bienveillant directeur de nos recherches isidoriennes, la tâche lourde et souvent difficile de mettre au point, pour la présente édition, le manuscrit qu'il avait laissé sur le métier. Nous avons, dans toute la mesure du possible, respecté le texte de son introduction, ses choix d'éditeur, sa traduction. Nous les avons modifiés sur les points où la tâche de révision détaillée, qui nous incombait, nous semblait rendre indispensables corrections, refontes ou compléments. Nous avons été amené à récrire l'apparat et à en modifier quelque peu les perspectives d'ensemble, dans la mesure où il nous est apparu qu'il faisait trop souvent un cas excessif des fautes incluses dans le ms. *V*, et au contraire un cas insuffisant de ses variantes ou de celles d'autres témoins, et des corrections d'humanistes : en particulier dans les passages difficiles, corrompus par les descendants de l'*Hersfeldensis* et, comme tels, forts sujets à caution pour le lecteur le moins hypercritique.

Ainsi avons-nous maintenu en général les choix de l'éditeur dans son texte, sauf dans les cas où le lemme de l'unité critique correspondante n'avait pas été introduit dans ce texte. Nous avons conservé toutes les unités comportant, en dehors du lemme, des variantes intelligibles ou susceptibles d'ouvrir des perspectives sur une leçon admissible ; toutes celles qui mettent en question des noms propres, — et dans ce cas en les étoffant d'après l'apparat de Clark ; toutes les unités présentant en

C. DI SPIGNO, *Aspetti e problemi della storia degli studi ammianei*, dans *Helikon*, t. 3, 1963, pp. 524-534.

lemme une correction d'humaniste ou d'éditeur moderne. L'apparat ainsi remanié a fait l'objet d'une vérification de toutes les leçons de *V*, *B* et *G* sur le microfilm de *V* et les éditions originales de *B* et *G*. La table des sigles des noms d'éditeurs et correcteurs modernes a été établie en réduisant systématiquement à trois lettres l'abréviation de ceux-ci, sauf dans le cas très rare d'initiales identiques. Le *conspectus siglorum* a été dressé en conformité avec l'ordre des témoins établi par Éd. Galletier dans ce dernier chapitre de son introduction.

Au moment de donner le bon à tirer de ce volume, nous avons pris connaissance des critères pratiques qui guideront M. Wolfgang Seyfarth dans la nouvelle édition d'Ammien, à laquelle il travaille depuis de longues années, avec toute la compétence que lui donnent ses travaux antérieurs sur la tradition de notre auteur [1]. Nous avons l'heureuse surprise de constater qu'à quelques détails près, les partis que nous avions adoptés dans le présent travail concordent avec les points de vue de M. Seyfarth : accorder une attention particulière à *G*, renoncer au double apparat de Clark, décharger l'apparat pour le rendre vraiment critique et l'alléger de tant de conjectures vainement accumulées sur le texte, normaliser l'orthographe sous peine de poursuivre une authenticité illusoire des graphies, renoncer à l'italique, adopter une ponctuation logique, exprimant clairement les rapports syntaxiques, et « dans un texte aussi difficile, éviter d'augmenter sans nécessité les difficultés de la compréhension » [2]. Sur tous ces points, nous nous sommes retrouvés

1. En particulier son mémoire de 1962, cité *sup.*, p. 42.
2. Telles sont effectivement la quasi-totalité des conséquences pratiques tirées d'une étude de la tradition msc. et imprimée d'Ammien par W. Seyfarth, *Philologische Probleme und Ammianus Marcellinus, Gedanken über die handschriftliche Ueberlieferung und eine moderne Textgestaltung*, dans *Klio*, t. 48, 1967, pp. 213-226. Nous remercions notre ami P. Petitmengin d'avoir attiré notre attention sur la publication de cet article récent.

d'accord avec M. Seyfarth sans l'avoir cherché. Deux dernières précisions sur notre apparat. A droite du lemme, nous ne présentons pas toujours les leçons dans l'ordre historique préconisé par M. Seyfarth comme reflétant la genèse possible des fautes (*VV*[2]*E*, *BbAG* : encore que nous suivions cet ordre derrière telle leçon non retenue, dans la mesure où il est celui de notre stemma : cf. p. 56). Suivant l'usage, nous avons préféré présenter les autres leçons ou conjectures retenues dans un ordre d'éloignement croissant de la lecture choisie pour lemme. Enfin, pour ce qui est de l'assimilation des préfixes, nous avons pris pour modèle l'usage suivi par notre maître J. Bayet dans son éd. de Tite-Live, avec l'espoir de ne pas nous en être écarté trop souvent.

Nous tenons à remercier en terminant tous ceux qui nous ont aidé à rendre moins imparfaite la publication de ce travail posthume ; tout particulièrement nos collègues et amis André Chastagnol, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Nanterre, relecteur diligent qui nous a généreusement fait profiter de sa compétence en histoire du Bas-Empire, et Guy Sabbah, assistant de latin à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Lyon. De tous deux, les études sur Ammien et au premier chef la suite de la présente édition ont encore beaucoup à attendre.

Jacques FONTAINE

N. B. Les chiffres en exposant dans la traduction renvoient aux « notes complémentaires » placées à la fin du volume en numérotation continue. Un index de ces notes permettra de retrouver plus aisément tout mot, nom propre, toponyme, institution, etc., ayant fait l'objet de tout ou partie d'une de ces notes. Trois cartes (Occident, Orient, Rome) regroupent les toponymes du texte. L'index complet des noms propres et toponymes sera globalement donné après le tome 6 et dernier de l'édition.

CONSPECTVS SIGLORVM

I. Codices.

V = Vaticanus latinus 1873, IXe.

E = Vaticanus latinus 2969, XVe.
D = Vaticanus latinus 1874, XVe.
Y = Vaticanus latinus 3341, XVe.
U = Vaticanus latinus Vrbinas 416, XVe.
P = Petrinus E 27, XVe.
R = Vaticanus Reginensis latinus 1994, XVe.
F = Florentinus Marcianus I. V. 43, XVe.
W = Venetus Marcianus 388 Bess., XVe.
N = Neapolitanus Parisinus latinus 6120, XVe.
H = Parisinus latinus 5819, XVe.
T = Tolosanus Parisinus latinus 5820, XVe.

II. Editores antiqviores.

B = Petri Castelli editio, Bononiae 1517.
b = Erasmi editio Frobeniana, Basileae 1518.
A = Accursii editio, Augustae Vindelicorum 1533.
G = S. Gelenii editio Frobeniana, Basileae 1533.

III. Editores et emendatores recentiores.

Btl. : Bentley.
Box. : Boxhorn.
Cl. : Clark.
Cor. : Cornelissen.
Dam. : Damsté.
Ded. : Dederichs.
Ehr. : Ehrismann.
Era. : Erasme.
Erf. : Erfurt.
Ern. : Ernst.
Eys. : Eyssenhardt.
Gar. : Gardthausen.
Gro. : Gronov.
Gün. : Günther.
Hadr. : Hadrianus Valesius.
Harm. : Harmon.
Harp. : Harper.
Hau. : Haupt.
Her. : Heraeus.
Herr. : Herrmann.
Kel. : Kellenbauer.
Kie. : Kiessling.
Lan. : Langen.
Lin. : Lindenbrog.
Löf. : Löfstedt.
Mad. : Madvig.
Mey. : Meyer.
Mom. : Mommsen.
Mül. : Müller.
Nov. : Novak.
Pet. : Petschenig.
Pig. : Pighi.
Pit. : Pithoeus.
Rei. : Reinesius.
Rol. : Rolfe.
Sal. : Salmasius.
Sch. : Schneider.
See. : Seeck.
Seg. : Seguine.
Tra. : Traube.
Tro. : Tross.
Ung. : Unger.
Val. : Valesius (Henricus).
Wag. : Wagner.

LIVRE XIV

Sommaire

Août-Sept. 353-354. — Après l'usurpation de Magnence, les affaires d'*Orient* sous le César Gallus. Ses excès et ceux de sa femme (I). Incursions des Isauriens (II). Entreprise du roi de Perse (III). Mœurs des Sarrasins (IV).

D'Oct. 353 à Mars 354. —Affaires d'*Occident* sous Constance César (V). Les affaires de Rome, les vices de la noblesse et de la plèbe de Rome (VI).

Été 354. — Affaires d'*Orient* sous Gallus, sa barbarie (VII). Description des provinces d'Orient (VIII).

D'Oct. 353 à Fév.-Mars 354. — Affaires d'*Occident* sous Constance : première guerre alamanique (IX). Discours à ses soldats (X).

Juin-Juil. 354. — Gallus à la tête tranchée par un juste retour d'Adraste et de la Fortune (XI).

AMMIEN MARCELLIN
HISTOIRE

LIVRE XIV

1. *Cruauté de Gallus.*

1 C'en était fini des vicissitudes d'une interminable expédition et les âmes étaient abattues dans les deux partis, brisés par la diversité des périls et des souffrances ; les accents de la trompette n'avaient pas encore cessé, le soldat n'avait pas encore pris ses quartiers d'hiver, quand les orages dus à l'acharnement de la fortune provoquèrent d'autres tempêtes dans l'Empire, par suite de cette multitude de crimes affreux commis par le César Gallus [1]. Celui-ci au sortir d'un abîme de détresse et d'infortunes, porté, au début de la jeunesse, d'un bond inattendu au faîte du pouvoir, outrepassant les limites de l'autorité qui lui avait été confiée, souillait tous ses actes par une brutalité excessive. Sa parenté avec la famille du souverain et puis aussi sa communauté de nom avec Constance [2] l'exaltèrent en effet jusqu'à l'arrogance et, s'il avait eu plus de force, il eût osé, semblait-il, faire acte d'hostilité contre l'auteur de sa fortune. 2 Cette dureté trouvait un stimulant puissant en sa femme, démesurément fière d'être la sœur de l'Auguste, que Constantin son père avait mariée d'abord au roi Hannibalien, son neveu, une vraie mégère faite femme, toujours prête à exciter les fureurs de son mari et non moins cruellement avide que lui de sang humain [3]. Tous deux, devenus peu à peu, avec le temps, plus experts en l'art de nuire, avaient recours à des colporteurs de faux bruits, occultes et fourbes, qui avaient l'habitude perfide d'ajouter à ce dont ils avaient à peine connaissance ; instruits par eux de nouvelles fausses et faites

AMMIANI MARCELLINI
RERVM GESTARVM
LIBRI QVI SVPERSVNT

LIBER XIV

I. *Galli Caesaris saeuitia.*

1 Post emensos insuperabilis expeditionis euentus, languentibus partium animis quas periculorum uarietas fregerat et laborum, nondum tubarum cessante clangore uel milite locato per stationes hibernas, fortunae saeuientis procellae tempestates alias rebus infudere communibus, per multa illa et dira facinora Caesaris Galli, qui ex squalore imo miseriarum, in aetatis adultae primitiis, ad principale culmen insperato s*a*ltu prouectus, ultra terminos potestatis delatae procurrens, asperitate nimia cuncta foedabat. Propinquitate enim regiae stirpis, gentilitateque etiam tum Constanti*i* nominis, efferebatur in fastus, si plus ualuisset ausurus hostilia in auctorem suae felicitatis ut uidebatur. 2 Cuius acerbitati uxor graue accesserat incentiuum, germanitate Augusti turgida supra modum, quam Hanniballiano regi fratris filio antehac Constantinus iunxerat pater, Megaera quaedam mortalis, inflammatrix saeuientis adsidua, humani cruoris auida nihil mitius quam maritus. Qui paulatim eruditiores facti processu temporis ad nocendum, per clandestinos uersutosque rumigerulos, compertis leuiter addere quaedam male suetos, falsa et placentia sibi discentes, adfectati regni uel artium nefandarum

I, 1 stationes, *edd.* : -tones *V* -tionum *BG* || hibernas *V* : -na *BG* || saeuientis E^2ABG : -tes *V* || infudere *HA* : infund- *VBG* || saltu *Kel. Kie.* : cultu *VBG* || Constantii *Lin.* : -tini *VBG* -tiani *Val.* || efferebatur *G et uulgo* : -rabatur *V*.

pour leur plaire, ils chargeaient des innocents d'accusations calomnieuses, comme celle de prétendre à l'Empire ou de pratiquer des arts sacrilèges [4].

3 Mais au milieu de moindres affaires, ce qui fit scandale, une fois que sa violence [5] eut franchi la limite des fautes communes, ce fut le meurtre abominable et soudain d'un noble personnage d'Alexandrie, Clématius [6]. La belle-mère de ce dernier brûlant d'amour pour lui et n'ayant pas réussi, disait-on, à séduire son gendre, s'introduisit au palais par une fausse porte, offrit à la reine un collier de prix et obtint qu'un arrêt de mort fût adressé à Honorat, alors comte d'Orient [7], et que ce même Clématius, alors qu'il n'était souillé d'aucun crime, fût mis à mort sans avoir la permission d'ouvrir la bouche et de parler.

4 Après cet attentat indigne, qu'on redoutait désormais pour d'autres personnes encore, comme si la bride eût été lâchée à la cruauté, certains furent jugés coupables sur l'ombre d'un soupçon et condamnés. Une partie d'entre eux étaient exécutés, d'autres punis de la confiscation de leurs biens, arrachés à leur foyer et bannis, sans qu'il leur restât autre chose que les plaintes et les larmes ; ils vivotaient d'aumônes et, comme l'autorité civile et légitime se pliait à une volonté sanguinaire, les maisons riches et illustres se fermaient à eux.

5 Dans cet amoncellement de crimes, nul recours à la voix d'un accusateur, même suborné, pour soumettre, en apparence du moins, les accusations aux prescriptions légales, comme l'ont fait parfois des princes cruels, mais tout ce qu'avait arrêté la volonté inflexible de César était considéré comme l'expression de la loi divine et humaine et l'on se hâtait de l'accomplir sans délai. 6 Outre cela, on imagina de charger des gens inconnus, dont la condition modeste devait par elle-même écarter toute défiance, de recueillir les rumeurs à travers tous les quartiers

calumnias insontibus adfigebant. 3 Eminuit autem inter humilia, supergressa iam *im*potentia fines mediocrium delictorum, nefanda Clematii cuiusdam Alexandrini nobilis mors repentina ; cuius socrus *cum* misceri sibi generum, flagrans eius amore, non impetraret, ut ferebatur, per palatii pseudothyrum introducta, oblato pretioso reginae monili, id adsecuta est ut ad Honoratum, tum comitem Orientis, formula missa letali, *h*omo scelere nullo contactus, idem Clematius, nec hiscere nec loqui permissus occideretur.

4 Post hoc impie perpetratum, quod in aliis quoque iam timebatur, tamquam licentia crudelitati indulta, per suspicionum nebulas aestimati quidam noxii damnabantur. Quorum pars necati, alii puniti bonorum multatione actique laribus suis extorres, nullo sibi relicto praeter querellas et lacrimas, stipe conlaticia uictitabant ; et ciuili iustoque imperio ad uoluntatem conuerso cruentam, claudebantur opulentae domus et clarae. 5 Nec uox accusatoris ulla, licet subditi*cii*, in his malorum quaerebatur aceruis, ut saltem specie tenus crimina praescriptis legum committerentur, quod aliquotiens fecere principes saeui ; sed quidquid Caesaris implacabilitati sedisset, id, uelut fas iusque perpensum, confestim urgebatur impleri. 6 Excogitatum est, super his, ut homines quidam ignoti, uilitate ipsa parum cauendi, ad colligendos rumores per Antiochiae latera cuncta destinarentur, relaturi quae audirent. Hi, peragranter et

2 discentes *V* : dic- *BG* || adfigebant *V* : adfing- *G* — -tur *B*.
3 iam impotentia *Wag.* : iam pot- *VBG* impot. *Mom.* || socrus cum misceri *Val.* : s. conmis- *V* s. commis- *WBG* s. cum commis- *E* || pseudothyrum *G* : -tyrum *VB* || homo *Lin.* : omo V^2 omnino EW^2 odio V^1BG || idem clematius *glossema putant Wag. Mom.*
5 subditicii *Lin.* : subditi et *VBG*.

d'Antioche et de rapporter ce qu'ils entendaient. Ces agents, au cours de leurs allées et venues, et d'un air indifférent, se mêlaient aux réunions des notables et pénétraient dans les maisons riches sous l'aspect de miséreux : tout ce qu'ils pouvaient apprendre ou entendre, ils le faisaient savoir au palais où ils s'introduisaient subrepticement par des portes de derrière. D'un accord unanime ils avaient soin d'imaginer certains faits, d'en aggraver d'autres dont ils avaient eu connaissance, mais de supprimer les louanges de César que la crainte des maux qui les menaçaient arrachait malgré eux à bien des gens. 7 Il était arrivé parfois que les propos murmurés par un père de famille à l'oreille de sa femme au plus secret de la maison, hors de la présence de tout serviteur plus familier, furent connus de l'empereur le lendemain, comme s'ils étaient rapportés par un Amphiaraos ou un Marcius, ces devins illustres du temps jadis. Aussi redoutait-on même les murs qui étaient les seuls confidents des secrets. 8 Cette volonté constante d'inquisition sur de tels faits et sur beaucoup d'autres semblables ne faisait que croître, stimulée par la souveraine qui, inconsidérément, poussait la fortune de son mari vers une ruine rapide ; elle eût dû plutôt, avec une douceur féminine, le remettre sur la voie de la vérité et de l'humanité en lui donnant d'utiles conseils, à l'exemple de l'épouse de ce féroce empereur Maximin, comme nous l'avons raconté dans l'histoire des Gordiens [8].

9 Enfin, par un nouvel et funeste exemple, le même Gallus osa commettre un insupportable scandale, auquel Gallien, dit-on, s'était risqué à Rome autrefois à sa grande honte [9] : entouré d'un petit nombre de satellites qui dissimulaient l'arme dont ils étaient ceints, il errait le soir à travers les tavernes et les carrefours, s'informant dans la langue grecque, qu'il entendait fort bien, de ce que chacun pensait de César. Voilà ce qu'il avait l'audace de faire

dissimulanter honoratorum circulis adsistendo peruadendoque diuites domus egentium habitu, quicquid noscere poterant uel audire, latenter intromissi per posticas in regiam, nuntiabant, id obseruantes, conspiratione concordi, ut fingerent quaedam et cognita duplicarent in peius, laudes uero supprimerent Caesaris, quas inuitis compluribus formido malorum impendentium exprimebat. **7** Et interdum acciderat ut, siquid in penetrali secreto, nullo citerioris uitae ministro praesente, paterfamilias uxori susurrasset in aurem, uelut Amphiarao referente aut Marcio, quondam uatibus inclitis, postridie disceret imperator. Ideoque etiam parietes arcanorum soli conscii timebantur. **8** Adulescebat autem obstinatum propositum erga haec et similia multa scrutandi, stimulos admouente regina, quae abrupte mariti fortunas trudebat in exitium praeceps, cum eum potius lenitate feminea ad ueritatis humanitatisque uiam reducere utilia suadendo deberet, ut in Gordianorum actibus factitasse Maximini truculenti illius imperatoris retulimus coniugem.

9 Nouo denique perniciosoque exemplo, idem Gallus ausus est inire flagitium graue, quod Romae cum ultimo dedecore temptasse aliquando dicitur Gallienus, et, adhibitis paucis clam ferro succinctis, uesperi per tabernas palabatur et compita, quaeritando graeco sermone, cuius erat impendio gnarus, quid de Caesare quisque sentiret. Et haec confidenter agebat in urbe ubi pernoctantium luminum claritudo dierum

7 citerioris *uulgo* : -ra eis *V* -re eius *BG*.
8 scrutandi *V* : -nda *Bl.* -ntis *prop. Cl.* seruandi *BG* || abrupte *Lin.* : -tae *V* -ta *BG*.
9 exemplo... flagitium *V*[2] *in marg. BG* || quisque *V* : *om. BG* || sentiret *V*: -rent *BG*.

dans une ville où la clarté des lumières nocturnes égale d'ordinaire l'éclat du jour. Il finit par être reconnu plus d'une fois et, considérant que désormais il n'échapperait à la vue de personne s'il mettait un pied dehors, il ne sortit plus que de jour et publiquement et ne se montra plus que pour des motifs qui lui paraissaient sérieux. Tels étaient les agissements que beaucoup de gens déploraient du fond du cœur.

10 Or, à cette époque, Thalassius [10], préfet du prétoire résidant à la cour, lui-même d'un caractère intraitable, voyant l'excitation du prince croître au point de mettre en péril nombre de citoyens, ne cherchait point à l'apaiser par son expérience et ses conseils, comme le firent parfois de hauts dignitaires qui calmèrent les accès de colère des princes, mais par son opposition et ses reproches hors de propos, il le mettait plutôt en fureur, informant très souvent l'Auguste des actes de Gallus qu'il exagérait, et cela en affectant de ne pas dissimuler ces démarches, on ne sait dans quelle intention. Bientôt César, rendu plus sauvage encore par ces procédés, leva en quelque sorte plus haut l'étendard de son acharnement : sans égard pour la vie d'autrui ni pour la sienne propre, prêt à renverser tous les obstacles, il était emporté comme un torrent par un courant irrésistible.

II. *Incursions des Isauriens.*

1 Et ce n'était pas, certes, le seul fléau qui frappât l'Orient de calamités diverses. En effet, les Isauriens [11] aussi, habitués tantôt à vivre en paix, tantôt à jeter le désordre partout par de brusques incursions, après avoir commis furtivement et de loin en loin des actes de brigandage dont l'impunité fortifiait leur audace croissante à mal faire, en vinrent à des opérations de guerre redoutables ; longtemps, à vrai dire, leur turbulence incessante avait stimulé leur esprit d'agression, mais ils furent profondé-

solet imitari fulgorem. Postremo agnitus saepe, iamque, si prodisset, conspicuum se fore contemplans, non nisi luce palam egrediens ad agenda quae putabat seria cernebatur. Et haec quidem medullitus multis gementibus agebantur.

10 Thalassius uero ea tempestate praefectus praetorio praesens, ipse quoque adrogantis ingenii, considerans incitationem eius ad multorum augeri discrimina, non maturitate uel consiliis mitigabat, ut aliquotiens celsae potestates iras principum molliuerunt, sed aduersando iurgandoque cum parum congrueret, eum ad rabiem potius euibrabat, Augustum actus eius exaggerando creberrime docens, idque incertum qua mente, ne lateret adfectans. Quibus mox Caesar acrius efferatus, uelut contumaciae quoddam uexillum altius erigens, sine respectu salutis alienae uel suae, ad uertenda opposita, instar rapidi fluminis, irreuocabili impetu ferebatur.

II. *Isaurorum incursiones.*

1 Nec sane haec sola pernicies orientem diuersis cladibus adfligebat. Namque et Isauri, quibus est usitatum saepe pacari, saepeque inopinis excursibus cuncta miscere, ex latrociniis occultis et raris, alente impunitate adulescentem in peius audaciam, ad bella grauia proruperunt, diu quidem perduelles spiritus inrequietis motibus erigentes, hac tamen indignitate

se fore *V* : fore se *BG* || multis *G* : -tum *VB*.
10 thalassius *G* : -ssus *VB* || ut aliquotiens *G* : aliq. *VB* || quibus mox *G* : quibus ut mox *ante lac. sex litt.* *VB* || uertenda *V* : euer- *Btl.* uerrenda *BG* || opposita *Btl.* : supposita *VBG* apposita *Wag.* sibi opp. *Lan.*
II, 1 sola pernicies *V* : p. s. *tr.* *BG* || est usitatum *V* : u. e. *tr.* *BG* || ex *G* : et *VB* || proruperunt *G* : perru- *VB* || molibus... perciti uehe *add. in marg.* V^2.

ment révoltés par le traitement indigne, selon leurs déclarations, subi par quelques-uns de leurs frères prisonniers qui avaient été à Iconium, ville de Pisidie, dans un spectacle de l'amphithéâtre, livrés aux bêtes féroces, contrairement à la coutume. 2 Et, comme dit Cicéron [12], semblables aux bêtes de proie qui, poussées par la faim, retournent généralement au lieu où elles ont une fois trouvé leur pâture, tous, descendant comme un ouragan de leurs montagnes inaccessibles et escarpées, gagnèrent les terres voisines de la mer. Ils se dissimulaient dans les cachettes de ces lieux impraticables et dans leurs vallées encaissées ; à l'approche de la nuit — la lune, encore à son premier quartier, ne brillait donc pas encore de son plein éclat — ils épiaient les équipages et, quand ils les voyaient abandonnés au sommeil, ils se glissaient le long des amarres en s'aidant des pieds et des mains, s'introduisaient à pas légers dans les navires, se dressaient devant les matelots à l'improviste et, la convoitise enflammant leur cruauté, ils n'épargnaient aucun de ceux mêmes qui se rendaient et après avoir tout massacré ils emportaient les marchandises de prix, ou simplement utiles, sans nulle résistance.

3 Mais de tels attentats ne durèrent pas longtemps. Quand on eut connaissance du meurtre des matelots ainsi dépouillés et égorgés, nul, par la suite, ne relâcha plus en ces mouillages, mais comme on évita les précipices mortels de Sciron [13], les navires longeaient la côte de Chypre qui fait face aux récifs de l'Isaurie. 4 Ainsi donc avec le temps comme aucun navire étranger ne s'aventurait en ces parages, les Isauriens, abandonnant les bords de la mer, se portèrent vers la partie de la Lycaonie limitrophe de l'Isaurie et là, barrant les routes d'un réseau serré de postes avancés, ils vivaient aux dépens des provinciaux et des

perciti uehementer, ut iactitabant, quod eorum capti quidam consortes apud Iconium Pisidiae oppidum in amphitheatrali spectaculo feris praedatricibus obiecti sunt praeter morem. 2 Atque, ut Tullius ait, ut etiam bestiae fame monitae plerumque ad eum locum ubi aliquando pastae sunt reuertuntur, ita omnes, instar turbinis degressi montibus impeditis et arduis, loca petiuere mari confinia, per quae auiis latebrosis sese conuallibusque occultantes, cum appeterent noctes — luna etiam tum cornuta, ideoque nondum solido splendore fulgente — nauticos obseruabant. Quos cum in somnum sentirent effusos, per ancoralia quadrupedo gradu repentes, seseque suspensis passibus iniectantes in scaphas, eisdem nihil opinantibus adsistebant, et incendente auiditate saeuitiam, ne cedentium quidem ulli parcendo, obtruncatis omnibus merces opimas uel utiles nullis repugnantibus auertebant. 3 Haecque non diu sunt perpetrata. Cognitis enim pilatorum caesorumque funeribus, nemo deinde ad has stationes appulit nauem, sed ut Scironis praerupta letalia declinantes, litoribus Cypriis contigui nauigabant, quae Isauriae scopulis sunt controuersa. 4 Procedente igitur mox tempore cum aduenticium nihil inueniretur, relicta ora maritima, in Lycaoniam adnexam Isauriae se contulerunt, ibique densis intercipientes itinera praetenturis, prouincialium et uiato-

uehementer *A* : mentes *V* -tes *B* -ti *G* || iconium *V* : leon- *BG*.
2 bestiae *Val.* : ferae *W²G om. VB* || degrcssi *V* : dig- *BG* || auiis *Kie.* : uiis *V* in *G* in his *B* antris *Btl.* || conuallibusque *V* : -bus *BG* || appeterent *V* : -ret *BG* || noctes *Val.* : -tis *VB* -tibus *E* nox *G* || nihil *EG* : enim n. *VB* eius modi n. *Btl.* sensim n. *Eys.* e naui n. *Tra.* || incendente *V* : incitante *BG* || cedentium *Cl.* : cend- *V* cad- *BG*.
3 pilatorum *V* : uiat- *BG* || quae *V* : qua *BG*.
4 aduenticium *V* : aduect- *BG* || intercipientes *Tra.* : interasipientis *V* interea sepi- *A* inter obsidentium *BG* intersaepi- *Lin.*

voyageurs. 5 La colère devant ces méfaits mit en alerte les soldats établis dans de très nombreux municipes et postes fortifiés voisins des Isauriens, et chacun d'eux s'efforça, dans la mesure de ses moyens, de repousser un ennemi qui s'infiltrait fort loin, tantôt en masses serrées, quelquefois aussi en ordre dispersé, mais on était submergé par le nombre énorme de ces combattants qui, nés et élevés parmi les hautes montagnes et leurs sinuosités, les parcouraient comme des terrains plans ou en pente douce, attaquaient [14] de loin leurs adversaires de leurs projectiles et les terrifiaient de leurs hurlements sauvages. 6 Parfois nos fantassins, forcés pour les poursuivre d'escalader des pentes élevées, même si, malgré leurs glissades, ils réussissaient, en s'accrochant aux buissons et aux broussailles, à atteindre le sommet des monts, n'avaient cependant aucune possibilité de déployer leurs lignes au milieu d'espaces resserrés et impraticables, ni d'assurer leurs pas sur un appui solide ; harcelés par un ennemi qui, d'en haut, roulait sur eux des quartiers de rocs, ils s'échappent par des pentes périlleuses ou bien, contraints par la dernière des nécessités à combattre valeureusement, ils sont accablés sous la chute de blocs énormes. 7 Aussi est-ce avec une prudence attentive que l'on surveilla l'adversaire par la suite : quand les brigands commencent à gagner les parties hautes de la montagne, nos soldats cèdent au désavantage du terrain. Mais quand ils peuvent être surpris en plaine, ce qui arrive couramment, sans qu'on leur laisse les moyens de montrer leur vigueur ni de lancer l'un des deux ou trois javelots qu'ils portent avec eux, ils sont égorgés comme du bétail sans défense.

8 Ces mêmes brigands redoutant donc la Lycaonie, qui est en grande partie une région de plaines, sachant par des expériences répétées qu'ils seraient inférieurs à nos troupes dans une rencontre en terrain plat, par des chemins de traverse à l'écart des grandes routes ils gagnèrent la Pamphylie, demeurée longtemps à l'abri, mais qui, dans

rum opibus pascebantur. 5 Excitauit hic ardor milites per municipia plurima, quae eisdem conterminant, dispositos et castella, et quisque serpentes latius pro uiribus repellere moliens, nunc globis confertos, aliquotiens et dispersos, multitudine superabatur ingenti, quae, nata et educata inter editos recuruosque ambitus montium, eos ut loca plana persultat et mollia, missilibus obuios eminus lacessens et ululatu truci perterrens. 6 Coactique aliquotiens nostri pedites ad eos persequendos scandere cliuos sublimes, etiam si lapsantibus plantis fruticeta prensando uel dumos ad uertices uenerint summos, inter arta tamen et inuia nullas acies explicare permissi, nec firmare nisu ualido gressus ; hoste discursatore rupium abscisa uoluente superne, periculose per prona discedunt aut, ex necessitate ultima fortiter dimicantes, ruinis ponderum immanium consternuntur. 7 Quam ob rem circumspecta cautela obseruatum est deinceps, et, cum edita montium petere coeperint grassatores, loci iniquitati milites cedunt. Vbi autem in planitie potuerint reperiri, quod contingit adsidue, nec exertare lacertos nec crispare permissi tela quae uehunt bina uel terna, pecudum ritu inertium trucidantur.

8 Metuentes igitur idem latrones Lycaoniam magna parte campestrem, cum se inpares nostris fore congressione stataria documentis frequentibus scirent, tramitibus deuiis petiuere Pamphyliam, diu quidem intactam, sed timore populationum et caedum, milite per omnia diffuso propinqua, magnis

5 confertos *V* : conse- *BG* || ingenti *VBG* : uig- *Pet.* indigena *See.* || lacessens *AG* : lacescens *VB*.
6 fruticeta *VB* : -tecta *G*.
7 et ... cedunt *VBG* : ut ... cedant *Btl. Hau.* || iniquitati *Gar.* : -te *VBG*.

la crainte des dévastations et des massacres, avait réparti des soldats sur tous les points voisins de la frontière et établi partout d'importantes garnisons. **9** Aussi, précipitant leur marche pour prévenir par une rapidité extrême la nouvelle de leur agression, confiants dans leur vigueur physique et leur agilité, ils arrivèrent par des sentiers tortueux au sommet des montagnes plus tard qu'ils n'avaient escompté. Quand, après avoir triomphé de rudes difficultés, ils eurent atteint les rives élevées du fleuve Melas, profond et plein de tourbillons, qui à la façon d'un mur protège la population riveraine entourée par ses eaux, comme la nuit avancée ajoutait à la terreur, ils se reposèrent quelque peu en attendant le jour. Ils espéraient en effet passer le fleuve sans que personne les en empêchât, et dévaster les régions voisines dans une attaque par surprise ; mais c'est en pure perte qu'ils s'imposèrent les plus lourdes fatigues. **10** Car au lever du soleil, ils furent empêchés de franchir, en raison de son ampleur, ce gouffre étroit mais profond, mais, tandis qu'ils étaient en quête de barques de pêcheurs ou qu'ils se disposaient à traverser sur des radeaux [15] confectionnés à la hâte, les légions établies alors à Sidé sortirent de leurs quartiers d'hiver et d'une charge rapide coururent leur barrer la route. Plantant leurs enseignes dans le voisinage de la rive, elles se préparaient fort habilement à engager le combat corps à corps, couvertes par le rempart de leurs boucliers ; elles massacrèrent avec la plus grande facilité quelques barbares qui avaient osé passer le fleuve à la dérobée, confiants en leur habileté de nageurs ou portés sur des troncs d'arbres creusés. **11** Lorsque les pirates eurent, jusqu'à la dernière extrémité, tenté des stratagèmes de toute sorte, voyant la vanité de leurs efforts, délogés de ces lieux par leur terreur et la vigueur de notre résistance et ne sachant de quel côté se diriger, ils s'en vinrent auprès de la ville de Laranda. **12** Là, nourriture et repos leur rendirent des forces ; une fois bannie la

undique praesidiis conmunitam. **9** Raptim igitur properantes, ut motus sui rumores celeritate nimia praeuenirent, uigore corporum ac leuitate confisi, per flexuosas semitas ad summitates collium tardius euadebant. Et cum, superatis difficultatibus arduis, ad supercilia uenissent fluuii Melanis, alti et uerticosi, qui pro muro tuetur accolas circumfusus, augente nocte adulta terrorem, quieuere paulisper, lucem opperientes. Arbitrabantur enim, nullo impediente transgressi, inopino adcursu adposita quaeque uastare, sed in cassum labores pertulere grauissimos. **10** Nam, sole orto, magnitudine angusti gurgitis sed profundi a transitu arcebantur, sed, dum piscatorios quaerunt lenunculos uel innare temere contextis ratibus parant, effusae legiones, quae hiemabant tunc apud Siden, eisdem impetu occurrere ueloci. Et signis prope ripam locatis, ad manus comminus conserendas denseta scutorum compage semet scientissime praestruebant, ausos quoque aliquos fiducia nandi, uel cauatis arborum truncis, amnem permeare latenter facillime trucidarunt. **11** Vnde, temptatis ad discrimen ultimum artibus multis cum nihil impetraretur, pauore uique repellente extrusi, et quo tenderent ambigentes, uenere prope oppidum Laranda. **12** Ibi uictu recreati et quiete, postquam abierat timor, uicos opulentos adorti, equestrium adiumento cohortium quae casu

9 flexuosas *EBG* : ple- *V* || circumfusus *VB* : -sos *G, Era.* || augente *VB* : urg- *G, Pet.*
10 magnitudine V^2 *EBG* : -nem V^1 altitudine *Btl.* || sed *V* : et *BG* || piscatorios E^2*BG* : -res *V* || contextis *BG* : -ti sunt *V* || ratibus *VBG* : cratibus *Kie.* || denseta V^2 : -setas V^1 -sas *BG*.
11 multis *Val.* : multum *VBG* militum *Btl.* || uenere *EBG* : uenire *V*.
12 ibi *VBG* : ubi *G*.

crainte, ils s'attaquèrent à de riches bourgades, mais le secours de troupes de cavalerie, qui par hasard approchaient, leur ôta toute envie de résister dans une vaste plaine ; ils se dispersèrent et, tout en battant en retraite, ils firent appel à toute l'élite de leur jeunesse qu'ils avaient laissée dans ses foyers. **13** Épuisés par une redoutable pénurie de vivres, ils gagnèrent une ville nommée Paléas, dominant la mer, fortifiée par un solide rempart : elle sert aujourd hui encore de centre de ravitaillement où s'approvisionnent d'ordinaire les troupes qui défendent toute la frontière d'Isaurie. Ils assiégèrent donc cette place pendant trois jours et trois nuits et, comme il était également impossible d'aborder les pentes elles-mêmes sans risquer la mort et de recourir aux mines, voyant qu'aucun procédé ne faisait avancer le siège ils se retirent abattus, contraints par la dernière nécessité à s'attaquer à des objectifs trop importants pour leurs forces [16]. **14** Aussi, en proie à une fureur plus sauvage encore, qu'exaspéraient le désespoir et la faim, avec des renforts et une ardeur irrésistible ils se jetèrent, pour la mettre à sac, sur la métropole de Séleucie, défendue par le comte Castricius avec trois légions [17] endurcies aux fatigues de la guerre. **15** Instruits de leur approche par des espions sûrs, les chefs militaires, ayant donné le mot d'ordre selon les règles, firent sortir de la ville tous les soldats en armes et les portèrent rapidement en avant. On franchit en hâte le pont jeté sur le fleuve Calycadnus, dont les puissantes eaux baignent les tours des murailles, et l'on prit position comme pour livrer bataille. Personne pourtant ne quitta les rangs et ne fut autorisé à engager le combat. On redoutait en effet une troupe de forcenés supérieure en nombre et prête à se jeter sur nos épées sans ménager sa vie. **16** Quand les pillards eurent, de loin, vu notre armée et entendu le son

propinquabant, nec resistere planitie porrecta conati, digressi sunt, retroque concedentes omne iuuentutis robur relictum in sedibus acciuerunt. **13** Et quoniam inedia graui adflictabantur, locum petiuere Paleas nomine, uergentem in mare, ualido muro firmatum, ubi conduntur nunc usque commeatus, distribui militibus omne latus Isauriae defendentibus adsueti. Circumstetere igitur hoc munimentum per triduum et trinoctium, et cum neque adcliuitas ipsa sine discrimine possit adiri letali nec cuniculis quicquam geri posset, nec procedebat ullum obsidionale commentum, maesti excedunt, postrema ui subigente maiora uiribus adgressuri. **14** Proinde concepta rabie saeuiore, quam desperatio incendebat et fames, amplificatis uiribus, ardore incohibili in excidium urbium matris Seleuciae efferebantur, quam comes tuebatur Castricius tresque legiones bellicis sudoribus induratae. **15** Horum aduentum praedocti speculationibus fidis, rectores militum, tessera data sollemni, armatos omnes celeri eduxere procursu, et agiliter praeterito Calycadni fluminis ponte, cuius undarum magnitudo murorum adluit turres, in speciem locauere pugnandi. Neque tamen exsiluit quisquam nec permissus est congredi. Formidabatur enim flagrans uesania manus, et superior numero et ruitura sine respectu salutis in ferrum. **16** Viso itaque exercitu procul auditoque liticinum cantu, represso gradu parumper stetere

concedentes *VBG* : ced- *Nov.* || acciuerunt *BG* : accip- *V* accii- *P.*

13 discrimine possit *VEBG*, *Era.* : d. posset *Cl.* d. *A* || posset nec *VA* : possit nec *BG* || postrema ui subigente *V* : postremo ira subeunte *BG.*

14 castricius *V* : -tius *BG.*

15 calycadni *B* : calicadni *G* calydcanni *V* || murorum *EA* : merorum *V* meroem *BG.*

des trompettes, ils suspendirent leur marche et s'arrêtèrent un instant, puis, tirant leurs épées menaçantes, ils s'avancèrent à pas lents. **17** Nos soldats pleins de résolution, prêts à affronter l'ennemi en déployant leurs rangs, frappaient les boucliers de leurs lances [18], attitude qui excite la colère des combattants et leur ressentiment, et épouvantaient déjà par ce geste les plus proches des barbares. Mais les chefs, voyant nos soldats se disposer allègrement au combat, les ramenèrent en arrière, ayant estimé inopportun d'engager une lutte incertaine, quand il y avait, tout près, des remparts dont la protection pouvait assurer le salut de tous. **18** La persuasion ramena ainsi nos guerriers à l'intérieur des murs : après avoir de toute part fermé les abords des portes, ils se tenaient sur les ouvrages avancés et sur les créneaux, ayant sous la main des cailloux et des traits rassemblés de tous côtés pour accabler sous une multitude de projectiles et de pierres tout ennemi qui se serait avancé plus près des murailles à portée de javelot. **19** Une chose pourtant causait une vive angoisse aux assiégés, c'est que, par suite de la capture des navires qui par le fleuve assuraient le ravitaillement, les Isauriens avaient d'abondantes ressources de vivres, tandis qu'eux-mêmes, consommant déjà leurs rations ordinaires, appréhendaient les épreuves mortelles d'une famine prochaine. **20** Lorsque la renommée eut fait largement connaître ces événements et que l'envoi de rapports répétés eut inquiété le César Gallus, en l'absence du maître de cavalerie retenu à ce moment trop loin de là [19], le comte d'Orient Nébridius [20], suivant les ordres reçus, rassembla des forces de tous côtés : avec la plus grande hâte, il accourait pour arracher au péril cette ville considérable et d'importance stratégique. A cette nouvelle, les brigands se retirèrent sans accomplir désormais aucune action digne d'être mentionnée, ils se dispersèrent à leur habitude, et gagnèrent les parties inaccessibles de leurs hautes montagnes.

praedones, exsertantesque minaces gladios postea lentius incedebant. **17** Quibus occurrere bene pertinax miles explicatis ordinibus parans, hastisque feriens scuta, qui habitus iram pugnantium concitat et dolorem, proximos iam gestu terrebat. Sed eum in certamen alacriter consurgentem reuocauere ductores, rati intempestiuum anceps subire certamen, cum haud longe muri distarent, quorum tutela securitas poterat in solido locari cunctorum. **18** Hac ita persuasione reducti intra moenia bellatores, obseratis undique portarum aditibus, propugnaculis insistebant et pinnis, congesta undique saxa telaque habentes in promptu, ut si quis se proripuisset interius, multitudine missilium sterneretur et lapidum. **19** Illud tamen clausos uehementer angebat, quod captis nauigiis, quae frumenta uehebant per flumen, Isauri quidem alimentorum copiis affluebant, ipsi uero solitarum rerum cibo iam consumendo, inediae propinquantis aerumnas exitiales horrebant. **20** Haec ubi latius fama uulgasset, missaeque relationes adsiduae Gallum Caesarem permouissent, quoniam magister equitum longius ea tempestate distinebatur, iussus comes Orientis Nebridius, contractis undique militaribus copiis, ad eximendam periculo ciuitatem amplam et opportunam studio properabat ingenti. Quo cognito abscessere latrones. nulla re amplius memorabili gesta,

16 exsertantesque *Rol.* : exertan- *W²*, *Lin.* extan- *VBG* extraher- *E* excitan- *A* eiectan- *prop. Cl.* || minaces *A* : minates *V* minantes *BG*.
17 proximos *uulgo* : -mo *VBG* || securitas *V* : -ri quae *BG* || poterat *V* : -rant *BG*.
18 interius *Val.* : *post lac. trium litt.* terius *V* exterius *E* ulterius *D²BG* citerius *Gro. Nov.*
19 cibo *V* : -os *BG* || propinquantis *BG* : -quitatis *V* || exitiales *W²A* : -leis *G* exitalis *V* ex italis *B* exitialis *cl.*
20 distinebatur *EBG* : destinab- *V*.

III. *Entreprise manquée des Perses.*

1 Les choses en étaient là en Isaurie, tandis que le roi de Perse, empêtré dans des guerres avec ses voisins, cherchait à repousser loin de ses frontières des peuples très sauvages qui, dans leur instabilité, l'attaquaient souvent en ennemis déclarés et parfois lui prêtaient assistance, quand il portait les armes contre nous [21]. Un certain Nohodarès, qui était au nombre des grands, avait reçu l'ordre de razzier la Mésopotamie [22] chaque fois que l'occasion le lui permettrait, et il surveillait avec attention notre territoire pour voir s'il trouverait en quelque endroit un point par où faire brèche dans une attaque brusquée.

2 Et comme toutes les régions de Mésopotamie, habituées aux alertes fréquentes, étaient gardées par des postes avancés et des corps d'observation en rase campagne [23], inclinant sa marche vers la gauche il s'était embusqué dans les parties de l'Osroène les plus éloignées, essayant un plan nouveau, auquel dans le passé on s'était peu arrêté. S'il avait réussi, il aurait tout dévasté à la façon de la foudre. Voici quel était son projet.

3 La ville de Batné, fondée jadis en Anthémusie par une bande de Macédoniens [24], est séparée de l'Euphrate par une courte distance ; elle est pleine de riches commerçants quand une solennité annuelle, vers le début de Septembre, rassemble pour une foire une foule considérable de toutes conditions, pour acheter les marchandises qui proviennent des Indes et du pays des Sères [25] et beaucoup d'autres produits transportés d'ordinaire par terre et par mer. **4** Voilà la contrée qu'aux jours fixés pour ce rassemblement le

dispersique, ut solent, auia montium petiere celsorum.

III. *Persarum commentum irritum.*

1 Eo adducta re per Isauriam, rege Persarum bellis finitimis inligato, repellenteque a conlimitiis suis ferocissimas gentes, quae mente quadam uersabili hostiliter eum saepe incessunt et in nos arma mouentem aliquotiens iuuant, Nohodares quidam nomine e numero optimatum, incursare Mesopotamiam quotiens copia dederit ordinatus, explorabat nostra sollicite, si repperisset usquam locum, ui subita perrupturus. **2** Et quia Mesopotamiae tractus omnes, crebro inquietari sueti, praetenturis et stationibus seruabantur agrariis, laeuorsum flexo itinere, Osdroenae subsiderat extimas partes, nouum parumque aliquando temptatum commentum adgressus ; quod si impetrasset, fulminis modo cuncta uastarat. Erat autem quod cogitabat huius modi.

3 Batne municipium, in Anthemusia conditum Macedonum manu priscorum, ab Euphrate flumine breui spatio disparatur, refertum mercatoribus opulentis, ubi annua sollemnitate, prope Septembris initium mensis, ad nundinas magna promiscuae fortunae conuenit multitudo, ad commercanda quae Indi mittunt et Seres, aliaque plurima uehi terra marique

dispersique W^2BG : -sisque *V* || petiere W^2BG : petiuere *Nov.* petere *V*.

III, 1 per isauriam *BG* : pe (*lac. quattuor litt.*) isauriam *V* || nohodares *G* : noo- *VB* || copia *VBG* : fors -am *uel* -am fors *Her.*

2 osdroenae *A* : osdrue- *VBG* || subsiderat *V* : subsed- *BG* || extimas *Val.* : -mans *V* aestimans *BG* || fulminis modo *V* : f. instar m. *BG* fluminis m. *Her.* || uastarat *V* : -ret *BG* || cogitabat *V* : agi- *WBG*.

3 batne *VBG* : -nae *A* || anthemusia *V* : athe- *BG* || mercatoribus ... sollemnitate *add. in marg.* V^2 || mensis *V* : *om.* *BG* || et seres *V* : *om.* *BG* || aliaque *A*, *Kie.* : alia *VBG*.

chef que j'ai nommé plus haut s'apprêtait à envahir par des déserts et par les rives herbues du fleuve Aboras. Mais trahi par les révélations de ses soldats qui, poursuivis par la crainte d'un châtiment pour un crime qu'ils avaient commis, avaient fait défection et rallié des garnisons romaines, il ne chercha point à sortir de sa cachette et par la suite languit dans l'inaction.

IV. *Irruptions et mœurs des Sarrasins.*

1 Cependant les Sarrasins [26], dont il ne nous faut jamais souhaiter l'amitié ni l'hostilité, dans leurs rezzous de-ci de-là dévastaient en un instant tout ce qu'ils pouvaient trouver, semblables aux milans ravisseurs qui emportent d'un vol rapide la proie qu'ils ont aperçue du haut des airs ou qui n'insistent pas s'ils l'ont manquée. **2** Bien que je me rappelle avoir traité de leur genre de vie dans l'histoire de l'empereur Marc-Aurèle, et par la suite à diverses reprises [27], maintenant encore, néanmoins, je donnerai sur eux quelques détails sommaires. **2** Chez ces peuples qui commencent à l'Assyrie et s'étendent jusqu'aux Cataractes du Nil et aux frontières des Blemmyes, tous sont pareillement guerriers, à demi-nus, enveloppés jusqu'à la ceinture de courts manteaux de couleur ; ils se déplacent à l'aide de chevaux rapides et de maigres chameaux dans des directions opposées, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Nul parmi eux ne met jamais la main au manche de la charrue, ne cultive un arbre ou ne demande sa nourriture au travail de la terre, mais ils vont toujours à l'aventure, à travers les immensités, sans foyer, sans demeures fixes et sans lois. Ils ne supportent pas longtemps le même ciel et ne se plaisent jamais au soleil d'une

consueta. **4** Hanc regionem praestitutis celebritati diebus inuadere parans dux ante dictus, per solitudines Aboraeque amnis herbidas ripas, suorum indicio proditus, qui admissi flagitii metu exagitati ad praesidia desciuere Romana, absque ullo egressus effectu deinde tabescebat immobilis.

IV. *Saracenorum irruptiones et mores.*

1 Saraceni tamen nec amici nobis umquam nec hostes optandi, ultro citroque discursantes, quicquid inueniri poterat momento temporis parui uastabant, miluorum rapacium similes, qui, si praedam dispexerint celsius, uolatu rapiunt celeri, aut nisi impetrauerint non immorantur. **2** Super quorum moribus licet in actibus principis Marci et postea aliquotiens meminerim retulisse, tamen nunc quoque pauca de isdem expediam carptim. **3** Apud has gentes, quarum exordiens initium ab Assyriis, ad Nili cataractas porrigitur et confinia Blemmyarum, omnes pari sorte sunt bellatores, seminudi, coloratis sagulis pube tenus amicti, equorum adiumento pernicium graciliumque camelorum per diuersa reptantes, in tranquillis uel turbidis rebus ; nec eorum quisquam aliquando stiuam adprehendit uel arborem colit, aut arua subigendo quaeritat uictum, sed errant semper per spatia longe lateque distenta sine lare, sine sedibus fixis aut legibus ; nec idem perferunt diutius caelum, aut trac-

4 aboraeque *G* : aboreque *VB* || ad *EBG* : et *V* || desciuere *Cl.* : discipere *V*¹ disciuere *V*² discurrere *BG*.
IV, 1 optandi *VW²A* : habendi *BG* || rapacium *EW²*, *Val.* : -ciuiti *V*¹ -ciui *V*² -ci uitae *BG* -citate *Btl.* -citati *Eys.* || aut nisi *Val.* : aut si *VBG* ac si *Mom.* atque si *uel* et si *Gün.* ut si *Her.*
2 meminerim retulisse *EBG* : -rit tulisse *V* memini rett- *Kie.* m. me rett- *Nov.*
3 quaeritat *Lin.* : -rit aut *V* -ritant *W²BG* -rit -*Kie.*

seule contrée. 4 Leur vie est une fuite continuelle. Leurs femmes sont des mercenaires engagées pour un temps par contrat [28], mais, pour qu'il y ait une apparence de mariage, la future femme offre à son mari, à titre de dot, une lance et une tente, prête à le quitter au jour fixé si elle choisit ce parti. Incroyable est chez ces peuples l'ardeur avec laquelle les deux sexes s'abandonnent aux choses de l'amour. 5 Pendant toute leur existence, ils sont si nomades qu'une femme se marie à un endroit, accouche à un autre, et elle élève ses enfants loin de là, sans qu'il lui soit permis de faire halte. 6 Tous ces peuples se nourrissent de gibier, de lait en grande quantité, qui est leur principal aliment, de plantes de toute sorte et des oiseaux qu'ils réussissent à prendre à la chasse. La plupart de ceux que nous avons vus ignoraient totalement l'usage du blé et du vin.

7. En voilà assez sur cette nation dangereuse, revenons maintenant à notre sujet.

V. Supplice des partisans de Magnence.

1 Tandis que ces événements se déroulaient en Orient, Constance, qui passait l'hiver à Arles, avait donné des jeux au théâtre et au cirque avec une pompe fastueuse, le sixième jour avant les Ides d'octobre, qui marquait le terme de sa trentième année de règne [29]. Faisant peser plus lourdement son arrogance, il accueillait comme évidente et avérée toute accusation douteuse ou fausse : entre autres excès, il livra à la torture le comte Gérontius, qui avait été du parti de Magnence [30], et le condamna aux chagrins de l'exil. 2 De même qu'un corps malade est ébranlé d'ordinaire par des malaises, même légers, ainsi l'esprit borné et impressionnable de Constance prenait le moindre bruit pour un attentat ou un complot dirigé contre sa vie, et il endeuilla sa victoire par le meurtre d'innocents [31]. 3 Si quelque officier, quelque dignitaire ou

tus unius sol illis umquam placet. 4 Vita est illis semper in fuga, uxoresque mercennariae conductae ad tempus ex pacto, atque, ut sit species matrimonii, dotis nomine futura coniux hastam et tabernaculum offert marito, post statum diem, si id elegerit, discessura, et incredibile est quo ardore apud eos in uenerem uterque soluitur sexus. 5 Ita autem, quoad uixerint, late palantur, ut alibi mulier nubat, in loco pariat alio, liberosque procul educat, nulla copia quiescendi permissa. 6 Victus uniuersis caro ferina est lactisque abundans copia qua sustentantur, et herbae multiplices, et siquae alites capi per aucupium possint, et plerosque nos uidimus frumenti usum et uini penitus ignorantes.

7 Hactenus de natione perniciosa. Nunc ad textum propositum reuertamur.

V. *Magnentianorum supplicia.*

1 Dum haec in Oriente aguntur, Arelate hiemem agens Constantius, post theatralis ludos atque circenses ambitioso editos apparatu, diem sextum idus Octobres, qui imperii eius annum tricensimum terminabat, insolentiae pondera grauius librans, siquid dubium deferebatur aut falsum, pro liquido accipiens et conperto, inter alia excarnificatum Gerontium, Magnentianae comitem partis, exsulari maerore multauit. 2 Vtque aegrum corpus quassari etiam leuibus solet offensis, ita animus eius angustus et tener, quicquid increpuisset, ad salutis suae dispendium existimans factum aut cogitatum, insontium caedibus fecit uictoriam luctuosam. 3 Siquis enim militarium uel

sol *V* : soli *W²BG* solis *E*.
5 educat *Lin.* : ded- *VBG* inde ed- *Nov.*
V, 1 diem *B* : die *V* ad diem *G*.

quelque citoyen distingué parmi les hommes de son rang avait été accusé, sur de simples rumeurs, d'avoir soutenu le parti ennemi, il était traîné, chargé de chaînes pesantes, comme une bête féroce, et, même sans qu'aucun adversaire l'accablât, comme s'il suffisait du seul fait d'avoir été nommé, dénoncé ou cité, il était condamné à la peine capitale ou à la confiscation de ses biens, ou à la relégation dans une île déserte.

4 A cette cruauté, lorsque la majesté de l'Empire passait pour atteinte, à ses colères et à ses soupçons sans fondement, s'ajoutaient les flatteries sanguinaires de son entourage qui exagérait les faits et affectait une douleur excessive de voir en péril la vie d'un prince au salut de qui était attachée, comme à un fil, la situation du monde entier, ainsi qu'ils le proclamaient dans leurs propos hypocrites. **5** Aussi dit-on que jamais personne, condamné à une peine pour ces délits ou d'autres semblables, ne fut rayé sur son ordre de l'acte d'accusation qu'on lui présentait selon l'usage, comme le firent souvent même des princes sans pitié. Ce vice meurtrier, qui chez d'autres parfois s'adoucit, chez lui se déchaînait avec les progrès de l'âge, parce que la cour de ses flatteurs l'excitait aux décisions qu'il avait bien arrêtées.

6 Parmi eux se distinguait le secrétaire Paul [32], originaire d'Espagne, impénétrable sous sa face imberbe, qui avait un flair extrême pour dépister les moyens secrets de perdre quelqu'un. Envoyé en Bretagne pour aller chercher des officiers qui avaient eu l'imprudence de conspirer avec Magnence [33], bien qu'ils fussent incapables de résis-

honoratorum aut nobilis inter suos, rumore tenus esset insimulatus fouisse partes hostiles, iniecto onere catenarum, in modum beluae trahebatur, et inimico urgente uel nullo, quasi sufficiente hoc solo quod nominatus esset aut delatus aut postulatus, capite uel multatione bonorum aut insulari solitudine damnabatur.

4 Accedebant enim eius asperitati, ubi inminuta esse amplitudo imperii dicebatur, et iracundiae suspicionumque uanitati proximorum cruentae blanditiae, exaggerantium incidentia et dolere impendio simulantium, si principis perditur uita, a cuius salute uelut filo pendere statum orbis terrarum fictis uocibus exclamabant. **5** Ideoque fertur neminem aliquando ob haec uel similia poenae addictum, oblato de more elogio, reuocari iussisse, quod inexorabiles quoque principes factitarunt. Et exitiale hoc uitium quod in aliis nonnumquam intepescit, in illo aetatis progressu efferuescebat, obstinatum eius propositum accendente adulatorum cohorte.

6 Inter quos Paulus eminebat notarius, ortus in Hispania, glabro quidam sub uultu latens, odorandi uias periculorum occultas perquam sagax. Is in Brittaniam missus, ut militares quosdam perduceret ausos conspirasse Magnentio, cum reniti non possent

3 iniecto *BG* : inte- *V*.
4 accedebant E^2, *Val.* : accend- *G*, *Era.* accid- *V* accendebat *B* || asperitati *V* : -tem *BG* || ubi iactata *V* : uulgo crimina quibus *BG* || inminuta esse *Tra.* : inminutae *ante lac. septem litt.* *V* imminui *BG* inm. *Eys.* i. uel laesa *Val.* || suspicionumque uanitati *Her.* : suspicionum quantitati *V*, *Val.* suspicionum *B* suspicionem *G* suspicionumque quantitati *Tra.* || perditur *VBG* : peti- *Nov.* prodi- *Val.* periclitetur *Gar.* periclitaretur *CFWM*.
5 ob haec *BG* : haec *V* || inexorabiles... principes *EBG* : -lis... -pis *V*.
6 glabro *G* : glaber *VB* coluber *Btl.* || quidam *VB* : -dem *bG* || brittaniam *cl.* : -nia *V* britanniam *BG*.

tance il outrepassa trop librement ses instructions, engloutit subitement à la manière d'un torrent la fortune de beaucoup d'entre eux et se laissa emporter dans les meurtres et les ruines de toute sorte, chargeant de chaînes le corps d'hommes libres, imposant à tels autres la honte des menottes, accumulant une rhapsodie d'accusations naturellement fort éloignées de la vérité. Ainsi commit-il le crime impie de marquer l'époque de Constance d'une flétrissure éternelle [34]. 7 Martin, qui administrait ces provinces à la place des préfets [35], déplorait douloureusement les épreuves d'hommes innocents, et il le supplia à diverses reprises d'épargner ceux qui étaient exempts de toute faute. Voyant cette démarche sans effet, il le menaça de se retirer afin que, dans cette crainte au moins, ce malveillant inquisiteur cessât enfin d'exposer à des périls manifestes des hommes qui n'étaient unis entre eux que pour la paix. 8 Paul jugea que son action était entravée par ces interventions et, comme il était un maître dans l'art d'embrouiller les affaires — ce qui lui avait valu le surnom de *Catena* (la Chaîne) — il fit partager le lot des périls communs au vicaire lui-même, qui continuait à défendre énergiquement ceux qu'il avait sous ses ordres. Il insistait pour l'amener, lui aussi, à la cour de l'empereur avec les tribuns [36] et plusieurs autres, enchaîné. Martin alarmé par ce danger, devant la menace d'une mort immédiate [37], se jette sur Paul l'épée à la main. Mais n'ayant pas réussi, en raison de la faiblesse de son bras, à le frapper mortellement, c'est dans son propre sein qu'il plongea son épée nue. Ce genre de mort indigne ôta la vie au plus juste des gouverneurs pour avoir osé soulager de leurs disgrâces misérables une quantité d'hommes. 9 Ces crimes accom-

iussa licentius supergressus, fluminis modo fortunis complurium sese repentinus infudit, et ferebatur per strages multiplices ac ruinas, uinculis membra ingenuorum adfligens et quosdam obterens manicis, crimina scilicet multa consarcinando a ueritate longe discreta. Vnde admissum est facinus impium, quod Constanti tempus nota inusserat sempiterna. 7 Martinus agens illas prouincias pro praefectis, aerumnas innocentium grauiter gemens, saepeque obsecrans ut ab omni culpa inmunibus parceretur, cum non impetraret, minabatur se discessurum ut, saltem id metuens, perquisitor maliuolus tandem desineret quieti coalitos homines in aperta pericula proiectare. 8 Per hoc minui studium suum existimans Paulus, ut erat in complicandis negotiis artifex dirus, unde ei Catenae inditum est cognomentum, uicarium ipsum, eos quibus praeerat adhuc defensantem, ad sortem periculorum communium traxit. Et instabat ut eum quoque cum tribunis et aliis pluribus ad comitatum imperatoris uinctum perduceret ; quo percitus ille, exitio urgente abrupto, ferro eundem adoritur Paulum. Et quia languente dextera letaliter ferire non potuit, iam destrictum mucronem in proprium latus impegit. Hocque deformi genere mortis excessit e uita iustissimus rector, ausus miserabiles casus leuare multorum. 9 Quibus ita sceleste patratis, Paulus

tempus *VB* : -poribus *G* || nota inusserat *W*² *uulgo* : notam inu. *BG* notare iu- *V* || sempiterna *V* : -nam *BG*.

7 agens *V* : regens *BG* || praefectis *VB* : -to *G* || coalitos *V* : tradi- *BG* || proiectare *EBG* : prolec- *V*.

8 ei *Val.* : et *VBG* || catenae *Cl.* : cataene *V* catena *BG* || inditum *EBG* : indinuum *V* indutum *cursus causa Cl.* || praeerat *V* : parserat *BG* || quo *EBG* : quae *V* quare *N*² || abrupto *V* : abrepto *T*²*BG* adrepto *Mom.* || destrictum *V* : dis- *BG* || rector *Bil.* : remora *V* re mora *G* re nota *B* remoto *Val.* rector mora *Mom.*

plis, Paul, souillé de sang, retourna au camp de l'empereur [38], ramenant nombre de captifs pour ainsi dire couverts de chaînes, plongés dans la misère et l'affliction : à leur arrivée, on prépara les chevalets et le bourreau apprêta des crocs et des instruments de torture. Parmi ces prisonniers, beaucoup virent leurs biens proscrits [39], d'autres furent envoyés en exil, quelques-uns condamnés à périr par l'épée. Personne en effet ne peut se souvenir que, sous Constance, où se commettaient de telles cruautés sur une simple accusation clandestine, on ait jamais absous un accusé.

VI. *Vices du sénat et du peuple romain.*

1 Cependant Orfitus était, en qualité de préfet, gouverneur de la Ville Éternelle et il se laissait entraîner par son arrogance au-delà des limites du pouvoir qui lui avait été confié [40]. C'était d'ailleurs un homme intelligent et fort au courant des affaires du barreau, mais il était dépourvu de ce poli que donne la culture littéraire plus qu'il n'eût convenu à un homme bien né. Sous son administration, de graves séditions éclatèrent par suite du manque de vin, ce qui provoqua, dans une populace portée à en faire un usage excessif, des troubles violents et répétés [41].

2 Des étrangers qui liront peut-être ces pages, par une heureuse fortune pour moi, pourront, je pense, s'étonner, alors que mon histoire en est venue à exposer les affaires de Rome, de n'entendre parler que d'émeutes, de tavernes et autres misères de ce genre : aussi vais-je brièvement en mentionner les causes, étant résolu à ne m'écarter nulle part de la vérité de mon propre chef.

cruore perfusus reuersusque ad principis castra, multos coopertos paene catenis adduxit, in squalorem deiectos atque maestitiam, quorum aduentu intendebantur eculei uncosque parabat carnifex et tormenta. Et ex his proscripti sunt plures, actique in exsilium alii, non nullos gladii consumpsere poenales. Nec enim quisquam facile meminit sub Constantio, ubi susurro tenus haec mouebantur, quemquam absolutum.

VI. *Senatus populique Romani uitia.*

1 Inter haec Orfitus praefecti potestate regebat urbem aeternam, ultra modum delatae dignitatis sese efferens insolenter, uir quidem prudens et forensium negotiorum oppido gnarus, sed splendore liberalium doctrinarum minus quam nobilem decuerat institutus. Quo administrante, seditiones sunt concitatae graues ob inopiam uini, cuius auidis usibus uulgus intentum ad motus asperos excitatur et crebros.

2 Et quoniam mirari posse quosdam peregrinos existimo, haec lecturos forsitan, si contigerit, quam ob rem, cum oratio ad ea monstranda deflexerit quae Romae geruntur, nihil praeter seditiones narratur et tabernas et uilitates harum similis alias, summatim causas perstringam, nusquam a ueritate sponte propria digressurus.

9 reuersusque *VB* : -sus est *G* || paene *V* : pondere *BG* || catenis *V* : catenae *BG* || adduxit *N*, *Val.* : -uctis *V* -ucens *G* -uctos $W^{2}B$ || et ex his *Eys.* : et ex iis $W^{2}G$ (tormentae) texis *V* exteris *RB* || plures actique $W^{2}G$: pluresque acti *PB* plures acrique *V*.

VI, 1 urbem aeternam $E^{2}A$: ur (*lac dedem litt.*) nam V^{1} u. etate nam V^{2} u. elatae nam *B* u. *G* || quo administrante *G* : quo mi- $V^{2}WB$ quod mi- V^{1} || uini *add.* V^{2} *in lac. sex litt.* || cuius *Mül.* : huius *VBG*.

2 geruntur BGV^{2} : geren- V^{1} gereren- *E*, *Lin.* || similis *VB* : -les *G* || perstringam *V* : praestr- *BG* || digressurus *BG et uulgo* : degr. *V*.

3 Au temps où commençait à surgir à la lumière du monde cette Rome destinée à vivre aussi longtemps qu'il y aura des hommes, afin de lui assurer une glorieuse croissance la valeur et la Fortune [42], si souvent opposées, se mirent d'accord pour un traité de paix éternelle : si l'une d'elles eût fait défaut, Rome ne serait pas parvenue au comble de la grandeur. **4** Son peuple, dès le berceau jusqu'au terme de son enfance, période qui comprend environ trois cents ans [43], guerroya autour de ses murailles. Puis, entré dans l'adolescence, après les épreuves de guerres multiples il franchit les Alpes et la mer. Parvenu à la jeunesse et à l'âge d'homme, de toutes les régions qu'embrasse le vaste monde il a rapporté lauriers et triomphes. Et maintenant, penchant vers la vieillesse et ne devant quelquefois la victoire qu'à son nom seul, il s'est retiré dans une vie plus tranquille. **5** Aussi la Ville vénérable, après avoir abattu les têtes orgueilleuses de peuples sauvages, après avoir donné des lois qui sont le fondement et la garantie éternelle de la liberté, semblable à un père économe, prévoyant et riche, a confié aux Césars, comme à ses enfants, le droit de gérer son héritage. **6** Et bien que depuis longtemps les tribus soient en repos et les centuries pacifiées, bien qu'il n'y ait plus de batailles électorales, mais que soit revenue la tranquillité des temps de Numa Pompilius [44], il n'empêche qu'à travers toutes les régions et toutes les parties du monde elle est acceptée comme maîtresse et comme reine, partout la tête chenue des sénateurs et leur autorité inspirent la vénération, le nom du peuple romain est entouré de considération et de respect [45].

7 Mais cet éclat grandiose de ses assemblées est terni par la légèreté désordonnée de quelques-uns, qui, sans

3 Tempore quo primis auspiciis in mundanum fulgorem surgeret uictura dum erunt homines Roma, ut augeretur sublimibus incrementis, foedere pacis aeternae uirtus conuenit atque Fortuna, plerumque dissidentes, quarum si altera defuisset, ad perfectam non uenerat summitatem. **4** Eius populus ab incunabulis primis ad usque pueritiae tempus extremum, quod annis circumcluditur fere trecentis, circummurana pertulit bella ; deinde, aetatem ingressus adultam, post multiplices bellorum aerumnas Alpes transcendit et fretum ; in iuuenem erectus et uirum, ex omni plaga, quam orbis ambit immensus, reportauit laureas et triumphos ; iamque uergens in senium, et nomine solo aliquotiens uincens, ad tranquilliora uitae discessit. **5** Ideo Vrbs uenerabilis, post superbas efferatarum gentium ceruices oppressas, latasque leges, fundamenta libertatis et retinacula sempiterna, uelut frugi parens et prudens et diues, Caesaribus tamquam liberis suis regenda patrimonii iura permisit. **6** Et olim licet otiosae sint tribus pacataeque centuriae et nulla suffragiorum certamina, sed Pompiliani redierit securitas temporis, per omnes tamen quot orae sunt partesque terrarum, ut domina suscipitur et regina, et ubique patrum reuerenda cum auctoritate canities, populique Romani nomen circumspectum et uerecundum.

7 Sed laeditur hic coetuum magnificus splendor leuitate paucorum incondita, ubi nati sunt non repu-

3 surgeret uictura *HA* : surgeretur ictura *V* surgeretur ut uictura *BG* || foedere *BG* : -ra *V* in -ra *Her.* || altera *EBG* : aliter *V* || defuisset *BG* : abf- *E* adf- *V*.
4 laureas et *Kie.* : laureace *V* laureae *WG* laurae *B*.
6 uerecundum *V* : uerendum *BG* || quot orae *Seg.* : quotque *V* quotquot *HBG*.
7 sunt *VB* : sint *bG*.

souci de leur naissance, comme si toute licence était accordée aux vices, tombent dans les égarements et le libertinage. Comme l'enseigne, en effet, le poète lyrique Simonide [46], l'homme qui veut vivre heureux et en accord avec la parfaite raison doit avoir avant tout une patrie glorieuse. 8 Quelques-uns, parmi eux, croyant pouvoir s'immortaliser par des statues, recherchent avidement cet honneur, comme s'ils s'attendaient à être mieux récompensés par des images de bronze dépourvues de vie que par la conscience d'avoir bien agi et avec droiture ; ils prennent soin de les faire recouvrir d'une feuille d'or, privilège concédé pour la première fois à Acilius Glabrion pour avoir triomphé du roi Antiochus par son habileté et ses armes [47]. Mais combien il est beau de mépriser ces choses futiles et de nulle importance pour tenter, selon le mot du poète d'Ascra [48], la longue et difficile ascension vers la vraie gloire, Caton le Censeur l'a mis en lumière [49]. Comme on s'informait pourquoi, parmi tant d'autres, lui-même n'avait pas de statue, il répondit : « J'aime mieux que les gens de bien se demandent pourquoi je n'ai pas mérité cette distinction que s'ils se demandaient tout bas, chose plus grave, pourquoi je l'ai obtenue. »

9 D'autres mettent leur point d'honneur dans la possession de voitures plus hautes qu'il n'est d'usage et dans la somptueuse parure de leurs vêtements ; ils transpirent sous le poids des manteaux qu'ils enfilent à leur cou [50], et attachent à leur gorge : ces manteaux étant sensibles au moindre souffle en raison de la minceur extrême du tissu, ils les déploient par des mouvements rapides, surtout de la main gauche, afin d'en faire chatoyer en transparence les franges plus longues ainsi que leurs tuniques, où des broderies multicolores représentent des figures d'animaux de toute sorte. 10 D'autres, sans que nul leur pose de ques-

tantium, sed, tamquam indulta licentia uitiis, ad errores lapsorum atque lasciuiam. Vt enim Simonides lyricus docet, beate perfecta ratione uicturo ante alia patriam esse conuenit gloriosam. **8** Ex his quidam aeternitati se commendari posse per statuas aestimantes, eas ardenter adfectant, quasi plus praemii de figmentis aereis sensu carentibus adepturi quam ex conscientia honeste recteque factorum, easque auro curant imbratteari, quod Acilio Glabrioni delatum est primo, cum consiliis armisque regem superasset Antiochum. Quam autem sit pulchrum, exigua haec spernentem et minima, ad ascensus uerae gloriae tendere longos et arduos, ut memorat uates Ascraeus, Censorius Cato monstrauit. Qui interrogatus quam ob rem inter multos ipse statuam non haberet, « Malo », inquit, « ambigere bonos quam ob rem id non meruerim quam, quod est grauius, cur impetrauerim mussitare ».

9 Alii, summum decus in carruchis solito altioribus et ambitioso uestium cultu ponentes, sudant sub ponderibus lacernarum quas in collis insertas iugulis ipsis adnectunt, nimia subtegminum tenuitate perflabiles expandentes crebris agitationibus maximeque sinistra, ut longiores fimbriae tunicaeque perspicue luceant, uarietate liciorum effigiatae in species animalium multiformes. **10** Alii, nullo quaerente,

uitiis *V* : *om.* *BG* || atque *cursus causa Harm.* : ad *VBG* et *A* ac *Eys.*
8 commendari V^2BG : -re V^1 || de *V* : ex *BG* || sensu W^2, *Val.* : -sis *V* -sibus *RBG* || multos ipse *Nov. Pet.* : m. *ante lac trium litt.* *V* m. nobiles *BG* m. solus *Tra.* m. se inferiores *Btl.*
9 ponentes *V* : ponunt *BG* || insertas W^2 : -ta *V* exerta *BG* || iugulis W^2 : sing- *VBG* cing- *Val.* || adnectunt *Gro.* : (atn- V^1) -tant V^2 *WBG* adiectant *E* || perflabiles *Val.* : per pia uilis *in. lac.* V^2 peruia filis *BG* || expandentes *Val.* : expectantes *in lac.* V^2 extantes *BG* explicantes *Btl.* uexantes *Nov.* || agitationibus E^2, *Val.* : acogi- *V* a locis omnibus *BG* || perspique *V* : -cua *BG* -cuae ***Mom.***

tions, affectant un visage grave, exaltent démesurément leur fortune, multipliant en imagination les récoltes annuelles des terres fertiles qu'ils se vantent de posséder en abondance du levant au couchant [51], ignorant assurément que leurs ancêtres, par qui la grandeur de Rome fut portée si loin, ne brillèrent pas par leurs richesses ; mais dans des guerres terribles, et sans se distinguer des simples soldats par leur genre de vie et la modestie de leurs vêtements, ils ont, par leur valeur, triomphé de tous les obstacles. **11.** C'est pour cette raison que l'on fit une collecte pour enterrer le fameux Valérius Publicola, que la veuve de Régulus, demeurée sans ressources avec ses enfants, reçut pour vivre l'aide des amis de son mari, et que la fille de Scipion fut dotée par le trésor public, parce que la noblesse avait honte de voir cette jeune fille d'âge nubile se flétrir par suite de l'absence d'un père de modeste fortune [52].

12 Mais aujourd'hui, si, comme un honorable étranger, tu entres pour la première fois, pour le saluer, chez quelque personnage bien pourvu d'argent et, pour cela, plein de lui-même, tu seras accueilli comme un hôte désiré, accablé de questions et réduit à mentir, tu t'étonneras qu'un grand personnage qui ne t'a jamais vu auparavant entoure de tous les égards possibles ta chétive personne, au point que cette obligeance qui te semble exceptionnelle te fasse regretter de n'avoir pas vu Rome dix ans plus tôt [53]. **13** Encouragé par cette amabilité, quand tu renouvelleras ta visite le lendemain, tu demeureras comme un inconnu et comme un hôte imprévu, tandis que l'homme qui te pressait hier, en faisant le compte de ses clients se demande longuement qui tu es et d'où tu viens. Reconnu enfin et admis dans son amitié, si tu es assidu à venir le saluer pendant trois années sans interruption et si tu viens à y manquer pendant ce même nombre de jours, tu recommenceras à éprouver de sa part le même accueil : il

uultus seueritate adsimulata, patrimonia sua in immensum extollunt, cultorum, ut putant, feracium multiplicantes annuos fructus, quae a primo ad ultimum solem se abunde iactitant possidere, ignorantes profecto maiores suos, per quos ita magnitudo Romana porrigitur, non diuitiis eluxisse, sed per bella saeuissima, nec opibus nec uictu nec indumentorum uilitate gregariis militibus discrepantes, opposita cuncta superasse uirtute. **11** Hac ex causa conlaticia stipe Valerius humatur ille Publicola, et subsidiis amicorum mariti, inops cum liberis uxor alitur Reguli, et dotatur ex aerario filia Scipionis, cum nobilitas florem adultae uirginis diuturnum absentia pauperis erubesceret patris.

12 At nunc, si ad aliquem bene nummatum, tumentemque ideo, honestus aduena salutatum introieris primitus, tamquam exoptatus suscipieris, et interrogatus multa coactusque mentiri, miraberis, numquam antea uisus, summatem uirum tenuem te sic enixius obseruantem ut paeniteat ob haec bona tamquam praecipua non uidisse ante decennium Romam. **13** Hacque adfabilitate confisus, cum eadem postridie feceris, ut incognitus haerebis et repentinus, hortatore illo hesterno, suos enumerando, qui sis uel unde uenias diutius ambigente. Agnitus uero tandem et adscitus in amicitiam, si te salutandi adsiduitati dederis triennio indiscretus, et per totidem dierum

10 seneritate *EBG* : senerate *V*.
11 hac *Eys.* : hic *V* hinc *BG* || reguli *in lac. decem litt.* V^2 || absentia T^2, *Val.* : -tiam *VBG*.
12 suscipieris *E*, *Lin.* : susciperis *bG et V ante lac. quattuor litt.* susceperis *WB* || ob *Val.* : ut *VB* in *Gro. om. G*.
13 ut incognitus haerebis *in lac. duodecim litt.* V^2 || hortatore W^2G : -tores *V* -tor *B* || suos enumerando *Rol.* : *post lac. quinque litt.* num- *VG* dies num- *B* clientes num- *sugg. Cl. alii alia* || dierum *Val.* : *om. codd.*

ne te demandera pas où tu étais et, si tu ne t'éloignes pas de lui, infortuné que tu es, tu passeras toute ta vie à rendre vainement hommage à ce butor. **14** Mais quand, après un intervalle convenable, on commence à faire les apprêts de longs et nuisibles banquets ou ceux de la distribution des sportules habituelles, on délibère anxieusement sur la question de savoir si, à l'exception de ceux à qui est due une réciprocité de traitement, il conviendra d'inviter un étranger ; si, après une délibération en forme, on décide qu'il en sera ainsi, on admet un homme qui monte la garde devant les maisons des cochers ou qui pratique l'art du jeu de dés ou qui prétend connaître certains arts secrets [54]. **15** En effet, les hommes cultivés et sages sont écartés comme des porte-malheur et des inutiles ; et par surcroît, les nomenclateurs, habitués à trafiquer de ces faveurs et d'autres semblables, moyennant un pot-de-vin, admettent aux largesses et aux repas des intrus, pseudo-clients inconnus ou de basse naissance.

16 Les tables insatiables et l'attrait des plaisirs de toute sorte, je les passe sous silence pour ne pas être trop long. Je veux en venir au fait que certains personnages conduisent à travers les vastes promenades de la ville et les rues défoncées des attelages qu'ils lancent, sans crainte du danger, comme des chevaux de poste aux sabots de feu, selon l'expression courante [55]. Ils traînent derrière eux une armée d'esclaves comme des bandes de pillards, sans avoir laissé, comme dit le poète comique, Sannion lui-même à la maison [56]. Bon nombre de dames romaines font de même et courent à travers tous les quartiers de la ville, la tête couverte et dans des litières fermées. **17** Les stratèges expérimentés opposent d'abord à l'ennemi des bataillons serrés de soldats robustes, puis

defueris tempus, reuerteris ad paria perferenda, nec ubi esses interrogatus, et, ni inde miser discesseris, aetatem omnem frustra in stipite conteres summittendo. **14** Cum autem, commodis interuallata temporibus, conuiuia longa et noxia coeperint apparari, uel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an, exceptis his quibus uicissitudo debetur, peregrinum inuitari conueniet, et si, digesto plene consilio, id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum, aut artem tesserariam profitetur, aut secretiora quaedam se nosse confingit. **15** Homines enim eruditos et sobrios ut infaustos et inutiles uitant, eo quoque accedente quod et nomenclatores, adsueti haec et talia uenditare, mercede accepta lucris quosdam et prandiis inserunt subditicios ignobiles et obscuros.

16 Mensarum enim uoragines et uarias uoluptatum inlecebras, ne longius progrediar, praetermitto, illuc transiturus quod quidam per ampla spatia urbis subuersasque silices, sine periculi metu properantes equos uelut publicos ignitis quod dicitur calcibus agitant, familiarium agmina tamquam praedatorios globos post terga trahentes, ne Sannione quidem, ut ait comicus, domi relicto. Quos imitatae matronae complures, opertis capitibus et basternis, per latera ciuitatis cuncta discurrunt. **17** Vtque proeliorum periti rectores primo cateruas densas opponunt et fortes, deinde

et ni inde miser *Nov.* : et non temisero *in lac. decem litt.* V^2 et non (num *G*) e medio *BG* et ni inde uel sero *prop. Cl. alii alia.*
14 cum autem commodis *Val.* : c. a. *G* c. a. commotus *B et in lac. sedecim litt.* V^2 || plene V^1G : pleno V^2B || nosse *V* : noscere *BG*.
15 uitant eo *Val.* : -te *VB* -t W^2AG || lucris *V* : coenis *BG*.
16 properantes *Val.* : -ter *VBG* || ignitis *Pet.* : signatis *VBG* ferratis *Btl.* || calcibus *Btl.* : calceis *BG* calcis *V* || imitatae *E*, *Val.* : emitate *V* comitatu *BG* || capitibus *VBG* : carpent- *Pet.* carpentis *Btl.*

des troupes armées à la légère, ensuite des combattants munis de javelots, enfin les corps de réserve destinés à prêter main forte, si le hasard les y oblige ; ainsi, ceux qui ont à la ville la direction de la domesticité, reconnaissables à la baguette qu'ils brandissent de la main droite, s'acquittent de leur tâche avec un soin anxieux : comme à un signal militaire, tous les serviteurs chargés du tissage s'avancent tout près du char, à ceux-ci succèdent les esclaves de la cuisine, tout noirs de fumée, et puis toute la valetaille indistinctement, à laquelle se joignent les plébéiens oisifs du voisinage ; enfin, une multitude d'eunuques, depuis les vieux jusqu'aux enfants, livides et hideux avec leurs articulations disloquées, si bien que, partout où l'on porte ses pas, on ne voit que des troupes d'hommes mutilés et l'on maudit la mémoire de Sémiramis, cette reine du temps jadis qui la toute première fit châtrer de jeunes mâles et fit en quelque sorte violence à la nature en l'écartant de son cours normal [57]. Celle-ci, en effet, nous indique dès l'âge le plus tendre, par une sorte de loi tacite, grâce aux sources premières de la semence, les moyens de perpétuer la race.

18 Dans cet état de choses, un petit nombre de maisons, célèbres auparavant par la pratique des études sérieuses, débordent aujourd'hui des amusements chers à l'indolence et la paresse, retentissent du son des voix et des instruments à vent, de l'éclat des lyres [58]. Bref, à la place d'un philosophe, c'est un chanteur qu'on fait venir, au lieu d'un orateur c'est un maître ès arts scéniques ; les bibliothèques, à la manière des sépulcres, sont closes pour toujours [59], et l'on fabrique des orgues hydrauliques, des lyres énormes comme des chariots, des flûtes et des accessoires pesants pour la mimique des histrions.

19 Enfin on est arrivé à ce point de déshonneur qu'au moment où les étrangers, il n'y a pas bien longtemps [60], furent chassés précipitamment de la ville où l'on redoutait la famine, et où l'on jeta dehors, sans leur laisser le temps

leues armaturas, post iaculatores ultimasque subsidiales acies, si fors adegerit, iuuaturas, ita praepositis urbanae familiae sua pensa digerentibus sollicite, quos insignes faciunt uirgae dexteris aptatae, uelut tessera data castrensi iuxta uehiculi frontem omne textrinum incedit : huic atratum coquinae iungitur ministerium, dein totum promisce seruitium, cum otiosis plebeis de uicinitate coniunctis ; postrema multitudo spadonum a senibus in pueros desinens, obluridi distortaque liniamentorum compage deformes, ut, quaqua incesserit quisquam, cernens mutilorum hominum agmina, detestetur memoriam Semiramidis reginae illius ueteris, quae teneros mares castrauit omnium prima, uelut uim iniectans naturae eandemque ab instituto cursu retorquens, quae inter ipsa oriundi crepundia, per primigenios seminis fontes, tacita quodam modo lege uias propagandae posteritatis ostendit.

18 Quod cum ita sit, paucae domus studiorum seriis cultibus antea celebratae, nunc ludibriis ignauiae torpentis exundant, uocabili sonu, perflabili, tinnitu fidium resultantes. Denique pro philosopho cantor et in locum oratoris doctor artium ludicrarum accitur, et, bibliothecis sepulcrorum ritu in perpetuum clausis, organa fabricantur hydraulica, et lyrae ad speciem carpentorum ingentes, tibiaeque et histrionici gestus instrumenta non leuia.

19 Postremo ad id indignitatis est uentum ut, cum peregrini ob formidatam haud ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe praecipites,

17 armaturas V^2BG : -ros V^1 || sua pensa *Hau.* : suspensae *VBG* suis pensa *Pet.* suos pense *Karau Ulmann* (*Klio* 48, 1967, 231) || dexteris *VB* : dextris *G et cursus causa Cl.*
18 torpentis *uulgo* : torrentes *VBG* || uocabili *Pet.* : -abuli *V* -ali *EBG* -alibus *Kie.*
19 ita *add.* V^2.

de respirer, un petit nombre d'hommes attachés aux études libérales, l'on y garda les gens qui appartenaient vraiment à la suite des comédiennes et ceux qui feignirent d'en être, fort à propos, ainsi que trois mille danseuses, qui ne furent pas même interrogées, avec leurs chœurs et autant de maîtres de danse.

20 On peut voir, partout où l'on tourne ses regards, un nombre considérable de femmes aux cheveux bouclés, à qui leur âge eût permis, si elles s'étaient mariées, de mettre déjà trois enfants au monde, effleurer de leurs pieds les dallages jusqu'à satiété, se précipiter en rapides évolutions qui reproduisent les innombrables figures imaginées par les pièces de théâtre.

21 Ce qui est hors de doute, c'est qu'au temps où Rome était jadis la demeure de toutes les vertus, la plupart des grands cherchaient à retenir les étrangers de naissance libre avec toute sorte de marques de bienveillance, comme les Lotophages d'Homère les retenaient par la douceur de leurs fruits [61]. 22 Mais aujourd'hui le vain orgueil de certains regarde tout ce qui est né hors les murs de la Ville comme méprisable, à l'exception des gens sans postérité et des célibataires, et l'on ne saurait croire de quelles multiples complaisances se voient entourés, à Rome, les gens sans enfants. 23 Et du fait que chez eux, comme il est naturel dans la capitale du monde, la gravité des maladies atteint un tel degré que toute pratique de la médecine est impuissante à les guérir, on a imaginé, par mesure de précaution, de ne point aller voir un ami atteint d'un mal semblable. Un petit nombre de citoyens plus prudents y joignent un autre remède assez efficace, c'est que les serviteurs envoyés prendre des nouvelles d'amis atteints de ce mal ne rentrent pas dans la maison de leurs maîtres avant d'avoir purifié leur corps dans un bain. Tant on redoute la contagion, même si elle a été aperçue par les yeux d'autrui. 24 Pourtant, bien que ces précautions

sectatoribus disciplinarum liberalium impendio paucis sine respiratione ulla extrusis, tenerentur mimarum adseculae ueri quique id simularunt ad tempus, et tria milia saltatricum ne interpellata quidem cum choris totidemque remanerent magistris. 20 Et licet, quocumque oculos flexeris, feminas adfatim multas spectare cirratas, quibus, si nupsissent, per aetatem ter iam nixus poterat suppetere liberorum, ad usque taedium pedibus pauimenta tergentis, iactari uolucriter gyris, dum exprimunt innumera simulacra quae finxere fabulae theatrales.

21 Illud autem non dubitatur, quod, cum esset aliquando uirtutum omnium domicilium Roma, ingenuos aduenas plerique nobilium, ut Homerici bacarum suauitate Lotophagi, humanitatis multiformibus officiis retentabant. 22 Nunc uero inanes flatus quorundam uile esse quicquid extra urbis pomerium nascitur aestimant, praeter orbos et caelibes, nec credi potest qua obsequiorum diuersitate coluntur homines sine liberis Romae. 23 Et quoniam apud eos, ut in capite mundi, morborum acerbitates celsius dominantur, ad quos uel sedandos omnis professio medendi torpescit, excogitatum est adminiculum sospitale, ne quis amicum perferentem similia uideat, additumque est cautioribus paucis remedium aliud satis ualidum, ut famulos, percontatum missos quem ad modum ualeant noti hac aegritudine colligati, non ante recipiant domum quam lauacro purgauerint corpus. Ita etiam alienis oculis uisa metuitur labes. 24 Sed

20 ter iam nixus *EBG* : t. i. nixius *V* ter iam enixis ius *Mom.* || iactari *AG* : -re *VB* || uolucriter *Gro.* : -ubilibus *BG* -uetur *V* -ucribus *Val.* molliter *Btl.*

23 quoniam *G* : quō *V* quom *DYUFW*[1] cum *R* qui *B* || apud eos *G* : puteos *V* patres sunt his *B* || ne quis *BG* : nequi *V* || cautioribus *Btl.* : -onibus *VBG* || ut famulos *Lin.* : fam. *VBG*.

soient ainsi prudemment observées, quelques personnes, invitées à des noces où l'or est offert à pleines mains, malgré l'affaiblissement de leurs membres font avec entrain la route, fût-ce jusqu'à Spolète [62]. Telles sont les habitudes de la noblesse.

25 Mais parmi la foule de la plus basse condition et celle des miséreux, il y a des gens qui passent la nuit entière dans des tavernes, d'autres se dissimulent dans l'ombre des voiles que Catulus, pendant son édilité, à l'imitation de la mollesse campanienne, étendit le tout premier sur le théâtre [63] ; ou bien ils se disputent âprement aux dés et font éclater des sons ignobles en renâclant bruyamment ; ou, ce qui est la passion dominante entre toutes, du lever du jour jusqu'au soir, ils s'épuisent au soleil ou sous la pluie à examiner avec minutie les qualités ou les défauts des cochers et des chevaux. 26 Et c'est une chose tout à fait étonnante de voir une plèbe innombrable, l'esprit envahi par une sorte de passion brûlante, suspendue à l'issue d'une course de chars. Ces futilités et autres semblables ne permettent pas que l'on fasse à Rome rien qui soit digne de mémoire ou rien de sérieux.

Ainsi donc il me faut retourner à mon sujet.

VII. *Cruauté et barbarie de Gallus César.*

César, qui par un mépris des lois qu'il avait porté trop loin s'était rendu odieux à tous les gens de bien, n'admettant désormais aucune retenue, tourmentait toutes les régions d'Orient sans épargner ni les anciens magistrats ni les notables des villes ni les plébéiens. 2 Il finit par ordonner la mort, en une seule condamnation, des chefs du sénat d'Antioche, rendu furieux de ce qu'à un moment où menaçait la disette, ils lui avaient répondu d'une façon plus rude qu'il n'était convenable, quand il les

tamen haec cum ita tutius obseruentur, quidam uigore artuum imminuto, rogati ad nuptias ubi aurum dextris manibus cauatis offertur, impigre uel usque Spoletium pergunt. Haec nobilium sunt instituta.

25 Ex turba uero imae sortis et paupertinae, in tabernis aliqui pernoctant uinariis, non nulli sub uelabris umbraculorum theatralium latent, quae, Campanam imitatus lasciuiam, Catulus in aedilitate sua suspendit omnium primus ; aut pugnaciter aleis certant, turpi sono fragosis naribus introrsum reducto spiritu concrepantes ; aut, quod est studiorum omnium maximum, ab ortu lucis ad uesperam sole fatiscunt uel pluuiis, per minutias aurigarum equorumque praecipua uel delicta scrutantes. 26 Et est admodum mirum uidere plebem innumeram, mentibus ardore quodam infuso, e dimicationum curulium euentu pendentem. Haec similiaque memorabile nihil uel serium agi Romae permittunt. Ergo redeundum ad textum.

VII. *Galli Caesaris immanitas et saeuitia.*

1 Latius iam disseminata licentia onerosus bonis omnibus Caesar, nullum post haec adhibens modum, Orientis latera cuncta uexabat, nec honoratis parcens nec urbium primatibus nec plebeis. 2 Denique Antiochensis ordinis uertices sub uno elogio iussit occidi, ideo efferatus quod ei celerari uilitatem intempestiuam urgenti, cum impenderet inopia, grauius rationa-

24 sunt *Kie.* : est *V om. BG.*
25 non nulli sub *Her.* : non nullis *VB* n. nulli *G* || ortu lucis *E*², *Lin.* : ortulus *V* ortu *BG* || per minutias *Lin.* : perminuas *V* praemia *BG* pertinacius *Mül.* per ianuas *Kie.* per intima *Eys.*
26 curulium *WbG* : currulium *V*² currilium *V*¹ *B.*
VII, 1 disseminata *Val.* : dissimulata *VG* dixi multa *B.*
2 antiochensis *Lin.* : antichisis *V* antiochiae *BG* || uertices *W*² *uulgo* : -cis *V* uerendi duces *BG* || celerari *Wag.* : -brari *VBG.*

pressait, mal à propos, de hâter la baisse des prix. Ils auraient péri jusqu'au dernier, si le comte d'Orient, Honorat [64], ne lui avait résisté avec une fermeté tenace. **3** Une preuve manifeste, encore, et bien claire de sa cruauté, c'est qu'il prenait plaisir aux jeux sanglants et qu'on le vit parfois au cirque, absorbé par six ou sept combats, se réjouir à la vue des boxeurs qui se meurtrissaient tour à tour et ruisselaient de sang, comme s'il avait tiré de là un énorme profit. **4** Son penchant très vif au mal avait été, en outre, stimulé par une femme méprisable qui, introduite au palais sur sa demande, lui avait révélé qu'un complot était tramé dans l'ombre contre lui par des soldats mystérieux. Constantina, triomphante, comme si la vie de son mari se trouvait désormais en sûreté, lui donna des présents, la fit monter sur une voiture et sortir publiquement par la grand'porte du palais, afin d'inciter par de tels appâts d'autres personnes encore à révéler des faits semblables ou même plus graves. **5** Là-dessus, au moment où Gallus s'apprêtait à partir pour Hiérapolis afin de prendre part à l'expédition [65], en apparence du moins, la plèbe d'Antioche le supplia d'écarter la crainte de la famine dont on appréhendait déjà l'approche en raison de multiples difficultés : il ne prit en sa faveur aucune des dispositions auxquelles recourent d'ordinaire les princes dont le pouvoir étendu porte souvent remède aux infortunes locales, ni ne fit venir des vivres de provinces voisines, mais à la multitude qui redoutait les pires extrémités il livra le gouverneur de Syrie, Théophile [66], qui était à ses côtés, en répétant sans cesse que nul ne manquerait de vivres si le gouverneur ne le voulait pas. **6** Ces propos accrurent l'audace d'une populace immonde et comme la pénurie des vivres s'aggravait, sous l'aiguillon de la faim et de la fureur elle mit le feu à la somptueuse demeure d'un certain Eubule [67], illustre parmi ses compatriotes ; quant au

bili responderunt : et perissent ad unum, ni comes Orientis tunc Honoratus fixa constantia restitisset. **3** Erat autem diritatis eius hoc quoque indicium, nec obscurum nec latens, quod ludicris cruentis delectabatur et in circo, sex uel septem aliquotiens deditus certaminibus, pugilum uicissim se concidentium perfusorumque sanguine specie, ut lucratus ingentia, laetabatur. **4** Accenderat super his incitatum propositum ad nocendum aliqua mulier uilis, quae ad palatium, ut poposcerat, intromissa, insidias ei latenter obtendi prodiderat a militibus obscurissimis. Quam Constantina exultans, ut in tuto iam locata mariti salute, muneratam uehiculoque impositam per regiae ianuas emisit in publicum, ut his inlecebris alios quoque ad indicanda proliceret paria uel maiora. **5** Post haec Gallus, Hierapolim profecturus, ut expeditioni specie tenus adesset, Antiochensi plebi suppliciter obsecranti ut inediae dispelleret metum, quae per multas difficilisque causas adfore iam sperabatur, non, ut mos est principibus quorum diffusa potestas localibus subinde medetur aerumnis, disponi quicquam statuit, uel ex prouinciis alimenta transferri conterminis, sed consularem Syriae Theophilum, prope adstantem, ultima metuenti multitudini dedit, id adsidue replicando quod, inuito rectore, nullus egere poterit uictu. **6** Auxerunt haec uulgi sordidioris audaciam ; et cum ingrauesceret penuria commeatuum, famis et furoris impulsu, Eubuli cuiusdam inter suos

3 deditus *Pet.* : uetitus *V* uetitis *W^{2}BG* initis *Btl.*
4 accenderat *E^{2} Val.* : -ebat *G* accedebat *E^{1}B* accederat *V* || constantina *AG* : -tia *V* -tius *B* || his *E* : iis *WBG* is *V*.
5 suppliciter *V* : simpli- *BG* || difficilisque *V* : -lesque *BbG* || localibus *T^{2}G* : -abilis *VB* || dedit id *Eys.* : dedit *EG* dediti *V* deditum *RB* dedidit *Btl.*
6 eubuli *V^{1}WAG* : eubili *V^{2}* cubuli *B*.

gouverneur, comme s'il lui eût été livré par un jugement impérial, elle se jeta sur lui à coups de pieds et à coups de poings, le foula sous ses pieds à demi-mort, le déchira et le mit en pièces pitoyablement. Après ce meurtre lamentable, chacun voyait dans le trépas d'un seul l'image de son propre péril et cet exemple récent lui faisait redouter un sort semblable. **7** A la même époque, Sérénianus [68], ancien gouverneur militaire [69], dont nous avons rapporté précédemment que l'incapacité avait laissé piller la ville de Celsein [70] en Phénicie, justement accusé et poursuivi dans les formes légales pour atteinte à la majesté de l'Empire, réussit à se faire acquitter on ne sait par quelle intervention. Il avait été pourtant convaincu à l'évidence d'avoir enchanté par des moyens magiques un bonnet [71] dont il se couvrait la tête et d'avoir envoyé un de ses amis, ainsi coiffé, à un temple où l'on prédisait l'avenir, afin d'y obtenir un oracle et de savoir si l'Empire, comme il le souhaitait, lui était prédit fermement et sûrement. **8** Un double malheur était donc survenu en ces mêmes jours : Théophile qui était innocent, avait péri d'une mort affreuse, et Sérénianus, qui méritait les malédictions de tous, se tira indemne de son procès, sans qu'il y eût une vigoureuse protestation publique.

9 Constance, successivement informé de ces événements et instruit de quelques autres par les rapports de Thalassius, dont il venait d'apprendre la mort naturelle, écrivit à César en termes aimables et lui retira peu à peu ses moyens de défense. Il feignit de craindre que l'inaction des soldats, qui est généralement une occasion de troubles, ne conspirât à sa perte, et il l'invita à se contenter des seuls détachements du palais et des Scholes de Gardes du corps, outre les Scutaires et les Gentils [72]. Il prescrivit à Domitianus, ancien comte du trésor promu préfet du prétoire [73], dès qu'il arriverait en Syrie, d'engager Gallus, avec douceur et respect, à se rendre en hâte en Italie où il l'avait

clari domum ambitiosam ignibus subditis inflammauit, rectoremque, ut sibi iudicio imperiali addictum, calcibus incessens et pugnis conculcans seminecem laniatu miserando discerpsit. Post cuius lacrimosum interitum, in unius exitio quisque imaginem periculi sui considerans documento recenti similia formidabat. **7** Eodem tempore Serenianus ex duce, cuius ignauia populatam in Phoenice Celsein ante rettulimus, pulsatae maiestatis imperii reus iure postulatus ac lege, incertum qua potuit suffragatione absolui, aperte conuictus familiarem suum cum pileo quo caput operiebat, incantato uetitis artibus, ad templum misisse fatidicum quaeritatum praesagia, an ei firmum portenderetur imperium, ut cupiebat, et tutum. **8** Duplexque isdem diebus acciderat malum, quod et Theophilum insontem atrox interceperat casus, et Serenianus dignus exsecratione cunctorum, innoxius, modo non reclamante publico uigore, discessit.

9 Haec subinde Constantius audiens et quaedam referente Thalassio doctus, quem obisse iam compererat lege communi, scribens ad Caesarem blandius, adiumenta paulatim illi subtraxit, sollicitari se simulans ne, uti est militare otium fere tumultuosum, in eius perniciem conspiraret, solisque scholis iussit esse contentum palatinis et protectorum, cum scutariis et gentilibus, et mandabat Domitiano, ex comite largitionum praefecto prouecto, ut, cum in Syriam uenerit, Gallum, quem crebro acciuerat, ad Italiam prope-

7 ac lege *V* : a lege *PBG* || tutum *Mül.* : cūtum *V* iunctum *G* cunctum *PB* cautum *Cor.* || praesagia W^2N^2 : praesa *V* expresse *BG alii alia.*
8 interceperat *V* : -cepit *BG* || serenianus *BG* : seni- *V.*
9 quem obisse *Lin.* : quem mouisse *VG* quae mouisse *BA* quem eum odisse *Gar.* || uti est *Val.* : uitiae *VP* quod *BG* || acciuerat *Val.* : accipe- *V* acceperat *EBG.*

plus d'une fois convoqué. **10** A marches précipitées, Domitianus rejoignit donc Antioche, ne fit que passer devant les portes du palais, dédaigna d'aller voir César comme il eût été convenable, et poursuivit sa route vers le prétoire [74] avec le cérémonial accoutumé. Pendant plusieurs jours, sous prétexte d'indispositions, il s'abstint de mettre les pieds à la cour et de paraître en public, mais du fond de sa retraite il machinait toutes sortes d'intrigues pour perdre Gallus et surchargeait de détails inutiles les rapports qu'il adressait de temps en temps à Constance. **11** Sommé enfin de se présenter et admis au consistoire [75], sans aucune précaution oratoire, sans réflexion et avec légèreté il lui dit : « Pars, César, comme il t'a été enjoint, et sache que, si tu tardes, je te ferai couper les vivres, à toi et à ton palais, au premier jour ». Ces seules paroles dites sans ménagement, il se retira irrité et ne se présenta plus aux yeux de César malgré plusieurs rappels. **12** Par suite, Gallus, outré de ces propos, estimant que ces menaces dépassaient la mesure et qu'elles étaient insultantes, fit arrêter le préfet par des Gardes du corps dont il était sûr. A cette nouvelle, Montius, qui était alors questeur [76], homme de caractère rude mais assez enclin à la modération, n'ayant en vue que l'intérêt de tous, convoqua les chefs des Scholes palatines et, dans un discours de ton modéré, il leur représenta que ce que l'on avait fait n'était ni convenable ni utile, puis il ajouta sur un ton de reproche que, si ces procédés avaient leur agrément, il conviendrait, après avoir jeté bas les statues de Constance, de songer en toute sécurité à ôter la vie au préfet. **13** Quand il eut connaissance de ces paroles, Gallus, comme un serpent visé par un trait ou par une pierre, s'attendant aux pires extrémités et tentant de sauver sa vie par tous les moyens, fit assembler tous les hommes d'armes et, tandis qu'ils se tenaient là étonnés, il leur dit en retroussant les lèvres et en grin-

rare blande hortaretur et uerecunde. **10** Qui cum uenisset ob haec festinatis itineribus Antiochiam, praestrictis palatii ianuis, contempto Caesare quem uideri decuerat, ad praetorium cum pompa sollemni perrexit, morbosque diu causatus, nec regiam introiit nec processit in publicum, sed abditus multa in eius moliebatur exitium, addens quaedam relationibus superuacua quas subinde mittebat ad principem. **11** Rogatus ad ultimum admissusque in consistorium, ambage nulla praegressa, inconsiderate et leuiter, « Proficiscere », inquit, « ut praeceptum est, Caesar, sciens quod, si cessaueris, et tuas et palatii tui auferri iubebo prope diem annonas ». Hocque solo contumaciter dicto, subiratus abscessit, nec in conspectum eius postea uenit, saepius arcessitus. **12** Hinc ille commotus, ut iniusta perferens et indigna, praefecti custodiam protectoribus mandauerat fidis. Quo conperto, Montius, tunc quaestor, acer quidem sed ad lenitatem propensior, consulens in commune, aduocatos palatinarum primos scholarum allocutus est mollius, docens nec decere haec fieri nec prodesse, addensque uocis obiurgatorio sonu quod, si id placuerit, post statuas Constantii deiectas super adimenda uita praefecto conueniet securius cogitari. **13** His cognitis, Gallus, ut serpens adpetitus telo uel saxo, iamque spes extremas opperiens et succurrens saluti suae quauis ratione, colligi omnes iussit armatos et, cum starent attoniti,

et uerecunde *BG* : uerecundae *V* uerecundeque *E*.
10 sollemni *edd.* : sole- *VB* solenni *G* || morbosque *V* -boque *BG* || causatus *V* : uexa- *BG* || mittebat *Pet.* : dimi- *VBG*.
11 iubebo *V* : -eo *BG* || eius *VEDN* : *om.* *PBG*.
12 acer *Gro.* : afen *V* asper *BG* uafer N^2 afer *Btl.* ardens *Her.* || docens *V* : dic- *BG* || uocis *H*, *Val.* : uoces *VBG* || placuerit *Cl.* : -ceret *EBG* -cere *V* || constautii *Val.* : -tini *VBG*.
18 opperiens *Rol.* : ope- *VBG* || colligi *EG* : conligi *B* collegi *V*.

çant des dents : **14** « Venez à mon secours, braves soldats, dans ce danger commun. Montius, avec une arrogance inusitée et sans précédent, nous accuse, dans les propos qu'il tient, d'être rebelles et de regimber contre la majesté impériale, irrité sans doute de ce que j'ai fait arrêter, pour lui faire peur, un préfet arrogant qui feint d'ignorer ce que demande le bon ordre. » **15** Après cette harangue, les soldats, qui souvent sont avides de troubles, s'en prirent sans tarder tout d'abord à Montius, vieillard au corps frêle et maladif, qui logeait dans le voisinage ; après lui avoir attaché les jambes de cordes grossières, ils le traînèrent, bras et jambes écartés, sans lui donner le temps de respirer, jusqu'au prétoire du préfet. **16** Dans un même mouvement de fureur, ils précipitèrent Domitianus au bas de ses escaliers, le garrotèrent semblablement avec des cordes et les deux victimes attachées ensemble furent traînées dans une course effrénée à travers les vastes artères de la cité. Et quand l'assemblage des articulations et des membres eut été disloqué, les soldats, foulant aux pieds les cadavres et les mutilant jusqu'à leur ôter forme humaine, comme rassasiés de sang les jetèrent ensuite dans le fleuve. **17** Ce qui avait poussé jusqu'à la folie l'audace des soldats dans l'exécution de leurs criminelles entreprises, ce fut l'apparition subite d'un certain Luscus, curateur de la cité [77], qui, semblable au maître de chœur des portefaix, poussait des cris et, par des vociférations répétées, les excitait à achever ce qu'ils avaient commencé. Peu de temps après, il fut brûlé vif pour cette raison.

18 Et parce que Montius, près de rendre le souffle entre les mains de ses bourreaux, avait, à plusieurs reprises, adressé des reproches à Epigone et Eusèbe, sans désigner leur profession et leur rang, on rechercha avec grand empressement les gens du même nom, et, pour que l'affaire ne refroidît point, on fait venir de Cilicie le philosophe

districta dentium acie stridens, **14** « Adeste », inquit, « uiri fortes, mihi periclitanti uobiscum. Montius nos tumore inusitato quodam et nouo, ut rebellis et maiestati recalcitrantes Augustae, per haec quae strepit incusat, iratus nimirum quod contumacem praefectum, quid rerum ordo postulat ignorare dissimulantem, formidine tenus iusserim custodiri ». **15** Nihil morati post haec militares, auidi saepe turbarum, adorti sunt Montium primum, qui deuertebat in proximo, leui corpore senem atque morbosum, et, hirsutis resticulis cruribus eius innexis diuaricatum sine spiramento ullo ad usque praetorium traxere praefecti. **16** Et eodem impetu Domitianum praecipitem per scalas itidem funibus constrinxerunt, eosque coniunctos per ampla spatia ciuitatis acri raptauere discursu. Iamque artuum et membrorum diuulsa compage, superscandentes corpora mortuorum, ad ultimam truncata deformitatem, uelut exsaturati mox abiecerunt in flumen. **17** Incenderat autem audaces usque ad insaniam homines, ad haec quae nefariis egere conatibus, Luscus quidam curator urbis subito uisus, eosque, ut heiulans baiolorum praecentor, ad expediendum quod orsi sunt incitans uocibus crebris. Qui haud longe postea ideo uiuus exustus est.

18 Et quia Montius inter dilancinantium manus spiritum efflaturus, Epigonum et Eusebium, nec professionem nec dignitatem ostendens, aliquotiens increpabat, aequisoni his magna quaerebantur industria et, ne quid intepesceret, Epigonus e Cilicia philo-

14 rebellis *V* : -les *BG*.
15 deuertebat *VBG* : diu- W^2A.
17 eosque ... expediendum *om.* V^1 *add.* V^2 : cumque eo sthenelaus b. p. ad e. *G* c. eo ut enilaus b. p. ad e. *B*.
18 dilancinantium *Lin.* : dilatin- *V* dilacer- *N* dilani- *EBG* || aequisoni his *Tra.* : qui sint hi V^2BG hi V^1 || e cilicia *Cl. Her.* :

Épigone, et d'Émèse Eusèbe, surnommé Pittacas [78], orateur véhément ; ce n'était pas eux pourtant que le questeur Montius avait accusés, mais des tribuns des arsenaux qui lui avaient promis des armes pour le cas où des troubles révolutionnaires se seraient produits. **19** En ces mêmes jours, Apollinaris, gendre de Domitianus, qui était, peu de temps auparavant, chargé de l'intendance du palais de César, avait été envoyé en Mésopotamie par son beau-père et il s'informait sans discrétion parmi les détachements de troupes si l'on avait reçu des lettres secrètes de Gallus, trahissant ses visées ambitieuses. Quand il eut appris les événements d'Antioche, il se glissa par la petite Arménie et gagna Constantinople. Par la suite, il fut ramené à Antioche par des Protecteurs et étroitement emprisonné.

20 Au cours de ces enquêtes, il fut révélé qu'un manteau royal [79] avait été tissé secrètement à Tyr, mais on ne savait ni qui l'avait fait faire ni à l'usage de qui il était apprêté. Aussi celui qui gouvernait alors la province, le père d'Apollinaris, qui portait le même nom, fut-il conduit au supplice pour complicité, et beaucoup d'autres personnages de diverses cités furent impliqués aussi dans cette affaire et accablés sous le poids d'affreuses accusations.

21 Déjà sonnaient les clairons des désastres intérieurs, l'esprit désordonné du prince n'exerçait plus ses fureurs en cachette, comme auparavant, et il s'était détourné de toute considération pour la vérité : sans que personne recherchât dans les formes légales quelle confiance méritaient les accusations vraies ou mensongères, sans que nul distinguât de la société des coupables les innocents, toute justice disparut, comme expulsée des tribunaux, et, tandis que la défense établie par la loi faisait silence dans les procès, le bourreau devenu l'intermédiaire de la rapine, les têtes voilées pour le supplice, la confiscation des biens, voilà ce qu'on voyait partout à travers les provinces de l'Orient.

sophus ducitur, et Eusebius ab Emissa Pittacas cognomento, concitatus orator, cum quaestor non hos sed tribunos fabricarum insimulasset, promittentes armorum si nouae res agitari coepissent. **19** Isdem diebus Apollinaris Domitiani gener, paulo ante agens palatii Caesaris curam, ad Mesopotamiam missus a socero, per militares numeros immodice scrutabatur an quaedam altiora meditantis iam Galli secreta susceperint scripta ; qui, compertis Antiochiae gestis, per minorem Armeniam lapsus Constantinopolim petit, exindeque, per protectores retractus, artissime tenebatur.

20 Quae dum ita struuntur, indicatum est apud Tyrum indumentum regale textum occulte, incertum quo locante uel cuius usibus apparatum. Ideoque rector prouinciae tunc pater Apollinaris eiusdem nominis ut conscius ductus est, aliique congregati sunt ex diuersis ciuitatibus multi, qui atrocium criminum ponderibus urgebantur.

21 Iamque lituis cladum concrepantibus internarum, non celate, ut antea, turbidum saeuiebat ingenium a ueri consideratione detortum, et, nullo impositorum uel compositorum fidem sollemniter inquirente nec discernente a societate noxiorum insontes, uelut exturbatum e iudiciis fas omne discessit et, causarum legitima silente defensione, carnifex rapinarum sequester et obductio capitum et bonorum ubique multatio uersabatur per orientales prouincias ; quas recensere puto nunc opportunum, absque Mesopota-

e lycia *EG* e licia *B* haec licia *V* || ab emissa pittacas *Val.* : abdimissa p. V^2 addimisso p. V^1 e mysia pietatis *BG*.
19 palati *V* : -ii *BG* || exindeque E^2BG : exinde quae *V* exinde *B* || per E^2BG : *om.* *V*.
20 ideoque V^2BA : ideo V^1G.
21 mesopotamia iam *Val.* : -miam *V* -mia *BG*.

Mais je crois opportun de les passer maintenant en revue, à l'exception de la Mésopotamie, déjà décrite quand j'ai raconté les guerres contre les Parthes, et de l'Égypte, que nous remettrons nécessairement à un autre moment.

VIII. *Description des provinces d'Orient.*

1 Quand on a franchi les cimes du mont Taurus, qui se dressent plus haut du côté du levant, la Cilicie déroule ses plaines largement étendues, terre féconde en produits de toute sorte ; elle est sur son flanc droit voisine de l'Isaurie où verdoient des vignobles pareillement fertiles et des céréales multiples et qu'en son milieu partage un fleuve navigable, le Calycadnus. 2 Outre de nombreuses villes, deux cités font l'ornement de cette province, Séleucie, œuvre du roi Séleucus, et Claudiopolis, colonie fondée par Claude César [80]. Isaura, en effet, était auparavant trop puissante ; détruite jadis, comme rebelle et digne d'extermination, elle montre à peine quelques rares vestiges de son éclat d'antan [81] 3 La Cilicie, qui est fière des eaux du Cydnus, doit sa gloire à Tarse, — ville remarquable qui passe pour une fondation de Persée, fils de Jupiter et de Danaé, ou du moins d'un certain Sandan, un homme riche et noble venu d'Éthiopie [82], — à Anazarbe, dont le nom rappelle celui de son fondateur [83], à Mopsueste, demeure de ce devin Mopsus [84] qui, s'étant écarté par erreur de l'expédition des Argonautes quand elle revenait après avoir ravi la toison d'or, fut porté vers le rivage d'Afrique et ravi par une mort soudaine : depuis ce jour, les mânes du héros, couverts d'un gazon punique, offrent à divers maux un remède généralement salutaire. 4 Ces deux pro-

mia, iam digesta cum bella Parthica narrarentur, et Aegypto, quam necessario aliud reiciemus ad tempus.

VIII. *Orientis prouinciarum descriptio.*

1 Superatis Tauri montis uerticibus, qui ad solis ortum sublimius attolluntur, Cilicia spatiis porrigitur late distentis, diues bonis omnibus terra, eiusque lateri dextro adnexa Isauria pari sorte uberi palmite uiret et frugibus multis, quam mediam nauigabile flumen Calycadnus interscindit. **2** Et hanc quidem praeter oppida multa duae ciuitates exornant, Seleucia opus Seleuci regis, et Claudiopolis, quam eduxit coloniam Claudius Caesar. Isaura enim antehac nimium potens, olim subuersa ut rebellatrix interniciua, aegre uestigia claritudinis pristinae monstrat admodum pauca. **3** Ciliciam uero, quae Cydno amni exultat, Tarsus nobilitat, urbs perspicabilis — hanc condidisse Perseus memoratur, Iouis filius et Danaes, uel certe ex Aethiopia profectus Sandan quidam nomine uir opulentus et nobilis — et Anazarbus auctoris uocabulum referens, et Mopsuestia, uatis illius domicilium Mopsi, quem a conmilitio Argonautarum, cum aureo uellere direpto redirent, errore abstractum, delatumque ad Africae litus, mors repentina consumpsit, et ex eo caespite punico tecti manes eius heroici dolorum uarietati medentur plerumque sospitales. **4** Hae duae prouinciae, bello quondam piratico cateruis mix-

narrarentur *Cl. Her.* : *post lac. quinque litt.* rentur *V* dicer- *G* gerer- *E* tractar- W^2 instent *B* || reiciemus *Tra.* : reici *ante lac. quinque litt. V* reieci *EG* referam *B*.

VIII, **1** uiret V^2EBG : uiget V^1, *Eys.*

2 eduxit *V* : ded- *BG*.

3 ciliciam V^2BG : ciliam V^1 || danaes *BG* : -ais *V* || aethiopia profectus *BG* : aethio prouectus *V* || mopsi V^2BG : mobsi V^1.

vinces jadis, pendant la guerre des pirates, se joignirent aux troupes des brigands ; subjuguées par le proconsul Servilius [85], elles furent assujetties au tribut. Ces régions, qui sont en quelque sorte situées sur un promontoire du continent, sont séparées du monde oriental par le mont Amanus. La frontière d'Orient, allongée en ligne droite, s'étend des rives de l'Euphrate jusqu'aux rives du Nil ; elle est voisine, à gauche, des peuples Sarrasins, exposée sur sa droite au fracas de la mer. Nicator Séleucus conquit et accrut grandement cette région quand, après la mort d'Alexandre de Macédoine, il obtint par droit de succession le royaume de Perse ; ce fut un prince d'une activité heureuse, comme l'indique son surnom [86]. 6 Il utilisa, en effet, une multitude d'hommes qu'il gouverna longtemps en paix, et, à la place d'habitations rustiques, fit bâtir des villes pourvues de ressources et de forces militaires nombreuses. Bien que la plupart d'entre elles jusqu'à présent soient appelées de noms grecs, dont elles furent dotées au gré de leur fondateur, elles ne renoncent pas cependant aux noms primitifs qu'en langue assyrienne leurs anciens bâtisseurs leur avaient jadis donnés [87].

7 La première province, après l'Osroène que nous avons exclue de cette description comme il a été dit, la Commagène, appelée aujourd'hui province de l'Euphrate, s'élève en pente douce ; elle est célèbre par deux villes importantes : Hiérapolis, l'ancienne Ninus [88], et Samosate.

8 Puis la Syrie s'étend largement sur une plaine magnifique. Elle doit sa renommée à Antioche, cité universellement connue, avec laquelle nulle autre ne saurait rivaliser pour l'afflux des richesses importées et des richesses naturelles, et à Laodicée et Apamée ainsi qu'à Séleucie, qui depuis leur origine furent très florissantes.

9 Vient ensuite la Phénicie, adossée aux pentes du

tae praedonum, a Seruilio pro consule missae sub iugum, factae sunt uectigales. Et hae quidem regiones uelut in prominenti terrarum lingua positae, ab orbe eoo monte Amano disparantur. 5 Orientis uero limes, in longum protentus et rectum, ab Euphratis fluminis ripis ad usque supercilia porrigitur Nili, laeua Saracenis conterminans gentibus, dextra pelagi fragoribus patens, quam plagam Nicator Seleucus occupatam auxit magnum in modum, cum post Alexandri Macedonis obitum successorio iure teneret regna Persidis, efficaciae impetrabilis rex, ut indicat cognomentum. 6 Abusus enim multitudine hominum, quam tranquillis in rebus diutius rexit, ex agrestibus habitaculis urbes construxit, multis opibus firmas et uiribus, quarum ad praesens pleraeque, licet Graecis nominibus appellentur, quae isdem ad arbitrium imposita sunt conditoris, primigenia tamen nomina non amittunt, quae eis Assyria lingua institutores ueteres indiderunt.

7 Et prima post Osdroenam quam, ut dictum est, ab hac descriptione discreuimus, Commagena nunc Euphratensis clementer adsurgit, Hierapoli, uetere Nino, et Samosata ciuitatibus amplis inlustris.

8 Dein Syria per speciosam interpatet diffusa planitiem. Hanc nobilitat Antiochia, mundo cognita ciuitas, cui non certauerit alia aduecticiis ita affluere copiis et internis, et Laodicia et Apamia, itidemque Seleucia iam inde a primis auspiciis florentissimae.

9 Post hanc adclinis Libano monti Phoenice, regio

4 orbe eoo *Val.* : urbe eo *VB* orbe eo *W²G*.
5 nicator *V¹G* : -anor *V²B*.
7 uetere nino *HG* : ueterennino *V* ueterrimo *B*.
8 speciosam *V²* : sec- *V¹* spac- *B* spat- *G* || laodicia *V* : -cea *BG* || seleucia iam *Val.* : -ciam *V* -cia *BG*.

mont Liban, pays rempli d'agréments et de charme, orné de grandes et belles villes. Parmi elles, la beauté du site et la célébrité de leurs noms donnent la prépondérance à Tyr, Sidon et Beyrouth, auxquelles s'égalent Émèse et Damas fondées en des siècles antiques. **10** Le fleuve Oronte, qui entoure ces provinces et qui coule au pied des sommets élevés du fameux Mont Casios [89], se jette dans la mer Parthénienne. Ce fut Cnaeus Pompée qui, après avoir triomphé de Tigrane, les arracha au royaume d'Arménie et les soumit à la domination romaine [90]. **11** La plus reculée des provinces de Syrie est la Palestine, qui s'allonge sur de vastes espaces, abonde en terres cultivées et fertiles, et présente des cités remarquables dont aucune ne le cède à aucune autre, mais qui sont en tout point comparables entre elles : Césarée, qui fut construite par Hérode en l'honneur de l'empereur Octavien, Éleuthéropolis et Néapolis, de même qu'Ascalon et Gaza bâties antérieurement. **12** En ces contrées, on ne voit nulle part un fleuve navigable, mais en beaucoup d'endroits jaillissent des eaux naturellement chaudes, propres à servir de multiples remèdes. Ces régions aussi, c'est Pompée qui, par un destin semblable [91], après avoir réduit les Juifs et pris Jérusalem, les constitua en une province romaine confiée à l'autorité d'un gouverneur.

13 De cette province est limitrophe l'Arabie, qui de l'autre côté touche au pays des Nabatéens : riche de la diversité de son trafic, garnie de places puissantes et de postes fortifiés que la vigilante attention des anciens a élevés, pour repousser les incursions des peuples voisins, dans des défilés propices et sûrs. Elle aussi compte de

plena gratiarum et uenustatis, urbibus decorata magnis et pulchris ; in quibus amoenitate celebritateque nominum Tyros excellit, Sidon et Berytus isdemque pares Emissa et Damascus saeculis conditae priscis. **10** Has autem prouincias, quas Orontes ambiens amnis, imosque pedes Casii montis illius celsi praetermeans, funditur in Parthenium mare, Gnaeus Pompeius superato Tigrane, regnis Armeniorum abstractas, dicioni Romanae coniunxit.

11 Vltima Syriarum est Palaestina, per interualla magna protenta, cultis abundans terris et nitidis, et ciuitates habens quasdam egregias, nullam nulli cedentem, sed sibi uicissim uelut ad perpendiculum aemulas : Caesaream, quam ad honorem Octauiani principis exaedificauit Herodes, et Eleutheropolim et Neapolim, itidemque Ascalona et Gazam, aeuo superiore exstructas. **12** In his tractibus nauigerum nusquam uisitur flumen, sed in locis plurimis aquae suapte natura calentes emergunt, ad usus aptae multiplicium medellarum. Verum has quoque regiones pari sorte Pompeius, Iudaeis domitis et Hierosolymis captis, in prouinciae speciem delata iuris dictione formauit.

13 Huic Arabia est conserta, ex alio latere Nabataeis contigua, opima uarietate commerciorum, castrisque oppleta ualidis et castellis, quae, ad repellendos gentium uicinarum excursus, sollicitudo peruigil ueterum per opportunos saltus erexit et cautos. Haec

9 berytus *BG* : beri- V^2 bera- V^1 ‖ et damascus *A* : ac da. *Pet.* da. *VBG* ‖ conditae *G* : -ta *VB*.
10 orontes *G* : -tis *VB* ‖ casii *scripsi* : cassii *uulg.* ‖ in parthenium *E*, *Lin.* : pa. *VBG*.
11 ascalona et gazam *Her.* : -ne gazam *V* -nem gazam *BG*.
12 sed *Gar.* · et *VBG*.

grandes cités : parmi ces places, Bostra, Gérasa, Philadelphie, parfaitement en sûreté derrière de solides remparts. C'est l'empereur Trajan qui soumit à nos lois cette région, lui donna le nom de province et la dota d'un gouverneur, après avoir plus d'une fois brisé l'orgueil de ses habitants, au temps où ses armées couvertes de gloire accablaient les Mèdes et les Parthes [92].

14 L'île de Chypre aussi, fort éloignée du continent et pourvue de bons ports, parmi un grand nombre de villes en compte deux qui font sa renommée, Salamine et Paphos, la première remarquable par son sanctuaire de Jupiter, la seconde par son temple de Vénus. Cette île a une telle fertilité et offre une telle variété de toute sorte de ressources que, sans nul besoin d'une aide extérieure et avec ses propres moyens, elle construit un navire de commerce du fond même de la quille jusqu'au sommet des voiles, l'arme de tous ses agrès et le lance à la mer.

15 Je n'ai aucun scrupule à dire que c'est par cupidité que le peuple romain a envahi cette île, plus que pour des motifs légitimes. En effet, le roi Ptolémée, notre allié et notre ami, ayant vu confisquer ses biens à cause des difficultés de notre trésor et sans aucune faute de sa part, absorba du poison et mourut de mort volontaire. L'île devint tributaire et ses dépouilles, comme celles d'un ennemi, furent chargées sur une flotte et transportées à Rome par les soins de Caton [93].

Maintenant, on reprendra la suite des faits.

IX. *Du César Constance Gallus.*

1 Au milieu d'une telle diversité de désastres, on rappela de Nisibis, dont il avait la garde, Ursicin [94], à la personne de qui un ordre de l'empereur nous avait attaché,

quoque ciuitates habet inter oppida quaedam ingentes, Bostram et Gerasam atque Philadelphiam, murorum firmitate cautissimas. Hanc, prouinciae imposito nomine rectoreque attributo, obtemperare legibus nostris Traianus compulit imperator, incolarum tumore saepe contunso, cum glorioso Marte Mediam urgeret et Parthos.

14 Cyprum itidem insulam procul a continenti discretam et portuosam, inter municipia crebra urbes duae faciunt claram, Salamis et Paphus, altera Iouis delubris, altera Veneris templo insignis. Tanta autem tamque multiplici fertilitate abundat rerum omnium eadem Cyprus, ut nullius externi indigens adminiculi, indigenis uiribus, a fundamento ipso carinae ad supremos usque carbasos, aedificet onerariam nauem omnibusque armamentis instructam mari committat. 15 Nec piget dicere auide magis hanc insulam populum Romanum inuasisse quam iuste. Ptolemaeo enim rege foederato nobis et socio, ob aerarii nostri angustias iusso sine ulla culpa proscribi, ideoque hausto ueneno uoluntaria morte deleto, et tributaria facta est et uelut hostiles eius exuuiae, classi inpositae, in urbem aduectae sunt per Catonem. Nunc repetetur ordo gestorum.

IX. *De Constantio Gallo Caesare.*

1 Inter has ruinarum uarietates, a Nisibi quam tuebatur accitus Vrsicinus, cui nos obsecuturos iunxerat imperiale praeceptum, dispicere litis exitialis

13 philadelphiam *BG* : filadelfia *V*.
14 paphus *BG* : pafuc *V* ‖ abundat *T²BG* : -do *V¹* -dans *V²*.
15 ptolemaeo *G* : ptolomeo *V*. ptolomaeo *B*.
IX, 1 ursicinus *add. E²*, *Val.* : *om. VBG* ‖ litis exitialis crimina *Cl.* : l. e. semina *G* lites exitia lese (*lac. duarum litt.*)

et il fut contraint de faire la lumière sur les accusations d'un procès criminel, malgré ses refus et ses protestations contre les abois des troupes de flatteurs qui l'assaillaient ; vaillant soldat assurément, en toutes circonstances, et conducteur d'hommes, il était fort éloigné des querelles du barreau. Anxieux de son propre péril, se voyant adjoindre des accusateurs et des juges subornés surgissant des mêmes antres [95], il informa Constance par lettres secrètes de ce qui se faisait, tant en cachette que publiquement, implorant une assistance dont la seule crainte calmerait les excès bien connus du César (Gallus). 2 Mais cette précaution excessive l'avait fait tomber dans des pièges plus dangereux encore, comme nous le raconterons par la suite, car des jaloux multiplièrent les intrigues redoutables auprès de Constance, prince modéré pour tout le reste, mais cruel et implacable, si un inconnu quelconque avait glissé à son oreille quelque accusation du même ordre, et ne se ressemblant plus à lui-même dans ce genre de procès.

3 Aussi, au jour fixé pour les funestes interrogatoires, le maître de la cavalerie [96] siégea, sous les dehors d'un juge, au milieu d'assesseurs instruits par avance de la conduite à tenir, assistés de part et d'autre de sténographes qui portaient en hâte à César les questions posées et les réponses obtenues. Les ordres cruels du prince, les excitations de la reine, qui de temps à autre montrait son visage à travers un rideau, ne permirent pas aux inculpés de réfuter les accusations, et il en périt beaucoup sans défense. 4 Les premiers de tous, Épigone et Eusèbe, sont jugés et condamnés à cause d'une parenté de noms. Nous avons dit plus haut [97], en effet, que Montius, près du terme même de son existence, avait désigné sous ces deux noms et accusé les tribuns des arsenaux qui lui avaient promis leur soutien pour un complot prochain. 5 Épigone, qui n'avait du philosophe que le manteau, comme il apparut quand il eut vainement essayé de la supplication, quand

crimina cogebatur, abnuens et reclamans, adulatorum oblatrantibus turmis, bellicosus sane milesque semper et militum ductor, sed forensibus iurgiis longe discretus, qui, metu sui discriminis anxius, cum accusatores quaesitoresque subditiuos sibi consociatos ex isdem foueis cerneret emergentes, quae clam palamue agitabantur occultis Constantium litteris edocebat, inplorans subsidia quorum metu tumor notissimus Caesaris exhalaret. 2 Sed cautela nimia in peiores haeserat plagas, ut narrabimus postea, aemulis consarcinantibus insidias graues apud Constantium, cetera medium principem sed, siquid auribus eius huius modi quiuis infudisset ignotus, acerbum et inplacabilem, et in hoc causarum titulo dissimilem sui.

3 Proinde die funestis interrogationibus praestituto, imaginarius iudex equitum resedit magister, adhibitis aliis iam quae essent agenda praedoctis, et adsistebant hinc inde notarii, quid quaesitum esset quidue responsum cursim ad Caesarem perferentes ; cuius imperio truci, stimulis reginae exsertantis ora subinde per aulaeum, nec diluere obiecta permissi nec defensi periere conplures. 4 Primi igitur omnium statuuntur Epigonus et Eusebius, ob nominum gentilitatem oppressi. Praediximus enim Montium, sub ipso uiuendi termino, his uocabulis appellatos fabricarum culpasse tribunos, ut adminicula futurae molitioni pollicitos. 5 Et Epigonus quidem, amictu tenus philosophus ut apparuit, prece frustra temptata, sulcatis lateribus, mortisque metu admoto, turpi confessione cogitatorum socium, quae nulla erant, fuisse

mina *V* || subditiuos *V* : -titios *BG*.
3 exsertantis *G* : -tes *V* exceptantes *B* || ora *Nov.* : aura *V* aurem *G* aurae *B* || periere E^3BG : perire *V*.
5 epigonus T^2AG : -nius *BV*.

il eut les flancs sillonnés par les onglets et qu'il sentit proche la crainte de la mort, dans un lâche aveu affirma avoir été associé à un complot qui n'avait jamais existé, bien qu'il n'eût rien vu ni rien entendu, car il était tout à fait étranger aux affaires publiques. Eusèbe au contraire, niant avec plus d'assurance ce qui lui était reproché, garda le même degré de fermeté sur le chevalet où il était attaché, criant que tout cela n'était que brigandage et non point un jugement. 6 Et comme sa connaissance des lois lui faisait réclamer un accusateur et la procédure habituelle, César, instruit de cette exigence et estimant que cette liberté de parole était de l'arrogance, ordonna de le faire périr dans les supplices comme un téméraire calomniateur ; et lui, déchiré jusqu'aux viscères au point que ses membres n'offraient plus de prise à la torture, implorant la justice céleste, avec un sourire de défi demeura inébranlable dans la fermeté de son cœur. Sans avoir été réduit à s'accuser lui-même ni à accuser quelqu'un d'autre, sans avoir avoué, sans avoir été confondu, il fut enfin condamné à mort avec son méprisable compagnon. Il marcha au supplice sans trembler, insultant à l'iniquité des temps, comme ce Zénon, l'antique stoïcien, qui, longuement torturé pour qu'il fît des aveux mensongers, arracha sa langue de sa gorge et la cracha, souillée de sang, aux yeux du roi de Chypre qui l'interrogeait [98].

7 Après cela, on enquêta sur le manteau royal : les ouvriers chargés de teindre la pourpre, mis à la question, avouèrent qu'il s'agissait d'une tunique pectorale tissée sans manches, et l'on arrêta un certain Maras, un diacre comme l'appellent les chrétiens [99]. On produisit de lui une lettre écrite en grec au chef de l'atelier du tissage de Tyr, qui le pressait de hâter un ouvrage [100] qu'il ne précisait d'ailleurs pas. Bref, cet homme aussi fut torturé jusqu'à la mort sans qu'on pût lui arracher aucun aveu. 8 Après que la torture se fut étendue à des hommes de toute condition, comme certaines affaires demeuraient

firmauit, cum nec uidisset quicquam nec audisset, penitus expers forensium rerum ; Eusebius uero obiecta fidentius negans, suspensus in eodem gradu constantiae stetit, latrocinium illud esse, non iudicium clamans. 6 Cumque pertinacius, ut legum gnarus, accusatorem flagitaret atque sollemnia, doctus id Caesar, libertatemque superbiam ratus, tamquam obtrectatorem audacem excarnificari praecepit, qui ita euisceratus ut cruciatibus membra deessent, implorans caelo iustitiam, toruum renidens, fundato pectore mansit immobilis, nec se incusare nec quemquam alium passus, et tandem nec confessus nec confutatus, cum abiecto consorte poenali est morte multatus. Et ducebatur intrepidus, temporum iniquitati insultans, imitatus Zenonem illum ueterem Stoicum, qui ut mentiretur quaedam laceratus diutius, auulsam sedibus linguam suam cum cruento sputamine in oculos interrogantis Cyprii regis impegit.

7 Post haec indumentum regale quaerebatur, et, ministris fucandae purpurae tortis confessisque pectoralem tuniculam sine manicis textam, Maras nomine quidam inductus est, ut appellant Christiani diaconus ; cuius prolatae litterae scriptae Graeco sermone, ad Tyrii textrini praepositum, celerari speciem perurgebant, quam autem non indicabant ; denique etiam idem, ad usque discrimen uitae uexatus, nihil fateri compulsus est. 8 Quaestione igitur per multiplices dilatata fortunas, cum ambigerentur quaedam, non-

constantiae stetit *Lin.* : cunctantia est etid *V* cunctatus est et id *B* cunctatus est *G*.

6 praecepit *EBG* : -cipit *V* || interrogantis *EBG* : -tes *V* || cyprii *Lin.* : -ini *VPBG* -i *A* -iorum *Her.*

7 prolatae litterae (lit- *G*) scriptae *G* : prolatere scr. *VB* -ata rescripta *Eys.* || perurgebant *Gro.* : -bat *VBG* || indicabant *Gro.* : -bat *VBG*.

douteuses et qu'il était évident que bien des accusations avaient été portées avec trop de légèreté, après le meurtre de beaucoup de gens, les deux Apollinaris, père et fils, furent exilés. Quand ils arrivèrent à un endroit nommé Cratères, où ils avaient une maison de campagne, à la distance de vingt-quatre milles d'Antioche, suivant les ordres de César ils eurent les jambes rompues et furent mis à mort. 9 L'exécution de ces victimes n'adoucit en rien la férocité de Gallus, qui, tel un lion repu de cadavres, poursuivait de multiples enquêtes de ce genre. Il est inutile que je fasse le récit de chacune d'elles afin de ne pas dépasser les limites promises, ce qu'il me faut absolument éviter.

X. *Constance Auguste accorde la paix aux Alamans.*

1 Pendant les longues années où l'Orient supportait ces misères sous le septième consulat de Constance et le second de Gallus, Constance, au moment où la température se reprenait à tiédir, quitte Arles et gagne Valence pour une expédition contre les frères Gondomade et Vadomaire [101], rois des Alamans, dont les incursions répétées dévastaient le territoire des Gaules voisin de leurs frontières. 2 Il y séjourna longtemps, dans l'attente de vivres dont l'acheminement depuis l'Aquitaine était entravé par des pluies de printemps plus fortes que d'habitude, et par les crues des torrents. Il vit arriver Herculanus, un Protecteur de la maison impériale, fils d'Hermogène, ancien maître de la cavalerie, qui avait été, comme nous l'avons relaté plus haut, écharpé jadis à Constantinople par une émeute populaire [102]. Instruit par son rapport véridique des actes de Gallus et de sa femme, affligé du passé et inquiet de l'avenir, il écarta aussi longtemps qu'il le put

nulla leuius actitata constaret, post multorum clades Apollinares ambo, pater et filius, in exilium acti, cum ad locum Crateres nomine peruenissent, uillam scilicet suam quae ab Antiochia uicensimo et quarto disiungitur lapide, ut mandatum est, fractis cruribus occiduntur. 9 Post quorum necem nihilo lenius ferociens Gallus, ut leo cadaueribus pastus multa huius modi scrutabatur. Quae singula narrare non refert, ne professionis modum, quod sane uitandum est, excedamus.

X. *Pax Alamannis petentibus datur a Constantio A.*

1 Haec dum Oriens diu perferret, caeli reserato tepore, Constantius consulatu suo septies et Caesaris iterum, egressus Arelate Valentiam petit, in Gundomadum et Vadomarium fratres Alamannorum reges arma moturus, quorum crebris excursibus uastabantur confines limitibus terrae Gallorum. 2 Dumque ibi diu moratur, commeatus opperiens quorum translationem ex Aquitania uerni imbres solito crebriores prohibebant auctique torrentes, Herculanus aduenit protector domesticus, Hermogenis ex magistro equitum filius, apud Constantinopolim, ut supra retulimus, popularium quondam turbela discerpti. Quo uerissime referente quae Gallus egerat coniuxque, super praeteritis maerens et futurorum timore suspensus,

8 crateres V^1 : -ras V^2*BG*.
9 sane uitandum *Tra.* : euitandum *A* saeuitatum *V* euitatum *BG* saeuitatum *Eys.* saeuitum *Mom.*
X, 1 tepore *BG* : temp-*V* || gundomadum *AG* : condoundum *B* gundoundum *V* || uadomarium *EA* : uade ma- *V* uadema- *BG*
2 uerni imbres *Lin.* : auernimbres *V* aurei im. *B* aruerni im. *G* || herculanus W^2, *Lin.* : arcu- *PBG* hircu- *V* herculianus *E* || popularium *Pet.* : -rî *G* -ri ut *VB* -ri ui *Mom.* || coniuxque *Her.* : domus quae V^1 domus V^2 damnis *BG*.

l'angoisse de son âme. 3 Cependant toute l'armée rassemblée à Chalon [103], impatiente de ces retards, était furieuse, et d'autant plus irritée qu'elle n'avait pas non plus de réserves de vivres, les subsistances habituelles n'étant pas encore parvenues.

4 C'est ce qui fit courir un péril extrême à Rufin [104], alors préfet du prétoire. En effet, il était obligé d'aller en personne parlementer avec les soldats, qu'excitaient tout à la fois le manque de vivres et la barbarie, d'ailleurs intraitables et furieux comme toujours, suivant une vieille tradition, envers les autorités civiles : il voulait s'excuser auprès d'eux et leur indiquer les causes qui avaient entravé le transport des vivres. 5 Ce stratagème avait été imaginé de propos délibéré et par perfidie, afin de faire périr dans ce genre de guet-apens l'oncle maternel de Gallus [105], dont on craignait que la puissance considérable n'accrût la confiance de son neveu en ses funestes entreprises. Mais il s'acquitta scrupuleusement de sa tâche et, ce projet remis à plus tard, le grand chambellan Eusèbe [106] fut envoyé à Chalon, apportant avec lui des sommes d'or qui, distribuées secrètement aux plus agités des fauteurs de troubles, apaisèrent la révolte des soldats et sauvèrent la vie au préfet. Puis les vivres arrivèrent en abondance et le camp fut levé au jour fixé. 6 C'est ainsi qu'après avoir surmonté maintes difficultés, et passé par des sentiers pour la plupart couverts de neige, on arriva près d'Augst [107] aux rives du Rhin. L'opposition d'une masse d'Alamans empêchait, par sa supériorité numérique, les Romains de lancer un pont de bateaux, en faisant pleuvoir sur eux de toutes parts une grêle de traits. Et, l'entreprise semblant impossible, l'empereur bouleversé dans ses grands desseins ne savait quel parti prendre. 7 Mais voici qu'à l'improviste se présente un guide qui connaissait ces régions et qui, moyennant salaire, lui montra, à la nuit, un endroit guéable, où le fleuve pouvait être passé. Et il aurait été

angorem animi quam diu potuit amendabat. 3 Miles tamen interea omnis apud Cabillona collectus, morarum impatiens saeuiebat, hoc inritatior quod nec subsidia uiuendi suppeterent, alimentis nondum ex usu translatis. 4 Vnde Rufinus, ea tempestate praefectus praetorio, ad discrimen trusus est ultimum. Ire enim ipse compellebatur ad militem, quem exagitabat inopia simul et feritas, et alioqui coalito more in ordinarias dignitates asperum semper et saeuum, ut satisfaceret atque monstraret quam ob causam annonae conuectio sit impedita. 5 Quod opera consulta cogitabatur astute, ut hoc insidiarum genere Galli periret auunculus, ne eum ut praepotens acueret in fiduciam, exitiosa coeptantem. Verum nauata est opera diligens, hocque dilato, Eusebius praepositus cubiculi missus est Cabillona, aurum secum perferens, quo per turbulentos seditionum concitores occultius distributo et tumor consenuit militum et salus est in tuto locata praefecti. Deinde, cibo abunde perlato, castra die praedicto sunt mota. 6 Emensis itaque difficultatibus multis et niue obrutis callibus plurimis, ubi prope Rauracum uentum est ad supercilia fluminis Rheni, resistente multitudine Alamanna, pontem suspendere nauium compage Romani ui nimia uetabantur, ritu grandinis undique conuolantibus telis ; et cum id impossibile uideretur, imperator, cogitationibus magnis attonitus, quid capesseret ambigebat. 7 Ecce autem ex inprouiso index quidam regionum gnarus aduenit, et, mercede accepta, uadosum locum nocte monstrauit, unde superari potuit flumen. Et potuisset

amendabat *Btl.* : em- *VBG*.
3 cabillona *scripsi* : cabyllona *V* cabillonam *BG*.
5 galli *G* : talis *V* tali *B* || cabillona *scripsi* : cabyll- *V* || dilato *Val.* : delato *V om. BG* || concitores *V* : concitato- *W²BG*.

possible, tandis que l'attention de l'ennemi était attirée ailleurs, que l'armée franchît le fleuve sans que nul s'en doutât, et dévastât toute la contrée, si un petit nombre d'hommes de la même race, qui s'étaient vu confier les plus hauts grades dans notre armée, n'avaient informé leurs compatriotes de ces préparatifs par des messages secrets, au jugement de certains. 8 Ce soupçon infamant tombait sur Latinus, comte des Gardes du corps [108], sur Agilon, tribun des écuries [109], et sur Scudilon, commandant des Scutaires [110], en qui l'on honorait alors des soutiens de l'État. 9 Mais les barbares prirent la décision que réclamaient les circonstances pressantes, soit que les auspices fussent par hasard défavorables, soit que l'autorité des sacrifices leur interdît de livrer bataille. Leur obstination, qui leur inspirait assez de confiance pour résister, fléchit, et ils envoyèrent des nobles pour demander le pardon de leurs fautes et la paix. 10 On retint donc les envoyés des deux rois et la proposition fut longtemps examinée en secret. Quand les avis se furent accordés sur la nécessité de consentir à une paix qui était demandée à des conditions raisonnables, et qu'ils en eurent reconnu l'opportunité, l'empereur convoqua son armée en assemblée pour lui adresser quelques paroles de circonstance [111]. Ayant pris place à son estrade, entouré du cercle des hauts dignitaires, il parla en ces termes :

11 « Que personne de vous ne s'étonne, je vous prie, si, après les épreuves épuisantes d'interminables étapes, après avoir accumulé quantité de vivres, conduit par ma confiance en vous et déjà aux confins du pays barbare, j'ai l'air de changer brusquement de dessein et de me tourner vers des résolutions plus pacifiques. 12 Si chacun de vous, selon son rang et son jugement, veut bien réfléchir, il reconnaîtra cette vérité que le soldat, en toute circonstance, quelle que soit la vigueur d'un corps plein de jeunesse, ne considère que sa personne et sa vie, et ne

aliorsum intentis hostibus exercitus inde transgressus, nullo id opinante, cuncta uastare, ni pauci ex eadem gente, quibus erat honoratioris militis cura commissa, populares suos haec per nuntios docuissent occultos, ut quidam existimabant. 8 Infamabat autem haec suspicio Latinum domesticorum comitem et Agilonem tribunum stabuli atque Scudilonem scutariorum rectorem, qui tunc, ut dextris suis gestantes rem publicam, colebantur. 9 At barbari, suscepto pro instantium rerum ratione consilio, dirimentibus forte auspiciis uel congredi prohibente auctoritate sacrorum, mollito rigore, quo fidentius resistebant, optimates misere delictorum ueniam petituros et pacem. 10 Temptis igitur regis utriusque legatis, et negotio tectius diu pensato, cum pacem oportere tribui quae iustis condicionibus petebatur, eamque ex re fore sententiarum uia concinens adprobasset, aduocato in contionem exercitu imperator pro tempore pauca dicturus, tribunali adsistens, circumdatus potestatum coetu celsarum, ad hunc disseruit modum :

11 Nemo, quaeso, miretur, si post exsudatos labores itinerum longos congestusque adfatim commeatus, fiducia uestri ductante, barbaricos pagos aduentans, uelut mutato repente consilio, ad placidiora deuerti. 12 Pro suo enim loco et animo quisque uestrum reputans id inueniet uerum quod miles ubique, licet membris uigentibus firmior, se solum uitamque propriam circumspicit et defendit, imperator uero

7 inde *Lin.* : deinde *V in lacuna BG.*
9 pro *G* : *om. VB* || auspiciis *G* : -cibus *VB* || prohibente *ET*, *Val.* : -ntia *V* -ntibus *BG.*
10 iustis *EBG* : -tius *V* || re *E²bG* : re tum *A* rerum *VB* re romana *Nov.*
11 congestusque *V* : -tosque *EBG* || deuerti *V* : diu- *BG.*
12 inueniet *VB* : -nit *bG* || firmior *Cl.* : -mius *VB*, *Pet.*

défend qu'elles, tandis qu'un général conscient de ses devoirs en s'occupant de tous avec équité, veille au salut d'autrui ; persuadé que tout sans exception contribue à la protection qu'il assure, il doit se saisir promptement de tous les remèdes que permet l'état des affaires et qui lui sont offerts par la faveur du ciel. **13** Donc, pour résumer ma pensée brièvement, et vous montrer pour quelle raison j'ai voulu vous rassembler tous en même temps, prêtez, mes fidèles compagnons d'armes, une oreille bienveillante à ce que je vais vous exposer très succinctement. La pure et simple vérité est en effet toujours sans apprêt. **14** Le degré élevé atteint par votre gloire [112], qu'une renommée dépassant toute limite répand parmi les populations des plus lointaines contrées, a plongé dans la terreur des rois des Alamans et leurs peuples : par la bouche de parlementaires que vous voyez la tête baissée, ils demandent le pardon du passé et la paix. En homme circonspect, en conseiller prudent et soucieux de l'utile, j'estime que, si j'ai votre assentiment, cette paix doit leur être accordée, et à mes yeux pour bien des raisons. D'abord, pour éviter les incertitudes de la guerre, puis pour faire de nos adversaires des alliés et nous les attacher, suivant leurs promesses, et ensuite pour adoucir sans verser leur sang les excès de leur nature sauvage, souvent funestes à nos provinces. Songeons enfin que l'ennemi vaincu n'est pas seulement celui qui tombe sur le champ de bataille, écrasé sous le poids des armes et du nombre, mais que la victoire est beaucoup plus sûre, même quand la trompette se tait, lorsqu'un ennemi se laisse conduire volontairement sous le joug et apprend par expérience qu'il ne nous manque ni courage contre les rebelles ni mansuétude à l'égard des suppliants. **15** En un mot, vous êtes comme des arbitres dont j'attends la décision en prince ami de la paix, résolu à

officiosus, dum aeque omnibus consulit, alienae custos salutis, nihil non ad sui spectare tutelam ratus, remedia cuncta quae status negotiorum admittit arripere debet alacriter, secunda numinis uoluntate delata. **13** Vt in breue igitur conferam et ostendam qua ex causa omnes uos simul adesse uolui, commilitones mei fidissimi, accipite aequis auribus quae succinctius explicabo. Veritatis enim absolutio semper est simplex. **14** Arduos uestrae gloriae gradus, quos fama per plagarum quoque accolas extimarum diffundit excellenter accrescens, Alamannorum reges et populi formidantes, per oratores quos uidetis, summissis ceruicibus, concessionem praeteritorum poscunt et pacem. Quam ut cunctator et cautusu tiliumque monitor, si uestra uoluntas adest tribui debere censeo multa contemplans. Primo ut Martis ambigua declinentur, dein ut auxiliatores pro aduersariis adsciscamus, quod pollicentur, tum autem ut incruenti mitigemus ferociae flatus perniciosos saepe prouinciis, postremo id reputantes quod non ille hostis uincitur solus, qui cadit in acie pondere armorum oppressus et uirium, sed multo tutius etiam tuba tacente sub iugum mittitur uoluntarius, qui sentit expertus nec fortitudinem in rebellis nec lenitatem in supplices animos abesse. **15** In summa, tamquam arbitros uos quid suadetis opperior, ut princeps tranquillus, tempe-

-mus *G* || officiosus T^2, *Tro.* : -iorum *VBG* || dum aeque *scripsi* : d. aequus *BG* d. equis *V* || omnibus consulit *Nov.* : omn. *VBG* || ratus *Eys.* : ratio (*et lac. quadraginta litt.*) *V* rationes populorum cognoscit et *BG*, *Rol.* ratiocinari *Mad.* ratiocinatur *Pet.* || numinis *AG* : nom- *VB*.

13 ut *Lin.* : id *VBG* || absolutio *E*, *Mad.* : -uta *Gar. Cl.* -utae *Mom.* absolimo *V* sermo *BG* || est simplex *BG* : at per est s. *V* ratio est et s. *Cl.* aperta est et s. *E*, *Mad.*

14 abesse *Eys.* : adesse (*et lac. octo litt.*) *V* adesse dignoscit *B* deesse *G* ade- romanis *Gün.* non ade- *Pig.* || rebellis *V* : -lles *BG*.

user de mesure et de retenue quand la fortune vient à lui. Car ce n'est pas à la lâcheté, mais à la modération et à l'humanité, croyez-moi, qu'on attribuera votre sage décision. »

16 Il avait à peine fini de parler que l'assemblée entière, toute disposée à accepter ce que voulait l'empereur, approuva son projet et donna son accord unanime à la paix. Ce qui l'y déterminait surtout, c'est que des expéditions multiples lui avaient appris que sa bonne fortune veillait sur le prince seulement dans les guerres civiles, mais que dans les guerres étrangères il n'avait généralement fait qu'essuyer des désastres [113]. Après cela un traité fut conclu selon les rites de ces peuples [114] et, la cérémonie achevée, l'empereur partit pour Milan dans ses quartiers d'hiver.

XI. *Constance Gallus César est rappelé par Constance Auguste et a la tête tranchée.*

1 Là débarrassé du poids des autres soucis, il se prit à considérer ce qui était en quelque sorte le nœud et l'obstacle le plus difficile : comment abattre d'un puissant effort le César Gallus.

En se demandant avec ses confidents, au cours d'entretiens secrets et nocturnes, à quelle violence ou à quelles ruses il recourrait pour arriver à ces fins avant que la confiance obstinée de ce prince ne hâtât ses projets de bouleversement, il résolut de convoquer ce même Gallus par des lettres courtoises sous le prétexte d'une affaire publique très urgente : ainsi privé de tout appui, il serait mis à mort sans que rien y fît obstacle. **2** Ce dessein fut combattu par des groupes de flatteurs versatiles parmi lesquels il y avait Arbition [115], d'une énergie passionnée pour l'intrigue, et Eusèbe, alors grand chambellan, plus porté encore à faire le mal : ils objectaient que, César une fois éloigné, il y aurait danger à laisser Ursicin seul en

ranter adhibere modum adlapsa felicitate decernens. Non enim inertiae, sed modestiae humanitatique, mihi credite, hoc quod recte consultum est adsignabitur ».

16 Mox dicta finierat, multitudo omnis ad quae imperator uoluit promptior, laudato consilio, consensit in pacem, ea ratione maxime percita quod norat expeditionibus e crebris fortunam eius in malis tantum ciuilibus uigilasse ; cum autem bella mouerentur externa, accidisse plerumque luctuosa. Icto post haec foedere gentium ritu, perfectaque sollemnitate, imperator Mediolanum ad hiberna discessit.

XI. *Constantius Gallus Caesar euocatur a Constantio A. et capite truncatur.*

1 Vbi curarum abiectis ponderibus aliis, tamquam nodum et obicem difficillimum, Caesarem conuellere nisu ualido cogitabat ; eique deliberanti cum proximis, clandestinis conloquiis et nocturnis, qua ui quibusue commentis id fieret, antequam effundendis rebus pertinacius incumberet confidentia, acciri mollioribus scriptis, per simulationem tractatus publici nimis urgentis, eundem placuerat Gallum, ut auxilio destitutus sine ullo interiret obstaculo. **2** Huic sententiae uersabilium adulatorum refragantibus globis, inter quos erat Arbitio, ad insidiandum acer et flagrans, et Eusebius, tunc praepositus cubiculi, effusior ad nocendum, id occurrebat, Caesare discedente, Vrsicinum in Oriente perniciose relinquendum, si nullus

16 mox *VBG* : mox ut *Lin.* || e crebris *E*, *Mom.* : et cr. *VBG* cr. *A*.
XI, 1 obicem *Eys.* : odiem *V* odium *N²BG* || et nocturnis *T²A* : et in noc. *VBG* || urgentis *N*, *Val.* : arge- *V* argue- *BA* abiectis *G*.
2 arbitio *G* : arbe- *VB*.

Orient, s'il n'y avait personne pour contenir ses projets ambitieux. **3** A ces hommes se joignit le reste des eunuques du palais, dont, en ce temps, la passion croissante de s'enrichir dépassait les limites humaines. Mêlés par leurs obligations à la vie intime du prince, par leurs mystérieux chuchotements ils offraient un aliment subreptice aux fausses accusations. Sous le poids d'une haine acharnée, ils cherchaient à perdre ce chef si brave, disant tout bas que ses fils déjà grands étaient élevés pour l'Empire, populaires à cause de leur beauté et de leur jeunesse, et qu'ils s'étaient fait intentionnellement remarquer par leur habileté à manier toutes sortes d'armes et par la souplesse de leur corps dans les exercices quotidiens de l'armée ; que Gallus, étant d'un naturel violent, avait été poussé à des actes de cruauté par des agents provocateurs, afin qu'en raison de l'exécration légitime dont le poursuivaient tous les ordres, les insignes du pouvoir fussent remis aux fils du maître de la cavalerie.

4 Ces propos et d'autres semblables ayant frappé les oreilles inquiètes de Constance, toujours attentives et ouvertes à des rumeurs de ce genre, les mouvements divers de son âme jetèrent le trouble dans ses résolutions et il finit par s'arrêter à celle-ci qui lui sembla la meilleure : il invita d'abord, dans les termes les plus flatteurs, Ursicin à se rendre auprès de lui, sous prétexte de régler d'un commun accord, vu l'urgence de la situation, l'importance des renforts nécessaires pour briser les attaques des peuples parthes qui nous menaçaient de la guerre [116]. **5** Et afin qu'Ursicin ne soupçonnât aucune hostilité s'il se rendait auprès de l'empereur, on envoya le comte Prosper [117] pour le remplacer jusqu'à son retour. Au reçu de cette lettre et quand on nous eut accordé l'usage de la poste impériale, nous prîmes en hâte la route de Milan à grandes étapes.

6 Il ne restait plus à César, après ces événements, qu'à s'empresser d'accourir à l'appel de l'empereur. Afin de

esset qui prohiberet altiora meditaturum. **3** Isdemque residui regii accessere spadones, quorum ea tempestate plus habendi cupiditas ultra mortalem modum adolescebat, inter ministeria uitae secretioris per arcanos susurros nutrimenta fictis criminibus subserentes ; qui ponderibus inuidiae grauioris uirum fortissimum opprimebant, subolescere imperio adultos eius filios mussitantes, decore corporum fauorabiles et aetate, per multiplicem armaturae scientiam agilitatemque membrorum inter cotidiana proludia exercitus consulto consilio cognitos : Gallum suopte ingenio trucem, per suppositos quosdam ad saeua facinora ideo animatum ut, eo digna omnium ordinum detestatione exoso, ad magistri equitum liberos principatus insignia transferantur.

4 Cum haec taliaque sollicitas eius aures euerberarent, expositas semper eius modi rumoribus et patentes, uario animi motu miscente consilia, tandem id ut optimum factu elegit : et Vrsicinum primum ad se uenire summo cum honore mandauit, ea specie ut, pro rerum tunc urgentium captu, disponeretur concordi consilio quibus uirium incrementis Parthicarum gentium arma minantium impetus frangerentur. **5** Et nequid suspicaretur aduersi uenturus, uicarius eius, dum redit, Prosper missus est comes ; acceptisque litteris, et copia rei uehiculariae data, Mediolanum itineribus properauimus magnis.

6 Restabat ut Caesar post haec properaret accitus, et abstergendae causa suspicionis, sororem suam, eius

prohiberet *EA* : -bet *VB* -beat *G* -bebit *Cl.* || altiora *EBG* : -re *V*.
3 mussitantes *G* : musi- *VB*.
4 animi *Her.* : -mo *VBG* || motu miscente *Her.* : tumiscente *V* tumesc- *HBG* tum misc. *N*, *Val.* comminisc- *Mül.* || tandem id ut *Val.* : t. dot *V* t. dat *B* t. dato *G*.

dissiper tout soupçon, Constance multipliait hypocritement les amabilités pour que sa sœur vînt avec son mari lui faire enfin une visite si attendue. Malgré ses hésitations et la crainte des cruautés fréquentes chez son frère, espérant néanmoins pouvoir le calmer puisqu'il était son frère, elle partit. Elle avait pénétré en Bithynie quand, au relais de Caeni Gallicani [118], elle fut emportée par un brusque accès de fièvre. Après sa mort, son mari, considérant que c'en était fait du soutien où il mettait sa confiance, dans l'angoisse de son âme ne savait quel parti prendre. **7** Au milieu de ces difficultés et de cette confusion, un seul point sollicitait en effet son âme inquiète, c'est que Constance, ramenant toutes choses à son opinion, n'admettrait aucune excuse ni ne pardonnerait aux erreurs mais que, plus enclin à perdre ses proches que les autres, il tendrait aisément des filets devant lui et le ferait mettre à mort s'il s'emparait de lui sans méfiance. **8** Dans cette situation si critique, s'attendant au trépas s'il n'était point sur ses gardes, il aspirait secrètement au rang suprême, si l'occasion se présentait à lui, mais il redoutait pour une double raison la perfidie de ses intimes, dont les uns avaient en horreur sa cruauté et son humeur changeante et les autres craignaient la fortune de Constance, supérieure dans les discordes civiles. **9** Au milieu de ces soucis écrasants et sans nombre, il recevait continuellement des billets de l'empereur qui le sommaient et le priaient de se rendre auprès de lui, et lui représentaient de façon détournée que l'État ne pouvait ni ne devait être partagé, mais que chacun selon ses moyens devait lui porter secours quand il était battu par les flots, — allusion probable à la dévastation des Gaules [119] —. **10** A ces considérations il ajoutait un exemple qui n'était pas si vieux : à Dioclétien et à son collègue, les Césars obéissaient comme des appariteurs et n'avaient point de résidence fixe, mais couraient de côté et d'autre dans l'Empire, — et l'on avait vu en Syrie, devant le char de l'Auguste

uxorem, Constantius ad se tandem desideratam ueni-re multis fictisque blanditiis hortabatur. Quae licet ambigeret, metuens saepe cruentum, spe tamen quod eum lenire poterit ut germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione quae Caenos Gallicanos appellatur, absumpta est ui febrium repentina. Cuius post obitum maritus contemplans cecidisse fiduciam qua se fultum existimabat, anxia cogitatione quid moliretur haerebat. **7** Inter res enim impeditas et turbidas, ad hoc unum mentem sollicitam dirigebat quod Constantius, cuncta ad suam sententiam conferens, nec satisfactionem suscipiet aliquam nec erratis ignoscet, sed, ut erat in propinquitatis perniciem inclinatior, laqueos ei latenter obtendens, si cepisset incautum, morte multaret. **8** Eo necessitatis adductus, ultimaque ni uigilasset opperiens, principem locum, si copia patuisset, clam adfectabat, sed perfidiam proximorum ratione bifaria uerebatur, qui eum ut truculentum horrebant et leuem, quique altiorem Constantii fortunam in discordiis ciuilibus formidabant. **9** Inter has curarum moles immensas, imperatoris scripta suscipiebat adsidua, monentis orantisque ut ad se ueniret, et mente monstrantis obliqua rem publicam nec posse diuidi nec debere, sed pro uiribus quemque ei ferre suppetias fluctuanti, nimirum Galliarum indicans uastitatem. **10** Quibus subserebat non adeo uetus exemplum, quod Diocletiano et eius collegae, ut apparitores Caesares, non resides sed ultro citroque discurrentes, obtemperabant, et in Syria Augusti uehiculum irascentis per spatium mille pas-

6 poterit *Kel.* : -rat *VBG*.
8 clam *Her.* : quam *VB* qua *tr. G*.
9 imperatoris V^2EBG : -ri V^1.
10 resides sed *BG* : resedisse *s. V*.

irrité, marcher à pied, sur une distance de près d'un mille, Galère revêtu de la pourpre [120].

11 Après bien d'autres émissaires survint Scudilon, tribun des Scutaires, qui, sous l'enveloppe d'un naturel un peu rustre, possédait l'art consommé de persuader un maître. Mêlant les propos flatteurs aux faux serments, seul de tous il obtint insidieusement le départ de Gallus, lui répétant à plusieurs reprises, avec une mine hypocrite, que son cousin germain formait des vœux ardents de le revoir, prêt à pardonner ce que l'imprudence lui avait fait commettre, car il était doux et clément et voulait faire aussi de celui qui avait part à sa grandeur l'associé des travaux que réclamaient les provinces du Nord depuis longtemps épuisées. **12** Et comme il arrive d'ordinaire, au moment où les destins mettent la main sur nous, que l'intelligence des hommes s'émousse et s'affaiblit, ces propos séduisants relevèrent son espérance en un sort meilleur ; il quitta Antioche sous la conduite d'une divinité funeste : c'était vraiment, suivant le vieux proverbe, sortir de la fumée pour se jeter dans le feu [121]. Entré à Constantinople, comme s'il eût été dans une situation prospère et sûre, il donna des jeux équestres et couronna le cocher Thorax, qui avait été vainqueur [122].

13 A cette nouvelle, Constance fut transporté de colère au-delà des bornes humaines. De peur que par hasard ce même Gallus, inquiet de l'avenir, n'essayât, au long de la route, de projeter quelques entreprises utiles à sa vie, on écarta délibérément tous les soldats qui tenaient garnison dans les villes qui se trouvaient sur son passage. **14** A ce moment, Taurus [123], qui était envoyé comme questeur en Arménie, traversa insolemment la ville sans le saluer ni l'aller voir. Quelques personnages vinrent cependant auprès de lui, par ordre de l'empereur, sous couleur de s'acquitter d'obligations diverses, à charge de le surveiller pour qu'il ne pût se déplacer ni tenter quelque démarche secrète. Parmi eux était Léontius [124], plus tard préfet de la

suum fere pedes antegressus est Galerius purpuratus.

11 Aduenit post multos Scudilo scutariorum tribunus, uelamento subagrestis ingenii persuasionis opifex callidus. Qui eum, adulabili sermone periuriis admixto, solus omnium proficisci pellexit, uultu adsimulato saepius replicando quod flagrantibus uotis eum uidere frater cuperet patruelis, si quid per imprudentiam gestum est remissurus, ut mitis et clemens, participemque eum suae maiestatis adsciscet futurum laborum quoque socium, quos Arctoae prouinciae diu fessae poscebant. **12** Vtque solent, manum iniectantibus fatis, hebetari sensus hominum et obtundi, his inlecebris ad meliorum expectationem erectus, egressusque Antiochia numine laeuo ductante, prorsus ire tendebat de fumo, ut prouerbium loquitur uetus, ad flammam ; et ingressus Constantinopolim, tamquam in rebus prosperis et securis, editis equestribus ludis, capiti Thoracis aurigae coronam imposuit, ut uictoris.

13 Quo cognito, Constantius ultra mortalem modum exarsit ; ac, ne quo casu idem Gallus, de futuris incertus, agitare quaedam conducentia saluti suae per itinera conaretur, remoti sunt omnes de industria milites agentes in ciuitatibus peruiis. **14** Eoque tempore Taurus, quaestor ad Armeniam missus, confidenter nec appellato eo nec uiso transiuit. Venere tamen aliqui iussu imperatoris, administrationum specie diuersarum, eundem ne commouere se posset neue temptaret aliquid occulte custodituri ; inter quos

11 multos *EBG* : -to *V* || periuriis *Cl.* : periis V^1 seriis V^2*EBG* || siquid *Kie.* : quid *V* quod *EBG* quidquid *Eys.* || adsciscet *Ehr.* : adsciso et *V* adscitum et *B* adscitum ut *G* adsc isceret *Mül.*
12 capiti thoracis T^2 : c. co- *BG* -ta ethoracis V^1 -te th. V^2.
14 uenere *EAG* : uenire *VB*.

Ville, alors questeur, Lucillianus [125] qui avait le titre de comte des Gardes du corps et un tribun des Scutaires appelé Bainobaude [126]. **15** Après avoir parcouru ainsi de longues distances en plaine, Gallus entra dans Andrinople, ville de la province d'Hémimont précédemment nommée Uscudama et, tandis que pendant douze jours il y refaisait ses forces épuisées par le voyage, il apprit que des légions thébaines [127], en quartiers d'hiver dans les villes voisines, avaient envoyé quelques-uns de leurs camarades pour lui recommander de demeurer sur place, en y joignant des promesses loyales et sûres, car ils étaient pleins de confiance en leur force et logés en très grand nombre dans les campements voisins. Mais la stricte vigilance de son entourage ne lui permit pas de saisir l'occasion de les voir ou d'entendre le message qu'ils apportaient. **16** Comme il recevait lettres sur lettres qui le pressaient de quitter ces lieux, il fit usage, selon les ordres reçus, de dix voitures officielles, abandonna tout le personnel du palais à l'exception d'un petit nombre de serviteurs, pour la chambre et la table, qu'il avait emmenés avec lui ; couvert de poussière, il était contraint d'accélérer sa marche, pressé de tous côtés, et maudissait de temps à autre en pleurant l'irréflexion qui l'avait mis, comme un homme méprisable et vil, à la merci de gens de rien. **17** Pendant ce temps, durant la trêve que la nature lui apportait avec le sommeil, ses sens étaient tourmentés par l'effroi que lui causaient des spectres qui hurlaient autour de lui, et les hordes de ceux qu'il avait fait périr, conduits par Domitien et Montius, lui semblaient, en rêve, se saisir de lui et le livrer aux crocs des Furies [128]. **18** En effet, l'esprit affranchi des liens du corps, toujours agité de mouvements infatigables, crée, avec les pensées subconscientes et les soucis qui tourmentent l'âme humaine, ces visions nocturnes que nous appelons, nous autres, des « fantômes » [129].

19 Et c'est ainsi qu'un sort lamentable lui ouvrait la route vers son destin, où il avait été établi d'avance qu'il

Leontius erat, postea urbi praefectus, ut quaestor, et Lucillianus quasi domesticorum comes et scutariorum tribunus nomine Bainobaudes. **15** Emensis itaque longis interuallis et planis, cum Hadrianopolim introisset, urbem Haemimontanam, Vscudamam antehac appellatam, fessasque labore diebus duodecim recreans uires, comperit Thebaeas legiones, in uicinis oppidis hiemantes, consortes suos misisse quosdam, eum ut remaneret promissis fidis hortaturos et firmis, cum animarentur roboris sui fiducia, abunde per stationes locatae confines, sed obseruante cura peruigili proximorum, nullam uidendi uel audiendi quae ferebant furari potuit facultatem. **16** Inde aliis super alias urgentibus litteris exire et decem uehiculis publicis, ut praeceptum est, usus, relicto palatio omni, praeter paucos tori ministros et mensae, quos auexerat secum, squalore concretus celerare gradum compellebatur adigentibus multis, temeritati suae subinde flebiliter inprecatus, quae eum iam despectum et uilem arbitrio subdiderat infimorum. **17** Inter haec tamen per indutias naturae conquiescentis, sauciabantur eius sensus circumstridentium terrore laruarum, interfectorumque cateruae, Domitiano et Montio praeuiis, correptum eum, ut existimabat in somnis, uncis furialibus obiectabant. **18** Solutus enim corporeis nexibus animus, semper uigens motibus indefessis, ex cogitationibus subiectis et curis, quae mortalium sollicitant mentes, colligit uisa nocturna, quas φαντασίας nos appellamus.

19 Pandente itaque uiam fatorum sorte tristis-

15 firmis cum animarentur roboris *Nov.* : firmis *codd.* || locatae *Nov.* : locat *VBG* locati *Val.* locatos *Mom.* || uidendi *EN*, *Val.* : uiu- V^1 did- V^2 dic- *PBG* disc- *W*.
18 φαντασίας *edd.* : phantasias *G* fan- *VB*.

perdrait la vie avec l'Empire : après avoir parcouru les chemins les plus directs grâce aux relais de chevaux, il arriva à Pettau, cité du Norique. Là, tout le mystère du complot fut dévoilé : le comte Barbation [130] apparut soudain, qui sous Gallus avait commandé les Garde du corps, et avec lui Apodémius, de la police d'État [131] ; Barbation était à la tête des soldats que l'empereur s'était attachés par ses faveurs et qu'il avait choisis, assuré qu'ils étaient inaccessibles à la corruption et à la pitié.

20 Dès lors l'affaire se déroula sans déguisement et Barbation fit cerner d'hommes en armes toute la partie du palais située hors les murs. Au soir tombant, il se rendit auprès de Gallus, le dépouilla de ses vêtements royaux, l'habilla d'une tunique et d'un manteau communs tout en lui assurant par des serments répétés, comme par ordre de l'empereur, qu'il n'aurait rien de plus à subir. Puis, sur un : « Vite, debout », il le fit monter, sans qu'il s'y attendît, dans une voiture particulière [132] et le conduisit en Istrie, près de la ville de Pola, où nous savons que jadis le fils de Constantin, Crispus, avait été mis à mort [133]. **21** Il y était soumis à une très étroite surveillance, à demi-mort déjà de crainte du trépas prochain, quand accoururent Eusèbe alors grand chambellan [134], le notaire Pentadius et Mallobaude, tribun de la Garde armée [135], qui, par ordre de l'empereur, devaient l'obliger à les instruire en détail de la raison pour laquelle il avait fait massacrer chacune de ses victimes à Antioche. **22** A cette demande, Gallus, le visage envahi par la pâleur adrastéenne [136], fut tout juste capable de dire que c'était à l'instigation de sa femme Constantina qu'il avait fait périr la plupart d'entre eux. Il ignorait assurément la sage réponse d'Alexandre le Grand à sa mère, qui le pressait d'envoyer un innocent à la mort et lui répétait, dans l'espoir d'obtenir par la suite ce qu'elle voudrait,

sima, qua praestitutum erat eum uita et imperio spoliari, itineribus rectis per mutationem iumentorum emensis, uenit Poetouionem oppidum Noricorum, ubi reseratae sunt insidiarum latebrae omnes, et Barbatio repente apparuit comes, qui sub eo domesticis praefuit, cum Apodemio agente in rebus, milites ducens quos beneficiis suis oppigneratos elegerat imperator, certus nec praemiis nec miseratione ulla posse deflecti.

20 Iamque non umbratis fallaciis res agebatur, sed qua palatium est extra muros armatis Barbatio omne circumdedit. Ingressusque obscuro iam die, ablatis regiis indumentis, Caesarem tunica texit et paludamento communi, eum post haec nihil passurum, uelut mandatu principis iurandi crebritate confirmans, et : « statim », inquit, « exsurge », et inopinum carpento priuato impositum ad Histriam duxit, prope oppidum Polam, ubi quondam peremptum Constantini filium accipimus Crispum. **21** Et cum ibi seruaretur artissime, terrore propinquantis exitii iam praesepultus, accurrit Eusebius, cubiculi tunc praepositus, Pentadiusque notarius et Mallobaudes armaturarum tribunus, iussu imperatoris compulsuri eum singillatim docere quam ob causam quemque apud Antiochiam necatorum iusserat trucidari. **22** Ad quae Adrasteo pallore perfusus, hactenus ualuit loqui quod plerosque incitante coniuge iugulauerit Constantina, ignorans profecto Alexandrum Magnum urgenti matri ut occideret quendam insontem, et dictitanti, spe

19 uita *NAG* : ita *VB* || rectis *Lin.* : eie- *VBG* elc- *Gro.* dire- *Nov.* extentis *Mom.* || poetouionem *See.* : petobi- *VBG* || reseratae (-te) *EBG* : reseru- *V* || barbatio *TBG* : barbaratio *V*.
20 exsurge (exu-) et *G* : exurgeret *VB* || compulsuri *G* : -si *VB*.
21 exitii iam *E*, *Gro.* : exit uiam *V* exitus iam W^2BG || mallobaudes *A* : mello- *VG* mellobandes *B*.
22 ad quae *G* : atque *VBG* || ualuit *Gro.* : uol- *VBG*.

qu'elle l'avait porté neuf mois dans son sein : « Demande-moi, mère chérie, une autre récompense ; avec la vie d'un homme nul bienfait ne se met en balance »[137]. **23** Quand l'empereur eut appris ses propos, il fut transporté d'une colère et d'un ressentiment implacables et vit dans la suppression de Gallus le seul moyen sûr de garantir sa sécurité. Envoyant donc Sérénianus qui, accusé du crime de majesté, avait été absous pour ainsi dire par des tours de passe-passe, comme je l'ai montré plus haut, et puis aussi le secrétaire Pentadius et Apodémius, de la police d'État, il le condamna à la peine capitale. C'est ainsi que, les mains liées à la façon d'un voleur de grand chemin, Gallus eut la nuque tranchée. Le visage et la tête mutilés, ainsi fut abandonné le cadavre défiguré de celui qui était encore naguère la terreur des villes et des provinces[138]. **24** Mais la justice de la divinité souveraine jetait un regard vigilant sur les uns et sur les autres. Car si des actes d'inhumanité causèrent la perte de Gallus, peu de temps après furent emportés par une mort atroce les deux personnages qui, quels que fussent les crimes de Gallus, par leurs flatteries et leurs parjures le firent tomber dans des pièges mortels : Scudilon, atteint d'un abcès au foie, mourut en vomissant ses poumons ; Barbation qui, depuis longtemps déjà, avait imaginé de fausses accusations contre Gallus, fut, au sortir de sa charge de maître de l'infanterie, accusé de visées plus hautes par les dénonciations de certaines gens et condamné pour avoir, par ses fourberies, causé la mort de César, et sa vie fut sacrifiée aux mânes de ce prince en un trépas que nul ne pleura.

25 Ces châtiments et une infinité d'autres semblables, c'est la divinité qui punit les crimes impies et récompense les bonnes actions, Adraste, qui les inflige parfois — et plût au ciel qu'elle le fît toujours — : Adraste à qui nous donnons encore un second nom, celui de Némésis[139]. Elle possède la sublime autorité d'une divinité puissante habitant, selon l'opinion des hommes, au-dessus du cercle de

impetrandi postea quae uellet, eum se per nouem menses utero portasse praegnantem, ita respondisse prudenter : « Aliam, parens optima, posce mercedem ; hominis enim salus beneficio nullo pensatur ». **23** Quo comperto, inreuocabili ira princeps percitus et dolore, fiduciam omnem fundandae securitatis in eodem posuit abolendo. Et misso Sereniano, quem in crimen maiestatis uocatum praestrigiis quibusdam absolutum esse supra monstrauimus, Pentadio quin etiam notario, et Apodemio agente in rebus, eum capitali supplicio destinauit, et ita conligatis manibus in modum noxii cuiusdam latronis, ceruice abscisa, ereptaque uultus et capitis dignitate, cadauer est relictum informe, paulo ante urbibus et prouinciis formidatum. **24** Sed uigilauit utrubique superni numinis aequitas. Nam et Gallum actus oppressere crudeles, et non diu postea ambo cruciabili morte absumpti sunt, qui eum, licet nocentem, blandius palpantes periuriis ad usque plagas perduxere letales. Quorum Scudilo destillatione iecoris pulmones uomitans interiit ; Barbatio, qui in eum iam diu falsa composuerat crimina, cum ex magisterio peditum altius niti quorundam susurris incusaretur, damnatus extincti per fallacias Caesaris manibus anima inlacrimoso obitu parentauit.

25 Haec et huius modi quaedam innumerabilia ultrix facinorum impiorum bonorumque praemiatrix aliquotiens operatur Adrastia, — atque utinam semper ! — Quam uocabulo duplici etiam Nemesim

23 sereniano *EAG* : serini- *V* sermi- *B* || praestrigiis *V* : -stigiis *EBG*.
24 actus *V* : obitu *BG* || oppressere *NT*, *Val.* : -sse *V* -ssit *BG* || crudeles *NT*, *Val.* : -lis *V* -li *BG* || in *om.* V^1 *add.* V^2 || anima *VBG* : *del.* *Val.*

la lune ; suivant une autre définition, elle est la Tutelle [140] personnifiée, qui préside avec une puissance souveraine aux destinées de chacun : les théologiens d'antan [141], voyant en elle une fille de la Justice, rapportent que, depuis l'éternité la plus reculée, elle a de là-haut les yeux fixés sur tout ce qui se fait sur la terre.

26 Reine des causes, arbitre et juge des événements, c'est elle qui gouverne l'urne des sorts, provoque tour à tour les revirements de la fortune, donne parfois à nos entreprises une autre issue que celle à laquelle tendait l'effort de notre volonté, bouleverse et confond les multiples actions des hommes. C'est elle encore qui, dans les liens indissolubles de la nécessité, enserre l'orgueil de la condition mortelle et sa vaine démesure et, faisant tourner sans cesse l'heure de l'élévation et celle de la chute — comme elle sait le faire —, tantôt elle abat les têtes altières des superbes et leur ôte toute vigueur, tantôt elle fait monter les bons du rang le plus bas et les élève jusqu'au bonheur [142]. L'antiquité amie des fables lui a attaché des ailes pour faire comprendre à tous qu'elle vient à leur aide avec la rapidité de l'oiseau, elle lui a mis en main un gouvernail et a placé sous ses pieds une roue, afin que personne n'ignore qu'elle court à travers tous les éléments et gouverne l'univers.

27 C'est par cette mort prématurée que Gallus, écœuré de sa personne, quitta la vie, en la vingt-neuvième année de son âge, après un règne de quatre ans. Né en Étrurie sur le domaine de Veterna [143], il avait pour père Constance, frère de l'empereur Constantin, et pour mère Galla, sœur de Rufin et de Céréalis, qui furent honorés de la trabée consulaire et de la préfecture. **28** Il se faisait remarquer par la distinction de sa personne, la beauté de sa prestance, la juste proportion de ses membres. Il avait les cheveux blonds et souples, et, bien que sa barbe naissante apparût comme un tendre duvet, il se manifestait

appellamus : ius quoddam sublime numinis efficacis, humanarum mentium opinione lunari circulo superpositum uel, ut definiunt alii, substantialis Tutela generali potentia partilibus praesidens fatis, quam theologi ueteres, fingentes Iustitiae filiam, ex abdita quadam aeternitate tradunt omnia despectare terrena. **26** Haec, ut regina causarum et arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium uices alternans, uoluntatumque nostrarum exorsa interdum alio quam quo contendebant exitu terminans, multiplices actus permutando conuoluit. Eademque necessitatis insolubili retinaculo mortalitatis uinciens fastus tumentes in cassum, et incrementorum detrimentorumque momenta uersans ut nouit, nunc erectas tumentium ceruices opprimit et eneruat, nunc bonos ab imo suscitans ad bene uiuendum extollit. Pinnas autem ideo illi fabulosa uetustas aptauit, ut adesse uelocitate uolucri cunctis existimetur, et praetendere gubernaculum dedit, eique subdidit rotam, ut uniuersitatem regere per elementa discurrens omnia non ignoretur.

27 Hoc immaturo interitu ipse quoque sui pertaesus excessit e uita aetatis nono anno atque uicensimo, cum quadriennio imperasset. Natus apud Tuscos in Massa Veternensi patre Constantio, Constantini fratre imperatoris, matreque Galla, sorore Rufini et Cerealis, quos trabeae consulares nobilitarunt et praefecturae. **28** Erat autem forma conspicuus bona, decente filo corporis membrorumque recta compage, flauo capillo et

25 uel ut definiunt *BG* : uelud diff- *V*.
26 uersans *G* : -sabis V^1 -sabilis V^2 *EB* || tumentium *Gün.* : men- *VBG* son- *Bil.* amen- *Erf.* nocen- *Her.*
27 praefecturae erat *Her.* : pr. (*et lac. quinque litt.*) V^1 pr. fuit V^2 pr. prouinciarum *BG.*

cependant en lui une autorité prématurée. Il était aussi éloigné du caractère modéré de son frère Julien [144] que Domitien le fut de Titus, tous deux fils de Vespasien. 29 Porté au faîte suprême de la fortune, il éprouva ses variations capricieuses qui se jouent des mortels, élevant tantôt certains hommes jusqu'aux astres, tantôt les plongeant dans les profondeurs du Cocyte. Innombrables sont de tels exemples d'inconstance : je n'en citerai que quelques-uns d'une touche légère. 30 Cette fortune, changeante et variable, d'un potier fit le roi Agathocle de Sicile, et elle mit Denys, qui avait été la terreur des peuples, à la tête d'une école élémentaire à Corinthe [145]. 31 C'est elle qui haussa Andriscus d'Adramytte, né dans un atelier de foulon, jusqu'au titre de Pseudo-Philippe, et apprit au fils légitime de Persée le métier de forgeron, afin qu'il pût gagner sa vie [146]. 32 C'est elle encore qui livra aux Numantins Mancinus qui avait exercé le commandement suprême, Véturius à la cruauté des Samnites, Claudius aux Corses, et qui soumit Régulus à la sauvagerie des Carthaginois. C'est par son iniquité que Pompée, qui devait à ses glorieux exploits le surnom de Grand, est ensuite égorgé en Égypte, suivant le bon plaisir des eunuques [147]. 33 Un certain Eunus aussi, un esclave échappé à l'ergastule, prit le commandement des esclaves fugitifs en Sicile. Combien de Romains d'illustre naissance, avec la connivence de cette maîtresse du monde, ont embrassé les genoux d'un Viriathe ou d'un Spartacus [148] ! Combien de têtes qui firent trembler les nations ont été tranchées par de sinistres bourreaux Tel est conduit en prison, tel autre élevé à une charge inespérée, un autre précipité du faîte des honneurs.

molli, barba licet recens emergente lanugine tenera, ita tamen ut maturius auctoritas emineret ; tantum a temperatis moribus Iuliani differens fratris quantum inter Vespasiani filios fuit Domitianum et Titum. 29 Assumptus autem in amplissimum fortunae fastigium, uersabilis eius motus expertus est qui ludunt mortalitatem, nunc euehentes quosdam in sidera, nunc ad Cocyti profunda mergentes. Cuius rei cum innumera sint exempla, pauca tactu summo transcurram. 30 Haec fortuna mutabilis et inconstans fecit Agathoclem Siculum ex figulo regem, et Dionysium, gentium quondam terrorem, Corinthi litterario ludo praefecit. 31 Haec Adramytenum Andriscum, in fullonio natum, ad Pseudophilippi nomen euexit, et Persei legitimum filium artem ferrariam ob quaerendum docuit uictum. 32 Eadem Mancinum post imperium dedidit Numantinis, Samnitum atrocitati Veturium, et Claudium Corsis, substrauitque feritati Carthaginis Regulum ; istius iniquitate Pompeius, post quaesitum Magni ex rerum gestarum amplitudine cognomentum, ad spadonum libidinem in Aegypto trucidatur. 33 Et Eunus quidam ergastularius seruus ductauit in Sicilia fugitiuos. Quam multi splendido loco nati Romani, eadem rerum domina coniuente, Viriathi genua sunt amplexi uel Spartaci ? Quot capita quae horruere gentes funesti carnifices absciderunt ? Alter in uincula ducitur, alter insperatae praeficitur potestati, alius a summo culmine dignita-

28 temperatis *EBG* : -rantis *V*.
29 tactu V^2BG : -tus V^1.
31 natum (*ante lac. trium litt.*) ad *V* : natum ob *BG*.
32 dedidit *Val.* : dedit *VG om. B* || samnitum atrocitati *Val.* : sumni (*lac. quinque litt.*) atrocitate *V* summa -te W^2BG || substrauitque *Lin.* : -uit quid *VBG* -uit reliquit *Her.*
33 nati romani *Nov.* : nati *BG* natura *V* nati ita *Pet.*

34 Tous ces faits, si l'on voulait en connaître la variété et la fréquence, ce serait être assez fou pour songer à calculer le nombre des grains de sable ou le poids des montagnes.

tis excutitur. **34** Quae omnia si scire quisquam uelit quam uaria sint et adsidua, harenarum numerum idem iam desipiens et montium pondera scrutari putabit.

34 putabit *E*, *Val.* : -auit *V* -abitur *Kie.* poterit *BG.*

AMMIANI MARCELLINI RERVM GESTARVM
EXPLICIT LIBER XIIII
INCIPIT LIBER XV FELICITER

LIVRE XV

SOMMAIRE

Introduction : contre les détracteurs d'un long ouvrage (I, 1).

Déc. 354-Juin 355. — Affaires d'*Occident* sous Constance, deuxième guerre alamanique (I, 2 sq).

Des accusations de lèse-majesté (II) ; punition des amis de Gallus (III). Victoire sur le Rhin (IV).

Silvain général d'infanterie périt après 28 jours de règne (V). Les amis et complices de Silvain sont mis à mort (VI). Leontius, préfet de Rome, apaise une sédition du peuple ; le pape Libère est banni de son siège (VII).

Nov.-Déc. 355. — Affaires d'*Occident* : Julien est nommé César. Discours de Constance à ses soldats après la nomination de Julien (VIII). Description des Gaules (IX), des Alpes gauloises et des chemins qu'on y a aménagés (X), du cours du Rhône (XI). Les mœurs des Gaulois (XII).

Affaires d'*Orient* sous Constance Auguste, Musonius préfet du prétoire en Orient (XIII).

LIVRE XV

I. *La mort du César Gallus est annoncée à l'empereur.*

1 Dans la mesure où j'ai pu rechercher la vérité, j'ai conté les faits dont mon âge m'a permis d'être le témoin oculaire, ou qu'il m'a permis d'apprendre en interrogeant minutieusement ceux qui y avaient été mêlés, en suivant l'ordre des événements divers que j'ai exposés. Le reste que fera connaître la suite de mon récit, je l'achèverai, autant que j'en serai capable, d'un style plus soigné, sans redouter les reproches que l'on adressera à un ouvrage que d'aucuns estiment trop long. La brièveté n'est, en effet, louable que lorsqu'elle coupe court à des lenteurs inutiles, sans rien ôter à la connaissance des faits.

2 Gallus n'avait pas été complètement dépouillé dans le Norique qu'Apodémius, qui fut toute sa vie un boutefeu, maître de désordre, portant avec lui les souliers qu'il lui avait enlevés, fut grâce à la rapidité des relais de chevaux, qui lui en fit crever quelques-uns, le premier informateur qui parvint à Milan. Entré au palais, il jeta ces chaussures aux pieds de Constance, comme s'il en eût dépouillé le cadavre du roi des Parthes. La nouvelle se répandit soudain et révéla qu'un acte inespéré et difficile à réaliser s'était accompli selon la volonté de César, avec une facilité entière. Les plus hauts dignitaires de la cour, tournant en adulation, comme il est d'usage, leur désir de plaire, portaient aux nues la valeur et la chance de l'empereur dont la volonté, comme s'il se fût agi de simples soldats et malgré la différence des temps, avait destitué deux princes, à savoir Vétranion [149] et Gallus. 3 Le prince, enivré de cet assaut raffiné de flatteries, fermement convaincu qu'il serait désormais à l'abri de toute vicissitude humaine, s'écarta rapidement, et avec un tel manque de mesure, des

LIBER XV

I. *Mors Galli Caesaris imperatori nuntiatur.*

1 Vtcumque potui ueritatem scrutari, ea quae uidere licuit per aetatem uel perplexe interrogando uersatos in medio scire, narrauimus ordine casuum exposito diuersorum ; residua, quae secuturus aperiet textus, pro uirium captu limatius absoluemus, nihil obtrectatores longi, ut putant, operis formidantes. Tunc enim laudanda est breuitas cum, moras rumpens intempestiuas, nihil subtrahit cognitioni gestorum.

2 Nondum apud Noricum exuto penitus Gallo, Apodemius quoad uixerat igneus turbarum incentor, raptos eius calceos uehens, equorum permutatione ueloci, ut nimietate cogendi quosdam exstingueret, praecursorius index Mediolanum aduenit ingressusque regiam ante pedes proiecit Constantii, uelut spolia regis occisi Parthorum ; et perlato nuntio repentino, docente rem insperatam et arduam ad sententiam tota facilitate completam, hi qui summam aulam tenebant, omni placendi studio in adulationem ex more conlato, uirtutem felicitatemque imperatoris extollebant in caelum, cuius nutu in modum gregariorum militum, licet diuersis temporibus, duo exauctorati sunt principes, Veteranio nimirum et Gallus. 3 Quo ille studio blanditiarum exquisito sublatus, immunemque se deinde fore ab omni mortalitatis incommodo fidenter existimans, confestim a iustitia

I, 1 utcumque potui ueritatem *Tra.* : ut cumippo tumeritate *V* u. -imus u. *G* u. p. in ueritate *E* || licuit *VB* : non l. *G* || laudanda *EBG* : lauda *V* laudi *Eys.* || gestorum *E*, *Val.* : iust- *VBG*.
2 penitus *TG* : paenituit *VB* || tota *Sal.* : *fortasse* tuta *Cl.* totam *VBG* || nutu *IV²BbG* : notu *V*.

sentiments de justice, qu'il inséra parfois lui-même dans un texte dicté « Notre Éternité » [150] et qu'en écrivant de sa propre main il se qualifia de « maître du monde entier » ; cette expression, dans la bouche d'autrui, eût dû provoquer l'indignation de celui qui travaillait avec un zèle acharné, comme il aimait à le redire, à régler sa vie et ses mœurs à l'imitation des bons empereurs. 4 Car même s'il avait régné sur l'infinité des mondes de Démocrite, dont rêvait Alexandre le Grand [151] stimulé par Anaxarque, un mot dans une lecture ou une conversation lui eût fait comprendre cette leçon, sur laquelle s'accordent les astronomes, que les dimensions de la terre entière, qui nous paraît immense, n'occupent qu'un point minuscule au prix de la grandeur de l'univers [152].

II. *Ursicin, commandant la cavalerie en Orient, Julien, frère de Gallus César, et Gorgonius, son grand chambellan, sont accusés de haute trahison.*

1 Déjà, après le meurtre pitoyable qui avait fait disparaître César, retentissait la trompette des périls judiciaires et Ursicin était accusé de haute trahison, car la jalousie, hostile à tous les gens de bien, croissait chaque jour davantage contre sa vie. 2 En effet, il avait contre lui cette difficulté que les oreilles de l'empereur étaient fermées à l'accueil des justifications recevables et plausibles, mais largement ouvertes aux murmures clandestins des intrigants : ils alléguaient faussement que le nom de Constance était aboli à travers toutes les régions d'Orient, mais que le général susdit était réclamé, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, comme le seul homme redoutable à

declinauit ita intemperanter ut « Aeternitatem meam » aliquotiens subsereret ipse dictando, scribendoque propria manu orbis totius se dominum appellaret ; quod dicentibus aliis, indignanter admodum ferre deberet is qui ad aemulationem ciuilium principum formare uitam moresque suos, ut praedicabat, diligentia laborabat enixa. 4 Namque etiam si mundorum infinitates Democriti regeret, quos Anaxarcho incitante Magnus somniabat Alexander, id reputasset legens uel audiens quod, ut docent mathematici concinentes, ambitus terrae totius, quae nobis uidetur immensa, ad magnitudinem uniuersitatis instar breuis obtinet puncti.

II. *Vrsicinus, magister equitum per Orientem, Iulianus, Galli Caesaris frater, et Gorgonius, praepositus Caesariani cubiculi, accusantur maiestatis.*

1 Iamque post miserandam deleti Caesaris cladem, sonante periculorum iudicialium tuba, in crimen laesae maiestatis arcessebatur Vrsicinus, adulescente magis magisque contra eius salutem liuore, omnibus bonis infesto. 2 Hac enim superabatur difficultate, quod ad suscipiendas defensiones aequas et probabilis imperatoris aures occlusae patebant susurris insidiantium clandestinis, qui, Constantii nomine per Orientis tractus omnes abolito, ante dictum ducem domi forisque desiderari, ut formidolosum Persicae

3 diligentia laborabat *G* : d. laboraret W^2EN diegentia labora eat *V* ut ingentes et laboris *B*.
4 ad *add. G* : *om. VB*.
II, 1 miserandam *E* : demise- *Eys.* petise- *V* deside- W^2DN horrendam *BG* || tuba in crimen *V* : t. in turba *BG* || eius *VDA* : *om. BG*.
2 probabilis *V* : -les *BG*.

la nation perse. 3 Pourtant, face aux événements, ce héros magnanime demeurait inébranlable, veillant à ne pas s'humilier trop bas, gémissant en son cœur de voir l'innocence si peu en sûreté, affligé seulement d'avoir vu ses amis, jadis nombreux, l'abandonner pour de plus puissants, comme les licteurs ont l'habitude de passer des magistrats en charge à leurs successeurs, ainsi que l'usage l'exige. 4 Son adversaire, sous les attraits d'une feinte bonté, était Arbition, qui l'appelait ouvertement et souvent « son vaillant collègue » ; c'était un homme extrêmement habile à tendre des pièges mortels à l'innocence, et à ce moment très puissant. En effet, comme un serpent, habitué à vivre sous terre blotti au fond d'un trou caché, guette et assaille tour à tour les passants en les attaquant brusquement, ainsi Arbition, dans sa haine de la fortune d'autrui, même en possession de la plus haute charge militaire [153], sans avoir jamais été offensé ni provoqué, déshonorait sa conscience par un insatiable dessein de nuire. 5 Ainsi donc, en présence d'un petit nombre de complices de leurs conseils secrets, la question fut mystérieusement et longuement discutée avec l'empereur, et il avait été résolu que, la nuit suivante, Ursicin, soustrait à la vue de ses soldats, serait mis à mort sans jugement, comme jadis Domitius Corbulon avait été abattu, disait-on [154], bien qu'il fût, dans cette corruption du siècle de Néron, le loyal et prudent défenseur des provinces. 6 Tout étant ainsi arrangé, alors que les hommes chargés de cette besogne attendaient le moment indiqué, la décision de l'empereur s'inclina vers la clémence et

genti, fingebant. 3 Sed contra accidentia uir magnanimus stabat immobilis, ne se proiceret abiectius cauens, parum tuto loco innocentiam stare medullitus gemens, hocque uno tristior quod amici ante haec frequentes ad potiores desciuerant, ut ad successores officiorum, more poscente, solent transire lictores. 4 Impugnabat autem eum per fictae benignitatis inlecebras, collegam et uirum fortem propalam saepe appellans Arbitio, ad innectendas letales insidias uitae simplici perquam callens, et ea tempestate nimium potens. Vt enim subterraneus serpens, foramen subsidens occultum, adsultu subito singulos transitores obseruans incessit, ita ille odio alienae sortis etiam post adeptum summum militiae munus, nec laesus aliquando nec lacessitus, inexplebili quodam laedendi proposito conscientiam polluebat. 5 Igitur paucis arcanorum praesentibus consciis, latenter cum imperatore sententia diu digesta, id sederat ut, nocte uentura procul a conspectu militarium raptus Vrsicinus indemnatus occideretur, ut quondam Domitius Corbulo dicitur caesus, in conluuione illa Neroniani saeculi prouinciarum fidus defensor et cautus. 6 Quibus ita compositis, cum ad hoc destinati praedictum tempus operirentur, consilio in lenitudi-

4 collegam *Val.* : -ga *VBG* || arbitio *VG* : arbirio *B* arbetio *E²bA* || odio... post adeptum summum *Cl.* : odio addiemaesortes etiam post (*ante lac. quindecim litt.*) *V* odio... post *Pet.* addens etiam potestati laedendi *C²G* a. e. post laedendi *b* adedens etiam post *B* ad ime sortis etiam post *W* ab ima sorte sed iam post *Gro.* ab imae sortis gregario ad summum euectus *Val.* ab imae sortis miseriis *Her.*

5 igitur *E, Lin.* : cog- *VBG* || praesentibus *Her.* : praefect- *V* praefectis *W²G* praefectus *B* || sententia diu digesta *Nov.* : sententia *ante lac. nouem litt.* *V* sententiam retegere *BbG* s. conlata *uel* communicata *Lan.* s. deliberata *See.*

6 ad hoc *T²AG* : adhuc *VB* || praedictum *EBG* : prod- *V* || differri *G* : defe- *VB*.

ordre fut donné d'ajourner ce crime impie jusqu'à une seconde délibération.

7 Puis c'est vers Julien, récemment amené à la cour, que se tournent les machinations calomnieuses ; destiné à devenir un empereur fameux, il était impliqué dans une double accusation au jugement de ses ennemis : celle, d'abord, d'avoir quitté le domaine de Macellum [155], en Cappadoce, pour la province d'Asie, dans son désir d'une éducation libérale ; puis celle d'avoir vu son frère qui traversait Constantinople [156]. **8** Julien se justifia de ces griefs et montra qu'il n'avait rien fait sans ordre, mais il eût pourtant succombé sous la pression d'une cabale de flatteurs si, sur l'inspiration de la divinité suprême et avec la faveur de l'impératrice Eusébie [157], il n'eût été conduit à Côme, ville voisine de Milan. Il y demeura quelque temps et reçut la permission de passer en Grèce, pour y perfectionner sa culture suivant son plus cher désir. **9** Et par la suite il ne manqua pas, au milieu de toutes ces rencontres, d'événements que l'on eût dits survenus sous des auspices favorables, puisque les accusateurs étaient punis par la loi ou que les charges se dissipaient comme vaines et insignifiantes. Mais il arrivait parfois que les riches, invoquant le secours des puissants et s'attachant à eux comme le lierre aux arbres élevés, négociaient leur acquittement à des prix énormes. Les pauvres au contraire qui, pour racheter leur vie, n'avaient que peu ou pas de ressources, étaient condamnés brutalement Ainsi, la vérité était dissimulée par le mensonge, et quelquefois le faux passa pour le vrai.

10 A la même époque fut mis en jugement Gorgonius, à qui avait été confiée la charge de chambellan de César [158].

nem flexo, facinus impium ad deliberationem secundam differri praeceptum est.

7 Indeque ad Iulianum, recens perductum, calumniarum uertitur machina, memorabilem postea principem, gemino crimine, ut iniquitas aestimabat, implicitum : quod a Macelli fundo, in Cappadocia posito, ad Asiam demigrarat, liberalium desiderio doctrinarum, et per Constantinopolim transeuntem uiderat fratrem. **8** Qui cum obiecta dilueret, ostenderetque neutrum sine iussu fecisse, nefando adsentatorum coetu perisset urgente, ni adspiratione superni numinis Eusebia suffragante regina, ductus ad Comum oppidum Mediolano uicinum ibique paulisper moratus, procudendi ingenii causa, ut cupidine flagrauit, ad Graeciam ire permissus est. **9** Nec defuere deinceps ex his emergentia casibus, quae diceres secundis auibus contigisse, dum punirentur ex iure, uel tamquam irrita diffluebant et uana. Sed accidebat non numquam ut opulenti pulsantes praesidia potiorum, isdemque tamquam ederae celsis arboribus adhaerentes, absolutionem pretiis mercarentur immensis ; tenues uero, quibus exiguae uires erant ad redimendam salutem aut nullae, damnabantur abrupte. Ideoque et ueritas mendaciis uelabatur et ualuere pro ueris aliquotiens falsa.

10 Perductus est isdem diebus et Gorgonius, cui erat thalami Caesariani cura commissa, cumque eum

7 perductum *VBG* : p. mediolanum *Mom.* || et per *G* : per *VB*.
8 perisset urgente *Val.* : u. p. *tr. G* perisse -tem *V* perisse -tium *B* || ni *G* : *om. VB* || procudendi *W²*, *Lin.* : -cundenti *V* pro colendi *G* pro eadem *B* || est *VB* : esset *G*.
9 diceres *Her.* : dispice *V* dispiceres *Val.* dispiceret *B* displiceret *G* || auibus *bG* : auribus *VB* || dum *G* : tum *VB* || immensis *W²G* : em- *V* e noxis *B* || redimendam *edd.* : redem- *V* tuendam *G om. B*.

Bien qu'il ressortît de ses aveux qu'il avait pris part à des entreprises audacieuses et qu'il les avait parfois provoquées, la conspiration des eunuques réussit à dissimuler la justice sous un tissu de mensonges, et il échappa au péril et se tira d'affaire.

III. *Punitions infligées aux amis et ministres de Gallus César.*

1 Tandis que ces événements se passaient à Milan, des convois de militaires [159] furent amenés d'Orient à Aquilée avec un certain nombre de courtisans ; les membres épuisés par les chaînes, ils n'avaient plus qu'un souffle de vie et maudissaient la longueur de leur existence pour ses multiples épreuves. On les accusait, en effet, d'avoir été les exécuteurs des cruautés de Gallus et l'on croyait que, par eux, Domitianus avait été déchiré ainsi que Montius, et que d'autres après eux avaient été précipités à leur perte. 2 Arbition fut envoyé pour les entendre avec Eusèbe, le grand chambellan d'alors, des personnages d'une vantardise inconsidérée, également injustes et sanguinaires. Ceux-ci, sans aucune enquête approfondie, sans faire de distinction entre les innocents et les coupables, firent battre de verges ou soumettre à la question certains d'entre eux et les condamnèrent à la peine de l'exil, en réduisirent quelques autres au rang de simples soldats, vouèrent le reste au châtiment capital. Après avoir surchargé les bûchers de victimes, ils revinrent comme des triomphateurs et rapportèrent leurs exploits à l'empereur qui, en ce cas ou en des cas semblables, se montrait ouvertement inflexible et sévère. 3 Aussi, par la suite, et avec plus d'empressement, Constance, comme s'il voulait bouleverser l'ordre préétabli des destins, ouvrit-il largement son cœur à maints intrigants. Ainsi vit-on quantité d'hommes à l'affût des rumeurs pulluler subitement, et s'attaquer avec des dents de bêtes fauves à ceux-là mêmes qui étaient au faîte des

ausorum fuisse participem, concitoremque interdum, ex confesso pateret, conspiratione spadonum iustitia concinnatis mendaciis obumbrata, periculo euolutus abscessit.

III. *In Galli Caesaris amicos et ministros animaduertitur.*

1 Haec dum Mediolani aguntur, militarium cateruae ab oriente perductae sunt Aquileiam cum aulicis pluribus, membris inter catenas fluentibus, spiritum trahentes exiguum uiuendique moras per aerumnas detestati multiplices. Arcessebantur enim ministri fuisse Galli ferocientis, perque eos Domitianus discerptus credebatur et Montius, et alii post eos acti in exitium praeceps. 2 Ad quos audiendos Arbitio missus est et Eusebius, cubiculi tunc praepositus, ambo inconsideratae iactantiae, iniusti pariter et cruenti. Qui nullo perspicaciter inquisito, sine innocentium sontiumque differentia, alios uerberibus uel tormentis adflictos exsulari poena damnarunt, quosdam ad infimam trusere militiam, residuos capitalibus addixere suppliciis. Impletisque funerum bustis, reuersi uelut ouantes, gesta rettulerunt ad principem, erga haec et similia palam obstinatum et grauem. 3 Vehementius hinc et deinde Constantius, quasi praescriptum fatorum ordinem conuulsurus, recluso pectore patebat insidiantibus multis. Vnde rumorum aucupes subito exstitere complures, honorum uertices ipsos ferinis morsibus adpetentes, posteaque pauperes et diuites indiscrete ; non ut Cibyratae illi Verrini, tribunal

III, 1 montius V^2W^2A : motius V^1 mortuus *BG*.
2 arbitio *See.* : arbetio *Kel.* arborum *V* arbora *BG* arborius *T*, *Val* || inquisito *add. Hadr.* : *om. VBG*.

honneurs, puis aux pauvres et aux riches indistinctement. Ils n'étaient pas comme ces fameux frères Cibyrates de Verrès [160], qui flattaient servilement le tribunal d'un seul gouverneur, mais ils persécutaient les membres de la république entière par les maux qui s'abattaient sur eux. 4 Parmi eux se distinguaient aisément Paul et Mercure : ce dernier était Perse d'origine, le premier était né en Dacie [161]. Paul était secrétaire ; Mercure de ministre de la table, en était devenu trésorier [162]. Paul, nous l'avons dit plus haut, avait reçu le surnom de « la Chaîne » pour son art inextricable d'embrouiller les liens de la calomnie : il se dépensait dans une étonnante variété d'intrigues, comme dans les concours de lutte certains maîtres de la palestre montrent d'ordinaire une habileté extrême. 5 De son côté, Mercure fut appelé le « comte des songes » [163] ; car semblable à un chien d'une méchanceté foncière, qui dissimule ses morsures et agite la queue avec un air de soumission, il s'insinuait fort souvent dans les banquets et les réunions, et si quelqu'un contait à un ami qu'il avait vu quelque chose pendant son sommeil, à un moment où la nature a plus de liberté pour vagabonder, il l'aggravait en le peignant avec une habileté venimeuse et le versait dans les oreilles grandes ouvertes de l'empereur. Et pour cette raison, l'homme, comme chargé d'une faute inexpiable, était frappé par une pesante masse d'accusations. 6 Comme la renommée exagérait ces faits en les divulguant, on était si éloigné de révéler ses visions nocturnes qu'au contraire les hommes avouaient difficilement devant des étrangers qu'ils avaient dormi, et certains personnages lettrés s'affligeaient de n'être pas nés auprès du mont Atlas, où l'on dit que les songes n'apparaissent point aux hommes [164]. L'origine de cette tradition, laissons-la aux maîtres ès sciences naturelles.

7 Parmi ces spectacles affreux d'enquêtes judiciaires et de supplices, voici qu'éclate en Illyrie une autre persécu-

unius legati lambentes, sed rei publicae membra totius per incidentia mala uexantes. 4 Inter quos facile Paulus et Mercurius eminebant : hic origine Persa, ille natus in Dacia : notarius ille, hic ex ministro triclinii rationalis. Et Paulo quidem, ut relatum est supra, Catenae indutum est cognomentum, eo quod in complicandis calumniarum nexibus erat indissolubilis, mira inuentorum sese uarietate dispendens, ut in conluctationibus callere nimis quidam solent artifices palaestritae. 5 Mercurius uero somniorum appellatus est comes, quod ut clam mordax canis interna saeuitia summissius agitans caudam, epulis coetibusque se crebrius inserens, si per quietem quisquam, ubi fusius natura uagatur, uidisse aliquid amico narrasset, id uenenatis artibus coloratum in peius patulis imperatoris auribus infundebat, et ob hoc homo tamquam inexpiabili obnoxius culpae, graui mole criminis pulsabatur. 6 Haec augente uulgatius fama, tantum aberat ut proderet quisquam uisa nocturna, ut aegre homines dormisse sese praesentibus faterentur externis, maerebantque docti quidam quod apud Atlanteos nati non essent, ubi memorantur somnia non uideri ; quod unde eueniat, rerum scientissimis relinquamus.

7 Inter has quaestionum suppliciorumque species

4 persa ille natus *G* : per sanatus *V* per senatus *B* || dacia : baetica *coni. Cl.* gallaecia *fort. leg.* || ex *V*¹ : a *V*²*B om. G* || ministro *V* : -terio *B* -ter *G* || indutum *V* : indi- *PBG* || mira *Gro.* : intra *V* tetra *BG* ira *Eys.* || inuentorum *Val.* : inuenerum *V* uenena *BG* || sese *V* : serens *BG* || uarietate *V* : uarieque *BG* || callere nimis *Sal.* : calce renem is *V* calce tenere *BG*.
5 uero *Her.* : *om. VBG* || somniorum *Val.* : sollemn- *V* solemn- *B* solenn- *G* || est *cursus causa add. Cl.* : *om. VBG* || saeuitia *Cor.* : uitia *VB* uitio *G* initia *Hadr.* conuiuia *Tra.* || crebrius *Cl.* : crebrus *V* crebris *EBG* || inserens *BbG* : infe- *V*.
6 ut aegre *AG* : ut contra a. *Tra.* cum a. *VB*.

tion, qui commença par quelques mots frivoles et causa la mort de beaucoup de gens. Dans un banquet offert à Sirmium par Africanus, gouverneur de la Pannonie seconde[165], certains invités, qui avaient fait des libations trop généreuses et ne croyaient pas qu'il y eût un espion parmi eux, critiquaient librement le gouvernement actuel comme des plus tyranniques. D'autres leur affirmaient, comme d'après des prodiges, qu'un changement de temps si désiré allait se produire ; quelques-uns certifiaient avec une inconcevable folie que des prédictions de famille[166] l'annonçaient. **8** L'un de ces derniers, Gaudentius, agent de la police d'État[167], esprit obtus et emporté, avait dénoncé l'affaire, comme une chose sérieuse, à Rufin qui était alors chef des appariteurs à la préfecture du prétoire[168], un homme toujours désireux des mesures extrêmes et connu pour sa dépravation invétérée. **9** Rufin, en hâte et comme porté par des ailes, prit son vol pour la cour du prince, et celui-ci, étant sensible et accessible à des soupçons de ce genre, s'enflamma si vivement que, sans la moindre hésitation, Africanus et tous les invités de cette table mortelle furent immédiatement enlevés[169] par son ordre. Cela fait, ce funeste délateur, désirant plus vivement ce qui était défendu — tel est l'usage des hommes — reçut l'ordre, comme il l'avait demandé, de continuer pendant deux années le service qu'il assurait. **10** C'est ainsi que le Garde du corps Teutomérès[170], envoyé avec un de ses collègues pour se saisir de ces gens-là, les amenait tous chargés de chaînes suivant les ordres reçus. Mais quand ils arrivèrent à Aquilée, le tribun Marinus, un ancien instructeur[171] qui se trouvait alors sans affectation, auteur de propos dangereux, et d'ailleurs homme d'un tempérament bouillant, laissé seul dans une taverne tandis qu'on préparait le nécessaire pour le voyage, s'enfonça dans le flanc un long couteau qu'il avait trouvé par hasard et, s'arrachant des

diras, in Illyrico exoritur alia clades, ad multorum pericula ex uerborum inanitate progressa. In conuiuio Africani, Pannoniae secundae rectoris, apud Sirmium, poculis amplioribus madefacti quidam, arbitrum adesse nullum existimantes, licenter imperium praesens ut molestissimum incusabant ; quibus alii optatam permutationem temporum aduentare ueluti e praesagiis adfirmabant, non nulli maiorum augurio sibi portendi incogitabili dementia promittebant. **8** E quorum numero Gaudentius agens in rebus, mente praecipiti stolidus, rem ut seriam detulerat ad Rufinum, apparitionis praefecturae praetorianae tunc principem, ultimorum semper auidum hominem et coalita prauitate famosum. **9** Qui confestim, quasi pinnis elatus, ad comitatum principis aduolauit, eumque ad suspiciones huius modi mollem et penetrabilem ita acriter inflammauit ut, sine deliberatione ulla, Africanus et omnes letalis mensae participes iuberentur rapi sublimes. Quo facto, delator funestus, uetita ex more humano ualidius cupiens, biennio id quod agebat, ut postularat, continuare praeceptus est. **10** Missus igitur ad eos corripiendos Teutomeres protector domesticus cum collega onustos omnes catenis, ut mandatum est, perducebat. Sed ubi uentum est Aquileiam, Marinus tribunus ex campidoctore eo tempore uacans, auctor perniciosi sermonis, et alioqui naturae feruentis, in taberna relictus dum parantur itineri necessaria, lateri

7 rectoris *EBG* : -res *V* || praesens ut *G* : prese et *V* per se *B* || ueluti e *G* : uelut die *VB* || augurio *EW*^{2}*N* : -ria *G* auirio *V* aui *B*.
8 agens *E*, *Val.* : magis *V* magnis *W*^{2}*BG* || coalita *G* : collita *V* collata *B*.
9 rapi sublimes *W*^{2}*N*, *Lin.* : rari s. *V* sublimes *R* s. tolli *BG*.
10 marinus tr. ex *Val.* : m. (*lac. octo litt.*) ex *V* m. ex *G* m. intellexit ex *B* || naturae *Lin.* : natura *W*^{2}*BG* natur *V* || lateri cultrum *EAG* : l. (*lac. nouem litt.*) ultrum *V*^{1} l. (*ead. lac.*) cultrum *V*^{2} latentem dulerum *B*.

organes vitaux, mourut sur le champ. **11** Le reste des accusés fut conduit à Milan et cruellement torturé. Ceux qui avaient avoué qu'ils avaient, pendant le banquet, tenu quelques propos imprudents, furent frappés de peines d'emprisonnement avec quelque espoir d'acquittement, mais bien incertain. Quant aux Protecteurs contre lesquels un arrêt d'exil avait été rendu, comme complices du suicide de Marinus, ils obtinrent leur pardon à la prière d'Arbition.

IV. *Les Lentiens, tribu des Alamans, sont en partie massacrés par Constance Auguste, en partie mis en fuite.*

1 L'affaire ainsi terminée, la guerre fut déclarée *** et aux Lentiens [172], tribus des Alamans qui poussaient souvent de larges incursions à travers les frontières romaines. L'empereur prit le commandement de cette expédition, vint en Rhétie et aux Champs Canins [173], et après une longue délibération, le parti qui parut honorable et avantageux fut celui-ci : tandis qu'il attendrait au même endroit avec une partie de ses soldats, Arbition, maître de la cavalerie, avec la partie de l'armée la plus puissante, marcherait en avant, le long des côtes du lac de Constance [174], prêt à livrer bataille aussitôt aux barbares. Je vais tracer brièvement l'aspect du pays, autant que mon projet le permet. **2** Né d'une poussée prodigieuse entre les défilés des hautes montagnes, le cours du Rhin s'allonge à travers des falaises élevées sans recevoir nul affluent, de même que le Nil coule à travers les cataractes d'un cours impétueux. Il pourrait

cultrum casu repertum impegit, statimque extractis uitalibus interiit. **11** Residui ducti Mediolanum excruciatique tormentis, et confessi inter epulas petulanter se quaedam locutos, iussi sunt attineri poenalibus claustris sub absolutionis aliqua spe, licet incerta. Protectores uero pronuntiati uertere solum exilio, ut Marino isdem consciis mori permisso, ueniam Arbitione meruere precante.

IV. *Lentienses Alamanni a Constantio Aug. pars caesi, pars fugati.*

1 Re hoc modo finita, ... et Lentiensibus, Alamannicis pagis, indictum est bellum, conlimitia saepe Romana latius inrumpentibus. Ad quem procinctum imperator egressus, in Raetias camposque uenit Caninos, et digestis diu consiliis, id uisum est honestum et utile ut, eo cum militis parte ibidem opperiente, Arbitio magister equitum cum ualidiore exercitus manu, relegens margines lacus Brigantiae pergeret, protinus barbaris congressurus. Cuius loci figuram breuiter, quantum ratio patitur, designabo.

2 Inter montium celsorum anfractus immani pulsu Rhenus exoriens per scopulos extenditur altos, nullos aduenas amnes adoptans, ut per cataractas inclinatione praecipiti funditur Nilus. Et nauigari ab ortu

11 ducti *EBG* : duci *V* || confessi *EW²* : confes (*et lac. trium litt.*) *V* c. ui quaestionis *BG* || arbitione *G* : arbet- *VB*.

IV, 1 finita *ante lac. duodecim litt. V in qua deesse uidetur nomen cuiusdam populi* : f. paulo post *BG* || indictum *WbG* : inditum *VB* || ibidem opperiente *Her. in lac. quam indicauit Sch.* || congressurus *V* : -ris *BG*.

2 immani pulsu rhenus exoriens per scopulos *Rol.* : *i.* pulsu rhen (*lac. undecim litt.*) pulos *V* imp-i. rheni discurrentis *BAG* || extenditur altos nullos aduenas amnes adoptans *Gro.* : ext. (*lac. decem litt.*) nes adoptas *V* ext. penes alepontios *BAG* || ut per cataractas : ut (*lac. trium litt.*) cat. *V* ut perque cat. *Lin.* ut deciduas cat. *BAG* || et nauigari *T*, *Val.* : ut (*lac. quattuor litt.*) gari *V* torrente

être navigable, depuis sa source même, tant son débit propre est surabondant, si par son cours il ne ressemblait plutôt à un torrent qu'à un fleuve paisible. 3 Roulant ensuite vers la plaine, rongeant et entaillant profondément ses rives, il se jette dans un vaste lac rond que le Rète habitant de ses bords appelle Brigantia. Il s'étend sur une longueur de quatre cent soixante stades et sur une largeur presque égale, et l'épouvante de ses forêts inhospitalières le rend inaccessible, sauf dans la région où l'antique et sage valeur romaine a construit une large route, malgré la résistance des barbares, la nature du sol et l'inclémence du climat. 4 Le fleuve se précipite donc dans ce lac avec un grand fracas de tourbillons écumeux, traverse le calme paresseux des eaux et les coupe par la moitié comme d'une ligne frontière. Et comme si l'élément liquide se trouvait séparé par une discorde éternelle, sans accroître ni diminuer la masse d'eau qu'il a amenée au lac, il en sort avec son nom et ses forces intactes, et sans subir par la suite aucun contact, il pénètre dans les flots de l'Océan. 5 Et ce qui est tout à fait étonnant, c'est que ni le lac n'est troublé par la traversée rapide des eaux du Rhin, ni le fleuve n'est retardé dans sa course par le limon et la boue, et qu'ils ne peuvent être confondus et mêlés en un seul corps. Si l'aspect des choses ne montrait lui-même qu'il en est ainsi, on ne croirait pas qu'aucune force pût les séparer. 6 Ainsi l'Alphée qui naît en Arcadie, épris de la fontaine Aréthuse, fend la mer Ionienne, selon la fable [175], et se précipite au voisinage de la nymphe qu'il aime. 7 Arbition, sans attendre le retour des messagers qui devaient annoncer l'approche des barbares, bien qu'il sût

poterat primigenio copiis exuberans propriis, ni ruenti curreret similis potius quam fluenti amni. 3 Iamque ad plana uolutus, altaque diuortia riparum adradens, lacum inuadit rotundum et uastum, quem Brigantiam accola Raetus appellat, perque quadringenta et sexaginta stadia longum, parique paene spatio late diffusum, horrore siluarum squalentium inaccessum, nisi qua uetus illa Romana uirtus et sobria iter composuit latum, barbaris et natura locorum et caeli inclementia refragante. 4 Hanc ergo paludem spumosis strependo uerticibus amnis inrumpens, et undarum quietem permeans pigram, mediam uelut finali intersecat libramento, et tamquam elementum perenni discordia separatum, nec aucto nec imminuto agmine quod intulit, uocabulo et uiribus absoluitur integris, nec contagia deinde ulla perpetiens oceani gurgitibus intimatur. 5 Quodque est impendio mirum nec stagnum aquarum rapido transcursu mouetur, nec limosa subluuie tardatur properans flumen, et confusum misceri non potest corpus ; quod, ni ita agi ipse doceret aspectus, nulla ui credebatur posse discerni. 6 Sic Alpheus oriens in Arcadia, cupidine fontis Arethusae captus, scindens Ionium mare, ut fabulae ferunt, ad usque amatae confinia proruit nymphae. 7 Arbitio qui aduentus barbarorum nuntiarent non

B G || similis potius quam *Val.* : sim (*lac. octo litt.*) squam *V* || fluenti amni *scripsi* : fl. (*et lac. sex litt.*) *V* fl. lenius amni *Rol. om. B.*
3 iamque ad plana uolutus *Pet.* : iamque ad (*lac. septem litt.*) solutus *V* iamque absolutus *H*, *Val.* iamque adiutus niuibus liquatis ac solutis *B G.*
4 strependo *G* : sterte- *V* sterne- W^2B stridendo *Tra.* ni E^2bG : ne *V B.*
6 confinia ... dum (c. progreditur arbitio *G*) *B G* : c. progrontusque barbares (*lac. duorum uersuum et quindecim litt.*) barbaros dum *V.*
7 arbitio *G* : arbetio *B in lacuna V.*

les difficultés des guerres à leur début, alla donner dans une embuscade secrète et demeura sur place, ébranlé par cette infortune subite. 8 Car l'ennemi bondit à l'improviste hors de ses cachettes et il perçait sans ménagement de toute sorte de traits tout ce qui pouvait être atteint. Aucun des nôtres ne put résister et, pour sauver sa vie, on n'eut d'autre espoir que dans un décrochage rapide. Aussi, attentifs à éviter les blessures, les soldats à la débandade, errant de ci de là, offrirent leur dos aux coups de l'adversaire. Cependant, bon nombre d'hommes, dispersés sur d'étroits sentiers et arrachés au péril par la protection des ténèbres de la nuit, au retour de la lumière recouvrèrent leurs forces et rejoignirent chacun leur propre formation. Cet accident si funeste et si inattendu nous coûta un nombre considérable de soldats et dix tribuns. **9** Les Alamans, enorgueillis de cette victoire, en marchèrent plus hardiment le lendemain contre les retranchements romains ; alors que la brume matinale dérobait encore le jour, ils couraient en tous sens l'épée nue, grinçant des dents et proférant des menaces arrogantes. Soudain les Scutaires, qui avaient fait une sortie, se trouvant repoussés et contenus par la résistance des escadrons ennemis, appelèrent unanimement tous leurs camarades au combat. **10** Mais tandis que la plupart d'entre eux étaient terrifiés par les leçons du désastre récent et qu'Arbition hésitait, s'imaginant que la suite des événements ne serait pas plus sûre, trois tribuns s'élancèrent en même temps, Arintheus [176], faisant fonction de commandant des Gardes armés, Seniauchus [177], chef de l'escadron des Cavaliers d'escorte [178] et Bappo [179] qui commandait les Promus [180]. **11** Ces officiers, avec les soldats qui leur avaient été

exspectans dum adessent, licet sciret aspera orsa bellorum, in occultas delatus insidias, stetit immobilis, malo repentino perculsus. **8** Namque improuisi e latebris hostes exsiliunt, et sine parsimonia quicquid offendi poterat telorum genere multiplici configebant ; nec enim resistere nostrorum quisquam potuit, nec aliud uitae subsidium nisi discessu sperare ueloci. Quocirca uulneribus declinandis intenti, incomposito agmine milites huc et illuc dispalantes terga ferienda dederunt. Plerique tamen per angustas semitas sparsi, periculoque praesidio tenebrosae noctis extracti, reuoluta iam luce, redintegratis uiribus agmini quisque proprio sese consociauit. In quo casu ita tristi et inopino, abundans numerus armatorum et tribuni desiderati sunt decem. **9** Ob quae Alamanni, sublatis animis, ferocius incedentes secuto die prope munimenta Romana, adimente matutina nebula lucem, strictis mucronibus discurrebant, frendendo minas tumidas intentantes. Egressique repente scutarii, cum obiectu turmarum hostilium repercussi stetissent, omnes suos conspiratis mentibus ciebant ad pugnam. **10** Verum cum plerosque recentis aerumnae documenta terrerent et intuta fore residua credens haereret Arbitio, tres simul exsiluere tribuni, Arintheus agens uicem armaturarum rectoris, et Seniauchus qui equestrem turmam comitum tuebatur, et Bappo ducens promo-

sciret aspera orsa *BG* : sciret (*lac. septem litt.*) orta *V* || insidias stetit immobilis *E*, *Val.* : insi (*lac. sex litt.*) imm. *V* ins. ueluti imm. *BG*.
8 namque improuisi *Lan.* : (*lac. nouem litt.*) *V* interea uisi *B* est interea nisi *G* || sine parsimonia *Val.* : siue pars (*lac. octo litt.*) nia *V* sine aliqua intermissione *BG* || agmini W^2*BG* : -nis *V*.
9 ferocius *AG* : -cibus *VB* || incedentes *A* : incid- *VBG* || secuto die *Cl.* : se cotidie *V* se quotidie *BG*.
10 et intuta *Val.* : intota *V* et totam *B* in tuto *G* || haereret *Lin.* : -re *VBG* || arbitio *G* : arbetio *VB*.

confiés, se dévouant dans l'intérêt de tous comme dans le leur propre, à l'exemple des Décius d'antan[181], submergeant l'ennemi comme un flot, non pas par un combat régulier, mais par une série de rapides escarmouches contraignirent tous les barbares à une fuite ignominieuse. Ceux-ci dispersés, leurs rangs rompus, et gênés par leur précipitation à s'échapper, s'exposèrent à découvert et furent taillés en pièces par les coups que nos épées et nos lances faisaient pleuvoir sur eux. **12** Beaucoup gisaient à terre tués avec leurs chevaux et semblaient encore attachés au dos de leurs montures. A ce spectacle, tous ceux qui hésitaient à courir au combat avec leurs camarades se répandirent hors du camp sans la moindre précaution et anéantirent la foule des barbares, à l'exception de ceux que la fuite avait soustraits à la mort, foulant aux pieds des monceaux de cadavres et baignant dans le sang de leurs victimes. **13** Telle fut l'issue des combats, et l'empereur regagna Milan pour y passer l'hiver, triomphant et joyeux.

V. *Le Franc Silvanus, commandant l'infanterie en Gaule, est nommé Auguste à Cologne, mais il est tué traîtreusement le vingt-huitième jour de son règne.*

1 Et voici que survient, dans ces circonstances critiques, pour le malheur semblable des provinces une tempête de calamités nouvelles qui aurait tout anéanti à la fois, si la Fortune maîtresse des événements humains n'avait mis un terme rapide à une entreprise fort redoutable. **2** Par suite d'une longue incurie, les Gaules subissaient, sans que personne leur portât secours, des massacres cruels, des pillages et des incendies [182], du fait que les barbares avaient toute liberté d'exercer leurs brigandages. Dans ces circonstances, Silvanus [183], commandant les troupes d'infanterie [184], parut capable de redresser cette situa-

tos. **11** Qui cum commissis sibi militibus, pro causa communi se, uelut propria, Deciorum ueterum exemplo uouentes, more fluminis hostibus superfusi, non iusto proelio sed discursionibus rapidis uniuersos in fugam coegere foedissimam. Qui dispersi, laxatis ordinibus, dumque elabi properant impediti corpora nudantes intecta, gladiorum hastarumque densis ictibus truncabantur. **12** Multique cum equis interfecti iacentes, etiam tum eorum dorsis uidebantur innexi ; quo uiso omnes e castris effusi, qui prodire in proelium cum sociis ambigebant, cauendi immemores, proterebant barbaram plebem, nisi quos fuga exemerat morte, calcantes cadauerum strues, et perfusi sanie peremptorum. **13** Hocque exitu proelio terminato, imperator Mediolanum ad hiberna ouans reuertit et laetus.

V. *Siluanus Francus, magister peditum per Gallias, Coloniae Augustus appellatur, et XXVIII imperii die per insidias opprimitur.*

1 Exoritur iam hinc rebus adflictis, haud dispari prouinciarum malo calamitatum turbo nouarum, exstincturus omnia simul, ni Fortuna moderatrix humanorum casuum motum euentu celeri consummauit, impendio formidatum. **2** Cum diuturna incuria Galliae caedes acerbas rapinasque et incendia, barbaris licenter grassantibus nullo iuuante perferrent, Siluanus pedestris

11 qui... exemplo *Her.* : *post lac. triginta litt.* missis sibi (*lac. undecim litt.*) causa communis uelut propri (*lac. duodeuiginti litt. in qua* am uiri cunctis arcentibus *G*) ueterum exemplo *VG* urgebat ca. co. u. propriam uiri cunctis arcentibus ue. ex. *B* || uouentes more *Her.* : u. instarque *Val.* usuentere *V* accolarum *BG* aduentare *Tra.* || fluminis *HBG* : fulm- *V* || sed discursionibus rapidis *Her.* : sed d. (*lac. nouem litt.*) *V* sed d. praedatoriis *BG*.
12 dorsis N^2, *Lin.* : -ibus *V* ossibus *BG* || morte *VB* : morti *G*.
V, 1 extincturus *V* : destructu- *BG*.

tion et, sur l'ordre de l'empereur, se rendit en Gaule. Arbition poussa à ce départ par les moyens dont il disposait, afin de faire peser le poids d'une accusation dangereuse sur un rival absent, dont il regrettait bien qu'il fût encore en vie.

3 Un certain Dynamius, officier comptable des chevaux des services de transport impériaux [185], avait demandé à Silvanus des lettres de recommandation pour ses amis, afin d'avoir la réputation établie d'être un de ses intimes. Cette faveur obtenue — Silvanus, n'ayant aucun soupçon, l'avait accordée volontiers —, Dynamius conservait ces lettres dans l'espoir d'une machination perfide, à l'occasion. **4** Aussi, tandis que le chef mentionné ci-dessus parcourait les Gaules au service de l'État et chassait devant lui les barbares, déjà défiants d'eux-mêmes et terrorisés, le même Dynamius, toujours sans repos, en homme retors et consommé dans l'art de tromper, imagine une perfidie scélérate avec la conspiration et la complicité, suivant des rumeurs incertaines, de Lampadius, préfet du prétoire [186], d'Eusèbe, ancien comte de la fortune privée [187], à qui l'on avait donné le surnom de Mattyocopus [188], et d'Aedésius, ancien maître de la mémoire [189], que le même préfet avait pris soin de faire inviter au jour de son consulat comme ses plus intimes amis. Puis avec un pinceau il effaça les lignes d'écriture, laissant seulement la signature intacte, et il écrivit un autre texte bien différent à la place de l'original. Silvanus était censé y adresser en termes détournés une demande ou une exhortation à ses amis en fonction [190] au palais ou simples particuliers, parmi lesquels il y avait Tuscus Albinus et maints autres, en les priant de seconder ses efforts pour s'élever et, un jour proche, pour

militiae rector, ut efficax ad haec corrigenda, principis iussu perrexit, Arbitione id maturari modis quibus poterat adigente, ut absenti aemulo quem superesse adhuc grauabatur periculosae molis onus impingeret.

3 Dynamius quidam actuarius sarcinalium principis iumentorum, commendaticias ab eo petierat litteras ad amicos, ut quasi familiar s eiusdem esset notissimus. Hoc impetrato, cum ille nihil suspicans simpliciter praestitisset, seruabat epistulas, ut perniciosum aliquid in tempore moliretur. **4** Memorato itaque duce Gallias ex re publica discursante barbarosque propellente, iam sibi diffidentes et trepidantes, idem Dynamius inquietius agens, ut uersutus et in fallendo exercitatus, fraudem comminiscitur impiam subornatore et conscio, ut iactauere rumores incerti, Lampadio praefecto praetorio et Eusebio ex comite rei priuatae, cui cognomentum erat inditum Mattyocopi, atque Aedesio ex magistro memoriae, quos ad consulatum ut amicos iunctissimos idem curarat rogari praefectus ; et peniculo serie litterarum abstersa, solaque incolumi relicta subscriptione, alter multum a uero illo dissonans superscribitur textus : uelut Siluano rogante uerbis obliquis hortanteque amicos agentes intra palatium uel priuatos, inter quos et Tuscus erat Albinus aliique plures, ut se altiora coeptantem et prope diem loci principalis

2 principis iussu perrexit *Val.* : primum ipsius superrexit *V* primum ipsis superuenit *BG* || arbitione *scripsi* : arbet· *VBbG* || quem superesse *V* : q. quietum s. *BG* || grauabatur ... impingeret *BG* : gra (*et lac. fere trium uersuum*) actuarius *V*.

3 dynamius quidam *add. Val. in lac.* || litteras *V* : *om. BG* || notissimus *PBG* : -mis *V*.

4 praetorio *EP*, *Lin.* : praefectorio *V om. PBG* || mattyocopi *Her.* : mattiocobe (-bae *BG*) *VBG* mattiocopae *Lin. alii alia* || rogari *V* : subro- *BG* || sola incolumi *BG* : sola cum columi *V* solaque inc. *Tra.* || uero *AG* : uiro *VB* || loci principalis *V* : solium principis *BG*.

briguer l'accès à la dignité impériale. **5** Ce paquet de lettres composé pour le plaisir de l'invention et destiné à perdre un innocent, le préfet le reçut des mains de Dynamius et, pénétrant dans les appartements privés [191] en temps opportun, le remit sans témoin à l'empereur seul, habitué à examiner avidement ces griefs et autres semblables. Il espérait recevoir une récompense du prince, comme le gardien vigilant et avisé qui lui avait sauvé la vie. Quand ces lettres, assemblées par une ruse ingénieuse, eurent été lues au consistoire, des ordres furent donnés d'arrêter les tribuns et d'amener des provinces les simples particuliers dont les noms figuraient dans ces lettres. **6** Mais Malarichus, commandant des Gentils [192], outré de l'injustice de cette procédure, ayant en toute hâte fait venir ses collègues, protestait vigoureusement, déclarant que des hommes dévoués à l'Empire ne devaient absolument pas être victimes des fourberies de factieux. Il demandait que lui-même, laissant les membres de sa famille en otages, tandis que Mallobaude, tribun des Gardes armés, garantissait son retour, fût chargé d'aller au plus vite chercher Silvanus, qui n'était aucunement coupable des tentatives que lui imputaient des traîtres acharnés contre lui ; ou bien au contraire, aux mêmes conditions, il demandait que Mallobaude [193] fût autorisé à partir en hâte pour remplir les promesses qu'il avait faites lui-même. **7** A ce qu'il attestait, en effet, il était pour lui hors de doute que, si l'on envoyait quelque étranger vers lui, Silvanus, naturellement assez timide quand rien ne l'épouvantait, troublerait probablement l'ordre établi.

8 Bien que ses conseils fussent bons et nécessaires, c'est

aditum petiturum iuuarent. **5** Hunc fascem ad arbitrium figmenti compositum, uitam pulsaturum insontis, a Dynamio susceptum praefectus imperatori, auide scrutari haec et similia consueto, secrete obtulit soli, ingressus intimum conclaue in tempore, deinde sperans accepturum se a principe praemium, ut peruigilem salutis eius custodem et cautum, lectaque consistorio astu callido consarcinata materia, tribuni iussi sunt custodiri, et de prouinciis duci priuati quorum epistulae nomina designabant. **6** Confestimque iniquitate rei percitus Malarichus, gentilium rector, collegis adhibitis strepebat immaniter, circumueniri homines dicatos imperio per factiones et dolos minime debere proclamans, petebatque ut ipse, relictis obsidum loco necessitudinibus suis, Mallobaude armaturarum tribuno spondente quod remeabit, uelocius iuberetur ire ducturus Siluanum, adgredi nihil tale conatum quale insidiatores acerrimi concitarunt ; uel contra se paria promittente, Mallobaudem orabat properare permitti, haec quae ipse pollicitus est impleturum. **7** Testabatur enim id se procul dubio scire, quod, siqui mitteretur externus, suopte ingenio Siluanus etiam nulla re perterrente timidior, composita forte turbabit.

8 Et quamquam utilia moneret et necessaria,

aditum petiturum iuuarent *Pet.* : aditurum *V* aditurum iuuarent *AG* aditurum sinuarent *B* adiuuent culmen aditurum *Hau.*

5 compositum *Val.* : co (*lac. septem litt.*) sit *V* commisit *BG* || a dynamio susceptum *Val.* : adynamus ceptum *V* dynamius *BG* || consueto secrete obtulit *Hau.* : censue terreret e (*lac. octo litt.*) id *V* cum astu texeret consistorium *BG* c. repente ob. *Pet.* || soli *Harp.* : sole *V* solus *BG* || conclaue in tempore *Nov.* : caperem t. *V* captato t. *BG* || accepturum... praemium *add.* *Nov.* || custodem et cautum lectaque *Nov.* : custodem (*lac. nouem litt.*) l. *V* cust. l. *BG* c. et fidelem l. *Hau.* c. hono randum l. *Pet.* c. et fidum l. *Seg.* || priuati *G* : -to *VB* -tos *A.*

6 malarichus T^2AG : -idius *VB* || mallobaude W^2G : mallo laude *V* m. claudio *B* || remeabit : *Val.* : -auit *V* -aret W^2BAG.

7 turbabit *Val.* : -uit *VB* -ret *G.*

aux vents qu'il parlait en vain. Car sur l'avis d'Arbition, Apodémius, l'éternel et redoutable ennemi de tous les gens de bien, est envoyé avec un ordre écrit pour rappeler Silvanus. Apodémius, attachant peu de prix à ce qui pouvait survenir, à son arrivée en Gaule s'éloigna des instructions qui lui avaient été données à son départ ; sans avoir vu Silvanus ni l'avoir mis en demeure, en lui remettant sa lettre, de se rendre à Milan, il demeura tranquille et, après avoir fait venir l'agent du fisc [194], il poursuivit, avec l'arrogance d'un ennemi, les clients et les esclaves du maître de l'infanterie, comme s'il était déjà proscrit et près d'être mis à mort. **9** Cependant, tandis que la présence de Silvanus était attendue et qu'Apodémius troublait la paix, Dynamius, afin de maintenir par un argument plus solide la confiance en ses inventions perfides, avait envoyé au tribun de la fabrique d'armes de Crémone [195] des lettres composées par lui et d'inspiration semblable à celles qu'il avait présentées à l'empereur par l'intermédiaire du préfet, au nom de Silvanus et de Malarichus : dans ces lettres le tribun était averti, comme un homme au courant de ces secrets desseins, de hâter tous les préparatifs. **10** Quand le tribun eut lu ces lettres, hésitant et se demandant pendant longtemps ce que cela pouvait bien signifier — il ne se souvenait pas, en effet, que les hommes dont il avait reçu des lettres l'eussent jamais entretenu d'une affaire confidentielle —, il renvoya à Malarichus la lettre par le courrier qui la lui avait remise et, avec elle, un soldat chargé de le prier de lui expliquer ses intentions clairement, et non point en termes aussi embrouillés. Il lui affirmait, en effet, qu'étant un peu rude et simple, il n'avait pas compris ce qui lui était indiqué d'une manière si obscure. **11** Aussitôt que Malarichus eut reçu le message, dans le trouble et l'affliction où il se trouvait encore, il déplora grandement son sort et celui de son compatriote Silvanus ; ayant fait appel aux Francs, qui étaient à ce moment nombreux et influents au palais [196],

uentis tamen loquebatur incassum. Namque Arbitione auctore, Apodemius ad eum uocandum cum litteris mittitur, inimicus bonorum omnium diuturnus et grauis. Qui incidentia parui ducens cum uenisset in Gallias, dissidens a mandatis quae proficiscenti sunt data, nec uiso Siluano nec oblatis scriptis ut ueniret admonito, remansit adscitoque rationali, quasi proscripti iamque necandi magistri peditum clientes et seruos hostili tumore uexabat. **9** Inter haec tamen, dum praesentia Siluani speratur, et Apodemius quieta perturbat, Dynamius ut argumento ualidiore impie structorum adsereret fidem, compositas litteras, his concinentes quas obtulerat principi per praefectum, ad tribunum miserat fabricae Cremonensis, nomine Siluani et Malarichi, a quibus ut arcanorum conscius monebatur parare propere cunsta. **10** Qui cum haec legisset, haerens et ambigens diu quidnam id esset — nec enim meminerat secum aliquando super negotio ullo interiore hos quorum litteras acceperat conlocutos — epistulas ipsas, per baiulum qui portarat, iuncto milite ad Malarichum remisit, obsecrans ut doceret aperte quae uellet, non ita perplexe ; nec enim intellexisse firmabat, ut subagrestem et simplicem, quid significatum esset obscurius. **11** Haec Malarichus subito nanctus, etiam tunc squalens et maestus, suamque et popularis Siluani uicem grauiter ingemescens, adhibitis Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat, erectius iam

8 arbitione *scripsi* : arbet- *VBbG* || incidentia parui ducens *Val.* : incidentis *(et lac. uiginti septem litt.) V et G lac. seruata* i. principi *B* || quae *W²BGS* : quam *V* || oblatis *EBG* : -to *V¹* -ti *V²*.
9 obtulerat *G* : -rant *VB* || propere *EG* : prope *VB*.
10 conlocutos *EBG* : -tus *V* || remisit *Hcr.* : misit *VBG* || obsecrans *W²G* : obseruans *VB* || esset *EBG* : esse *V*.

il parlait déjà avec plus d'assurance : il faisait grand bruit de la découverte d'un complot et de la révélation d'une machination qui s'en prenaient ouvertement à leur vie. **12** A cette nouvelle, l'empereur décida que l'affaire serait soumise à une enquête approfondie, et examinée par tous les membres du consistoire et tous les officiers. Lorsque les juges eurent pris séance, Florentius, fils de Nigrinianus [197], agissant alors en lieu et place du maître des offices [198], examina soigneusement les lettres, y découvrit des sortes de traces de l'écriture première et remarqua — ce qui était en effet — que le texte original avait été falsifié et qu'un message fort éloigné de la dictée de Silvanus y avait été substitué, avec le désir de fabriquer un faux de toutes pièces. **13** Ainsi, quand le nuage qui entourait cette machination eut été dissipé, l'empereur instruit des faits par un rapport fidèle priva le préfet de ses pouvoirs et ordonna qu'il fût mis à la question, mais bien des gens conspirèrent de toutes leurs forces à obtenir son acquittement. Eusèbe, qui avait été comte de la fortune privée, avait déclaré sur le chevalet avoir eu connaissance de cette intrigue. **14** Aedésius soutint avec des dénégations obstinées qu'il avait tout ignoré de cette affaire, et s'en tira par un non-lieu. Le procès finit ainsi et l'on acquitta tous ceux qu'une criminelle délation avait forcés à comparaître en justice. Quant à Dynamius, comme s'il s'était illustré par une brillante conduite, il reçut avec la dignité de correcteur le gouvernement de l'Étrurie et de l'Ombrie [199].

15 Pendant ce temps, Silvanus qui vivait à Cologne et qui apprenait, par des messages continuels de ses parti-

loquebatur, tumultuando patefactis insidiis reserataque iam fallacia, per quam ex confesso salus eorum adpetebatur. **12** Hisque cognitis statuit imperator, dispicientibus consistorianis et militaribus uniuersis, in negotium perspicaciter inquiri. Cumque iudices resedissent, Florentius Nigriniani filius agens tunc pro magistro officiorum, contemplans diligentius scripta, apicumque pristinorum quasi quandam umbram repperiens, animaduertit, ut factum est, priore textu interpolato, longe alia quam dictarat Siluanus ex libidine consarcinatae falsitatis adscripta. **13** Proinde fallaciarum nube discussa, imperator, doctus gesta relatione fideli, abrogata potestate praefectum statui sub quaestione praecepit, sed absolutus est enixa conspiratione multorum. Suspensus autem Eusebius ex comite priuatarum, se conscio haec dixerat concitata. **14** Aedesius, omnino nescisse quid actum sit pertinaci infitiatione contendens, abiit innoxius, et ita finito negotio, omnes sunt absoluti quos exhiberi delatio compulit criminosa. Dynamius uero, ut praeclaris artibus inlustratus, cum correctoris dignitate regere iussus est Tuscos et Vmbros.

15 Agens inter haec apud Agrippinam Siluanus, adsiduisque suorum comperiens nuntiis quae Apo-

11 tumultuando patefactis *Val.* : tumultua (*lac. decem litt.*) factis *V* -abaturque factis *G om. B* || reserataque *Kic.* : refe (*lac. trium litt.*) que *V* retectaque *G om. B* || ex confesso W^2G : ex confessio *V* et confessio *B* || salus *G* : plus *VB*.
12 perspicaciter inquiri *Her.* : praeterinquiri *VBG* praeter morem inq. *Tra.* acriter inq. *Btl.* || resedissent *Nov.* : festid- *V* fastid- *BG* assed- *Mad.* || quasi quandam umbram *Her.* : quas quandam *V* quae quondam *B* reliquias quasdam *G* || textu *BG* : texto *V* || alia quam *Val.* : aliquam *VB* alium q. *G* aliter q. *B*.
13 gesta relatione *G* : gestarum lat- *V* gestorum lat- *B* || praecepit *EA* : -cipit *VBG* || sed *EBG* : se *V*.
14 omnino nescisse *Tra.* : enim minus sc- *VB* enim nesc- *G* || criminosa *V* : -nis *BG* || tuscos et umbros *See.* : t. (*lac. quindecim litt.*) *V*.
15 comperiens *Cl.* : conperiis *V* conpertis *BG*.

sans, ce qu'Apodémius faisait pour ruiner sa fortune, connaissant l'esprit faible d'un prince versatile et craignant d'être mis à mort loin de la cour et sans avoir été condamné [200], se trouvait placé dans la situation la plus difficile et songeait à se confier à la bonne foi des barbares. **16** Mais il en fut détourné par Laniogaisus, alors tribun, dont j'ai rapporté plus haut qu'au moment où il servait dans la garde blanche [201], il avait seul assisté Constant sur le point de mourir [202] : il lui représenta que les Francs ses compatriotes le mettraient à mort ou le livreraient contre de l'argent. Persuadé que dans les conditions actuelles il n'y avait rien de sûr, il se laissa entraîner à des projets extrêmes, s'entretint de plus en plus hardiment avec les officiers supérieurs [203] qu'il gagna par l'importance des récompenses promises, il arracha pour un temps leurs ornements de pourpre aux enseignes et aux dragons [204] et s'éleva ainsi à la souveraineté impériale.

17 Tandis que ces faits se déroulent en Gaule, arrive à Milan, comme le soir tombait, un messager inattendu : il déclarait ouvertement que Silvanus, dans son désir de s'élever plus haut que le commandement de l'infanterie, avait gagné son armée et avait été élevé par elle à la suprême dignité d'Auguste [205]. **18** Constance, frappé par la gravité de cet événement inattendu comme par un coup de foudre du destin, convoqua son conseil à la deuxième veille, et les grands se hâtèrent tous au palais. Et comme personne, pour choisir le parti à prendre, ne retrouvait ni sa présence d'esprit ni sa langue, mention fut faite, à voix basse et en quelques mots, d'Ursicin comme du conseiller le plus éminent dans l'art de la guerre, et qu'une grave injustice avait irrité sans raison. Quand on l'eut envoyé chercher par le maître des cérémonies [206] — ce qui est la façon la plus hono-

demius in labem suarum ageret fortunarum, et sciens animum tenerum uersabilis principis, timensque ne trucidaretur absens et indamnatus, in difficultate positus maxima barbaricae se fidei committere cogitabat. **16** Sed Laniogaiso uetante, tunc tribuno, quem dum militaret candidatus solum adfuisse morituro Constanti supra retulimus, docenteque Francos, unde oriebatur, interfecturos eum aut accepto praemio proditurος, nihil tutum ex praesentibus ratus, in consilia agitabatur extrema et sensim cum principiorum uerticibus erectius collocutus, isdemque magnitudine promissae mercedis accensis, cultu purpureo a draconum et uexillorum insignibus ad tempus abstracto, ad culmen imperiale surrexit.

17 Dumque haec aguntur in Galliis, ad occasum inclinato iam die, perfertur Mediolanum insperabilis nuntius, aperte Siluanum demonstrans, dum ex magisterio peditum altius nititur, sollicitato exercitu ad augustum culmen euectum. **18** Hac mole casus inopini Constantio icto quasi fulmine fati, primates, consilio secunda uigilia conuocato, properarunt omnes in regiam. Cumque nulli ad eligendum quid agi deberet mens suppetere posset aut lingua, submissis uerbis perstringebatur Vrsicini mentio, ut consiliis rei bellicae praestantissimi frustraque graui iniuria lacessiti, et per admissionum magistrum — qui mos est honoratior — accito eodem, ingresso consistorium

principis t. ne trucidaretur *Gro.* : (*lac. quindecim litt.*) aretur *V* proscriberetur *Val.* occideretur *fortasse leg.* || indamnatus *V* : indemn- *BG* inauditus *Val.*

16 supra retulimus *Cl.* : suppleretulimus *V* supra scripsimus *BG* || agitabatur *E, Eys.* : cogitab- *V* cogeb- *BG* concitab- *Cor.* || erectius *Tra.* : -tus *VB* secretius *G* || accensis *Gro.* : accitis W^2 accusis *V* annisis *G* amisis *B.*

18 ursicini mentio *Val.* : sic inimentio *V* fit m. *G* sic mimentio *B.*

rable — et qu'il eut pénétré dans la salle du conseil, la pourpre lui fut offerte à baiser d'une manière beaucoup plus aimable qu'auparavant. Dioclétien Auguste fut, en effet, le premier de tous à se faire adorer de cette façon étrangère et royale, alors que toujours, auparavant, nous savons que les princes se faisaient saluer à la manière des gouverneurs de province [207]. **19** Et celui qui naguère était traité, dans des attaques malveillantes, de gouffre de l'Orient, de prétendant au pouvoir souverain par l'intermédiaire de ses fils, était dès lors le chef le plus avisé et le grand compagnon d'armes de Constantin [208], et il était seul appelé pour éteindre l'incendie, pour des raisons honorables en vérité, mais aussi insidieuses. C'était, en effet, une entreprise qui méritait tous les soins que Silvanus fût abattu, car c'était un adversaire fort courageux, ou, en cas d'échec, qu'Ursicin dont l'âme était ulcérée disparût complètement, afin qu'il ne subsistât pas d'écueil si redoutable. **20** Donc, tandis que l'on prenait des dispositions pour hâter son départ, et que le général se préparait à réfuter les charges portées contre lui, l'empereur le prévient et lui interdit en termes aimables, disant que ce n'était pas le moment d'entreprendre la défense d'une cause sujette à controverse, alors que la nécessité d'affaires urgentes, qu'il fallait apaiser avant qu'elle ne s'aggravât, réclamait un retour des partis [209] à leur concorde première. **21** On délibéra donc de bien des manières, mais on se préoccupait surtout de savoir ce qui pouvait laisser croire à Silvanus que l'empereur ignorait encore ce qui s'était passé. Ayant imaginé un motif vraisemblable pour raffermir sa confiance, on l'engage, dans une lettre qui lui rendait hommage, à recevoir Ursicin comme son successeur et à revenir avec la plénitude de son pouvoir [210]. **22**

offertur purpura multo quam antea placidius. Diocletianus enim Augustus omnium primus externo et regio more instituit adorari, cum semper antea ad similitudinem iudicum salutatos principes legerimus. **19** Et qui paulo antea cum insectatione maliuola Orientis uorago inuadendaeque summae rei per filios adfectator compellabatur, tunc dux prudentissimus et Constantini magnus erat conmilito, solusque ad extinguendum probis quidem sed insidiosis rationibus petebatur. Diligens enim opera nauabatur exstingui Siluanum, ut fortissimum perduellem, aut, si secus accidisset, Vrsicinum exulceratum iam penitus aboleri, ne superesset scopulus impendio formidandus. **20** Igitur cum de profectione celeranda disponeretur, propulsationem obiectorum criminum eundem ducem parantem praegressus, oratione leni prohibet imperator, non id esse memorans tempus ut controuersa defensio causae susciperetur, cum uicissim restitui in pristinam concordiam partes necessitas subigeret urgentium rerum, antequam cresceret mollienda. **21** Habita igitur deliberatione multiplici, id potissimum tractabatur, quo commento Siluanus gesta etiam tum imperatorem ignorare existimaret. Et probabili argumento ad firmandam fidem reperto monetur honorificis scriptis, ut accepto Vrsicino successore cum potestate rediret intacta. **22** Post haec ita digesta protinus iube-

placidius diocl. e. aug. omnium pr. *Gar.* : pl. (*lac. sedecim litt.*) amnium pr. *V* pl. (*lac. seruata*) pr. *G* pl. diocl. aug. om. pr. *coni. Val.* || externo et *Tra.* : extortio ei *V* exteriorum *B* || cum semper antea *ante lac. quindecim litt. V* || legerimus *G* : -remus *VB*.

19 insectatione *G* : infect- *V* infest- *Eb* in festin- *B* || uorago inuadendaeque *G* : uoragi (*lac. octo litt.*) uadendaeque *V* uoraginis ut -dae *B* || constantini *VBG* : -tii *coni. Cl. et Her.* || scopulus *Her.* : scrop- *V* scrup- *EBG*.

20 controuersa *Val.* : -sia *VBG* -sae *Tra.* || mollienda *G* : -do *VB*.

21 id *Gar.* : *om. VBG* || et *add. Val.* : *om. VBG* || ad E^2 *G* : *om. VB*.

Cette question ainsi réglée, Ursicin reçoit aussitôt l'ordre de partir. On lui adjoignit des tribuns et dix Gardes du corps, sur sa demande, pour l'assister en cas de nécessité dans cette affaire d'État. J'étais du nombre, moi aussi, avec mon collègue Verinianus [211], tous les autres étaient des proches et des amis. **23** A son départ, chacun de nous l'accompagne sur de longues distances, uniquement préoccupé de son propre danger [212]. Et bien que nous fussions exposés comme des bestiaires à des bêtes sauvages, en réfléchissant cependant que les événements funestes ont ceci de bon qu'ils font place au succès, nous admirions cette pensée de Cicéron, jaillie du sein de la vérité même, et que voici : « Quoiqu'il y ait surtout lieu de souhaiter que la fortune demeure continuellement la plus florissante possible, cependant cette égalité dans notre vie ne nous procure pas de satisfaction semblable à celle que nous éprouvons quand, au sortir d'une situation misérable et désespérée, notre fortune retrouve une condition meilleure [213]. »

24 Nous nous hâtons donc à marches forcées, car le commandant de l'armée avait l'ambition d'apparaître dans les régions suspectes avant qu'aucun bruit d'usurpation n'eût pénétré en Italie. Mais malgré notre course rapide, la renommée nous précédait en quelque sorte par la voie des airs : elle avait annoncé notre arrivée et, quand nous entrâmes à Cologne, nous trouvâmes une situation supérieure à nos moyens d'action. **25** Car une multitude étrangère s'était assemblée de toutes parts pour consolider une entreprise timidement commencée, et des troupes nombreuses y étaient concentrées. En présence d'un tel état de choses, le parti le plus convenable parut que notre général se convertît complaisamment à la manière de voir et à la volonté de cet empereur frais émoulu, qui cherchait à se fortifier en accroissant ses forces sous des auspices illusoires :

tur exire, tribunis et protectoribus domesticis decem, ut postularat, ad iuuandas necessitates publicas ei coniunctis, inter quos ego quoque eram cum Veriniano collega, residui omnes propinqui et familiares. **23** Iamque eum egressum solum de se metuens quisque per longa spatia deducebat. Et quamquam ut bestiarii obiceremur intractabilibus feris, perpendentes tamen hoc bonum habere tristia accidentia quod in locum suum secunda substituunt, mirabamur illam sententiam Tullianam, ex internis ueritatis ipsius promulgatam, quae est talis : « Et quamquam optatissimum est perpetuo fortunam quam florentissimam permanere, illa tamen aequalitas uitae non tantum habet sensum quantum cum ex miseris et perditis rebus ad meliorem statum fortuna reuocatur. »

24 Festinamus itaque itineribus magnis, ut ambitiosus magister armorum, ante adlapsum per Italicos de tyrannide ullum rumorem, in suspectis finibus appareret, uerum cursim nos properantes aeria uia quadam anteuolans prodiderat fama, et Agrippinam ingressi, inuenimus cuncta nostris conatibus altiora. **25** Namque conuena undique multitudine trepide coepta fundante, coactisque copiis multis, pro statu rei praesentis id aptius uidebatur ut ad imperatoris nouelli, per ludibriosa auspicia uirium accessu firman-

22 ei coniunctis *Val.* : et coniunctis *V* secum duxit *BG* || omnes ... iamque *BG* : omni (*lac. uiginti unius litt.*) iamque *V*.
23 se metuens *Val.* : se metu V^1*BG* se metum W^2 sem metum V^2 || accidentia *Cl.* : recid- *V* reced- *Mom.* praeced- *G* recidiua *B* || locum suum *Her.* : locis sunt V^1 locos sunt V^2 locis suis *G* loco eorum *Cl.* || substituunt (*lac. decem litt.*) mir. *V* || aequalitas *Eys.* : qual- *VBG* aequabil- *Val.* || miseris *Kie.* : seris *V* feris *Eys.* saeuis *BG* || fortuna *EBG* : -nae *V*.
24 aeria uia quadam *Cl.* : aeraria q. *V* erratica quaedam *BG* a. q. u. *tr. Nov.* || conatibus *AG* : contibus *V* comitibus *B*.
25 pro statu rei praesentis *G* : prostratur ei praesentibus *V*

ainsi, devant les manifestations diverses d'une approbation feinte, le souci de sa sécurité se relâcherait, et Silvanus se laisserait tromper pour n'avoir redouté aucune hostilité. **26** La réalisation de ce projet paraissait difficile : il fallait, en effet, prendre bien garde que l'agression eût lieu au moment opportun, sans le devancer ni le manquer. Si nos intentions eussent été percées à jour à contretemps, il était sûr qu'une seule sentence devait nous punir tous de mort.

27 Cependant, notre général, accueilli avec bienveillance, et forcé, puisque notre mission même nous faisait courber la tête, d'adorer cérémonieusement l'homme qui avait pris la pourpre et qui visait à plus haut, était l'objet des égards dûs à un homme de qualité et à un ami intime. Par son libre accès auprès de Silvanus et l'honneur qui lui était fait de la table royale, il fut si bien préféré aux autres qu'il fut dès lors consulté secrètement sur les questions les plus importantes. **28** Silvanus supportait difficilement d'avoir vu élever au consulat et aux plus hauts postes des gens indignes, et lui et Ursicin, malgré les rudes et multiples épreuves qu'ils avaient endurées pour l'intérêt public être seuls dédaignés au point d'être lui-même poursuivi sans ménagement par l'interrogatoire de ses amis au cours d'un procès abject et d'être accusé de haute trahison, tandis qu'Ursicin arraché à l'Orient était voué à la haine de ses ennemis. Ces plaintes, il s'y abandonnait continuellement, en particulier aussi bien qu'en public. **29** Ce qui nous alarmait, cependant que l'on tenait ces propos et d'autres semblables, c'étaient les murmures, qui grondaient de toutes parts autour de nous, des soldats qui souffraient de la disette et brûlaient d'impatience de franchir en toute hâte les défilés des Alpes Cottiennes [214].

30 Dans cette perplexité inquiète, nous cherchions à imaginer secrètement un plan susceptible d'aboutir. La crainte nous fit bien des fois changer de résolution, mais enfin il fut bien décidé qu'après avoir choisi avec grand

di, sensum ac uoluntatem dux flexibilis uerteretur, quo uariis adsentandi figmentis in mollius uergente securitate, nihil metuens hostile deciperetur. **26** Cuius rei finis arduus uidebatur ; erat enim cautius obseruandum ut appetitus opportunitati obtemperarent, nec praecurrentes eam nec deserentes. Qui si eluxissent intempestiue, constabat nos omnes sub elogio uno morte multandos.

27 Susceptus tamen idem dux leniter adactusque inclinante negotio ipso ceruices, adorare sollemniter anhelantem celsius purpuratum, ut spectabilis colebatur et intimus : facilitate aditus honoreque mensae regalis adeo antepositus aliis ut iam secretius de rerum summa consultaretur. **28** Aegre ferebat Siluanus, ad consulatum potestatesque sublimes elatis indignis, se et Vrsicinum solos, post exsudatos magnos pro re publica labores et crebros, ita fuisse despectos ut ipse quidem, per quaestiones familiarium sub disceptatione ignobili crudeliter agitatus, commisisse in maiestatem arcesseretur, alter uero ab Oriente raptus odiis inimicorum addiceretur ; et haec adsidue clam querebatur et palam. **29** Terrebant nos tamen, cum dicerentur haec et similia, circumfrementia undique murmura causantis inopiam militis, et rapida celeritate ardentis angustias Alpium perrumpere Cottiarum.

30 In hoc aestu mentis ancipiti, ad effectum tendens consilium occulta scrutabamus indagine, sederatque tandem, mutatis prae timore saepe sententiis, ut, quaesitis magna industria cautis rei ministris,

prosilit enim praesentibus *B* || flexibilis *Btl.* : flebilis *VBG* flexilis *Pet.* || uergente *Gro.* : urg- *V.*
26 qui si *G* : qui *VB.*
27 purpuratum *E, Val.* : -tam *V* purpuram *BG.*
28 ad *W²BG* : *om. V* || potestatesque *W²BG* : -tisque *V.*
30 cautis rei *Val.* : cauti spei *V* cautis *BG.*

soin des agents d'exécution discrets, et lié par la religion du serment les interlocuteurs, on solliciterait les Bracchiates et les Cornutes [215] : leur fidélité était assez chancelante, et l'ampleur de la récompense les rendait totalement influençables. **31** L'affaire fut donc arrêtée par l'intermédiaire de simples soldats, aptes à perpétrer ce crime en raison de leur obscurité même et enflammés par l'espoir des récompenses. Au lever du soleil qui déjà rougeoyait, un groupe de soldats, se précipita soudain ; enhardis par le meurtre des sentinelles, comme il arrive dans les moments critiques, ils pénétrèrent dans le palais, tirèrent Silvanus d'une petite pièce [216] où, hors d'haleine, il avait trouvé refuge tandis qu'il se rendait à une assemblée du culte chrétien, et le massacrèrent en le criblant de coups d'épée.

32 Tel fut le genre de mort auquel succomba ce général de grand mérite ; par crainte des calomnies où il fut enveloppé comme dans un filet, durant son absence, par la faction de ses ennemis, il en était venu aux mesures extrêmes de défense pour pouvoir protéger sa vie. **33** En effet, son opportune trahison et celle de ses troupes avant la bataille de Mursa [217] lui avaient valu et conservé la faveur obligée de Constance, qui redoutait pourtant son caractère peu sûr et changeant, bien qu'il fît aussi étalage des mérites de son père, Bonitus, un Franc en vérité, mais qui avait souvent pris vigoureusement le parti de Constantin dans la guerre civile contre les partisans de Licinius [218]. **34** Il était advenu, avant qu'un trouble de ce genre se préparât dans les Gaules, qu'à Rome, au Cirque Maxime, le peuple s'exclama à grands cris — excité par quelque nouvelle ou quelque pressentiment, on ne sait — « Silvanus est vaincu ».

35 Donc, Silvanus tué à Cologne comme il a été rapporté, l'empereur éprouva à cette nouvelle une joie inconcevable ; dans ses sentiments mêlés d'arrogance et d'orgueil, il attribuait aussi ce succès à la course heureuse

obstricto religionum consecratione conloquio, Bracchiati sollicitarentur atque Cornuti, fluxioris fidei et ubertate mercedis ad momentum omne uersabiles. **31** Firmato itaque negotio per sequestres quosdam gregarios, obscuritate ipsa ad id patrandum idoneos, praemiorum exspectatione accensos, solis ortu iam rutilo subitus armatorum globus erupit atque, ut solet in dubiis rebus, audentior caesis custodibus, regia penetrata, Siluanum extractum aedicula, quo exanimatus confugerat, ad conuenticulum ritus Christiani tendentem, densis gladiorum ictibus trucidarunt.

32 Ita dux haud exilium meritorum hoc genere oppetit mortis, metu calumniarum, quibus factione iniquorum irretitus est absens, ut tueri possit salutem ad praesidia progressus extrema. **33** Licet enim ob tempestiuam illam cum armaturis proditionem ante Mursense proelium obligatum gratia retineret Constantium, ut dubium tamen et mutabilem uerebatur, licet patris quoque Boniti praetenderet fortia facta, Franci quidem sed pro Constantini partibus in bello ciuili acriter contra Licinianos saepe uersati. **34** Euenerat autem ut, antequam huius modi aliquid agitaretur in Galliis, Romae in Circo maximo populus, incertum relatione quadam percitus an praesagio, « Siluanus deuictus est » magnis uocibus exclamaret.

35 Igitur Siluano Agrippinae, ut relatum est, interfecto, inaestimabili gaudio re cognita princeps, insolentia coalitus et tumore, hoc quoque felicitatis suae

fluxioris fidei et ub. *G* : fl. (*lac. uiginti duarum litt.*) ub. *V* fl. ingenii ub. *B*.
31 accensos *VBG* : -sus *Mey.* || erupit *VB* : erumpit *G* || trucidarunt *E* : -rant *VB* trucidant *G*.
33 et *BG*: *om. V* || franci quidem *Val.* : frangi q. *V om. BG*.
34 ut antequam *Tra.* : tantae quam *V* antequam W^2*BG* || relatione *Btl.* : ra- *VBG* || deuictus est *G* : deuii e. *V* deuius e. *B*.

de sa bonne fortune : il avait toujours haï la vaillance, comme jadis Domitien, mais il désirait l'emporter par n'importe quel moyen contraire. 36 Tant s'en fallut qu'il louât ce qu'Ursicin avait exécuté avec adresse, qu'il écrivit même qu'on avait détourné une partie des trésors des Gaules [219], auxquels personne n'avait touché. Il avait ordonné de vérifier le fait dans un interrogatoire serré de Rémigius, qui était alors officier d'administration chargé des finances du maître de l'infanterie [220] et auquel beaucoup plus tard, à l'époque de Valentinien, un lacet ôta la vie au cours de l'affaire de l'ambassade de Tripoli [221]. 37 Quand tout fut ainsi achevé, Constance, désormais porté aux nues comme un homme capable de commander aux accidents humains, était gonflé par l'emphase des adulateurs qu'il multipliait lui-même par son mépris humiliant envers les gens qui s'entendaient mal à ce métier. Ainsi, avons-nous lu, Crésus expulsa Solon de son royaume parce qu'il ne savait pas flatter [222], et Denys menaça de mort le poète Philoxène [223] qui seul écoutait sans broncher la lecture qu'il faisait de ses propres vers, stupides et boîteux, au milieu des louanges universelles. 38 Cette habitude pernicieuse est la nourrice des vices. Car la louange ne doit plaire aux puissants de ce monde que s'ils nous laissent parfois aussi censurer ce qu'ils ont fait de mal.

VI. *Meurtre des amis et des complices de Silvain.*

1 La sécurité revenue, on procéda aux interrogatoires habituels, et bien des hommes furent chargés de liens et de chaînes comme des coupables. Paul, ce délateur infernal, tout débordant de joie, recouvrait ses forces pour exercer en toute liberté ses talents empoisonnés. Tandis que conseillers et officiers enquêtaient sur l'affaire, comme il avait été prescrit, Proculus est mis sur le chevalet : il avait été attaché à la personne de Silvanus [224] ; c'était un homme faible et maladif qui faisait craindre à tout le monde que son

prosperis cursibus adsignabat, eo more quo semper oderat fortiter facientes, ut quondam Domitianus, superare tamen quacumque arte contraria cupiebat. 36 Tantumque afuit laudare industrie gesta, ut etiam quaedam scriberet de Gallicanis intercepta thesauris, quos nemo attigerat. Idque scrutari iusserat artius interrogato Remigio, etiam tum rationario apparitionis armorum magistri, cui multo postea Valentiniani temporibus laqueus uitam in causa Tripolitanae legationis eripuit. 37 Post quae ita completa, Constantius, ut iam caelo contiguus casibusque imperaturus humanis, magniloquentia sufflabatur adulatorum, quos augebat ipse spernendo proiciendoque id genus parum callentes, ut Croesum legimus ideo regno suo Solonem expulisse praecipitem, quia blandiri nesciebat ; et Dionysium intentasse poetae Philoxeno mortem, cum eum recitantem proprios uersus absurdos et inconcinnos, laudantibus cunctis solus audiret immobilis. 38 Quae res perniciosa uitiorum est altrix. Ea demum enim laus grata esse potestati debet excelsae, cum interdum et uituperationi secus gestorum pateat locus.

VI. *Siluani amici et conscii necati.*

1 Iamque post securitatem quaestiones agitabantur ex more, et uinculis catenisque plures ut noxii plectebantur. Exsurgebat enim efferuens laetitia Paulus, tartareus ille delator, ad uenenatas artes suas licentius exercendas, et inquirentibus in negotium consistorianis atque militaribus, ut praeceptum est, Proculus admouetur eculeo, Siluani domesticus, homo

37 magniloquentia *V* : m. fastuque *BG*.

corps si léger, épuisé par l'excès des supplices, ne lui fît citer pêle-mêle beaucoup de gens en les accusant de crimes affreux. Mais le contraire se produisit, contre toute attente.

2 En effet, le souvenir d'un songe qui lui avait interdit pendant son sommeil, selon ses déclarations, de poursuivre un innocent, l'empêcha de nommer ou de trahir personne, bien qu'il eût été presque torturé à mort, mais il affirma constamment que c'était bien le fait de Silvanus, démontrant par un raisonnement fort clair que celui-ci n'avait pas conçu son entreprise par ambition, mais par nécessité. 3 Il exposa aux yeux de tous une raison convaincante qui fut certifiée par le témoignage de beaucoup de gens : quatre jours avant de prendre le diadème impérial, en payant la solde aux soldats, il les harangua au nom de Constance et les exhorta à la bravoure et à la fidélité. Il en ressortait manifestement que, s'il avait médité de prendre les insignes d'une plus haute fortune, il aurait fait largesse d'une telle quantité d'or en son nom propre. 4 Après lui, Poeménius, traîné au supplice, connut le sort des condamnés à mort. C'est lui qui, nous l'avons rappelé plus haut, fut choisi pour défendre ses compatriotes quand les Trévires fermèrent les portes de leur cité devant le César Décentius [225]. Les comtes Asclépiodote, Lutto et Maudio furent alors envoyés à la mort avec beaucoup d'autres, car cette époque s'obstinait à ces enquêtes tortueuses et à d'autres semblables.

VII. *Séditions du peuple romain réprimées par Léontius, préfet de la ville. Déposition de l'évêque Libère.*

1 Tandis que cette affreuse tourmente provoquait ces calamités et des exécutions collectives, Léontius, gouverneur de la Ville éternelle, donnait maintes preuves d'être un juge éprouvé, fort prompt à entendre les causes, extrême-

gracilis et morbosus, metuentibus cunctis ne ui nimia tormentorum leui corpore fatigato, reos atrocium criminum promisce citari faceret multos. Verum contra quam speratum est contigit. 2 Memor enim somnii quo uetitus erat per quietem, ut ipse firmauit, pulsare quendam insontem, usque ad confinia mortis uexatus nec nominauit nec prodidit aliquem, sed adserebat factum Siluani constanter, id eum cogitasse quod iniit non cupiditate sed necessitate compulsum argumento euidenti demonstrans. 3 Causam enim probabilem ponebat in medio, multorum testimoniis claram, quod die quinto antequam infulas susciperet principatus, donatum stipendio militem Constanti nomine adlocutus est, fortis esset et fidus. Vnde apparebat quod, si praesumere fortunae superioris insignia conaretur, auri tam graue pondus largiretur ut suum, 4 Post hunc damnatorum sorte Poemenius raptus ad supplicium interiit, qui, ut supra rettulimus, cum Treueri ciuitatem Caesari clausissent Decentio ad defendendam plebem electus est. Tum Asclepiodotus et Lutto et Maudio comites interempti sunt aliique plures, haec et similia perplexe temporis obstinatione scrutante.

VII. *Ab Leontio praefecto Vrbi populi R. seditiones repressae. Liberius episcopus sede pulsus.*

1 Dum has exitiorum communium clades suscitat turbo feralis, Vrbem aeternam Leontius regens multa spectati iudicis documenta praebebat, in audiendo

VI, 3 susciperet *EG* : s. et *VB* || praesumere *Val.* : -ret *VBG* || largiretur *Box.* : largiri *R* giretur *V* repetere *BG*.
4 maudio *VBG* : mandio *C*, *Val.*
VII, 1 praebebat *EA* : praecipiebat *VBG* || celerior in *cursus*

mement juste dans ses décisions, bienveillant par nature, bien qu'il parût à certains un peu sévère, et trop enclin à condamner pour maintenir son autorité. 2 La cause première de la rebellion suscitée contre lui fut insignifiante et légère. Le cocher Philoromus avait été arrêté par ordre ; le peuple tout entier le suivit comme pour défendre son propre bien et lança une terrible attaque contre le préfet qu'il croyait timide. Mais lui, ferme et résolu, envoya contre la foule ses policiers, fit saisir et livrer à la torture quelques personnes, sans que nul protestât ou résistât, et les frappa d'exil dans une île. 3 Peu de jours après, la foule, avec la passion qui lui était habituelle, se souleva de la même façon, alléguant la pénurie de vin, et se réunit au Septemzodium [226], endroit très fréquenté où l'empereur Marc-Aurèle avait bâti un nymphée de style prétentieux [227]. Le préfet s'y rendit avec résolution, bien qu'il fût instamment prié par toute sa suite et ses policiers de ne pas s'aventurer dans une foule insolente et menaçante, encore déchaînée par la précédente émeute. Inaccessible à la peur, il continua tout droit, si bien qu'une partie de son escorte l'abandonna, quoiqu'il courût à un danger imminent. 4 Assis dans sa voiture, il considérait, avec une confiance apparente et d'un regard perçant, le visage des bandes qui s'agitaient de toute part comme des serpents. Après avoir subi beaucoup d'avanies que j'ai honte de rappeler, il reconnut un homme qui se distinguait parmi les autres par sa grande taille et sa chevelure rousse, et il lui demanda s'il était bien Pierre Valvomérès, comme il l'avait entendu appeler. L'homme ayant répondu sur un ton insolent que c'était bien lui, le préfet qui le connaissait

celerior, in disceptando iustissimus, natura beniuolus, licet auctoritatis causa seruandae acer quibusdam uidebatur et inclinatior ad damnandum. 2 Prima igitur causa seditionis in eum concitandae uilissima fuit et leuis. Philoromum enim aurigam rapi praeceptum secuta plebs omnis, uelut defensura proprium pignus, terribili impetu praefectum incessebat ut timidum, sed ille stabilis et erectus, immissis apparitoribus, correptos aliquos uexatosque tormentis, nec strepente ullo nec obsistente, insulari poena multauit. 3 Diebusque paucis secutis cum itidem plebs excita calore quo consueuit, uini causando inopiam, ad Septemzodium conuenisset, celebrem locum, ubi operis ambitiosi nymphaeum Marcus condidit imperator, illuc de industria pergens praefectus ab omni toga apparitioneque rogabatur enixius, ne in multitudinem se arrogantem immitteret et minacem, ex commotione pristina saeuientem ; difficilis ad pauorem, recta tetendit, adeo ut eum obsequentium pars desereret, licet in periculum festinantem abruptum. 4 Insidens itaque uehiculo, cum speciosa fiducia contuebatur acribus oculis tumultuantium undique cuneorum ueluti serpentium uultus, perpessusque multa dici probrosa, agnitum quendam inter alios eminentem uasti corporis rutilique capilli interrogauit an ipse esset Petrus Valuomeres, ut audierat, cognomento ; eumque cum

causa Cl. : celeri *V* celerrimus in *fortasse leg. coni. Cl.* celer *EBG* || damnandum *Btl.* : amandum *VBG.*
2 causa *E* : aut *V* ars *BG* ampla *Tra.* || correptos *EBG* : correctos *V.*
3 septemzodium *V* : septenzonium *B* septizonium *W²bG* || recta *Btl.* : recti *VBG* recte *W* erectius *Her.* || obs. pars desereret *G* : obsequen (*lac. duodecim litt.*) des. *V* obsequentem facile deseret *B* obsequens praefecturae apparitio d. *See.*

de longue date pour un meneur séditieux donna l'ordre, malgré les protestations multipliées, de lui lier les mains derrière le dos et de le suspendre pour le fouetter [228]. 5 Quand on le vit soulevé en l'air et implorant en vain l'assistance de ses camarades [229], la foule, qui un instant auparavant s'entassait, se dispersa à travers les différents quartiers de la ville et s'évanouit si bien que le plus acharné des fauteurs de troubles eut les flancs labourés par le fouet, comme dans le secret du cachot, et fut expulsé en Picénum. Là, ayant, par la suite, osé attenter à la pudeur d'une jeune fille de bonne famille, par jugement du gouverneur Patruinus il fut condamné à la peine capitale [230].

6 Sous l'administration de Léontius, Libère [231], évêque de la religion chrétienne [232], fut amené sur ordre de Constance devant son conseil [233], sous l'inculpation de faire de l'opposition aux ordres impériaux et aux décisions de la plupart de ses collègues dans une affaire que je vais brièvement exposer. 7 Athanase était alors évêque d'Alexandrie [234]. C'était un homme qui élevait ses prétentions au-delà de sa profession et s'efforçait de connaître des choses étrangères à ses attributions, comme le révélèrent des rumeurs persistantes. Une assemblée réunit ensemble les partisans de la même secte (ce qu'ils appellent un synode) et le déposa des fonctions [235] qu'il occupait. 8 On disait en effet que, particulièrement versé dans l'interprétation des sorts prophétiques et dans la divination par les oiseaux, il avait quelquefois prédit l'avenir. En outre, on lui imputait aussi d'autres pratiques contraires à la règle de vie [236] de la religion à la tête de laquelle il se trouvait. 9 Libère, qui avait reçu de l'empereur ordre de le chasser de son siège sacerdotal en souscrivant à sa condamnation, bien qu'il partageât les sentiments de tous les autres résistait obstinément et ne cessait de s'écrier que c'était la dernière des injustices de condamner un homme sans l'avoir vu ni entendu. C'était là un défi manifeste à la volonté impériale. 10 Constance, qui avait toujours été hostile à

esse sonu respondisset obiurgatorio, ut seditiosorum antesignanum olim sibi compertum, reclamantibus multis, post terga manibus uinctis suspendi praecepit. 5 Quo uiso sublimi, tribuliumque adiumentum nequicquam implorante, uulgus omne, paulo ante confertum, per uaria urbis membra diffusum ita euanuit ut turbarum acerrimus concitor, tamquam in iudiciali secreto exaratis lateribus, ad Picenum eiceretur, ubi postea, ausus eripere uirginis non obscurae pudorem, Patruini consularis sententia supplicio est capitali addictus.

6 Hoc administrante Leontio, Liberius, Christianae legis antistes, a Constantio ad comitatum mitti praeceptus est, tamquam imperatoriis iussis et plurimorum sui consortium decretis obsistens, in re quam breui textu percurram. 7 Athanasium, episcopum eo tempore apud Alexandriam, ultra professionem altius se efferentem, scitarique conatum externa, ut prodidere rumores adsidui, coetus in unum quaesitus eiusdem legis cultorum, synodus ut appellant, remouit a sacramento quod obtinebat. 8 Dicebatur enim, fatidicarum sortium fidem quaeue augurales portenderent alites scientissime callens, aliquotiens praedixisse futura ; super his intendebantur ei alia quoque, a proposito legis abhorrentia cui praesidebat. 9 Hunc per subscriptionem abicere sede sacerdotali, paria sentiens ceteris, iubente principe, Liberius monitus perseueranter renitebatur nec uisum hominem nec auditum damnare nefas ultimum

4 sonu *V* : sono *EBG*.
5 ut *BG* : et *V* || supplicio est *W²*, *Gro.* : s. ei id *V* s. ob id *BG* periit *Eys.* obiit *Pet.*
6 sui *G* : suis *V* scitis per *B*.
7 scitarique *V* : sciscit- *BG* || legis cultorum *Kie.* : loci multorum *VBG*.

Athanase, avait beau savoir que sa déposition était acquise, il ne s'en efforçait pas moins, avec une ardeur passionnée, de la faire confirmer aussi par l'autorité prépondérante de l'évêque de la Ville éternelle. Constance n'y étant point parvenu, Libère ne put être enlevé qu'avec une grande difficulté et en pleine nuit, par crainte du peuple qui lui était profondément attaché.

VIII. *Julien, frère de Gallus, est nommé César par son cousin Constance Auguste et reçoit le commandement de la Gaule.*

1 Tels étaient les événements qui se déroulaient à Rome, comme l'a montré notre précédent récit ; mais Constance s'alarmait des messages continuels qui lui annonçaient que c'en était fait désormais des Gaules, où les barbares dévastaient tout de fond en comble, sans que personne leur résistât. Après avoir hésité longtemps sur le moyen d'écarter ces épreuves, alors qu'il restait en Italie même selon son désir — il considérait, en effet, comme périlleux de s'aventurer dans une contrée si éloignée —, il trouva enfin le parti raisonnable et songea à s'adjoindre pour l'associer à l'Empire son cousin Julien, qu'il avait fait venir depuis peu des régions d'Achaïe et qui portait encore le pallium [237]. 2 Quand, sous la pression des maux qui le menaçaient, il eut fait cet aveu à ses proches, en leur montrant ouvertement (ce qu'il n'avait jamais fait) qu'étant seul, il ployait sous le faix de tant de crises graves et si souvent répétées, ceux-ci, avec l'expérience d'une flatterie excessive, tentaient de lui faire perdre toute raison en lui répétant qu'il n'y avait rien de si difficile dont ne triomphassent, comme à l'habitude, sa valeur éminente et sa bonne fortune si proche des cieux. Bon nombre d'entre eux, aiguillonnés par le remords de leurs fautes, ajoutaient que l'on devait désormais se défier du nom de César et retraçaient ce qui s'était passé sous

saepe exclamans, aperte scilicet recalcitrans imperatoris arbitrio. 10 Id enim ille Athanasio semper infestus, licet sciret impletum, tamen auctoritate quoque potiore aeternae urbis episcopi firmari desiderio nitebatur ardenti ; quo non impetrato, Liberius aegre, populi metu qui eius amore flagrabat, cum magna difficultate noctis medio potuit asportari.

VIII. *Iulianus, Galli frater, a Constantio Aug. fratre patrueli Caesar creatur ac praeficitur Galliae.*

1 Et haec quidem Romae, ut ostendit textus superior, agebantur. Constantium uero exagitabant adsidui nuntii, deploratas iam Gallias indicantes, nullo renitente ad internecionem barbaris uastantibus uniuersa ; aestuansque diu qua ui propulsaret aerumnas, ipsa in Italia residens, ut cupiebat — periculosum enim existimabat se in partem contrudere longe dimotam, — repperit tandem consilium rectum, et Iulianum patruelem fratrem haut ita dudum ab Achaico tractu accitum, etiam tum palliatum, in societatem imperii adsciscere cogitabat. 2 Id ubi, urgente malorum impendentium mole, confessus est proximis, succumbere tot necessitatibus tamque crebris unum se, quod numquam fecerat, aperte demonstrans, illi, in adsentationem nimiam eruditi, infatuabant hominem, nihil esse ita asperum dictitantes, quod praepotens eius uirtus fortunaque tam uicina sideribus non superaret ex more. Addebantque noxarum conscientia stimulante complures deinceps caueri debere Caesaris nomen, replicantes gesta sub Gallo. 3 Quis adniten-

10 potiore *W²*, *Val.* : -res *VBG* -ris *Lan.*
VIII, 1 nuntii *W²N²BG* : *om. V* || ipsa *V* : ipse *BG* || achaico tractu *Lin.* : achaia contractu *V* achaia contractum *W²BG* || accitum *E*, *Lin.* : -tu *V* ac ritu *B.*

Gallus. **3** A leur résistance obstinée s'opposait l'impératrice seule : qu'elle redoutât un voyage en lointain pays ou que sa prudence naturelle veillât au bien public, elle rappelait que l'on devait à tout autre préférer un parent. Quand on eut tourné et retourné ces questions au cours de délibérations incertaines, la résolution de l'empereur fut arrêtée fermement et, rejetant les vaines discussions, il décida d'associer Julien à l'Empire. **4** Quand celui-ci eut été mandé et qu'il fut arrivé, au jour indiqué toute l'armée présente fut convoquée, une estrade dressée pour offrir une plus haute tribune qu'entourèrent les aigles et les enseignes. L'Auguste y prit place et, tenant Julien de la main droite, il prononça d'un ton bienveillant le discours suivant : **5** « Nous sommes devant vous, vaillants défenseurs de la république, pour défendre d'un seul cœur et pour ainsi dire à l'unanimité la cause commune ; au moment de la plaider comme devant des juges équitables, je vais vous l'exposer brièvement. **6** Depuis la mort des usurpateurs rebelles [238] que la rage et la folie ont poussés à leur tentative passée, les barbares, comme s'ils sacrifiaient avec le sang romain à leurs mânes impies, ont rompu la paix de nos frontières et paradent d'un bout à l'autre des Gaules, enhardis dans cette assurance par le fait que de pénibles nécessités nous retiennent à l'autre bout du monde [239]. **7** Si, tant que les circonstances le permettent encore, l'accord de notre décision et de la vôtre fait face à ce mal qui déjà gagne peu à peu au-delà des régions voisines, ces peuples orgueilleux perdront leur arrogance, ils baisseront la tête [240] et les frontières de l'Empire seront inviolables. Il vous reste à affermir, en le secondant par vos actes, cet espoir que je nourris en l'avenir [241]. **8** Julien que voici, mon cousin, comme vous savez, ce jeune homme

tibus obstinate opponebat se sola regina, incertum migrationem ad longinqua pertimescens an pro natiua prudentia consulens in commune, omnibusque memorans anteponi debere propinquum. Post multaque per deliberationes ambiguas actitata, stetit fixa sententia, abiectisque disputationibus inritis, ad imperium placuit Iulianum adsumi. **4** Et cum uenisset accitus, prodicto die aduocato omni quod aderat commilitio, tribunali ad altiorem suggestum erecto, quod aquilae circumdederunt et signa, Augustus insistens, eumque manu retinens dextera, haec sermone placido perorauit :

5 « Adsistimus apud uos, optimi rei publicae defensores, causae communi uno paene omnium spiritu uindicandae, quam acturus tamquam apud aequos iudices succinctius edocebo. **6** Post interitum rebellium tyrannorum, quos ad haec temptanda, quae mouerunt, rabies egit et furor, uelut impiis eorum manibus Romano sanguine parentantes persultant barbari Gallias, rupta limitum pace, hac animati fiducia quod nos per disiunctissimas terras arduae necessitates adstringunt. **7** Huic igitur malo, ultra adposita iam proserpenti, si, dum patitur tempus, occurrerit nostri uestrique consulti suffragium, et colla superbarum gentium detumescent et imperii fines erunt intacti. Restat uenturorum spem quam gero secundo roboretis effectu. **8** Iulianum hunc fratrem meum

3 opponebat *NG* : optin- *V* obtin- *B* || post multaque *VBG*, *Pig.* : p. multa itaque *Nov.* || adsumi et *Gün.* : adsumet *V* adsumere *BG*.
4 prodicto *V*, *Pig.* : praed- *EBG* || tribunali ad altiorem *BG* : tr. altiorem *W²N* tr. (*lac. septem litt.*) tiorem *V* || insistens *Val.* : inscendens *G* insiginens *V* insigniter *B*.
7 proserpenti si dum *Val.* : -ti dum *W²BG* -tis dum *V* || restat uenturorum spem *Pig.* : r. ut u. s. *Her.* r. ueturum s. *V* r. ut rerum s. *G* restiturum specie *B*.

justement distingué par une modestie qui nous le rend cher autant que ses liens de parenté, ce jeune homme à l'activité déjà éclatante, je souhaite l'appeler au rang de César, et ce projet, s'il vous paraît avantageux, doit être sanctionné aussi par votre accord. »

9 Il s'apprêtait à en dire davantage quand l'assemblée l'interrompit et l'en empêcha avec discrétion, déclarant, avec une sorte de prescience, que cette décision traduisait la volonté de la divinité suprême et non point celle d'un esprit humain. **10** L'empereur attendit immobile le retour du silence et s'expliqua sur le reste avec plus d'assurance : « Eh bien, puisque vos acclamations joyeuses nous montrent que votre approbation aussi m'est acquise, que cet adolescent à la force tranquille, dont il nous faut imiter plus que louer la conduite pleine de modération, se lève pour recevoir un honneur qui était presque attendu [242]. Ses dispositions remarquables, développées par une éducation libérale, il me semble les avoir fait connaître pleinement par mon choix même. Aussi, avec le consentement du dieu du ciel, je vais le couvrir du manteau impérial. »

11 A ces mots, il revêtit Julien de la pourpre de ses aïeux et le déclara César à la satisfaction de l'armée, puis adresse ces mots au prince dont la physionomie tendue trahissait une pointe de tristesse : **12** « Tu as reçu dans ton jeune âge la gloire éclatante de tes origines, mon frère qui m'es le plus cher des hommes ; ma propre gloire s'est accrue, je l'avoue : en conférant justement à ta noblesse si proche de la mienne un pouvoir à peu près égal au mien, j'ai le sentiment d'être plus grand que par ce pouvoir même [243]. **13** Viens donc prendre part à mes peines et à mes périls, et assume la charge de défendre les Gaules pour soulager de toutes tes bontés ces régions meurtries. Et s'il est nécessaire de livrer bataille à l'ennemi, d'un pas

patruelem, ut nostis, uerecundia, qua nobis ita ut necessitudine carus est, recte spectatum iamque elucentis industriae iuuenem, in Caesaris adhibere potestatem exopto, coeptis, si uidentur utilia, etiam uestra consensione firmandis. »

9 Dicere super his plura conantem interpellans contio lenius prohibebat, arbitrium summi numinis id esse, non mentis humanae, uelut praescia uenturi proclamans. **10** Stansque imperator immobilis dum silerent, residua fidentius explicauit : « Quia igitur uestrum quoque fauorem adesse fremitus indicat, laetus adulescens uigoris tranquilli, cuius temperati mores imitandi sunt potius quam praedicandi, ad honorem prope speratum exsurgat ; cuius praeclaram indolem, bonis artibus institutam, hoc ipso plene uideor exposuisse quod elegi. Ergo eum, praesente nutu dei caelestis, amictu principali uelabo. »

11 Dixit moxque indutum auita purpura Iulianum, et Caesarem cum exercitus gaudio declaratum, his alloquitur contractiore uultu submaestum :

12 « Recepisti primaeuus originis tuae splendidum florem, amantissime mihi omnium frater ; aucta gloria mea, confiteor, qui, iustus in deferenda suppari potestate nobilitati mihi propinquae, quam ipsa potestate uideor esse sublimis. **13** Adesto igitur laborum periculorumque particeps, et tutelam ministerii suscipe Galliarum, omni beneficentia partes leuaturus

8 consensione *Val.* : concessione *VBG*.
9 numinis *T²A* : nominis *V* iouis *BG* || proclamans *W²*, *Cl.* : praedans *V* praedicans *EBG*.
10 prope speratum *V*, *Pig.* : prospe- *PBG* prope- *A* prope despe- *Val.*
12 iustus *VBG* : -tius *Btl.* || suppari *Cor.* : superari *V* superiori *G* super hac re *B*.

ferme prends place parmi les porte-enseignes mêmes, pour conseiller prudemment l'audace au moment favorable, enflammer les combattants en les devançant avec la plus grande précaution, soutenir de renforts les lignes qui ont fléchi, blâmer l'indolence avec mesure, et pour être le témoin le plus véridique de la valeur et de la lâcheté. **14** Ainsi, puisqu'une circonstance grave nous presse, en avant, vaillant guerrier, à la tête de guerriers non moins vaillants ! Nous nous assisterons mutuellement d'une affection solide et constante, nous ferons campagne en même temps et, le monde pacifié, pourvu que la divinité exauce notre prière, nous le gouvernerons ensemble avec une égale modération et une égale piété. Partout avec moi on te verra présent, et moi, je t'assisterai en toutes tes entreprises. Enfin va, va, hâte-toi, accompagné des vœux de tous, pour défendre avec un soin toujours en éveil le poste qui te fut pour ainsi dire assigné par la république en personne ! »

15 Quand il eut terminé, personne ne garda le silence, mais tous les soldats heurtèrent leurs boucliers sur leurs genoux avec un horrible fracas, — ce qui est la preuve d'une approbation complète ; au contraire, lorsque les lances frappent les boucliers, c'est une marque de colère et de ressentiment — ; ils approuvèrent avec une joie prodigieuse, à quelques exceptions près, le choix de l'Auguste, et accueillirent avec l'admiration qu'il méritait le César, tout brillant de l'éclat de la pourpre impériale. **16** Ils contemplèrent longtemps avec attention ses yeux terribles et charmants, son visage auquel l'animation donnait de la grâce, et ils en déduisaient ce qu'il serait un jour, comme s'ils avaient fouillé en ces vieux livres dont la lecture révèle les secrets des âmes par les traits du corps. Et pour garder le respect dû à plus puissant que lui [244] on ne le louait pas au-delà de toute mesure, ni moins qu'il ne convenait, et c'est pourquoi leurs paroles avaient l'air d'être celles de censeurs et non point de soldats. **17** Fina-

adflictas : et si hostilibus congredi sit necesse, fixo gradu consiste inter signiferos ipsos, audendi in tempore consideratus hortator, pugnantes accendens praeeundo cautissime, turbatosque subsidiis fulciens modesteque increpans desides, uerissimus testis adfuturus industriis et ignauis. **14** Proinde, urgente rei magnitudine, perge uir fortis, ducturus uiros itidem fortes. Aderimus nobis uicissim amoris robusta constantia, militabimus simul, una orbem pacatum — deus modo uelit quod oramus — pari moderatione pietateque recturi. Mecum ubique uideberis praesens, et ego tibi quodcumque acturo non deero. Ad summam i, i, propera sociis omnium uotis, uelut adsignatam tibi ab ipsa re publica stationem cura peruigili defensurus ! »

15 Nemo post haec finita reticuit, sed militares omnes horrendo fragore scuta genibus inlidentes — quod est prosperitatis indicium plenum ; nam contra, cum hastis clipei feriuntur, irae documentum est et doloris — immane quo quantoque gaudio praeter paucos Augusti probauere iudicium, Caesaremque admiratione digna suscipiebant, imperatorii muricis fulgore flagrantem. **16** Cuius oculos cum uenustate terribiles, uultumque excitatius gratum, diu multumque contuentes, qui futurus sit colligebant uelut scrutatis ueteribus libris, quorum lectio per corporum signa pandit animarum interna. Eumque, ut potiori reuerentia seruaretur, nec supra modum laudabant nec infra quam decebat, atque ideo censorum uoces sunt aestimatae, non militum. **17** Susceptus denique ad

13 adflictas $W^{2}BG$: -tis *V* ‖ hostilibus *V* : hostibus *EBG* ‖ modesteque *Cl.* : -te (*lac. quinque litt.*) *V* -te *BG* ‖ ignauis *EAG* : gna- *Btl.* ignauiis *VB*.
14 ad summam i i *Pig.* : ad s. i *Val.* adsuma mihi *V* ad summa mihi *G* ad s. mihi *B*.
16 terribiles *AG* : -lis *VB*.

lement, admis à s'asseoir sur le char de l'empereur et reçu au palais, il murmurait tout bas ce vers du poème homérique : « La mort au manteau de pourpre l'a pris, et le destin inflexible [245]. » Ces faits se déroulèrent le huitième jour avant les ides de novembre, l'année du consulat d'Arbition et de Lollianus. 18 Puis peu de jours après, Hélène, la jeune sœur de Constance, fut unie au César par les liens du mariage. Quand on eut préparé tout ce que réclamait la hâte de son départ, Julien, prenant avec lui une faible escorte, sortit de la ville aux kalendes de décembre et fut accompagné par l'empereur jusqu'à un point signalé par deux colonnes, situé entre Lumello [246] et Pavie. Parvenu à Turin par étapes directes, il y est bouleversé par une grave nouvelle qui, récemment transmise à la cour d'Auguste, avait été tue à dessein pour ne pas interrompre les préparatifs. 19 Elle annonçait que Cologne, ville fort renommée de la Germanie Seconde, après un siège acharné mené par des forces barbares considérables, avait été prise d'assaut et détruite. 20 Bouleversé et consterné, car c'était comme un premier présage des maux qui approchaient à grands pas, on l'entendait souvent murmurer plaintivement qu'il n'avait gagné rien de plus que de mourir plus occupé. 21 A son arrivée à Vienne [247], les habitants de tout âge et toute condition accoururent à son entrée, pour l'accueillir avec honneur comme un prince désiré et heureux dans ses entreprises [248]. Quand on l'aperçut de loin, la population entière, avec le proche voisinage, le salua des noms d'empereur clément et fortuné, et prit les devants dans un concert de louanges, contemplant avidement la pompe royale qui entourait un prince légitime : elle voyait dans son arrivée le remède aux épreuves de tous et

consessum uehiculi, receptusque in regiam, hunc uersum ex Homerico carmine susurrabat :

ἔλλαβε πορφύρεος θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.

Haec diem octauum iduum Nouembrium gesta sunt, cum Arbitionem consulem annus haberet et Lollianum. 18 Deinde diebus paucis Helena uirgine, Constanti sorore, eidem Caesari iugali foedere copulata, paratisque uniuersis quae maturitas proficiscendi poscebat, comitatu paruo suscepto, kalendis Decembribus egressus est, deductusque ab Augusto ad usque locum duabus columnis insignem, qui Laumellum interiacet et Ticinum, itineribus rectis Taurinos peruenit, ubi nuntio percellitur graui, qui, nuper in comitatum Augusti perlatus, de industria silebatur ne parata diffluerent. 19 Indicabat autem Coloniam Agrippinam, ampli nominis urbem in secunda Germania, pertinaci barbarorum obsidione reseratam magnis uiribus et deletam. 20 Quo maerore perculsus, uelut primo aduentantium malorum auspicio, murmurans querulis uocibus saepe audiebatur : nihil se plus adsecutum quam ut occupatior interiret. 21 Cumque Viennam uenisset, ingredientem optatum quidem et impetrabilem honorifice susceptura omnis aetas concurrebat et dignitas, proculque uisum plebs uniuersa, cum uicinitate finitima, imperatorem clementem appellans et faustum, praeuia consonis laudibus celebrabat, auidius pompam regiam in principe legitimo cernens : communiumque remedium aerumnarum in

17 susurrabat (*lac. duodeuiginti litt.*) *V* || diem octauum *Kie*: die octauo *V²EBG* die octalium *V¹* || arbitionem *VBG* : arbet- *Hb.*
18 uirgine *V* : *om. RBG* || iugali *V* : coniu- *BG* || laumellum *W²G* : laom- *V* lacm- *B.*
21 impetrabilem *Val.* : impera- *V* imperatorem *BG* ||

pensait que l'éclat d'un génie tutélaire venait d'apparaître dans une situation désespérée. 22 C'est alors qu'une vieille femme aveugle qui avait demandé quel personnage avait fait son entrée, quand elle eut appris que c'était le César Julien, s'écria : « C'est celui qui restaurera les temples des dieux ! »

IX. *De l'origine des Gaulois ; d'où vient leur nom de Celtes et de Galates ; de leurs maîtres.*

1 Ainsi, puisque « j'entreprends », suivant la prédiction du sublime poète de Mantoue, « une œuvre plus grande, et qu'une série d'événements majeurs apparaît devant moi »[249], je crois à propos de décrire maintenant les régions et la situation des Gaules : je ne veux pas, en traitant de matières inconnues à quelques lecteurs au milieu de l'ardeur des guerres et des vicissitudes des combats, avoir l'air d'imiter la paresse des marins obligés de raccommoder au milieu des flots et des tempêtes les voiles usées et les câbles qu'on aurait pu remettre en état à un moment plus sûr. 2 En élevant des doutes sur l'origine la plus antique des Gaulois, les auteurs anciens nous ont laissé une connaissance imparfaite du sujet, mais par la suite Timagène [250], un Grec par son exactitude et son langage, puisa dans des livres multiples et rassembla ces faits longtemps ignorés. C'est sur sa foi, et en écartant toute obscurité, que nous exposerons les mêmes notions avec précision et clarté. 3 Certains auteurs ont affirmé qu'en ces régions le premier peuple que l'on vit furent les Aborigènes, appelés Celtes du nom d'un roi très aimé et, du nom de sa mère, Galates, qui est le nom donné aux Gaulois en langue grecque. D'autres prétendent que des Doriens, ayant suivi le vieil Hercule, s'établirent en des lieux voisins de l'Océan. 4 Les druides [251] déclarent qu'en réalité une partie de ce peuple est indigène, mais que d'autres aussi affluèrent en Gaule d'îles lointaines et de régions situées au-delà du

eius locabat aduentu, salutarem quendam genium adfulsisse conclamatis negotiis arbitrata. 22 Tunc anus quaedam orba luminibus, cum percontando quinam esset ingressus Iulianum Caesarem comperisset, exclamauit hunc deorum templa reparaturum.

IX. *De origine Gallorum ; et unde dicti Celtae ac Galatae ; deque eorum doctoribus.*

1 Proinde quoniam, ut Mantuanus uates praedixit excelsus, « maius opus moueo maiorque mihi rerum nascitur ordo », Galliarum tractus et situm ostendere puto nunc tempestiuum, ne, inter procinctus ardentes proeliorumque uarios casus ignota quibusdam expediens, imitari uidear desides nauticos, adtrita lintea cum rudentibus, quae licuit parari securius, inter fluctus resarcire coactos et tempestates. 2 Ambigentes super origine prima Gallorum, scriptores ueteres notitiam reliquere negotii semiplenam, sed postea Timagenes, et diligentia Graecus et lingua, haec quae diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus libris. Cuius fidem secuti, obscuritate dimota, eadem distincte docebimus et aperte. 3 Aborigines primos in his regionibus quidam uisos esse firmarunt, Celtas nomine regis amabilis et matris eius uocabulo Galatas dictos — ita enim Gallos sermo Graecus appellat, — alii Dorienses antiquiorem secutos Herculem oceani locos inhabitasse confines. 4 Druidae memorant re uera fuisse populi partem indigenam, sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse et tractibus trans-

salutarem *EBG* : -re *V* || conclamatis *W²N*, *Lin.* : -mantis *V* -mans *BG*.
IX, 1 maius opus moueo *V²BG* : mo. o. ma. *tr.* *V¹*.
2 reliquere *EBG* : relinq- *V* || negotii *G* : -ocii *B* -otiis *V*.
4 druidae *scripsi* : drysidae *Val.* drasidae *VBG* || et *G* : ex *VB*.

Rhin, chassés de leurs demeures par la fréquence des guerres et par les raz-de-marée [252] d'une mer orageuse. 5 Certains autres soutiennent qu'un petit nombre de Grecs fugitifs, après la chute de Troie, et dispersés partout, ont occupé ces lieux qui étaient alors déserts. 6 Les habitants de ces contrées affirment plutôt à tout venant ce que j'ai moi-même lu gravé sur leurs monuments : Hercule, fils d'Amphitryon, s'était hâté d'aller faire disparaître les cruels tyrans [253] Géryon et Tauriscus, dont l'un infestait l'Espagne et l'autre les Gaules ; après les avoir vaincus tous les deux, il eut, de ses relations avec des femmes nobles, plusieurs enfants qui appelèrent de leur propre nom les régions qu'ils gouvernaient. 7 Mais une population d'Asie originaire de Phocée [254], cherchant à éviter la rigueur d'Harpale, préfet du roi Cyrus, gagna l'Italie par mer. Une partie fonda Vélie, en Lucanie, une autre Marseille, dans la Viennoise ; puis, dans les âges qui suivirent, avec l'accroissement de la population ils fondèrent bon nombre de villes. Mais il me faut renoncer à la variété des opinions qui engendre souvent la satiété. 8 A travers ces régions, ces hommes peu à peu se civilisèrent, le goût des arts libéraux se développa sur l'initiative des bardes, des eubages [255] et des druides. Les bardes chantaient, en s'accompagnant des doux accents de la lyre, les exploits des hommes illustres composés en vers héroïques, tandis que les eubages, portant leurs investigations vers les choses d'en-haut, tentaient de révéler aussi les lois sublimes de la nature. Quant aux druides, intellectuellement supérieurs, et liés en confréries suivant le précepte de Pythagore, ils s'élevèrent par leurs recherches

rhenanis, crebritate bellorum et alluuione feruidi maris sedibus suis expulsos. 5 Aiunt quidam paucos post excidium Troiae fugitantes Graecos ubique dispersos loca haec occupasse tunc uacua. 6 Regionum autem incolae id magis omnibus adseuerant quod etiam nos legimus in monumentis eorum incisum, Amphitryonis filium Herculem ad Geryonis et Taurisci saeuorum tyrannorum perniciem festinasse, quorum alter Hispanias, alter Gallias infestabat ; superatisque ambobus, coisse cum generosis feminis suscepisseque liberos plures, et eos partes quibus imperitabant suis nominibus appellasse. 7 A Phocaea uero Asiaticus populus, Harpali inclementiam uitans, Cyri regis praefecti, Italiam nauigio petit. Cuius pars in Lucania Veliam, alia condidit in Viennensi Massiliam : dein secutis aetatibus oppida, aucta uirium copia, instituere non pauca. Sed declinanda uarietas saepe satietati coniuncta. 8 Per haec loca hominibus paulatim excultis, uiguere studia laudabilium doctrinarum, inchoata per bardos et eubages et druidas. Et bardi quidem fortia uirorum inlustrium facta, heroicis composita uersibus, cum dulcibus lyrae modulis cantitarunt ; eubages uero, scrutantes summa, et sublimia naturae pandere conabantur. Inter eos druidae ingeniis celsiores, ut auctoritas Pythagorae decreuit sodaliciis adstricti consortiis, quaestionibus occultarum rerum

6 saeuorum *BG* : saeuum *V* saeuium *Val.*
7 petit *BV* : petiit *G* || satietati *EG* : -tis *V* societatis *B.*
8 bardos *BG* : ua- *V* || eubages *G* : euhagis *V* || druidas *G* : druidis *N* dratis *V* || bardi *BG* : uardi *V* || eubages *G* : -gi *b* euhagi *B* euhagis *V* || summa *BG* : seruiani *V* seriem *W²N* sacris tantum seruiebant *Moreau* || et sublimia *VBG* : s. leges *Nov.* et leges *Moreau* || inter eos *Eys.* : inter es *V* inter hos *BG* eis *Nov.* ceteris *Her. Cl.* || druidae *NBG* : dryaridae *V* drasidae *Gar.*

sur des problèmes obscurs et profonds : dédaignant les choses humaines, ils proclamèrent l'immortalité des âmes.

X. *Des Alpes gauloises et des chemins divers qui les traversent.*

1 Cette partie des Gaules, en raison de la masse de leurs montagnes à pic, effrayantes par leurs neiges éternelles, était presque inconnue auparavant des habitants du reste du monde, sauf dans les régions côtières. Des remparts l'enserrent de toutes parts, disposés par la nature comme par la main de l'homme. **2** Du côté du sud, elle est baignée par la mer tyrrhénienne et la mer gauloise. Là où elle lève les yeux vers le Chariot céleste, elle est séparée de peuples sauvages par les bras du Rhin. Du côté où elle est exposée au couchant, elle est barrée par l'Océan et les hauteurs des Pyrénées. Là où elle s'élève vers le soleil levant, elle fait place au massif des Alpes Cottiennes. Le roi Cottius, une fois les Gaules soumises, caché tout seul dans leurs défilés et confiant dans les difficultés d'une région sans chemins, lorsque finalement son esprit de rebellion se fut apaisé, fut admis dans l'amitié de l'empereur Octavien et, en guise de présent mémorable, il construisit au prix de grands travaux des raccourcis commodes aux voyageurs, entre les anciennes voies alpines sur lesquelles je dirai un peu plus tard ce que j'ai appris. **3** Dans ces Alpes Cottiennes qui commencent à la ville de Suse, se dresse une haute chaîne que presque personne ne peut franchir sans danger. **4** Le voyageur qui vient des Gaules trouve en effet une pente assez douce, mais sur l'autre versant, les murailles de rochers en surplomb offrent un spectacle terrifiant : surtout au printemps, lorsque les glaces et les neiges fondent au souffle

altarumque erecti sunt, et, despectantes humana, pronuntiarunt animas immortales.

X. *De Alpibus Gallicanis et de uariis per eas itineribus.*

1 Hanc Galliarum plagam, ob suggestus montium arduos et horrore niuali semper obductos, orbis residui incolis antehac paene ignotam, nisi qua litoribus est uicina, munimina claudunt undique, natura uelut arte circumdata. **2** Et a latere quidem australi, Tyrrheno adluitur et Gallico mari ; qua caeleste suspicit plaustrum, a feris gentibus fluentis distinguitur Rheni ; ubi occidentali subiecta est sideri, oceano et altitudine Pyrenaea arcetur ; unde ad solis ortus attollitur, aggeribus cedit Alpium Cottiarum ; quas rex Cottius perdomitis Galliis, solus in angustiis latens inuiaque locorum asperitate confisus, lenito tandem tumore, in amicitiam principis Octauiani receptus molibus magnis exstruxit, ad uicem memorabilis muneris, conpendiarias et uiantibus opportunas, medias inter alias Alpes uetustas, super quibus comperta paulo postea referemus. **3** In his Alpibus Cottiis, quarum initium a Segusione est oppido, praecelsum erigitur iugum, nulli fere sine discrimine penetrabile. **4** Est enim e Galliis uenientibus prona humilitate deuexum, pendentium saxorum altrinsecus uisu terribile, praesertim uerno tempore, cum, liquente gelu niuibusque solutis flatu calidiore uentorum, per diruptas utrimque angustias et lacunas pruinarum congerie

et ... immortales *in marg. ima* V^2 : *om.* V^1 *relicta lac. duodecim litt.*

X, 2 qua VE^2G : quae *B* || pyrenaea *Cl.* : -nei *VB* -naei *G* || arcetur *Cl.* : surgitur *VBG* cingitur W^2 urgetur *Eys.* fulcitur *Her.* || octauiani receptus principis *EBG* : oct. receptu (-tis V^2) pri. *V* pri. oct. receptus *Nov.* oct. receptus principiis *Her.* oct. rec. *Dam.*

3 segusione *AG* : -tione *V* -sio *B*.

plus chaud des vents et qu'à travers les gorges entre deux à pic et les ravins dissimulés par des congères, hommes et bêtes descendent à pas hésitants et s'abattent ainsi que les attelages. Et le seul remède que l'on ait trouvé pour éviter leur perte est celui-ci : la plupart des véhicules sont attachés par de grosses cordes, retenus par derrière par l'effort vigoureux des hommes et des bœufs, et, marchant à peine d'un pas traînant, descendent les pentes avec un peu plus de sécurité. Ces difficultés, comme je l'ai dit, se présentent au printemps. **5** En hiver, la terre couverte par les froids d'une croûte de glace, étant comme polie et par là-même glissante, rend la marche incertaine et provoque les chutes ; et les larges vallées, où en terrain plat la glace ôte toute sécurité, engloutissent parfois les voyageurs. C'est pour cette raison que les gens qui connaissent bien le pays enfoncent aux endroits les plus sûrs des pieux de bois dressés, afin que leur ligne continue guide le voyageur sans dommage. Si ces pieux disparaissent sous les neiges ou s'ils sont renversés par les ruisseaux qui coulent de la montagne, il est difficile de passer par les sentiers, même avec des indigènes pour vous montrer le chemin. **6** A partir du point culminant de cette montée, du côté de l'Italie, un plateau s'étend sur une distance de sept milles jusqu'au poste dit de Mars, et de là une autre hauteur, plus élevée et difficilement franchissable, atteint jusqu'au sommet de la Matrone [256], qui doit son nom à la chute qu'y fit une femme noble. De ce point là, un chemin en pente, mais plus aisé, est praticable jusqu'à la forteresse de Briançon. **7** Le tombeau de ce petit roi, dont nous avons rappelé qu'il bâtit des routes, est à Suse, tout proche des murailles, et ses mânes sont pieusement honorés pour la double raison qu'il avait gouverné ses sujets avec justice et que, devenu l'allié de l'Empire romain, il a procuré à son peuple une paix éternelle. **8** Et bien que la route que nous avons décrite soit la route centrale, la plus courte et la plus fréquentée, cependant beaucoup d'autres encore

latebrosas, descendentes cunctantibus plantis homines et iumenta procidunt et carpenta ; idque remedium ad arcendum exitium repertum est solum, quod pleraque uehicula uastis funibus inligata, pone cohibente uirorum uel boum nisu ualido uix gressu reptante, paulo tutius deuoluuntur. Et haec, ut diximus, anni uerno contingunt. **5** Hieme uero humus crustata frigoribus et tamquam leuigata ideoque labilis incessum praecipitantem impellit ; et patulae ualles per spatia plana glacie perfidae uorant non numquam transeuntes. Ob quae locorum callidi eminentes ligneos stilos per cautiora loca defigunt, ut eorum series uiatorem ducat innoxium ; qui si niuibus operti latuerint aut montanis defluentibus riuis euersi, calles agrestibus praeuiis difficile peruaduntur. **6** A summitate autem huius Italici cliui, planities ad usque stationem nomine Martis per septem extenditur milia, et hinc alia celsitudo erectior, aegreque superabilis, ad Matronae porrigitur uerticem, cuius uocabulum casus feminae nobilis dedit. Vnde decliue quidem iter, sed expeditius, ad usque castellum Brigantiam patet. **7** Huius sepulcrum reguli, quem itinera struxisse retulimus, Segusione est moenibus proximum, manesque eius ratione gemina religiose coluntur, quod iusto moderamine rexerat suos et, adscitus in societatem rei Romanae, quietem genti praestitit sempiternam. **8** Et licet haec quam diximus uiam media sit et compendiaria magisque celebris, tamen etiam aliae multo

4 repertum est *V* : -tum *BG*.
5 locorum *V* : *om.* *BG* || aut montanis *W*², *Btl.* : mon. *VBG* montanisue *Gar.* || calles *Pet.* : graues *VB* glacies *Btl.* *om.* *EDW*²*G* || peruaduntur *VBG* : -dunt *Hau.*
6 brigantiam *Val.* : uirgan- *VBG*.
7 religiose *Gro.* : -one *VBG*.

ont été, bien auparavant, construites à des époques diverses. 9 La première est due au Thébain Hercule, qui, pour abattre Géryon et Tauriscus, comme je l'ai rappelé, voyageait à loisir : il la construisit près des Alpes Maritimes et leur donna le nom d'Alpes Grées[362]. Semblablement il consacra à sa mémoire éternelle la citadelle et le port de Monaco. Puis quand un grand nombre de siècles se furent écoulés, le nom des Alpes Pennines fut imaginé pour la raison suivante. **10** Publius Cornélius Scipion, père du premier Africain, au temps où les Sagontins, fameux par leurs infortunes et leur loyauté, étaient assiégés par les Africains avec une obstination tenace, s'apprêtait à venir à leur secours et faisait passer en Espagne une flotte portant une puissante armée. Mais la cité ayant été détruite par des forces supérieures, Scipion, incapable de poursuivre Hannibal qui avait passé le Rhône trois jours auparavant et marchait vers les régions de l'Italie, fit franchir à sa flotte une courte distance et guetta à Gênes, ville de Ligurie, l'ennemi qui devait descendre des montagnes, pour en finir en plaine, si la chance lui en donnait la possibilité, avec un adversaire épuisé par la difficulté des routes. **11** Soucieux pourtant de l'intérêt général, il engagea son frère Cn. Scipion à partir pour l'Espagne afin de contenir Hasdrubal, pareillement prêt à déboucher de là-bas. Informé par des transfuges, Hannibal, en homme à l'esprit prompt et rusé, sous la conduite d'habitants de la région de Turin, arriva par le Tricastin et la lisière extrême du pays des Voconces, aux défilés des Tricores. Partant de là, il prit une autre route, jusqu'alors infranchissable. Il creusa un chemin dans une roche qui s'élevait à une hauteur immense ; en la calcinant avec les flammes d'un énorme bûcher et en y versant du vinaigre, il réussit à la dissoudre, suivit le cours de la Durance, dangereux par ses tourbillons errants, et occupa le pays étrusque[257].

antea temporibus sunt constructae diuersis. **9** Et primam Thebanus Hercules, ad Geryonem exstinguendum, ut relatum est, et Tauriscum lenius gradiens, prope maritimas composuit Alpes, hisque Graiarum indidit nomen ; Monoeci similiter arcem et portum ad perennem sui memoriam consecrauit. Deinde emensis postea saeculis multis, hac ex causa sunt Alpes excogitatae Poeninae. **10** Superioris Africani pater Publius Cornelius Scipio, Saguntinis, memorabilibus aerumnis et fide, pertinaci destinatione Afrorum obsessis, iturus auxilio, in Hispaniam traduxit onustam manu ualida classem, sed ciuitate potiore Marte deleta, Hannibalem sequi nequiens, triduo ante transito Rhodano, ad partes Italiae contendentem, nauigatione ueloci intercurso spatio maris haud longo, degressurum montibus apud Genuam obseruabat, Liguriae oppidum, ut cum eo, si copiam fors dedisset, uiarum asperitate fatigato decerneret in planitie. **11** Consulens tamen rei communi, Cn. Scipionem fratrem ire monuit in Hispanias, ut Hasdrubalem exinde similiter erupturum arceret. Quae Hannibal doctus a perfugis, ut erat expeditae mentis et callidae, Taurinis ducentibus accolis, per Tricastinos et oram Vocontiorum extremam ad saltus Tricorios uenit. Indeque exorsus, aliud iter antehac insuperabile fecit ; excisaque rupe in immensum elata, quam cremando ui magna flammarum acetoque infuso dissoluit, per Druentiam flumen, gurgitibus uagis intutum, regiones

9 et primam *V* : prima *BG* || thebanus *BG* : -beus *V* || hisque *T*, *Val.* : hique *V* hicque *BG* || graiarum *Val.* : harum *VBG* || indidit nomen *V* : n. i. *tr. BG*.

10 et fide pertinaci V^2G : p. et f. V^1 et p. *B* || degressurum *Val.* : digr- *VG* digressus *B*.

11 a *BG* : *om. V* || tricastinos *EBG*, *Val.* : -sinos *V* || intutum W^2G : intotum *V* in totum *B* in tortum *A*.

Mais en voilà assez sur les Alpes. Arrivons-en maintenant au reste de la contrée.

XI. *Division et brève description des Gaules. Le cours du Rhône.*

1 Au temps jadis où ces régions demeuraient dans l'obscurité, comme des régions barbares, elles furent divisées en trois parties, croit-on, entre les Celtes ou Gaulois, les Aquitains et les Belges, qui diffèrent de langue, de coutumes et de lois. 2 Les Gaulois, qui sont des Celtes, sont séparés des Aquitains par la Garonne, fleuve né des hauteurs des Pyrénées, et qui, après avoir traversé nombre da villes, se perd dans l'Océan. 3 La même nation est séparée des Belges par la Marne et la Seine, fleuves de semblable importance. Coulant à travers la Lyonnaise, après avoir enfermé dans son île la place des Parisiens, qui a nom Lutèce, elles unissent leurs eaux et, poursuivant leur course tout droit, elles se jettent dans la mer près du Camp de Constance [258]. 4 De tous ces peuples, les Belges avaient la réputation, chez les anciens auteurs, d'être les plus courageux, pour la raison que, fort éloignés de la civilisation, étrangers à la mollesse que cause l'importation du luxe, ils combattirent longtemps contre les Germains d'outre Rhin. 5 Les Aquitains, au contraire, dont les rivages plus proches et tranquilles attirent chez eux les marchandises étrangères, virent leurs mœurs tomber dans la mollesse et passèrent aisément sous la domination romaine. 6 Toutes les Gaules, à partir du moment où, sous la pression des guerres multiples, elles succombèrent sous le dictateur Jules César, étaient partagées en quatre gouvernements, dont l'un, celui de la Narbonnaise, comprenait la Viennoise et la Lyonnaise, le second contrôlait toute l'Aquitaine ; la Germanie supérieure et inférieure et

occupauit Etruscas. Hactenus super Alpibus. Nunc ad restantia ueniamus.

XI. *Breuis diuisio ac descriptio Galliarum ; et cursus fluminis Rhodani.*

1 Temporibus priscis, cum laterent hae partes ut barbarae, tripartitae fuisse creduntur, in Celtas eosdemque Gallos diuisae et Aquitanos et Belgas, lingua institutis legibusque discrepantes. 2 Et Gallos quidem, qui Celtae sunt, ab Aquitanis Garumna disterminat flumen, a Pyrenaeis oriens collibus, postque oppida multa transcursa in oceano delitescens. 3 A Belgis uero eandem gentem Matrona discindit et Sequana, amnes magnitudinis geminae ; qui fluentes per Lugdunensem, post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociati, meantesque protinus prope Castra Constantia funduntur in mare. 4 Horum omnium apud ueteres Belgae dicebantur esse fortissimi, ea propter quod ab humaniore cultu longe discreti, nec aduenticiis effeminati deliciis, diu cum transrhenanis certauere Germanis. 5 Aquitani enim, ad quorum litora, ut proxima placidaque, merces aduenticiae conuehuntur, moribus ad mollitiem lapsis, facile in dicionem uenere Romanam. 6 Regebantur autem Galliae omnes, iam inde uti crebritate bellorum urgenti cessere Iulio dictatori, potestate in partes diuisa quattuor, quarum Narbonensis una Viennensem intra se continebat et Lugdunensem ; altera Aquitanis praeerat uniuersis ; supe-

XI, 1 tripartitae *W²BG* : tripent- *V*.
2 celtae sunt *V* : s. c. *tr. BG* || garumna *EBG* : garunna *V*.
3 discindit *G* : descen- *V¹* disten- *V²B* discernit *V²* || consociati *Herr.* : -tim *VG* -tum *B* || meantesque *Herr.* : -tes *E* meant meantesque *BG* meanti meantesque *V*.
4 effeminati *EBG* : fem- *V*.

la Belgique relevaient à cette même époque des deux autres juridictions. 7 Mais aujourd'hui, voici les provinces que l'on compte sur toute l'étendue des Gaules [259] : la Germanie seconde, qui est la première à se présenter du côté de l'Occident, défendue par les vastes et riches cités de Cologne et de Tongres. 8 Puis la Germanie première où, sans parler des autres municipes, il y a Mayence, Worms, Spire et Strasbourg, fameuse par la défaite des barbares. 9 Après ces provinces, la Belgique première nous offre Metz et Trèves, magnifique séjour des empereurs. 10 Est jointe à celle-ci la Belgique seconde, où sont Amiens, ville éminente entre toutes, Châlons et Reims. 11 Chez les Séquanes, nous voyons Besançon et Augst, plus importantes que beaucoup d'autres. La première Lyonnaise est illustrée par Lyon, Chalon-sur-Saône [103], Sens, Bourges, Autun et l'antique grandeur de ses murs. 12 La Lyonnaise seconde se fait remarquer par Rouen et Tours, Évreux et Troyes. Les Alpes Grées et Pennines ont, en dehors de cités plus obscures, Avenches, ville abandonnée sans doute, mais qui jadis était fort illustre, comme l'attestent aujourd'hui encore ses édifices à demi ruinés. Telles sont les provinces et les villes des Gaules qui ont de l'éclat. 13 Dans l'Aquitaine [260], qui regarde les montagnes Pyrénées et la partie de l'Océan qui s'étend jusqu'à l'Espagne, la première province est celle d'Aquitanique, magnifiquement ornée par de vastes cités où, sans parler de beaucoup d'autres, brillent au premier rang Bordeaux

riorem et inferiorem Germaniam Belgasque duae iurisdictiones isdem rexere temporibus. 7 At nunc numerantur prouinciae per omnem ambitum Galliarum : secunda Germania, prima ad occidentali exoriens cardine, Agrippina et Tungris munita, ciuitatibus amplis et copiosis. 8 Dein prima Germania, ubi praeter alia municipia Mogontiacus est et Vangiones, et Nemetae et Argentoratus, barbaricis cladibus nota. 9 Post has Belgica prima Mediomatricos praetendit et Treueros, domicilium principum clarum. 10 Huic adnexa secunda est Belgica, qua Ambiani sunt, urbs inter alias eminens, et Catelauni et Remi. 11 Apud Sequanos, Bisontios uidemus et Rauracos, aliis potiores oppidis multis. Lugdunensem primam Lugdunus ornat et Cabillona et Senones et Biturigae et moenium Augustoduni magnitudo uetusta. 12 Secundam enim Lugdunensem Rotomagi et Turoni, Mediolanum ostendunt et Tricasini ; Alpes Graiae et Poeninae exceptis obscurioribus habent et Auenticum, desertam quidem ciuitatem, sed non ignobilem quondam, ut aedificia semiruta nunc quoque demonstrant. Hae prouinciae urbesque sunt splendidae Galliarum. 13 In Aquitania, quae Pyrenaeos montes et eam partem spectat oceani quae pertinet ad Hispanos, prima prouincia est Aquitanica, amplitudine ciuitatum admodum culta : omissis aliis multis, Burdigala et

7 exoriens *V* : exordiens *BG*.
8 nemetae *Cl.* : -te *VB* -tes *BG*.
9 treueros *VB* : -uiros *V²G* || catelauni et remi *edd.* : cathe- et r. *BG* catelaunictremi *V*.
11 cabillo *scripsi* : cabyllones *V¹* cabyllona *V²* cabillona *G* cabillonas *B* || augustoduni *G* : -tuduni *VB*.
12 turoni *Val.* : turini *VBG* || mediolanum *PBG* : -nium *V* || tricasini *V* : -stini *BG* || obscurioribus *codd.* : obs. (*lac. quattuor litt.*) *V*.
13 in aq. *A* : aq. *VBG*.

et Clermont, Saintes et Poitiers. **14** La Novempopulanie doit son lustre à Auch et à Bazas. Dans la Narbonnaise, Eauze [261], Narbonne et Toulouse tiennent le premier rang parmi les villes. La Viennoise s'enorgueillit de la beauté d'un grand nombre de cités, parmi lesquelles Vienne elle-même, Arles et Valence sont les plus importantes ; à celles-ci se joint Marseille, sur l'alliance et les forces de laquelle nous savons que Rome s'appuya parfois dans les crises graves. **15** Proches de ces villes sont Aix, Nice, Antibes et les îles d'Hyères. **16** Et puisque le cours de notre œuvre nous amène à ces régions, il serait illogique et absurde de ne rien dire du Rhône, qui est un fleuve de la plus grande célébrité. Le Rhône coule des Alpes Pennines, d'une abondante quantité de sources, et, d'une course impétueuse, descend vers des régions plus planes, roulant à pleins bords ses propres eaux ; il débouche dans un lac nommé Léman, le traverse sans se mêler nulle part à des eaux étrangères, mais, glissant à la surface, d'une eau plus nonchalante, il cherche une issue et se fraie un passage par la rapidité de son cours. **17** De là, sans diminuer de volume, il coule entre la Savoie et le pays des Séquanes et, après une longue distance, il baigne sur sa gauche la Viennoise, la Lyonnaise sur sa droite ; après avoir décrit des méandres, il reçoit l'Arar, appelé aussi la Saône, dont le cours traverse la Germanie première [262], et il lui donne son nom. Ce point marque le début de la Gaule et, à partir de là, les distances sont mesurées non point en milles, mais en lieues. **18** Par la suite, le Rhône, enrichi des eaux étran-

Aruerni excellunt, et Santones et Pictaui. **14** Nouem populos Ausci commendant et Vasatae. In Narbonensi Elusa et Narbona et Tolosa principatum urbium tenent. Viennensis ciuitatum exultat decore multarum, quibus potiores sunt Vienna ipsa et Arelate et Valentia ; quibus Massilia iungitur, cuius societate et uiribus in discriminibus arduis fultam aliquotiens legimus Romam. **15** His prope Salluuii sunt et Nicaea et Antipolis insulaeque Stoechades. **16** Et quoniam ad has partes opere contexto peruenimus, silere super Rhodano, maximi nominis flumine, incongruum est et absurdum. A Poeninis Alpibus effusiore copia fontium Rhodanus fluens, et procliui impetu, ad planiora degrediens, proprio agmine ripas occultat, et paludi sese ingurgitat, nomine Lemanno, eamque intermeans nusquam aquis miscetur externis, sed altrinsecus summitates undae praeterlabens segnioris, quaeritans exitus uiam sibi impetu ueloci molitur. **17** Vnde sine iactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos, longeque progressus Viennensem latere sinistro praestringit, dextero Lugdunensem, et emensus spatia flexuosa, Ararim quem Sauconnam appellant, inter Germaniam primam fluentem, suum in nomen adsciscit, qui locus exordium est Galliarum. Exindeque non millenis passibus, sed leugis itinera

14 narbonensi elusa *W*, *Lin.* : narbonensilusa V^1 narbonenselusa V^2 n. clusa *BG* || et tolosa *N*, *Val.* : et tolosa et *V* et tolosa quae *BG*.

16 lemanno *E* : lemano *BG* limanno *V* || segnioris *Val.* : -res *V om. RBG* || quaeritans *BG* : eritans *ex* ertans *V*.

17 per sapaudiam *Val.* : perpensa paudium *V* per densa paludium *BG* || dextero *EA* : -ter *VBG* || fluentem *VBG* : *post* fl. *lacunam susp. Val.* fl. et sequanos *Nov.* fl. et belgicam *Pig.* || suum in *AG* : suum et *VB* || leugis *V* : leucis *BbG*.

gères de l'Isère, porte les plus grands navires, assez souvent habitués à être ballottés par des vents contraires, et au terme de la carrière que la nature lui a prescrite, ses eaux écumantes s'unissent à la mer gauloise, dans le large golfe que l'on appelle des Graus [263] et qui est distant d'Arles d'environ dix-huit milles.

En voilà assez sur la topographie de la région : je vais maintenant décrire l'aspect physique et le caractère des habitants.

XII. *Des mœurs des Gaulois.*

1 Presque tous les Gaulois sont de très haute taille, ils ont la peau blanche et la chevelure rousse ; ils inspirent la crainte par leur regard sauvage, ils ont le goût des querelles et sont présomptueux à l'excès. Si l'un d'eux, au cours d'une rixe, a fait appel à sa femme, qui est beaucoup plus vigoureuse que lui et qui a les yeux pers, une troupe d'étrangers ne pourra lui tenir tête, surtout quand celle-ci, le cou gonflé et grinçant des dents, balançant d'énormes bras blancs, commence à décocher, en y mêlant des coups de pied, des coups de poing semblables à des projectiles de catapultes lancés par la torsion de leurs cordes. **2** Leur voix est généralement effrayante et menaçante, qu'ils soient paisibles ou en colère. Tous cependant sont d'une propreté et d'une élégance également soignées et, dans ces régions, surtout chez les Aquitains, on ne pourra jamais voir ni homme ni femme, si pauvres soient-ils, couverts de haillons malpropres comme ailleurs. **3** Tous les âges y sont aussi bons pour faire la guerre, et le vieillard comme l'adulte marchent au combat avec une égale force d'âme, le corps endurci par le froid et par un entraînement incessant, prêts à braver bien des dangers redoutables. Jamais parmi eux un homme, comme cela arrive en Italie, ne s'est, par crainte du service militaire, coupé le pouce et n'a

metiuntur. **18** Dein Isarae Rhodanus aquis aduenis locupletior, uehit grandissimas naues uentorum difflatu iactari saepius adsuetas, finitisque interuallis quae ei natura praescripsit, spumeus Gallico mari concorporatur, per patulum sinum quem uocant Ad gradus, ab Arelate octauo decimo ferme lapide disparatum. Sit satis de situ locorum. Nunc figuras et mores hominum designabo.

XII. *De moribus Gallorum.*

1 Celsioris staturae et candidi paene Galli sunt omnes et rutili luminumque toruitate terribiles, auidi iurgiorum et sublatius insolentes. Nec enim eorum quemquam adhibita uxore rixantem, multo se fortiore et glauca, peregrinorum ferre poterit globus, tum maxime cum illa, inflata ceruice suffrendens ponderansque niueas ulnas et uastas, admixtis calcibus emittere coeperit pugnos, ut catapultas tortilibus neruis excussas. **2** Metuendae uoces complurium et minaces, placatorum iuxta et irascentium, tersi tamen pari diligentia cuncti et mundi, nec in tractibus illis, maximeque apud Aquitanos, uir poterit aliquis uideri uel femina, licet perquam pauper, ut alibi frustis squalere pannorum. **3** Ad militandum omnis aetas aptissima, et pari pectoris robore senex ad procinctum ducitur et adultus, gelu duratis artubus et labore adsiduo, multa contempturus et formidanda. Nec eorum aliquando quisquam, ut in Italia, munus Martium

18 dein isarae rhodanus *Cl.* : (*lac. trium litt.*) han (*lac. duarum litt.*) rhodanus *V* ubi auctus rh. *B* ubi rh. *G* hinc rhodanus *Val.* || interuallis E^2, *Val.* : -ualles *V* inter ualles *BG*.
XII, 1 celsioris E^2BG : -res *V* || multo se *Her.* : multos *V* multo *EBG*.
2 aquitanos uir *Val.* : aqua (*lac. duodecim litt.*) *V* aquitaniam uir *BG*.

mérité le surnom de « murcus », comme on dit dans le pays [264]. 4 C'est une race portée sur le vin, raffolant de multiples boissons qui ressemblent au vin, et parmi eux des gens de basse condition, l'intelligence affaiblie par cette ivresse continuelle qu'un mot de Caton a définie « une espèce de folie volontaire » [265], se laissent entraîner à rôder au hasard et donnent raison à ce que dit Cicéron dans la défense de Fontéius : « les Gaulois après cela boiront leur vin plus trempé, ce qu'ils redoutaient comme un poison » [266].

5 Ces régions, et particulièrement celles qui bordent l'Italie, tombèrent sans grand effort sous la domination romaine. Le premier essai fut tenté par Fulvius ; puis elles furent affaiblies en de petits combats par Sextius, et finalement soumises par Fabius Maximus : la pleine réalisation de cette entreprise, survenue après la défaite de la redoutable tribu des Allobroges, lui mérita son surnom [267]. 6 Car toutes les Gaules, — à l'exception des parties que les marais rendaient impraticables, suivant les informations dont Salluste nous est garant — [268], après des échecs respectifs au cours d'une guerre de dix années, furent soumises par Jules César et unies à notre communauté par des traités éternels.

Je me suis laissé entraîner trop loin, mais je vais enfin retourner à mon sujet.

XIII. *De Musonianus, préfet du prétoire en Orient.*

1 Après la mort cruelle de Domitianus, son successeur Musonianus [269] gouverna l'Orient avec le rang de préfet du prétoire ; c'était un homme réputé pour son habileté à parler les deux langues, qui lui valut une distinction plus haute qu'on ne l'attendait. 2 En effet, alors que Constantin recherchait minutieusement les sectes religieuses, celles des Manichéens et autres semblables [270], et qu'il ne trouvait pas

pertimescens pollicem sibi praecidit, quos localiter murcos appellant. 4 Vini auidum genus, affectans ad uini similitudinem multiplices potus, et inter eos humiles quidam, obtunsis ebrietate continua sensibus, quam furoris uoluntariam speciem esse Catoniana sententia definiuit, raptantur discursibus uagis, ut uerum illud uideatur quod ait defendens Fonteium Tullius : « Gallos post haec dilutius esse poturos, quod illi uenenum esse arbitrabantur ».

5 Hae regiones, praecipueque confines Italicis, paulatim leui sudore sub imperium uenere Romanum, primo temptatae per Fuluium, deinde proeliis paruis quassatae per Sextium, ad ultimum per Fabium Maximum domitae : cui negotii plenus effectus, asperiore Allobrogum gente deuicta, hoc indidit cognomentum. 6 Nam omnes Gallias, nisi qua paludibus inuiae fuere, ut Sallustio docetur auctore, post decennalis belli mutuas clades subegit Caesar societatique nostrae foederibus uinxit aeternis. Euectus sum longius, sed remeabo tandem ad coepta.

XIII. *De Musoniano praefecto praetorio per Orientem.*

1 Domitiano crudeli morte consumpto, Musonianus eius successor Orientem praetoriani regebat potestate praefecti, facundia sermonis utriusque clarus. Vnde sublimius quam sperabatur eluxit. 2 Constantinus enim cum limatius superstitionum quaereret

3 localiter *V* : ioca- *BG*.
4 obtunsis *V* : -usis *BG* || arbitrabantur *VBG* : -buntur *Btl.*
5 praecipueque *Gün.* : praecipue quae *VBG* || confines *EBG* : -nis *V* || leui sudore *W*², *Lin.* : leuius odore *V*¹ leuis odore *V*² leuius odere *BG* || uenere *E*, *Val.* : uenire *VBG*.
6 ut *E*²*G* : *om.* *VB* || subegit caesar societatique *Lin.* : sub (*lac. quindecim litt.*) societatique *V* soc. *G* perpessar *B* || uinxit *V* : iunxit *WBG*.
XIII, 1 eius *VDNA* : *om.* *BG*.

d'interprète capable, c'est Musonianus qui lui fut recommandé pour sa compétence et qu'il choisit. Quand il se fut acquitté habilement de sa tâche, l'empereur voulut qu'il prît le nom de Musonianus au lieu de celui de Stratégius qu'il portait auparavant. Après ces débuts, ayant franchi bien des échelons dans la carrière des honneurs, il parvint à la préfecture du prétoire. Il était d'ailleurs intelligent et tolérant à l'égard des provinces, doux et séduisant, mais en toute occasion et surtout (ce qui est odieux) dans les contestations des procès il se déshonorait absolument par son avidité à faire des profits. Comme en bien d'autres circonstances, la chose se manifesta jusqu'à l'évidence lors des enquêtes menées sur la mort de Théophile, gouverneur consulaire de Syrie, qui, sur la dénonciation du César Gallus, avait été mis en pièces par l'attaque d'une populace confuse [271] : des pauvres furent condamnés, dont on eut la certitude qu'ils étaient loin lors de cette affaire, tandis que des riches, auteurs de ce crime affreux, furent acquittés après avoir été dépouillés de leurs biens.

3 Prosper rivalisait avec Musonianus ; il remplaçait alors aussi, en Gaule, le maître de cavalerie et y exerçait l'autorité militaire. C'était un homme d'une lâcheté abjecte et qui, selon le mot du poète comique, méprisant l'art du vol « pillait ouvertement » [272].

4 Ces deux hommes s'étaient mis d'accord et s'enrichissaient en se procurant mutuellement les occasions de trafiquer. Les généraux perses stationnés sur les fleuves, alors que leur souverain était retenu aux lointaines frontières de son empire, harcelaient notre territoire avec des bandes de pillards, en faisant irruption sans crainte tantôt en Arménie, quelquefois en Mésopotamie, tandis que les gouverneurs romains étaient occupés à recueillir les dépouilles de leurs sujets.

sectas, Manichaeorum et similium, nec interpres inueniretur idoneus, hunc sibi commendatum ut sufficientem elegit ; quem, officio functum perite, Musonianum uoluit appellari, ante Strategium dictitatum, et ex eo percursis honorum gradibus multis, ascendit ad praefecturam, prudens alia tolerabilisque prouinciis et mitis et blandus, sed ex qualibet occasione, maximeque ex controuersis litibus, quod nefandum est, et in totum lucrandi auiditate sordescens, ut inter alia multa, euidenter apparuit in quaestionibus agitatis super morte Theophili Syriae consularis, proditione Caesaris Galli impetu plebis promiscae discerpti, ubi, damnatis pauperibus quos, cum haec agerentur, peregre fuisse constabat, auctores diri facinoris exutis patrimoniis absoluti sunt diuites.

3 Hunc Prosper adaequabat, pro magistro equitum agente etiam tum in Galliis, militem regens, abiecte ignauus et, ut ait comicus, arte despecta furtorum rapiens propalam.

4 Quis concordantibus mutuaque commercia uicissim sibi conciliando locupletatis, Persici duces uicini fluminibus, rege in ultimis terrarum suarum terminis occupato, per praedatorios globos nostra uexabant, nunc Armeniam, aliquoties Mesopotamiam, confidentius incursantes, Romanis ductoribus ad colligendas oboedientium exuuias occupatis.

2 manichaeorum *edd.* : -cheorum *VBG* || sed ex *Lin.* : et ex *VBG* || in totum *VB* : intutum *Bd.* intutis *Cl.* || promiscae *Cl.* : -ce *V* -cue *B* -cuae *G*.
3 hunc *G* : huc *VB* || galliis *EBG* : gallis *V*.
4 aliquoties *G* : aliquot *VB*.

AMMIANI MARCELLINI RERVM GESTARVM
EXPLICIT LIBER XV
INCIPIT LIBER XVI FELICITER

LIVRE XVI

Sommaire

Janvier, hiver 356-357. — Éloge du César Julien. Julien en Gaule (I). Début de la première guerre alamanique (II) et reprise de Cologne (III). Siège de Sens durant un mois (IV). Vertus de Julien (V).

Affaires d'*Occident* : Arbition accusé et absous (VI). Sur Euthérius, chambellan de Julien ; son éloge (VII). De quelques délateurs (VIII).

Affaires d'*Orient* sous Constance : traité de paix avec les Perses (IX).

Avril-Mai 356. — Orfitus préfet de la ville pour la seconde fois ; entrée solennelle de Constance à Rome (X).

Août 357. — Julien en Gaule : deuxième guerre alamanique (XI). Grande victoire sur les Alamans à Strasbourg (XII).

LIVRE XVI

I. *Éloge de Julien César.*

1 Tandis que l'enchaînement des destins déroulait [273] ces événements à travers le monde romain, César, à Vienne, fut admis par Auguste, consul pour la huitième fois, dans le collège des fastes consulaires. Poussé par son énergie native, il ne rêvait que fracas de batailles et massacres de barbares, et se préparait déjà à rassembler les fragments de la province au cas où la fortune l'assisterait d'un souffle enfin favorable. 2 Comme le redressement considérable qu'il eut la valeur et la chance d'opérer à travers les Gaules l'emporte sur bien des vaillants exploits des anciens, je retracerai ses actes un à un et dans l'ordre, décidé à faire appel à toutes les ressources de mon modeste talent, si elles y suffisent. 3 Mon récit ne sera pas de ceux que dispose avec art le mensonge ingénieux, mais de ceux où s'exprime l'incorruptible véracité de l'histoire, fondée sur des preuves évidentes, et touchera, peu s'en faut, au domaine du panégyrique. 4 Il semble, en effet, qu'une règle de conduite supérieure ait, depuis son noble berceau, accompagné ce jeune homme jusqu'à son dernier souffle. Par une croissance rapide, ses vertus privées et publiques brillèrent d'un tel éclat que sa sagesse le faisait regarder comme un autre Titus, fils de Vespasien, et ses glorieuses expéditions guerrières le faisaient comparer en tous points à Trajan ; clément comme Antonin, par sa recherche du bien et de la perfection il se rapprochait de Marc Aurèle, à l'imitation duquel il façonnait ses actes et son caractère. 5 Et puisque, selon ce que nous apprend l'autorité de Cicéron, « la croissance de toutes les grandes qualités nous fait plaisir comme celle des grands arbres, tandis que leurs racines et leurs souches ne nous intéressent pas autant » [274], ainsi les commencements de ce caractère d'élite furent alors dissimulés par beaucoup de traits qui les

LIBER XVI

I. *Iuliani Caesaris laus.*

1 Haec per orbem Romanum fatorum ordine contexto uersante, Caesar apud Viennam in collegium fastorum a consule octiens Augusto adscitus, urgente genuino uigore pugnarum fragores caedesque barbaricas somniabat, colligere prouinciae fragmenta iam parans si adfuisset fortuna flatu tandem secundo. 2 Quia igitur res magnae quas per Gallias uirtute felicitateque correxit multis ueterum factis fortibus praestant, singula serie progrediente monstrabo, instrumenta omnia mediocris ingenii, si suffecerint, commoturus. 3 Quicquid autem narrabitur, quod non falsitas arguta concinnat, sed fides integra rerum absoluit documentis euidentibus fulta, ad laudatiuam paene materiam pertinebit. 4 Videtur enim lex quaedam uitae melioris hunc iuuenem a nobilibus cunis ad usque spiritum comitata supremum. Namque incrementis uelocibus ita domi forisque conluxit, ut prudentia Vespasiani filius Titus alter aestimaretur, bellorum gloriosis cursibus Traiani simillimus, clemens ut Antoninus, rectae perfectaeque rationis indagine congruens Marco, ad cuius aemulationem actus suos effingebat et mores. 5 Et quoniam, ut Tulliana docet auctoritas, « omnium magnarum artium sicut arborum altitudo nos delectat, radices stirpesque non item », sic praeclarae huius indolis rudimenta tunc multis obnubilantibus tegebantur, quae anteferri gestis eius postea multis et miris hac ratione deberent

I, 1 fatorum *N²BG* : fact- *V* || fortuna *add. Wag.* : *om. codd.*
4 uespasiani f. *BG* : uespass- f. *V del. Wag.* || rectae perfectaeque *G* : -te -cteque *VB*.
5 quoniam *NBG* : quō *V* quom *alii codd.* || praeclarae *G* :

assombrirent, mais ils devraient être préférés aux multiples actions admirables qu'il accomplit par la suite. Car cet adolescent dès ses premières années, élevé comme Érechthée dans la retraite de Minerve, fut tiré des ombrages pacifiques de l'Académie et non de la tente militaire [275] pour affronter la poussière des batailles, et il abattit la Germanie, pacifia le cours du Rhin aux eaux glacées, versa ici le sang de rois qui ne respiraient que cruautés, ailleurs chargea leurs mains de chaînes.

II. *Julien César attaque les Alamans, les bat, leur fait des prisonniers et les met en fuite.*

1 C'est ainsi qu'il passait un hiver fort occupé dans la ville mentionnée ci-dessus, au milieu des rumeurs qui ne cessaient de courir, quand il apprit que les murs de l'antique cité d'Autun [276], enceinte spacieuse mais affaiblie par les dégradations du temps, avaient été occupés par surprise par un assaut barbare, les forces de la garnison se trouvant paralysées, mais que les vétérans, accourus de nuit, les avaient dégagés, car il arrive souvent que l'on écarte les dangers les plus périlleux quand on a perdu tout espoir de salut. 2 Aussi, sans faire trêve à ses soucis, dédaignant la flatterie servile avec laquelle son entourage essayait de le détourner vers les plaisirs et la mollesse, une fois achevés tous les préparatifs suffisants, le huitième jour avant les calendes de juillet il parvint à Autun, comme un vieux général aussi remarquable dans l'action que dans ses calculs, décidé à attaquer les barbares, errant à l'aventure en diverses directions, dès que le hasard lui en aurait offert la possibilité. 3 On délibéra donc, en présence des gens qui connaissaient le pays, pour savoir quel chemin l'on choisirait comme le plus sûr, et l'on échangeait bien des opinions, les uns disant qu'il fallait passer par Arbor *** [277], certains autres par Sedelaucus [278] et Cora [279]. 4 Mais certains faisant observer que Silvanus, qui commandait l'infanterie peu de temps auparavant, avait passé avec

quod adulescens primaeuus, ut Erechtheus in secessu Mineruae nutritus, ex Academiae quietis umbraculis, non e militari tabernaculo, in puluerem Martium tractus, strata Germania pacatisque rigentis Rheni meatibus, cruenta spirantium regum hic sanguinem fudit, alibi manus catenis adflixit.

II. *Iulianus Caesar Alamannos adoritur, caedit, capit et fugat.*

1 Agens itaque negotiosam hiemem apud oppidum ante dictum, inter rumores qui uolitabant adsidui comperit Augustoduni ciuitatis antiquae muros, spatiosi quidem ambitus sed carie uetustatis inualidos, barbarorum impetu repentino insessos, torpente praesentium militum manu ueteranos concursatione peruigili defendisse, ut solet abrupta saepe discrimina salutis ultima desperatio propulsare. 2 Nihil itaque remittentibus curis, ancillari adulatione posthabita, qua eum proximi ad amoenitatem flectebant et luxum, satis omnibus comparatis, octauum kalendas Iulias Augustodunum peruenit, uelut dux diuturnus uiribus eminens et consiliis, per diuersa palantes barbaros, ubi dedisset fors copiam, adgressurus. 3 Habita itaque deliberatione, assistentibus locorum peritis, quodnam iter eligeretur ut tutum, multa ultro citroque dicebantur, aliis per Arbor..., quibusdam per Sedelaucum et Coram iri debere firmantibus. 4 Sed cum subsererent quidam Siluanum paulo ante magistrum pedi-

-clare *NBAG* -dare *V* || manus *Val.* : manibus *VBG* || catenis adflixit *V* : cathenas (cate- *G*) affixit *BG*.
II, 1 augustoduni *scripsi* : -tuduni *VBG*.
2 augustodunum *scripsi* : -tudunum *VBG*.
3 arbor (*et lac. tredecim litt.*) *V* : arborosam quibusdam *BG* || sedelaucum et coram *N*, *Val.* : se delauco et cora *V* sedes leucorum *G*.

huit mille auxiliaires, non sans difficulté, par des chemins de traverse, — d'ailleurs peu sûrs, étant couverts par les arbres de ténèbres profondes, — César, plein de confiance, fit tous ses efforts pour imiter l'audace de cet homme hardi. 5 Et pour éviter tout retard, il ne prit avec lui que des cuirassiers et des ballistaires [280], escorte peu faite pour défendre un général, et, après avoir parcouru ce même chemin, il arriva à Auxerre [281]. 6 Lorsqu'il s'y fut un instant, suivant sa coutume, reposé avec ses soldats, il poursuivit sa route vers Troyes [282]. Les barbares se précipitaient sur lui en bandes : il en surveilla certains après avoir renforcé ses flancs, car il craignait que leur nombre ne fût plus considérable. Quand il avait occupé des positions avantageuses, il en anéantissait d'autres dans une manœuvre facile ; il en fit prisonniers quelques autres que la terreur lui livrait ; quant au reste des ennemis, qui n'avaient que le souci de s'enfuir et portaient sur ce point tous leurs efforts, César, ne pouvant les suivre, empêché qu'il était par le poids des armes de ses soldats, les laissa s'échapper sans dommage. 7 Rassuré ainsi par un espoir déjà plus fondé de résister aux attaques, à travers de multiples dangers il arriva à Troyes de façon si inopinée que, lorsqu'il frappa presque aux portes, dans la crainte de la multitude barbare répandue par la campagne l'entrée de la ville ne s'ouvrit pas sans d'anxieuses hésitations. 8 Après une courte pause pour ménager la fatigue de ses troupes, il marche sur la cité de Reims, estimant qu'il ne fallait absolument pas tarder : c'est là qu'il avait ordonné à toute l'armée de se concentrer, avec des vivres pour un mois, et d'y attendre sa présence. Le chef en était Marcellus [283], successeur d'Ursicin, et Ursicin lui-même avait reçu l'ordre de se tenir dans les mêmes parages jusqu'à

tum per compendiosas uias, uerum suspectas, quia tenebris multis umbrantur, cum octo auxiliarium milibus aegre transisse, fidentius Caesar audaciam uiri fortis imitari magnopere nitebatur. 5 Et nequa interueniat mora, adhibitis cataphractariis solis et ballistariis parum ad tuendum rectorem idoneis, percurso eodem itinere Autessiodurum peruenit. 6 Vbi breui, sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad Tricasinos tendebat, et barbaros in se cateruatim ruentes partim, cum timeret ut ampliores, confertis lateribus obseruabat, alios occupatis habilibus locis decursu facili proterens, nonnullos pauore traditos cepit, residuos in curam celeritatis omne quod poterant conferentes, quia sequi non ualebat grauitate praepeditus armorum, innocuos abire perpessus est. 7 Proinde certiore iam spe ad resistendum ingruentibus confirmatus, per multa discrimina uenit Tricasses, adeo insperatus ut eo portas paene pulsante, diffusae multitudinis barbarae metu aditus urbis non sine anxia panderetur ambage. 8 Et paulisper moratus, dum fatigato consulit militi, ciuitatem Remos, nihil prolatandum existimans, petit, ubi in unum congregatum exercitum uehentem unius mensis cibaria iusserat opperiri praesentiam suam ; cui praesidebat Vrsicini successor Marcellus, et ipse Vrsicinus ad usque expeditionis

4 quia tenebris *G* : quiante mumibris *V* qui ante in umbris *PB* quia nemoribus *Nov.* q. saltus tenebris *Mom.* q. nemorum t. *Her.* || nitebatur *Cl.* : n. (*et lac. quinque litt.*) V^2 -bantu (*id.*) V^1 n. cunctis uiribus *BG*.
5 interueniat *V* : -niret *BG* || autessiodurum *scripsi* : autosudorum *V* autosidorum *GV* : autosidorum *G*.
7 uenit *V* : uenerat *BG* || tricasses *scripsi* : -assas *G* -asas *V* -astum *B*.
8 uehentem unius mensis cibaria *Nov.* : u. (*et lac. duodeuigenti litt.*) *VG* u. mensis cibaria *Val.* u. commeatus *Wag.* uesunti *B*.

la fin de l'expédition. 9 Après un échange de plusieurs avis différents, on décida donc d'attaquer en colonnes serrées la bande des Alamans dans les Dix Cantons [284], et le soldat marcha à la bataille avec plus d'entrain que d'habitude. 10 Comme le jour était si pluvieux et couvert qu'il empêchait d'y voir même de près, l'ennemi, s'aidant de la connaissance des lieux, suivit un sentier détourné et, attaquant dans le dos de César deux légions qui fermaient la marche, il les aurait détruites, peu s'en fallut, si la clameur qui s'éleva subitement n'eût attiré nos alliés à la rescousse. 11 Aussi, estimant que dorénavant il ne pouvait ni suivre un chemin ni passer des fleuves sans risquer une embuscade, Julien demeurait sur ses gardes et temporisait : mérite essentiel qui permet aux grands capitaines de porter secours à leurs armées et de les sauver. 12 Aussi, apprenant que les cités de Strasbourg, Brumath, Saverne [285], Seltz, Spire, Worms et Mayence étaient aux mains des barbares et que ceux-ci vivaient sur leurs terres — car ils évitent les villes elles-mêmes, comme des tombeaux entourés de pièges — la première cité qu'il occupa fut Brumath et, tandis qu'il s'en approchait, une troupe de Germains vint à sa rencontre et lui offrit la bataille. 13 Julien rangea ses forces en forme de croissant et, quand le combat se fut engagé corps à corps, l'ennemi se vit menacé par un double danger : quelques-uns d'entre eux furent faits prisonniers, d'autres furent massacrés dans la chaleur du combat, le reste se retira en cherchant son salut dans la fuite.

III. *Julien César recouvre Cologne qui avait été prise par les Francs et y fait la paix avec les rois des Francs.*

1 Toute résistance ayant donc cessé après ces événements, Julien décida d'aller recouvrer Cologne qui avait été détruite avant l'arrivée du César en Gaule [286]. Dans

finem agere praeceptus isdem in locis. 9 Post uariatas itaque sententias plures, cum placuisset per Decem pagos alamannicam adgredi plebem densatis agminibus, tendebat illuc solito alacrior miles. 10 Et quia dies umectus et decolor uel contiguum eripiebat aspectum, iuuante locorum gnaritate hostes tramite obliquo discurso, post Caesaris terga legiones duas arma cogentes adorti, paene delessent, ni subito concitus clamor sociorum auxilia coegisset. 11 Hinc et deinde nec itinera nec flumina transire posse sine insidiis putans, erat prouidus et cunctator, quod praecipuum bonum in magnis ductoribus opem ferre solet exercitibus et salutem. 12 Audiens itaque Argentoratum, Brotomagum, Tabernas, Salisonem, Nemetas et Vangionas et Mogontiacum ciuitates barbaros possidentes territoria earum habitare — nam ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant —, primam omnium Brotomagum occupauit, eique iam aduentanti Germanorum manus pugnam intentans occurrit. 13 Cumque in bicornem figuram acie diuisa, conlato pede res agi coepisset exitioque hostes urgerentur ancipiti, captis non nullis, aliis in ipso proelii feruore truncatis, residui discessere celeritatis praesidio tecti.

III. *Iulianus Caesar Coloniam a Francis captam recipit, et pacem ibi cum Francorum regibus facit.*

1 Nullo itaque post haec repugnante, ad recuperandam ire placuit Agrippinam, ante Caesaris in Gallias aduentum excisam, per quos tractus nec ciuitas ulla

9 alamannicam *Cl.* : -anniam *V* alemannam *G* alemaniam *B*.
10 auxilia *EG* : -lio *VB*.
11 quod *G* : *om.* *VB*.
12 brotomagum *BG* : -go *V* || earum *Gro.* : eorum *VBG* || manus pugnam *W²G* : acies p. *Pig.* p. *VB*.
III, 1 post haec *edd.* : posthaece *V* : posthac *BG*

toute cette région, il n'y a pas une ville à voir, ni un fort, si ce n'est que près de Coblence, ainsi nommé parce que la Moselle s'y jette dans le Rhin, il y a la ville de Remagen, et une tour [287] auprès de Cologne même. 2 Il entra donc à Cologne et n'en partit pas avant que les rois francs terrifiés n'eussent adouci leur humeur farouche et qu'il n'eût conclu avec eux une paix qui, pour le moment, serait utile à l'État, ni avant d'avoir repris une ville si solidement fortifiée. 3 Satisfait de ces prémices de victoire, il passa par Trèves pour aller prendre ses quartiers d'hiver dans la ville de Sens, qui était alors une place commode [288]. Portant sur ses épaules, comme l'on dit, le fardeau des guerres qui fondaient sur lui, il s'y partagea entre des soins multiples, avisant à ramener vers les points dangereux les soldats qui avaient abandonné leurs garnisons habituelles, à disperser les tribus qui avaient comploté la perte de la puissance romaine, à pourvoir à la subsistance d'une armée qui aurait à faire mouvement en différentes directions.

IV. *Julien César est assiégé par les Alamans dans la ville de Sens.*

1 Tandis qu'il pesait anxieusement tous ces problèmes, une multitude d'ennemis l'assaille, enflammés d'un espoir accru d'emporter la place et enhardis de ce que des déserteurs leur avaient appris que Julien n'avait par avec lui ni les Scutaires ni les Gentils [289], répartis dans les divers municipes pour que leur ravitaillement fût plus aisé qu'auparavant. 2 Quand il eut donc fermé les portes de la ville et fortifié une partie des murailles qui n'avait pas de défenses, on le voyait en personne, de nuit et de jour, avec des hommes en armes sur les ouvrages avancés et aux créneaux, bouillant de colère et grinçant presque des dents quand ses efforts répétés pour tenter une sortie lui étaient interdits par le petit nombre des troupes dont il disposait. Enfin au bout d'un mois, les barbares se retirèrent abat-

uisitur nec castellum, nisi quod apud Confluentes, locum ita cognominatum, ubi amnis Mosella confunditur Rheno, Rigomagum oppidum est et una prope ipsam Coloniam turris. 2 Igitur Agrippinam ingressus, non ante motus est exinde quam, Francorum regibus furore mitescente perterritis, pacem firmaret rei publicae interim profuturam et urbem reciperet munitissimam. 3 Quibus uincendi primitiis laetus, per Treueros hiematurus apud Senonas oppidum tunc opportunum abscessit. Vbi bellorum inundantium molem umeris suis, quod dicitur, uehens, scindebatur in multiplices curas, ut milites qui a solitis desciuere praesidiis reducerentur ad loca suspecta, et conspiratas gentes in noxam Romani nominis disiectaret, ac prouideret ne alimenta deessent exercitui per uaria discursuro.

IV. *Iulianus Caesar apud Senonas oppidum ab Alamannis obsidetur.*

1 Haec sollicite perpensantem hostilis adgreditur multitudo, oppidi capiundi spe in maius accensa, ideo confidenter quod ei nec scutarios adesse prodentibus perfugis didicerant nec gentiles, per municipia distributos ut commodius uescerentur quam antea. 2 Clausa ergo urbe murorumque intuta parte firmata, ipse cum armatis die noctuque inter propugnacula uisebatur et pinnas, ira exundante substridens, cum erumpere saepe conatus paucitate praesentis manus impediretur. Post tricesimum denique diem, abiere

rigomagum *V* : -odulum *bG* -odolum *B*.
3 milites *G* : -tares *A* mulieres *VB* cultores *Mom.* || prouideret *Gro.* : praeu- *VBG*.
IV, 1 confidenter *V* : -tes *BG* || quod ei *Gro.* : q. et *VB* q. *G* || quam antea *Her.* : cum autem (*et lac. XLII litt.*) *VB om. BG*.

tus, avouant tout bas que le siège de cette ville avait été une entreprise vaine et folle. 3 Et, ce qui doit être regardé comme une infamie, tandis que César était en danger, Marcellus, le maître de la cavalerie en fonction dans les postes voisins, différa l'envoi des renforts, alors que, même si la cité avait été harcelée en l'absence du prince, l'intervention de ses forces aurait dû la libérer des épreuves d'un siège. 4 Débarrassé de cette crainte, César pourvoyait avec une activité et une sollicitude incessantes à ce qu'aux longues fatigues des soldats succédât un repos suffisant pour refaire leurs forces en dépit de sa brièveté. Les terres, en friche et dans un abandon extrême, ayant été ravagées à maintes reprises, ne produisaient pourtant que peu de denrées susceptibles d'assurer leur ravitaillement. 5 Mais des soins toujours attentifs parèrent aussi à cet inconvénient, et versèrent dans les âmes un espoir plus serein du succès : ayant relevé le moral des siens, César s'apprêtait à mener à bien de multiples entreprises.

V. *Mérites de Julien César.*

1 Tout d'abord — et la chose était difficile à faire — il s'imposa lui-même la modération et s'y tint, comme s'il vivait astreint aux lois somptuaires que Rome avait adoptées en important les lois de Lycurgue (c'est-à-dire les planchettes de bois *où elles étaient gravées*) [290] ; longtemps observées, elles tombèrent en désuétude, et le dictateur Sylla leur rendit une force nouvelle en tenant compte de l'adage de Démocrite selon lequel une table prétentieuse est servie par la fortune, et une table frugale par la vertu. 2 Caton de Tusculum, qui dut à l'austérité de sa vie le surnom de Censeur, précise ce point avec sagesse quand il déclare : « grand souci de la table, c'est grande insouciance de la vertu. [291] » 3 Bref, bien que Julien lût constamment un petit livret que Constance, lorsqu'il envoyait son beau-fils faire ses études, avait écrit de sa main, et où il réglait avec une grande libéralité ce qui devait être dépensé

barbari tristes, inaniter stulteque cogitasse ciuitatis obsidium mussitantes. 3 Et, quod indignitati rerum est adsignandum, periclitanti Caesari distulit suppetias ferre Marcellus, magister equitum agens in stationibus proximis, cum, etiam si ciuitas absque principe uexaretur, opposita multitudine malis obsidionalibus expediri deberet. 4 Hoc metu solutus, efficacissimus Caesar prouidebat constanti sollicitudine ut militum diuturno labori quies succederet aliqua, licet breuis, ad recreandas tamen sufficiens uires, quamquam ultima squalentes inopia terrae, saepe uastitatae, exigua quaedam uictui congrua suggerebant. 5 Verum hoc quoque diligentia curato peruigili, adfusa laetiore spe prosperorum, sublato animo ad exsequenda plurima consurgebat.

V. *Iuliani Caesaris uirtutes.*

1 Primum igitur factuque difficile, temperantiam ipse sibi indixit atque retinuit, tamquam adstrictus sumptuariis legibus uiueret, quas ex rhetris Lycurgi, id est axibus, Romam translatas diuque obseruatas et senescentes, paulatim reparauit Sulla dictator, reputans ex praedictis Democriti quod ambitiosam mensam fortuna, parcam uirtus adponit. 2 Id enim etiam Tusculanus Cato prudenter definiens, cui Censorii cognomentum castior uitae indidit cultus : « Magna » inquit, « cura cibi, magna uirtutis incuria ». 3 Denique cum legeret libellum adsidue, quem Constantius, ut priuignum ad studia mittens, manu sua conscripserat, praelicenter disponens quid in conuiuio Caesaris impendi

1 id est *VG* : id et *bA*.i. *B* || axibus *VG* : axonibus *BbA*.
3 et *VBG* : at *Lin.* set *Cl.* || marcellus magister *G* : marcellus *VB*.
4 uastitatae *edd.* : -tate *VB* uastatae *G*.
V, 1 indixit *BG* : di- *V*.

pour la table de César, il interdit de commander et de servir du faisan, de la vulve et des tétines de truie, se contentant de la nourriture commune du simple soldat et des premiers aliments venus.

4 De là venait aussi qu'il partageait ses nuits entre trois obligations : celle du repos, celle des affaires publiques, celle des muses ; ainsi fit, lisons-nous, Alexandre le Grand, mais Julien agit avec plus de force d'âme. Alexandre, en effet, plaçait un bassin de bronze auprès de sa couche et, de son bras étendu hors de son lit, il tenait une balle d'argent, afin qu'au moment où le sommeil l'envahissait et relâchait la tension de ses muscles, le tintement de la balle, dans sa chute, interrompît son sommeil[292]. **5** Mais Julien, sans recourir à aucun moyen matériel, s'éveillait quand il voulait et se levait toujours au milieu de la nuit, non point d'une couche de duvet ni de couvertures de soie brillant d'un éclat changeant, mais d'un tapis et d'un sayon en fourrure que la simplicité du vulgaire appelle « sisurna »[293]. Il priait secrètement Mercure, que l'enseignement des théologiens donne pour l'intelligence de l'univers, celle qui, plus prompte que les autres esprits éveille leur activité[294]. Et dans un tel manque de confort, il s'occupait avec compétence de toutes ses obligations envers l'État. **6** Après en avoir fini avec ce qu'il considérait comme des tâches diffiiciles et sérieuses, il tournait ses soins vers la formation de son esprit et il était incroyable de voir l'ardeur extrême avec laquelle, en se livrant à de hautes spéculations métaphysiques et en cherchant pour ainsi dire de quoi nourrir son esprit dans son ascension vers les sphères les plus élevées, il parcourait en de doctes discussions toutes les parties de la philosophie. **7** Pourtant, bien qu'il acquît ces connaissances à la perfection et dans leur plénitude, il ne méprisait pas des sujets plus terre à terre, touchant avec modération à la poésie et à la rhétorique, — comme le montrent à la fois

deberet, phasianum et uuluam et sumen exigi uetuit et inferri, munificis militis uili et fortuito cibo contentus.

4 Hinc contingebat ut noctes ad officia diuideret tripertita, quietis et publicae rei et musarum, quod factitasse Alexandrum legimus Magnum ; sed multo hic fortius. Ille namque, aenea concha supposita, brachio extra cubile protento pilam tenebat argenteam, ut, cum neruorum uigorem sopor laxasset infusus, gestaminis lapsi tinnitus abrumperet somnum. **5** Iulianus uero absque instrumento quotiens uoluit euigilauit, et nocte dimidiata semper exsurgens, non e plumis uel stragulis sericis ambiguo fulgore nitentibus, sed ex tapete et sisyra quam uulgaris simplicitas sisurnam appellat, occulte Mercurio supplicabat quem mundi uelociorem sensum esse, motum mentium suscitantem, theologicae prodidere doctrinae ; atque in tanto rerum defectu explorate rei publicae munera cuncta curabat. **6** Post quae ut ardua et seria terminata, ad procudendum ingenium uertebatur, et incredibile quo quantoque ardore, principalium rerum notitiam celsam indagans et quasi pabula quaedam animo ad sublimiora scandenti conquirens, per omnia philosophiae membra prudenter disputando currebat. **7** Sed tamen, cum haec effecte pleneque colligeret, nec humiliora despexit, poeticam mediocriter et rhetoricam tractans, ut ostendit orationum epistularumque

4 uigorem *V* : ri- *BG*.
5 sisyra *Cl.* : syra *V* ξυσίρα *bG* ξισύρα *B* σισύρα *Lin.* || sisurnam *scripsi* : sus- *VBG* || appellat V^2*BG* : -ant V^1 || mundi *V* : in mundo *BG* || explorate rei publicae munera cuncta *T*, *Val.* : exploranter ei p. m. (*et lac. quinque litt.*) *V* exploranter ei *B* explorante (*lac. seruata*) *G*.
6 post quae *BG* : postque *VB* || quantoque *V* : ct quanto *bG* quanto *B* || principalium rerum *V* : re. pr. *tr.* *BG*.
7 tractans *Nov.* : *om.* *VBG* amauit *Wag.* graecam diligentius tr. *See.*

coupable n'était pas puni de mort, il s'était contenté de répondre : « Que les lois incriminent ma clémence, mais il convient qu'un empereur à l'âme miséricordieuse s'élève au-dessus de toutes les lois. » **13** Comme il était sur le point de partir en campagne et que plusieurs personnes en appelaient à lui, disant avoir subi des dommages, il les recommanda à leurs gouverneurs de provinces pour qu'ils les entendissent. A son retour, il s'informa de ce que chacun d'eux avait fait et, avec sa bonté naturelle, il adoucit les châtiments infligés aux différents délits. **14** Enfin, pour ne rien dire des victoires où il mit en déroute des barbares qui périssaient souvent sans rien perdre de leur opiniâtreté, le bien qu'il fit aux Gaulois, à qui une misère extrême ne laissait que le souffle, ressort le plus clairement du fait qu'à son arrivée dans ces régions, il trouva qu'on réclamait à titre d'impôt vingt-cinq pièces d'or par personne, mais qu'à son départ sept seulement suffisaient à acquitter la totalité des charges. Pour cette raison, comme si un soleil sans nuages avait brillé sur elles après des ténèbres affreuses, leur joie s'exprimait dans l'enthousiasme et les danses. **15** Enfin, nous savons que, jusqu'à la fin de son règne et de sa vie, il observa la règle profitable de ne jamais remettre les arriérés d'impôts par le moyen de ce qu'on appelle des « indulgences [299] ». Il savait, en effet, qu'en agissant ainsi il ne ferait qu'améliorer la condition des riches, car c'est un fait universellement établi que les pauvres sont forcés de payer tous leurs impôts, sans aucun allègement, dès le début de l'indiction [300].

16 Cependant qu'il appliquait ces méthodes d'administration et de gouvernement, sur lesquelles tout bon prince devrait prendre modèle, la rage des barbares s'était rallumée et amplifiée. **17** Comme des bêtes sauvages, accoutumées à vivre de rapine par la négligence de leurs gardiens, ne renoncent pas à ces habitudes, même si l'on écarte ces gardiens pour les remplacer par de plus vigou-

gari decreuit. Hisque indigna pati querentibus quod non sit morte multatus, responderat hactenus : « Incusent iura clementiam, sed imperatorem mitissimi animi legibus praestare ceteris decet. » **13** Egressurum eum ad expeditionem plures interpellabant ut laesi, quos audiendos prouinciarum rectoribus commendabat ; et reuersus, quid egerint singuli quaerens, delictorum uindictas genuina lenitudine mitigabat. **14** Ad ultimum exceptis uictoriis per quas cadentes saepe incolumi contumacia barbaros fudit, quod profuerit anhelantibus extrema penuria Gallis hinc maxime claret quod primitus partes eas ingressus, pro capitulis singulis tributi nomine uicenos quinos aureos repperit flagitari, discedens uero septenos tantum munera uniuersa complentes : ob quae tamquam solem sibi serenum post squalentes tenebras adfulsisse cum alacritate et tripudiis laetabantur. **15** Denique id eum ad usque imperii finem et uitae scimus utiliter obseruasse, ne per indulgentias, quas appellant, tributariae rei concederet reliqua. Norat enim hoc facto se aliquid locupletibus additurum, cum constet ubique pauperes inter ipsa indictorum exordia soluere uniuersa sine laxamento compelli.

16 Inter has tamen regendi moderandique uias, bonis principibus aemulandas, barbarica rabies exarserat rursus in maius. **17** Vtque bestiae custodum neglegentia raptu uiuere solitae, ne his quidem remotis adpositisque fortioribus abscesserunt, sed tumes-

13 interpellabant *ENAG* : -llant *VB*.
14 gallis *VBG* : galliis *Btl.*
15 hoc V^2BG : *om.* V^1 || cum V^2BG : *om.* V^1 || indictorum *Pit.* : -tionum *See.* dictorum *VG* doctorum *B*.
16 rursus in maius *Her.* : in m. *BG* m. *V*.
17 adpositisque *edd.* : app. *EA* ad positusque *V* et appositis *BG*.

reux, mais, irritées par l'inanition et sans souci de leur vie, elles se jettent sur le gros ou le petit bétail, ainsi ces barbares, ayant consommé tout ce qu'ils avaient pillé, pressés par la faim, réussissaient parfois quelque capture, mais parfois succombaient avant de rien toucher.

VI. *Le consulaire Arbition est accusé et absous.*

1 Tels étaient les événements qui se passèrent en Gaule pendant cette année-là ; incertains dans leurs perspectives, ils connurent pourtant une issue favorable. Mais dans l'entourage de l'Auguste, l'envie déchaînait ses abois contre Arbition : elle l'accusait de vouloir s'emparer bientôt du pouvoir suprême et d'avoir fait préparer d'avance les insignes de la dignité impériale. Un comte, du nom de Verissimus, s'acharnait contre lui en propos bruyants et monstrueux, il arguait publiquement du fait qu'il s'était élevé du rang de simple soldat à un haut commandement militaire, et que, non content de ce titre qui lui semblait trop modeste, il aspirait au rang impérial. 2 Mais celui qui le poursuivait particulièrement était un certain Dorus, médecin honoraire des scutaires : j'ai rapporté qu'il avait été sous Magnence promu commandant chargé de surveiller les objets d'art à Rome [301] et qu'il avait accusé le préfet de la ville, Adelphius, d'avoir des visées trop hautes. 3 Et quand on en vint à l'enquête, que les éléments nécessaires au procès étaient en mains et que l'on attendait la preuve des accusations, comme par un vote de loi collective [302], une intervention des chambellans, à ce que dit une rumeur persistante, libéra de leurs entraves les personnes qui étaient arrêtées comme complices, Dorus disparut et Verissimus se tut sur-le-champ, ainsi qu'au théâtre quand le rideau tombe.

VII. *Julien César est défendu contre Marcellus devant l'empereur par son chambellan Euthérius. Éloge d'Euthérius.*

1 En ce même temps, Constance, informé par une

centes inedia, sine respectu salutis armenta uel greges incursant, ita etiam illi, cunctis quae diripuere consumptis, fame urgente, agebant aliquotiens praedas, interdum antequam contingerent aliquid oppetebant.

VI. *Arbitio uir consularis accusatur et absoluitur.*

1 Haec per eum annum spe dubia, euentu tamen secundo, per Gallias agebantur. In comitatu uero Augusti, circumlatrabat Arbitionem inuidia, uelut summa mox adepturum, decora cultus imperatorii praestruxisse, instabatque ei strepens immania comes Verissimus nomine, arguens coram quod a gregario ad magnum militiae culmen euectus, hoc quoque non contentus, ut paruo, locum adpeteret principalem. 2 Sed specialiter eum insectabatur Dorus quidam ex medico scutariorum, quem nitentium rerum centurionem sub Magnentio Romae prouectum retulimus accusasse Adelphium, urbi praefectum, ut altiora coeptantem. 3 Cumque res in inquisitionem ueniret necessariisque negotio tentis obiectorum probatio speraretur, tamquam per saturam subito cubiculariis suffragantibus, ut loquebatur pertinax rumor, et uinculis sunt exutae personae quae stringebantur ut consciae, et Dorus euanuit, et Verissimus ilico tacuit, uelut aulaeo deposito scenae.

VII. *Iulianus Caesar a praeposito cubiculi sui Eutherio apud imperatorem defenditur aduersus Marcellum ; et laus Eutherii.*

1 Eisdem diebus, adlapso rumore Constantius doc-

agebant *G* : tenebant *V*¹ tegebant *V*²*PB*.
VI, 1 arbitionem *VG* : arbet- *edd.* ambit-*B*.
3 in inquisitionem *EBG* : ad inq. *Nov.* inq. *V* || uelut aulaeo *EAG* : uel a. *VB*.
VII, 1 adlapso rumore *Lin.* : utlapsorum ore *V*¹ atlapsorum ore *V*² adlapsorum ore *BG*.

rumeur qui vint jusqu'à lui que Marcellus n'avait point porté secours au César assiégé à Sens, le délia de son serment et lui ordonna de rentrer dans ses foyers. Celui-ci, se jugeant atteint d'une grave insulte, intriguait contre Julien, confiant en la crédulité de l'Auguste dont l'oreille était ouverte à toutes les calomnies. 2 Aussi, à peine Marcellus eut-il quitté l'armée que le chambellan Euthère est aussitôt envoyé derrière lui pour réfuter ses paroles, au cas où il aurait forgé quelque mensonge. Mais Marcellus, sans s'en douter, arriva bientôt à Milan, parlant haut et menant grand bruit, car il était hâbleur et presque hors de sens. Admis dans la salle du Conseil, il accuse Julien d'être un présomptueux et de s'attacher déjà des ailes plus fortes pour prendre plus haut son essor. C'est ainsi qu'il parlait avec une mimique forcenée de tout son corps. 3 Tandis qu'il donnait trop libre cours à ces mensonges, Euthère [303], introduit sur sa demande, invité à son tour à dire ce qu'il voulait, démontre au conseil, sur un ton respectueux et modéré, que l'on dissimulait la vérité sous des mensonges. En fait, alors que le maître de l'infanterie demeurait inactif, à dessein croyait-on, César, assiégé à Sens, avait repoussé longuement les barbares avec une énergie toujours en éveil, et Euthère se portait garant sur sa propre tête que Julien serait, aussi longtemps qu'il vivrait, le fidèle serviteur de son protecteur. 4 L'occasion m'invite à insérer sur ce même Euthère quelques détails, peut-être difficilement croyables pour la raison que, si Numa Pompilius ou Socrate avaient dit du bien d'un eunuque et ajouté à leurs paroles la foi du serment, ils auraient été accusés de s'être écartés de la vérité. Mais parmi les épines on voit naître des roses, et parmi les fauves quelques-uns s'apprivoisent : aussi ferai-je connaître sommairement sur Euthère les principaux traits qui sont sûrs. 5 Né en Arménie de parents libres et enlevé par des ennemis d'une tribu voisine, châtré tout jeune encore, il est vendu à des marchands romains qui l'amè-

tus obsesso apud Senonas Caesari auxilium non tulisse Marcellum, eum sacramento solutum abire iussit in larem. Qui, tamquam iniuria graui perculsus, quaedam in Iulianum moliebatur, auribus Augusti confisus in omne patentibus crimen. 2 Ideoque cum discederet, Eutherius praepositus cubiculi mittitur statim post eum, si quid finxerit conuicturus. Verum ille hoc nesciens, mox uenit Mediolanum, strepens et tumultuans, ut erat uanidicus et amenti propior. Admissus in consistorium, Iulianum ut procacem insimulat, iamque ad euagandum altius ualidiores sibi pinnas aptare ; ita enim cum motu quodam corporis loquebatur ingenti. 3 Haec eo fingente licentius, Eutherius, ut postulauit, inductus iussusque loqui quod uellet, uerecunde et modice docet uelari ueritatem mendaciis. Magistro enim armorum, ut credebatur, cessante consulto, industria uigili Caesarem obsessum apud Senonas diu barbaros reppulisse apparitoremque fidum auctori suo quoad uixerit fore, obligata ceruice sua, spondebat.

4 Res monuit super hoc eodem Eutherio pauca subserere, forsitan non credenda, ea re quod, si Numa Pompilius uel Socrates bona quaedam dicerent de spadone, dictisque religionum adderent fidem, a ueritate desciuisse arguebantur. Sed inter uepres rosae nascuntur, et inter feras non nullae mitescunt, itaque carptim eius praecipua, quae sunt comperta, monstrabo. 5 Natus in Armenia sanguine libero, captusque a finitimis hostibus, etiam tum paruulus abstractis geminis Romanis mercatoribus uenundatus, ad palatium Constantini deducitur ; ubi paulatim adulescens

3 obsessum *V* : diu obs. *BG*.
5 paulatim adulescens rationem *Val.* : paulatim (*lac. quat-*

nent au palais de Constantin. Là, devenu grand, il montra de la droiture et de l'intelligence. Ayant été nourri aux lettres autant qu'il seyait à sa condition, il se distinguait par une pénétration extrême dans l'étude et la solution des problèmes obscurs et difficiles. Il avait une mémoire prodigieusement développée, était impatient de rendre service et plein de conseils judicieux. Si l'empereur Constant jadis l'avait écouté, quand Euthère, sorti de l'adolescence, et déjà parvenu à l'âge mûr, l'exhortait à l'honnêteté et à la droiture, il n'aurait pas commis de fautes ou du moins n'aurait commis que des fautes pardonnables. **6** Étant chambellan, il reprit même quelquefois Julien, car ce dernier, ayant grandi dans les mœurs asiatiques, manifestait par suite quelque légèreté. Euthère s'était enfin retiré des affaires quand il fut par la suite mandé au palais ; toujours modéré et surtout plein de sang-froid, il pratiqua si bien les hautes vertus de loyauté et de maîtrise de soi qu'il ne fut jamais accusé d'avoir trahi un secret, si ce n'est pour défendre la vie d'autrui, ni d'avoir brûlé de la passion de s'enrichir, comme tant d'autres. **7** Voilà pourquoi, retiré désormais à Rome et vieillissant dans cette cité où il a élu domicile, vivant partout dans la compagnie de sa bonne conscience, il y est honoré et aimé de toutes les classes de la société, alors qu'habituellement ce genre d'homme, une fois enrichi par l'iniquité, cherche à l'écart une cachette, comme des oiseaux de nuit qui évitent la vue des victimes innombrables de leur rapacité. **8** A qui des eunuques des temps passés dois-je comparer cet homme, je n'ai pu le découvrir, même en feuilletant des ouvrages historiques fort nombreux. Il y en eut, en effet, chez les anciens, bien qu'en tout petit nombre, qui furent fidèles et honnêtes, mais entachés de quelques vices. Au milieu des qualités que chacun d'eux tenait de l'étude ou de la nature, tel fut rapace ou trop méprisable pour sa cruauté ou trop

rationem recte uiuendi sollertiamque ostendebat, litteris quantum tali fortunae satis esse poterat eruditus, cogitandi inueniendique dubia et scrupulosa acumine nimio praestans, immensum quantum memoria uigens, benefaciendi auidus plenusque iusti consilii quem si Constans imperator olim ex adulto iamque maturum audiret, honesta suadentem et recta, nulla uel uenia certe digna peccasset. **6** Is praepositus cubiculi etiam Iulianum aliquotiens corrigebat Asiaticis coalitum moribus ideoque leuem. Denique digressus ad otium adscitusque postea in palatium, semper sobrius et in primis consistens, ita fidem continentiamque uirtutes coluit amplas, ut nec prodidisse aliquando arcanum, nisi tuendae causa alienae salutis, nec exarsisse cupidine plus habendi arcesseretur ut ceteri. **7** Vnde factum est ut subinde Romam secedens, ibique fixo domicilio consenescens, comitem circumferens conscientiam bonam, colatur a cunctis ordinibus et ametur, cum soleant id genus homines post partas ex iniquitate diuitias latebras captare secretas, ut lucifugae uitantes multitudinis laesae conspectus. **8** Cui spadonum ueterum hunc comparare debeam, antiquitates replicando complures inuenire non potui. Fuerunt enim apud ueteres, licet oppido pauci, fideles et frugi, sed ob quaedam uitia maculosi. Inter praecipua enim quae eorum quisque studio possederat uel ingenio, aut rapax aut feritate contemptior fuit, aut propensior ad laedendum, uel regentibus nimium

tuordecim litt.) acules (*lac. novem litt.*) irationem *V* p. arte curaque r. *BG* || adulto iamque *Val.* : adulto (*lac. quattuordecim litt.*) tamque *V* a. spectasset pluraque tanquam *BG*.
6 consistens *VBG* : constans *Val.*
7 soleant *V* : soleat *BG* || homines *V* : -num *BG*.
8 antiquitates *Gar.* : -tem *VBG* -tum *Mom.* || rapax aut *BG* : r.

enclin à nuire ou flatteur à l'excès envers les grands, ou trop fier de l'éclat du pouvoir. Mais qu'un homme ait été de toute part aussi bien pourvu de qualités, j'avoue ne l'avoir ni lu ni entendu dire, malgré ma confiance dans les multiples témoignages de notre époque. **9** Mais si par hasard un minutieux lecteur de l'histoire ancienne nous objecte Ménophile, eunuque de Mithridate roi de Pont, que mon rappel lui remette en mémoire que l'on n'a rien rapporté sur son compte en dehors de la seule action glorieuse qu'il accomplit avec éclat à la dernière extrémité [304]. **10** Le roi susdit, vaincu dans une grande bataille par les Romains et par Pompée, fuyait vers le royaume de Colchide ; il laissa sa fille déjà grande, du nom de Drypetina, en proie à une grave maladie dans la forteresse de Sinhorium [305], sous la garde de Ménophile. Celui-ci, par des remèdes en tout genre, calma son mal et guérit complètement la jeune fille ; il la gardait en toute sécurité à son père, quand Mallius Priscus [306], lieutenant du général romain, assiégea la forteresse où elle était enfermée. Ménophile, apprenant que les défenseurs de la place songeaient à se rendre et craignant que ce ne fût une honte pour son père qu'une fille noble eût survécu captive et déshonorée, la mit à mort, puis se plongea son épée dans le corps.

Qu'on me laisse maintenant revenir au point de départ de ma digression.

VIII. *Délations et calomnies dans le camp de Constance Auguste, et rapacité des courtisans.*

1 Marcellus, ayant été, comme je l'ai dit, convaincu de mensonge, était retourné à Sardique, d'où il était originaire ; et dans le camp de l'Auguste [307], sous prétexte de défendre la majesté impériale, il se commettait beaucoup d'actes abominables. **2** Car si quelqu'un avait consulté un devin sur le cri d'une souris ou sur la rencontre d'une

blandus, aut potentiae fastu superbior ; ex omni latere autem ita paratum neque legisse me neque audisse confiteor, aetatis nostrae testimonio locupleti confisus. **9** Verum si forte scrupulosus quidam lector antiquitatum Menophilum Mithridatis Pontici regis eunuchum nobis opponat, hoc monitu recordetur nihil super eo relatum praeter id solum quod in supremo discrimine gloriose monstrauit. **10** Ingenti proelio superatus a Romanis et Pompeio rex praedictus, fugiensque ad regna Colchorum, adultam filiam nomine Drypetinam, uexatam asperitate morborum, in castello Sinhorio huic Menophilo commissam reliquit. Qui uirginem omni remediorum solacio plene curatam patri tutissime seruans, cum a Mallio Prisco, imperatoris legato, munimentum quo claudebatur obsideri coepisset defensoresque eius deditionem meditari sentiret, ueritus ne parentis opprobrio puella nobilis captiua superasset et uiolata, interfecta illa mox gladium in uiscera sua compegit. Nunc redeam unde deuerti.

VIII. *Delationes et calumniae in castris Constantii Augusti, et aulicorum rapacitas.*

1 Superato, ut dixi, Marcello reuersoque Serdicam unde oriebatur, in castris Augusti per simulationem tuendae maiestatis imperatoriae multa et nefanda perpetrabantur. **2** Nam si super occentu soricis uel occursu mustelae, uel similis signi gratia, consuluisset

et *V* || regentibus nimium *Erf.* : ligendi mus nemium *V* l. mus nimium *B* diligentibus n. *G* || paratum *Dam.* : peritum *VBG* politum *Kel.* perfectum *Gar.*

9 menophilum *VBG* : -filum *alii codd.*

10 adultam *W*, *Lin.* : auita *G* aduitam *V* ad uictam *B* || mallio *V* : manlio *PBG* || nobilis *V* : nub -*BG* || superasset *V* : superesset *H²BG* || deuerti *V* :diu- *EBG*.

VIII, 1 reuersoque s. *Lin.* : eu- s. *V* euersaque serdica *BG* || perpetrabantur *G* : -bant *VB*.

belette, ou sur un prodige semblable, s'il avait usé d'un charme de vieille femme pour soulager sa douleur, — ce qu'admet aussi l'autorité de la médecine, — il était accusé, dénoncé sans pouvoir conjecturer par qui, traîné en jugement, condamné et exécuté.

3 A peu près à la même époque, un esclave, du nom de Danus [308], fut accusé par sa femme, qui voulait seulement lui faire peur, de méfaits insignifiants. A cette femme, Rufin, qui la connaissait on ne sait trop comment, tendit un piège — c'est lui qui avait donné certaines informations apprises de Gaudentius, agent de la police d'État, qui avaient causé la mort d'Africanus, gouverneur de Pannonie, et de ses convives, ainsi que nous l'avons rapporté [309] —. Il était alors, en raison de son obséquiosité, chef des appariteurs de la préfecture du prétoire. **4** Ce Rufin, qui parlait avec jactance, amena d'abord cette femme volage à des relations coupables, puis à un dangereux complot. Il lui persuada d'accuser de haute trahison, par un tissu de mensonges, son mari innocent, et d'imaginer qu'après avoir dérobé au tombeau de Dioclétien un voile de pourpre, il le dissimulait avec quelques complices. **5** Cette histoire ainsi forgée pour perdre beaucoup de gens, lui-même, dans l'espoir de grands avantages, vole au camp de l'empereur, pour y exciter les calomnies accoutumées. L'affaire découverte, Mavortius [310], alors préfet du prétoire, homme d'une haute énergie, reçoit l'ordre d'instruire l'affaire par une enquête rigoureuse ; on lui avait adjoint, pour connaître de cette affaire avec lui, Ursule, comte des largesses, qui était pareillement un homme d'une sévérité digne d'éloges. **6** L'affaire ayant

quisquam peritum, aut anile incantamentum ad leniendum adhibuisset dolorem, quod medicinae quoque admittit auctoritas, reus unde non poterat opinari delatus raptusque in iudicium poenaliter interibat.

3 Per id tempus fere seruum quendam, nomine Danum, terrore tenus uxor rerum leuium incusarat : hanc, incertum unde notam, Rufinus subsedit, — quo indicante quaedam cognita per Gaudentium, agentem in rebus, consularem Pannoniae tunc Africanum, cum conuiuis retulimus interfectum, — apparitionis praefecturae praetorianae tum etiam princeps ob deuotionem. **4** Is, ut loquebatur iactantius, uersabilem feminam post nefandum concubitum in periculosam fraudem inlexit : suasit consarcinatis mendaciis laesae maiestatis arcessere maritum insontem, et fingere quod uelamen purpureum, a Diocletiani sepulcro furatus, quibusdam consciis occultabat. **5** Hisque ad multorum exitium ita formatis, ipse spe potiorum ad imperatoris peruolat castra, excitaturus calumnias consuetas. Reque comperta, iubetur Mauortius, tunc praefectus praetorio, uir sublimis constantiae, crimen acri inquisitione spectare, iuncto ad audiendi societatem Vrsulo, largitionum comite, seueritatis iti-

2 quisquam *Her.* : quemq- *VB* quenq- *G* || raptusque *BG* : part- *V*.
3 fere seruum quendam nomine danum *Rol.* : fer (*lac. tredecim litt.*) num *V* fertur fuisse uirum q. n. danum quem *BG* f. f. seruum q. n. dauum *Her.* ferme f. f. u. q. n. dacum *Wag.* || incusarat hanc incertum *Her.* : i. (*lac. decem litt.*) certum an cincertum *V* i. certum an incertum *BG* i. quem incertum *Val.* || unde notam *Her.* : undenso tam *V* unde infenso animo *Val.* reum non libet affirmare indefensum inde *BG* || subsedit *Cl.* : -da *V* eluserat *BG* subsidebat *Val.* || indicante *VG*, *Val.* : iud- *B* || retulimus *Val.* : -lissent *VBG* -li esse *Pet.* || interfectum *Val.* : fectum V^1 etfectum V^2 praefectum *BG* || tum *Val.* : dum *VBG*.
4 is *Val.* : bis *VBG* || loquebatur *Val.* : -bantur *VBG* || ursulo V^2BG : urso V^1.

donc été exagérée suivant l'habitude du temps, comme on ne découvrait rien après avoir torturé beaucoup de gens, que les juges plongés dans l'incertitude hésitaient, la vérité étouffée se reprit enfin à respirer : pressée par la nécessité, la femme avoue que Rufin était l'auteur de cette machination, sans dissimuler la honte de son adultère. Aussitôt les lois consultées, les juges, unanimes dans leur attachement au droit et à la justice, les condamnèrent tous les deux à mort. **7** A cette nouvelle, Constance furieux, et pleurant comme s'il avait perdu le défenseur de sa vie, envoya rapidement des cavaliers et ordonna en termes menaçants à Ursule de revenir à la cour. Quand il fut de retour et voulut aborder l'empereur, les courtisans tentaient de l'écarter pour l'empêcher de venir en personne défendre la vérité. Mais lui, repoussant avec mépris ceux qui essayaient de le lui interdire, passa outre intrépidement et, pénétrant au consistoire, il exposa ce qui s'était passé avec la liberté du langage et du cœur. Cette assurance ferma la bouche aux flatteurs et lui permit de dérober à un grave danger le préfet et lui-même.

8 Alors survint en Aquitaine un événement que la renommée ébruita au loin. Un vieux routier fut invité à un banquet somptueux et élégant, comme il y en a quantité dans ces régions. Il vit, sur les couvertures des lits de table, des bandes de pourpre si larges qu'elles étaient assez jointives pour n'en faire qu'une, grâce à l'habileté des serviteurs ; il vit aussi que la table était recouverte de semblable lingerie. Prenant de l'une et l'autre main la partie antérieure de sa chlamyde et la ramenant au dedans, il en rehaussa tout l'arrangement comme si c'était un manteau impérial [311]. Et cela causa la ruine d'un riche patrimoine.

dem non improbandae. **6** Exaggerato itaque negotio ad arbitrium temporum, cum nihil post tormenta multorum inueniretur, iudicesque haererent ambigui, tandem ueritas respirauit oppressa, et in abrupto necessitatis mulier Rufinum totius machinae confitetur auctorem, nec adulterii foeditate suppressa ; statimque legibus contemplatis, illi, amore recti concordes et iusti, ambos sententia damnauere letali. **7** Quo cognito Constantius fremens, et tamquam uindicem salutis suae lugens exstinctum, missis equitibus citis, Vrsulum redire ad comitatum minaciter iussit. Qui cum eo uenisset adireque principem uellet, ab aulicis arcebatur, ne defendendae posset adsistere ueritati ; sed ille, spretis qui prohibebant, perrupit intrepidus, ingressusque consistorium, ore et pectore libero docuit gesta ; hacque fiducia linguis adulatorum occlusis, et praefectum et se discrimini graui subtraxit.

8 Tunc illud apud Aquitanos euenit, quod latior fama uulgarat. Veterator quidam ad lautum conuiuium rogatus et mundum, qualia sunt in his regionibus plurima, cum uidisset linteorum toralium purpureos clauos ita latissimos ut sibi uicissim arte ministrantium cohaererent, mensamque operimentis paribus tectam, anteriorem chlamydis partem utraque manu uehens intrinsecus, structuram omnem ut amictus adornauerat principales ; quae res patrimonium diues euertit.

6 contemplatis... iusti *Rol.* : contem (*lac. uiginti quattuor litt.*) ordes et iustiam *V* contemptis multa ultro citroque discussa tandem ordo et iustitia *BG* contemplatis uelut ipsa dictante iustitia *Val.* c. iudices idem c. et i. *coni. Rol.*

7 qui cum ... defendendae *add. Nov.* : *om. BG* iussit qui cum ... def. *om. V* || posset *alii codd.* : -e *V om. BG* || adsistere *V* : ac s. *Hau. om. BG* || ueritati sed *alii codd.* : ueritatis et *V om. BG* || ille *alii codd.* : tale *V om. BG* || hacque *A* : atque *VBG* || discrimini *Mom.* : -ne *VBG*.

8 purpureos *Gün.* : per duos *VB* par duos *G* || principales *VBG* : -lis *Gün.*

9 Avec une semblable méchanceté, en Espagne, un agent de la police d'État, invité lui aussi à dîner, ayant entendu les esclaves qui apportaient les flambeaux du soir, crier suivant l'usage « à nous la victoire », interpréta en un sens menaçant cette expression usuelle et causa la perte d'une noble maison.

10 Ces maux, et d'autres semblables, ne faisaient que croître, pour la bonne raison que Constance, extrêmement timoré et plein de crainte pour sa vie, appréhendait toujours d'être assassiné, tel le fameux Denys, tyran de Sicile [312], qui, affligé du même défaut, apprit à ses filles le métier de barbier, pour n'avoir pas à confier à un étranger ses joues à raser : et il entoura d'un fossé profond la petite maison où il avait l'habitude de coucher et la munit d'un pont démontable dont il emportait avec lui, au coucher, les chevrons et les planches en pièces détachées, qu'il assemblait de nouveau pour sortir au point du jour. **11** Les puissants de la cour faisaient retentir aussi les trompettes des troubles civils pour incorporer à leurs biens ceux des condamnés, qu'ils convoitaient, et pour avoir le moyen de faire de larges empiètements sur les domaines de leurs voisins. **12** En effet, des documents sans équivoque l'ont révélé, Constantin fut le premier de tous à aiguiser l'appétit de ses favoris, mais Constance les engraissa de la moelle des provinces. **13** Sous Constance, en effet, les chefs des différents ordres brûlaient d'une cupidité sans limite, sans tenir compte de la justice ni de la droiture : parmi les juges civils, en premier lieu, Rufin, préfet du prétoire ; parmi les militaires, Arbition, maître de la cavalerie, et le grand chambellan Eusèbe, le questeur

9 Malignitate simili quidam agens in rebus in Hispania ad cenam itidem inuitatus, cum inferentes uespertina lumina pueros exclamasse audisset ex usu « uincamus », uerbum sollemne † interpretatum atrociter deleuit nobilem domum.

10 Haec taliaque ideo magis magisque crescebant, quod Constantius impendio timidus et de uita sollicitus semper se feriri sperabat, ut Dionysius tyrannus ille Siciliae, qui ob hoc idem uitium et tonstrices docuit filias, necui alieno ora committeret leuiganda, aedemque breuem, ubi cubitare sueuerat, alta circumdedit fossa eamque ponte solubili superstrauit, cuius disiectos asseres et axiculos secum in somnum abiens transferebat, eosdemque compaginabat, lucis initio processurus. **11** Inflabant itidem has malorum ciuilium bucinas potentes in regia, ea re ut damnatorum petita bona suis accorporarent, essetque materia per uicinitates eorum late grassandi. **12** Namque ut documenta liquida prodiderunt, proximorum fauces aperuit primus omnium Constantinus, sed eos medullis prouinciarum saginauit Constantius. **13** Sub hoc enim ordinum singulorum auctores infinita cupidine diuitiarum arserunt, sine iustitiae distinctione uel recti, inter ordinarios iudices Rufinus primus praefectus praetorio, et inter militares equitum magister Arbitio, praepositusque cubiculi † Eusebius ... anus † quaestor, et in urbe Anicii, quo-

9 uincamus uerbum sollemne interpretatum *Cl.* : u. perun (*lac. decem litt.*) lemne (*lac. undecim litt.*) interpraetatum *V*.
10 timidus et de uita sollicitus s. *Nov.* : t. (*lac. duodeuiginti litt.*) semper *V* t. esser s. *B* t. semper *G* || se feriri *EBG* : se ferro peti *Nov.* se ferri *V* || circumdedit *V* : -dederat *BG* || superstrauit *V* : -strarat *BG*.
11 per uicinitates *EG* : per -tatis *V* peruicacitatis *B*.
13 arbitio *G* : arbetio *VB* || eusebius ... anus *Rol.* : (*lac. trium litt.*) laps (*lac. uiginti litt.*) anus *V* eusebius *coni. Lin.* lucillianus *coni. Val.* || anicii quorum ad auorum *Pet.* :

*** anus [313] ; à Rome même, les Anicii [314], dont la postérité, cherchant à surpasser ses aïeux, ne put jamais se satisfaire de possessions beaucoup plus considérables.

IX. *Négociations de paix avec les Perses.*

1 Or, en Orient, les Perses pratiquaient l'enlèvement des hommes et des troupeaux par vol et par brigandage plutôt que par escarmouches comme précédemment. Quelquefois ils y trouvaient leur profit, en raison de la soudaineté de leur action ; d'autres fois ils perdaient leur butin, succombant sous le nombre de nos soldats; souvent même, on ne leur laissait rien apercevoir du tout qui pût être enlevé. 2 Néanmoins, Musonianus, préfet du prétoire, doué, comme je l'ai dit précédemment, de toutes sortes de qualités, mais vénal et se laissant facilement détourner de la vérité pour de l'argent, cherchait, au moyen de certains émissaires habiles dans l'art de tromper et de duper, à connaître les desseins des Perses ; il s'était adjoint, pour des tractations de ce genre, Cassianus, duc de Mésopotamie [315], qu'avaient endurci des campagnes et des dangers divers. 3 Quand ils eurent appris clairement, par des rapports sûrs et concordants de leurs espions, que Sapor était aux frontières extrêmes de son royaume et qu'il avait du mal à repousser les tribus ennemies au prix de beaucoup de sang versé, ils sondèrent le satrape Tamsapor [316], commandant proche de notre territoire, dans des entrevues secrètes et par des soldats inconnus, pour obtenir que, si le hasard lui en donnait la possibilité, il persuadât par lettre le Roi de conclure enfin la paix avec l'empereur romain : cela fait, la sécurité revenue sur toute sa frontière occidentale lui permettrait ainsi d'attaquer ses ennemis éternels. 4 Tamsapor y consentit et, fort de ces informations,

rum ad auorum aemulationem posteritas tendens, satiari numquam potuit cum possessione multo maiore.

IX. *Agitur de pace cum Persis.*

1 At Persae in Oriente per furta et latrocinia potius quam, ut solebant antea, per concursatorias pugnas hominum praedas agitabant et pecorum, quas non numquam lucrabantur ut repentini, aliquotiens superati multitudine militum amittebant, interdum nihil conspicere prorsus quod poterat rapi permittebantur. 2 Musonianus tamen praefectus praetorio, multis, ut ante diximus, bonis artibus eruditus, sed uenalis et flecti a ueritate pecunia facilis, per emissarios quosdam, fallendi perstringendique gnaros, Persarum scitabatur consilia, adsumpto in deliberationes huius modi Cassiano Mesopotamiae duce, stipendiis et discriminibus indurato diuersis. 3 Qui cum fide concinente speculatorum aperte cognossent Saporem in extremis regni limitibus, suorum sanguine fuso multiplici, aegre propulsare gentes infestas, Tamsaporem ducem parti nostrae contiguum, occultis per ignotos milites temptauere conloquiis, ut, si copiam fors dedisset, suaderet regi per litteras pacem tandem aliquando cum principe Romano firmare, ut hoc facto, ab occidentali latere omni securus, perduelles inuolaret adsiduos. 4 Paruit Tamsapor, hisque fretus refert ad

an. q. *Cl.* aniciique (*lac. triginta litt.*) uorum *V* anitius qui in regiam *BG* || posteritas *V* : -tate *BG.*

IX, 1 quas *Mül.* : quis *VBG* || conspicere *Mül.* : prosp- *VBG.*
2 gnaros W^2G : -rus *VB* || cassiano *G* : -ioto *B* -ionum *V.*
3 cognossent V^2 : -scent V^1 -scerent *BG* || suorum... milites : *om.* V^1 *add.* V^2 *in marg.* || dedisset V^1AG : d. et V^2B || ab occ. l. omni *Nov.* : l. adomnis *V* l. ad omnes *B* l. ab omni *G* a. l. damni*Mom.* || inuolaret *Nov.* : adu. *VB* adbellaret *G.* aboleret *R.*

rapporte au Roi que Constance, embarrassé dans des guerres très redoutables, sollicite la paix en suppliant. Mais il fallut longtemps pour que ces rapports fussent envoyés au pays des Chionites [317] et des Eusènes [318], sur les confins desquels Sapor passait l'hiver.

X. *Constance Auguste fait dans la ville de Rome, avec son armée, une entrée solennelle et semblable à un triomphe.*

1 Tandis que l'on prenait ces dispositions dans les régions d'Orient et dans les Gaules en raison des circonstances, Constance, comme si le temple de Janus eût été fermé et que tous nos ennemis eussent été abattus, désirait vivement visiter Rome et s'apprêtait après la mort de Magnence à y triompher, sans aucun titre, du sang romain répandu [319]. 2 En effet, il ne vainquit en personne aucune nation qui nous fît la guerre ni n'apprit qu'aucune eût été défaite par la vaillance de ses généraux ; il n'ajouta rien à l'Empire ; nulle part, dans les extrémités les plus critiques, on ne le vit combattre le premier ou parmi les premiers. Il voulait seulement montrer au peuple, qui vivait bien tranquille et qui n'espérait ni ne souhaitait jamais voir rien de pareil, le déploiement extraordinaire d'un cortège, les enseignes raidies par l'or, et la splendeur de son escorte. 3 Il ignorait peut-être que certains des anciens empereurs s'étaient bien contentés de licteurs pendant la paix, mais que, lorsque l'ardeur des combats ne permettait nulle trêve, l'un s'était confié à la barque d'un pêcheur tandis que soufflaient des vents furieux [320], un autre, à l'exemple des Décius, avait voué sa vie pour la république [321], un autre reconnu lui-même le camp ennemi avec de simples soldats [322], que d'autres enfin s'étaient distingués par des exploits magnifiques pour confier leur gloire au souvenir éclatant de la postérité.

regem quod bellis acerrimis Constantius implicatus pacem postulat precatiuam. Dumque ad Chionitas et Eusenos haec scripta mittuntur, in quorum confiniis agebat hiemem Sapor, tempus interstitit longum.

X. *Constantii Aug. militaris ac uelut triumphalis in urbem Romam aduentus.*

1 Haec dum per eoas partes et Gallias pro captu temporum disponuntur, Constantius quasi cluso Iani templo stratisque hostibus cunctis, Romam uisere gestiebat, post Magnenti exitium absque nomine ex sanguine Romano triumphaturus. 2 Nec enim gentem ullam bella cientem per se superauit, aut uictam fortitudine suorum comperit ducum, uel addidit quaedam imperio, aut usquam in necessitatibus summis primus uel inter primos est uisus, sed ut pompam nimis extentam rigentiaque auro uexilla et pulcritudinem stipatorum ostenderet agenti tranquillius populo, haec uel simile quicquam uidere nec speranti umquam nec optanti. 3 Ignorans fortasse quosdam ueterum principum in pace quidem lictoribus fuisse contentos, ubi uero proeliorum ardor nihil perpeti poterat segne, alium anhelante rabido flatu uentorum lenunculo se commisisse piscantis, alium ad Deciorum exempla uouisse pro re publica spiritum, alium hostilia castra per semet ipsum cum militibus infimis explorasse, diuersos denique actibus inclaruisse magnificis, ut glorias suas posteritatis celebri memoriae commendarent.

4 precatiuam *E, Val.* : precariam *G* praecatium *V* precantium *B* || interstitit *V* : intercessit *BG*.
X, 1 eoas *A* : eos *V* eas *PBG* || quasi cluso *Her.* : q. clauso *Nov.* quam recluso *V* quidem recl- *B* concluso *G* quasi recluso *Mom.*
3 anhelante rabido *Val.* : -ter auido *VBG* || glorias suas *Val.* : -iosas s. *V* -iosa sua *Kie.* -iosas suas res *BG* || memoriae *Kie.* : -ia *VBG.*

4 Quand donc on eut fait bien des dépenses pour une pompe royale et que chacun eut été récompensé selon son mérite, sous la seconde préfecture d'Orfitus Constance traversa Ocriculum [323], exalté par la grandeur des honneurs et escorté de troupes formidables. Il semblait conduit par une armée rangée en bataille et les yeux de tous les assistants, fixés sur lui, ne se détachaient pas de sa personne. 5 A l'approche de la Ville, considérant d'un œil serein les hommages du sénat et les images vénérables des familles patriciennes, il ne crut pas y voir comme Cinéas [324], le fameux envoyé de Pyrrhus, l'assemblée d'une multitude de rois, mais il crut que le sanctuaire du monde entier était là. 6 Et quand il se tourna ensuite vers le peuple, il fut stupéfait de voir quel concours immense de toutes les races d'hommes qui sont au monde avait afflué à Rome. Comme s'il eût voulu terrifier l'Euphrate ou le Rhin à la vue de ses armes, précédé d'une double file d'enseignes, lui-même était assis, seul, sur un char d'or brillant des feux de pierres diverses, dont l'éclat semblait se mêler en une sorte de lumière changeante. 7 Et lui, après ce cortège multiple qui le précédait, était entouré de dragons tissés de fils de pourpre, attachés aux sommets de leurs hampes ornés d'or ou de pierres précieuses ; leur large gueule laissait passer les souffles de la brise : ils semblaient ainsi siffler de colère, tandis qu'ils laissaient les replis de leurs queues flotter au vent. 8 Et des deux côtés s'avançaient à pas comptés deux files d'hommes en armes avec le bouclier et le casque à aigrette, jetant des rayons de lumière étincelante, revêtus d'une cuirasse éclatante. Dispersés parmi eux, des cavaliers cuirassés que l'on appelle clibanaires [325], le visage masqué par la visière, la poitrine bardée d'une cotte de mailles, un ceinturon de fer à la taille, auraient pu passer pour des statues polies par la main de Praxitèle, et non point pour des hommes. Ils étaient

4 Vt igitur multa quaeque consumpta sunt in apparatu regio, pro meritis cuilibet munera reddita, secunda Orfiti praefectura, transcurso Ocriculo, elatus honoribus magnis stipatusque agminibus formidandis, tamquam acie ducebatur instructa, omnium oculis in eum contuitu pertinaci intentis. 5 Cumque urbi propinquaret, senatus officia reuerendasque patriciae stirpis effigies ore sereno contemplans, non ut Cineas ille Pyrrhi legatus, in unum coactam multitudinem regum, sed asylum mundi totius adesse existimabat. 6 Vnde cum se uertisset ad plebem, stupebat qua celebritate omne quod ubique est hominum genus confluxerit Romam. Et tamquam Euphraten armorum specie territurus aut Rhenum, altrinsecus praeeuntibus signis, insidebat aureo solus ipse carpento, fulgenti claritudine lapidum uariorum, quo micante lux quaedam misceri uidebatur alterna. 7 Eumque post antegressos multiplices alios, purpureis subtegminibus texti circumdedere dracones, hastarum aureis gemmatisque summitatibus inligati, hiatu uasto perflabiles, et ideo uelut ira perciti sibilantes caudarumque uolumina relinquentes in uentum. 8 Et incedebat hinc inde ordo geminus armatorum, clipeatus atque cristatus, corusco lumine radians, nitidis loricis indutus, sparsique cataphracti equites quos clibanarios dictitant, personati, thoracum muniti tegminibus et limbis ferreis cincti, ut Praxitelis manu polita crederes simulacra, non uiros ; quos laminarum circuli tenues, apti corporis flexibus, ambie-

4 apparatu ... secunda *BG et edd.* : app. (*lac. septemdecim litt.*) sec. *V* app. itineris praetermittam sec. *Pig.* || eum *Btl.* : eo *VBG*.
6 celebritate *Btl.* : celeri- *VBG* || alterna eumque *edd.* : alterneu- V^1 alternou- V^2 alternumque *BG* aeterna e. *Nov.*
7 p. antegressos *Val.* : p. tantae gr- *V* potestatis gressus *BG*.
8 limbis *G* : in lin- *V* lum- *B*.

enveloppés de fines mailles de métal qui se prêtaient aux flexions de leur corps, en couvrant tous leurs membres : de la sorte, quelle que fût la direction dans laquelle ils étaient contraints de mouvoir leurs membres, leur vêtement les moulait, tant l'ajustement en était étroit. **9** Auguste, acclamé par des cris d'heureux augure, ne fut donc pas troublé par le bruit de tonnerre répercuté par les collines et les rives, mais il observa l'attitude immobile qu'on lui voyait prendre dans ses provinces. **10** En effet, il inclinait sa taille minuscule au passage des hautes portes et, comme s'il eût le cou pris dans un carcan, il portait son regard droit devant lui, sans tourner le visage à droite ni à gauche et, semblable à une statue [326], on ne le vit jamais faire un mouvement aux cahots de son char, ni cracher, ni essuyer ou frotter son visage ou son nez, ni agiter la main. **11** Bien que ce fût affectation de sa part, cette attitude et quelques autres traits de sa vie privée donnaient pourtant la preuve d'une endurance singulière, et dont on pouvait croire qu'elle n'était accordée qu'à lui seul. **12** Que durant tout le temps de son règne il n'ait jamais admis personne à s'asseoir avec lui dans sa voiture, qu'il n'ait jamais fait d'un simple particulier son associé au consulat, comme le firent des princes qui ont été divinisés, et que, parvenu au plus haut faîte, il ait observé beaucoup d'habitudes analogues comme les plus justes des lois, je n'en dis rien car il me souvient de l'avoir rappelé à l'occasion.

13 Aussitôt entré à Rome [327], foyer de l'Empire et de toutes les vertus, il vint aux Rostres et resta confondu devant le forum si glorieux de l'antique puissance romaine, et de quelque côté qu'il portât les yeux, il était ébloui par les merveilles accumulées. Après une allocution à la noblesse dans la Curie, et au peuple du haut de son estrade, il fut reçu au Palais, au milieu d'acclamations multipliées, et goûta la joie qu'il avait souhaitée. Souvent, quand il donnait des jeux équestres, il se divertissait aux saillies

bant, per omnia membra diducti, ut, quocumque artus necessitas commouisset, uestitus congrueret, iunctura cohaerenter aptata. **9** Augustus itaque faustis uocibus appellatus, non montium litorumque intonante fragore cohorruit, talem se tamque immobilem qualis in prouinciis suis uisebatur ostendens. **10** Nam et corpus perhumile curuabat portas ingrediens celsas, et, uelut collo munito rectam aciem luminum tendens, nec dextra uultum nec laeua flectebat tamquam figmentum hominis, nec cum rota concuteret nutans nec spuens aut os aut nasum tergens uel fricans manumue agitans uisus est umquam. **11** Quae licet adfectabat, erant tamen haec, et alia quaedam in citeriore uita, patientiae non mediocris indicia, ut existimari dabatur, uni illi concessae. **12** Quod autem, per omne tempus imperii, nec in consessum uehiculi quemquam suscepit nec in trabea socium priuatum adsciuit, ut fecere principes consecrati, et similia multa, elatus in arduum supercilium, tamquam leges aequissimas obseruauit, praetereo memor ea me rettulisse cum incidissent. **13** Proinde Romam ingressus imperii uirtutumque omnium larem, cum uenisset ad rostra, perspectissimum priscae potentiae forum obstipuit, perque omne latus quo se oculi contulissent, miraculorum densitate praestrictus, allocutus nobilitatem in curia, populumque e tribunali, in palatium receptus fauore multiplici, laetitia fruebatur optata, et saepe, cum equestres ederet ludos, dicacitate plebis

diducti *Gar.* : ded- *VBG.*
9 appellatus non montium *Val.* : appella (*lac. decem litt.*) otium *V* appellati uocum *BG.*
10 flectebat *VBG* : fl. et *Cl.* || nec cum *Cl.* : nam cum *G* nam dum *VB.*
12 fecere *T²*, *Val.* : fac- *VBG.*
13 e *Val.* : pro *BG om. V.*

de la populace, qui savait éviter l'insolence sans se départir de sa liberté invétérée, tandis que l'empereur aussi observait avec réserve la mesure convenable. **14** Il ne permettait pas, comme ce fut le cas en d'autres cités, que sa discrétion marquât le terme des compétitions, mais suivant l'usage il le laissait dépendre de diverses circonstances. Puis, entre les sommets des sept collines, contemplant les quartiers de la cité et ses faubourgs établis sur les pentes et les terrains plats, il pensait que ce qu'il avait vu d'abord l'emportait sur tout le reste : ainsi le sanctuaire de Jupiter Tarpéien, qui domine tout comme le ciel domine la terre ; des thermes aux constructions grandes comme des provinces ; la masse de l'amphithéâtre consolidée par un bâti en pierre de Tibur, et dont le regard de l'homme n'atteint que difficilement le sommet ; le Panthéon, semblable à un quartier qui serait arrondi, et sa coupole d'une hauteur grandiose ; les colonnes élevées, qui se dressent avec leur plateforme accessible et portent les images des anciens empereurs ; le temple de la Ville et le Forum de la Paix, le Théâtre de Pompée, l'Odéon, le Stade et, parmi ceux-ci, les autres ornements de la Ville Éternelle. **15** Mais quand il arriva au Forum de Trajan, monument unique sous tous les cieux, et à mon avis admirable au sentiment même des dieux, il demeura confondu : il portait son attention autour de lui, à travers ces constructions gigantesques qui défient la description et que les hommes ne chercheront plus à reproduire. Aussi, renonçant à tout espoir de tenter une œuvre semblable, il déclara que l'imitation du cheval de Trajan, dressé au milieu de la cour d'entrée et monté par le prince en personne, était seule dans ses intentions et ses possibilités. **16** Le prince Hormisdas, qui se tenait près de lui et dont nous avons relaté plus haut le départ de Perse [328], lui répartit avec la finesse de sa race : « Auparavant, Majesté, fais construire une écurie semblable, si tu le peux ; que le cheval que tu projettes s'y

oblectabatur nec superbae nec a libertate coalita desciscentis, reuerenter modum ipse quoque debitum seruans. **14** Non enim, ut per ciuitates alias, ad arbitrium suum certamina finiri patiebatur, sed, ut mos est, uariis casibus permittebat. Deinde intra septem montium culmina, per accliuitates planitiemque posita urbis membra conlustrans et suburbana, quicquid uiderat primum, id eminere inter alia cuncta sperabat : Iouis Tarpei delubra, quantum terrenis diuina praecellunt ; lauacra in modum prouinciarum exstructa ; amphitheatri molem solidatam lapidis Tiburtini compage, ad cuius summitatem aegre uisio humana conscendit ; Pantheon uelut regionem teretem speciosa celsitudine fornicatam ; elatosque uertices qui scansili suggestu consurgunt, priorum principum imitamenta portantes, et Vrbis templum forumque Pacis, et Pompei theatrum et Odeum et Stadium, aliaque inter haec decora Vrbis aeternae. **15** Verum cum ad Traiani forum uenisset, singularem sub omni caelo structuram, ut opinamur, etiam numinum adsensione mirabilem, haerebat attonitus, per giganteos contextus circumferens mentem, nec relatu effabiles nec rursus mortalibus adpetendos. Omni itaque spe huius modi quicquam conandi depulsa, Traiani equum solum locatum in atrii medio, qui ipsum principem uehit, imitari se uelle dicebat et posse. **16** Cui prope adstans regalis Hormisda, cuius e Perside discessum supra monstrauimus, respondit astu gentili : « Ante », inquit, « imperator, stabulum tale condi

14 uiderat *Val.* : erat *VG om. B* || pantheon *G* : -theum *VB* || qui *add. Nov.* : *om. VBG* || consurgunt *VB* : concharum *Her.* consulum et *G.*
16 hormisda *BG* : or- *V* || astu *W²N*, *Val.* : gestu *G* agustu *V* augustus *B.*

trouve aussi largement logé que celui que nous voyons. » Ce même prince, à qui l'on demandait ce qu'il pensait de Rome, répondit qu'une seule chose lui plaisait, c'est qu'il avait appris que là aussi les hommes étaient mortels. **17** Ainsi, après avoir vu bien des choses avec une stupéfaction effarée, l'empereur se plaignait de l'incapacité et de la malveillance de la Renommée, qui exagère toujours toutes choses, mais qui se fait plus mesquine en décrivant ce qui est à Rome. Après une longue délibération sur ce qu'il ferait dans la Ville, il résolut d'ajouter à ses ornements en érigeant, au Cirque Maxime, un obélisque dont je décrirai la provenance et la forme à la place convenable.

18 Sur ces entrefaites, Hélène, sœur de Constance et femme de Julien César, qui avait été amenée à Rome sous un prétexte d'affection, était alors l'objet des machinations de l'impératrice Eusébie. Celle-ci, demeurée sans enfant toute sa vie, se procura une médication qu'elle réussit à lui faire boire par surprise et qui était destinée à la faire avorter toutes les fois qu'elle concevrait. **19** Précédemment, dans les Gaules, Hélène avait mis au monde un enfant mâle qu'elle perdit par suite de l'artifice suivant : la sage-femme, gagnée à prix d'argent, fit périr cet enfant à peine né en lui coupant plus qu'il ne convenait le cordon ombilical, tant était grande et attentive la peine que l'on prenait pour empêcher le plus vaillant des hommes d'avoir une descendance.

20 L'empereur, qui désirait s'attarder plus longtemps dans le séjour le plus auguste du monde, pour y jouir d'un repos et d'un plaisir moins mélangés, ne cessait d'être alarmé par des rapports dignes de foi selon lesquels les Suèves attaquaient les Réties [329], les Quades la Valérie, et les Sarmates, race particulièrement habile dans le brigandage, dévastaient la Mésie supérieure et la Pannonie seconde. Mis en émoi par ces nouvelles, trente jours après son entrée à Rome il quitta la ville le quatrième jour avant les Calendes de juin (29 mai) et par Trente hâta sa

iubeto, si uales ; equus quem fabricare disponis, ita late succedat ut iste quem uidemus ». Is ipse interrogatus quid de Roma sentiret, id tantum sibi placuisse aiebat, quod didicisset ibi quoque homines mori. **17** Multis igitur cum stupore uisis horrendo, imperator de fama querebatur ut inualida uel maligna, quod augens omnia semper in maius erga haec explicanda quae Romae sunt obsolescit, deliberansque diu quid ibi ageret, Vrbis addere statuit ornamentis ut in maximo circo erigeret obeliscum, cuius originem formamque loco competenti monstrabo.

18 Inter haec Helenae sorori Constanti, Iuliani coniugi Caesaris, Romam adfectionis specie ductae, regina tunc insidiabatur Eusebia, ipsa quoad uixerat sterilis, quaesitumque uenenum bibere per fraudem inlexit ut, quotienscumque concepisset, immaturum abiceret partum. **19** Nam et pridem in Galliis, cum marem genuisset infantem, hoc perdidit dolo, quod obstetrix, corrupta mercede, mox natum praesecto plus quam conuenerat umbilico necauit. Tanta tamque diligens opera nauabatur, ne fortissimi uiri soboles appareret.

20 Cupiens itaque augustissima omnium sede morari diutius imperator, ut otio puriore frueretur et uoluptate, adsiduis nuntiis terrebatur et certis indicantibus Sueuos Raetias incursare Quadosque Valeriam, et Sarmatas, latrocinandi peritissimum genus, superiorem Moesiam et secundam populari Pannoniam ; quibus percitus, tricensimo postquam ingres-

17 imperator de *AG* : imp. in *Gro.* imperatori *VB* || querebatur *EG* : quaer- *V* quae quaer- *B* || quid ibi *coni. Cl.* : quid *BG om. V* || maximo *E*², *Val.* : prox- *VBG* || competenti *V* : condecenti *BG*.
18 quotienscumque *EBG* : quotiensque *V*.
20 raetias *edd.* : re- *VBG* || sueuos *BG* : suebos *V* || quadosque *AG* : quod usque *V* quoadusque *B*.

marche vers l'Illyrie. 21 De là, pour remplacer Marcellus, il envoya Sévère [330], instruit par une longue expérience de la guerre, et donna l'ordre à Ursicin de le rejoindre. Ce dernier reçut cette lettre avec joie et vint à Sirmium avec ses compagnons. Après de longues délibérations touchant la conclusion de la paix, que Musonianus avait déclarée possible avec les Perses, Ursicin est renvoyé en Orient avec les pouvoirs de général en chef. Les plus âgés de nos compagnons furent promus au commandement des troupes, nous autres, les plus jeunes, sommes affectés à sa suite, pour exécuter tout ce qu'il prescrirait au service de l'État.

XI. *Julien César attaque les Alamans dans les îles du Rhin, où ils avaient cherché un refuge pour eux et leurs biens, et reprend les Trois Tavernes (Saverne).*

1 César avait passé un hiver troublé à Sens. Lorsque Auguste fut consul pour la neuvième fois et lui-même pour la deuxième fois [331], au moment où les menaces des Germains grondaient de toute part, Julien, stimulé par des présages favorables, se hâta vers Reims. Il était d'autant plus heureux que Sévère commandait l'armée : c'était un homme dépourvu de l'esprit de contradiction, il n'était pas présomptueux, mais connu pour sa modération pendant ses longs services de guerre, et il avait suivi Julien, qui marchait droit devant, comme un soldat obéissant suit son général. 2 D'un autre côté, Barbation, qui, après la mort de Silvain, avait été promu maître de l'infanterie, sur l'ordre du prince quitta l'Italie et s'en vint à Augst avec vingt-cinq mille hommes. 3 Suivant nos projets et un plan soigneusement arrêté, les Alamans, qui exerçaient leurs fureurs et poussaient leurs incursions plus loin que de coutume, devaient être en effet réduits à une situation intenable et taillés en pièces par la double armée des nôtres disposée en tenaille. 4 Tandis que l'on hâtait ces dispositions prises pourtant avec soin, les Lètes [332], barbares

sus est die, quartum kal. Iunias ab urbe profectus, per Tridentum iter in Illyricum festinauit. 21 Vnde misso in locum Marcelli Seuero, bellorum usu et maturitate firmato, Vrsicinum ad se uenire praecepit. Et ille, litteris gratanter acceptis, Sirmium uenit comitantibus sociis, libratisque diu super pace consiliis, quam fundari posse cum Persis Musonianus retulerat, in Orientem cum magisterii remittitur potestate, prouectis e consortio nostro ad regendos milites natu maioribus, adulescentes eum sequi iubemur, quicquid pro re publica mandauerit impleturi.

XI. *Iulianus Caesar Alamannos in insulis Rheni, quo se et sua receperant, adgreditur, et Tres Tabernas aduersus eos reparat.*

1 At Caesar, exacta apud Senonas hieme turbulenta, Augusto nouies seque iterum consule, Germanicis undique circumfrementibus minis, secundis ominibus motus Remos properauit alacrior, magisque laetus quod exercitum regebat Seuerus, nec discors nec arrogans, sed longa militiae frugalitate compertus, et eum recta praeeuntem secutus, ut ductorem morigerus miles. 2 Parte alia, Barbatio, post Siluani interitum promotus ad peditum magisterium, ex Italia iussu principis cum XXV milibus armatorum Rauracos uenit. 3 Cogitatum est enim solliciteque praestructum, ut saeuientes ultra solitum Alamanni, uagantesque fusius, multitudine geminata nostrorum forcipis specie, trusi in angustias caederentur. 4 Dum haec tamen rite disposita celerantur, Laeti barbari

tridentum *EBG* : -denum *V*.
21 sociis *BG* : solis *V* || musonianus *T²G* : -inus *V* -ius *EB*.
XI, 1 secutus *cursus causa Cl.* : secuturus (sequu- *BG*) *VBG* || ut *V²BG* : *om.* *V¹* || morigerus *Pet.* : -rum *EBG* murigerum *V*.

experts à saisir l'occasion de piller, passèrent à la dérobée entre les camps des deux armées et se jetèrent sur Lyon à l'improviste. Leur attaque subite l'eût ravagée et réduite en cendres s'ils n'avaient trouvé les portes fermées, et, repoussés ainsi, dévasté tout ce qu'ils purent trouver en dehors de la place. 5 A la nouvelle de ce désastre, César dépêcha en toute hâte trois escadrons de cavalerie, armés à la légère et valeureux, pour surveiller les trois routes par lesquelles il savait que les pillards se précipiteraient sans aucun doute. Et cette tentative d'embuscade ne fut pas vaine. 6 Tous ceux qui essayèrent de s'échapper par ces chemins furent massacrés, tout le butin récupéré intact, et seuls s'en tirèrent sans dommage ceux qui firent route en toute tranquillité par les retranchements de Barbation. Si on les laissa se glisser ainsi, c'est que le tribun Bainobaude et le futur empereur Valentinien [333], qui avaient été postés pour exécuter ce plan avec les escadrons de cavalerie qu'ils commandaient, furent empêchés par Cella, tribun des Scutaires, venu rejoindre l'expédition comme collègue de Barbation, de surveiller la route par laquelle ils avaient appris que reviendraient les Germains. 7 Non content de cela, le maître de l'infanterie — un lâche et un détracteur obstiné de la gloire de Julien — conscient d'avoir donné cet ordre contre les intérêts de la puissance romaine (Cella en convint quand on lui en fit le reproche) fit un rapport mensonger à Constance et prétendit que ces mêmes tribuns, sous prétexte d'une affaire d'intérêt public, étaient venus pour essayer de corrompre les soldats qu'il commandait. Pour cette raison, ils furent cassés de leur grade et revinrent dans leurs foyers comme de simples citoyens.

8 A la même époque, les barbares qui avaient établi leur domicile en deçà du Rhin, effrayés par l'approche de nos armées, se mirent les uns à barrer les routes difficiles et naturellement accidentées en y abattant avec adresse des

ad tempestiua furta sollertes, inter utriusque exercitus castra occulte transgressi, inuasere Lugdunum incautam, eamque populatam ui subita concremassent, ni, clausis aditibus repercussi, quicquid extra oppidum potuit inueniri uastassent. 5 Qua clade cognita, agili studio Caesar missis cuneis tribus equitum expeditorum et fortium, tria obseruauit itinera, sciens per ea erupturos procul dubio grassatores ; nec conatus ei insidianti inritus fuit. 6 Cunctis enim qui per eos tramites exiere truncatis, receptaque praeda omni intacta, hi soli innoxii absoluti sunt, qui per uallum Barbationis transiere securi, ideo labi permissi quod Bainobaudes tribunus et Valentinianus, postea imperator, cum equestribus turmis quas regebant ad exsequendum id ordinati, a Cella tribuno scutariorum, qui Barbationi sociatus uenerat ad procinctum, iter obseruare sunt uetiti unde redituros didicere Germanos. 7 Quo non contentus, magister peditum ignauus et gloriarum Iuliani peruicax obtrectator, sciens se id contra utilitatem Romanae rei iussisse — hoc enim cum argueretur, Cella confessus est — relatione fefellit Constantium, finxitque hos eosdem tribunos ad sollicitandos milites quos duxerat per speciem uenisse negotii publici ; qua causa abrogata potestate, ad lares rediere priuati. 8 Eisdem diebus, exercituum aduentu perterriti barbari, qui domicilia fixere cis Rhenum, partim difficiles uias, et suapte natura cliuo-

4 ui subita concremassent *Herr.* : uisu (*lac. octo litt.*) aconcremassent *V* in summa c. *Gro.* nisu auido c. *BG* nisu ualido c. *Val* ui subitanea *fortasse leg.*

5 nec c. ei insidianti *Nov.* : neco (*lac. sex litt.*) inanti *V* nec quod destinauerat *BG* nec (*lac.*) conatus *W²N* nec ea opinanti *E* nec conatus destinanti *A* nec conati *Pet.*

7 romanae rei *Mom.* : -niae *V* -nam *W²G* romam *B* || rediere *W²BG* : redire *V.*

8 cis *V* : trans *BG.*

arbres d'une taille énorme ; d'autres occupèrent des îles semées en grand nombre dans le lit du fleuve, poussant des hurlements sauvages et lugubres, et chargeant d'injures les Romains et César. Lui, en proie à une violente colère, pour s'emparer de quelques-uns d'entre eux avait demandé à Barbation sept des navires qu'il avait apprêtés pour lancer des ponts de bateaux dans l'intention de passer le fleuve ; mais Barbation les incendia tous pour n'avoir rien à lui donner. **9** Instruit enfin par le rapport d'espions récemment capturés que, dans cet été déjà torride, le fleuve pouvait être passé à gué, il encouragea les vélites auxiliaires et les envoya avec Bainobaude, tribun des Cornutes, pour accomplir une action mémorable si la fortune les favorisait. Ceux-ci, progressant tantôt par des bas-fonds, parfois sur leurs boucliers placés sous eux en guise de barques, parvinrent à la nage à l'île voisine, mirent pied à terre et massacrèrent indistinctement comme du bétail hommes et femmes, sans faire aucune différence d'âge. Ils trouvèrent des canots vides, s'y embarquèrent en dépit de leur instabilité, se frayèrent une route à travers nombre de lieux semblables, et quand la lassitude du massacre les prit, chargés d'une profusion de butin dont ils perdirent une partie par la violence du fleuve, ils revinrent tous sains et saufs. **10** En apprenant ce coup de main, le reste des Germains abandonna les îles comme un refuge peu sûr et transporta vers l'intérieur ses familles, son grain et ses grossiers trésors. **11** Puis Julien se détourna de cet endroit pour reconstruire les Trois Tavernes [334] : c'est le surnom de la forteresse détruite, il n'y avait pas longtemps, par une attaque acharnée de l'ennemi, et dont la restauration garantissait l'impossibilité pour les Germains de pénétrer selon leur habitude au cœur des Gaules. Le travail fut achevé plus tôt que Julien ne l'avait espéré et pour la future garnison, il fit prélever des vivres sur les moissons ennemies par la main de ses soldats (non

sas, concaedibus clausere sollerter, arboribus immensi roboris caesis ; alii, occupatis insulis sparsis crebro per flumen Rhenum, ferum ululantes et lugubre, conuiciis Romanos incessebant et Caesarem. Qui, grauiore motu animi percitus, ad corripiendos aliquos septem a Barbatione petierat naues, ex his quas uelut transiturus amnem ad compaginandos parauerat pontes ; qui, nequid per eum impetraretur, omnes incendit. **9** Doctus denique, exploratorum delatione recens captorum, aestate iam torrida fluuium uado posse transiri, hortatus auxiliares uelites cum Bainobaude Cornutorum tribuno misit, facinus memorabile si iuuisset fors patraturos, qui nunc incedendo per breuia, aliquotiens scutis in modum alueorum suppositis, nando ad insulam uenere propinquam, egressique promiscue uirile et muliebre secus sine aetatis ullo discrimine trucidabant ut pecudes ; nanctique uacuas lintres, per eas licet uacillantes euecti, huius modi loca plurima perruperunt, et ubi caedendi satias cepit, opimitate praedarum onusti cuius partem ui fluminis amiserunt, rediere omnes incolumes. **10** Hocque comperto, residui Germani, ut infido praesidio insularum relicto, ad ulteriora necessitudines et fruges opesque barbaricas contulerunt. **11** Conuersus hinc Iulianus ad reparandas Tres Tabernas, munimentum ita cognominatum, haud ita dudum obstinatione subuersum hostili, quo aedificato constabat ad intima Galliarum, ut consueuerant, adire Germanos arceri, et opus spe celerius consummauit et uictum defensoribus ibi locandis, ex barbaricis messibus non sine discriminis

rhenum ferum *Sch.* : hr. *V* rh. *BG* fe. *cursus causa Her.*
9 misit *VBG* : dimisit *cursus causa Cl.* || satias *V*, *Nov.* : satietas *PBG*.
11 haud *EAG* : aut *VB*.

sans crainte du danger), et en fit emmagasiner pour les besoins d'une année entière. 12 Et non content de cette seule précaution, il amassa aussi pour lui-même des rations de vivres pour vingt jours. Les soldats, en effet, usaient plus volontiers de ce qu'ils avaient acquis de leurs propres mains. Ils étaient fort indignés de n'avoir rien pu toucher d'un convoi de ravitaillement qui leur était récemment parvenu, car Barbation s'en était avec arrogance approprié une partie, quand il passa dans son voisinage ; et tout le restant fut par lui mis en tas et brûlé. De tels procédés étaient-ils dus à son orgueil ou à sa folie, ou bien est-ce sur l'ordre de l'empereur qu'il accomplit effrontément nombre d'actes abominables ? C'est une question qui, jusqu'à notre époque, est demeurée obscure. 13 Un bruit courait pourtant, mais ce n'était qu'une rumeur : Julien n'avait pas été élu pour soulager la détresse des Gaules, mais pour qu'il pût disparaître dans les plus cruelles des guerres, car il passait, même alors, pour inexpérimenté et incapable de supporter même le bruit des armes. 14 Tandis que les travaux du camp s'élevaient rapidement, qu'une partie des soldats campaient dans les postes d'observation en rase campagne, qu'une autre, par crainte d'une embuscade, amassait prudemment des vivres, une multitude de barbares, devançant par leur extrême rapidité le bruit de leur marche, assaillit subitement Barbation et l'armée qu'il commandait, comme nous l'avons dit plus haut, et qui était séparée du camp de l'armée gauloise. Elle les poursuivit dans leur fuite jusqu'à Augst et au-delà, aussi loin qu'elle le put, et après leur avoir pris la plus grande partie de leurs bagages et des bêtes de somme avec leurs conducteurs, elle s'en retourna chez elle. 15 Et lui, comme si le terme de l'expédition eût été un succès, répartit ses soldats dans les quartiers d'hiver et revint à la cour de l'empereur pour forger quelque accusation contre César, à son habitude.

metu collectum militis manu, condidit ad usus anni totius. 12 Nec sane hoc solo contentus, sibi quoque uiginti dierum alimenta parata collegit. Libentius enim bellatores quaesito dexteris propriis utebantur, admodum indignati quoniam ex commeatu qui eis recens aduectus est, ideo nihil sumere potuerunt quod partem eius Barbatio, cum transiret iuxta, superbe praesumpsit ; residuumque quod superfuit congestum in aceruum exussit, quae utrum ut uanus gerebat et demens, an mandatu principis confidenter nefanda multa temptabat, usque in id temporis latuit. 13 Illud tamen rumore tenus ubique iactabatur, quod Iulianus non leuaturus incommoda Galliarum electus est, sed ut possit per bella deleri saeuissima, rudis etiam tum ut existimabatur, et ne sonitum quidem duraturus armorum. 14 Dum castrorum opera mature consurgunt militisque pars stationes praetendit agrarias, alia frumenta insidiarum metu colligit caute, multitudo barbarica, rumorem nimia uelocitate praeuersa, Barbationem cum exercitu quem regebat, ut praedictum est, Gallico uallo discretum impetu repentino adgressa, sequensque fugientes ad usque Rauracos et ultra quoad potuit, rapta sarcinarum et iumentorum cum calonibus parte maxima, redit ad suos. 15 Et ille tamquam expeditione euentu prospero terminata, milite disperso per stationes hibernas, ad comitatum imperatoris reuertit, crimen compositurus in Caesarem, ut solebat.

ad usus *V* : in u. *BG*.
12 residuumque quod *Gün.* : residuum quae *V* residuum quod *BG* || temptabat ... tamen *in marg.* V^2 : *om.* V^1.
13 existimabatur *V* : aest- *AG* aestimatur *B*.
14 consurgunt *G* : -git *VB*.
15 solebat : s. (*et lac. sex litt.*) *V* s. grauiter semper incesens *BG*.

XII. *Julien César attaque les sept rois des Alamans qui opprimaient la Gaule et met en déroute les barbares dans la bataille de Strasbourg.*

1 Le bruit de cette honteuse panique se répandit de toutes parts et les rois des Alamans Chonodomaire [335] et Vestralp ainsi qu'Urius et Ursicin avec Sérapion, Suomaire et Hortaire réunirent en un corps le gros de leurs forces, firent sonner aux trompettes le signal du combat et vinrent près de la ville de Strasbourg, persuadés que César avait reculé par peur d'un désastre complet, alors que celui-ci était à ce moment tout au souci d'achever la forteresse. 2 Ce qui augmenta la confiance de ces rois et leur fit redresser la tête, ce fut un déserteur des Scutaires qui, dans la crainte d'un châtiment pour un crime qu'il avait commis, était passé à eux à la suite de la retraite qui suivit la déroute de son chef ; il leur fit savoir que treize mille hommes seulement étaient restés avec Julien — c'était, de fait, le nombre de ceux qui le suivaient — tandis que la férocité des barbares excitait de tous côtés la fureur des combats. 3 L'assurance avec laquelle il répéta ces propos à plusieurs reprises exalta plus encore leur confiance ; ils envoyèrent des messagers à César et lui enjoignirent assez impérieusement d'évacuer des terres qu'ils avaient conquises par leur valeur et à la pointe de l'épée. Mais lui, étranger à la peur, au trouble de la colère et du ressentiment, et riant plutôt de la présomption des barbares, retint les messagers jusqu'à l'achèvement des travaux de la forteresse et demeura immobile dans la même attitude de résolution.

4 Celui qui agitait et brouillait toutes choses, se prodiguait partout sans mesure, le grand maître des entreprises périlleuses, c'était le roi Chonodomaire, qui portait haut les sourcils, exalté — comme il arrive souvent — par les succès. 5 Il avait en effet triomphé du César Décentius après une

XII. *Iulianus C. VII Alamannorum reges Galliam incubantes adgreditur, et barbaros apud Argentoratum acie fundit.*

1 Quo dispalato foedo terrore, Alamannorum reges Chonodomarius et Vestralpus, Vrius quin etiam et Vrsicinus, cum Serapione et Suomario et Hortario, in unum robore uirium suarum omni collecto bellicumque canere bucinis iussis, uenere prope urbem Argentoratum, extrema metuentem Caesarem arbitrati retrocessisse, cum ille tum etiam perficiendi munimenti studio stringeretur. 2 Erexit autem confidentiam caput altius attollentum scutarius perfuga, qui, commissi criminis metuens poenam, transgressus ad eos post ducis fugati discessum, armatorum tredecim milia tantum remansisse cum Iuliano docebat — is enim numerus eum sequebatur —, barbara feritate certaminum rabiem undique concitante. 3 Cuius adseueratione eadem subinde replicantis, ad maiora stimulati fiducia, missis legatis, satis pro imperio Caesari mandauerunt ut terris abscederet uirtute sibi quaesitis et ferro ; qui ignarus pauendi, nec ira nec dolore perculsus, sed fastus barbaricos ridens, tentis legatis ad usque perfectum opus castrorum, in eodem gradu constantiae stetit immobilis.

4 Agitabat autem miscebatque omnia, sine modo ubique sese diffunditans et princeps audendi periculosa, rex Chonodomarius, ardua subrigens supercilia, ut saepe secundis rebus elatus. 5 Nam et Decentium

XII, 1 chonodomarius *VBG* : chnodo- *alii codd.* || hortario *AG*: ort- *V* orat- *HB* || bellicumque c. b. iussis uenere *Nov.* : belli cumque foedere *V* belli cumque uenere *B om. G* || tum *Val.* : dum *V om. BG.*
2 adtollentum *V* : -ntium *E* -ntem *G* -ndum *W²B.*
4 chonodomarius *VG* : conodo- *B* chnodo- *alii codd.*

bataille à armes égales, détruit et pillé beaucoup de villes opulentes, et longtemps ravagé les Gaules avec une liberté absolue, sans rencontrer aucune opposition [336]. Sa confiance s'accrut encore de la récente déroute d'un général commandant une armée supérieure en nombre et en forces. 6 Les Alamans remarquèrent, en effet, nos insignes sur les boucliers et comprirent que les soldats qui avaient abandonné le terrain à une poignée de brigands parmi eux étaient ceux dont la crainte avait suffi, à plusieurs reprises, à les faire battre en retraite et à les disperser, non sans pertes, avant d'en venir aux mains. Ces pensées inquiétaient et angoissaient César, car sur les instances pressantes de la nécessité, privé de son compagnon de péril, il se voyait contraint de marcher, avec un petit nombre d'hommes, si braves qu'ils fussent, contre des tribus innombrables.

7 Déjà les rayons du soleil rougissaient le ciel et les trompettes sonnaient ensemble, quand l'infanterie sort du camp à pas lents, le flanc couvert par des escadrons de cavalerie parmi lesquels des cuirassiers et des archers à cheval, redoutables par la nature de leur armement. 8 De l'endroit où les enseignes romaines avaient commencé à se mettre en mouvement jusqu'au retranchement barbare, on comptait quatorze lieues, c'est-à-dire vingt et un mille pas. Aussi César, afin de pourvoir sagement à l'avantage et à la sécurité de ses troupes, rappela les tirailleurs [337] qui, déjà, s'étaient portés en avant, fit faire halte aux soldats en faisant crier les ordres habituels, et à ceux qui l'entouraient, rangés par bataillons, il s'adresse sur le ton calme qui lui était naturel :

9 « C'est le soin d'assurer notre salut commun, pour m'exprimer aussi brièvement que possible, et non point l'abattement qui presse César de vous exhorter instamment, mes compagnons d'armes, à faire confiance à notre valeur, déjà mûre et robuste, et à choisir plutôt, pour supporter ou repousser les périls qui nous at-

Caesarem superauit, aequo Marte congressus, et ciuitates erutas multas uastauit et opulentas, licentiusque diu nullo refragante Gallias persultauit. Ad cuius roborandam fiduciam recens quoque fuga ducis accessit, numero praestantis et uiribus. 6 Alamanni enim scutorum insignia contuentes, norant eos milites permisisse paucis suorum latronibus terram, quorum metu aliquotiens, antequam gradum conferrent, amissis pluribus abiere dispersi. Quae anxie ferebat sollicitus Caesar, quod trudente ipsa necessitate, digresso periculi socio, cum paucis, licet fortibus, populosis gentibus occurrere cogebatur.

7 Iamque solis radiis rutilantibus tubarumque concinente clangore, pedestres copiae lentis incessibus educuntur, earumque lateri equestres iunctae sunt turmae, inter quas cataphractarii erant et sagittarii, formidabile genus armorum. 8 Et quoniam a loco, unde Romana promota sunt signa, ad usque uallum barbaricum quarta leuga signabatur et decima, id est unum et uiginti milia passuum, utilitati securitatique recte consulens Caesar, reuocatis procursatoribus iam antegressis indictaque solitis uocibus quiete, cuneatim circumsistentes alloquitur genuina placiditate sermonis :

9 « Vrget ratio salutis tuendae communis, ut parcissime dicam, non iacentis animi, Caesarem hortari uos et orare, commilitones mei, ut adulta robustaque uirtute confisi, cautiorem uiam potius eligamus ad tole-

6 antequam *Mül.* : in aliquam *V* in aliquem *B* cum *G* || periculi socio *Gün.* : -lis *VBG*.
7 iunctae *Mül.* : cu- *VB* coniu- *bG*, *Pig.*
8 ad *BG add.* V^2 : *om.* V^1 || procursatoribus *Her.* : praecursato *V* praecurso- *BG* || antegressis *Val.* : ante egr. *VBG*, *Pig.*
9 hortari uos *V* : uos h. *tr.* *PBG*.

tendent, une route plus sûre, qui ne soit ni trop précipitée ni incertaine. 10 S'il convient qu'au milieu des dangers la jeunesse soit active et audacieuse, encore doit-elle, quand l'événement l'exige, être docile et prudente. Que décider donc ? si votre jugement m'est favorable et si votre légitime impatience le supporte, j'en finirai en peu de mots. 11 Déjà le jour incline vers le midi. Harassés par les fatigues du chemin, nous allons être accueillis par des chemins rocailleux et obscurs ; la lune étant à son déclin, aucun astre ne nous viendra en aide cette nuit ; les terres devant nous sont brûlées par la chaleur, aucune ressource en eau ne peut les ranimer. A supposer que ces difficultés puissent être aisément surmontées, sous la ruée des masses ennemies encore fraîches, restaurées de nourriture et de boisson, que ferions-nous ? Avec quelle vigueur pourrions-nous attaquer, si nos membres sont épuisés par la faim, la soif et la fatigue ? 12 Souvent une disposition opportune a paré même aux situations les plus difficiles, et plus d'une fois, pour avoir pris en bonne part un conseil avisé, des remèdes inspirés du ciel ont rétabli un état de choses chancelant : je demande donc, puisque nous sommes entourés d'un retranchement et d'un fossé, que nous distribuions les tours de veille et que nous nous reposions ; quand nous aurons pris un temps de sommeil et une nourriture suffisants pour la circonstance, nous ferons, soit dit avec la permission de la divinité, avancer dès la pointe du jour nos aigles triomphantes et nos étendards victorieux ».

13 Les soldats ne lui permirent pas d'achever ce qu'il disait, mais, avec des grognements et des grincements de dents, ils manifestèrent leur ardeur à combattre en heurtant leurs boucliers de leurs lances. Ils suppliaient César de les mener à l'ennemi, qui déjà était en vue, confiants en la faveur du Ciel, en leur propre assurance, et en la valeur éprouvée d'un général aimé de la Fortune ; et, comme l'événement l'a finalement montré, un génie favorable et présent les excitait au combat, aussi longtemps

randa uel ad depellenda quae sperantur, non praeproperam et ancipitem. 10 Vt enim in periculis iuuentutem impigram esse conuenit et audacem, ita, cum res postulat, regibilem et consultam. Quid igitur censeo, si arbitrium adfuerit uestrum iustaque sustinet indignatio, paucis absoluam. 11 Iam dies in meridiem uergit, lassitudine nos itineris fatigatos scrupulosi tramites excipient et obscuri, nox senescente luna nullis sideribus adiuuanda, terrae protinus aestu flagrantes, nullis aquarum subsidiis fultae ; quae si dederit quisquam commode posse transiri, ruentibus hostium examinibus post otium cibique refectionem et potus, quid nos agamus ? Quo uigore, inedia siti laboreque membris marcentibus, occurramus ? 12 Ergo quoniam negotiis quoque difficillimis saepe dispositio tempestiua prospexit, et statum nutantium rerum, recto consilio in bonam partem accepto, aliquotiens diuina remedia repararunt, hic quaeso uallo fossaque circumdati, diuisis uigiliis, quiescamus, somnoque et uictu congruis potiti pro tempore, pace dei sit dictum, triumphaturas aquilas et uexilla uictricia primo lucis moueamus exordio. »

13 Nec finiri perpessi quae dicebantur, stridore dentium infrendentes ardoremque pugnandi hastis inlidendo scuta monstrantes, in hostem se duci iam conspicuum exorabant, caelestis dei fauore fiduciaque sui et fortunati rectoris expertis uirtutibus freti, atque, ut exitus docuit, salutaris quidam genius praesens ad dimicandum eos, dum adesse potuit, incitabat.

11 transiri *V* : -re *BG* || agamus *cursus causa Cl.* : agimus *VBG*, *Pig.*
12 ergo... difficillimis *Pig.* : quoque ergo q. n. d. *V* ergo q. n. d. *G* usque ego q. n. d. *B* ergo q. n. d. quoque *Her. et cursus causa Cl.*
13 hostem *BG* : -tes *V* || caelestis *Lin.* : caelitis *VG* quippe qui *B*.

qu'il put les assister. **14** A cette ardeur des soldats s'ajoutait la pleine approbation des officiers supérieurs, et particulièrement de Florentius [338], préfet du prétoire, qui pensait qu'il y avait un risque à livrer bataille mais qu'il fallait le faire dans ces conditions favorables : tant que les barbares étaient encore massés. S'ils venaient à se disperser, il déclarait impossible de maîtriser l'irritation des soldats trop enclins par chaleur naturelle à la sédition : ils supporteraient difficilement, et non sans recourir aux dernières extrémités, que la victoire qu'ils escomptaient leur soit arrachée des mains. **15** La confiance de nos soldats s'était accrue d'une double considération : ils se rappelaient que, dans l'année qui venait de se terminer, tandis que les Romains se livraient librement à d'amples incursions à travers les régions d'outre Rhin, ils ne virent pas un homme pour défendre son foyer ni pour leur opposer une résistance ; mais d'épais abatis d'arbres barraient partout les sentiers, et les barbares, éprouvés par la température glaciale du solstice d'hiver, vécurent péniblement dans des retraites lointaines : et quand l'empereur eut pénétré dans leurs terres, ils n'osèrent pas résister ni se montrer, et obtinrent la paix à force de supplications. **16** Mais nul ne remarquait que les circonstances étaient changées : à ce moment-là, ils étaient menacés par la mort de trois côtés, car l'empereur les serrait de près par les Réties, César tout proche ne leur laissait aucune issue par où se glisser, et leurs voisins, dont les discordes civiles avaient fait pour eux des ennemis, avaient presque le pied sur la nuque des barbares cernés de tous côtés. Mais par la suite, la paix accordée, l'empereur parti, le sujet des disputes s'était apaisé, les peuples voisins vivaient désormais en bonne intelligence et la scandaleuse retraite du général romain avait grandement accru leur férocité naturelle. **17** D'autre part, la situation des Romains s'était également aggravée par suite de l'affaire que voici. Deux frères de sang royal, unis par les liens de la paix qu'ils avaient

14 Accessit huic alacritati plenus celsarum potestatum adsensus, maximeque Florenti praefecti praetorio periculose quidem, sed ratione secunda pugnandum esse censentis, dum starent barbari conglobati ; qui si diffluxissent, motum militis in seditiones natiuo calore propensioris ferri non posse aiebat, extortam sibi uictoriam, ut putauit, non sine ultimorum conatu grauiter toleraturi. **15** Addiderat autem fiduciam nostris consideratio gemina, recordantibus quod, anno nuper emenso, Romanis per transrhenana spatia fusius uolitantibus, nec uisus est quisquam laris sui defensor nec obuius stetit, sed concaede arborum densa undique semitis clausis, sidere urente brumali aegre uixere barbari longius amendati, quodque, imperatore terras eorum ingresso, nec resistere ausi nec apparere, pacem impetrauerunt suppliciter obsecrantes. **16** Sed nullus mutatam rationem temporis aduertebat, quod tunc tripertito exitio premebantur, imperatore urgente per Raetias, Caesare proximo nusquam elabi permittente, finitimis, quos hostes fecere discordiae, modo non occipitia conculcantibus hinc indeque cinctorum. Postea uero, pace data, discesserat imperator, et sedata iurgiorum materia, uicinae gentes iam concordabant, et turpissimus ducis Romani digressus ferociam natura conceptam auxit in maius. **17** Alio itidem modo res est adgrauata Romana, ex negotio tali. Regii duo fratres uinculo pacis adstricti, quam anno praeterito impetrauerant a Constantio, nec tumultuare nec commoueri sunt ausi. Sed paulo postea uno ex his Gundomado, qui potior

14 censentis *EW²*, *Lin.* : cons- *V* consentientis *BG* || starent *Hau.* : inst- *VBG* || ferri *V²* : ferre *V¹BG* || putauit *VBG* : -abit *Bü.*
16 tunc *V* : *om. BG.* || raetias *alii codd.* : re- *VG* rhe- *B.*
17 impetrauerant *EBG* : imperauerat *V.*

obtenue de Constance l'année précédente [339], n'osaient ni provoquer des troubles ni s'agiter. Mais à quelque temps de là, l'un d'eux, Gondomade, le plus puissant et le plus fidèle à sa parole, ayant péri dans une embuscade, tout son peuple fit cause commune avec nos ennemis, et sur-le-champ des sujets de Vadomaire, — malgré lui, prétendait-il, — se joignirent aux troupes des barbares qui poussaient à la guerre.

18 Tandis que tous, des plus hauts grades aux plus simples soldats, estimaient ainsi le moment opportun pour combattre, et ne relâchaient en rien leur ardeur belliqueuse, un enseigne s'écria soudain : « Marche, le plus fortuné de tous les Césars, dans la direction où la chance te guide. Enfin par toi nous sentons que la valeur et la prudence mènent la campagne. Prends notre tête, en chef heureux et brave, tu verras ce que le soldat, sous le regard d'un général vaillant et témoin des exploits de chacun, accomplira de ses forces avivées, pourvu que la puissance d'En-Haut nous assiste. » **19** Aucun délai ne suivit ces mots. L'armée mise en marche arriva près d'une colline en pente douce, couverte de moissons déjà mûres, séparée des berges du Rhin par une courte distance [340]. Du sommet, trois éclaireurs ennemis, montés, partirent au galop pour se hâter d'annoncer aux leurs l'approche subite de l'armée romaine, mais un fantassin qui ne put les suivre fut pris par l'agilité des nôtres et révéla que les Germains avaient passé le fleuve pendant trois jours et trois nuits. **20** Quand les chefs de notre armée les aperçurent prêts à serrer les rangs pour la formation en coin, ils s'arrêtèrent sur place : soldats de première ligne, porte-enseignes, sous-officiers [341] constituèrent comme un mur impossible à détruire. Avec une prudence pareille, les ennemis s'arrêtèrent aussi, formés en coin. **21** Et quand, ainsi que l'avait fait savoir le déserteur dont j'ai parlé ci-dessus, ils virent que toute la cava-

erat fideique firmioris, per insidias interempto, omnis eius populus cum nostris hostibus conspirauit et confestim Vadomarii plebs, ipso inuito ut asserebat, agminibus bella cientium barbarorum sese coniunxit.

18 Cunctis igitur summis infimisque approbantibus tunc opportune congrediendum, nec de rigore animorum quicquam remittentibus, exclamauit subito signifer : « Perge, felicissime omnium Caesar, quo te fortuna prosperior ducit ; tandem per te uirtutem et consilia militare sentimus. Praei nos ut faustus antesignanus et fortis, experieris quid miles sub conspectu bellicosi ductoris testisque indiuidui gerendorum, modo adsit superum numen, uiribus efficiet excitatis. » **19** His auditis cum nullae laxarentur indutiae, promotus exercitus prope collem aduenit molliter editum, opertum segetibus iam maturis, a superciliis Rheni haud longo interuallo distantem ; e cuius summitate speculatores hostium tres equites exciti, subito nuntiaturi Romanum exercitum aduentare, festinarunt ad suos, unus uero pedes qui sequi non potuit, captus agilitate nostrorum, indicauit per triduum et trinoctium flumen transisse Germanos. **20** Quos cum iam prope densantes semet in cuneos nostrorum conspexere ductores, steterunt uestigiis fixis, antepilanis hastatisque et ordinum primis, uelut insolubili muro fundatis, et pari cautela hostes stetere cuneati. **21** Cumque, ita ut ante dictus docuerat perfuga, equitatum omnem a dextro latere sibi uidissent oppositum,

17 plebs ipso inuito ut *Cl.* : plebs (*lac. duodecim litt.*) ut *V* pl. i. repugnante ut *Hau.* pl. ut *G* pl. subinde ut *B* || asserebat *VB* : -bant *G*.
18 praei nos *Cl.* : praeuius *VB* i praeuius *G* || uiribus *Val.* : ui rebus V^1 ut rebus V^3B iis rebus *G* in rebus *A*.
19 e *EAG* : ex *Cl.* ei *VB* || suos *V* : sua *BG*.
20 uelut ins. V^2G : ins. uelut *tr.* V^1 ueluti ins. *B* || cuneati *Rei.* : cunctati W^2BG cunctanti *V*.

lerie leur était opposée sur notre flanc droit, ils placèrent à leur aile gauche, en masse serrée, toute l'élite de leur cavalerie. Ils y mêlèrent des voltigeurs et de l'infanterie légère, comme le réclamait sans aucun doute une raison de sécurité. **22** Ils savaient, en effet, qu'un de leurs guerriers à cheval, si habile fût-il, tenant sa bride et son bouclier, brandissant sa lance d'une seule main, est dans l'impossibilité de nuire en combat singulier à l'un de nos clibanaires bardé de fer. Mais un fantassin, au plus fort des combats, quand on ne se garde en général que du danger présent, rampe à terre sans être vu, perce le flanc du cheval, jette inopinément à terre son cavalier pour le massacrer ensuite sans grande peine. **23** Cette disposition prise, ils organisèrent sur leur flanc droit des embuscades secrètes et dissimulées. Toutes ces peuplades belliqueuses et cruelles étaient menées par Chonodomaire et Sérapion, dont l'autorité passait de loin celle des autres rois. **24** Chonodomaire, le criminel instigateur de toute cette guerre, portait attachée au sommet de la tête une aigrette couleur de flamme ; il marchait devant l'aile gauche où il espérait que se porterait l'ardeur du combat, audacieux et confiant en la force puissante de ses muscles, énorme, plus haut que tous sur son cheval écumant, dressé pour lancer un javelot de dimension formidable, remarquable entre tous par l'éclat de ses armes, tout à la fois soldat vaillant et général plus habile que tous les autres. **25** Quant à l'aile droite, Sérapion la commandait. C'était encore un jeune homme à la barbe naissante, dont l'énergie devançait l'âge ; c'était le fils de Médéric, frère de Chonodomaire, qui fut toute sa vie l'homme le plus perfide. Il avait été appelé ainsi, parce que son père, longtemps retenu dans les Gaules comme otage et instruit de certains mystères grecs, changea le nom de naissance de son fils, qui était Agénaric, en celui de Sérapion [342]. **26** Ces deux rois

quicquid apud eos per equestres copias praepollebat in laeuo cornu locauere confertum. Eisdemque sparsim pedites miscuere discursatores et leues, profecto ratione tuta poscente. **22** Norant enim licet prudentem ex equo bellatorem cum clibanario nostro congressum, frena retinentem et scutum, hastam una manu uibrante, tegminibus ferreis abscondito bellatori nocere non posse, peditem uero inter ipsos discriminum uertices, cum nihil caueri solet praeter id quod occurrit, humiliter et occulte reptantem, latere forato iumenti, incautum rectorem praecipitem agere, leui negotio trucidandum. **23** Hoc itaque disposito, dextrum sui latus struxere clandestinis insidiis et obscuris. Ductabant autem populos omnes pugnaces et saeuos Chonodomarius et Serapio, potestate excelsiores ante alios reges. **24** Et Chonodomarius quidem nefarius belli totius incentor, cuius uertici flammeus torulus aptabatur, anteibat cornu sinistrum, audax et fidens ingenti robore lacertorum, ubi ardor proelii sperabatur, immanis, equo spumante sublimior, erectus in iaculum formidandae uastitatis armorumque nitore conspicuus ante alios, et strenuus miles et utilis praeter ceteros ductor. **25** Latus uero dextrum Serapio agebat etiam tum adultae lanuginis iuuenis, efficacia praecurrens aetatem ; Mederichi fratris Chonodomarii filius, hominis quoad uixerat perfidissimi ; ideo sic appellatus, quod pater eius diu obsidatus pignore tentus in Galliis, doctusque Graeca quaedam arcana, hunc filium suum, Agenarichum genitali uocabulo

22 ex equo *BG* : ex aequo *V* || hastam *Her.* : -ta *G* -tae *VB* | uibrante *Her.* : -atae *VB* -ata *G* || et occulte *Cl.* : occ. *VBG*.
23 chonodomarius *PBG* : chnodo- *V*.
24 chonodomarius *BG* : chnodo- *V* || belli *AG* : boni *VB* turbinis *Her.* || ante alios et strenuus miles *Cl.* : antea str. et

étaient suivis par ceux dont le pouvoir était le plus proche du leur, au nombre de cinq, par dix princes et une longue suite de nobles ainsi que par trente cinq mille hommes de diverses nations qui servaient les uns pour une solde, les autres à charge d'un échange de bons offices [343].

27 Déjà les trompettes sonnaient de façon menaçante, quand Sévérus, le chef romain qui commandait notre aile gauche, s'approcha de tranchées remplies de soldats, d'où il était prévu que ceux qui s'y cachaient sortiraient soudain et jetteraient le désordre partout. Sévérus s'arrêta sans crainte et, par méfiance des embuscades, n'essaya ni de reculer ni d'aller plus avant. 28 A cette vue, César, qui était courageux face aux plus grands périls, entouré de deux cents cavaliers comme le réclamait l'ardeur de cette affaire, exhortait de la parole et du geste ses bataillons d'infanterie à courir sur divers points dans une charge rapide. 29 La grande extension des lignes ne lui permettait pas de s'adresser à tous également, non plus que la densité de la troupe rassemblée en un point (il cherchait d'ailleurs à éviter d'aggraver la jalousie, pour ne pas avoir l'air de rechercher un honneur qu'Auguste estimait réservé à sa seule personne). Aussi, sans prendre garde pour sa vie, il passait comme une flèche à portée des traits ennemis et, par ces mots et autres semblables, enflammait les soldats connus de lui, au même titre que les inconnus, à se conduire avec valeur : 30 « Voici arrivé, camarades, le moment d'un combat en règle que, depuis longtemps, j'ai appelé de mes vœux avec vous ; vous en souhaitiez précédemment la venue quand vous réclamiez des armes dans votre agitation tumultueuse. » 31 De même, quand il arriva près d'autres, placés derrière les enseignes, à l'extrémité de la ligne de bataille : « Voilà donc dit-il, mes compagnons d'armes, le jour longtemps espéré qui nous force tous à effacer les taches anciennes pour

dictitatum, ad Serapionis transtulit nomen. 26 Hos sequebantur potestate proximi reges, numero quinque, regalesque decem, et optimatum series magna, armatorumque milia triginta et quinque, ex uariis nationibus partim mercede, partim pacto uicissitudinis reddendae quaesita.

27 Iamque toruum concrepantibus tubis, Seuerus dux Romanorum, aciem dirigens laeuam, cum prope fossas armatorum refertas uenisset, unde dispositum erat ut abditi repente exorti cuncta turbarent, stetit impauidus, suspectiorque de obscuris, nec referre gradum nec ulterius ire temptauit. 28 Quo uiso, animosus contra labores maximos Caesar, ducentis equitibus saeptus, ut ardor negotii flagitabat, agmina peditum impetu ueloci discurrerent uerbis hortabatur et gestu. 29. Et quoniam alloqui pariter omnes nec longitudo spatiorum extenta nec in unum coactae multitudinis permitteret crebritas, — et alioqui uitabat grauioris inuidiae pondus, ne uideretur id adfectasse quod soli sibi deberi Augustus existimabat, — incautior sui hostium tela praeteruolans, his et similibus notos pariter et ignotos ad faciendum fortiter accendebat : 30 « Aduenit, o socii, iustum pugnandi iam tempus, olim exoptatum mihi uobiscum, quod antehac arcessentes arma inquietis motibus poscebatis. » 31 Item cum ad alios postsignanos, in acie locatos extrema, uenisset : « En », inquit, « conmilitones, diu speratus praesto est dies, compellens nos omnes, elutis pristi-

mi. *VBG* manu str. ut mi. *Btl.*
27 concrepantibus *VB* : incr- *G.*
28 maximos *T²BG* : -mus *V* || et gestu et quonium *Nov.* : et quō *V* et cum *BG.*
29 incautior *Cor.* : cau- *VBG.*
30 antehac *G* : ante hac *B* ante haec *V* || inquietis *VBG* : inreq. *Kel.*

restituer à la majesté[344] romaine l'honneur qui lui est dû. Voici les barbares que leur rage et leur folie sans mesure ont forcés de courir à la perte de leurs biens pour être écrasés par notre force. » 32 D'autres, également expérimentés par une longue pratique de la guerre, il les rangeait en meilleur ordre et les encourageait par les exhortations suivantes : « Debout les braves ! nous repousserons avec la vaillance qui convient la honte infligée à notre cause : c'est ce que je considérais quand j'ai accepté, en hésitant, le nom de César. » 33 A tous ceux qui réclamaient étourdiment le signal du combat et dont il prévoyait que les mouvements désordonnés paralyseraient le commandement, « Je vous en prie, disait-il, en poursuivant avec trop d'empressement un ennemi qu'il s'agit de mettre en déroute, ne compromettez pas la gloire de votre victoire future. Que pas un de vous ne cède le terrain avant la dernière extrémité. Car, si vous fuyez, je vous abandonnerai sans aucun doute, mais si vous frappez l'ennemi dans le dos, je serai à vos côtés, étroitement uni à vous, pourvu que cela se fasse après mûr examen et avec prudence. »

34 Tout en répétant souvent ces propos et d'autres dans le même genre, il disposa la plus grande partie de son armée face à la première ligne du front barbare. Et soudain, les clameurs des fantassins alamans se firent entendre, mêlées de cris d'indignation. D'un accord unanime, ils criaient que les princes devaient abandonner leurs chevaux et demeurer à leurs côtés : ainsi, en cas d'échec, ils ne délaisseraient pas misérablement la plèbe des soldats et n'auraient pas un moyen facile de s'échapper. 35 Chonodomaire, en apprenant cela, sauta immédiatement à bas de son cheval. Le reste, suivant son exemple, n'hésita pas à faire de même : car nul d'entre eux ne doutait de la victoire de son parti.

36 Quand les accents des trompettes eurent, selon

nis maculis, Romanae maiestati reddere proprium decus. Hi sunt barbari quos rabies et immodicus furor ad perniciem rerum suarum coegit occurrere, nostris uiribus opprimendos. » 32 Alios itidem bellandi usu diutino callentes aptius ordinans, his exhortationibus adiuuabat : « Exsurgamus, uiri fortes, propellemus fortitudine congrua inlisa nostris partibus probra, quae contemplans Caesaris nomen cunctando suscepi. » 33 Quoscumque autem pugnae signum inconsulte poscentes, rupturosque imperium inrequietis motibus praeuideret, « Quaeso », inquit, « ne, hostes uertendos in fugam sequentes auidius futurae uictoriae gloriam uioletis, neu quis ante necessitatem ultimam cedat. Nam fugituros procul dubio deseram, hostium terga caesuris adero indiscretus, si hoc pensatione moderata fiat et cauta ».

34 Haec aliaque in eundem modum saepius replicando, maiorem exercitus partem primae barbarorum opposuit fronti, et subito Alamannorum peditum fremitus, indignationi mixtus, auditus est, unanimi conspiratione uociferantium relictis equis secum oportere uersari regales, ne, si quid contigisset aduersum, deserta miserabili plebe, facilem discedendi copiam reperirent. 35 Hocque comperto, Chonodomarius iumento statim desiluit, et secuti eum residui idem fecere, nihil morati ; nec enim eorum quisquam ambigebat partem suam fore uictricem.

36 Dato igitur aeneatorum accentu sollemniter

31 maiestati *EG* : -tis *VB*.
32 diutino *VBG* : diuturno *cursus causa Cl.* || propellemus *V*, *Eys.* : -pellamus *BG* -pulsemus *Her.*
34 facilem *VBG* : facile *Kie.*
35 chonodomarius *EBG* : dinodom- *V* || statim *Nov.* : id st. *V* ac st. *BG* ipse st. *Eys.* || fecere *Kie.* : facere *VBG*, *Pig.*

l'usage, donné de part et d'autre le signal du combat, la lutte s'engagea avec violence. Pendant un temps, on se lança des javelots et les Germains se précipitèrent avec plus de hâte que de prudence ; brandissant leurs armes de la main droite, ils fondirent sur nos escadrons de cavalerie, grinçant des dents affreusement. Leurs cheveux flottants se hérissaient avec plus de fureur que d'habitude, et de leurs yeux rayonnait une sorte de rage. Dressant leur opiniâtreté contre eux, nos soldats protégeaient leur tête derrière le rempart de leur bouclier et, tirant leurs épées ou brandissant leurs javelots qui les menaçaient de mort, ils épouvantaient leurs adversaires. **37** Comme au moment décisif de la lutte la cavalerie se formait hardiment en escadrons, et que l'infanterie protégeait solidement ses flancs en faisant un front de ses boucliers unis entre eux, des nuages épais de poussière s'élevèrent. Des manœuvres diverses se produisirent, car les nôtres tantôt résistaient, tantôt cédaient du terrain, et certains barbares, en combattants très avertis, inébranlables sur leurs genoux s'efforçaient de contenir l'ennemi. Mais avec un acharnement extrême on en vint au corps à corps, les boucliers se heurtaient bosse contre bosse et le ciel résonnait des grands cris poussés par les vainqueurs et les blessés. Tandis que notre aile gauche, marchant en rangs serrés, avait repoussé avec une extrême vigueur toutes les hordes de Germains qui la pressaient, et qu'elle avançait avec des clameurs parmi les barbares, nos cavaliers qui occupaient l'aile droite se débandèrent en désordre contre toute attente. Mais tandis que les premiers de ces fuyards faisaient obstacle aux derniers, trouvant eux-mêmes une protection dans le sein des légions, ils firent halte et reprirent le combat. **38** La raison de cet incident fut qu'au moment où l'on rétablissait les lignes les unes après les autres, les cuirassiers, voyant leur chef légèrement blessé et un de leurs compagnons choir par dessus l'encolure de son cheval,

signo ad pugnandum utrimque, magnis concursum est uiribus. Paulisper praepilabantur missilia, et properantes concito quam considerato cursu Germani, telaque dexteris explicantes, inuolauere nostrorum equitum turmas, frendentes immania, eorumque ultra solitum saeuientium comae fluentes horrebant, et elucebat quidam ex oculis furor ; quos contra pertinax miles, scutorum obicibus uertices tegens, eiectansque gladios uel tela concrispans mortem minitantia perterrebat. **37** Cumque in ipso proeliorum articulo eques se fortiter conturmaret, et muniret latera sua firmius pedes, frontem artissimis conserens parmis, erigebantur crassi pulueris nubes, uariique fuere discursus, nunc resistentibus, nunc cedentibus nostris, et obnixi genibus quidam barbari peritissimi bellatores hostem propellere laborabant, sed destinatione nimia dexterae dexteris miscebantur et umbo trudebat umbonem, caelumque exultantium cadentiumque resonabat a uocibus magnis, et cum cornu sinistrum artius gradiens urgentium tot agmina Germanorum ui nimia pepulisset, iretque in barbaros fremens, equites nostri cornu tenentes dextrum praeter spem incondite discesserunt, dumque primi fugientium postremos impediunt, gremio legionum protecti fixerunt integrato proelio gradum. **38** Hoc autem exinde acciderat quod, dum ordinum restituitur series, cataphracti equites, uiso rectore suo leuiter uulnerato et consorte quodam per ceruicem equi labente, pondere armorum oppressi, dilapsi qua quisque poterat,

36 paulisper *Mom.* : populis *V* populi *W²BG om. A* || concito *Sch.* : cito *EG* cuto *V* scuta *B* || dexteris *cursus causa Cl.* : dextris *VBG*.
37 a uocibus *V* : uoc. *BG* || artius *Pet.* : alt- *VBG* ulterius *Cor.*
38 labente *Cor.* : -tis *VBG*

accablés sous le poids des armes, s'échappèrent chacun dans la direction qu'ils purent. Ils auraient provoqué une confusion générale en piétinant l'infanterie, si cette dernière n'eût été en formation serrée, et si les soldats, étroitement attachés les uns aux autres, ne fussent demeurés inébranlables. Quand César eut donc vu de loin que la cavalerie ne voyait de salut alentour que dans la fuite, il éperonna son cheval et parvint à les contenir comme l'eût fait une barrière. **39** Reconnaissant César à l'insigne du dragon de pourpre attaché au sommet d'une longue lance, et déployé comme la dépouille séchée d'un serpent, le tribun de l'un des escadrons s'arrêta et repartit au galop, pâle et frappé de crainte, pour reprendre le combat. **40** Comme il est d'usage dans les circonstances critiques, César interpella ses soldats avec douceur : « Où fuyons-nous, leur dit-il, braves entre tous ? Ignorez-vous que la fuite n'a jamais mené au salut, mais qu'elle révèle la folie d'un effort inutile ? Revenons vers les nôtres, nous aurons du moins notre part de leur gloire, si nous les avons abandonnés inconsidérément tandis qu'ils combattaient pour la république. » **41** En prononçant ces paroles avec des égards, il les fit tous rentrer dans leur devoir de soldats, suivant à quelque différence près l'exemple du vieux Sylla. Ayant mené son armée au combat contre Archelaüs [345], général de Mithridate, il était épuisé par l'ardeur de la lutte : abandonné de tous ses soldats, il courut en première ligne, saisit un étendard et le jeta dans les rangs ennemis, en disant : « Allez-vous en, vous qui avez été choisis pour partager mes périls, et si l'on vous demande où vous avez laissé votre général, répondez en toute franchise : seul, en Béotie, dans une bataille où il versait son sang pour nous tous. »

42 Alors les Alamans, après avoir enfoncé et dispersé nos cavaliers, marchèrent contre la première ligne de notre infanterie, avec l'intention de la culbuter après lui avoir enlevé tout courage de résister [346]. **43** Mais

peditesque calcando cuncta turbassent, ni conferti illi sibique uicissim innexi stetissent immobiles. Igitur cum equites nihil praeter fugae circumspectantes praesidia uidisset longius Caesar, concito equo, eos uelut repagulum quoddam cohibuit. **39** Quo agnito per purpureum signum draconis summitati hastae longioris aptatum, uelut senectutis pandentis exuuias, stetit unius turmae tribunus, et pallore timoreque perculsus ad aciem integrandam recurrit. **40** Vtque in rebus amat fieri dubiis, eosdem lenius increpans Caesar : « Quo », inquit, « cedimus, uiri fortissimi ? an ignoratis fugam, quae salutem numquam repperit, inriti conatus stultitiam indicare ? Redeamus ad nostros, saltim gloriae futuri participes, si eos pro re publica dimicantes reliquimus inconsulte ». **41** Haec reuerenter dicendo, reduxit omnes ad munia subeunda bellandi, imitatus salua differentia ueterem Sullam, qui, cum contra Archelaum, Mithridatis ducem, educta acie proelio fatigabatur ardenti, relictus a militibus cunctis, cucurrit in ordinem primum, raptoque et coniecto uexillo in partem hostilem, « Ite », dixerat, « socii periculorum electi, et scitantibus ubi relictus sim imperator, respondete nihil fallentes : solus in Boeotia pro omnibus nobis cum dispendio sanguinis sui decernens ».

42 Proinde Alamanni, pulsis disiectisque equitibus nostris, primam aciem peditum incesserunt, eam abiecta resistendi animositate pulsuri. **43** Sed postquam comminus uentum est, pugnabatur paribus diu momentis. Cornuti enim et Bracchiati, usu proeliorum

innexi *Her.* : innixi *VBG*.
40 reliquimus *Gar.* : relinq- *VBG*.
41 respondete *TBG* : -dite *V*.
42 abiecta *AG* : -tam *V*.
43 sed *G* : set *V* et *EAB*.

quand on en vint au corps à corps, on lutta longtemps avec des chances égales. En effet, les Cornutes et les Bracchiates, endurcis par une longue expérience des batailles, épouvantaient déjà l'ennemi par leur attitude, quand ils poussèrent de toutes leurs forces leur cri de guerre [347]. Cette clameur, née dans la chaleur des combats, commence par un léger murmure, croît peu à peu et s'élève à la façon de flots qui se brisent sur les récifs. Puis une multitude de javelots volèrent en sifflant de droite et de gauche, la poussière d'un mouvement égal se leva sur le champ de bataille et ôta toute vue, les armes se heurtèrent aux armes et les corps aux corps. **44** Mais les barbares, à qui la violence et la colère inspiraient le désordre, s'enflammèrent comme un feu et se mirent à briser sous les coups redoublés de leurs épées l'assemblage qui joignait nos boucliers entre eux et protégeait les nôtres comme une tortue [348]. **45** A cette nouvelle, les Bataves avec les Rois [349], troupe redoutable, accoururent rapidement au secours de leurs camarades pour les arracher avec l'aide de la fortune à leurs situation critique et désespérée, car ils étaient encerclés ; et aux sonneries farouches des trompettes, on combattait avec des forces accrues. **46** Mais les Alamans, se jetant dans la bataille avec impétuosité, redoublaient d'efforts comme dans une crise de rage [350] pour détruire tous les obstacles. Les dards et les javelines ne cessaient de voler, les flèches armées de fer de pleuvoir, et pourtant, de près aussi, la pointe de l'épée heurtait la pointe de l'épée, le glaive fendait les cuirasses, et les blessés qui n'avaient pas encore versé tout leur sang se relevaient pour oser un exploit plus éclatant encore. **47** C'étaient en quelque sorte des égaux qui affrontaient leurs égaux, les Alamans robustes et plus grands, nos soldats accoutumés à une longue discipline ; les uns sauvages et désordonnés, les autres avec sang-froid et prudence ; ces derniers se fiaient à leur courage, les autres comptaient sur leur taille immense. **48** Pourtant, on voyait se redresser parfois un

diuturno firmati, eos iam gestu terrentes, barritum ciere uel maximum : qui clamor ipso feruore certaminum, a tenui susurro exoriens, paulatimque adulescens ritu extollitur fluctuum cautibus inlisorum ; iaculorum deinde stridentium crebritate hinc indeque conuolante, puluis aequali motu adsurgens, et prospectum eripiens arma armis corporaque corporibus obtrudebat. **44** Sed uiolentia iraque incompositi, barbari in modum exarsere flammarum, nexamque scutorum compagem, quae nostros in modum testudinis tuebatur, scindebant ictibus gladiorum adsiduis. **45** Quo cognito, opitulatum conturmalibus suis celeri cursu Bataui uenere cum Regibus, formidabilis manus, extremae necessitatis articulo circumuentos, si iuuisset fors, ereptura, toruumque canentibus classicis, adultis uiribus certabatur. **46** Verum Alamanni, bella acriter ineuntes, altius anhelabant uelut quodam furoris adflatu, opposita omnia deleturi. Spicula tamen uerrutaque missilia non cessabant ferrataeque arundines fundebantur, quamquam etiam comminus mucro feriebat contra mucronem et loricae gladiis findebantur, et uulnerati, nondum effuso cruore, ad audendum exsertius consurgebant. **47** Pares enim quodam modo coiere cum paribus, Alamanni robusti et celsiores, milites usu nimio dociles ; illi feri et turbidi, hi quieti et cauti ; animis isti fidentes, grandissimis illi corporibus freti. **48** Resurgebat tamen aliquotiens armorum pondere pulsus loco Romanus, lassatisque impressus genibus laeuum reflectens popli-

45 uenere *V²EBG* : uenire *V¹*.
46 acriter *V²PBG* : alac- *V¹* || adflatu *Btl.* : adfectu *V* affectu *BG* || exertius *Val.* : exercitus *V om. BG*.
47 coiere *A* : coiuere *G* cum re *V om. B*.
48 impressus *Val.* : -ssu *G* -ssis *VB*, *Löf.*

Romain chassé de son poste sous le poids des armes ennemies, et le barbare, appuyé sur ses genoux lassés, fléchir le jarret gauche et s'affaisser tout en continuant à attaquer son adversaire, ce qui est le signe d'un acharnement à son comble. **49** Soudain s'élança un peloton impétueux de nobles parmi lesquels des rois [351] combattaient aussi, suivi de simples soldats, il se précipita en avant des autres sur nos lignes et s'ouvrit une brèche jusqu'à la Première Légion [352]. Elle était placée au centre — c'est une formation qu'on appelle « le camp prétorien [353] » — ; nos soldats, en ordre plus compact et en lignes serrées, s'y tenaient fermes comme des tours, dont ils avaient la stabilité et la résistance, et ils reprirent le combat avec une fougue accrue ; attentifs à esquiver les blessures et se couvrant à la façon d'un mirmillon [354], ils perçaient de leur épée tendue le flanc des barbares que découvrait leur ardente colère. **50** L'ennemi, s'efforçant d'obtenir la victoire par le sacrifice de sa vie, tentait de disloquer l'armature de notre dispositif. Mais par suite d'un massacre ininterrompu de combattants, dont le Romain, plus assuré désormais, jonchа le sol, les barbares survivants succédaient à ceux qui avaient été tués, mais quand ils entendaient les gémissements répétés des mourants, ils étaient pris de panique et demeuraient paralysés. **51** Lassés enfin de tant d'épreuves et sans autre courage désormais que pour la fuite, ils se hâtaient de se disperser à toute vitesse par différents sentiers. Ainsi du sein des flots d'une mer déchaînée, dans quelque direction que le vent les emporte, marins et passagers s'empressent de se jeter à la côte. Une telle issue était plus à souhaiter qu'à espérer, comme l'avouera quiconque assista alors à la bataille. **52** La bonne volonté d'une divinité propice nous assistait, et nos soldats massacrèrent l'ennemi en déroute. Parfois, leurs épées faussées, ne disposant plus d'armes pour les frapper, ils arrachaient aux barbares eux-mêmes leurs traits et les leur plongeaient dans les parties vitales. Aucun de ceux qui les

tem barbarus subsidebat, hostem ultro lacessens, quod indicium est obstinationis extremae. **49** Exsiluit itaque subito ardens optimatium globus, inter quos decernebant et reges, et sequente uulgo ante alios agmina nostrorum inrupit, et iter sibi aperiendo, ad usque Primanorum legionem peruenit locatam in medio, — quae conformatio castra praetoria dictitatur, — ubi densior et ordinibus frequens miles, instar turrium fixa firmitate consistens, proelium maiore spiritu repetiuit et, uulneribus declinandis intentus seque in modum mirmillonis operiens, hostium latera, quae nudabat ira flagrantior, districtis gladiis perforabat. **50** At illi, prodigere vitam pro uictoria contendentes, temptabant agminis nostri laxare compagem. Sed continuata serie peremptorum, quos Romanus iam fidentior strauit, succedebant barbari superstites interfectis, auditoque occumbentium gemitu crebro, pauore perfusi torpebant. **51** Fessi denique tot aerumnis et ad solam deinceps strenui fugam, per diuersos tramites tota celeritate digredi festinabant, ut e mediis saeuientis pelagi fluctibus quocumque aueexerit uentus eici nautici properant et uectores ; quod uoti magis quam spei fuisse fatebitur quilibet tunc praesens. **52** Aderatque propitiati numinis arbitrium clemens, et secans terga cedentium miles, cum interdum flexis ensibus feriendi non suppeterent instrumenta, erepta ipsis barbaris tela eorum uitalibus immergebat, nec quisquam uulnerantium sanguine

lacessens *EBG* : -cescens *V*.
49 conformatio *Cl.* : confir. *VBG* || districtis V^1*EBG* : des- V^2.
51 digredi V^3 *fortasse, Her.* : gr- V^1 egr- W^2 aggr- *A* gradu *BG* || eici *B* : de- *V* eiici *G* || et *Val.* : *om. VEBG*.
52 erepta *Hau.* : rapta *Nov. om. VBG* || abscessit *ante lac. decem litt. in fine paginae V*.

blessaient n'assouvit sa rage dans le sang, ni ne lassa son bras de meurtres multipliés, nul n'eut pitié d'un suppliant et ne lui fit quartier. **53** Ainsi un grand nombre de barbares gisaient, percés de coups mortels, et réclamaient la mort comme un prompt remède ; d'autres, à demi morts, à qui le souffle manquait déjà, cherchaient encore de leurs yeux mourants à jouir de la lumière ; certains avaient la tête tranchée par des traits énormes comme des poutres, mais elle demeurait encore attachée et pendait à la gorge ; d'autres sur un sol boueux et glissant, tombés dans le sang des blessés, périssaient indemnes de toute blessure, écrasés sous l'amoncellement de ceux qui s'écroulaient sur eux. **54** Quand tous ces événements furent terminés par un succès total et que le vainqueur se fit plus pressant, il émoussa les pointes de ses épées en portant coup sur coup, tandis que les casques brillants et les boucliers roulaient sous ses pieds. Les barbares, enfin réduits à la dernière extrémité, voyant des monceaux élevés de cadavres leur fermer toute issue, recoururent à l'aide du fleuve, la seule qui leur restât : déjà il effleurait leurs arrières. **55** Et du fait que, dans une course rapide malgré le poids de leurs armes, nos soldats poursuivaient inlassablement les fuyards, quelques-uns de ces derniers, pensant pouvoir échapper au péril par leur habileté à nager, confièrent leur vie aux flots. C'est pour cette raison que César, dont la vivacité d'esprit prévoyait l'avenir, d'accord avec les tribuns et les officiers supérieurs interdit à nos soldats, avec des mots de reproche, de se laisser entraîner trop vivement à la poursuite de l'ennemi et de se confier aux flots tourbillonnants. **56** Cette défense fut observée, si bien que nos soldats demeuraient sur les berges d'où ils perçaient les Germains de toute sorte de traits : si l'un d'eux s'était soustrait à la mort par sa rapidité, il plongeait, et le poids de son corps l'entraînait dans les profondeurs du fleuve. **57** Et comme dans un spectacle de théâtre, lorsque le rideau offre à la vue des

iram expleuit nec satiauit caede multiplici dexteram, uel miseratus supplicantem abscessit. **53** Iacebant itaque plurimi transfixi letaliter, remedia mortis compendio postulantes, alii semineces, labente iam spiritu, lucis usuram oculis morientibus inquirebant, quorundam capita discissa trabalibus telis et pendentia iugulis cohaerebant, pars per limosum et lubricum solum, in sauciorum cruore relapsi, intactis ferro corporibus, aceruis superruentium obruti necabantur. **54** Quae ubi satis euenere prosperrime, ualidius instante uictore, acumina densis ictibus hebescebant, splendentesque galeae sub pedibus uoluebantur et scuta, ultimo denique trudente discrimine, barbari, cum elati cadauerum aggeres exitus impedirent, ab subsidia fluminis petiuere, quae sola restabant, eorum terga iam perstringentis. **55** Et quia cursu sub armis concito, fugientes miles indefessus urgebat, quidam nandi peritia eximi se posse discriminibus arbitrati, animas fluctibus commiserunt. Qua causa, celeri corde futura praeuidens, Caesar cum tribunis et ducibus clamore obiurgatorio prohibebat ne, hostem auidius sequens, nostrorum quisquam se gurgitibus committeret uerticosis. **56** Vnde id obseruatum est, ut marginibus insistentes, confoderent telorum uarietate Germanos, quorum si quem morti uelocitas subtraxisset, iacti corporis pondere ad ima fluminis subsidebat. **57** Et uelut in quodam theatrali spectaculo, aulaeis miranda monstrantibus multa, licebat iam sine metu uidere nandi strenuis quosdam nescios adhaerentes, fluitantes alios cum expeditioribus linquerentur ut stipites, et uelut

53 per W^2*G* : *om.* *VB* || limosum *Cl.* : lubro- *V* luro- *B* luto- *G* || sauciorum *Kel.* : soc- *VBG* || relapsi *Cl.* : prol- *Her.* lapsi *VBG*.
57 adhaerentes *Val.* : adadherente *V* adhaerere *BG* || expeditioribus *codd.* : ab exp. *Mom.*

merveilles de toute sorte, on pouvait désormais sans appréhension voir s'agripper à ceux qui savaient nager certains autres qui ne savaient pas ; d'autres flotter comme des troncs d'arbres, quand ils étaient laissés en arrière par de plus rapides ; certains autres, roulés par les flots, s'engloutir dans la violence du courant qui semblait lutter avec eux ; quelques uns, portés par leurs boucliers, esquiver par des changements de cap les masses d'eaux fougueuses dans le cours leur barrait la route, et parvenir aux rives d'en face après maints périls. Enfin, tout écumant de sang barbare, le lit du fleuve avait perdu sa couleur et s'étonnait de cet apport insolite.

58 Pendant que la bataille se déroulait ainsi, le roi Chonodomaire avait trouvé le moyen de s'échapper en se glissant parmi les cadavres amoncelés : escorté de quelques gardes du corps, et avec une rapidité extrême, il se hâtait vers le camp qu'il avait audacieusement dressé près des fortifications romaines de Tribunci [355] et de Concordia [356]. Il voulait s'y embarquer sur quelques bateaux depuis longtemps préparés pour les circonstances critiques, afin de s'éloigner dans une retraite secrète. **59** Et comme il ne pouvait parvenir à son territoire qu'après avoir passé le Rhin, il dissimula son visage afin de n'être pas reconnu et se retira lentement. Déjà il approchait des rives et faisait le tour d'une lagune à laquelle s'était mêlée l'eau des marécages, afin de passer le fleuve, quand son cheval marcha sur une terre molle et gluante et vida son cavalier. En hâte, malgré sa corpulence qui l'alourdissait, il se tira de ce mauvais pas et chercha refuge sur une colline voisine. Mais il fut reconnu (il ne put, en effet, cacher son identité, trahi par la grandeur de sa fortune passée) et immédiatement une cohorte avec son tribun le poursuivit, courant à perdre haleine, cerna de ses hommes en armes cette hauteur boisée et l'investit avec beaucoup de prudence, n'osant l'attaquer de vive force de peur de tomber dans une embuscade invisible, dissimulée à l'ombre des

luctante amnis uiolentia uorari quosdam fluctibus inuolutos, non nullos, clipeis uectos, praeruptas undarum occursantium molis obliquatis meatibus declinantes, ad ripas ulteriores post multa discrimina peruenire. Spumans denique cruore barbarico, decolor alueus insueta stupebat augmenta.

58 Dum haec aguntur, rex Chonodomarius, reperta copia discedendi, lapsus per funerum strues cum satellitibus paucis celeritate rapida properabat ad castra, quae prope Tribuncos et Concordiam munimenta Romana fixit intrepidus, ut, escensis nauigiis dudum paratis ad casus ancipites, in secretis secessibus se amendaret. **59** Et quia non nisi Rheno transito ad territoria sua poterat peruenire, uultum ne agnosceretur operiens, sensim retulit pedem. Cumque propinquaret iam ripis, lacunam palustribus aquis interfusam circumgrediens ut transiret, calcata mollitie glutinosa, equo est euolutus et confestim, licet obeso corpore grauior, ad subsidium uicini collis euasit, quem agnitum, — nec enim potuit celare qui fuerit, fortunae prioris magnitudine proditus —, statim anhelo cursu cohors cum tribuno secuta armis circumdatum aggerem nemorosum cautius obsidebat, perrumpere uerita, ne fraude latenti inter ramorum tenebras exciperetur occultas. **60** Quibus uisis, compulsus ad ultimos metus ultro se dedidit solus egressus, comitesque eius ducenti numero et tres amici iunctissimi, flagitium arbitrati post regem uiuere uel pro rege non mori si ita tulerit

58 aguntur *AG* : *om. VB* chonodomarium *PBG* : chno- *V* || secessibus se *Nov.* : se sec. *Val.* sec. *VBG* || amendaret *Val.* : emend- *VB* euaderet *G* se mandaret *Mom.*
59 territoria *G* : tento- *VB* || cautius obsidebat *G* : c. subsi. *B* cautio subsi- *V*.
60 dedidit *Btl.* : dedit *VBG*.

branches. **60** A cette vue, frappé de terreur au dernier point, il se rendit spontanément en sortant seul du bois, et ses compagnons au nombre de deux cents, ainsi que trois amis intimes, considérant comme une honte de survivre à leur roi ou de ne pas mourir pour lui si l'occasion s'en présentait, se constituèrent prisonniers. **61** Les barbares sont, par nature, humbles dans l'adversité et arrogants dans le succès ; ainsi, le roi, esclave d'une volonté étrangère, se laissait entraîner pâle et consterné, la parole coupée par la conscience de ses fautes, prodigieusement différent de celui qui, après avoir inspiré des craintes sauvages et sinistres, foulait aux pieds les cendres des Gaules et se répandait en multiples et cruelles menaces.

62 La bataille s'étant ainsi terminée par la faveur de la divinité suprême, le jour désormais achevé, les trompettes sonnèrent : le soldat, ainsi rappelé bien malgré lui, dressa ses tentes près des bords du Rhin, derrière plusieurs rangées de boucliers dont il s'était fait un rempart, et goûta la nourriture et le sommeil. **63** Les pertes dans ce combat furent pour les Romains de deux cent quarante-trois hommes de troupe et quatre officiers supérieurs : Bainobaude tribun des Cornutes, ainsi que Laipso, Innocentius qui commandait les cuirassiers, et un tribun sans affectation dont le nom m'échappe. Du côté des Alamans, on dénombra six mille cadavres qui jonchaient le champ de bataille, et d'autres amas de morts, impossibles à décompter, furent entraînés dans les eaux du fleuve. **64** Alors, Julien, en homme supérieur à sa fortune et qui devait son influence à ses mérites plus qu'à son commandement militaire, fut proclamé Auguste par les acclamations unanimes de toute l'armée, mais il blâma ses soldats d'avoir agi avec trop de légèreté et leur affirma sous serment qu'il n'espérait pas ce titre et ne voulait pas l'obtenir. **65** Pour accroître la joie de son succès, il convoqua l'assemblée et, sous les yeux de tous, donna l'ordre de lui amener Chonodomaire. Le roi s'inclina d'abord, puis se prosterna à terre en suppliant,

casus, tradidere se uinciendos. **61** Vtque natiuo more sunt barbari humiles in aduersis, disparesque in secundis, seruus alienae uoluntatis trahebatur pallore confusus, claudente noxarum conscientia linguam, immensum quantum ab eo differens qui, post feros lugubresque terrores cineribus Galliarum insultans, multa minabatur et saeua.

62 Quibus ita fauore superni numinis terminatis, post exactum iam diem, occinente liticine reuocatus inuitissimus miles, prope supercilia Rheni tendebat, scutorumque ordine multiplicato uallatus, uictu fruebatur et somno. **63** Ceciderunt autem in hac pugna Romani quidem CCXL et III, rectores uero IIII : Bainobaudes Cornutorum tribunus, adaeque Laipso et Innocentius cataphractarios ducens, et uacans quidam tribunus cuius non suppetit nomen ; ex Alamannis uero sex milia corporum numerata sunt, in campo constrata, et alii inaestimabiles mortuorum acerui per undas fluminis ferebantur. **64** Tunc Iulianus, ut erat fortuna sui spectatior, meritisque magis quam imperio potens, Augustus acclamatione concordi totius exercitus appellatus, ut agentes petulantius milites increpabat, id se nec sperare nec adipisci uelle iurando confirmans. **65** Et ut augeret euentus secundi laetitiam, concilio conuocato omnique spectante, Chonodomarium sibi iussit offerri. Qui primo curuatus, deinde humi suppliciter fusus gentilique prece ueniam poscens, bono animo esse est iussus. **66** Et diebus pos-

tradidere se *G* : trad. *VB* || uinciendos *W²BG* : uincen- *V*.
63 sex *G*, *Her.* : sex aliis *V* sex ex aliis *B* sex amplius *Hau.* sex aut septem *Cl.* || et alii *Her.* : et *VBG*.
65 concilio conuocato omnique spectante *scripsi* : concilio (*lac. nouem litt.*) mus peciare *V* conciliabili contendebat *B* concilio *G* c. omni spectante *Hau.* c. permisso eum spectare *Her.* c. praesente ut munus speciale *Nov.* || prece *Val.* : pace *VBG*.

et dans sa langue maternelle demanda son pardon : il fut invité à ne pas perdre courage. 66 Quelques jours après, il fut conduit à la cour de l'empereur et de là envoyé à Rome : il y mourut de langueur dans la caserne des troupes étrangères [357] qui se trouve sur le mont Célius.

67 Après ces exploits si nombreux, si considérables, et couronnés par le succès, il y avait au palais de Constance quelques courtisans qui, pour plaire au prince, critiquaient Julien et l'appelaient ironiquement Victorin [358], parce que, malgré la modestie de ses rapports toutes les fois qu'il dirigeait les opérations, il mentionnait souvent la défaite des Germains. 68 Entre l'accumulation de vaines louanges et l'étalage de faits clairs aux yeux de tous, ils exaltaient suivant leur habitude la vanité de l'empereur, qui était naturellement démesurée, en attribuant à ses heureux auspices tout ce qui se faisait sur toute l'étendue de la terre [359]. 69 Aussi, enorgueilli par les grands mots de ses flatteurs, dans les édits qu'il publia alors et par la suite il s'adjugea faussement, avec sans gêne, bien des exploits, écrivant parfois qu'il avait été seul (alors qu'il n'avait pas assisté à l'action) à combattre, à vaincre, à relever des rois barbares suppliants. Et si, par exemple, au moment précis où il séjournait en Italie, un de ses généraux s'était comporté bravement contre les Perses, sans faire aucune mention de lui au cours d'un fort long rapport, il envoyait pour la ruine des provinces [360] des lettres ornées de laurier qui faisaient savoir avec une jactance odieuse [361] qu'il avait été des premiers à combattre. 70 Il existe enfin des déclarations de ce prince, consignées dans les archives du règne : les faits rapportés y témoignent de son désir de les narrer avec complaisance et de se porter lui-même aux nues. Lors de la bataille de Strasbourg, bien qu'il en fût éloigné de quarante étapes, dans le récit qu'il fait du combat il indique faussement qu'il avait réglé l'ordre de bataille,

tea paucis ductus ad comitatum imperatoris missusque exinde Romam, in castris peregrinis, quae in monte sunt Caelio, morbo ueterni consumptus est.

67 His tot ac talibus prospero peractis euentu, in palatio Constanti quidam Iulianum culpantes, ut princeps ipse delectaretur inrisiue Victorinum ideo nominabant quod, uerecunde referens quotiens imperaret, superatos indicabat saepe Germanos. 68 Interque exaggerationem inanium laudum ostentationemque aperte lucentium, inflabant ex usu imperatorem suopte ingenio nimium, quicquid per omnem terrae ambitum agebatur felicibus eius auspiciis adsignantes. 69 Quocirca magniloquentia elatus adulatorum, tunc et deinde edictis propositis, arroganter satis multa mentiebatur, se solum, cum gestis non adfuisset, et dimicasse et uicisse et supplices reges gentium erexisse aliquotiens scribens, et si uerbi gratia, eo agente tunc in Italia, dux quidam egisset fortiter contra Persas, nulla eius mentione per textum longissimum facta laureatas litteras ad prouinciarum damna mittebat, se inter primores uersatum cum odiosa sui iactatione significans. 70 Exstant denique eius dicta, in tabulariis principis publicis † condita, in quibus ambitiose † delata narrandi extollendique semet in caelum. Ab Argentorato cum pugnaretur, mansione quadragesima disparatus, describens proelium aciem ordinasse

66 caelio *W²G* : coe- *B* ce- *V*.
67 inrisiue *Val.* : inuri siue *V* uictoriam siue *G* uictoria sine *B*.
68 ostentationemque *BG* : obtestationemque *V* || adsignantes quocirca *G* : ads. (*lac. quattuor litt.*) q. *V* design- prosperaque fortuna q. *B*.
70 dicta *V* : ed- *BG* || principis *BG* : *ante* dicta *tr. Val.* -piis *V* || publicis *alii codd.* : -ca *V* || condita in q. a. delata *Val.* : condi (*lac. uiginti septem litt.*) delata *V* condigne scriptis memoria delata *BG* || narrandi *V* : -do *Val.* || extollendique *BG* -doque *V*.

qu'il s'était tenu au milieu des porte-enseignes, qu'il avait réduit les barbares à une fuite précipitée et que Chonodomaire s'était rendu à lui-même, mais il fait le silence — ô indignité ! — sur les glorieuses actions de Julien qu'il eût ensevelies dans un oubli total, si la renommée n'était incapable de taire les exploits magnifiques malgré les efforts multipliés pour les tenir dans l'ombre.

et stetisse inter signiferos et barbaros fugasse praecipites, sibique oblatum falso indicat Chonodomarium — pro rerum indignitas ! — super Iuliani gloriosis actibus conticescens, quos sepelierat penitus, ni fama res maximas, uel obumbrantibus plurimis, silere nesciret.

chonodomarium *BG* : chonodo *V*.

AMMIANI MARCELLINI RERVM GESTARVM
EXPLICIT LIBER XVI
INCIPIT LIBER XVII

AVERTISSEMENT
SUR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

C'est en remaniant le texte, l'apparat et la traduction de ce premier tome que nous avons ressenti la nécessité de ces notes complémentaires. Elles ne prétendent nullement résoudre, ni même poser correctement, tous les problèmes que soulève l'intelligence d'un texte difficile ; a fortiori ne sont-elles pas un commentaire à proprement parler.

Mais il est apparu indispensable de présenter au lecteur à la fois les matériaux historiques et philologiques susceptibles de l'aider, et l'exposé de nos difficultés et de nos doutes dans les passages qui nous semblaient les plus délicats à établir ou à comprendre. Chemin faisant, nous avons essayé de tenir compte de travaux récents de détail sur le texte, et de donner des suggestions bibliographiques qui ne veulent être aucunement exhaustives.

En attendant que nous disposions d'une Prosographie du Bas-Empire, *il convenait de donner l'essentiel de la fiche d'identité des personnages qui nous sont connus par ailleurs, dans ou hors d'Ammien ; mais aussi de préciser les allusions à des institutions complexes et mouvantes, parfois d'autant plus difficilement identifiables qu'Ammien met souvent sa coquetterie à éviter les termes techniques propres. Les toponymes n'ont été annotés que lorsque leur forme ou leur localisation faisait difficulté ; mais ils ont tous été situés, autant qu'il était possible, sur les trois cartes qui terminent ce volume. Les citations et les* exempla *ont été sommairement éclairés dans leur contenu, et leurs sources possibles chez Ammien. Enfin, au-delà des hésitations dont témoigne notre apparat critique, certains passages particulièrement obscurs ou d'établissement incertain ont fait l'objet de notes critiques proprement dites.*

Nous devons beaucoup à nos prédécesseurs, en particulier au commentaire de l'éd. J. A. WAGNER, *t.* 2, *Leipzig,* 1808, *qui joint ses remarques personnelles à celles qu'il a recueillies dans* Fr. LINDENBROG, Henri *et* Hadrien de VALOIS, J. GRONOVIUS *et* REINESIUS ; *d'autre part à* P. DE JONGE, Sprachlicher und historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus, 4 *fasc. parus* (1-2 *en allemand,* 3-4 *en anglais = Ammien* 14, 1 *à* 15, 13 *inclus*), *Groningen-Batavia (puis Djakarta),* 1935 *sq.* ; *enfin aux articles de la* Real Encyclopädie *de* Pauly Wissowa *(citée* PW*), en particulier aux notices prosopographiques d'*O. SEECK.

*Pour les problèmes historiques, nous citerons sous le seul nom de leurs auteurs les travaux classiques d'*A. PIGANIOL, L'Empire

chrétien, *Paris*, 1947 ; E. STEIN, Histoire du Bas-Empire, *éd. française (avec bibliographie remise à jour) par* J. R. PALANQUE, *tome* 1 *en* 2 *vol.*, *(Paris) Desclée de Brouwer*, 1959 ; A. H. M. JONES, The later Roman Empire, A social, economic and administrative survey, 3 *vol. et* 1 *fasc. de cartes*, *Oxford*, 1964 ; R. RÉMONDON, La crise de l'Empire romain de Marc-Aurèle à Anastase, *Paris*, 1964. *On trouvera une vue d'ensemble commode et sommaire des institutions du Bas-Empire, envisagées surtout sous l'angle juridique, dans la troisième partie du manuel de* J. GAUDEMET, Institutions de l'Antiquité, *Paris*, 1967, *et un point de départ, pour éclairer la personnalité de l'historien, dans le petit livre de* P.-M. CAMUS, A. M. témoin des courants culturels et religieux à la fin du IVe siècle, *Paris*, 1967.

Seul notre collègue et relecteur A. CHASTAGNOL *sait tout ce que ces notes lui doivent : qu'il soit ici à nouveau profondément remercié.*

J. F.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Flavius Claudius Constantius Gallus, fils du premier mariage de Flavius Julius Constantius avec Galla (et comme tel demi-frère de Julien, né du second mariage de celui-ci avec Basilina). Né en 325-326 en Étrurie, nommé César à Sirmium en 351 par Constance II et marié à sa sœur Constancie, à la suite de l'usurpation de Magnence à Autun et du meurtre de Constant. Il réside à Antioche, revêt trois consulats successifs (352-354), est mandé à la cour à la suite de ses abus de pouvoir, dénoncés à Constance II par Thalassius, préfet du prétoire d'Orient. Démis de ses fonctions à Poetovio, il est exécuté sur l'ordre de l'empereur à Pola à la fin de l'année 354. Cf. *PW*, art. *Constantius* 5 (Seeck), t. 4, 1, 1900, c. 1094 sq. ; A. Piganiol, pp. 87 et 91-92 ; E. Stein (*éd. fr.*), p. 141 sq. ; A. H. M. Jones, t. 1, p. 116. — Pour une vue d'ensemble de ce livre 14, cf. C. di Spigno, *Appunti per una lettura del libro* XIV *di Ammiano Marcellino*, dans *Orpheus*, t. 7, 1960, pp. 133-151.

2. Le père de Gallus était né du second mariage de Constance Chlore, avec Théodora, fille de Maximien ; l'empereur Constance II avait pour père Constantin, né du premier mariage de Constance Chlore, avec Hélène. Pour la communauté du nom de « Constance » entre Gallus et l'empereur, cf. n. préc.

3. Constantina, fille aînée de Constantin et sœur de l'empereur Constance II, reçoit déjà le titre d'Augusta du vivant de son père. Elle épouse en 335 Hannibalianus, fils de Delmatius et petit-fils de Constance Chlore et Théodora ; roi du Pont, Hannibalianus fut exécuté deux ans plus tard. A la suite de l'usurpation de Magnence, elle incite Vétranion à prendre à Sirmium le titre d'Auguste et persuade son frère, l'empereur Constance II, de le reconnaître. Remariée à Gallus à Sirmium en 351, elle devient, à en croire Ammien, son mauvais génie. Devançant son mari pour tenter de le sauver en intervenant personnellement auprès de son frère Constance II, elle meurt en route au relais de Caeni Gallicani en Bithynie (Amm. 14, 11, 6). Son mausolée, élevé près de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, reste à Rome l'un des monuments du ɪvᵉ siècle les mieux conservés. Ce mausolée s'ouvrait sur la nef latérale de la basilique que Constantina (nom assuré par le poème épigraphique de Damase qui s'y réfère : 71, p. 248 Ferrua) avait fait élever, sans doute pendant son veuvage entre 337 et 351, en l'honneur de sainte Agnès, à côté de la basilique antérieure et plus petite que lui avait sans doute fait élever

Constantin : cf. en dernier lieu A. P. FRUTAZ, *Il complesso monumentale di Sant'Agnese e di Santa Constanza*, Città del Vaticano, 1960. Cf. *PW*, art. *Constantia* 14, t. 4, 1, 1900, c. 958 sq. ; A. PIGANIOL, p. 55 et 91 ; E. STEIN, (éd. fr.), p. 130 et 139 sq.

4. Il s'agit de la divination et de la magie, très sévèrement réprimées par la législation impériale, renforcée sur ce point depuis Constantin. Ceux qui les exerçaient étaient le plus souvent soupçonnés de se livrer à ces arts occultes à des fins révolutionnaires, comme le montre maint récit d'Ammien. Utile vue d'ensemble du problème dans A. A. BARB, *The survival of magic arts*, dans *The conflict between paganism and christianity in the fourth century*, essays ed. by A. MOMIGLIANO, Oxford, 1963, pp. 100-125.

5. La correction proposée par Wagner, et adoptée partiellement par Mommsen, est paléographiquement justifiée par une haplographie vraisemblable dans le groupe *iam im-*. Dans un contexte dont l'idée générale est celle d'une cruauté croissante de Gallus, le substantif, familier à Tacite pour désigner la tyrannie de certains empereurs, a plus de relief et de propriété que la leçon de *V*. Pour le voisinage entre *impotentia* et *delictorum*, cf. déjà CIC. *Tusc.* 4, 16, 35, citant un vers tragique ancien : « *Ob scelera animique impotentiam et superbiloquentiam* ».

6. Le personnage est probablement à identifier avec « ce Clématius qui, après avoir vécu en juste, connut une fin injuste » dont parle Libanius dans son *epist.* 693 Foerster, adressée à Chromatius de Palestine en 361-362. La lettre de Libanius semble suggérer que Clématius, après avoir rempli les fonctions de « *uir clarissimus consularis Palaestinae* », était entré en relations personnelles avec Libanius à Antioche en 353. Cf. O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, p. 110 (Clematius I).

7. Ancien consulaire de Syrie, Honorat, comte d'Orient, devait prendre la défense du sénat d'Antioche contre la tyrannie sanglante de Gallus (AMM. 14, 7, 2). Ami de Libanius, il combat sans doute les Isauriens, devient (en 354 ou 356) préfet du prétoire des Gaules, rentre dans la vie privée en Bithynie en 357, devient le premier préfet de la ville de Constantinople en 359, et joue alors un rôle comme juge dans des procès de caractère religieux. Il était donc probablement chrétien ; cf. SOCR. 2, 41, 1 ; SOZOM. 4, 23, 3. Cf. O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, p. 179 (Honoratus I) ; L. CANTARELLI, *Il primo prefetto di Constantinopoli*, dans *RAL*, t. 26, 1917, pp. 51-59 ; *PW* art. *Honoratus* 6 (SEECK), t. 8, 2, 1913, c. 2276.

8. Les trois Gordiens, père, fils et petit-fils, ont régné de 238 à 244 : cf. *PW*, art. *M. Antonius Gordianus* 60-62 (P. v. ROHDEN), t. 1, 2, 1894, c. 2619 sq. Le règne des Gordiens

avait été raconté en détail par Ammien dans les premiers livres de son *Histoire* : cf. *sup.*, *Introduction*, pp. 16-17 et l'allusion d'AMM. 23, 5, 7. Maximin le Thrace avait été empereur de 235 à 238, juste avant les Gordiens. Sa femme est vraisemblablement Caecilia Paulina, connue par l'inscription d'Atina (*CIL*, t. 10, 5054). Zonaras et Syncellos attestent que Maximin la fit mettre à mort.

9. L'empereur Gallien (253-268) a été fort calomnié : cf. *PW*, art. *P. Licinius Egnatius Gallienus* (= *Licinius* 84), (WICKERT), t. 13, 1, 1926, c. 350 sq. et dans l'*Histoire Auguste*, Trébellius Pollion, *Vie de Gallien*, 3. Tillemont avait déjà noté que le trait ici prêté à Gallien l'avait déjà été à Caligula, Néron et Élagabal. Ammien comparera la cruauté de Constance dans l'application de la torture à celle de Gallien, et donnera la palme à Constance « *etiam Gallieno ferocior* » (AMM. 21, 16, 9). Cf. aussi sur Gallien A. ALFÖDI, dans *Cambridge Ancient History*, t. 12, 1939, pp. 223-225.

10. Haut fonctionnaire chrétien, Thalassius se rend vraisemblablement en 345 à Poetovio pour servir de médiateur dans le conflit religieux qui oppose Constance à Constant. L'empereur Constance le charge en 346 d'écrire à Athanase pour l'inciter à rentrer à Alexandrie. En 350, il accompagne Constance dans sa campagne contre Magnence. Il appartient à la commission impériale chargée d'examiner en 351 la doctrine de Photin. Préfet du prétoire d'Orient, il résiste à la tyrannie de Gallus et meurt en 354. Le ressentiment de Julien s'en prendra à ses descendants : cf. AMM. 22, 9, 16. Cf. *PW* (2te. Reihe), art. *Thalassius I* (ENSSLIN), t. 5, 1, 1934, c. 1199-1200 ; et O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, p. 289 (Thalassius I).

11. Cette population montagnarde du sud de l'Asie Mineure, dans les chaînes du Taurus, aux confins des provinces (d'ouest en est) de Pamphylie, Pisidie, Lycaonie, Cilicie Trachée, ne fut jamais complètement soumise. Chez Ammien, cf. aussi, au sujet des Isauriens, *inf.* 27, 9, 6. Et *PW*, art. *Isauria*, (RUGE), t. 9, 2, 1916, c. 2056. Le présent chapitre d'Ammien sur l'Isaurie a été analysé par J. ROUGÉ, *L'Histoire Auguste et l'Isaurie au IVe siècle*, dans *REA*, t. 68, 1966, pp. 282-315 (et surtout p. 292 sq.).

12. CIC. *Pro Cluentio*, 25, 67 : « *Iam hoc non ignoratis, iudices, ut etiam bestiae fame monitae plerumque ad eum locum, ubi pastae sunt aliquando, reuertantur* ». La conservation du texte original de l'orateur cité ici par Ammien a légitimement permis à Henri de Valois la restitution du mot « *bestiae* » omis par *V*. Sur l'ampleur de la culture cicéronienne d'Ammien, partir de la mise au point de P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin...*, Paris, 1967, pp. 61-68.

13. Allusion à la version la plus courante de la légende, celle que développe Ovide dans ses *Métamorphoses*, 7, 443 sq.

Corinthien et fils de Pélops, Sciron s'était posté sur la route côtière en corniche non loin de Mégare : il en précipitait dans la mer Égée les voyageurs, jusqu'au jour où le brigand fut à son tour précipité dans la mer par Thésée. L'endroit garda le nom de « falaises scironiennes ». Autres versions de la légende et références aux sources grecques dans P. GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie...*, Paris, 1963, p. 417, s. v.

14. Il est difficile de ne pas adopter avec les premières éditions humanistes la forme courante du thème du verbe *lacesso*, contre la lecture à première vue fautive de *V*. On notera néanmoins que la forme à thème inchoatif *lacesc-* est attestée en latin plus tardif dans plusieurs textes, et qu'elle doit être replacée dans la diffusion croissante de ce type de forme en latin tardif : cf. notre discussion, avec références, dans l'éd. d'Isidore de Séville, *Traité de la nature*, Bordeaux, 1960, p. 110.

15. La conjecture de Kiessling est une *lectio difficilior* qui ne s'impose guère : on passe des marais sur des ponts ou des chaussées de fascines (*crates*), mais un fleuve sur un radeau (*ratis*) ; et *contexere* s'est employé anciennement (en poésie dès l'époque classique) pour la fabrication de tout ouvrage plus ou moins exactement « charpenté » (en particulier toute espèce de vaisseau). Il faut donc lire ici *ratibus*, comme en 31, 5, 3 (avec *contextis* également et pour le passage d'un fleuve) ; 25, 8, 2 (avec *textis*) ; et comparer aussi 23, 3, 9 : « *naues... contextas* ». Cette leçon *ratibus* vient d'ailleurs d'être encore justement confirmée par L. KARAN et I. ULMANN, dans une note critique de *Klio*, t. 48, 1967, pp. 227-230.

16. Outre cette ville, W. M. RAMSAY, *The historical geography of Asia Minor*, London, 1890, a repéré trois autres localités du nom de *Palaea* en Hellespont, Galatie, Lycie : il suppose derrière ces formes de graphie indécise un nom indigène hellénisé signifiant forteresse. Les deux dernières ont été, de fait, sous le nouveau nom de Justinianopolis, encore utilisées comme places fortes à l'époque byzantine. On pourrait donc penser ici, à cette Justianopolis Mylame (?) qu'A. H. M. JONES, *The cities of the eastern Roman provinces*, Oxford, 1937, place sur la côte sud de l'Asie, à l'est de Sidé et du fleuve Mélas, où nous l'avons localisée sur notre carte 2 (cf. *inf.*). J. ROUGÉ, *art. laud.* (*sup.* n. 11), p. 207, a justement noté qu'il ne faut pas confondre cette place maritime avec la ville de Palaea Isaura située dans l'hinterland isaurien, mais il laisse de côté toute tentative de localisation précise. Comme les précédents éditeurs, nous avons gardé dans le texte d'Ammien la forme transmise par la tradition : les considérations de Ramsay sur l'incertitude de l'étymologie de ce toponyme nous ont confirmé dans la prudence à ce sujet. P. de Jonge (fasc. 1), p. 74, soutient la dissymétrie totale des temps et des modes entre les trois verbes dépendant de

cum, et invite à lire avec *V* : *possit... posset... procedebat...,... excedunt*. Il est vraisemblable qu'il a raison pour les deux premiers verbes, étant donné les autres exemples de variation de temps, à l'intérieur de propositions commandées par un même *cum* de situation, qu'il présente : cf. AMM. 24, 4, 22 et 28, 1, 24. La discordance par rapport au présent historique de la principale pose un moindre problème. Mais il semble difficile de ne pas voir une anacoluthe, créant une sorte de parenthèse de fait, dans la proposition intermédiaire où se trouve sans discussion possible l'impft. indic. *procedebat* : c'est cette discordance de mode que nous avons essayé de rendre par l'opposition entre « comme... » et « voyant que... ».

17. Il s'agit peut-être du Castricius nommé par Libanius dans son *epist.* 426 Foerster. Son titre est déjà peut-être celui du « *uir spectabilis comes rei militaris per Isauriam et praeses* ». désigné précisément dans la *Notitia dignitatum Or.* 29, 6, et qui avait, selon cette source, les légions isauriennes II et III sous ses ordres. Comme il est ici question de trois légions, il se pourrait que la gravité de la situation ait amené le haut commandement en Orient à placer aussi sous ses ordres, et à concentrer ainsi avec les deux autres, la légion I. Castricius étant ici *comes*, c'est-à-dire chef militaire de la province, on ne sait s'il était en même temps *praeses*, c'est-à-dire gouverneur civil, mais Libanius semble le sous-entendre : cf. J. ROUGÉ, *art. laud.* (*sup.* n. 11), p. 304.

18. Cet usage d'origine barbare était devenu courant dans l'armée romaine du IVe siècle, dont le recrutement était de moins en moins purement romain. Ammien l'évoque à plusieurs reprises. Il en explique les nuances à propos de l'approbation donnée par les soldats lors de la nomination de Julien comme César, à Milan : *inf.* 15, 8, 15, Le bruit sourd des boncliers heurtés sur les genoux était un signe de faveur, le cliquetis des armes entre elles une marque de désapprobation et de colère.

19. Il s'agit d'Ursicin, auprès duquel Ammien lui-même se trouvait alors exercer un commandement à l'état-major, dans la lointaine Mésopotamie, à Nisibis, à 500 km à l'est-nord-est d'Antioche et à 200 km environ au delà de l'Euphrate. Ursicin défendait cette place avancée du *limes* oriental contre les Perses, comme Ammien nous l'apprendra *inf.* 14, 9, 1. Il y avait alors deux *magistri equitum*, l'un sur la frontière du Rhin en Occident, l'autre sur la frontière de l'Euphrate en Orient. Le « maître de la cavalerie » commandait une partie importante de l'armée sous l'autorité directe de l'empereur : par opposition aux commandents régionaux, on appelait *in praesenti* ou *praesentales* ceux qui vivaient à la cour « en présence » de l'empereur : cf. Jones, en particulier, pour cette époque, t. 1, p. 124 sq. et les notes afférentes. Pour la

biographie d'Ursicin, cf. *inf. ib.*, où il est cité expressément pour la première fois : 14, 9, 1, notre note 94.

20. Originaire de Toscane, Nébridius eut une carrière mouvementée, que nous suivons d'assez près de 353 à 365, surtout grâce à Ammien. Comte d'Orient en 354, où il succède dans ces fonctions à Honoratus, Nébridius est envoyé en Gaule en 357 comme « questeur du sacré palais » auprès du César Julien. Constance le fait préfet du prétoire des Gaules en 360 ; il refuse de se joindre à Julien dans sa lutte civile contre Constance (*inf.* 21, 5, 11), et se retire alors dans sa Toscane natale. Nommé préfet du prétoire d'Orient par Valens en 365, il est cette même année fait prisonnier par l'usurpateur Procope (*inf.* 26, 7, 4). — Ses fonctions de comte d'Orient, étaient essentiellement civiles ; créées par Constantin, elles avaient subsisté après lui. Le comte d'Orient avait un rang supérieur à celui d'un vicaire, mais il assumait dans ce diocèse les fonctions de gouvernement civil propres à un vicaire. C'est donc en raison d'une conjoncture critique qu'en l'absence d'Ursicin retenu sur la frontière, Nébridius est ici chargé de diriger les opérations militaires contre les Isauriens. Il est vrai que les comtes ou « compagnons » de l'empereur assumaient en certains cas des fonctions proprement militaires : tel le *comes domesticorum* commandant la garde impériale des *protectores*. Sur les comtes, leur création par Constantin, et le caractère particulier des fonctions du *comes Orientis*, cf. A. H. M. Jones, t. 1, pp. 104-105 et notes afférentes. Sur la carrière de Nébridius, O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, p. 219 ; *PW*, art. *Nebridius* 2 (Ensslin), Suppl., t. 7, 1, 1940 c. 549-550. Sur les fonctions du comte d'Orient, cf. aussi J. Rougé (*sup.* n. 11), pp. 301-303. C'était le seul survivant des comtes provinciaux constantiniens (connus aussi sous Constantin en Afrique, dans les Espagnes, en Macédoine), et affectés chaque fois à un diocèse soit en remplacement du vicaire, soit en concurrence avec lui.

21. Le roi sassanide Sapor II, dont le long règne se prolongea de 310 à 379, voudrait récupérer l'Arménie et la Mésopotamie, évacuée probablement par les Perses à la suite de la victoire de Galère sur Narsès. Après avoir échoué à plusieurs reprises dans ses tentatives pour prendre Nisibis, il se trouve retenu sur les frontières orientales de son royaume par les incursions des Chionites et des Gilanes : d'où une trêve de fait entre Romains et Perses de 350 à 358. Sur Sapor II et les relations entre Romains et Perses sous son règne, cf. *PW*, (2te. Reihe), art. *Sapor* 2 (Seeck), t. 1A, 2, 1920, c. 2334 sq. ; E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 130 et, pour notre période, p. 137 sq. ; brève synopse de la période de 333 à 377 dans R. Rémondon, p. 171.

22. La province de Mésopotamie, la plus orientale du diocèse d'Orient, dont la capitale était Nisibis ; située à l'est de l'Euphrate, elle englobait les régions du haut Euphrate et

du haut Tigre, mais aussi la vallée supérieure du Chaboras : cf. carte II (l'Empire en 309) dans STEIN, t. 1, et *inf.* notre carte 2 à la fin de ce volume.

23. L'image de *praetentura* est celle d'un « rideau » de troupes en position avancée, le français dirait plus volontiers un « cordon » de troupes, mais l'idée essentielle est celle du préverbe : ce sont les éléments les plus avancés du dispositif de défense du *limes*. Derrière ces éléments se trouvaient en rase campagne les postes déjà fixes des *stationes agrariae*, retranchés dans des fortins plus ou moins aménagés (*castella*) : Végèce en parle dans son *Epitome rei militaris*, 3, 8. Le déterminatif était destiné à distinguer ces postes des *stationes castrenses* qui gardaient l'entrée des *castra* : pour l'origine du mot et de la chose à haute époque, cf. Tacite, *ann.* 1, 25, 1. C'est à des soldats appartenant aux *stationes agrariae* de la frontière que semblent faire allusion les « *stationarios milites* » cités par AMM. 18, 5, 3.

24. Le renseignement historique pourrait venir de Tacite, *ann.* 6, 47, 2, qui cite déjà, parmi les villes occupées par Tiridate dans cette région, « *Anthemusiada ceterasque urbes, quae Macedonibus sitae Graeca uocabula usurpant...* » Ne pas confondre Batné d'Osroène, mentionné ici, avec Batné de Syrie, située dans la province de l'Euphrate. Le *breue spatium*, indiqué ici entre Batné et l'Euphrate, est néanmoins supérieur à 50 km.

25. Les Chinois, dont Ammien évoque en termes assez approximatifs la situation géographique et, peut-être, la grande muraille, en 23, 6, 64. Sur les Indiens et les Sères et leurs rapports commerciaux avec le monde antique, en particulier au Bas-Empire, cf. *PW*, art. *India* 6, 3 (WECKER), t, 9, 2, 1916, c. 1297 sq. ; *PW* (2te Reihe), art. *Seres* (HERRMANN), t. 2A, 2, 1923, c. 1678 ; et J. SCHWARTZ, *L'Empire romain, l'Égypte et le commerce oriental*, dans *Annales ESC*, t. 15, 1, 1960, pp. 18-44. Sur les foires du Moyen-Orient ancien, cf. M. ROSTOVTZEFF, *Caravan cities*, Oxford, 1932.

26. Ammien entend ici sous ce nom (cf. *inf.* § 3) tous les nomades habitant les déserts inclus dans le « croissant fertile » entre la Mésopotamie et l'Égypte, voire précisément la vallée du Nil. Il précisera d'ailleurs à deux reprises (*inf.* 22, 15, 2 et 23, 6, 13) qu'il considère le terme de *Saraceni* comme le nom actuel des anciens « Arabes nomades » (*Arabae Scenites*). Originellement propre à une peuplade précise de la presqu'île du Sinaï, aux confins du nord-ouest de la péninsule arabique, le nom de « Sarrasins » s'étendit à partir du IIIe siècle à tous les peuples nomades avec lesquels les Romains entrèrent en contact au Moyen Orient, en particulier dans le désert de Syrie. Du haut du Sinaï, la pèlerine Éthérie contemplera quelques années après la rédaction de l'œuvre d'Ammien (*Itin.*

Aeth. 3, s. f.) « le pays des Sarrasins (*Saracenorum*) qui s'étendait à perte de vue à nos pieds »... Cf. *PW* (2te. Reihe), art. *Saraka* 2 (Moritz), t. 1A, 2, 1920, c. 2388 sq. Sur les *Saraceni* en général, et notamment à l'époque de Dioclétien, voir aussi W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie*, t. 1, Paris, 1946, p. 149 sq.

27. Ammien avait dû, dans ses premiers livres perdus, être amené à traiter des Sarrasins à propos des campagnes victorieuses de Lucius Verus en Orient, sous le règne de Marc-Aurèle, entre 162 et 166, et des opérations frontalières du futur usurpateur Avidius Cassius, légat de Syrie. Il dut revenir ensuite sur le sujet à propos de la Syrie et du *limes* de l'Euphrate, si gravement menacé au IIIe siècle, puis en évoquant les opérations menées par Dioclétien contre les rezzou des tribus de cette même région en 290.

28. Strabon parle un peu différemment d'une promiscuité des femmes chez certaines tribus de l'Arabie heureuse (16, 4, 25), de même que chez les Troglodytes (16, 4, 17).

29. Constance a célébré ainsi le jubilé de ses *tricennalia* le 10 octobre 353 : sur ces dates, cf. O. Seeck, *Regesten*, p. 200. En fait, Constance était devenu César en 324, mais les fêtes (qui pourraient bien avoir eu lieu le 6 des Ides de Novembre : cf. Wagner, *ad loc.*, t. 2, p. 23) durent marquer solennellement le début de sa trentième année d'exercice du pouvoir. Sans connaître la correction de Wagner, A. Chastagnol, dans sa note de *Latomus*, t. 25, 1966, p. 545, n. 6, a proposé aussi de lire ici *nouembres*. Cf. aussi P. Bastien, *Le monnayage de Magnence* (350-353), Wetteren, 1964, p. 25, n. 153. L'avènement de Constance II, le 8 novembre 324 (comme César) est daté par *CIL*, t. 1, 2, p. 276 ; *chron. min.*, t. 1, p. 232 Mommsen ; O. Seeck, *Regesten*, p. 174. Les *tricennalia* marquent ici le début de la trentième année du règne.

30. Tandis que Constance II dégageait Nisibis assiégée par Sapor II, Flavius Magnus Magnentius, officier supérieur de l'entourage de Constant, avait profité en 350 de l'impopularité de celui-ci pour se faire proclamer empereur dans les Gaules. Constant s'était enfui, puis suicidé. Mais deux ans après avoir vaincu Magnence dans l'Illyricum à Mursa, Constance avait reconquis tout l'Occident, et Magnence vaincu se suicidait à Lyon (351-353). On peut hésiter à considérer ici *comitem* comme le titre de « comte » au sens technique du terme ; il est en tout cas difficile de décider, devant l'imprécision de l'expression, si Gérontius avait été choisi *comes* par l'usurpateur Magnence, ou s'il était un *comes* de Constant rallié malencontreusement au parti de Magnence à la suite de l'usurpation.

31. Sa victoire définitive sur Magnence et son parti, remportée par Constance II en un lieu dit *mons Seleuci*, à situer entre le passage de ses troupes par les Alpes Cottiennes et le

suicide de Magnence à Lyon. A quelques jours de cette dernière rencontre décisive, le frère de Magnence, Décentius, dont Magnence avait fait son César, s'était à son tour suicidé à Sens : sur tous ces événements, cf. A. Piganiol, p. 87 ; E. Stein (éd. fr.), t. 1, pp. 140-141 et notes ; et *PW*, art. *Magnentius* 1 (Ensslin), t. 14, 1, 1928, c. 445 sq.. Sur la susceptibilité et la cruauté de Constance, cf. le portrait développé de 21, 16, 8 sq. Cf. aussi le premier chapitre du travail de P. Bastien, cité *sup.* (n. 29).

32. Ammien a poursuivi de sa vindicte cet intrigant sadique, qui abusa de ses pouvoirs de secrétaire au palais de Constance pour faire régner la terreur : cf. *inf.* 15, 3 ; 19, 12 ; 22, 3, 10. Mais il devait heureusement échouer dans ses menées contre Silvain en 355 (15, 6, 1), dans le procès de Scythopolis en 359 (19, 12) et dans ses tentatives contre les partisans d'Athanase (cette même année). Justice serait faite en 362 par l'empereur Julien, qui devait le condamner au bûcher et le traiter de « sycophante » dans sa correspondance (*epist.* 97). Cf. O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, p. 233 (Paulus 2). Il demeure étonnant que ce personnage soit donné ici pour originaire d'Espagne, et de Dacie en 15, 3, 4 (cf. *inf.* n. 161).

33. Magnence avait été reconnu dans les diocèses d'Occident et jusqu'en Italie : cf. E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 138 et n. 42. Originaire d'Amiens, nœud de routes entre les Gaules, les Germanies et la Bretagne, Magnence avait certainement trouvé très tôt des complicités dans l'armée de Bretagne. Le ralliement à Magnence du préfet des Gaules Fabius Titianus assura dès le début à l'usurpateur tout le ralliement de la préfecture des Gaules, qui incluait la Bretagne : cf. A. Chastagnol, *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris, 1960, p. 419. Les *militares* s'opposent aux dignitaires civils ou *honorati* (cf. *sup.* § 3), sur lesquels cf. A. Piganiol, p. 320 et 354 ; et A. H. M. Jones, t. 1, p. 546 : les *honorati* ont reçu des lettres patentes impériales de *comitiua*, ou bien le rang équestre ; ils possèdent privilèges et obligations particuliers.

34. A l'inverse de *notare*, le verbe *inurere* se construisait dans la langue classique avec l'accusatif de la « marque » et le cas indirect de la personne ou de la chose « marquée » (*inurere aliquid alicui*, par opposition à *notare aliquem aliqua re*). C'est pourquoi *B* et *G* ont ici rétabli cette construction classique. Mais à époque tardive, une analogie de sens a sans doute entraîné après *inurere* la construction de *notare*. Ainsi, p. ex., Tertullien a encore la construction ancienne d'*inurere* dans *apol.* 39, 7 et *cult. fem.* 2, 6, 2, mais déjà la construction analogique dans *anim.* 20, 3 : « *mendaces Cretas inurit* », et *ieiun.* 2, 5 (= une *VL* de *I Tim.* 4, 2) : « *doctrinis mendaciloquorum inustam habentes conscientiam* ». On ne doit donc pas hésiter à maintenir ici cette construction conservée par *V*.

35. La réforme administrative de Dioclétien avait divisé la Bretagne en quatre provinces regroupées en un diocèse administré par un vicaire ou vice-préfet du prétoire, portant le titre officiel de *uicarius* (ici, cf. *inf.* § 8) ou *uices agens praefectorum praetorio* (il n'y a donc pas lieu de lire *praefecto* avec *BG* et contre *V*). Sur ces fonctions, cf. A. Piganiol, pp. 321-322 ; E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 70 ; A. H. M. Jones, t. 1, p. 47 ; R. Rémondon, p. 124.

36. Un tribun est dans l'armée du Bas-Empire un officier supérieur commandant une unité, légionnaire ou auxiliaire, d'importance variable : Cf. E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 56 ; A. H. M. Jones, t. 2, pp. 528-529 ; et R. Grosse, *Römische Militärgeschichte...*, Berlin, 1920, p. 146 sq.

37. La leçon de *V* est appuyée par l'emploi fréquent d'*abruptus*, chez Ammien, pour qualifier de manière quasi formulaire le substantif *periculum* (p. ex. 15, 9, 3 ; 19, 8, 3 ; autres réf. dans de Jonge, *ad loc.*, p. 88). Dans le contexte, cette lecture est en soi, d'autre part, plus intéressante et plus vraisemblable, que la *lectio facilior* associant *abrepto* à *ferro*, pour former un second abl. absolu juxtaposé à *exitio urgente* et formant chiasme avec celui-ci.

38. Les principaux services du gouvernement central suivant l'empereur dans ses déplacements, et en particulier dans ceux que motivent les opérations militaires, la cour prend à à notre époque les trois noms de *comitatus* (originellement la « suite » des *comites imperatoris* accompagnant le prince), de *castra* (et cela dès les Sévères) ou même de *palatium* (abusivement, puisque celui-ci désigne à l'origine la résidence fixe du « palais » impérial sur le Palatin). Il s'agit donc ici d'amener les prisonniers à Arles, où se trouvent les *principes castra*, équivalemment appelés *comitatus imperatoris* au § précédent.

39. La progression croissante des trois châtiments montre bien que la peine de proscription n'est plus à entendre au sens fort que le mot a souvent encore dans le latin classique (mise hors la loi permettant à quiconque d'abattre impunément celui dont les biens sont « proscrits », c'est-à-dire confisqués et publiquement vendus après affichage officiel annonçant la vente). C'est à ce dernier sens que se tient ici Ammien, comme *inf.* 26, 10, 14, ou *Vita Antonini Pii*, 7, dans l'*Histoire Auguste*, qui glose clairement ce sens : « *Publicatio bonorum rarior quam umquam fuit, ita ut unus tantum proscriberetur.* »

40. Memmius Vitrasius Orfitus Honorius fut à deux reprises préfet de la Ville, du 8 décembre 353 au 13 juin 356, et du 28 avril 357 au 25 mars 359, après avoir été proconsul d'Afrique en 352. Sa fille Rusticiana épouse Q. Aurelius Symmachus, qui mentionne son beau-père dans son *epist.* 1, 150 et dans sa *relatio*, 34. Orfitus fut impliqué dans deux procès : pour utilisation illégale des fonds de l'*arca uinaria* durant l'une de ses

préfectures, puis pour péculat sur la dénonciation du boulanger Térentius en 364. Cf. notice dans *PW* (2te. Reihe), art. *Symmachus* 16 (SEECK), t. 4A, 1, 1931, c. 1144-1146, et surtout l'étude détaillée de ses deux préfectures dans A. CHASTAGNOL, *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris, 1960, passim : cf. réf. groupées dans l'index alphabétique, p. 509. Et, du même auteur, sur l'affaire de l'*arca uinaria*, l'article : *Un scandale du vin à Rome sous le Bas-Empire : l'affaire du préfet Orfitus*, dans *Annales ESC*, t. 5, 2, 1950, pp. 166-183.

41. Le préfet de la ville avait dans ses attributions l'administration du ravitaillement de la ville en blé, en viande de porc et en vin : pour ce dernier, il avait sous ses ordres un fonctionnaire spécial, le *rationalis uinorum*, qui assurait la gestion des fonds correspondants, ceux de l'*arca uinaria* (cf, note préc.). Ammien racontera en 27, 3, 4, l'émeute redoutable déclenchée dans la populace romaine par une mauvaise gestion de ce ravitaillement en vin.

42. L'image humaine du *foedus* inviterait d'abord à considérer ici la Vertu et la Fortune comme des entités divines personnifiées. Simple figure littéraire de prosopopée, dont la suggestion est déjà proposée dans Virgile, p. ex. *Aen*, 12, 714, au début du duel entre Enée et Turnus : « *fors et uirtus miscentur in unum* » ? Ce serait faire bon marché de l'importance de la théologie de la Fortune chez Ammien : cf. vue d'ensemble dans P.-M. CAMUS *Ammien Marcellin...*, Paris, 1967, pp. 147-187 et, pour la conjonction de la *uirtus* humaine et de la divine *Fortuna*, les textes groupés p. 193 sq. Peut-être la déclamation contre les mœurs romaines qui commence ici est-elle, ainsi que le morceau complémentaire 28, 4, 1-35, sur le même sujet, à considérer comme relevant du genre conventionnel du ψόγος πόλεων conçu selon les règles de Ménandre et de Libanius : cf. à ce sujet, R. PACK, *The Roman digressions of Ammianus Marcellinus*, dans *TAPHA*, t. 84, 1953, pp. 181-189.

43. Sur cette théorie des quatre âges de Rome, et son ascendance dans l'historiographie romaine antérieure, en particulier chez Florus, intéressante étude dans Alexander DEMANDT, *Zeitkritik und Geschichtsbild im Werk Ammians*, Bonn, 1965, p. 118 sq.

44. Second roi de Rome selon l'histoire légendaire des origines, Numa est déjà consacré par l'historiographie et la réflexion politique de l'époque classique comme le roi civilisateur par excellence. Il passait pour avoir « réglé les pratiques religieuses de la paix » (LIV. 1, 32, 5) et « détourné le peuple de la violence et des armes » (*ib.* 1, 21, 1) ; Tite-Live conclut les trois chapitres qu'il lui consacre (1, 19 à 21 inclus) en affirmant que « son œuvre essentielle fut de consacrer tout son règne à défendre la paix tout autant que son trône » (1, 21, 5). Mêmes notations chez CIC. *rep.* 2, 14, 26.

45. L'emploi de *uerecundus* avec la valeur passive de *uerendus* n'est pas isolé chez Ammieu : cf. *inf.* 21, 16, 11 ou 30, 8, 4. Mais cette acception est beaucoup plus ancienne, comme le montre Tert. *paenit.* 8, 1, « *uerecundiores partes corporis* », au sens où Pline emploie comme un mot technique *uerenda*. De Valois (cf. comm. Wagner, t. 2, p. 32) a relevé des emplois analogues au nôtre dans les sermons de Zénon de Vérone. Il n'y a donc pas lieu d'adopter ici la *lectio facilior* de *BG*. Sur le titre de Rome *regina*, rapprocher *Expositio totius mundi*, 54, 2-3, p. 190 et 298 sq. Rougé ; Rutilius Namatianus, 1, 47-48 ; M. Guarducci, *Inscriptiones Creticae*, t. 4, 316.

46. Une maxime civique analogue est prêtée par Plutarque, au début de sa *Vie de Démosthène*, à l'auteur d'un éloge d'Alcibiade vainqueur aux courses de chevaux des jeux olympiques. Mais Simonide est bien antérieur à cette époque, et Henri de Valois soupçonnait déjà que le mot pourrait bien avoir été prêté à Simonide, mais en fait n'être pas de lui. On retrouve en effet cette citation dans une épinicie d'Euripide dont Bergk a recueilli un fragment dans son éd. des lyriques grecs. En fait, « des grands lyriques grecs, Ammien semble n'avoir qu'une connaissance très fragmentaire » (P.-M. Camus. *Ammien Marcellin...*, p. 36). Nous ajouterions volontiers : et le plus souvent vraisemblablement indirecte. Nous sommes là devant une maxime proverbiale qui pourrait bien remonter aux souvenirs scolaires de l'historien, et avoir changé de propriétaire en cours de route, peut-être avant lui.

47. Acilius Glabrion l'aîné, au cours de son consulat avec Publius Cornélius Scipion, en 191 av. J.-C., défit Antiochus III le Grand aux Thermopyles. Son fils, dix ans plus tard, en 181, érigea, en l'honneur de son père, la première statue d'or qui passât pour avoir été dressée en Italie, comme le rappelle Tite-Live, 40, 34, 5. On reconnaît là un exemple de l'érudition « heurématique » que les Latins avaient héritée des curiosités de la Grèce hellénistique.

48. Hésiode, *Les travaux et les jours*, v. 289 sq. (trad. Mazon) : « (De la misère... la route est plane, et elle loge tout près de nous). Mais devant le mérite, les dieux immortels ont mis la sueur. Long, ardu, est le sentier qui y mène, et âpre tout d'abord... » Ammien traduit de mémoire, et assez approximativement. C'est, semble-t-il, la seule citation d'Hésiode dans les livres d'Ammien qui nous restent. Elle appelle de ce fait, aussi bien que par son aspect proverbial, des remarques analogues à la citation attribuée par Ammien à Simonide un peu plus haut (n. 46).

49. Ce mot de Caton l'Ancien est rapporté à trois reprises par Plutarque, en particulier dans sa *Vie de Caton* 19, 4. Ammien rapporte deux autres mots de Caton, *inf.* 15, 12, 4 et 16, 5, 2, qui sont, eux, inconnus par ailleurs. C'est pour-

quoi on a pu légitimement penser que, comme Plutarque, Ammien avait probablement disposé d'une collection de *dicta memorabilia Catonis.*

50. Le texte de ce portrait minutieux et contourné est particulièrement délicat à établir. La construction classique du verbe *insero* est le datif, ou l'accusatif avec *in* (*collum in laqueum inserere*). Celles d'Ammien est donc doublement recherchée : le manteau est enfilé sur le cou (et non le cou dans le manteau) ; d'autre part, *in* + abl. est insolite, mais se justifie par la valeur d'état du participe-adjectif *insertas.* La suppression de *in* (proposée par H. de Valois) ne s'impose donc pas. Pas davantage la lecture *cingulis* pour *iugulis.* Au contraire, en laissant flotter derrière leurs épaules ces lacernes très légères (la lacerne classique est un lourd manteau de pluie ou de voyage) à la manière d'un *paludamentum*, ces gandins permettent à l'étoffe bariolée et à ses franges de se déployer brillamment. Le geste de coquetterie décrit dans la suite de la phrase perd tout son sens si l'on suppose ces manteaux attachés à la ceinture. Une telle manière de faire eût d'ailleurs été en contradiction avec l'usage ancien de la lacerne, ainsi définie, *s. v.*, dans le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'ERNOUT et MEILLET : « manteau ample à capuchon, ouvert en avant. et attaché par une boucle sous la gorge ».

51. Sur les patrimoines des sénateurs et leurs revenus annuels, rapprocher d'Olympiodore, fgm. 44 (t. 4 de l'éd. Muller des *FHG*), et cf. A. CHASTAGNOL, *La Préfecture urbaine...*, p. 451.

52. Ces trois anecdotes édifiantes et similaires ont tout l'air d'avoir été tirées d'une collection d'*exempla* à l'usage des orateurs. L'enterrement de P. Valérius Poplicola « *de publico* » est contée par LIV. 2, 16, 7. Le célèbre M. Atilius Régulus, pris par les Carthaginois en 255 av. J.-C., laissa femme et enfants qui furent aussi assistés publiquement, à en croire le reste de la tradition littéraire (p. ex. VAL. MAX. 4, 4, 6) et contrairement à la présente version d'Ammien. Enfin, la fille du premier Africain fut dotée publiquement par décision du Sénat (cf. p. ex. aussi VAL. MAX. 4, 4, 10). L'ordre chronologique des trois anecdotes, la succession des deux dernières dans le même chapitre du recueil de Valère-Maxime, l'« alignement » curieux de la version de la seconde sur les deux autres : autant de raisons de les traiter comme un tout, extrait directement ou indirectement d'un tel recueil par Ammien. La version particulière et isolée de la seconde est peut-être à considérer comme un indice d'une citation globale faite de mémoire par l'historien.

53. Il est tentant d'identifier Ammien lui-même, citoyen d'Antioche, avec cet étranger honorable qui tente de pénétrer pour la première fois dans une grande maison romaine. Est-ce une mésaventure des débuts de son séjour à Rome, après sa

démobilisation, et avant l'accueil moins déplaisant que lui valurent ensuite ses talents littéraires auprès d'un certain nombre de lettrés de la Ville ?

54. Ce n'est pas sans ironie que l'*ars tesseraria* est mise ici sur le plan des vieilles *artes libero dignae* : les jeux de hasard ont remplacé la culture et la lecture dans plus d'une grande maison. Quant aux *secretiora quaedam*, il ne fait pas de doute qu'Ammien désigne par cette périphrase les pratiques interdites par la loi, de la magie et la divination : rapprocher *inf.* 26, 3, 3, « *secretiora legibus interdicta* ». La sportule était depuis le Haut-Empire une distribution en nature ou en argent faite par un riche patron à ses clients : cf. en particulier sa description pittoresque dans les *Satires* de Juvénal, surtout 3, 249. Ammien semble à nouveau rapporter une expérience personnelle, quand il évoque dans la phrase suivante la porte fermée aux lettrés par des patrons méprisants.

55. L'adjectif *ignitis* demeure obscur (comme le reconnaît expressément De Jonge, *ad loc.*), si l'on rend entend par *calcibus* les éperons des conducteurs d'attelages (montés sur les bêtes, comme cela s'est pratiqué fort longtemps). Il paraît plus clair de comprendre *calcibus* au sens des sabots des chevaux (comme dans l'expression très ancienne *caedere calcibus*), et de voir dans ce groupe à l'ablatif un complément de qualité proverbial et ironique des chevaux de la poste impériale, en se rappelant les « *ignipedes equi* » d'Ovide (*met.* 2, 392). Du cheval, l'image est passée justement à ces sabots qui sont l'instrument de sa course. En même temps, on peut évoquer aussi les étincelles des fers sur les pavés des rues. Littré atteste encore en français, *s. v.* feu : « Avoir du feu, se dit d'un cheval qui a de la vivacité ; dans ce sens, on dit cheval de feu ». Cf. aussi l'expression française « faire feu des quatre pieds ».

56. Il s'agit de Térence dans l'*Eunuque*, 780 : « *Qui malum, alii ? Solus Sannio seruat domi* ». Citation approximative, d'autant plus facilement passée en proverbe que le « sannion » était, avant d'être ennobli par la comédie de Térence, un personnage bouffon de farce populaire (« le grimacier ») ; cf. déjà en ce sens l'explication donnée par Cic. *de orat.* 2, 61, 251.

57. Ammien est seul avec Claudien, *Contre Eutrope*, I, 339, à attribuer à Sémiramis l'invention de la castration. Ammien reparlera de Sémiramis à propos de l'Adiabène, *inf.* 23, 6, 22. Il est curieux que l'historien d'Antioche et le poète d'Alexandrie soient les seuls à donner cette attribution, et à quelques années d'intervalle : tradition orientale et tardive ? On notera que Cléarque de Soloi, selon une citation conservée dans Athénée 12, 514, attribuait plus vaguement cette invention aux Mèdes, et que Claudien, dans le passage cité, formule plus généralement, en seconde hypothèse, une attribution aux Perses. On entrevoit ainsi le processus d'attribution à une

« inventrice » précise, conformément aux lois du genre « heurématique » dans l'érudition hellénistique, d'un usage ancien du Moyen Orient.

58. Le sens du passage ne fait pas de difficulté. Il s'agit de chant avec accompagnement d'instruments à cordes ou à vent, comme déjà dans Cic. *Rosc. Am.* 46, 134 : « *ut quotidiano cantu uocum et neruorum et tibiarum... tota uicinitas personet* », ou Amm. 30, 1, 20 : « *et aedes amplae neruorum et articulato flatilique sonitu resultarent* » H. de Valois conjecturait qu'Ammien avait écrit ici : « *uocali sono ac perflabili tinnituque fidium resultantes* ». La ponctuation que nous avons adoptée rend le texte lisible, sans plus. Mais on notera que cette juxtaposition abrupte des trois éléments est seulement un peu plus insolite que la coordination de *neruorum* et *articulato* dans l'autre passage d'Ammien.

59. Jolie formule, probablement hyperbolique. Ammien vise sans doute ici un petit nombre de familles nobles (cf. le début de la phrase précédente, au début du §), et non la généralité ni même la majorité des aristocrates romains. Tout se passe comme s'il réglait un compte personnel avec quelques *gentes* précises qui ont fait grise mine à l'Antiochien, méprisé comme un *Graeculus* d'antan. Étude d'ensemble des critiques d'Ammien sur la haute société romaine dans Al. Demandt, *Zeitkritik und Gechichtsbild im Werk Ammians*, Bonn, 1965, pp. 14-20. Sur la répugnance à la lecture, cf. aussi *inf.* 27, 4, 14.

60. Symmaque, alors préfet de la Ville, dut en cette qualité procéder à l'expulsion des étrangers de passage, en 384, comme l'avait déjà fait avant lui le préfet Orfitus entre 353 et 356. Symmaque a justifié cette mesure impopulaire par la crainte de la pénurie de vivres, dans son *epist.* 2, 7, 3, et notre passage concorde avec les protestations d'Ambroise dans son *De officiis ministrorum*, 3, 45 et 49. E. A. Thompson, après O. Seeck, a supposé qu'Ammien avait gardé la rancœur d'avoir été au nombre des victimes de cette mesure. Ensslin a objecté avec prudence à cette hypothèse la position sociale d'Ammien, ancien *protector* impérial, sans oser conclure pour autant affirmativement qu'Ammien n'avait pas été expulsé. A. Chastagnol, *La préfecture urbaine à Rome...*, Paris, 1960, pp. 267-268, au cours d'une mise au point d'ensemble sur les expulsions de *peregrini* dans la Rome tardive, inclinerait à accréditer l'hypothèse de l'expulsion (cf. p. 268, n. 5). Voir aussi à ce sujet J. R. Palanque, *Famines à Rome à la fin du IV*[e] *siècle*, dans *REA*, t. 33, 1931, pp. 346-349 ; L. Ruggini, *Economia e società nell'Italia annonaria*, Milano, 1961, p. 115 sq. ; Edgar Faure, *Saint Ambroise et l'expulsion des pérégrins de Rome*, dans *Mélanges Gabriel Le Bras*, Paris, 1965, t. 1, pp, 523-540. Ammien fait une autre allusion à cet épisode, *inf.* 28, 4, 2.

61. Homère évoque les Lotophages dans l'*Odyssée*, 9, 84 sq. (et l'interpolation probable de 23, 311). Sur l'identification possible des Lotophages avec les « mangeurs de dattes » de la côte méridionale de la Tunisie : cf. note de V. Bérard *ad loc.* Esquisse de la culture homérique d'Ammien dans P.-M. Camus, *Ammien Marcellin...*, Paris, 1967, pp. 33-36. Mais le *lotos* d'Homère et des Lotophages est beaucoup plus probablement une espèce de jujubier (*ziziphus lotus* Willd), aux fruits sucrés de la grosseur d'une olive, — ce qui, en l'occurrence répond bien à *bacarum suauitate* dans Ammien —.

62. La prospérité de Spolète, célèbre par son vin dès le Haut-Empire, continue d'être considérable dans l'Antiquité tardive. Elle est mentionnée dans l'*Itinerarium* du pèlerin de Bordeaux, la *Table* de Peutinger, l'*Epitomé* d'Aurelius Victor. Deux lois du *Code Théodosien* la mentionnent : 13, 3, 5 a. 362) ; 16, 5, 2 (a. 326). Les empereurs la visitent à plusieurs reprises (cf. O. Seeck, *Regesten*). Elle est au IVe siècle le siège d'un évêché.

63. Nouveau trait d'érudition « heurématique », comme plus haut pour Acilius Glabrion (cf. n. 47) ou Sémiramis (n. 57). Il s'agit de Quintus Lutatius Catulus Capitolinus, consul en 78 av. J.-C., le fils de l'homonyme qui, collègue de Marius, vainquit les Cimbres à Verceil. Le présent détail est aussi mentionné par Val. Max. 2, 4, 6 et Plin. *nat. hist.* 19, 1, selon lequel cette innovation aurait eu lieu « *cum Capitolium dedicaret* » : cette dédicace eut lieu en 69, après la reconstruction qui suivit l'incendie de 83. On ne sait rien d'autre sur l'édilité de ce personnage.

64. Sur ce personnage, cf. *sup.* 14, 1, 3 et n. 7. Sur la crise économique d'Antioche en 354, Ammien est l'informateur principal, par ce chapitre, mais il faut aussi tenir compte des allusions plus imprécises de l'empereur Julien, *Misopogon* 42, p. 198 Rochefort, et de Libanius, *epist.* 1, 96-97 et 103 ; 19, 47 (t. 1, pp. 130 et 133 Foerster ; et t. 2, p. 406). Et cf. P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe siècle*, Paris, 1955, pp. 107 sq. et 235 sq. ; E. A. Thompson, *The historical work of A. M.*, Cambridge, 1947, pp. 66-62 ; Gl. Downey, *A history of Antioch in Syria*, Princeton, 1961, p. 365.

65. Gallus compte prendre par Béroé la route de la frontière orientale, pour franchir l'Euphrate et participer en Mésopotamie supérieure aux opérations en cours contre les Perses (cf. *sup.* 14, 3). Mais comme Hiérapolis Bambycé (sur laquelle cf. *inf.* 14, 8, 7) est encore en deçà de l'Euphrate (cf. carte 2 *inf.*), on peut hésiter sur le dessein exact de cette « expédition » : car il pourrait aussi s'agir d'une opération de nettoyage du *limes* dirigée contre les nomades du désert (cf. en effet *sup.* XIV, 4). E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 141, évoque seulement sous son gouvernement à Antioche les guérillas des Isauriens

auxquelles il « se garda de participer personnellement », mais ne dit rien de l'« expédition » mentionnée dans le présent passage. La position d'Hiérapolis semble interdire l'idée de voir dans ce projet de Gallus l'intention de participer à la pacification de l'Isaurie : il aurait pris pour cela la route d'Anazarbe.

66. Théophile gouvernait encore la Syrie en 354, quand Honoratus démissionna de ses fonctions de comte d'Orient. La fin tragique de ce gouverneur sera évoquée à nouveau par Ammien *inf.* 15, 13, 2 et Libanius a fait une description impressionnante de l'émeute au cours de laquelle Théophile fut lynché, dans son *orat.* 1, 102 (t. 1, 1, p. 133 sq. Foerster). — Les gouverneurs de nombreuses provinces avaient reçu à nouveau de Constantin le titre ancien de *consularis*, officieusement porté au Haut Empire par les *legati Augusti pro praetore* : cf. A. H. M. Jones, t. 1, p. 106 sq. Le titre de *consularis* est réservé à un gouverneur clarissime dont le rang est supérieur à celui d'un consul suffect : le premier consulaire connu d'une province date de 320, pour la Numidie : cf. A. Chastagnol, *Les consulaires de Numidie*, dans les *Mélanges J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 218.

67. L'un des principaux membres de la curie d'Antioche, il est signalé à diverses reprises dans la correspondance de Libanius : cf. à son sujet P. Petit (*sup.* n. 64), p. 398.

68. D'origine pannonienne (*inf.* 26, 5, 3), Sérénianus, une fois acquitté, se vengera à la fin de cette année 354 en participant activement à l'exécution de Gallus (*inf.* 14, 11, 23). Il devient *comes domesticorum* en 364 (*inf.* 26, 5, 3). Chargé, au cours de l'hiver 365, de la garde du trésor de Cyzique contre l'usurpateur Procope, il est fait prisonnier quand cette ville tombe aux mains de Procope, et détenu à Nicée (*inf.* 26, 8, 7 et 8, 11). A la mort de Procope en mai 366, Sérénianus est mis à mort par le commandant de la place, Marcellus (*inf.* 26, 10, 2). En guise d'oraison funèbre, Ammien imagine (*ib.* 10, 2) à quels massacres, s'il avait survécu, se serait livré un être aussi grossier et aussi malfaisant (« *incultis moribus homo et nocendi acerbitate conflagrans* »). Cf. *PW* (2te. Reihe), art. *Serenianus* 2 (Seeck), t. 2A, 2, 1921, c. 1674.

69. Depuis que Gallien a séparé les pouvoirs civils et militaires dans les gouvernements de certaines provinces, *dux* est le titre du gouverneur militaire d'une province. Jusqu'à Valentinien Ier, un *dux* porte le titre équestre de *uir perfectissimus*, et, à partir de cet empereur, le titre sénatorial de *uir clarissimus*, enfin de *uir spectabilis*. Il n'a sous ses ordres que les troupes des garnisons locales (*riparenses*, *limitanei*, *duciani*), tandis que les troupes mobiles d'intervention restent sous les ordres d'un *magister militum*. Sérénianus était ainsi le *dux* de la *Phoenice Libanensis*.

70. Cette cité est de localisation très incertaine (cf. DE JONGE, *ad loc.*). Si l'on accepte de l'identifier, après H. de Valois, avec Thelsée de l'*Itinerarium Antonini*, 196, elle était peut-être située à l'emplacement de l'actuelle Doumeir, le long de la route de Damas à Palmyre, où subsistent encore aujourd'hui les restes d'un fort romain. La *Notitia dignitatum orientalis*, 31, connaît l'existence d'« *equites Saraceni Thelseae* ».

71. Le *pil(l)eus* était une coiffure rituelle que portaient certains prêtres romains ; les esclaves la recevaient en signe d'affranchissement, et tous les citoyens la portaient solennellement lors des Saturnales (cf. SEN. *epist.* 18, 2). Ce symbole traditionnel de liberté a pu prêter à des calomnies sur le compte de Sérénianus, dans la mesure où son port, plus insolite encore en Orient, pouvait être considéré comme une sorte de manifestation tacite contre la tyrannie soupçonneuse de Gallus.

72. Les « scholes palatines » ou détachements du palais sont des unités de cavalerie qui forment auprès de l'empereur une sorte de garde impériale montée. Les principales étaient celles des « scutaires », probablement ainsi nommées à cause de leurs boucliers, celles des « scutaires clibanaires » (cuirassiers : cf. *inf.* n. 280), celle des « gentils » ainsi nommés à cause de son recrutement d'origine barbare. Les scholes ont sans doute existé dès le règne de Dioclétien, mais sont surtout bien attestées à partir de Constantin : cf. A. H. M. JONES, t. 1, p. 54 et 120. Il faut en distinguer les « protecteurs » (*protectores diuini lateris*) ou gardes du corps ; apparus sous le règne de Gallien, ils formaient une sorte de corps d'élite où étaient formés les futurs officiers supérieurs (cf. JONES, *ib.*). La distinction à faire entre les cavaliers des scholes et les « protecteurs » est bien illustrée par le raccourci que Lactance a donné de la carrière de Maximin Daia dans son *De mortibus persecutorum*, 19, 6 : « *statim scutarius, continuo protector, mox tribunus, postridie Caesar* » ; J. Moreau traduit : « aussitôt soldat de la garde, puis immédiatement garde du corps, bientôt tribun, le lendemain César... » En dépit de ses dissymétries recherchées, l'énumération d'Ammien revient donc à ceci : Constance n'a laissé auprès de Gallus que le minimum de garde personnelle. Les trois derniers noms énumèrent par ordre d'importance décroissante les diverses « scholes » laissées auprès de César.

73. Domitianus, fils d'un artisan (Libanius, *orat.* 42) fut comte des largesses sacrées (l'un des deux chefs des services financiers de l'Empire avec le « comte du patrimoine privé » — *comes rei priuatae* —), avant de devenir préfet du prétoire d'Orient. Gallus, outré par ses menaces, le fit arrêter et le laissa massacrer par des soldats de sa garde (*inf.* § 12-17). Constance devait venger cruellement sa mort (*inf.* 15, 3, 1 sq.). Cf. *PW*, art. *Domitianus* (SEECK), t. 5, 1, 1903, c. 1312.

74. Au sens de : résidence du préfet du prétoire d'Orient à Antioche. On sait qu'en latin tardif, ce mot désigne tout édifice officiel dans lequel réside ou fait étape un gouverneur de province. Parfois même, le mot peut être synonyme de *palatium*, et désigner en général une riche demeure. Mais le sens judiciaire ancien de « tribunal » subsistera pour autant fort tard, puisqu'on le trouve encore au VIe siècle dans les *Variae* de Cassiodore.

75. L'ancien *consilium principis* a pris le nom de *consistorium* après la mort de Constantin, vers 343. Parmi les comtes, n'en font partie que les *comites intra consistorium*. Il comporte naturellement aussi les quatre premiers personnages de l'État (questeur, maître des offices, comtes des largesses sacrées et du patrimoine privé). A l'occasion, des officiers supérieurs peuvent être appelés à prendre part aux délibérations du consistoire : cf. p. ex. *inf.* 15, 5, 12, Cf. E. STEIN (éd. fr.), t. I, p. 111 sq ; A. H. M. JONES, t. 1, p. 333 sq. Et, plus précisément, J. CROOK, *Consilium principis*, Cambridge, 1955, pp. 96-103 ; aussi A. CHASTAGNOL, *La préfecture urbaine...*, p. 412 et 434, n. 2.

76. Montius avait été proconsul de Constantinople en 350, et Libanius lui avait dédié en 352 son traité sur les discours de Démosthène. Il allait subir le même sort que Domitianus, bien qu'il fût comme questeur du palais l'un des premiers personnages de l'Empire, « l'organe, le porte-parole de l'empereur au sénat, au consistoire, auprès des magistrats et des particuliers », selon la définition de Ch. LÉCRIVAIN, art. *quaestor* dans *Daremberg et Saglio*, t. 4, 1, p. 800. Cf. aussi sur, le questeur, E. STEIN (éd. fr.), t. I, p. 112 ; A. H. M. JONES, t. I, p. 104 ; A. PIGANIOL, p. 313. Cf. *PW*, art. *Montius* (ENSSLIN), t. 16, 1, 1933, c. 211 ; et surtout la notice exhaustive sur le personnage dans Bengt MALCUS, *Die Prokonsuln von Asien von Diokletian bis Theodosius II*, Lund, 1967, pp. 102-103.

77. D'abord commissaire impérial, sénateur ou chevalier chargé personnellement par le prince de contrôler les finances municipales de certaines grandes villes de l'Empire (au IIe siècle), le « curateur de la cité » n'est plus au IVe siècle qu'un notable local élu par la curie municipale, sans pouvoir réel devant les autorités impériales auxquelles il est étroitement subordonné : cf. esquisse de cette évolution dans E. STEIN (éd. fr.), t. 1, p. 51 sq. ; et A. H. M. JONES, t. 2, p. 728 sq. Néanmoins il est alors le véritable « maire » élu de la ville, au-dessus des autres magistrats. Sur le curateur d'Antioche, cf. en particulier P. PETIT (*sup.* n. 64), p. 76 sq.

78. Epigonus n'est pas autrement connu, car le « sophiste » qu'Eunape de Sardes cite sous ce nom après Chrysanthe, maître de Julien, est donné par lui pour originaire de Lacédémone. En revanche, l'identification du second personnage

avec celui que la *Souda* appelle « Eusèbe, sophiste arabe », renforcerait la correction proposée par H. de Valois, qui lui donne pour patrie Emèse (en Syrie sur le haut Oronte : cf. *inf.*, carte 2). Faut-il l'identifier avec l'Eusèbe de Myndos en Carie, élève d'Aidésios et maître de Julien ? Ce serait chronologiquement possible, mais la disparité entre cette notice d'Eunape et celle de la *Souda* sur les origines d'Eusèbe ne permet guère de trancher, dans l'état actuel de notre documentation. Faut-il lire avec Valois *Pittacas*, ou « *Pittacus* », et penser que ce personnage avait reçu en surnom le nom du célèbre sage de Mitylène ?

79. L'*indumentum regale* est le vêtement teint de pourpre réservé à l'empereur. Le revêtir est le premier soin de quiconque veut se présenter comme Auguste ou César : cf. *inf.* 15, 8, 11 (proclamation de Julien comme César à Milan), ou Lact. *mort. persec.* 19, 5 (Dioclétien revêt de la pourpre Maximin Daïa). La fabrication des vêtements de pourpre est une industrie phénicienne traditionnelle, qui subsistait alors à Tyr pour l'usage exclusif de l'empereur. Cf. Cod. *Theod.* 10, 20, 12 et Cod. *Iust.* 4, 40, 1 ; A. Piganiol, p. 287 et n. 79.

80. La fréquence de la substitution de *e(x)* à *de* comme préverbe a été notée par Löfstedt comme une caractéristique du latin tardif ; elle invite donc à garder ici la leçon *eduxit* de *V*, contre sa rectification classicisante *deduxit*. Quant à la fondation de Claudiopolis par l'empereur Claude, le nom grec de la ville invite plutôt à y voir une fondation d'Antiochus IV de Commagène, qui lui donna ce nom en l'honneur de l'empereur régnant. Celui-ci se fit naturellement le bienfaiteur de la cité, devenue *colonia Iulia Augusta felix Ninica Claudiopolis*, sur la moyenne vallée du Calycadnus. Mais il demeure possible que la fondation de la colonie romaine soit postérieure à Claude : cf. B. Levick, *Roman colonies in southern Asia Minor*, Oxford, 1967, p. 199. Sur cette ville au v[e] siècle : cf. J. Rougé, *art. cit.* (*sup.* n. 11), p. 282 sq.

81. Ammien fait allusion aux campagnes menées par Publius Servilius Vatia contre l'Isaurie et tous les repaires des pirates de l'Asie méridionale, au cours de son proconsulat de Cilicie en 78-75. On sait qu'elles lui valurent le *cognomen* d'« *Isauricus* ». Nous avons conservé la phrase des *Histoires* de Salluste qui fait allusion au siège cruel d'Isaura par Servilius : Sall. *hist.* 2, 87 Maurenbrecher. Cf. aussi Frontin 3 7, 1 : « *P. Seruilius Isauram oppidum, flumine ex quo hostes aquabantur auerso, ad deditionem siti compulit* ». La phrase d'Ammien semble faire allusion à une connaissance personnelle des lieux ; elle n'est pas à exclure chez ce citoyen d'Antioche, qui servit si longtemps en Orient. Mais il reste difficile de savoir s'il s'agit ici d'Isaura Palaea ou d'Isaura Noua. On notera que, contrairement à ce que semble indiquer Ammien, la province de Cilicie, d'époque républicaine, s'étendait autour

de la Pamphylie, et non pas dans la Cilicie de Tarse, qui constitue, elle, la province de Cilicie au IVe siècle. Sur l'extension de la province républicaine, cf. D. Magie, *Roman rule in Asia Minor*..., Princeton, 1950, t. 7 p. 285.

82. Sandan (ou Sandas ou Sanda) est une divinité indigène de Cilicie, probablement apparentée au panthéon mésopotamien ; assimilé à Hercule dans l'Asie hellénisée, il est représenté sur les monnaies de Tarse avec une bipenne comme le Jupiter de Doliché : cf. P. Merlat, *Jupiter Dolichenus*..., Paris, 1960, p. 64. Faudrait-il soupçonner sous l'inintelligible *aethio* de *V* quelque leçon ancienne *assyria* ? On y a conjecturé aussi la déformation de la ville d'*Aigai*, ville située aux confins de la Cappadoce et de la Syrie (cf. de Jonge, *ad loc.*). Mais la version d'Ammien ressemble à un « rhabillage » évhémériste de cette vieille divinité. Dès lors, la lecture de *BG* garde aussi ses chances, dans le cadre d'une mythologie romancée et tardive.

83. La légende de la fondation d'Anazarbe présente un processus analogue à celui de Sandan (cf. n. préc.). Cf. en effet la notice d'Étienne de Byzance : « Anazarbe, ville de Cilicie, ainsi appelée du nom de la montagne voisine ou d'Anazarbe son fondateur. » Tout se passe comme si nous avions affaire à la transformation hellénistique d'une divinité topique « née du rocher » (à nouveau comme le Jupiter de Doliché, et bien des dieux asiates anciens), métamorphosée ensuite en « héros éponyme » de la cité hellénisée.

84. Jeu de mots grec sur Mopsueste = Mopsou-hestia = le foyer de Mopsus. Il ne s'agit pas du Lapithe éponyme de Mopsion en Grèce continentale, mais du fils de Manto, qui fonda avec sa mère le temple d'Apollon à Claros ; on lui attribuait la fondation de diverses villes d'Asie, et de Mopsueste en particulier. Pourtant, c'est le Lapithe qui passait pour avoir été le devin des Argonautes et avoir succombé en Libye. Mais la confusion ne vient probablement pas d'Ammien, car les deux personnages étaient devins, et les mythographes eux-mêmes n'ont pas manqué de les confondre : cf. P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie*..., Paris, 1963, p. 302, *s. v.*

85. Cf. *sup.* n. 81.

86. L'un des plus habiles des « diadoques » — les successeurs d'Alexandre qui se partagèrent son empire après la mort du Macédonien en 321 —, Séleucus obtint et perdit la satrapie de Babylone ; il la reprit par sa victoire de Gaza (312), dont partit l'ère des « Séleucides », la dynastie qu'il fonda. Après avoir créé Séleucie du Tigre qui fut sa première capitale, il put grâce à la conquête de la Syrie accéder à la Méditerranée et fonder sa seconde capitale, Antioche, en 300. Son surnom de Nicator (« le victorieux ») demeurait comme le symbole

de ses succès. Cf. *PW*, art. *Seleukos* 2 (STÄHELIN), t. 2A, 1, 1921, c. 1208 sq.

87. Ainsi, par exemple, Laodicée de Phénicie = Berytus (Beyrouth) ; Béroia = Haleb (Alep) ; Orrhoé = Edessa (Édesse) ; Antiochéia = Nisibis (Nisibe).

88. Texte rien moins que sûr. Car le nom de Ninus, l'ancienne Ninive, a tout l'air ici d'une *lectio facilior*. Déjà H. de Valois observait que cette identification d'Hiérapolis Bambycé, centre du culte d'Atargatis-Dercéto, la « déesse syrienne », avec une ancienne « Ninus », était isolée parmi tous les témoignages des auteurs anciens. Ammien fait évidemment allusion au nom préhellénique de la ville (« en langue assyrienne » : cf. § préc.), mais il est peu vraisemblable qu'il ait été le même que celui de la fameuse capitale de l'Empire assyrien, située sur le Tigre. En cette région de contacts ethniques si divers, faut-il supposer la déformation par Ammien, par sa source, ou par ses copistes, d'un toponyme très ancien, hittite ou hourrite ?

89. Sur le Mont Casios, *inf.* 22, 14, 4 (nous avons supprimé un *s* selon la lecture de *BG* en ce dernier passage) ; Libanius, *orat.* 18, 172 ; et, dans l'*Histoire Auguste*, la *Vita Hadriani*, 14, 3.

90. Raccourci abusif de l'histoire de l'annexion de la Syrie par Rome. Le roi Tigrane d'Arménie avait conquis la Syrie en 83 à la suite de la mort d'Antiochus XII Dionysos. Mais Lucullus en avait reconnu pour souverain légitime Antiochus XIII l'Asiatique, qui fut ensuite chassé de Syrie par le prince arabe Sampsigéram d'Emèse. C'est seulement après avoir chassé du Pont Mithridate, soumis l'Arménie, poussé en direction de la Caspienne, que Pompée, redescendant en Syrie, hiverna à Antioche en 64-63 et érigea la Syrie en province romaine.

91. Semblable à celui de la Syrie voisine : c'est effectivement, la même année qu'après avoir assiégé Jérusalem trois mois, Pompée prit la ville et massacra douze mille Juifs sur les parvis du Temple (octobre 63). Mais Pompée ne réduisit pas la Judée en province romaine, comme l'affirme ici anachroniquement Ammien : il confirma le grand prêtre et ethnarque Hyrkan II dans son autorité sur la Judée, la Galilée, la Samarie et la Pérée, mais rendit l'indépendance aux villes côtières sous l'autorité du gouverneur de Syrie, et imposa à Hyrcan le « vizir » Antipater d'Ascalon.

92. Encore un raccourci d'une exactitude relative. C'est en 106 que Trajan, pour supprimer l'écran d'un royaume nabatéen entre le monde romain et les routes commerciales de l'Orient par la Mer Rouge, annexe cette principauté arabe et installe un légat légionnaire à Bostra. Et c'est seulement six ans plus tard, en 112, que les Parthes interrom-

pent une paix d'un demi-siècle. Investi par le sénat du titre de *Parthique*, Trajan pénètre en 116 dans le royaume parthe par la Médie, et occupe Ctésiphon. Mais il ne réussit pas à réduire les dernières résistances et meurt en Cilicie au retour de cette expédition. On voit combien Ammien idéalise ici de façon exemplaire et simplifiée les exploits de l'*optimus princeps*.

93. Ammien adopte une version fortement moralisante de cet épisode des manœuvres de Clodius durant le premier triumvirat. En fait, le plébiscite d'annexion que fit voter le fameux tribun visait autant à éloigner Caton de Rome qu'à renflouer à bon compte les caisses de la République : Cf. J. Carcopino, *César*, 3e éd., 1943, p. 763. Mais la déclamation apitoyée sur le sort du roi de Chypre, ce Ptolémée frère du roi d'Égypte Ptolémée Aulète, a commencé avec un passage pathétique du *Pro Sestio* de Cicéron (26, 57).

94. Supérieur et ami d'Ammien (cf. *Introd.*, p. 8 sq.), qui l'a accompagné au cours de tous ses déplacements et n'a pas caché son estime admirative pour cet officier. Maître de la cavalerie en Orient, Ursicin, calomnié, va être rappelé à Milan cette année 354 et condamné à la peine capitale. Son exécution est heureusement différée. Il rentre en grâce pour être chargé de la redoutable mission de faire disparaître l'usurpateur Silvain à Cologne ; il y réussit en 355. Il s'attarde alors en Gaule et appuie Julien dans ses opérations contre les barbares. Rappelé par Constance à Sirmium en 357, il est renvoyé en Orient. A nouveau calomnié et rappelé en 359, il est nommé maître de l'infanterie, tandis que Sabinien lui succède en Orient. A nouveau rappelé et privé de ses pouvoirs, il ne s'en efforce pas moins de délivrer Amida assiégée par les Perses. La ville une fois tombée, il doit en 360 rendre des comptes au palais ; il est alors démis de ses fonctions au profit d'Agilon, et mis en disponibilité. Son fils Potentius devait tomber dans le désastre d'Andrinople (378), à la tête d'une unité de cavalerie des *promoti*. Il se pourrait qu'Ursicin soit à identifier avec le comte du même nom mentionné dans la constitution impériale du 37 mai 364 sur la distribution des vivres militaires (*Code Théodosien*, 7, 4, 12). Sur Ursicin, cf. l'art. de *PW* (2te. Reihe), art. *Vrsicinus* 1 (Lippold), t. 9A, 1, 1961, c. 1058-1063.

95. Nous avons respecté la traduction qu'Éd. Galletier avait donnée de *foueis*, et qui peut s'appuyer sur l'application de ce nom aux nids des serpents *inf.* 19, 13, 1. Mais Ammien emploie aussi le mot pour désigner des chausse-trapes, soit au sens propre et militaire (24, 4, 29), soit au sens figuré et judiciaire (30, 4, 13). On pourrait également penser à la sortie des fauves dans l'arène, hors des « fosses » où ils étaient encagés dans l'attente de la représentation. De toute manière, deux intentions sont ici hors de doute dans l'emploi de ce mot : ce

sont fauves de la même engeance, et les traquenards perfides sont leurs moyens préférés.

96. Ursicin est ici désigné par son titre officiel. Dans l'Empire à nouveau unifié sous l'autorité du seul Constance, l'armte d'intervention du *comitatus* est à nouveau sous le commandement suprême de deux maîtres de la milice seulement : le *magister peditum praesentalis* (ou *in praesenti*) et le *magister equitum praesentalis* (ou *in praesenti*) — le premier ayant préséance sur le second —. Immédiatement sous leurs ordres se trouvent des commandants de secteurs locaux ; les *magistri peditum* et les *magistri equitum* des Gaules, d'Illyricum et d'Orient. Ce sont ces dernières fonctions, celles de *magister equitum per Orientem*, qu'assumait Ursicin au moment où Gallus l'a rappelé de son poste de commandement, de la place avancée de Nisibe, pour le faire siéger au tribunal criminel extraordinaire réuni à Antioche en vue de juger les prétendus conspirateurs. Sur les « maîtres de la milice » et l'évolution de cette institution, cf. E. Stein, t. 1, p. 121 sq. et A. H. M. Jones, t. 1, p. 124 sq et 174 sq.

97. Cf. *sup.* 14, 7, 18.

98. Ammien a confondu ici avec Zénon de Citium, l'un des trois grands fondateurs de l'école stoïcienne (335-263), l'élève et ami de Parménide Zénon d'Élée, auteur des argumentations fameuses sur la flèche ailée, et sur Achille et la tortue, et héros du dialogue de Platon qui porte son nom. Effectivement, ce philosophe éléate (né vers 490) aurait accompli l'exploit ici raconté, quand le tyran Néarque (appelé Démyle par d'autres sources) voulut le contraindre par la torture à dénoncer ceux qui avaient conspiré avec lui.

99. Il serait séduisant de penser que ce diacre (sans doute syrien, à en juger par son nom) avait commandé une *dalmatique* : la tunique longue qui était devenue comme l'uniforme des diacres. Mais la dalmatique est une tunique à manches longues. Il s'agit donc plutôt du *colobium* (du grec kolobos = mutilé, raccourci), à manches courtes ou sans manches : cf. Serv. *in Aen.* 9, 616 ; Cassian. *inst.* 1, 4 (description de ce vêtement comme habit monastique égyptien) ; enfin la définition d'Isid. *etym.* 19, 22, 24 : « *Colobium dictum quia longum est et sine manicis* ». De toute manière, la commande de cette tunique de pourpre par un diacre demeure mystérieuse, le port de la pourpre étant effectivement un privilège impérial.

100. Le message était en effet très elliptique : *species* désigne chez Ammien, et plus généralement en latin tardif, toute « espèce » de marchandise, de denrée, d'objet. D'autre part, la construction *celerari speciem* est une brachylogie : on attendrait *speciei facturam* ou *speciei missionem celerari.*

101. Le septième consulat de Constance et le second de Gallus correspond à l'année 354. Gondomade disparaîtra en

357 dans un guet-apens (*inf.* 16, 12, 17). A la mort de son frère, Vadomaire est entraîné dans la guerre par ses sujets (*ib.*). Deux ans plus tard, il vient en ambassade au camp impérial pour solliciter la paix, et ne l'obtient pas (*inf.* 18, 2, 18) mais Constance finit par la lui accorder ainsi qu'à d'autres roitelets germaniques (*ib.* 19). L'année suivante, en 360, il attaque Julien en pénétrant en Gaule, mais il est fait prisonnier et relégué en Espagne. On le retrouve ensuite au service de Rome, devenu gouverneur militaire de la province de Phénicie (*inf.* 21, 3, 4-5 et suivants.). En 365, Valens le charge d'assiéger dans Nicée le tribun Rumitalca passé au parti de Procope. (*inf.* 26, 8, 2). En 370, à la fin de l'hiver, il se trouve, en compagnie de Traianus, à la tête des troupes romaines chargées de barrer la route à l'offensive déclenchée par le roi de Perse Sapor (*inf.* 29, 1, 1). Entre temps, en 368, le fils de Vadomaire, Vithicabius, a péri assassiné par l'un de ses serviteurs soudoyé par les Romains, pour avoir rallumé contre eux la guerre des tribus alamanes sur le Rhin. Ce contraste entre les destinées du père et du fils illustre l'ambiguïté de la politique militaire romaine à l'égard des princes germaniques au IVe siècle. Sur Gondomade et Vadomaire, cf. K. F. STROHEKER, *Germanentum und Spätantike*, Zürich (1965), pp. 46-49 (dans l'étude *Alamannen im römischen Reichsdienst*, déjà publiée dans *Eranion* (= *Mélanges Hommel*), Tübingen, 1961).

102. Chargé par Constance d'exiler pour la seconde fois l'évêque Paul de Constantinople, à la suite de troubles provoqués par les Ariens après le retour de Paul d'un premier exil, Hermogène avait péri lynché par la populace de la capitale orientale au cours d'une émeute, en 342 : Ammien avait raconté ces événements dans ses livres aujourd'hui disparus. Élève de Libanius, son fils Herculanus (Herculianus selon Libanius) possédait une maison à Tyr : cf. Libanius, *epist.* 740 et 1137). Sur la mort d'Hermogène en 342, cf. Sozomène 3, 7, 6-7 ; 4, 13, 1 et Socrate 2, 13 ; et O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, p. 173 (Hermogenes II).

103. A se fier à la leçon de *V* (qui semble confirmée par la lecture de 27, 1, 2 « *apud Cabillona* » ; c'est pourquoi nous avons restitué en 15, 11, 11 : « *Cabillo* », dans une énumération au nominatif), il semble qu'Ammien ait hellénisé le nom de cette ville, que César appelle encore Cauillonum (*B. Gall.* 7 42, 5). La concentration des troupes dans cette garnison s'explique bien par son importance stratégique aux frontières de la Lyonnaise et de la Germanie, et au nœud des routes qui se dirigent respectivement vers la Seine, la Marne et le Rhin. Chalon-sur-Saône est légèrement en aval du confluent de la Saône et du Doubs. On notera que Chalon est appelé *Cabillunum* par COD. *Theod.* 9, 40, 2, et *Castrum Cabillonense* par la *Notitia Galliarum*.

104. Frère de Galla, qui épousa le demi-frère de Constantin Flavius Julius Constantius, Vulcacius Rufinus était sans doute de souche romaine, puisqu'il possédait une demeure sur le Quirinal. Il fut pontife majeur, consulaire de Numidie, comte du premier rang au consistoire, comte d'Orient, d'Égypte et de Mésopotamie (poste qu'il occupe en 342). Peut-être était-il déjà préfet du prétoire lors de son consulat en 347 ; notre documentation le mentionne pour la première fois comme préfet du prétoire le 28 décembre 349. A la suite du meurtre de Constant, Vétranion l'associe à une ambassade qu'il envoie à Constance. Non content de le laisser en liberté, Constance lui confirme ses fonctions et les lui renouvelle bientôt (elles sont expressément attestées en 352 et 354). Julien le traite avec amitié. Enfin, Valens et Valentinien le chargent de la préfecture d'Italie ; il meurt dans l'exercice de ces nouvelles fonctions, au printemps de 367 : son successeur Probus est attesté pour la première fois le 18 juin 367. La carrière de Vulcacius Rufinus est donnée par *CIL*, t. 6, 32051 (= Dessau 1237). Cf. aussi O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, pp. 252-253, et A. Chastagnol, dans *Mélanges J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 226, n° 4.

105. Gallus était en effet le fils de Flavius Julius Constantius et de Galla, sœur de Rufinus : cf. n. préc. et n. 1 et 2.

106. D'origine servile, ce *praepositus sacri cubiculi* de Constance devait exercer sur lui une influence néfaste. Il devait diriger cette même année l'exécution de Gallus, et punir impitoyablement ses partisans à Aquilée en 355. Arien convaincu, il est à la pointe de l'offensive anti-nicéenne de Constance : ainsi dans ses missions de séduction auprès de Libère, ou aux conciles de Rimini et Séleucie. Il tente de perdre Ursicin par ressentiment, parce que ce maître de la cavalerie n'avait pas voulu lui céder sa maison d'Antioche. Inculpé, après la mort de Constance, d'avoir tenté de faire élire un contre-empereur face à Julien, Eusèbe est condamné par le tribunal de Chalcédoine, et exécuté. Cf. O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, pp. 139-140 (Eusebius V).

107. La *colonia Augusta Rauracorum*, fondée par Munatius Plancus sur la rive helvétique du Rhin moyen, un peu en amont de Bâle, est le plus souvent désignée par le nom pluriel du peuple des *Rauraci*, dans Ammien. Mais il y a d'autant moins de raison de récuser ici la lecture du consensus des mss. que le nom de l'agglomération varie selon les différentes sources, aussi bien dans son thème que dans sa désinence.

108. Latinus est sans doute celui que Zosime mentionne avec Thalassius comme serveurs privilégiés de la table impériale (2, 48). Le *comes domesticorum* était le commandant en chef de la garde impériale des *protectores domestici*, sur lesquels *sup.* n. 72. Le César Gallus (*inf.* 14, 11, 14) semble en avoir alors un, aussi bien qu'ici l'Auguste Constance. C'est

ici la première attestation sûre du titre, mais il est certainement plus ancien : cf. E. STEIN (éd. fr.), t. 1, 2, p. 477, n. 146. K. F. STROHEKER, *Römertum und Germanentum*, Zürich (1965), p. 43, considère comme improbable que Latinus soit devenu ultérieurement maître de la milice.

109. Sous les ordres du maître des offices, le tribun des écuries est l'officier commandant les *stratores* ou palefreniers impériaux, chargés, comme des inspecteurs de la remonte, d'examiner les chevaux levés sur les provinciaux par les gouverneurs. Les soupçons dont Ammien fait ici état n'empêcheront pas Agilon de faire rapidement une brillante carrière : tribun des gentils et des scutaires en 359, il est promu l'année suivante maître de la cavalerie à la place d'Ursicin. En 361, il est chargé de défendre le *limes* d'Orient contre les Perses, puis rappelé par Constance en vue de sa campagne contre Julien. Envoyé par celui-ci pour faire lever le siège d'Aquilée après la mort de Constance, il participe au procès de Chalcédoine contre les favoris de ce dernier. Il est en disponibilité quand Procope le nomme maître de la milice ; il trahit l'usurpateur au profit de Valens au cours de la bataille décisive de Nicolia, en 366. Cf. *PW*, art. *Agilo* (SEECK), t. 1, 1, 1893, c. 809 ; et K. F. STROHEKER (*op. laud.* n. préc.), pp. 43-46.

110. S'il faut l'identifier avec le Skolidoas cité par Zosime 2, 50, 2, l'Alaman Scudilon aurait été déjà tribun en 351 et se serait alors distingué dans la lutte contre Magnence ; sur sa carrière ultérieure, *inf.* 14, 11, 11 et 24 : après avoir attiré perfidement Gallus dans le piège tendu par Constance, Ammien le montre puni par une mort affreuse où il voit l'accomplissement de la justice divine. — Le titre de *rector* désigne déjà les cadres romains d'une unité indigène dans TAC. *Agr.* 28, 2 ; ici, il s'agit de l'officier général commandant la schole des Scutaires (sur eux, cf. *sup.* n. 72). Il s'agit donc d'un officier inférieur au rang de Latinus, mais également dans les cadres de la garde personnelle de l'empereur. Sur la carrière de Scudilon, cf. K. F. STROHEKER, (*sup.*, n. 101), pp. 43-44.

111. Après examen des conditions de paix, en conseil restreint, la proposition est soumise à l'approbation de l'armée. Dans cette procédure démocratique, les soldats sont convoqués en une *contio militum* devant la tribune où se trouvent l'empereur et son entourage. Mise en scène semblable pour les avènements impériaux : cf. LACT. *mort. persec.* 19, 3, 4 (en 305) ; et Ammien, *inf.* 15, 8, 4, (en 355) ; 21, 5, 1 et 13, 9 (en 361), etc. L'approbation des soldats se manifeste par le fracas des boucliers, comme Ammien l'explique en 15, 8, 15.

112. On peut hésiter ici entre une traduction dynamique, à laquelle inciterait le pluriel, conformément à des emplois classiques, comme p. ex. CIC. *Brut.* 81, 281 : « *ascendens gradibus magistratuum* » ; il faut alors comprendre *arduos* (poé-

tisme pour *altos*, en latin classique) comme une qualité reportée par hypallage de *gloriae* sur *gradus* et c'est pourquoi Éd. Galletier avait proposé de traduire « les fières étapes de votre gloire ». D'autre part, une traduction plus statique, qui considère le pluriel comme emphatique et envisage le degré actuellement atteint par cette gloire, conformément à d'autres emplois classiques de *gradus* au singulier, avec des épithètes synonymes de *arduos*, p. ex. *Lael.* 3, 12, « *ex tam alto dignitatis gradu* ». Nous avons choisi cette solution, qui insiste sur le résultat final plus que sur le procès antérieur.

113. Cette constatation avait frappé les contemporains (p. ex. *inf.* ch. 11, 8 : réflexion pessimiste des intimes de Gallus) aussi bien que les historiens ; réflexions fort analogues chez Aurélius Victor 42 et Eutrope 10, 15. De fait, Constance fut sans coup férir débarrassé de ses frères Constantin II (Aquilée, 340) et Constant (assassiné près d'Autun par Magnence en 350). Ensuite, des usurpateurs Vétranion et Magnence: l'an 351 vit le premier se soumettre à Constance, le second périr dans la bataille de Mursa, après laquelle Constance resté seul maître soumit sans difficulté l'Occident à son pouvoir, rétablissant ainsi à son profit l'unité de l'Empire. Mais ses campagnes contre les Germains, les Sarmates, les Perses, sur les trois frontières les plus menacées, ne furent pas aussi brillantes.

114. On a rapproché de ce passage les textes de Tacite sur les rites d'alliance des rois orientaux (*ann.* 12, 47, 2) et de Tertullien (*apol.* 9, 9, citant Hérodote 3, 70) sur les rites de serments chez les Scythes : les uns et les autres comportant une libation et une consommation mutuelle de sang par les deux parties. Il est possible, étant donné l'importance du sang humain dans certains rites des Germains, qu'il se soit agi ici d'un rite analogue ; mais rien n'autorise à exécuter ce transfert de témoignages orientaux à notre cas. Constance a conclu un *foedus* selon le rituel germanique ; on ne saurait préciser davantage.

115. La graphie du nom d'*Arbitio* est aussi inconstante dans nos mss. que dans l'épigraphie. Mais il semble que la graphie avec *i* ait été la forme la plus usuelle (cf. *PW*, t. 1, 1, 1893, c. 411-412), confirmée par celles d'Eunape et Zosime en grec. Dans le recueil d'inscriptions de Diehl (*ICLV*, t. 3, p .232), on trouve, à l'année 355, 7 graphies *Arbitio* sur 8. Nous avons donc généralisé cette graphie, tout en donnant toujours éventuellement les leçons divergentes de *V* dans l'apparat. — Apparaissant dans ces trois premiers livres comme l'ennemi d'Ursicin, Arbition y est traité sans indulgence par Ammien, comme un dangereux adulateur de Constance. Sans doute exerce-t-il dès lors les très hautes fonctions de *magister equitum praesentalis* (sur lesquelles cf. *sup.* n. 96). Il commande les troupes en compagnie de l'empereur dans la campagne

contre les Alamans de 354 (*inf.* livre 15). Accusé calomnieusement de prétendre à l'Empire en 356, il siège néanmoins cette même année dans un tribunal d'exception. Constance le charge en 359 de l'enquête sur les responsabilités de la chute d'Amida. Il entre en campagne contre les Perses en 361 aux côtés du *magister peditum praesentalis* Agilon. Invité à se porter au devant de Julien avec des troupes légères, il reparaît dans un tribunal d'exception après la mort de Constance. Dernière apparition en 365, où Valens le tire de sa retraite pour apaiser les esprits au moment de la rébellion de Procope, «par respect pour l'un des généraux de Constantin» (*inf.* 26, 9, 4).

116. En fait, depuis qu'en 224 la dynastie parthe des Arsacides a été renversée par le vice-roi de Perside Ardachir, c'est la dynastie iranienne des Sassanides à laquelle se heurtent les Romains sur le *limes* de l'Euphrate. En cette année 354, le grand roi Sapor II, libéré de la pression des barbares sur ses frontières orientales dans la région de la Caspienne, s'apprête à tenter de reconquérir sur les Romains la Mésopotamie et l'Arménie.

117. Lieutenant d'Ursicin (comme *uicarius* de ce maître de la cavalerie), Prosper sera chargé en 358 d'une ambassade auprès de Sapor. Auparavant, il a accompagné Ursicin en Gaule avec les mêmes fonctions, en 356, et Ammien l'a blasonné sans ménagements à cette occasion, comme un homme lâche et cupide (*inf.* 15, 13, 3).

118. Sans doute le relais mentionné dans l'*Itinéraire d'Antonin* sous le nom de *Coenon Gallicanon*, entre Dablas et Dadastana ; il faut peut-être l'identifier aussi avec *Gallica* dans Ptolémée 5, 1 : situé à 100 stades de Nicomédie, ce lieu semble devoir être cherché près du lac Sabandja Goel : est-ce le *Sunonensis lacus* mentionné par Ammien 26, 8, 3 ? Le présent texte indique, en tout cas, que c'était le premier relais en Bithynie sur la route venant de Galatie.

119. Cette situation critique était la conséquence de l'usurpation de Magnence, contre lequel, en 351, Constance avait lancé les Alamans. Magnence avait eu beau laisser son frère Décentius, avec le titre de César, pour défendre les Gaules contre ces incursions : la guerre civile avait amené à dégarnir dangereusement le *limes* rhénan, et les Alamans avaient profité des larges brèches qui n'avaient pu y être colmatées depuis lors. L'image des flots correspond justement ici aux incursions irrégulières et répétées des tribus germaniques en Gaule romaine depuis 351.

120. Dioclétien et son collègue Maximien, devenu Auguste en 286, exerçaient respectivement leur autorité sur l'Orient et l'Occident. Ces deux Augustes, en 293, adoptèrent respectivement Galère et Constance Chlore et leur conférèrent le titre de Césars. Dans l'anecdote ici racontée, l'Auguste était

donc Dioclétien. La colère de ce dernier avait pour cause la défaite de Galère, qui avait battu en retraite devant des forces perses supérieures en nombre, entre Carrhes et Callinicum (en Mésopotamie, à l'est d'Antioche). L'anecdote est également racontée par Eutrope et Rufius Festus. Elle est à placer en 297. Galère devait prendre ensuite une éclatante revanche sur les Perses, qui se virent contraints d'évacuer leur conquête précédente : cf. E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 79. Sur le thème du César *apparitor* au service de l'Auguste, cf. encore *inf.* 17, 11, 1 ; 20, 7, 6 ; 26, 4, 3. Le mot d'*apparitor* désignait traditionnellement tout serviteur ou subalterne au service d'un magistrat romain. Dioclétien a fait jouer à Galère le rôle humiliant d'un esclave *praecursor* écartant la foule devant le véhicule de son maître. Sur ce rôle des Césars comme « appariteurs », cf. W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, t. 1, Paris, 1946, p. 239. Et, sur cette légende de l'humiliation de Galère, *ib.*, p. 19 et p. 169, n. 2, ainsi que déjà l'article du même auteur dans la *REA*, t. 42, 1940 (= *Mélanges G. Radet*), pp. 515-519.

121. Le proverbe revient sous la plume d'Ammien *inf.* 28, 1, 26. Il est d'origine grecque, et on le retrouve, par exemple, sous la plume d'Épiphane, *Panarion*, 2, 2. Cf. A. Otto, *Die Sprichwörter...*, s. v. *flamma* 3, p. 137.

122. Il est possible qu'il faille identifier ce cocher avec le messager du même nom qui avait apporté à Libanius une lettre d'Alcimus : cf. Libanius, *epist.* 502, 1. L'empereur qui donnait des jeux couronnait lui-même le vainqueur : cf. Ioh. Chrys. *hom.* 12 in *ep. ad Philipp.* 3. Dans son oraison funèbre sur la mort de Julien, Libanius oppose cruellement en ces termes les exploits de Sapor à ceux de Constance : « l'un était couronné par les villes, l'autre couronnait les cochers ».

123. D'origine modeste, Taurus était sans doute le comte chargé en 349 par Constance II de signifier à Athanase l'ordre impérial de revenir à Alexandrie. Il devient préfet du prétoire d'Italie, et beaucoup de constitutions du *Code théodosien* lui sont adressées à ce titre. Il obtient la signature du credo de Rimini, où il préside le Concile de 359 au nom de l'empereur. Il en est récompensé par le consulat en 361 ; mais s'étant enfui par les Alpes Juliennes auprès de Constance, à la suite de la proclamation de Julien comme Auguste, il est condamné au bannissement à Verceil par le tribunal d'exception réuni à Chalcédoine. On connaît la carrière de ses trois fils Aurelianus, Caesarius et Harmonius, et même de son petit-fils Taurus, sans doute à identifier avec le consul de l'année 428. Ses fonctions de questeur sont ici celles de « questeur du sacré palais ». Sur Taurus et son petit-fils, *PW* (2te. Reihe), art. *Taurus* 7-8 (Ensslin), t. 5A, 1, 1934, c. 70-71, et *Ann. ep.*, année 1934, p. 159 (base de sa statue au forum de Trajan, qui donne sa carrière avec la fonction de *quaestor sacri palatii*). Taurus a

fait partie en 351 de la commission de 8 juges qui a examiné en appel le cas de Photin (Epiphane, *Panarion*, 71, 1). Sur sa préfecture d'Italie-Afrique de 355 à 361, cf. J. R. PALANQUE, dans *Historia*, t. 4, 1955, pp. 261-262.

124. Flavius Leontius, qui est ici « questeur du sacré palais » du César Gallus (sur ces fonctions, cf. *sup.* n. 76), avait fait partie, à titre de comte, en 351, de la commission impériale chargée de se prononcer sur l'hérésie de Photin. Le *Code théodosien* 16, 2, 13 (= 10 novembre 356) le mentionne comme préfet de la ville de Rome, et Ammien fait l'éloge de sa justice sévère dans l'exercice de ces fonctions (*inf.* 15, 7, 1-6) qui devaient l'amener à arrêter le pape Libère. C'était sans doute un sénateur chrétien de Constantinople : cf. la prosopographie du personnage dans A. CHASTAGNOL, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 147-149, où l'on trouvera, outre les textes d'Ammien, deux inscriptions romaines le concernant et provenant de bases de statues consacrées par lui à Constance.

125. Le comte Lucillianus avait défendu avec succès Nisibe assiégée par les Perses en 350, sans doute alors au titre de *dux Mesopotamiae*. Le *quasi* du présent passage semble suggérer qu'il était censé représenter ici le *comes domesticorum* Barbation, à seule fin de prendre au piège Gallus. Envoyé en ambassade en Perse en 358, il y est retenu jusqu'en 359 où, rentré de cette mission, on le retrouve « assumant les fonctions » (*agens* : *inf.* 21, 9, 7) de maître de la cavalerie en Illyricum. Lors de l'avance de Julien vers l'Orient en 361, il est surpris de nuit et fait prisonnier près de Sirmium, où il demeure après avoir été démis de ses fonctions par le nouvel empereur. La mort de Julien fait sa fortune et sa perte : son gendre Jovien, se trouvant élevé à l'Empire, le nomme maître de l'infanterie et de la cavalerie, avec la mission de se rendre à Milan et de faire reconnaître son pouvoir en Occident. Il se rend alors en Gaule et périt à Reims, victime d'une rébellion militaire (*inf.* 25, 10, 6-7).

126. Cet officier, dont le nom trahit clairement l'origine germanique, apparaît ici à la tête d'une schole particulière des troupes du palais (sur les Scutaires, *sup.* n. 72). Il reçut sans doute de l'avancement en passant au commandement des auxiliaires Cornutes, *inf.* n. 215, parmi lesquels il tombe au cours de la bataille de Strasbourg : *inf.* 16, 11, 9, et la note sur les Cornutes, *inf.* n. 215.

127. Les légions thébaines sont deux légions du corps d'intervention (*legiones comitatenses* : cf. *Notitia dignitatum Orientis*, 8, 36-37), la *prima Maximiana Thebaeorum* et la *tertia Diocletiana Thebaeorum*, sans doute ici à la disposition du maître de la milice des provinces de Thrace. C'est à ces légions qu'appartenaient le célèbre martyr chrétien Maurice

et ses compagnons, victimes présumées de la dernière persécution au temps de la Tétrarchie. Leur nom est à rattacher à Thèbes d'Égypte, d'où provenait sans doute son recrutement initial, à moins qu'il n'y faille situer sa première affectation de garnison. Sur la légende de saint Maurice, la meilleure mise au point critique est celle de D. VAN BERCHEM, *Le martyre de la légion thébaine, essai sur la formation d'une légende*, Bâle, 1956, dont les conclusions ont résisté à l'épreuve du gros volume peu convaincant de L. DUPRAZ, *Les passions de saint Maurice d'Agaune*, Fribourg, 1961.

128. Cette peinture romantique des remords de Gallus aurait-elle été stylisée par un lieu commun à la mode ? Il est en tout cas curieux de trouver un récit analogue sous la plume de Claudien à propos de l'odieux Rufin et, comme ici, juste avant la description de sa mort (Rufin tombe sous les coups des soldats de Gaïnas, tandis qu'il passe en revue les troupes aux côtés de l'empereur Arcadius) ; cf. CLAVDIAN. *In Rufinum*, 2, 327 sq. : « *Labitur in somnos : uix toto corde quierat,/Ecce uidet diras alludere protinus umbras / quas dedit ipse neci ; quarum quae clarior una/uisa loqui ; « Proh ! surge toro : quid plurima uoluis / anxius ? haec requiem rebus finemque labori allatura dies... etc.* » Et de lui prophétiser en termes ambigus sa fin tragique.

129. Ammien semble avoir retenu cette théorie des visions de sa culture philosophique grecque. On rapprochera en effet de *nos* chez notre Antiochien la définition de GELL. *n. att* 19, 1, 15 : « *uisa animi quas* φαντασίας *philosophi appellant* ». Sur la culture philosophique d'Ammien, cf. P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin...*, Paris 1967, p. 41 sq., et, plus généralement, sur sa culture grecque, *ib.* p. 29 sq. La juste idée du lien entre les soucis et les rêves rejoint la conception de CIC. *rep.* 6 (Songe de Scipion), 1, 10 : « *fit enim fere ut cogitationes sermonesque nostri pariant aliquid in somno tale quale de Homero scribit Ennius...* » ; mais l'idée d'un esprit « délié » des liens du corps est typiquement platonicienne. MACR. *in somn.* 1, 3, décrit le rêve sous le nom distinct de φάντασμα. La *Souda* distingue ces deux mots, en réservant ce dernier aux visions en rêve.

130. Ce personnage sinistre, qu'Ammien considère sans ambages comme un lâche, un jaloux et un traître (jugements *inf.* 16, 11, 7 et 18, 3, 6), deviendra maître de l'infanterie pour tout l'Empire — c'est-à-dire commandant suprême des forces armées — à la suite de la mort de Silvain à Cologne en 355. Il tentera vainement de perdre auprès de Constance Bainobaude et Valentinien (le futur empereur) en leur imputant la responsabilité d'avoir laissé des Alamans s'infiltrer entre les lignes romaines, alors que ce coup aura été monté par lui. Mais en 359, il sera perdu par une lettre imprudente de sa femme Assyria, interceptée par Arbition : accusés de

haute trahison, les deux époux seront exécutés (*inf.* 18, 3-4). Le titre de comte est à prendre ici en un sens militaire, comme le montre la relative qui suit. Cf. *PW*, art. *Barbatio*, (SEECK), t. 3, 1, 1897, c. 1-2, et, du même auteur, *Die Briefe des Libanius*, p. 94.

131. Ayant supprimé les *frumentarii*, qui avaient rapidement cumulé avec leurs fonctions de surveillance du ravitaillement de l'armée celles d'espions patentés du pouvoir, comme tels détestés, Dioclétien les remplaça rapidement par ces « chargés de mission » au titre vague que furent les *agentes in rebus*. L'étiquette changeait, le contenu à peine. Ces nouveaux policiers d'État furent des agents secrets de l'administration impériale, chargés de surveiller les services de la poste officielle, de porter des messages et d'accomplir des missions urgentes au nom de l'empereur, d'espionner ses sujets à tous les niveaux de la société. Ils portaient l'uniforme et se trouvaient organisés militairement, avec 5 grades et un tableau d'avancement régulier : cf. E. STEIN (éd. fr.), t. 1, p. 113 sq. et notes ; A. H. M. JONES, t. 2, p. 578 sq. Ils formaient une schole spéciale étroitement rattachée au maître des offices, et les Grecs les appelaient « les hommes du maître » (μαγιστριανοί). Après avoir été chargé de l'exécution de Gallus, Apodémius le sera également de celle de Silvanus. Libanius (*epist.* 1200) le considère en 355 comme un personnage influent. Julien le fera brûler vif avec Paul en 361, pour venger la mort de son demi-frère Gallus. Sur les *agentes in rebus*, outre l'article de W. G. SINNIGEN (*inf.* n. 167), cf. J. A. ARIAS BONET, dans *Anuario de Historia del Derecho Español*, t. 27-28, 1957-1958, pp. 197-219.

132. Le changement de vêtements accompagne le retour à la vie privée : on rapprochera le récit que fait Lactance, *mort. persec.* 19, 5-6, de l'abdication de Dioclétien. Lactance note aussi dans ce passage le changement de char. Le char privé (*carpentum priuatum*) s'oppose au char officiel qu'utilise l'empereur ou au char de fonctions auquel auront droit les fonctionnaires de l'époque théodosienne (*carpentum iudiciale*) : sur ce dernier, cf. Ammien, *inf.*, 29, 6, 7 (en 373) et, dans l'*Histoire Auguste*, la *Vita Aureliani*, 1, 1. Symmaque, *Relatio*, 20, oppose le caractère modeste et discret du *priuatum uehiculum*, dont le préfet de la Ville usait jusqu'à Gratien, à la somptuosité, à ses yeux excessive, du nouveau char attaché désormais à la fonction en tant qu'insigne ; cf. A. CHASTAGNOL, *La préfecture urbaine*, pp. 203-204, contredit à tort, semble-t-il, par A. Momigliano dans les *Rendiconti dei Lincei*, série ottava, t. 19, 1964, pp. 225-230.

133. Sur le meurtre du César Crispus, fils aîné de Constantin, en 326, cf. A. PIGANIOL, *L'empire chrétien*, p. 35 ; E. STEIN (trad. fr.), t. 1, p. 108 et n. 64 ; H. A. M. JONES, t. 1, p. 85.

134. Sur ce personnage, cf. *sup.* n. 106.

135. Les *armaturae* forment deux des scholes de la garde, au même titre que les Gentils ou les Scutaires. Ces deux scholes portaient les titres d'*armaturae seniores* et *armaturae iuniores*. Ammien mentionnera un autre « tribun de la garde armée », Balchobaude, en 28, 2, 6. Nous avons tenté de rendre la valeur particulière de ce terme technique *armatura*. La « garde » tout court, traduction proposée par Éd. Galletier, était trop général, car le mot s'appliquerait à toute espèce de corps de la garde impériale ; d'autre part, il faut se garder de confondre ici le sens du mot avec l'emploi commun d'*armatura* dans la langue militaire, mais aussi avec sa valeur particulière de « manœuvres », que l'on trouve chez Végèce.

136. Évocation indirecte des enfers virgiliens, et pour ainsi dire de la « *plurima mortis imago* » qui plane de façon croissante sur cette scène. C'est parmi les ombres des guerriers illustres qu'Énée aperçoit, dans sa descente aux enfers, trois des « sept contre Thèbes », parmi lesquels (*Aen.* 6, 480), « *Parthenopaeus et Adrasti pallentis imago* ». Que l'adjectif d'Ammien puisse être rattaché à cet Adraste, cela est confirmé par la mention du cheval Arion, donné à Adraste par Neptune dans Stat. *silu.* 1, 1, 52, « *Adrasteus... Arion* ». Mais, outre ce souvenir virgilien, d'autant moins discutable qu'« *Adrasteo pallore* » répond précisément à l'alliance virgilienne « *Adrasti pallentis* », on peut se demander si Ammien, en jouant sur les mots, n'annonce pas déjà son développement final sur Adrastie-Némésis — cf. à la page suivante, 14, 11, 25 —. Dans cette perspective, cette « pâleur adrastéenne » prendrait tout son sens : elle exprimerait la terreur de Gallus devant son juste châtiment prochain, devant une sorte d'épiphanie de la Justice divine : Adraste-Némésis. Ammien, en Grec sensible à l'étymologie dans sa langue maternelle, aurait joué sur la double valeur d'ἄδραστος (« qui ne fuit pas » ; mais aussi « qu'on ne peut fuir, inévitable »), en mettant le mot en relation avec la Némésis « inévitable » (ἀδράστεια).

137. Ce trait de clémence d'Alexandre, achevé en une sentence morale, a tout l'air d'un de ces *exempla* dont les orateurs apprenaient à l'école à émailler leurs discours. Il y a d'autant moins lieu de considérer le passage comme une interpolation, comme le voulait I. A. Wagner dans son comm. *ad loc.*, qu'Ammien est friand de ce « vieil arsenal d'anecdotes » : cf. P.-M. Camus, *Ammien Marcellin...*, pp. 84-89. On notera en outre qu'Ammien ne cite pas moins de 14 fois des *facta et dicta memorabilia* d'Alexandre, en particulier pour célébrer ses qualités (ainsi sa générosité en 25, 4, 15). Il y a peut-être là des souvenirs remontant à ses classes à Antioche. Sur la vogue et la diffusion du « mythe d'Alexandre » à la fin du ɪᴠe siècle, et plus généralement dans l'Antiquité tardive, sous

l'influence du *Roman d'Alexandre* du Pseudo-Callisthène, cf. L. Cracco Ruggini, *Sulla cristianizzazione della cultura pagana : il mito greco e latino di Alexandro dall'età Antoniana al medio evo*, dans *Athenaeum*, t. 43, 1-2, 1965, pp. 3-80 (et déjà *ib.*, t. 39, 1961, pp. 285-357) ; et dans le *Bonner Historia Augusta Colloquium* 1964-1965, Bonn, 1966, pp. 79-89.

138. On a rapproché de cette antithèse celle de Virgile sur Priam assassiné, *Aen.* 2, 556 sq. : « ... *tot quondam populis terrisque superbum / regnatorem Asiae. Tacet ingens litore truncus, / auolsumque umeris caput et sine nomine corpus* ». Mais l'alliance de mots *cadauer... informe* semble évoquer plus précisément encore la présentation du cadavre du monstre Cacus, *Aen.* 8, 264 sq. : « *pedibusque informe cadauer / protrahitur...* » Ammien a voulu styliser par l'alliance de ces deux souvenirs virgiliens, l'un large, l'autre formel, le double sentiment qu'il voulait faire éprouver au lecteur devant Gallus assassiné : effroi devant la majesté impériale abattue par un crime sacrilège, horreur et juste satisfaction devant la disparition d'un être cruel et malfaisant.

139. Dans la théologie complexe d'Ammien, Némésis-Adraste représente la personnification de la Justice divine, et comme l'envers intelligible et rationnel de la Fortune capricieuse : deux hypostases opposées de la Providence divine. La théologie d'Adraste-Némésis remonte au moins au traité du Pseudo-Aristote *Sur le monde*, et donc à la théologie du Moyen Stoïcisme : cf. en effet Apvl. *De mundo*, 38, « νέμεσιν, *quod unicuique adtributio sua sit adscripta.* Ἀδράστεια *denique,* <*est*> *ineffugibilis necessitas ultionis* ». Sur la place d'Adrasteia dans l'univers religieux d'Ammien, cf. mise au point de P.-M. Camus, *Ammien Marcellin...*, pp. 187-191, et tout le ch. XII sur « Fatalité, providence, liberté ». On sait que le nom d'*Adrastea* apparaît en latin pour la première fois, avec ce sens précis, dans la *Ciris*, 239.

140. Les Latins étaient accoutumés à désigner sous le nom de *Tutela* la divinité tutélaire d'une localité ou d'un navire : cf. p. ex. Petr. *sat.* 57, 2 : « *Ita Tutelam huius loci habeam propitiam* », et 105, 4 : « *Ita ut Tutela nauis expiaretur...* ». Mais il s'agit ici d'une identification philosophique, très probablement stoïcienne, de toute *Tutela* particulière avec la « tutelle » exercée par la Providence universelle. Aussi bien la notion de *substantia* désigne-t-elle d'abord, comme calque latin du terme philosophique ὑπόστασις, une réalité existante, un être existant, voire « individuellement existant » (cf. étude très détaillée des destinées philosophiques et théologiques du mot jusqu'à Tertullien dans R. Braun, *Deus christianorum...* Paris, 1962, pp. 170-190). Selon le même auteur (p. 195), « *substantialis*... a pu appartenir à la langue des philosophes » ; on pourrait ajouter : et des théologiens païens. Il s'agit bien

ici de voir dans la *Tutelle* l'hypostase d'une divinité réellement existante.

141. Référence aussi vague que celle aux « *theologicae doctrinae* » en 16, 5, 5, ou aux « *theologi* » en 21, 14, 3. Ammien fait probablement allusion aux traditions religieuses anciennes et complexes que les hommes du IVe siècle plaçaient sous le patronage des chantres mythiques Musée, Orphée et Linus, justement désignés par Augustin, *Cité de Dieu* 18, 14, sous le titre de « *poetae, qui etiam theologi dicerentur* » (cf. les notes *ad. loc.* dans la Bibliothèque augustinienne, *Oeuvres de saint Augustin*, t. 36, Paris, 1960). Porphyre fait aussi allusion à plusieurs reprises aux « traditions des théologiens » (τὰ τῶν θεολόγων). Déjà Cicéron recourait dans *nat. deor.* 3, 21, 53, à l'insérende vague « *ii qui theologi nominantur* » pour introduire des développements de caractère évhémériste présentés par Cotta sur différents grands dieux homonymes et leur généalogie. Et Arnobe devait parler avec mépris, en s'adressant aux païens, de « *uestri theologi* » (*adu. nat.* 3, 11).

142. Image très précise de la roue de la Fortune, telle qu'on la retrouve au Moyen-Age autour de certaines roses, avec le personnage qui monte à gauche, celui qui est au pinacle, et celui qui choit, symétrique du premier, à droite. Sur le thème imagé de la roue de Fortune, cf. Cic. *In Pisonem*, 10, 22 ; Tib. 1, 5, 70 ; Prop. 2, 2, 18 ; Boeth. *consol.* 2, prosa 1, 19. Sur l'ascendance antique et la descendance médiévale du thème de la roue de Fortune, dans les textes littéraires et l'iconographie, cf. maintenant l'étude exhaustive de P. Courcelle, *La Consolation de Philosophie dans la tradition littéraire, Antécédents et postérité de Boèce*, Paris, 1967, en particulier pp. 127-152, et les planches correspondantes.

143. On a voulu identifier ce domaine avec l'actuelle localité de Massa Montieri, mais le nom de Massa est trop répandu dans la Toscane actuelle pour qu'il soit possible d'identifier plus précisément la localisation de la *Massa Veternensis*. Éd. Galletier, suivant Rolfe, proposait de traduire *Veternensi*, par « de Veternum », sans doute appuyé sur l'homonymie avec le neutre de l'adjectif latin *ueternus* et sur l'analogie avec des toponymes d'agglomérations comme *Liternum* et *Amiternum* (dont au demeurant les dérivés adjectifs sont en *-nus* ou *-ninus*). Mais la finale de noms étrusques comme ceux de Macstarna ou Perperna invite à soupçonner sous le suffixe latin en *-ensiss* de notre *massa* quelque anthroponyme étrusque analogue : d'où notre traduction « de Veterna ».

144. En fait son demi-frère : Gallus était né en 325-326 d'un premier mariage contracté par Flavius Julius Constantius avec Galla ; Julien en 331, du second mariage de Constantius, avec Basilina, fille du préfet du prétoire Julius Julianus. Sur la famille de Galla, mère de Gallus, et en particulier sur les

deux oncles du César, Vulcacius Rufinus, consul en 347 (cf. *sup.* n. 104). et Naeratius Cerealis, consul en 358, cf. A. Chastagnol, *Les Fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, p. 135, avec le stemma, p. 296.

145. Il est difficile de découvrir un ordre homogène dans cette série d'*exempla*, très probablement recopiés sur un manuel de *memorabilia*. Il faut considérer à part le cas des quatre séries successives sous lesquelles nous avons groupé ces notes. D'abord deux exemples du ɪᴠᵉ siècle grec, l'un d'ascension, l'autre de chute : Agathocle, fils de Karkinos, né à Thermai en 361 av. J.-C., vint dès sa jeunesse à Syracuse (Polyb. 15, 35, 2) dont il fut roi de 317 à 289. — Denys II, qui avait régné de manière débonnaire sur Syracuse de 367 à 357 et été honoré de la visite de Platon, fut chassé du pouvoir par son beau-frère Dion ; puis, l'ayant récupéré, il fut fait prisonnier par Timoléon de Corinthe qui le déporta dans cette ville. Il y finit sa vie en simple particulier, mais dans l'aisance : le trait rapporté ici sur sa carrière de maître d'école n'est attesté nulle part ailleurs.

146. Deux autres exemples grecs présentant la même symétrie que les précédents, et tous deux tirés de l'histoire du second siècle av. J.-C. Originaire d'Adramytteion en Mysie, l'aventurier Andriscos se donna pour un fils de Persée et prétendit au trône de Macédoine en 151. Partant de Thrace, il conquiert la Macédoine et la Thessalie. Le préteur Q. Caecilius Métellus le bat en 148 et le fait figurer dans son triomphe en 146. — Fils du vaincu de Pydna (168) mort en prison l'année suivante, Alexandre aurait exercé le métier de forgeron à Rome pour gagner sa vie : cf. Plvt. *Aemil. Paul.* 37, 3 ; Liv. 45, 42 ; Oros. 4, 20, 40.

147. Cinq exemples de généraux romains livrés sans défense aux barbares. C. Hostilius Mancinus, livré aux Numantins en 136 par le Sénat, pour avoir été défait par eux et avoir signé un traité considéré par le Sénat comme inacceptable. T. Véturius Calvinus, vaincu par les Samnites aux Fourches Caudines en 321. M. Claudius Cinéas, légat du consul C. Licinius Varus en 236, envoyé par celui-ci en Corse, avait signé la paix avec les Corses sans en avoir reçu le pouvoir. M. Atilius Regulus, vainqueur des Carthaginois sur terre et sur mer en 256, puis battu et pris par eux en 255, envoyé par eux au Sénat sur parole pour y traiter d'un échange des prisonniers, aurait déconseillé publiquement aux sénateurs d'accepter cette tractation, puis serait reparti à Carthage et y serait mort supplicié : cf. surtout Liv. *peri*. 18. Sur « la mort de Pompée », assassiné au large de la côte d'Égypte par les sbires de Ptolémée XII Dionysos, le fils de son protégé Ptolémée XI Aulète, cf., p. ex., le célèbre chant VIII de la *Pharsale* de Lucain.

148. Syrien originaire d'Apamée, Eunus se proclama roi et

déclencha la première guerre servile en 136. Le consul P. Rupilius ne devait étouffer cette révolte que quatre ans après, en 132 av. J.-C. Le pâtre lusitanien Viriathe mène contre les Romains une dangereuse guérilla de 150 à 139. Soldat de métier puis gladiateur au *ludus* de Capoue, le Thrace Spartacus s'échappe, soulève les esclaves de l'Italie du sud, et mène pendant deux ans une guerre sans merci qui ensanglante l'Italie (73-71).

149. Vétranion commandait les troupes d'Illyricum avec le titre de maître de l'infanterie, sous les ordres de Constance, quand Constantina, veuve d'Hannibalianus et sœur de Constance, lui avait fait prendre la pourpre d'Auguste à Sirmium le 1er mars 350. Elle sauva ainsi son frère de l'insurrection de Magnence, qui avait pris lui-même la pourpre le 18 janvier précédent à Autun. Vétranion vint à Sardique à la rencontre de Constance, et quand les troupes d'Illyricum eurent reconnu Constance pour seul empereur, l'Auguste illyrien se démit de ses fonctions usurpées, le 25 décembre à Naïssus (Nich). Constance lui pardonna et le laissa se retirer à Pruse, en Bithynie, où il vécut encore six ans sans être inquiété. — Nous avons conservé l'orthographe *Veteranio*, qui est celle des mss., aussi bien ici que dans l'autre passage où ce personnage est cité (*inf.* 21, 8, 1) ; mais en français l'orthographe usuelle *Vétranion*. Sur cette usurpation, cf. E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 139 et notes corr. et P. Bastien, *op. cit.* (*sup.* n. 29), pp. 11-17. Ammien l'avait probablement retracée dans ses livres aujourd'hui perdus.

150. Ammien se scandalise d'une formule de politesse et de vénération par laquelle on voit désignée la personne de l'empereur, en particulier dans le formulaire des suppliques, dès le temps de Trajan. Cf. Plin. *epist.* 10, 83 (87) : « *Rogatus, Domine, a Nicaeensibus publice... per aeternitatem tuam salutemque..* » ; et aussi *ib.* 59 (67). Cette formule devient usuelle dans les titulatures épigraphiques impériales à partir de Constantin, et on la retrouve sur des constitutions du *Code théodosien* de la fin du ive siècle. Cf. p. ex. 12, 1, 160 (année 398) : « *Honorii Augusti fratris aeternitatis meae* ». Cf. aussi Symmaque, *Relatio*, 3, 4 ; 5, 3 ; 6, 1 ; 8, 4 ; etc. Le tort et le ridicule de Constance avait été sans doute d'en abuser, et parfois dans des textes qu'il dictait lui-même, ou dans des corrections et additions personnelles par lesquelles se trahissait sa fatuité. Mais le caractère traditionnel de ce genre de formules permet de s'interroger sur le bien-fondé de l'indignation d'Ammien. Les empereurs ont effectivement porté le titre d'*Aeternus*, alors lié au culte solaire, de 287 (*CIL*, t. 5, 2817) à 314 (*CIL*, t. 2, 2205). Le titre *toto orbe uictor* est accordé très souvent à Constance dans les inscriptions, après sa victoire sur Magnence, p. ex. : *CIL*, t. 6, 1161-1162, 31395, 31397.

151. Disciple de Démocrite et maître de Pyrrhon, Anaxarque d'Abdère accompagna Alexandre dans ses campagnes d'Asie et fut très estimé de ce prince. La *chrie* exemplaire sur les larmes de dépit versées par Alexandre, à la pensée qu'il n'était pas encore devenu le maître de l'un de ces mondes innombrables dont Démocrite avait affirmé l'existence, se retrouve dans d'autres historiens du roi de Macédoine (Arrien, Plutarque). Elle est à rattacher à ce florilège scolaire d'anecdotes morales sur Alexandre dont Ammien semble avoir usé à plusieurs reprises : cf. n. 137.

152. Souvenir largement remanié, mais assez littéral néanmoins pour que le parallèle textuel permette de conclure avec probabilité à une inspiration directe, de Cic. *Tusc.* 1, 17, 40 : « *persuadent enim mathematici terram in medio mundo sitam ad uniuersi caeli complexum quasi puncti instar obtinere, quod* κέντρον *illi uocant* ». Sur Cicéron « maître à penser » d'Ammien, cf. P.-M. Camus, *Ammien Marcellin...*, Paris, 1967, p. 64 sq.

153. Arbition est en effet sans doute dès ce moment *magister militiae praesentalis* : la présente formule doit-elle être prise au sens strict ? Suppose-t-elle qu'il s'agirait du commandement de l'infanterie placée sous l'autorité immédiate de l'empereur (*in praesenti*), et non plus seulement de la cavalerie ? Pour la préséance du maître de l'infanterie, *sup.* n. 96 ; pour la carrière d'Arbition, *sup.* n. 115.

154. Vainqueur des Frisons et des Chauques en 47, puis des Arméniens et des Parthes entre 55 et 66, Cn. Domitius Corbulon porta ombrage à Néron ; mandé auprès de l'empereur qui le considérait comme suspect, Corbulon fut acculé par lui au suicide. Ammien dramatise donc encore cette fin tragique. Cf. Dion Cassius, 63, 17. La revanche posthume de ce général intègre, qui fut effectivement le plus grand homme de guerre romain sous les règnes de Claude et de Néron, fut l'hommage que lui rendirent les Flaviens, quand en 70 Domitien épousa sa fille Domitia Longina.

155. Seuls héritiers masculins de la dynastie constantinienne, Julien et son demi-frère Gallus (cf. *sup.* n. 144) ont été relégués durant plusieurs années de leur jeunesse dans cette région sauvage de l'Anatolie, non loin de Césarée de Cappadoce. Sur le paysage de Macellum, et ces années de la vie de Julien, cf. J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, réimpr., Paris, 1966, p. 22 sq. Julien a quitté Macellum en 347 ou en 351 : cf. E. Stein (éd. fr.), t. 1, p. 140 et n. 48 (avec la n. compl. de J. R. Palanque, t. 2, p. 489). Avec l'autorisation de Constance, Julien put venir poursuivre ses études à Pergame et à Ephèse.

156. Les autres sources font état d'une rencontre de Julien et Gallus à Nicomédie en 351. Ammien a-t-il confondu ce

renseignement avec le passage, par Constantinople, de Gallus revenant d'Antioche dans l'été de 354 : *sup.* 14, 11 ? La contradiction entre une telle indication et les dénégations de Julien dans sa *Lettre aux Athéniens*, sur une rencontre quelconque avec son frère, laisse à penser ; et l'affirmation que la phrase suivante d'Ammien prête à Julien accroît la difficulté : car Julien ne nie pas une rencontre avec son frère, mais seulement qu'il ait accompli l'un de ces deux actes sans ordre précis (de l'empereur).

157. La seconde des trois épouses de Constance II (marié en premières noces en 335 à une cousine, fille de son oncle Julius Constantius et de Galla). Eusébie de Thessalonique épousa Constance II en 352-353 à Milan. Sans doute fille de Flavius Eusebius, consul en 347, elle avait deux frères qui furent les consuls de 359. Elle assiste en 356 à Rome aux jeux donnés par Constance, puis en 357 à ses *uicennalia.* Elle meurt en 361. Constance épouse alors Faustina à Antioche : c'est la seule de ses trois femmes qui lui ait donné une descendance, d'ailleurs posthume : sa fille Constantia, qui sera la femme de Gratien.

158. Gorgonius n'est nulle part ailleurs mentionné par Ammien ; peut-il est-il à identifier avec le personnage du même nom que Libanius, *praem.* 16, montre en relations étroites avec Thalassius, préfet du prétoire. Gorgonius remplissait auprès du César Gallus les mêmes fonctions de *praepositus sacri cubiculi* qu'Eusèbe auprès de l'Auguste Constance. Sur Eusèbe, *sup.* n. 106.

159. L'adjectif *militarium* n'est pas une simple recherche pour *militum* : il s'agit de désigner plus généralement des membres de la *militia armata* parmi lesquels se trouvent des soldats et surtout des officiers (cf. *sup.* n. 33) : les premiers seront exécutés, les seconds dégradés ou exilés — selon leur rang ou leur responsabilité dans les exécutions commandées naguère par Gallus. De même, *caterua* n'a pas ici son sens usuel de bande armée par opposition à une troupe ordonnée : il s'agit de « chaînes » de prisonniers transférés sous escorte (cf. *inter catenas*), comparables à ce qu'étaient encore celles des galériens au siècle dernier. D'où notre traduction par « convois ».

160. Ramenés d'Asie par Verrès, les deux frères Tlépolème et Hiéron, l'un sculpteur et l'autre peintre, étaient originaires de Cibyra (sans doute la capitale de la Grande Phrygie, plutôt que le port homonyme de Pamphylie). Ils avaient dû quitter leur ville sous l'imputation d'y avoir commis des vols dans le temple d'Apollon. Verrès se servit de ces fins limiers (« *canes uenatici* ») pour lui servir d'indicateurs dans sa chasse aux œuvres d'art des collectionneurs privés de Sicile : passage célèbre du *De signis* de Cicéron, *Verr.* 4, 13, 30 sq.

161. Sur Paul et son surnom « La Chaîne », Ammien renvoie lui-même ici à *sup.* 14, 5, 8 ; cf. aussi sur le personnage *sup.* n. 32. Le nom de Mercure ne trahit pas plus son origine perse que celui de Paul son origine dace. Mais il est difficile de préciser de quelle Dacie parle Ammien : l'ancienne province romaine conquise par Trajan et abandonnée en 270 par Aurélien aux Goths, ou l'une des deux Dacies (*Ripensis* et *Mediterranea*, capitales Ratiaria et Sardique), constituées au sud du Danube et au nord de la Macédoine dans le cadre du diocèse de Dacie ? ou ce diocèse lui-même ? Une réponse à cette première question ne permettrait d'ailleurs pas de conjecturer l'origine raciale exacte de Paul. Mais l'aversion dans laquelle Ammien enveloppe ici ces deux personnages, dont l'un est un barbare oriental, permet de conjecturer que leur rapprochement pourrait être un indice des origines non romaines de Paul : sur l'hostilité d'Ammien aux barbares, cf. P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin...*, Paris, 1967, ch. VIII, p. 116 sq. ; mais cf. *inf.* n. 196. On se rappelle qu'au livre 14, Paul a été donné pour Espagnol. Clark a songé à réduire la contradiction en corrigeant *dacia* en *baetica*. Mais on pourrait penser aussi à la corruption de *gallaecia*.

162. De Valois lit normalement ici avec V^1 *ex ministro* en comprenant, comme notre traduction, qu'Ammien désignait ici un poste antérieur de Mercurius à la cour. De Jonge lit avec V^2 *a ministro*, mais en l'entendant au sens administratif de rattachement à un service, comme dans *a cubiculo*, *a secretis*, *ab actis* : Ammien aurait donc voulu dire que Mercurius était « trésorier des services de la table impériale ». Il nous semble qu'il faut maintenir la première lecture, en comprenant comme De Valois, au moins partiellement : non pas en séparant radicalement comme lui les deux groupes *ministro triclinii* et *rationalis* comme deux fonctions totalement hétérogènes ; mais en comprenant que, dans les services du *triclinium* impérial. Mercurius, d'abord simple *minister*, était devenu *rationalis*. L'emploi de *ex* comme préposition soulignerait cette ascension sociale du serveur devenu intendant trésorier, mais dans le même service. Les *ministri* d'Ammien sont ces serviteurs du « service de la table » appelés *ministeriales* dans la *Notitia dignitatum*. Leur chef, le *triclinii rationalis*, doit correspondre au *castrensis sacri palatii* du ve siècle.

163. Sobriquet triplement railleur : il est bien peu probable que ce *rationalis* subalterne soit devenu un compagnon de l'empereur en titre (*comes*) ; le titre de « comte des songes » est formé sur le patron des titres spécialisés très divers portés par les *comites* (près d'une colonne et demie de titres serrés dans l'index d'H. A. M. JONES, t. 3, p. 419 !) ; enfin on sait que le dieu homonyme de notre Mercure passait pour envoyer le sommeil et les songes aux mortels en les touchant de son caducée. Ammien partage d'ailleurs en matière

de songes les idées de Cicéron sur la divination : les dieux avertissent les hommes de leur avenir en les prévenant par des signes prophétiques ; cf. *inf.* 21, 1, 14, et P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin...*, pp. 204-205.

164. Cette tradition, rapportée d'abord par Hérodote (4, 184), se retrouve ensuite dans l'*Histoire naturelle* de Pline, dans Solin et Martianus Capella. La référence vague aux *rerum scientissimi* induit à supposer ici un souvenir de quelque recueil comme ces *Collectanea rerum memorabilium* de Solin, où le court passage consacré à cette particularité des Atlantes ressemble d'ailleurs à notre texte ; cf. p. 137, 1 Mommsen : « *adfirmant eos somnia non uidere* ».

165. L'histoire d'Africanus sera reprise brièvement en 16, 8, 3, et Julien fait allusion à ce scandale dans sa *Lettre aux Athéniens* 273 cd. Le titre de *rector* est générique, dès Tacite, pour désigner un gouverneur de province. Le second passage d'Ammien nous précise le rang de consulaire de ce gouverneur. La Pannonie seconde est la partie méridionale de l'ancienne province de Pannonie inférieure, dont la partie septentrionale est devenue la *Valeria*. La Pannonie seconde comprend donc le territoire entre Drave inférieure, Danube moyen jusqu'au confluent de la Save avec ce fleuve, et une bande de terres au sud de la Save moyenne (cf. carte 1). Sirmium, souvent résidence impériale au IVe siècle, étant donné sa position avancée derrière le *limes* du Danube, en était la capitale.

166. On peut hésiter sur le sens de *maiorum* : nous avons conservé la traduction d'Éd. Galletier, qui suit ici celle de Rolfe ; mais De Jonge, après Tross, comprend ce génitif comme un neutre, au sens du nominatif *maiora* = de plus hautes destinées : en ce cas, il faut préférer la leçon *auguria* de *G*, et le groupe *maiorum auguria* serait le sujet exprimé de *protendi* ; les prédictions d'un changement de prince trouveraient leurs compléments dans les affirmations plus précises de prétendants déclarés à la succession de Constance. Mais si le premier sujet de conversation était déjà d'une imprudence extrême, il paraît difficile que, même en fin de banquet, le second sujet ait été simplement abordé. Il est vrai qu'Ammien parle d'*incogitabili dementia*, et que la seconde lecture n'est donc pas absolument improbable.

167. Devenu *notarius*, Gaudentius demeurera fidèle à sa vocation d'espion du prince. On le verra calomnier Julien, que Constance lui a donné mission de surveiller de près, en Gaule (17, 9, 7). Chargé, après la proclamation de Julien Auguste, de maintenir l'Afrique dans l'obéissance à Constance en 361 (21, 7, 2), il sera arrêté, ramené à Antioche, condamné et exécuté en 363 sur l'ordre de Julien (22, 11, 1)., Ces *notarii* ne sont pas de simples secrétaires, mais des membres de la

schola des *notarii* qui sont au, même titre que les *agentes in rebus*, des agents du « deuxième bureau » impérial : cf. W.G. SINNIGEN, *Two branches of the late Roman secret service*, dans *AJPh*, t. 80, 1959, pp. 238-254.

168. Ce sbire de bas étage périra victime de ses propres machinations, quand il intentera une procédure de lèse-majesté avec l'aide d'une femme mariée préalablement séduite par lui. Découvert et exécuté, il sera pleuré par Constance comme un protecteur dévoué de sa sécurité personnelle (*inf.* 16, 8, 3-8). Le *princeps* du corps des appariteurs était le premier des trois « directeurs généraux » (*primates*) du cabinet d'un fonctionnaire (*officium*). Le second et le troisième portaient les titres respectifs de *cornicularius* et d'*adiutor* ou *primiscrinius*. Ammien semble sous-entendre que, dès 355, le *princeps* du bureau de la préfecture du prétoire est choisi parmi les *agentes in rebus*, comme plus tard à l'époque de la *Notitia dignitatum*. Cf. sur ce point E. STEIN, *Untersuchungen uber das Officium der Prätorianerprafektur seit Diocletian*, Wien, 1922 (réimpr. anast. Amsterdam, 1962), p. 44, dont la position est discutée par W. G. SINNIGEN, *The Officium of the Urban Prefecture during the later Roman Empire*, Rome, 1957, pp. 28-32, et aussi dans *ByzZ*, t. 57, 1964, pp. 78-105, et dans *AJPh*, t. 83, 1962, pp. 369-382.

169. La nuance exacte de l'expression périphrastique employée ici par Ammien pour désigner l'acte même de l'arrestation la rend délicate à traduire. En effet, Ammien semble bien filer ici. de façon tragiquement burlesque, une métaphore d'enlèvement dans les airs (*rapi sublimes* fait suite à *pinnis elatus* et *aduolauit*) qui rappelle la description virgilienne de l'enlèvement de Ganymède par l'aigle du roi des dieux : *Aen.* 5, 254 sq. ; « ... *quem praepes ab Ida / sublimem pedibus rapuit Iouis armiger uncis* ». Mais, d'autre part, ce caractère d'impropriété burlesque laisse à la locution sa valeur, ancienne dans la langue de la comédie latine, d'expression familière servant à désigner une arrestation brusquée dont la victime est littéralement « enlevée dans les airs ». Cp., parmi bien d'autres exemples, PL. *Miles gloriosus*, 1394 : « *Ducite istum : si non sequitur, rapite sublimem foras* », ou TER. *Andria*, 861 : « *Sublimem intro rape hunc quantum potest* ».

170. De nom celtique ou germanique, ce garde impérial a peut-être fait la campagne de Perse avec Julien, s'il faut l'identifier avec celui qui en 363 arrive à Antioche dans la suite de Jovien, selon la lettre de Libanius add. 5 (1288). Il se pourrait qu'il faille aussi le reconnaître dans le Tautomedes auquel est adressée, en tant que « *dux Daciae Ripensis* », en décembre 364 (?), la constitution de Valentinien et Valens du COD. *Theod.* 15, 1, 13.

171. Le *campidoctor* est pratiquement le successeur de

l'ancien centurion. Occupant le grade le plus élevé des sous officiers, il est spécialement chargé, comme son nom l'indique, de l'instruction militaire des recrues, mais il dirige aussi les travaux en campagne et occupe une place décisive dans le dispositif de combat. On le voit bien dans la seconde allusion précise qu'Ammien fait à ces *campidoctores* en 19, 6, 12 : ils se sont distingués à tel point dans le fameux siège d'Amida par les Perses que l'empereur leur fait élever, après la chute de la place, des statues en un point particulièrement fréquenté de la ville d'Édesse. Marinus était donc devenu officier, et même *tribunus uacans* : ces officiers, qui n'étaient pas affectés au commandement d'une unité précise, n'étaient pas pour autant en disponibilité. Ils étaient attachés à l'état-major de l'empereur ou d'un général, et souvent chargés de missions spéciales. Sur les *campidoctores*, cf. E. STEIN, *Ordinarii et campidoctores*, dans *Byzantion*, t. 8, 1933, pp. 379-387.

172. Les *Lentienses*, dont on pense retrouver le nom dans le Linzgau, dans la région du lac de Constance, seront à nouveau attaqués et soumis au temps de Gratien (*inf.* 31, 10, 2), en 377. S'il faut conjecturer la disparition d'un autre nom de peuple ici avant le leur, on pourrait penser aux *Brisigaui* (cf. le Brisgau) : l'étendue de la lacune dans *V* (12 signes, mais il y a trois *i* dans *Brisigauis*) aussi bien que la localisation de cette campagne dans la zone du lac de Constance, ne sont pas contraires à cette conjecture.

173. La Rhétie (Bavière occidentale, Tyrol et Grisons) a été partagée en deux provinces. Ce passage d'Ammien est le premier témoignage d'un tel partage, que confirme ensuite Rufius Festus au début du règne de Valentinien Ier. Avant de traverser les Alpes pour déboucher sur la zone d'opérations par la vallée du Rhin supérieur, l'empereur concentre ses troupes en deçà des Alpes. Les *campi Canini* seraient à situer dans la région de *Bilitio* (Bellinzona, canton helvétique du Tessin, en amont du lac Majeur), à se fier au texte précis de GREG. TVR. *hist. Franc.* 10, 3 : « *ad Bilitionem huius urbis castrum, in campis situm caninis* ». Le texte de Sidoine, *Panégyrique de Majorien* (= *carm.* 5), 376, est très peu précis : « *perque Cani quondam dictos de nomine campos* ». Les troupes de Constance ont donc remonté ensuite le Val Mesolcina jusqu'au col actuel de San Bernardino, pour descendre, de là, toute la vallée du Rhin supérieur. La route principale transalpine semble pourtant avoir été dès ce moment celle du Splügen, par le lac de Côme et *Clauenna* (Chiavenna).

174. Nous avons préféré le nom français moderne pour éviter toute confusion sur le nom de *Brigantia* (= ici l'actuelle Bregenz, dont on ne retrouve malheureusement pas le nom dans l'actuel *Bodensee*). *Brigantia* est en effet un toponyme répandu, d'origine clairement celtique (*briga* = château,

fortification, se retrouve dans de nombreux toponymes celtiques anciens comme second élément de composé), qu'Ammien utilise, en 15, 10, 6, pour désigner Briançon. C'était aussi une forme attestée du nom antique de La Corogne, dans l'actuelle Galice.

175. Légende alexandrine, caractéristique par son schéma dramatique (poursuite et métamorphose), et née probablement du dessein étiologique d'expliquer l'homonymie de deux sources : l'une en Élide et l'autre à Syracuse ; cf. P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie...*, 3e éd., Paris, 1963, s. v. *Alphée* et *Naïades*. Textes classiques : Verg. *Aen.* 3, 694 sq., et Ov. *metam.* 5, 572 sq. Dans la poésie tardive, cf. Clavdian. *rapt. Proserp.* 2, 60 et Sidon. *carm.* 9, 102 sq.

176. Arintheus n'occupe encore ici que les fonctions de commandant en second de la schole des Gardes armés (sur cette valeur particulière d'*armaturae*, cf. *sup.* n. 135). Maître de la cavalerie sous Julien, il devient sous Jovien maître de l'infanterie de la garde (*magister peditum praesentalis*) ; à partir de 364, où l'Empire est partagé entre Valens et Valentinien, il garde ce titre dans la *pars orientalis*. Chargé de défendre l'Arménie en 370, il est consul en 372. En 377, il vient défendre devant Valens, en compagnie du maître de la cavalerie de la garde Victor, Traianus qui vient de subir une défaite. Ce dernier succède à Arintheus, dont la date de la mort n'est pas connue avec précision : cf. *PW*, art. *Arinthaeus* 1 (Seeck), t. 2, 1, 1895, c. 831.

177. Chargé, après la mort de Julien, de s'assurer du ralliement des provinces occidentales à Jovien, Séniauchus se rendra à Milan en compagnie de Lucillianus, beau-père de Jovien, et de Valentinien (le futur empereur). Mais une maladresse de Lucillianus, accouru à Reims à la nouvelle que Malarichus refusait de devenir maître de la cavalerie de Jovien en Gaule (à la place de Jovin), entraînera un soulèvement militaire où périront Lucillianus et Séniauchus (entre juillet et octobre 363 : *inf.* 25, 10, 6-7).

178. Cette périphrase désigne le détachement de cavalerie de la garde (*uexillatio palatina*) du corps le plus ancien des troupes d'intervention accompagnant l'empereur (le *comitatus*) : celui des Cavaliers d'escorte (*comites* — ne pas confondre avec tous les « comtes » de la haute administration impériale, civile et militaire —) qui apparaissent dès 295 sur un papyrus parmi les troupes d'un corps expéditionnaire en Égypte : cf. H. A. M. Jones, t. 1, p. 52. Mais il semble qu'ultérieurement ce titre ait été plus largement porté, comme un titre honorifique, par des unités de plus en plus nombreuses du *comitatus*. Ici, la juxtaposition de *comites* avec *armaturae* et *promoti* suggère que l'on doit se référer plutôt au sens ancien désignant une unité particulière, sur le même plan que

les deux autres et dans le cadre du *comitatus*, ici en campagne sous les ordres de l'empereur.

179. Seeck avait cru pouvoir identifier ce tribun de schole avec l'homonyme trévire qui est, le 22 août 372, le préfet de la Ville destinataire de la loi du Cod. *Theod.* 6, 4, 21. Mais tel n'est pas l'avis de son dernier biographe : cf. A. Chastagnol, *Les Fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 188-189. De notre officier, on peut seulement dire, comme du préfet, que son nom indique une origine gauloise ou franque.

180. Les *promoti* sont des cavaliers légionnaires originellement détachés de leur corps pour être « *promus* » dans les troupes d'intervention directement dépendantes de l'empereur, et qui l'accompagnent dans ses campagnes. Grosse pensait que leur institution pourrait remonter à Gallien (cf. De Jonge *ad loc.*). En tout cas, ils forment l'un des plus anciens corps du *comitatus*, après les *comites* dont il vient d'être question : cf. *sup.* n. 178, et A. H. M. Jones, t. 2, p. 53 et n. 30. Dans la *Notitia dignitatum*, les *equites promoti seniores* sont le premier corps de la cavalerie de la garde en Orient, et le second en Occident, où ils prennent rang derrière les *comites seniores*.

181. Sur la *deuotio* successive des trois P. Decius Mus en 340, 295 et 279, et la signification religieux de ce « scénario sacré », cf. H. Fugier, *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Strasbourg, 1963, p. 46 sq. De fait, les trois tribuns, en se lançant à l'attaque au mépris du danger, se sont « dévoués » au sens moderne, pour la cause des armes romaines, mais ils étaient certainement bien loin de l'intention religieuse primitive des Decii ! Ammien invoque ici, au profit d'une stylisation « vieille romaine », un *exemplum* rebattu dans les écoles. Cette image d'Épinal de la vieille Rome guerrière fait encore l'objet de plusieurs développements exemplaires — en tous sens — dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin : 4, 20 : 5, 14 ; 5, 18.

182. L'usurpation de Magnence avait déterminé Constance à lancer Francs et Alamans sur le César Décentius, dont ils vinrent facilement à bout dans une bataille décisive (sans doute dans la région située entre Trèves et le Rhin). Les trésors monétaires récemment retrouvés permettent de dater leur invasion de 352 : les ravages en furent terribles, et très difficilement réparés. « En Alsace et en Lorraine, aucune villa ne fut reconstruite après l'incendie de 352. La série des milliaires de Gaule s'arrête à Magnence », observe J. J. Hatt. *Histoire de la Gaule romaine*, Paris, 1959, p. 296 ; cf. plus généralement ses pp. 293-297, sur l'invasion de 352 et ses conséquences ; en dernier lieu, R. Bastien, *op. laud.* (*sup.* n. 29), pp. 22-23.

183. Silvanus, fils de Bonitus, « né en Gaule de parents barbares » (Aurélius Victor, 42, 15) s'était illustré par sa trahison de Magnence, en passant avec ses troupes aux côtés de Constance juste avant la sanglante bataille de Mursa en 351. Il en fut récompensé bientôt par le titre pompeux de « maître de la cavalerie *et* de l'infanterie », que nous lui voyons décerné le 27 mai 352, dans COD. *Theod.* 7, 1, 2. Peu après, il dut effectivement devenir « maître de la cavalerie » en Occident. Les calomnies des courtisans contre ce barbare, qui avait bien dû son ascension à une traîtrise opportune, l'amenèrent à prendre effectivement la pourpre le 11 août 355 à Cologne. On a vu récemment dans cette usurpation une révolte des milieux militaires de l'Occident contre la prépondérance exercée à la cour de Constance par les Orientaux et les civils : Cf. E. STEIN (éd. fr.), t. 1, p. 142, et 491, note compl. 69. Deux études récentes sur l'usurpation de Silvanus : W. DEN BOER, *The emperor Silvanus and his army*, dans *AC*, t. 3, 1960, pp. 105-169 ; et J. ČEŠKA, *Le dessous social de l'usurpation de Silvain*, dans *SPFB*, t. 10, 1961, E6, pp. 179-178.

184. Ici encore, on note la coquetterie avec laquelle Ammien évite de reproduire le titre exact de *magister peditum praesentalis* ; le mot de *rector*, utilisé ici pour désigner le détenteur d'un commandement militaire, a servi, quelques chapitres plus haut à désigner les fonctions civiles du gouverneur de Pannonie seconde : *sup.* 15, 3, 7 et note 165.

185. Ce personnage est dénoncé par Julien dans sa *Lettre aux Athéniens*, 273 d, comme « un autre sycophante », aux côtés de différents autres dénonciateurs. — Il faut entendre « officier » en un sens intermédiaire entre l'acception militaire moderne et la valeur civile des détenteurs d'« *offices* » sous l'Ancien Régime. Car il s'agit d'un fonctionnaire (*militaris*) impérial, non d'un membre de la *militia armata*. Le mot d'*actuarius* n'a pas ici son sens usuel d'officier d'administration aux armées (sens le plus courant) ; il désigne un intendant du train des équipages personnels de l'empereur ; sans doute, plus techniquement, un administrateur des services de la *bastaga* : un subalterne du « comte des largesses sacrées » ou du « comte du patrimoine privé ».

186. Membre de la puissante famille païenne des Caeionii, oncle par sa sœur Albina des dirigées de saint Jérôme Marcella et Asella, C. Caeionius Rufius Volusianus Lampadius avait été préteur vers 335-340 (cf. *inf.* 27, 3, 6). Après avoir été préfet du prétoire d'Italie en cette année 355, il sera préfet de la Ville dix ans plus tard : textes d'Ammien, nombreuses inscriptions, renseignements prosopographiques et bibliographie sur ce personnage, dans A. CHASTAGNOL, *Les Fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 164-170.

187. Les fonctions d'Eusèbe à la tête de la « fortune privée » sous Constant sont attestées en 342 par une loi du COD. *Theod.* 10, 10, 6. Dirigeant la gestion des biens de la couronne et des biens personnels de l'empereur, le comte de la fortune privée (qui porte ce titre depuis Constantin, ou peu après lui) est avec le comte des largesses sacrées l'un des deux plus hauts dignitaires financiers de l'Empire. Sur la *res priuata*, son administration, et leur évolution, cf. E. STEIN (tr. fr.), t. 1, p. 114 et A. H. M. JONES, t. 1, p. 412 sq.

188. Sobriquet de forme et de sens obscurs, mais certainement péjoratif. S'agissait-il de stigmatiser la goinfrerie du personnage ? En tous cas, le surnom rappellerait le ματτυολοιχός d'Aristophane, *Nuées*, 451 (« Lèche-ragoûts »), d'autant plus que κόπτω pouvait avoir la valeur de manger (« se taper ») dans la langue des comiques : cf. J. TAILLARDAT, *Les images d'Aristophane...*, Paris, 1962, p. 268, n. 2. Donc « *mattyocopus* » serait quelque chose comme « Boufferagoût ». Petavius, dans son commentaire à Thémistius, voulait lire ici un « *matiocoptès* » qu'il comprenait en un sens financier : un peu notre « fessemathieu ». H. de Valois cherchait à combiner les deux sens, ou à corriger en « *(h)imatiocoptès* » pour y voir une allusion à des vols commis aux dépens de la garde-robe impériale. Ces correcteurs anciens ont été évidemment impressionnés par les anciennes fonctions du personnage. Mais cette cohérence n'est pas obligatoire ; si l'on y tenait, on pourrait y voir une allusion à la « voracité » figurée de cet ancien ministre des finances, sorte d'« avale tout cru » insatiable des revenus impériaux, et conserver le premier sens, issu doublement de la langue de la comédie grecque.

189. Sextilius Agesilaus Aedesius, d'abord avocat, avait fait carrière à la tête des plus hauts bureaux des secrétariats impériaux : ceux des suppliques, du courrier, des archives. Il avait été successivement *magister libellorum*, puis *epistularum*, enfin *memoriae* (ici). Il ne s'arrêtera pas là, puisqu'il sera ensuite vicaire des Espagnes et revêtira de nombreux sacerdoces. Cf. à son sujet l'inscription du *CIL*, t. 6, 510. Il vivait encore en 376. Cf. aussi la notice prosopographique que lui a consacrée A. CHASTAGNOL, *Les Espagnols dans l'aristocratie gouvernementale à l'époque de Théodose*, dans *Les empereurs romains d'Espagne*, Paris, 1965, p. 276, n° 10.

190. Bien que *agentes* seul soit trop vague pour que l'on l'on pense nécessairement à des *agentes in rebus*, il ne fait pas de doute que la coordination *uel priuatos*, invite par antithèse à voir dans ces *agentes* des personnes appartenant aux services publics du gouvernement central : des fonctionnaires « en activité ». L'identification de Tuscus Albinus avec un membre de la famille des Caeionii (suggérée par Seeck, *PW*, t. 3, c. 1858 sq.) va d'ailleurs dans le même sens : celui qui

inviterait même à conjecturer en la personne de ces *agentes* de hauts fonctionnaires du palais.

191. La correction *conclaue*, déjà proposée sous une autre forme par H. de Valois (« *illuscente uix sole conclaue ingressus intimum* ») s'appuie sur le passage parallèle de 30, 6, 3 sur Valentinien frappé d'apoplexie : « *concursu ministrorum ad conclaue ductus est intimum* ». Il s'agit, en termes de monarchie française, des « petits appartements » du souverain. Cette communication secrète, dans une entrevue seul à seul, est bien plus cohérente avec une telle leçon qu'avec celle qui amène Lampadius en plein consistoire impérial (cf. apparat : leçon *BG*).

192. Compatriote du Franc Silvanus, Malarichus reparaîtra dans Ammien au lendemain de la mort de Julien, quand il refusera la dignité de maître de la milice dans les Gaules, en remplacement de Jovin, que lui aura offerte le nouvel empereur, Jovien : *inf.* 25, 8, 11 et 10, 6. Malarichus est encore ici tribun de la schole des Gentils : sur cette troupe d'élite de la garde impériale, cf. *sup.* n. 72.

193. Le même officier, dans les mêmes fonctions, a participé à la sinistre besogne de l'exécution de Gallus : *sup.* 14, 11, 21, l'année précédente. Il ne faut pas le confondre avec son homonyme et compatriote le « comte des domestiques » et roi franc mentionné par Ammien en 30, 3, 7 et 31, 10, 6-7.

194. Il s'agit d'une confiscation en forme de tous les biens et créances de Silvanus au profit de la *res priuata*, à laquelle reviennent automatiquement tous les biens caducs ou vacants, et en particulier ceux des proscrits et des condamnés. Ce *rationalis* doit donc être le fonctionnaire des finances représentant dans le diocèse des Gaules l'autorité du « maître de la fortune privée ».

195. L'une des fabriques d'armes, qui étaient toutes passées sous le contrôle de l'État depuis Dioclétien. La *Notitia dignitatum* en atteste l'existence de 20 en Occident à la fin du IVe siècle. Celle de Crémone était l'une des six spécialisées dans la fabrication des boucliers. Les ouvriers de ces ateliers d'armement (*fabricenses*) étaient organisés militairement, avec hiérarchie et avancement précis : ils étaient placés sous l'autorité d'un *praepositus* ayant rang d'officier supérieur (*tribunus*). Cf. A. H. M. Jones, t. 2, p. 834 sq., et les références des notes 25 et 26, dans le t. 3, p. 179 sq.

196. Ammien constate le fait, dans un contexte où sa sympathie va évidemment au loyal Silvanus, victime d'une calomnie scélérate. Il faut donc nuancer avec prudence le jugement que l'on porte usuellement sur l'hostilité d'Ammien aux barbares : cf. P.-M. Camus, *Ammien Marcellin...*, Paris, 1967, p. 116 sq.,

ou Fr. Paschoud, *Roma Aeterna, Études sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions*, Institut suisse de Rome, 1967, p. 42 sq., dont le jugement global est négatif ; mais contra : Al. Demandt, *Zeitkritik und Geschichtsbild im Werk Ammians*, Bonn, 1965, pp. 31-40, (en particulier p. 34 pour notre passage), et L. Musset, *Les invasions, les vagues germaniques*, Paris, 1965, p. 121, où l'on trouvera une mise au point à jour sur l'infiltration, puis l'installation des Francs dans l'Empire, ib. p. 117 sq., en particulier par l'armée : « Il y eut un « noyautage » intérieur du monde romain, dès le ive siècle, par multiplication des corps francs dans l'armée et des chefs francs aux postes de commande... » (p. 120).

197. Compatriote d'Ammien, Florentius était sans doute issu d'une grande famille d'Antioche, puisque son père Nigrinianus avait été consul en 350. Il sera maître des offices en titre en 360, et peut-être à partir de l'été 359. Ami intime du notaire Spectatus, cousin de Libanius, on le retrouve comme correspondant de ce dernier de 356 à 361. Cette année-là, Florentius est démis de ses fonctions et banni par Julien dans l'île de Boa (auj. Bua) en Dalmatie (au large de Split). Il est vraisemblable qu'il a été grâcié après la mort de Julien et qu'il est alors revenu à Antioche : il est possible, mais indémontrable, qu'il soit le personnage du même nom cité en 364 par Libanius dans son *epist.* 51 (1172). Cf. O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, p. 157 (Florentius II), et, dans *PW*, l'art. *Florentius* 3, du même auteur, t. 6, 2, 1909, c. 2757.

198. La notion de « faisant fonction » (*agens pro*) doit être comprise à partir de la notion républicaine de promagistrature : c'est une « lieutenance » au sens originel du terme, une sorte de vicariat assumé par un personnage sur lequel le maître des offices, en l'occurrence, se déchargeait d'une part de ses fonctions. Ce « pro-maître des offices » en avait les pouvoirs en second, sans en porter le titre, ni assumer par conséquent toute la plénitude de son pouvoir : Florentius n'y accèdera qu'en 359-360 (cf. n. préc.).

199. Seules les provinces d'Italie et un petit nombre d'autres étaient gouvernées par des *correctores*, de rang sénatorial ou équestre (par opposition à celles que gouvernaient de simples *praesides* de rang équestre), depuis la réforme administrative de Dioclétien. Depuis Constantin, certains *praesides* sont aussi de rang sénatorial, et il y a au dessus des *correctores* la catégorie des gouverneurs de rang sénatorial appelés *consulares*, puis les trois proconsuls. Appartenant au diocèse de l'Italie suburbicaire, dont elle constitue avec celle du Picenum-Flaminie la province la plus septentrionale (au nord se trouvent les provinces de l'Italie annonaire), la *Tuscia et Vmbria* correspond sensiblement au territoire en demi-cercle enserré par

l'arc des Apennins et le Tibre entre le nord de la vallée de l'Arno et Rome, en y incluant assez profondément vers l'est les parties montagneuses de l'Ombrie (cf. carte 1 : frontière approximative en pointillé).

200. Si le sens est clair, la restitution du texte exact fait difficulté. La lacune de *V* invite à suppléer un verbe exprimant la mise à mort sans jugement ni procédure légale, décidée arbitrairement par l'empereur. On rapprochera les craintes analogues prêtées par Ammien à Procope *inf.* 26, 6, 3 : « *ueritus ne hac ex causa indemnatus occideretur* » (déjà même alliance de ces deux derniers verbes, *inf.* 15, 2, 5, à propos d'Ursicin). On peut donc hésiter entre : *occideretur*, au vu de ce parallèle ; *proscriberetur* d'H. de Valois, qui a l'avantage de mieux correspondre à l'ampleur matérielle de la lacune de *V*; la leçon, beaucoup plus remaniée, de ce passage dans *BG* : *principis in dicta causa timens ne indemnatus et absens perageretur reus* ; ou, enfin, la correction de Gronovius que nous avons adoptée après Clark et Rolfe. En revanche, il ne nous semble pas nécessaire, dès lors, d'adopter avec ces deux éditeurs la correction de H. de Valois *inauditus*. Silvanus craint d'être traité comme Gallus : d'être victime d'un assassinat pour raison d'État (*trucidaretur*), sans un procès préalable terminé par une condamnation en forme : le parallèle avec 26, 6, 3, invite ici à respecter la leçon de *V*. On peut même se demander si la conservation de cette lecture n'invite pas à considérer *proscriberetur* comme plus tentant parce que *difficilior* : on « proscrit » comme au temps du triumvirat, par simple décision arbitraire, en dehors de toutes formes légales ; cette leçon aurait aussi l'avantage de faire jeu avec l'attitude prématurée d'Apodémius confisquant les biens de Silvanus « *quasi proscripti* » (*sup.* 15, 5, 8).

201. C'est ici la première mention historique (cf. A. Kurfess et A. Hermann, art. *candidatus*, dans le *Reallexikon für Antike und Christentum*, t. 1, 1954, c. 839) de cette célèbre « garde blanche », qui passera des empereurs de Byzance aux derniers tsars. Ces 40 gardes du corps personnels de l'empereur étaient choisis parmi l'élite des *scholae* de la garde impériale : cf. A. H. M. Jones, t. 2, p. 613. Le nom de ces *candidati* a provoqué des jeux de mots, chez les auteurs chrétiens contemporains d'Ammien ; saint Jérôme, *Vie d'Hilarion*, 22, dit de l'un d'eux, un Germain au teint pâle : « *candidatus... candore corporis indicans prouinciam* ». Le plus célèbre *candidatus* du siècle fut sans doute (selon la très séduisante hypothèse de C. Jullian) le futur saint Martin de Tours, sur le titre militaire duquel Sulpice-Sévère sembla avoir joué dans sa *Vie de saint Martin*, 2, 8 : « *agebat quendam bonis operibus baptismi candidatum* » : sur ce texte, voir notre éd., t. 1, p. 256, et le commentaire, t. 2, p. 468 (Paris, 1967 et 1968, Sources chrétiennes, t. 133 et 134).

202. Il est difficile de se représenter comment s'est exactement passé l'assassinat de Constant en janvier 350. Poursuivi par un détachement commandé par Gaïson, dans sa fuite d'Autun vers l'Espagne il fut rejoint à Elne, s'y réfugia dans une église, mais ses poursuivants, violant l'asile sacré, l'en tirèrent et le mirent à mort. Pour que Laniogaisus soit encore en fonctions, et avec le grade de tribun, en 354, il faut qu'il ait fait partie de l'escorte personnelle du jeune prince, et qu'il ait été déclaré innocent de toute responsabilité, même passive, dans l'événement d'Elne. On s'émeut (De Jonge, *ad loc.*) d'une contradiction possible entre ce témoignage d'Ammien (Laniogaisus seul témoin) et celui de Zosime (2, 41, 5 : présence de Gaïson et de toute son escorte). Au contraire, la combinaison des deux textes permet de se représenter que Laniogaisus a été désarmé par ses compatriotes fraternisant avec les poursuivants et abandonnant Constant à son sort. C'est une telle traîtrise dont le contexte immédiatement ultérieur manifeste la crainte de la part de Laniogaisus : il redoute que les Francs auxquels Silvanus se confierait ne lui fassent « le coup de Constant ». Il faut donner sa pleine valeur à *adfuisse* (prêter assistance à personne en danger) et à *moriluro* : le prince frappé à mort est abandonné de tous, sauf du fidèle Laniogaisus, tandis que les assassins et ses autres gardes ont pris la fuite. La précision d'Ammien décrit donc la scène qui a *suivi* celle que décrit Zosime. Peut-être l'alternative imaginée ensuite par Laniogaisus repose-t-elle sur des souvenirs de la scène d'Elne : les assassins dépêchés par l'usurpateur Magnence ont pu soudoyer leurs compatriotes « gardes blancs » du prince, pour se le faire livrer.

203. Le neutre *principia* semble avoir succédé dans la langue tardive à l'emploi de *primores* dans la langue classique, pour désigner les « principaux » personnages dans l'ordre des dignités civiles ou, surtout, des grades militaires, sans qu'il soit toujours possible de savoir si l'historien y fait la distinction entre officiers et sous-officiers. Les emplois « *legionum principia* » en 22, 3, 9 et 25, 5, 1, ou de « *numerorum principia* » en 28, 6, 17, semblent se rapporter à l'ensemble des officiers. Mais une expression comme celle de 25, 8, 16, « *cum tribunis principiisque militum* », fait encore penser à Tac. *hist.* 3, 13, « *primores centurionum* ». La périphrase maniérée *uertices principiorum*, en revanche, ne laisse ici pas de doute : il ne peut s'agir que de *tribuni*, d'officiers supérieurs, de ceux qui se réunissent en conseil de guerre au quartier-général des *principia* — entendu en ce sens matériel —. Pour la métaphore, on rapprochera, dans la première moitié du IIIe siècle, la périphrase de Modestin, *Dig.* 27, 1, 13 : « *uertices legum prudentum* ».

204. L'opposition semble claire ici entre les *uexilla*, enseignes de cavalerie des détachements de cavaliers ou *uexilla-*

tiones, et les *dracones* des détachements d'infanterie légionnaire. Ce type d'enseigne d'origine barbare, probablement emprunté par l'armée romaine au temps de Trajan, fut sans doute d'abord le « drapeau » des *numeri* d'auxiliaires, avant de passer aux détachements légionnaires : sa diffusion est un signe de la barbarisation croissante de l'armée romaine au IVe siècle. Ammien donne une description classique des « dragons tissés de fils de pourpre » en 16, 10, 7 : elle explique clairement le nom métaphorique de ces étendards étranges, de forme comparable aux manches à air de nos terrains d'aviation et de nos autostrades. Joindre à ce texte son symétrique poétique dans Claudien, *Sur le troisième consulat d'Honorius*, 138 sq. : « *Hi uolucres tollunt aquilas, hi picta draconum / Colla leuant multusque tumet per nubila serpens / Iratus stimulante Noto, uiuitque receptis / Flatibus et uario mentitur sibila tractu* ». Se draper de la pourpre impériale arrachée à un étendard militaire ou à une statue divine était le geste classique des usurpateurs : cf. en particulier, dans l'*Histoire Auguste*, *Vita Gordiani* 8, 3 ; *V. Saturnini* 9, 3 ; *V. triginta tyrannorum* 29.

205. Silvanus prit la pourpre le 11 août 355 et fut assassiné le 7 septembre suivant : cf. O. SEECK, *Regesten...*, p. 201.

206. Les *admissionales* forment le corps spécialisé de l'*officium admissionum*, sous l'autorité du *magister admissionum*, qui dépend du « maître des offices ». L'honneur particulier fait à Ursicin, honneur souligné ici par Ammien, consiste en ce que l'arrivant n'est introduit ni par un simple huissier de la cour (*admissionalis*), ni par le maître-assistant des cérémonies (le *proximus admissionum*, désigné *inf.* 22, 7, 2), mais par le plus haut dignitaire de cet *officium* en personne. Ursicin est donc traité, en cette occurrence solennelle, comme les plus hauts personnages, ou du moins ceux à qui l'empereur désirait marquer les égards les plus respectueux. Cf., sur les *admissionales*, A. REINTJES, *Untersuchungen zu den Beamten bei den Scriptores Historiae Augustae*, Düsseldorf, 1961, pp. 11-15.

207. Le terme générique de *iudices* désigne globalement ici tous les fonctionnaires impériaux chargés de fonctions judiciaires et administratives : avant Dioclétien, l'empereur lui-même était abordé par une *salutatio* usuelle. Mais Dioclétien renforça visiblement la sacralité de la personne impériale en s'inspirant du cérémonial des souverains orientaux, perses en particulier. Comparer Eutrope 9, 26 : « *Imperio Romano primus regiae consuetudinis formam magis quam Romanae libertatis inuexit ; adorarique se iussit, cum ante eum cuncti salutarentur* ». Cf. aussi Aurelius Victor 39, 4 et Zonaras 2, 12, 31. Et H. STERN, *Remarques sur l'adoration sous Dioclétien*, dans le *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, t. 17, 1954, pp. 184-189.

208. Il n'est pas invraisemblable qu'Ursicin, qui nous est apparu *sup.* 14, 9, 1 (et note 94 *sup.*, pour l'essentiel de sa carrière) comme maître de la cavalerie en Orient en 354 — c'est-à-dire 17 ans après la mort de Constantin — ait commencé sa carrière militaire sous Constantin le Grand, et qu'il y ait même occupé des fonctions militaires de grade relativement élevé. Si l'on se rappelle que *commilitones* est l'apostrophe des généraux romains à toutes leurs troupes, la leçon est encore plus digne de confiance. Il serait évidemment plus piquant qu'au lieu de faire appel au souvenir de son père, Constance II ait joué directement d'un compliment encore plus gros, en traitant de « grand compagnon d'armes » de sa propre personne celui qu'il relève tout juste d'une disgrâce injustifiée. D'où l'intérêt de la correction proposée par Heraeus et Clark ; mais elle ne s'impose pas contre le consensus de la tradition.

209. Le parti des intrigants qui a tenté de perdre Ursicin à la cour et provoqué son rappel d'Orient : celui des « jaloux » qui « multiplièrent les intrigues redoutables auprès de Constance » (14, 9, 2 ; et aussi 14, 11, 2 et 15, 2, 1) ; d'autre part, le parti des ennemis d'Arbition et donc des amis d'Ursicin — et de la vérité —, parmi lesquels Ammien se compte évidemment de façon implicite.

210. Étude d'ensemble sur la mission d'Ursicin par Ed. Frézouls, *La mission du magister militum Ursicin en Gaule* (355-357) *d'après Ammien Marcellin*, dans les *Hommages à A. Grenier* (Coll. Latomus, t. 58), Bruxelles, 1961, pp. 673-688.

211. Certainement à identifier avec son camarade de corps des *protectores domestici*, portant ce nom, qu'Ammien évoque au cours d'un épisode dramatique des combats de 359 contre les Perses, sous les murs d'Amida : *inf.* 18, 8, 11. En tentant de porter secours à Vérinianus qui vient d'avoir une cuisse transpercée par une flèche ennemie, Ammien se trouvera enveloppé par l'avant-garde des troupes perses.

212. On peut hésiter ici entre le participe, conjecturé par H. de Valois, et l'abl. *metu* (donné par *V*), avec une valeur de complément circonstanciel de nuance causale. La construction assez hellénisante *de me* avec ce nom ne serait pas un obstacle, puisqu'on la trouve déjà dans la correspondance de Cicéron : *fam.* 11, 21, 3, « *omni te, ... Brute, de me metu libero* ».

213. Introuvable dans les œuvres et fragments conservés de Cicéron, cette « sentence » ressemble fort à l'antithèse sur laquelle s'ouvre presque, au retour d'exil, le discours de l'orateur dit *Oratio cum populo gratias egit*, 1, 2 : « *Quare etsi nihil est homini magis optandum quam prospera aequabilis perpetuaque fortuna, secundo uitae sine ulla offensione cursu, tamen, si mihi tranquilla et placata omnia fuissent, incredibili quadam*

et paene diuina, qua nunc uestro beneficio fruor, laetitiae uoluptate caruissem ». Tout se passe comme si nous avions ici quelque *uersio* scolaire, et pour ainsi dire plus cicéronienne que Cicéron, de la pensée exprimée dans cette phrase authentique. Mais il demeure également possible que ce fragment soit authentique ; ou que ce *locus de fortuna*, issu d'un arsenal scolaire, ait été confondu par la mémoire d'Ammien avec du Cicéron authentique ; ou encore qu'un manuel ait transmis sous le nom de l'orateur — on ne prête qu'aux riches — cette variation sur un souvenir du passage cicéronien cité ci-dessus.

214. Cette route de Turin à Arles, qui joint Suse à Briançon, et la Doire Ripaire à la Durance, par le col du Mont-Genèvre, qu'utilisait déjà César (*Bellum Gallicum*, 1, 10 : sans doute le premier col emprunté par les Romains pour franchir les Alpes occidentales : cf. D. Van Berchem, *Conquête et organisation par Rome des districts alpins*, dans *REL*, t. 40, 1962, p. 231), demeurait au temps d'Ammien « la route centrale, la plus courte et la plus fréquentée » : *inf.* 15, 10, 8. L'historien la décrit d'ailleurs avec une précision, et un romantisme dans l'évocation de l'hiver alpin et de ses dangers, qui laissent penser qu'il l'a parcourue lui-même : *inf.* 15, 10, 2-9. Telle étant cette voie de pénétration essentielle de Gaule chevelue en Gaule cisalpine, on ne saurait s'étonner que les soldats de Silvanus rêvent déjà de la parcourir pour marcher sur Milan et contre Constance.

215. Ces corps d'auxiliaires barbares appartenaient aux formations les plus anciennes du *comitatus*, après les *comites* et les *promoti* qui remontaient à Dioclétien. Bracchiates et Cornutes ont pu faire partie du *comitatus* dès le règne de Constantin. La *Notitia dignitatum* mentionnera en Occident des corps d'infanterie de *Bracchiati* et de *Cornuti* (tous deux *seniores*), et de cavalerie de *Bracchiati seniores* et de *Cornuti seniores* et *iuniores* : cf. A. H. M. Jones, t. 3, p. 367 (tableau des *legiones*, *auxilia* et *uexillationes* du *comitatus*). Le nom des *Cornuti* ne vient pas de Cornutum en Illyricum, mais bien de l'insigne distinctif de leurs casques et de leurs boucliers. On se rappelle que les casques gaulois étaient très anciennement décorés de cornes d'animaux : cf. Diodore de Sicile, 5, 30. Cette dernière interprétation trouve un autre indice de vraisemblance dans le nom des *Bracchiati*, que Lydus, *De mag.* 1, 46, glose par : « porteurs de bracelets ». Commandés par des officiers portant le titre de *tribuni* ou *praepositi*, ces corps auxiliaires se montaient à peu près à 500 hommes par unité. D'origine teutonique, les *Cornuti* ont déjà joué un rôle important dans la campagne de 312 : cf. A. Alföldi, *Cornuti : A Teutonic contingent in the service of Constantine the Great and its decisive role in the battle at the Milvian Bridge*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, t. 13, 1959, pp. 171-179.

216. Il est difficile de décider du sens sacré ou profane d'*aedicula*, et même, si l'on opte pour un sens religieux, de son sens païen ou chrétien : si chapelle il y a, elle peut être aussi bien païenne que chrétienne. Ce second groupe de sens a pour lui l'idée de se réfugier dans un lieu d'asile (ainsi que Constant dans une église d'Elne : cf. *sup*. n. 202). Mais rien n'exclut le sens profane de petit bâtiment, ou, surtout, de petite pièce, si l'on tient compte du fait que le drame se déroule dans la *regia* de Silvanus. On se rappelle le célèbre récit de la découverte de Vitellius au *palatium* de Rome, dans Tac. *hist.* 3, 84, 9 : « *pudenda latebra semet occultans* ». Enfin, la nette distinction établie par Ammien entre *tendentem* et *confugerat*, comme entre deux phases du drame, semble exclure que l'*aedicula* puisse être identifiée avec le lieu de l'assemblée chrétienne à laquelle se rendait Silvanus.

217. Dans cette bataille, qui fut peut-être la plus sanglante du ive siècle, Constance vint à bout de l'usurpateur Magnence, sous les murs de cette ville de Pannonie (aujourd'hui Osijek sur la Drave : cf. carte 1), le 28 septembre 351. Pour plus de détails, cf. E. Stein (trad. fr.), t. I, p. 140, et notes *ad loc.*

218. Il faut entendre : de Licinius aussi bien que de son fils Licinianus (Licinius le jeune), et de leurs partisans. Les conflits entre Constantin et Licinius ont ensanglanté l'Empire à dix ans d'intervalle, pour la possession de la Pannonie et la Mésie (314) ; puis, après des campagnes communes contre les barbares du Danube et une divergence croissante dans leur politique religieuse, pour la possession définitive du pouvoir suprême (324). Défait sur terre et sur mer, Licinius se rend à Constantin à Nicomédie ; envoyé à Salonique, il y est exécuté l'année suivante. Son fils Licinianus subit le même sort en 326. Cf. E. Stein (trad. fr.), t. 1, p. 95 sq. et 104 sq., pour qui « le sanglant égorgeur qu'est Licinius constitue la figure la plus répugnante parmi les souverains de son époque ».

219. Dépendant du comte des largesses sacrées et composés de stocks d'or, d'argent et d'autres marchandises (des vêtements en particulier), les « trésors » des provinces étaient dirigés par des *praepositi thesaurorum*, qui reçurent ensuite le titre de *comites*, Leurs bureaux comportaient des sortes de cours des comptes dont étaient justiciables, en particulier à leur sortie de charge, les directeurs des monnaies et des fabriques d'État, et les collecteurs d'impôts. Il y avait quatre *thesauri* en Gaule, selon la *Notitia dignitatum* : à Trèves, Reims, Lyon et Arles : cf. A. H. M. Jones, t. 1, p. 428 sq.

220. Littéralement : « comptable des services du maître des armes ». Le *rationarius*, fonctionnaire chargé des comptes et de la trésorerie, est celui qui porte plus officiellement le titre de *numerarius*. L'*apparitio* désigne plus concrètement

l'ensemble des *apparitores*, ou employés, qui ont la responsabilité des bureaux, ou *officium*, d'un haut fonctionnaire civil ou militaire. Enfin, Ammien entend ici par *magister armorum* (ailleurs *magister rei castrensis*) le premier maître de la milice, c'est-à-dire celui de l'infanterie. Pour aider à préciser les fonctions du Rémigius en question, on peut rapprocher *inf.* 18, 5, 1 : « *Antonius quidam ex mercatore opulento rationarius apparitor Mesopotamiae ducis* » ; ou 26, 1, 6 : « *Leo adhuc sub Dagalaifo magistro equitum rationes militarium numerorum tractans...* »

221. Peut-être la plus sinistre affaire de corruption du IVe siècle. Elle eut pour théâtre Lepcis Magna et pour héros, si l'on ose dire, le comte d'Afrique Romanus, qui laissait razzier la Tripolitaine par les nomades du désert parce que la municipalité de Lepcis refusait de payer en espèces ses services de comte. Rémigius, devenu alors maître des offices (c'était en 364), était parent de Romanus. Il ne trouva rien de mieux, devant les plaintes formulées à la cour par une délégation de Tripolitains, que de faire désigner Romanus pour enquêter sur l'affaire. Ce scandale devait se répéter et entraîner la mort de deux innocents, exécutés comme des boucs émissaires : le curial Jovin de Lepcis, et le gouverneur de la province Ruricius : cf. E. Stein (trad. fr.), t. 1, p. 178 sq. A la nouvelle que son ancien subordonné Caesarius, devenu notaire impérial, avait révélé sous la torture la culpabilité de son ancien maître, Rémigius devait se suicider, en 373 : *inf.* 30, 2, 11-12, (et 28, 6 pour le scandale).

222. Contée par Hérodote 1, 33, l'anecdote de Solon chassé de Lydie était destinée à prendre place parmi les *exempla* moralisants : c'est à ce titre qu'on la retrouve sous la plume de Plutarque et de Diogène Laërce.

223. Philoxène de Cythère (environ 435-380 av. J.-C.) vivait à la cour du fameux tyran Denys premier de Syracuse. Auteur de dithyrambes dont le plus célèbre fut son *Cyclope*, il aurait été envoyé aux Latomies, si l'on en croit Aelien, *Varia historia*, 12, 44, sans doute à la suite de l'attitude de sincérité que lui prête ici Ammien —. Ces deux exemples de Solon et Philoxène ont bien l'air de sortir d'un même chapitre *De bona fide* de quelque manuel de *Facta et dicta memorabilia*.

224. L'attaché (*domesticus*) et le chancelier (*cancellarius*) seront (ultérieurement, il est vrai, à la date de notre texte, à se fier aux documents qui nous les attestent), auprès de tous les fonctionnaires de quelque importance appartenant aux deux *militiae*, des assistants de caractère personnel ; ils échappent à la rigidité des obligations et de l'avancement dans l'administration impériale telle que l'a réformée Dioclétien. Ils constituent en quelque sorte ce que l'on appellerait aujourd'hui

leur cabinet ou leur secrétariat personnel. Néanmoins, ceux des gouverneurs de province sont tenus de demeurer dans la province où ils ont servi, pendant les 50 jours qui suivent la résiliation de leurs fonctions, pour que l'on puisse engager des poursuites contre eux s'ils ont commis abus de pouvoir ou malversations dans l'exercice de ces fonctions : cf. A. H. M. Jones, t. 2, p. 602 sq. Il se pourrait que ce *domesticus* du présent texte n'ait été simplement qu'un familier de Silvain.

225. Décentius, fait César par son frère l'usurpateur Magnence, qui avait pris la pourpre à Autun, fut incapable de de tenir tête aux Alamans de Chonodomaire, quand en 352 Magnence l'eut laissé seul pour défendre les Gaules : cf. *sup.* n. 182 ; J, J. Hatt, *Histoire de la Gaule romaine*, Paris, 1959, p. 293 sq. ; et *inf.* 16, 12, 5. La capitale impériale de Trèves, en fermant ses portes devant le César usurpateur, avait marqué sa fidélité à Constance II. Les livres où Ammien avait rapporté cet épisode étant perdus, il est difficile de se représenter exactement l'objet de la mission dont Poeménius avait été investi par la confiance de ses compatriotes : parlementer avec Décentius ? réaffirmer leur loyalisme à Constance ? justifier le fait qu'ils aient refusé tout refuge aux troupes romaines mises en déroute par les Alamans (sans doute à l'est de Trèves : cf. J. J. Hatt, *loc. laud.*) ? Il ne fait en tout cas pas de doute qu'Ammien condamne ici une cruauté peu justifiée de la part de Constance : le Trévire a été victime d'une « purge » qui n'a même pas épargné certains comtes au nom oriental ou germanique. Sur l'épisode de Poeménius à Trèves, cf. P. Bastien, *op. laud.* (*sup.* n. 29), p. 24, qui le date plutôt de 353, en invoquant un argument numismatique.

226. Bien que le mot de *septizonium* soit attesté à la fois par le texte de Svet. *Tit.* 1, 2 et par l'inscription de Lambèse *CIL*, t. 8, 2657, l'accord ne s'est encore fait ni sur l'étymologie et le sens du mot, ni sur la forme exacte de cet édifice d'apparat, dont la signification cosmique et même le symbolisme astral sont probables. Le nombre sept, qui forme la première partie du composé, est plus favorable aux sept planètes qui avaient donné leurs noms aux sept jours de la semaine astrologique dont nous usons encore. Mais la valeur de ζῴδιον = signe du zodiaque, inviterait déjà à ne pas abandonner entièrement la *lectio difficilior* de *V*. Il semble que l'édifice visé ici soit celui que Septime Sévère avait fait élever près de l'angle sud du Palatin, face à l'arrivée de la Via Appia : cf. notice, bibliographie, et reproduction des ruines (démolies seulement par Sixte-Quint à la fin du XVIe siècle) sur une gravure de la Renaissance, dans G. Lugli, *Roma antica, Il centro monumentale*, Roma, 1946, pp. 519-521. La lecture non rectifiée *septemzodium* a été choisie ici non seulement parce qu'elle est celle de *V*, mais parce qu'elle semble la seule possible sur le fragment

afférent de la *Forma Vrbis* sévérienne : cf. reproduction avec notice et bibliographie, dans Em. Nash, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Rom*, t. 2, Tübingen, 1962, p. 302 sq.

227. Avec ses colonnades superposées, détachées sur un mur de fond rythmé de niches (qui avaient sans doute contenu des statues), ses avant-corps en saillie sur la ligne de l'ensemble, le monument ressemblait effectivement à un mur de scène de théâtre (qu'on pense à celui d'Orange) ou à un nymphée, et l'impression d'Ammien est juste (cf. gravure indiquée n. préc.). Mais quand il parle de *Marcus*, il pense sûrement à Marc-Aurèle, et non à l'un des successeurs de Septime Sévère. Or c'est Caracalla qui est ici en question. G. Lugli, *op. laud.*, p. 520, suppose ingénieusement, et non sans vraisemblance, qu'Ammien a mal compris l'inscription de l'architrave de la colonnade inférieure ; elle portait une dédicace aux noms de Septime Sévère et de Caracalla, ce dernier étant désigné sous le nom officiel de « *M. Aurelius Antoninus* » : d'où l'erreur possible d'Ammien lisant les deux premiers mots.

228. L'extraordinaire scène d'arrestation de cet inconnu a fait l'objet d'une analyse littéraire approfondie dans le chapitre III (« L'arrestation de Pierre Valvomérès ») d'Erich Auerbach, *Mimesis, Dargestellte Wirklichkeit in der abendländischen Literatur*, 2ème éd., Bern, 1959 (trad. ital. dans la Piccola Biblioteca Einaudi, 2 vol., Torino, 1956) : à notre avis, l'une des études les plus suggestives que l'on ait écrites sur l'art littéraire d'Ammien. Sur le plan documentaire, le passage est important pour la connaissance qu'il donne du préfet, de son *uehiculum* (qui doit être un char privé : cf. *sup.* n. 132), de sa police, formée par les bureaucrates, avec, pour finir (§ 5), l'allusion au *iudiciale secretum* ou *secretarium*, c'est-à-dire au palais préfectoral proche du Temple de Tellus, aux arènes, dans lequel la torture était monnaie courante lors de l'instruction des procès, ainsi que les « passages à tabac » sans témoins : cf. ici *tamquam... lateribus*. Cf. A. Chastagnol, *La préfecture urbaine...*, pp. 243-251 et 269 .

229. Le mot n'a plus ici son sens politique de l'époque républicaine. Dès Horace, on voit le mot évoluer vers le sens satirique d'homme du peuple — n'ayant que sa voix d'électeur pour toute puissance, dans le cadre des anciennes tribus — (*epist.* 1, 7, 15). La chose est encore plus vraie chez Martial : cf. Mart. *epig.* 9, 50, 7, monologue de la vieille toge usée « *nunc anus et tremulo uix accipienda tribuli* ». Si ce mot ancien avait ici une nuance, elle serait ici dérisoire et péjorative : quelque chose comme « ses compagnons de misère ».

230. Dans la province de Picenum-Flaminie, le *corrector* a cédé la place à un gouverneur *consularis* vers 350 : cf. la liste des gouverneurs dans *Historia*, t. 12, 1963, pp. 361-362. La

précision selon laquelle il s'agit ici d'une *uirgo non obscura* s'explique par le fait que le viol d'une vierge *honestior* devait seul entraîner la peine de mort : la législation concernant l'adultère était analogue : Cf. A. Chastagnol, *La préfecture urbaine...*, p. 89.

231. Évêque de Rome de 352 à 356, Libère reçoit ici l'ordre de Constance de se rallier à la christologie arienne soutenue par le pouvoir, et entérinée sous sa pression par les Conciles d'Arles en 353 et de Milan en 355. Comme Lucifer de Cagliari, ou Hilaire de Poitiers, Libère demeure inébranlable dans sa fidélité à la christologie du Dieu fait homme, définie au Concile de Nicée en 325. Mais il fera sa soumission en 358 et, après signature d'un formulaire arien, sera autorisé officiellement à regagner son siège de Rome. Sur l'évolution complexe de la crise arienne durant ces années, cf. la très claire mise au point de H. I. Marrou dans J. Daniélou et H. Marrou, *Nouvelle Histoire de l'église*, I, *Des origines à saint Grégoire le Grand*, Paris, 1963, pp. 300-303. Au long de ce chapitre, Ammien, à la manière des Romains d'antan, relate l'affaire sans passion antichrétienne, mais en homme de l'extérieur. Il n'est sensible qu'au trouble de l'ordre public et à une opposition, à ses yeux coupable, à la volonté impériale. Sur l'ensemble de ces faits, on rapprochera Athanase, *Historia Arianorum*, ch. 37.

232. Cette désignation de Libère comme « grand prêtre de la loi chrétienne » ne doit pas surprendre. *Antistes* est déjà utilisé par Tertullien pour désigner un prêtre chrétien, et par Cyprien pour un évêque. Quant à *lex*, il appartient au vocabulaire officiel pour désigner au IVe siècle une religion ; qu'il s'agisse du christianisme, comme dans la loi de Constantin en 323, Cod. *Theod.* 16, 2, 5 : « *qui sanctissimae legi seruiunt* », ou du judaïsme, comme dans cette autre loi de Constantin en 330, *ib.* 16, 8, 2 : « *Qui... in memorata secta degentes legi ipsi praesident* ».

233. Le mot *comitatum* n'a ici ni le sens originel de l'ensemble des compagnons du prince (*comites*) qui forment son conseil ; ni, bien sûr, le sens technique et dérivé, propre à la langue militaire, de troupes mobiles d'escorte, et de « corps d'intervention » impérial. Il faut donc partir du sens global d'administration centrale, accompagnant l'empereur dans ses déplacements, mais en tant que s'y trouve l'instance judiciaire suprême du tribunal impérial, devant qui tout citoyen a depuis longtemps le droit de faire appel (cf. le cas de saint Paul). C'est déjà le sens rencontré en 14, 5, 8 : « *ut eum... ad comitatum imperatoris uinctum perduceret* ». Une telle procédure accélère ici, par *euocatio* directe devant le tribunal impérial, la sentence d'exil qui va être portée par l'empereur contre Libère.

234. Le nom et la biographie d'Athanase sont liés à tout

le déroulement de la crise arienne, depuis sa présence, comme diacre secrétaire de l'évêque Alexandre d'Alexandrie au Concile de Nicée en 325, jusqu'au Concile d'Alexandrie où, en 362, un an après la disparition de Constance II, il s'efforce de parvenir à une large réconciliation de l'Orient divisé par l'affaire arienne. Les calomnies rapportées ici sur son compte par Ammien montrent l'impopularité que s'attira chez les païens, chez les Ariens de toute tendance, enfin et surtout dans les milieux officiels, un homme de valeur et de caractère à qui sa fidéiité au credo de Nicée valut près de 17 ans d'exil (par cinq fois : à Trèves, à Rome, au désert d'Égypte) entre 335 et 366 — sous Constantin, Constance, Julien et Valens —; cf. le tableau parlant des exils d'Athanase dans J. DANIÉLOU et H. MARROU, *op. laud.* (*sup.* n. 231), p. 305, ou le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, art. *Athanase d'Alexandrie*, (BARDY), t. 4, 1930, c. 1313-1340.

235. Il faut partir du sens ancien de *sacramentum* = engagements officiels (en particulier du serment militaire à l'entrée du soldat dans l'armée), et non pas des valeurs chrétiennes complexes prises par ce mot dans la langue des écrivains latins chrétiens depuis Tertullien. On rapprochera en effet le texte du COD. *Iustin.* 12, 11, concernant des *praepositi* et des tribuns de scholes anormalement retardés dans leur avancement à la *comitiua primi ordinis* : en ce cas, dit la constitution impériale, « *deposito sacramento, inter eos qui comites Aegypti uel Ponticae dioeceseos fuerint,... haberi praecepimus* ». De même que, dans ce texte, les intéressés sont invités à « résilier leurs fonctions », Ammien exprime ici la décision conciliaire en termes administratifs, comme une suspension de fonctions. Ce faisant, il imagine les mécanismes de la hiérarchie ecclésiastique sur le modèle de ceux qui régissent l'avancement — ou la mise à pied — des fonctionnaires impériaux. La valeur claire des verbes voisins *remouere* et *obtinere* ne peut que confirmer cette interprétation.

236. Éd. Galletier, après Rolfe, comprenait *propositum* au sens de : dessein, intentions. Mais le contexte évoque des actes répréhensibles et des « pratiques » condamnables. On ne saurait donc non plus, comme le voulait DE JONGE, *ad loc.*, entendre le mot au sens de doctrine ou de dogme. Au contraire, le sens ancien de manière de vivre, règle de conduite, bien attesté dès PHAEDR. *prol.* 3, et VELL. 2, 2, subsiste en latin tardif, où les chrétiens contemporains d'Ammien le spécialisent même au sens de style de vie monastique, règle de vie ascétique : ainsi chez Jérôme (p. ex. *epist.* 22, 29, 3), Augustin (p. ex. *in psalm.* 99, 12), Cassien (p . ex. *inst.* 4, 23). Autres références et commentaires dans L. Th. A. LORIÉ, *Spiritual terminology in the Latin translations of the Vita Antonii*, Noviomagi, 1955, p. 98. Les païens ont prêté à Atha-

nase des pratiques divinatoires en contradiction avec les principes de l'éthique chrétienne ; cf., sur ces calomnies : SOZOMEN. *hist. eccl.* 4, 9 ; NICEPH. 9, 35 ; SOCR. 1, 2, 17 sq.

237. En signe de sa profession de « vie philosophique » et de son attachement à ce style de vie : par conséquent aussi, en l'occurrence, de ses réticences devant les visées politiques de Constance II sur l'avenir de son cousin. Sur ce moment de la vie du futur empereur philosophe, cf. J. BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien*, 2ᵉ tirage, Paris, 1965, p. 119 sq., qui cite la prière angoissée que Julien fit à Pallas Athéna en cette conjoncture.

238. Ces « usurpateurs rebelles » sont Magnence et son frère Décentius, qui ont permis aux Alamans confédérés d'envahir la Gaule et de la dévaster sans être sérieusement inquiétés depuis 350 ; mais aussi l'usurpateur Silvanus à Cologne (août-septembre 355 : cf. *sup.* 15, 5, 15-35), dont la chute « fut le signal d'une attaque des Francs qui, en novembre, s'emparèrent de Cologne ; bientôt les Francs et les Alamans étaient maîtres, à l'ouest du Rhin, d'un territoire continu où se trouvaient quarante-cinq cités naguère prospères ; ils s'installèrent sur une partie, le reste étant transformé en un *no man's land* qui servit de frontière entre ces nouveaux établissements et la Gaule restée impériale » (E. STEIN, trad. fr., t. 1, p. 143).

239. L'exécution de Gallus et le rappel d'Ursicin, pour sa mission spéciale auprès de l'usurpateur Silvanus, ont affaibli le *limes* de l'Euphrate face à la menace perse. La trêve de fait, que l'invasion de l'Empire perse par les peuplades des bords de la Caspienne fera durer jusqu'en 358 entre Romains et Perses, est justement appréciée par Constance comme instable. De fait, les incursions perses continuent, et les pourparlers de paix échoueront après deux ans de négociations (356-358). Constance semble donc esquisser dans ce discours les principes de sa stratégie : charger Julien de la reconquête et de la défense du *limes* du Rhin, pour mieux se retourner vers l'Orient.

240. Image, difficilement traduisible, de l'ennemi comme serpent : introduite par *proserpenti*, peignant l'invasion barbare comme l'insinuation progressive d'un reptile, cette métaphore est filée par celle du serpent furieux dont le cou se gonfle de rage, puis se dégonfle devant un adversaire plus fort que lui (*colla ... detumescent*). L'iconographie des revers monétaires montre comment « l'antique représentation du souverain comme vainqueur du serpent retrouve une vie nouvelle à l'époque romaine tardive » (R. MERKELBACH, art. *Draco*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, t. 4, 1959, c. 244, qui cite justement — et reproduit — un médaillon de Constance II, commémorant la victoire remportée sur Magnence en 353 par la représentation de l'empereur à cheval, foulant un serpent sous les sabots de sa monture). Il y a là une corres-

pondance avec la métaphore de notre texte qui nous met en présence d'un thème idéologique officiel, thème dont les origines ne sauraient être réduites à des sources exclusivement judéo-chrétiennes.

241. Cette acclamation militaire n'est pas une formalité : elle joue dans l'institution légale du César un rôle essentiel, hérité de l'ancienne *acclamatio* du général d'époque républicaine par ses troupes victorieuses, aussi bien que du rôle de sanction légale reconnu aux acclamations, sous la République, à l'assemblée du peuple comme au sénat : cf. vue d'ensemble et dossier de références dans Th. Klauser, art. *Akklamation*, dans le *Reallexikon fur Antike und Christentum*, t. 1, 1950, c. 222 sq., et bibliographie.

242. Constance prend acte de l'approbation des soldats pour en conclure à leur attente de cette élévation de Julien au pouvoir. G. B. Pighi a justement souligné que Julien était, comme Constance, directement issu de la famille de Constantin. Tous deux sont petit-fils d'Hélène, Julien par son père Constance fils de Constance Chlore et de Théodora, Constance II par son père Constantin fils de Constance Chlore et d'Hélène. C'est donc l'attachement à la dynastie constantinienne qui s'exprime — ou que Constance II déclare lire — dans l'approbation des soldats. Mais il nous semble que cette *spes* est ici à porter au compte de ceux-ci et non du sujet d'*exsurgat* : faute de quoi, il faut, pour maintenir la leçon de *V*, pousser le sens de *speratum* dans le sens (forcé) de : attendu comme sûr, et même : redouté. C'est ce que fait J. Češka, *De honore Iuliani apud Ammianum Marcellinum prope sperato*, dans *Charisteria F. Novotny octogenario oblata*, cur. Stiebitz, F. & R. Hošek, Praha, 1962, pp. 155-159. A moins que l'on ne garde le sens le plus simple : « presque espéré », en voyant dans cette notation, rapportée à Julien, l'expression achevée d'une ironie hypocrite de la part de l'Auguste envers le jeune César — ironie assortie de menaces envers des ambitions inavouées, prêtées à Julien par des courtisans « bien intentionnés ». Une telle interprétation aurait l'avantage d'être en harmonie avec ce que nous savons du climat de la cour, de la tyrannie soupçonneuse de Constance, et de ses sentiments envers Julien : cf. *sup.* 15, 2, 7.

243. Constance exprime ici, pour la galerie, des sentiments d'une générosité cornélienne : à l'en croire, il aurait partagé ainsi son pouvoir par seul « souci de sa gloire ». Il faut comprendre l'apposition *iustus ... propinquae* au relatif *qui* comme l'équivalent d'une circonstancielle de manière (« *iuste deferendo supparem potestatem..* », ou « *dum iure defero s. p. ...* »). Faire droit aux légitimes prétentions à la souveraineté d'un membre de la dynastie, qui se trouve être par Hélène son petit-

cousin (cf. *nobilitati mihi propinquae* ; mais aussi la n. préc.), est la preuve d'une grandeur morale supérieure à la grandeur politique que confère l'exercice du pouvoir suprême (le positif *sublimis quam* pour *sublimior quam* est un phénomène de langue tardive courant chez Ammien).

244. Nous comprenons dans le sens de la glose de Wagner (*potiori : scilicet Augusto*). Un sentiment analogue de la distance qui sépare la dignité de César de celle d'Auguste ; on se rappelle le mot de Dioclétien sur les Césars « *apparitores* », 20, 4, 4 : Ammien y reprend l'adjectif *potior* avec la même valeur de métonymie et d'euphémisme pour désigner l'Auguste Constance : « *conticuit hisque adquieuerat Iulianus potioris arbitrio cuncta concedent* ». Il fallait donc ici tout le tact d'un éloge assez considérable pour flatter Constance dans son choix, mais assez mesuré aussi pour ne pas éveiller sa jalousie et son inquiétude — en lui laissant pressentir involontairement ce qui se passerait bientôt à Lutèce. —

245. Ce vers de l'*Iliade* 5, 83, peint la mort du Troyen Hypsénor sous les coups d'Eurypyle, fils d'Évémon ; en fait, la phrase commence avec la fin du vers précédent. P. Mazon traduit : « et dans les yeux de l'homme entrent en maîtres la mort rouge et l'impérieux destin ». La coupure de la citation de Julien lui permet de s'appliquer le vers à lui-même en un sens figuré, en jouant sur l'adjectif πορφύρεος pour l'appliquer à la pourpre impériale, et non plus au sang versé. Cette réflexion amère s'explique bien par les limitations précises et humiliantes que Constance prit soin d'apporter aux pouvoirs de son César avant son départ en Gaule : cf. J. Bidez, *Vie de l'empereur Julien*, p. 133 sq. Julien peut être légitimement obsédé par le précédent de Gallus.

246. L'*Itinéraire* du pèlerin de Bordeaux permet de penser qu'il s'agit du relais de la poste impériale appelé Duriae, entre ces deux localités : « *Mansio Laumello, millia X. Mutatio Duriis millia IX, Ciuitas Ticino millia XII* » (L'*Itinéraire* décrit la route en allant vers Milan, soit en sens inverse dn trajet parcouru par Julien). On ne sait rien de ces deux colonnes : monument commémoratif ? funéraire ? limite et frontière de la *ciuitas* de *Ticinum?* ou simplement deux bornes milliaires d'empereurs différents, demeurées dressées côte à côte ?

247. Le passage par Turin montre que Julien et son escorte ont pris la route du Mont-Genèvre (sur laquelle, cf. *inf.*, n. 256). Sur la Durance, en aval de Briançon, au niveau d'Embrun, ils ont pris à droite, vers l'ouest, la route qui, par Dea (l'actuelle Die) rejoignait le Rhône à Valence : il leur suffisait alors de le remonter par la grande route d'Arles à Lyon, en direction de Vienne.

248. Ce sens actif de l'adjectif en *-bilis* est ancien en latin, où on le trouve déjà chez Plaute. Il ne fait pas de doute ici, si l'on compare avec le compliment décerné par Ammien à Séleucus Nicator, *sup.* 14, 8, 5 : « *efficaciae impetrabilis rex* ». C'est encore le même titre dont Julien est salué par son armée, au moment où il entreprend sur l'Euphrate la campagne qui lui sera fatale ; cf. *inf.* 24, 1, 1 : « *exercitus ... impetrabilem principem superari non posse Deum usitato clamore testati...* ».

249. Ammien se souvient ici des vers dans lesquels Virgile annonce solennellement la seconde partie de l'*Énéide*, au début de son septième chant. Mais il inverse la citation de la fin du vers 44 et du début du vers 45 ; cf. *Aen.* 7, 44-45 : « *maior rerum mihi nascitur ordo,/maius opus moueo* ». Cette inversion, mais aussi celle du second et du troisième mot du fragment virgilien, permettent à Ammien un effet pesant de double allitération directe, d'une belle venue « ennienne » : cf. *moueo maiorque mihi.* Tout cela pour n'introduire qu'une digression géographique et ethnographique sur la Gaule. Sur les sources de l'excursus, utile tableau synoptique des théories divergentes de Gardthausen, Mommsen et Sontheimer dans le comm. de De Jonge, *ad loc.* L'étude de W. Sontheimer, *Der Exkurs über Gallien bei Ammian*, a paru dans *Klio*, t. 20, 1935, pp. 19-53. Courte vue d'ensemble sur les digressions ethnographiques (et leur bibliographie) chez Ammien dans P.-M. Camus, *Ammien Marcellin...*, pp. 79-84.

250. Timagène d'Alexandrie, amené prisonnier à Rome en 55 av. J.-C., fut l'ami d'Asinius Pollion. Il écrivit une histoire des diadoques dans laquelle Trogue Pompée puisa la matière de son abrégé. Il est loin d'être la source unique de cette digression sur la Gaule. Occasion d'un hommage à l'esprit grec, cette mention initiale de Timagène n'est pas une simple étiquette ; mais s'il est vraisemblable que cet historien a fourni à Ammien un canevas auquel il revient à plusieurs reprises, ce n'est qu'un canevas, et Ammien y a brodé bien des éléments hétérogènes, sans oublier les souvenirs très vivants de choses vues.

251. Nous avons choisi, pour les druides, l'orthographe traditionnelle depuis César, aussi bien ici qu'*inf.*, § 8. On pourrait d'abord penser que sous la leçon *drasidae* de *V* se cache une forme hellénisée héritée de Timagène. Mais le grec, qui connaît Δρυΐδαι, ne semble avoir connu aucun dérivé *δρυσίδης pour désigner le druide celtique. C'est pourquoi, tout en réservant dans l'apparat les droits d'une hésitation, nous avons préféré normaliser la forme du mot dans le texte.

252. L'*alluuio* désigne une inondation des terres par les eaux d'un fleuve ou de la mer. Sous une forme vague et légendaire qui lie les migrations celtiques à un tel phénomène, faut-il voir le souvenir historique des « transgressions », provo-

quées par un brusque relèvement du niveau relatif de la mer par rapport à la terre, qui ont amené la submersion de certaines terres basses de l'Europe du nord à une date relativement récente ? On se rappellera que l'ennoiement de la baie du Mont Saint-Michel doit résulter d'un semblable cataclysme, survenu vers le vi^e siècle de notre ère. En fait, Ammien semble plutôt se faire ici l'écho d'un phénomène marin particulier à la mer du nord et à la Baltique : celui des « ondes de tempête », qui sont de brutales et catastrophiques surélévations du niveau de la mer sous la poussée du vent. On se souviendra de la dernière, qui dévasta les côtes d'Angleterre et de Hollande les 31 janvier et 1er février 1953 : cf. A. Guilcher, *Océanographie, Hydrologie des océans et des mers*, 3e éd., Paris, 1957, pp. 102-105. A ce terme technique, nous avons préféré, malgré son impropriété, celui de « raz-de-marée ».

253. Le groupe *saeuus tyrannus* est un cliché ancien : cf. Liv. 34, 32 ou Ov. *met.* 6, 581. C'est pourquoi cette leçon paraît la plus raisonnable, en dépit des autres changements observés dans des adjectifs du premier groupe passés au second chez Ammien (cf. De Jonge, *ad loc.*). Le maintien de la leçon de *V* (*saeuum*) supposerait soit la juxtaposition de l'ancien génitif et du génitif classique dans le même groupe, soit une double disjonction compliquée qui rattacherait *saeuum* à *Herculem* : deux subtilités peu tentantes.

254. Au sens géographique où les colons de Phocée, située sur la côte centrale de l'Ionie, étaient originaires de l'Asie Mineure. C'est vers 540 que la plus grande partie de la population de Phocée, assiégée par les Perses, préféra l'exil à Élée (ici *Velia*) à la soumission au Grand Roi. Mais Ammien écrase les perspectives historiques en rattachant la fondation de Marseille à ces événements : en fait, c'est vers 600 av. J.-C. que les marchands de Phocée fondèrent leur comptoir de Marseille. Qu'un nouvel afflux important de population phocéenne ait eu lieu en 540, cela ne saurait faire de doute. État récent des recherches sur les origines de Marseille dans F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, Paris, 1960.

255. Comme dans le cas des druides, nous avons préféré ici la leçon traditionnelle. Si le mot désigne avec probabilité, entre les chantres, ou bardes, et les prêtres ou druides, ceux que Plin. *nat.* 30, 13, appelle « *hoc genus uatum medicorumque* », il se pourrait que le mot d'*euhages* ou *eubages* fût une déformation de la mélecture dee Οὐάτεις, selon l'hypothèse de Holder. Sur le problème posé par cette forme dans notre passage, cf. J. Moreau, *Eubages et uates gaulois*, dans le *BSAF*, 1958 (1960), pp. 180-190, (republié dans J. Moreau, *Scripta minora*, Heidelberg, 1964, pp. 212-218), qui a proposé pour la phrase suivante, définissant les fonctions des eubages, des corrections un peu drastiques (cf. notre apparat). Elles tendent à plier la

phrase d'Ammien à l'identification, soutenue par J. Moreau, entre les eubages et les *gutuatri*, desservants de temples celtiques, chargés de l'appel à la divinité. La lecture que nous proposons demeure plus prudemment fidèle aux distinctions de J. Vendryès, *La religion des Celtes*, dans la Coll. *Mana*, Introduction à l'histoire des religions, 2, t. III, *Les religions étrusque et romaine*, etc., Paris, 1948, p. 301 sq., qui voit dans *euhages* une « mauvaise traduction grecque du mot celtique... **uatis* ou **uates* », entendu par lui au sens de : prophète inspiré, poète, voyant. Les définitions des trois catégories par Ammien ne mettant en relief que leurs spécialités intellectuelles, pour ainsi dire, et non leurs fonctions cultuelles, on conviendra que sa définition des eubages s'accorde avec la seconde partie de celle des οὐάτεις par Strabon 4, 4, 4 : ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολόγοι.

256. Description très exacte de la route du Mont-Genèvre, de Suse au sommet du col (le *uerticem Matronae* de notre texte). La très forte montée dont les périls hivernaux viennent d'être décrits correspond au trajet en pente accentuée enrte Suse et Salbertrand ; ensuite vient le replat qui s'étend un peu au delà d'Oulx — jusqu'à l'actuelle Cesana Torinese, où la voie attaque la montagne : cf. M. A. de Lavis-Trafford, *L'Italicus clivus d'Ammien Marcellin*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean de Maurienne*, t. 12, 1955, p. 50-58. La précision de cette description laisse penser que c'est par cette route qu'Ammien lui-même est passé d'Italie en Gaule, dans la suite d'Ursicin, en 355 (cf. *sup*. 15, 5, 23-24).

257. Ammien donne ici un raccourci : il simplifie le récit du passage des Alpes que nous avons conservé dans les pages célèbres de Tite-Live 21, 31-fin. Pas un mot sur la bataille de la Trébie. Ammien saute directement de la haute Durance à la descente en Étrurie. Il lui importe seulement de rappeler que la route décrite est celle qu'Hannibal avait empruntée en sens inverse pour envahir l'Italie. Sa hâte d'en finir se manifeste d'ailleurs dans le fait que ce rappel est tout aussitôt après interrompu, et la description géographique des Gaules reprise.

258. On identifie généralement cette localité de la baie de Seine avec *Caracotinum*, que l'on situe près d'Harfleur, sur la rive nord de la baie, donc en aval de *Iuliobona* (Lillebonne) Le nom de ces *castra Constantia* suggère une fondation du temps de la Tétrarchie, peut-être sous Constance Chlore. Il serait séduisant de lier l'établissement de cette base militaire à la reconquête des deux rives de la Manche par Constance sur l'usurpateur ménape Carausius et son successeur Allectus (293 à 296), mais aussi à l'organisation de la défense des côtes de la Manche contre les attaques endémiques des pirates germaniques (Francs, Frisons, Saxons) : cf. J. J. Hatt, *Histoire de la Gaule romaine*, Paris, 1959, p. 245 sq.

259. Le tableau précis et complet des provinces de Gaule, tel que nous le donne ici Ammien (§ 7-15) ne s'applique pas à l'époque où l'historien écrit son livre (*sup.* Introduction, p. 18 : peut-être vers 386 ?) mais à la fin du règne de Constance vers 355-356, au moment du séjour d'Ammien dans les Gaules. Plusieurs détails administratifs le montrent clairement : en particulier, l'existence d'une seule province d'Aquitaine et d'une seule Narbonnaise, ce qui justifie le nom de « vicaire des cinq provinces » (Aquitaine, Narbonnaise, Novempopulanie, Viennoise, Alpes Maritimes) donné à la même époque au diocèse méridional gaulois (cf. *CIL*, t. 6, 1764 = 1255 Dessau). Par la suite, au moment où est rédigé le *Breuiarium* de Rufius Festus, entre 364 et 369, il y a déjà six provinces, par dédoublement de l'Aquitaine.

260. Après l'énumération des provinces du diocèse des Gaules, c'est-à-dire de la Gaule septentrionale, dont le chef-lieu est Trèves, l'historien passe au diocèse méridional, celui des Cinq Provinces, qu'il semble désigner sous le nom d'*Aquitania*, alors que ce diocèse comprenait sept provinces au début du IVe siècle (Aquitaine et Narbonnaise étant dédoublées) et portait auparavant, dans la *Liste de Vérone*, le nom de *Viennensis*. Il est donc possible que le chef-lieu de ce diocèse soit désormais Bordeaux, et non plus Vienne... On notera que le diocèse méridional est également appelé *Aquitania* au Ve siècle dans la *Vie de sainte Mélanie la jeune* : cf. p. 89 Rampolla. Le nom officiel en sera « diocèse des sept provinces », à partir de 396 au plus tard.

261. Ammien commet ici sa seule erreur de tout le passage : Eauze est en effet en Novempopulanie, et non en Narbonnaise.

262. Du point de vue de la géographie administrative du Bas-Empire, la Saône prenait en fait sa source dans la province de *Sequania*, au sud des frontières méridionales de la Belgique et de la Germanie Première, et nettement à l'est du point où se rencontraient vraisemblablement les frontières de ces trois provinces. Ni la conjecture de Novak ni celle de Pighi (cf. apparat *ad loc.*) ne sont donc satisfaisantes. En revanche, il est curieux de constater que la description d'Ammien conviendrait assez bien au cours moyen du Doubs, qui traverse effectivement la Germanie première dans la partie méridionale de cette province. Il suffirait de comprendre pour cela *inter* au sens insolite de *per mediam* : un tel emploi serait bien préparé par ceux de *inter* avec un substantif singulier, comme ceux de SALL. *Iug.* 92, 5 (« *inter planitiem* »), VERG. *Aen.* 6, 658 (« *inter nemus* »), APVL,. *met.* 6, 3, 3 (« *inter lucum* »). Faut-il, donc conjecturer une lacune, dans ce passage, après *appellant* ou après *fluentem*, ou un lapsus possible d'Ammien — soit un glissement subreptice de la Saône au Doubs, soit une erreur historique sur la géographie administrative de la Gaule dans cette région — ?

263. Nous avons adopté le toponyme français, correspondant au provençal *gra* ou *grau*, qui sert à désigner un accident géographique propre à cette côte. Cf. le *Journal officiel* du 25 février 1876, cité par Littré, *s. v.* : « De Maguelone à l'embouchure du petit Rhône, la plage est coupée par une innombrable série de petits graus (on nomme ainsi, du mot latin *gradus*, les passages par lesquels les étangs du littoral communiquent avec la mer) qui changent trop fréquemment pour qu'il y ait utilité à les énumérer. » On comprend que ces passes, par lesquelles les bateaux à faible tonnage pouvaient trouver refuge dans les eaux calmes, aient servi à désigner en latin cette partie du golfe du Lion.

264. Il paraît délicat de choisir entre les leçons respectives *localiter* et *iocaliter* — ou *iocylariter* — , car l'une de ces deux dernières leçons conviendrait bien à un sobriquet insultant. En faveur de la première, celle de *V*, on peut faire néan. moins valoir plusieurs raisons : le contexte oppose l'attitude des conscrits italiens à celle des conscrits gaulois, donc les mœurs d'un pays à celles d'un autre ; le surnom de *murcus* est ancien comme *cognomen*, mais rare : *localiter* pourrait donc signifier plus précisément encore « en certaines régions de l'Italie », sinon « en latin d'Italie » par opposition aux autres régions latinophones de l'Occident, à la Gaule en particulier ; enfin, l'alliance de mots *localiter appellare* reparaît ailleurs dans Ammien, et correspond bien à son goût des détails ethnographiques précis : cf. *inf.* 19, 12, 3, « *Hic Besae dei localiter appellati* ». Le sens premier de *murcus*, au vu de l'étymologie (cf. Ernout et Meillet, *Dictionnaire étymologique...*, *s. v.*) semble celui de « lâche » (cp. *murcidus*, et l'étymologie de *Murcia*, selon Avg. *ciu. Dei* 4, 16 citant l'auteur d'atellanes Pomponius) : le transfert au sens technique attesté ici par Ammien semble donc second.

265. D'autant plus vraisemblablement un proverbe populaire que l'on trouve des sentences analogues sur l'ivresse dans une lettre d'Isidore de Péluse et dans plusieurs homélies de Jean Chrysostome. Son origine grecque est donc vraisemblable. Le mot est bien dans le ton de la diatribe contre les vices majeurs et communs. L'attribution à Caton est à mettre en rapport avec la célèbre collection de *sententiae* et de *disticha* constituée probablement vers le troisième siècle de notre ère et transmise sous le titre de *Dicta Catonis*. Ici comme dans le recueil, il s'agit d'une sagesse des nations fort élémentaire : la supériorité du vin pur est encore considérée comme proverbiale en nombre de campagnes françaises.

266. On sait que les Gaulois de la *prouincia*, accusant Fontéius de diverses concussions, s'étaient plaints en particulier des taxes établies par le gouverneur sur la circulation des vins. Sur ce « *crimen uinarium* », Cicéron s'explique dans les frag-

ments conservés du discours : Cic. *Font.* 9, 19 (pour cette affaire, cf. maintenant R. Étienne, *Histoire de Bordeaux*, t. 1, Bordeaux, 1962, pp. 94-100). Pour défendre son client, il est donc vraisemblable que, dans un développement disparu (la « *captatio beneuolentiae* » initiale ?), l'orateur s'était donné le succès facile de dénoncer ainsi le goût démesuré des Gaulois pour l'amphore. La correction de Bentley normalise les temps de la phrase et ne s'impose guère : mieux vaut l'antithèse entre le participe futur *poturos* et l'imparfait *arbitrabantur*. Les Gaulois devront réviser leurs idées reçues sur la prétendue nocivité du vin coupé d'eau.

267. Schématisation en « trois temps » de la conquête de la *prouincia*. En fait, les choses furent plus complexes, et Ammien ne rend pas justice au rôle essentiel joué par un quatrième personnage : Domitius Ahenobarbus, vainqueur des Allobroges dès 122, donc après les campagnes de Fulvius Flaccus et Sextius Calvinus contre Voconces et Salyens, respectivement en 125 et 124, mais aussi avant la victoire de Fabius Maximus en 121 sur la coalition gauloise de Bituit. Rien non plus, ici, sur les opérations de pacification réalisées ensuite par Domitius Ahenobarbus entre 120 et 117. Sur ces faits, cf. p. ex. J. J. Hatt, *Histoire de la Gaule romaine*, Paris, 1959, p. 38 sq.

268. Citation presque exacte d'un passage de Salluste dont nous avons encore le contexte : *Histoires*, 1, 11 Maurenbrecher, « *res Romana plurimum imperio ualuit Seruio Sulpicio et Marco Marcello consulibus, omni Gallia cis Rhenum atque inter mare nostrum et Oceanum, nisi qua paludibus inuia fuit, perdomita* ». Les deux consuls cités pas Salluste sont ceux de l'année 51, où la guerre des Gaules s'est pratiquement achevée, après la défaite et la capture de Vercingétorix.

269. Strategius Musonianus (désigné toujours sous son premier nom par Libanius) était « comte » sous Constantin. Il se désigne lui-même en 359 comme « κόμης καὶ ἡγεμών » de Thébaïde : il est donc alors *praeses* de cette province, détachée de l'Égypte par Dioclétien avant 302, et comportant tout le sud de ce pays jusqu'à Syène. On le retrouve peu après à la tête de la ville de Constantinople, avec le titre de *proconsul Vrbis Constantinopolitanae.* Proconsul d'Achaïe en 353, il y offre une chaire à Libanius, qui la refuse. Il va rester préfet du prétoire d'Orient de 354 à 358. Arrivé à Antioche, il y ouvre une enquête sur le meurtre du consulaire Theophilus. Très lié à Libanius, il demande à l'orateur de prononcer son panégyrique : la cérémonie dure trois jours à la curie d'Antioche, en présence de l'intéressé (*sic*). En 356, puis 358, Musonianus dirige des négociations avec les Perses. Hermogène lui succède en 358 à la préfecture d'Orient. Musonianus disparaît avant février 371. Ce fonctionnaire lettré était chré-

tien. Cf. *PW* (2te. Reihe), art. *Strategius* 1 (SEECK), t. 4A, 1, 1931, c. 181 sq. ; et O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, pp. 282-284.

270. Ce passage laisse entendre que Constantin aurait urgé l'application de l'édit de Dioclétien du 31 mars 297 contre les Manichéens. Si l'on entend sous la périphrase *superstitionum sectas* les sectes chrétiennes hérétiques, la chose aurait pu se produire après le Concile de Nicée (325), lorsque Constantin mit les hérétiques hors la loi par un édit particulier : cf. EVS. *Vita Constantini*, 3, 64 sq., et A. H. M. JONES, t. 1, p. 88. Sur le dualisme syncrétique de la religion manichéenne, livre classique de H. Ch. PUECH, *Le manichéisme* ..., Paris, 1949. Fondée par le Perse Mani (ou Manichée), cette religion, dans la doctrine et l'ascétisme de laquelle l'ancienne religion perse tenait une place fondamentale, fut tenue pour d'autant plus suspecte dans l'Empire romain que celui-ci était en état d'hostilités endémiques et graves avec le royaume perse.

271. Sur Theophilus et sa mort, cf. O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, p. 311 ; et P. PETIT, *Libanius et la vie municipale à Antioche au* IVe *siècle*, Paris, 1955, pp. 108-109 ; et déjà *sup.* 14, 7, 5-6.

272. Adaptation d'un souvenir de Plaute, *Epidicus*, 12 (dialogue entre les deux esclaves Thesprion et Epidicus) : Th. « *minus iam furtificus sum quam antehac* ». — Ep. « *Quid ita ?* » — Th .« *Rapio propalam* ». Malgré l'insérende, qui semble supposer une lecture personnelle, il demeure difficile d'apprécier si nous avons affaire ici à un emprunt direct, à un vers proverbe passé dans l'usage (au moins dans sa réplique finale), au souvenir d'une collection de *sententiae* dans laquelle ce vers figurait avec le nom de son auteur, ou à une citation indirecte puisée dans un auteur latin intermédiaire

273. Littéralement : « faisait tourner sans trêve ». A travers ce mot imagé, Ammien évoque à nouveau une vision théologique des événements « *sub specie Adrastiae* » : cf. sa « théologie de la Fortune » *sup.* 14, 11, 25-26, et notes *ad loc.* ; en particulier, pour le verbe *uersare*, *ib.* 26 : « *incrementorum detrimentorumque momenta uersans, ut nouit* ». Le huitième consulat de Constance et le premier de Julien correspondent à l'année 356.

274. Citation exacte d'une phrase de l'*Orator* 43, 147. Mais Cicéron utilisait la métaphore dans un tout autre contexte : pour s'excuser de ses développements techniques sur l'ordre des mots et les clausules métriques. Sur ce passage et l'amour d'Ammien pour les « *flosculi Tulliani* », cf. P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin*..., Paris, 1967, p. 67 sq.

275. Souvenir du célèbre passage du « Catalogue des vaisseaux » sur Athènes, dans l'*Iliade*, 2, 546 sq. (trad. Mazon) :

« peuple d'Érechtée au grand cœur, Érechtée, enfant de la glèbe féconde, qu'Athéné, fille de Zeus, jadis éleva, puis installa à Athènes dans son riche sanctuaire ». Ammien enchaîne à ce souvenir homérique un jugement de Cicéron, *Brutus* 9, 37, sur Démétrius de Phalère : « *Processerat enim in solem et puluerem, non ut e militari tabernaculo, sed ut e Theophrasti doctissimi hominis umbraculis* ». Cette double allusion contribue ingénieusement à suggérer comme les deux faces de l'hellénisme de Julien : religieux et littéraire, cet hellénisme était tout à la fois celui d'un grand initié, et d'un orateur et philosophe.

276. Nous avons rétabli l'orthographe classique, attestée aussi bien par Tacite, *ann.* 3, 43, 2 ; 45, 2 ; 46, 7, que par les inscriptions : cf. *CIL*, t. 13, 1, 2678 et 9023 ; non sans ignorer les formes aberrantes des mss. des *Notae tironianae* ou des mss. de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours : cf. *CIL*, *ib.*, p. 402, c. 1, et E. LONGNON, *Géographie de la Gaule au* VI[e] *siècle*, Paris, 1878, p. 203. L'encadrement de la troisième syllabe, atone, entre les deux syllabes accentuées sur un même *u* n'a pas peu facilité la faute, sans qu'il soit possible de dire si elle remonte à l'usage parlé du temps d'Ammien ou aux scribes de ses plus anciens mss. conservés.

277. Le nom et la situation de ce toponyme nous échappent complètement. Si la partie conservée de ce nom propre est exacte dans *V*, on en rapprochera celui du *castellum* frontalier d'*Arbor Felix* (situé en Rhétie au sud du lac de Constance : cf. *PW*, t. 2, 1, c. 419). Les index du *CIL*, t. 13 et la *Géographie* de Longnon ne fournissent malheureusement aucune suggestion en ce sens. Notre contexte ne permet pas de savoir, d'ailleurs, si la délibération porte sur les moyens de gagner Auxerre (où nous retrouvons Julien au § 5 *inf.*), ou sur le choix entre une avance vers Auxerre (donc au nord-ouest) et une offensive directe contre les barbares en direction du nord ou du nord-est.

278. Saulieu (département de la Côte d'Or, arrondissement de Semur-en-Auxois). L'*Itinéraire d'Antonin* le cite comme le premier relais (*mansio*) après Autun sur la voie de Lyon à Reims, Dossier des références antiques dans *PW* (2te. Reihe), art. *Sidoloucus* (KEUNE), t. 2A, 2, 1923, c. 2215.

279. La *Notitia dignitatum occidentalis* 42, 66, connaît un *praefectus Sarmatarum gentilium a Chora Parisios usque.* Jonas, *Vie de Colomban* 39, cite une rivière du même nom qui doit être la Cure. *Chora* est à identifier avec Saint-More (sur la Cure, dépt. de l'Yonne, arrondissement d'Avallon, environ au tiers du trajet de la route nationale 7 entre Avallon et Auxerre). On voit encore aujourd'hui, près de cette localité, les restes d'une fortification romaine : ceux d'une muraille et de sept tours. Autres réf. dans *PW*, art. *Chora* 5 (IHM), t. 3, 2, 1899, c. 2405.

280. Les corps de cavaliers cuirassés portant, ainsi que leurs chevaux, une sorte de cotte de mailles, ont sans doute été introduits dans l'armée romaine, au temps d'Hadrien, à l'imitation de la cavalerie cuirassée des Perses. Ils portent aussi le nom de *clibanarii*, et seront décrits sous ce nom à l'occasion de l'entrée de Constance à Rome, *inf.* 16, 10, 8 (et la n. 325 *ad loc.*). Cf. *PW*, art. *catafracta* (Von Domaszewski), t. 3, 2, 1899, c. 1783. — Les ballistaires, ou servants de ballistes, sont des corps spécialisés d'artilleurs qui ont bénéficié d'exemptions de *munera sordida* dès le second siècle de notre ère. Placés sous les ordres d'un *magister ballistarius*, ils sont organisés en corps indépendants à l'intérieur de l'armée du ɪvᵉ siècle, et mentionnés deux fois dans les Gaules par la *Notitia dignitatum occidentalis* : cf. réf. ap. *PW*, art. *ballistarii* (Seeck), t. 2, 2, 1896 ; et R. Grosse, *Römische Militärgeschichte...*, Berlin, 1920, p. 337 sq.

281. Nous avons restitué la forme classique et sûre ; pour les graphies aberrantes du toponyme, cf. réf. diverses dans *CIL*, t. 13, 1, p. 444, c. 1, et *PW*, art. *Autessiodurum* (Ihm), t. 2, 2, 1896, c. 2594.

282. Ammien donne tour à tour le nom du peuple, sous la forme insolite *Tricassini*, attestée pour le second siècle dans l'inscription du *CIL*, t. 13, 2957, dans le premier passage où il s'agit d'une indication générale de l'orientation de la marche de Julien vers le territoire de cette cité ; puis la forme plus classique et plus courte *Tricasses* (que nous avons restituée contre *Tricasas* des mss., et malgré les formes contractées *Tricas* et *Trecas* des monnaies mérovingiennes ; phénomène analogue pour ce même nom dans Plin. *nat. hist.* 4, 107 : *tricasses* contre *tricasae* du msc. *V*). Ici encore, nous avons préféré la clarté, en laissant, dans l'apparat, ses chances à la leçon insolite.

283. Jaloux des premiers succès de Julien, Marcellus devait s'abstenir de le secourir lorsqu'il serait assiégé par les Francs dans la ville de Sens au cours de l'hiver : *inf.* 16, 4, 3 et 7, 3. Aussi Constance devait-il le destituer et le remplacer par Sévérus dans les mêmes fonctions : *ib.* 10, 21. Marcellus cherchera alors vainement à calomnier Julien à la cour, avant de rentrer dans sa patrie à Sardique. Julien ne lui en tiendra pas rigueur après son avènement, même quand son fils sera inculpé dans une conspiration et exécuté (*inf.* 22, 11, 2).

284. Cette localité des Médiomatriques, située par l'*Itinéraire d'Antonin* entre *Tabernae* et *Diuodurum*, et par la *Table de Peutinger* entre *Ad duodecimum* et *Pons Saranus*, est à situer à Tarquimpol près de Dieuze (département de la Moselle, arrondissement de Château-Salins). M. M. Lutz, conservateur du musée régional de Sarrebourg, vient d'y dégager fructueuse-

ment une partie de la muraille du Bas-Empire : elle réduisit environ au tiers de sa superficie une cité romaine considérable, puisque l'axe de cette dernière était d'environ 900 mètres de long. Réf. diverses dans *PW*, art. *Decempagi* (Ihm), t. 4, 2, 1901, c. 2253.

285. Ce n'est pas d'abord sans hésitation que nous avons maintenu cette traduction d'Éd. Galletier, qui avait suivi sur ce point celle de Rolfe. En effet, il y a lieu de distinguer ordinairement *Tabernae* (= Rheinzabern, au nord de Lauterbourg et dans le Palatinat) de *Tres Tabernae* (= Zabern ou Saverne, sur la haute Zorn et les premiers contreforts des Vosges). Or Ammien appellera précisément Saverne *Tres Tabernae* : cf. *inf.* 16, 11, 11. Mais à moins de supposer une *translatio* à laquelle le texte des mss. ne fait nul écho, il serait illogique qu'en nommant ici les places romaines de la rive gauche du Rhin dans l'ordre où elles sont reconquises par Julien (soit du sud au nord : de Strasbourg à Mayence), Ammien ait nommé Rheinzabern avant Seltz et non après (cf. carte 1). Au contraire, il est logique qu'après la prise de Brumath, les forces de Julien aient successivement repris Saverne sur son flanc gauche (en remontant la Zorn), puis Seltz, en aval et sur son flanc droit. L'importance de Saverne comme position-clé de la route de Brumath à Metz — importance qui ressortira des soins mis ensuite par Julien à en reconstruire les fortifications —, aurait justifié parfaitement ce détour. Il est donc possible que *Tabernae* désigne ici les *Tres Tabernae* : le nom moderne de la ville justifie cette désignation abrégée.

286. Les Francs avaient profité du désarroi dans lequel l'assassinat de Silvanus, sur ordre de Constance, avait plongé l'armée du Rhin, pour forcer et détruire Cologne (*sup.* 15, 8, 19). On se rappelle que ce désastre, brutalement appris à Turin par Julien, alors en route pour les Gaules, avait plongé le jeune César dans une crise de découragement. Il ne fait donc pas de doute qu'Ammien, en soulignant ici son dessein de reconquérir cette ville, commence discrètement de tracer avec admiration le portrait héroïque de Julien homme de guerre.

287. Dans ce contexte de géographie militaire, le mot désigne certainement un point fortifié, moins important qu'un *castellum*. Nous connaissons de nombreuses localités portant ce nom, accompagné d'un déterminatif toponymique : en particulier en Espagne, en Afrique, en Sardaigne. Malheureusement, Ammien ne lui accole ici aucun déterminatif qui permette de localiser mieux cette « tour ». Reinesius avait proposé d'y voir l'actuelle Deutz. Mais on pourrait aussi penser à l'actuelle Thorr (au passage de l'Erft, à l'ouest de Cologne, sur la route de Jülich ; c'est là que nous l'avons située sur notre carte 1), même s'il est vrai que cette localité portait à haute époque romaine le nom de *Tiberiacum*.

288. Cette « commodité » peut s'entendre en deux sens. D'abord, celle de la position stratégique de Sens et du Sénonais entre Loire, Seine et Saône (cf. son rôle dans les opérations de la guerre des Gaules), mais aussi entre le centre et le sud-ouest d'une part, les régions infestées de barbares et le *limes* du Rhin d'autre part. En outre, on doit songer aussi aux fortifications solides qui permettront à la garnison de tenir bon devant l'assaut hivernal des Francs, en dépit de l'inaction de Marcellus.

289. Sur les corps d'élite des Scutaires et des Gentils, appartenant aux troupes d'élite des scholes de la garde impériale, cf. *sup*. n. 72.

290. Si l'on conserve ici la leçon de *V*, il faut admettre qu'Ammien a confondu les lois orales (ῥήτρα) que Lycurgue passait pour avoir tirées des oracles de l'Apollon de Delphes (cf. PLVT. *Vita Lycurgi*, 5 et 13), et les lois athéniennes que Solon avait promulguées, puis fait graver et exposer sur des tablettes dressées sur des pivots (ἄξονες) : cf. PLVT. *Vita Solonis*, 25). Devant l'état de la tradition de ce passage, il est difficile de départager les responsabilités d'Ammien et de ses copistes dans cette confusion : cf. apparat critique.

291. Maxime éditée dans les *Dicta Catonis*, parmi les fragments de Caton l'Ancien publiés par N. Jordan en 1860 : CATO, *dicta*, 78. Ces *Dicta* seraient plus anciens que les *Disticha*, qui semblent en avoir versifié les thèmes : cf. *PW*, art. *Dicta Catonis* (SKUTSCH), t. 5, 1, 1903, c. 358-370. Ammien a déjà cité *sup*. 15, 12, 4, un mot de Caton sur l'ivresse. Souvenirs scolaires, sans doute : à la même époque (en 397, dans sa lettre 66,9) Jérôme rappelle les moqueries des élèves — dont il faisait partie — le jour où un maître de rhétorique leur cita « *illud Catonis : sat cito, si sat bene* ». Deux autres *dicta Catonis* sont cités par Augustin, *doctr. christ.* 2, 20, 31 et *serm*. 194, 6 Mai. Nous avons donc affaire là à l'utilisation d'un recueil de « mots » en vogue chez tous les lettrés de la fin du IVe siècle.

292. Lieu commun de l'ascétisme païen en matière de sommeil : la même anecdote est rapportée sur Aristote par Diogène Laërce, sur Lycurgue par Plutarque, sur Ulpius Marcellus Dion par l'*Histoire Auguste*, dans la *Vita Commodi* : réf. ap. Wagner, comm. *ad loc.*, d'après Lindebrog. C'est ici un nouvel exemple d'héroïsme tiré, à en croire Ammien, de la vie d'Alexandre. Pour la vogue de la « mythologie d'Alexandre » à la fin du IVe siècle : cf. bibliographie *sup*. n. 137.

293. La *sisyra* est un sayon, que l'on voit apparaître sous cette forme chez Aristophane (*Oiseaux*, 122 ; *Grenouilles*, 1459), mais aussi dans le fgm. 108 d'Eschyle. Selon Boisacq, l'étymologie du mot est inconnue, mais pourrait être thraco-phrygienne. La forme *sisurna* est bien confirmée par des compo-

sés grecs comme σισυρνοδύτης, σισυρνοφόρος, σισυρνώδης respectivement chez Lycurgue, Hérodote et Sophocle. Il faut donc corriger la variante *susurna*, qui présente un phénomène d'assimilation à la couleur vocalique de la syllabe tonique comme, plus haut, la variante *augustudunum* (sup. n. 276).

294. C'est la composante hermétiste ou mercurielle du monothéisme solaire de Julien, pour lequel Ammien lui-même a une évidente sympathie : cf. P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin* ..., Paris, 1967, ch. X, « Une théologie du dieu suprême », en particulier p. 149 et 155. On sait que cette gnose monothéiste, placée sous le patronage d'un « Hermès Trismégiste » gréco-égyptien, est surtout représentée pour nous par les spéculations contenues dans le *Corpus Hermeticum* (éd. Nock Festugière, aux Belles-Lettres).

295. L'association du roi de Perse et du célèbre sophiste dans ce double *exemplum de memoria* semble suggérer qu'Ammien a puisé ensemble ces deux références dans le texte de Quintilien, *inst.* 11, 2, qui associe également ces deux hommes comme doués d'une mémoire extraordinaire. L'exemple de Simonide peut venir à Ammien de Cicéron (célèbre passage du *De oratore*, 2, 86, 352 sq.), mais Quintilien le cite aussi dans ce même chapitre 11, 2, de son manuel. L'ensemble vient donc ici soit directement de Quintilien, soit, indirectement, d'un chapitre sur la *memoria* dans un autre manuel de rhétorique.

296. Platon avait en effet cité la pyrrhique parmi les danses honnêtes appartenant au « γένος σπουδαῖον », dans *leg.* 7, 814-815 ab. Un glossateur latin(*CGL*, t. 5, p. 442, 57) définit encore la pyrrhique comme une « *bellicosa saltatio* ». Dossier commode de citations latines et grecques sur cette danse guerrière dans *PW* (2te. Reihe), art. *Tanzkunst* (WARNECKE), t. 4, 2, 1932, c. 2240, 21 sq. Claudien décrit encore l'exercice militaire de la pyrrhique dans son *Panégyrique sur le sixième consulat d'Honorius*, v. 621 sq. Cf. aussi, ici, le comm. de Wagner *ad loc.*

297. Proverbe grec, dont la forme originelle en latin a pu être, d'après Wölfflin : « *Non nostrum onus, inquit, bos ferens clitellas* ». Ammien semble le citer ici d'après un souvenir de CIC. *Att.* 5, 15, 3 : « *Clitellae boui sunt impositae* ; *plane non est nostrum onus* ». QVINT. *inst.* 5, 11, 21, y fait allusion pour illustrer le « παροιμίας *genus ... quod est uelut fabella breuior* », mais sous une forme plus courte, et distincte de celle de Cicéron, Cf. A. OTTO, *Die Sprichwörter... der Römer*, Leipzig, 1890 (réimpr. Hildesheim, 1962), p. 57, s. v. *bos.*

298. Allusion au rite selon lequel on se présente devant l'empereur les mains voilées, ce qu'ont oublié en la circonstance les dits *agentes in rebus* : ils commettent ainsi une grossière faute d'étiquette envers la personne sacrée du souverain. Ce rite apparaît dans l'iconographie chrétienne : les martyrs

qui vont au devant de leur souverain céleste, sur les mosaïques latérales de San Apollinare Nuovo à Ravenne, portent souvent leur couronne sur leurs mains voilées par un pan de leur chlamyde blanche : cf. p. ex. la 3e figure à droite (en partie coupée) dans la reproduction de A. Grabar, *L'âge d'or de Justinien*, Paris, 1966, p. 155..

299. Ce sens technique fiscal est ancien en latin : cf. déjà Liv. 2, 9, 7. Au Bas-Empire, ce dégrèvement apparaît comme une sorte d'usage coutumier, corrélatif de la pesanteur croissante des impôts et de la gravité des peines qui accablent les *curiales* d'une cité en cas de délit fiscal : cf. Cod. *Theod.* 11, 12, 2 ; 11, 28, 11 ; 5, 12, 3. Il s'agit, dans notre passage, d'une diminution du taux de l'impôt foncier, la capitation des Gaules : chaque contribuable paie sept *aurei* (= *solidi*) par *caput*, au lieu de vingt-cinq. La *caput* est dans ce texte l'unité fiscale propre à la Gaule, tout comme dans le *Panégyrique* 8, de 311, selon lequel le territoire de la cité des Éduens comptait 32.000 *capita*, chiffre ramené par un bienfait spécial de Constantin à 25.000, grâce à un abattement de 7.000 unités. Quant à la remise d'impôts à laquelle Julien ne se rallia jamais jusqu'à sa mort, il s'agit seulement des remises pour une ou plusieurs années d'arriérés en matière d'impôt foncier (*tributariae rei*). On sait qu'en revanche Julien a accordé la remise du chrysargyre dû par les marchands de la ville d'Antioche en 362 : cf. Julien, *Misopogon*, 367 d, et Libanius, *orat.* 16, 19.

300. Pluriel neutre substantivé du participe passé passif de *indicere* (au sens technique de : fixer une contribution extraordinaire, — du moins à époque ancienne —). *Indictorum* est ici le synonyme recherché du terme technique et propre *indictionum* : nouvel exemple de la tendance d'Ammien à subtituer aux termes techniques usuels de la langue administrative ou militaire des équivalents plus rares, jugés par lui plus tolérables dans une langue littéraire. Il faut donc préférer la lecture de Pithoeus à celle de Seeck. L'indiction désigne, depuis Dioclétien, l'assiette annuelle de l'impôt, l'imposition réglée annuellement par les contribuables, enfin l'année fiscale pendant laquelle le recouvrement de cet impôt doit être achevé : Dioclétien avait ainsi mis fin aux abus anarchiques des *indictiones extraordinariae* dans la fiscalité incohérente du IIIe siècle. Après lui, le fisc impérial fixa généralement l'assiette de l'impôt pour une durée de 15 années, et l'« indiction » prit le sens usuel de cette durée de 15 ans : c'est ici la valeur du mot. Cf. A. H. M. Jones, t. 1, p. 61. Formules parallèles à l'emploi du mot dans le présent texte : Cod. *Theod.* 7, 4, 24 : « *ante indictionis principium* » ; ou *ib.* 11, 1, 18 : « *eius anni atque indictionis exordio* ». Ce dernier exemple montre comment Ammien suit en partie le style de chancellerie, et en partie s'en détache, dans les deux termes de son groupe *indictorum exordia* (pluriel « poétique » qui est aussi un maniérisme).

301. Ce *centurio rerum nitentium* est peut-être l'équivalent (ou un subordonné) du *tribunus rerum nitentium* qui figure, à Rome, dans la *Notitia dignitatum occidentalis* 4, 17, parmi les fonctionnaires subordonnés au préfet de la Ville : cf. A. H. M. JONES, t. 2, p. 691 et 708. On ne sait ce qu'étaient exactement les *res nitentes*. Peut-être était-ce le palais impérial du Palatin : cf. A. CHASTAGNOL, *La préfecture urbaine*, pp. 49-50. On pourrait penser aussi à l'argenterie et à tous les objets en métaux précieux du mobilier impérial à Rome. Le préfet de la ville Adelfus est Clodius Celsinus *signo* Adelfus, qui fut en fonction pendant six mois de juin à décembre 351. Sur l'épisode énigmatique auquel Ammien faisait allusion dans un livre antérieur, cf. A. CHASTAGNOL, *Fastes de la préfecture*, p. 134.

302. La *lex per saturam*, à laquelle fait ici allusion de manière figurée l'expression d'Ammien *suffragari tamquam per saturam*, était dans le droit public, dès l'époque républicaine, une loi collective aux articles disparates, votés « en bloc ». Festus, citant un passage du second livre des *Quaestiones Plautinae* de Varron, mentionne « *lex satura quae uno rogatu multa simul comprehendat* ». Sur les origines de l'expression, sa relation avec le sens de l'adjectif dans la fameuse « *satura lanx* » et aussi la « *satura* » littéraire, cf. C. A. VAN ROOY, *Studies in classical satire and related literary theory*, Leiden, 1966, p. 14 sq.

303. Aux données biographiques données ici par Ammien sur ce personnage, on ne peut ajouter que deux détails. L'historien reviendra sur sa qualité d'homme de confiance de Constance II, *inf.* 20, 8, 19. D'autre part, une lettre de Julien à Euthérius (*epist.* 69) montre que ce personnage était païen. Les précisions « actuelles », données *inf.* § 7 par Ammien, montrent que le personnage en question a dû mourir dans sa retraite de Rome vers la fin du IVe siècle. Sur Euthérius, cf. O. SEECK, *Die Briefe des Libanius*, p. 150 (Euthérius I). Les critiques contre les eunuques et leur influence sont un thème courant à l'époque d'Ammien. Cf. p. ex. : AMBR. *exam.* 5, 52 ; le poème, parfois plein de truculence satirique, de Claudien *Contre Eutrope* ; et divers passages de l'*Histoire Auguste* : en particulier : *Vita Alexandri Seueri*, 15, 1-2 ; 23, 4-6 ; 66-67 ; *Vita Gordiani*, 22-24 ; *Vita Aureliani*, 43. Et les études modernes de H. STERN, *Date et destinataire de l'Histoire Auguste*, Paris, 1953, pp. 78-80 ; T. ZAWADZKI, dans *Studii clasice*, t. 5, 1963, pp. 249-258 ; K. HOPKINS, *Eunuchs in politics in the Later Roman Empire*, dans *Proceedings of the Cambridge Philological Society* ,t. 189, 1963, pp. 62-80.

304. Ce trait d'héroïsme barbare n'est parvenu à notre connaissance que par le présent passage, sans qu'il soit possible de préciser à quelle source Ammien l'a puisé. L'événement se plaçant vers 66-65, on peut penser soit à une histoire romaine des guerres mithridatiques — un fgm. perdu des

Histoires de Salluste ? —, soit à la médiation, encore plus conjecturale, d'un recueil d'*exempla* moralisants. Dans la première hypothèse, l'aspect dramatique de l'anecdote a pu séduire un historien de tradition littéraire hellénistique (aussi bien que l'épisode de Sophonisbe dans Tite-Live, c'est une belle histoire de fidélité et de mort). Dans la seconde, ce trait de fidélité exemplaire et cruelle pouvait fournir une belle digression aux apprentis-orateurs. Mais la longueur du récit orienterait plutôt vers la première hypothèse ; et l'ampleur calme des phrases longues et fermes évoque l'énoncé livien.

305. Forteresse située à la frontière du Pont et de la Grande Arménie, et construite par Mithridate Eupator, dit « le Grand », pour y garder le trésor royal. Ce souverain y passa au début de l'été 65, fuyant vers l'est à la suite de la défaite essuyée par lui à Nicopolis. Mithridate confia la place à sa femme préférée Stratonice, qui la rendit bientôt à Pompée : cf. Plvt., *Vita Pompeii*, 76. Sur les différentes formes de ce toponyme chez les historiens grecs, cf. *PW* (2te. Reihe), art. Σινορία (Honigmann), t. 3, 1, 1927, c. 255. Mithridate ayant atteint de là les sources de l'Euphrate en quatre jours (Appien, *Mithr.* 101), il paraît probable de l'identifier avec la localité de Sunnur (ou Sinnor) entre Zimara et Erzincan (cf. carte 2).

306. Ce passage étant le seul par lequel nous soit connu ce personnage, il est difficile de récuser, comme on le fait usuellement (p. ex. *PW*, art. *Manlius* 62 (Münzer), t. 14, 1, 1928, c. 1190, 66 sq.), la forme *Mallius* de son *nomen*, tel que nous le transmet *V*. On sait en effet que *Mallius* est un gentilice romain non moins bien attesté que celui de Manlius : cf. *ib.* c. 909, 64 sq., où la confusion de *Mallius* avec Manlius et Manilius est d'ailleurs explicitement indiquée comme « usuelle ».

307. C'est-à-dire à la cour impériale, selon l'équivalence usuelle des termes *castra* et *palatium* en ce sens précis, telle que nous l'avons esquissée *sup.* n. 38.

308. Nous avons conservé la *lectio difficilior* de *Danum* sans nous faire illusion sur la fragilité paléographique de son *n*. La correction *Dauum* d'Heraeus banalise, même si elle a pour elle que ce nom d'esclave, familier à la comédie nouvelle, est précisément porté ici par un personnage de condition servile. La lecture *Dacum* de Wagner est ingénieuse ; mais, si l'on peut en trouver un subtil indice de vraisemblance dans le fait que l'individu en question est soupçonné calomnieusement d'avoir volé un lambeau de pourpre dans le tombeau de Dioclétien, il paraît plus solide de défendre cette lecture par le fait que les esclaves ont souvent porté à Rome (comme les soldats français de jadis) un nom tiré de leur province d'origine. On pourrait également penser à restituer une leçon *Danaum*. Mais, telle quelle, la leçon de *V* garde d'autant plus de

chances que *Danus* pourrait être considéré comme un sobriquet : on sait en effet que les glossateurs nous ont conservé le sens du nom commun correspondant : « *danus fenerator uel feneratio* » (cf. grec δάνος, prêt à intérêt).

309. Cf. *sup.* 15, 3, 7.

310. La carrière de Q. Flauius Maesius (ou : Messius) Egnatius Lollianus Mauortius nous est assez bien connue, grâce à une série d'inscriptions, de sa dignité de *quaestor candidatus* à sa préfecture du prétoire (de 354 à 357 environ), en passant par une série de hautes fonctions dont les principales sont celles de proconsul d'Afrique (337) et de préfet de la Ville (1er avril — 6 juillet 342). C'est à lui que Firmicus Maternus a pompeusement dédié son traité d'astrologie, en l'appelant tantôt « *Mauorti* » et tantôt « *Lolliane* ». Pièces du dossier dans *PW*, art. *Lollianus* 10 (Seeck), t. 13, 2, 1927, c. 1371 sq., et dans la notice plus développée et plus à jour d'A. Chastagnol, *Les Fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962, pp. 114-121.

311. La chlamyde, ancien manteau des guerriers grecs, est devenue au Bas-Empire celui des dignitaires impériaux et surtout, teint de pourpre, l'insigne du pouvoir impérial. Difficile dans son expression, le texte est clair dans son sens : le personnage en question s'est déguisé en empereur en drapant son propre manteau dans les bandes de pourpre de son hôte. L'emploi emphatique d'*amictus* au pluriel est bien attesté dès la poésie d'époque impériale. Ce facétieux perfide a replié sur eux-mêmes les deux pans intérieurs de son manteau avant de se draper d'une pourpre empruntée.

312. Souvenir de Cicéron ? Cf. Cic. *Tusc.* 5, 20, 58-59, qui raconte les deux anecdotes dans le même ordre, mais beaucoup plus sobrement : « *propter iniustam dominatus cupiditatem ... Ne tonsori collum committeret... tondere suas filias docuit... regiae uirgines et tonstriculae tondebant barbam... patris*(...) *et cum fossam latam cubiculari lecto circumdedisset eiusque fossae transitum ponticulo ligneo coniunxisset, eum ipsum, cum forem cubiculi clauserat, detorquebat* ». Même groupement dans Val. Max. 9, 13, 4, encore plus sobre dans son récit. Tout se passe comme si Ammien avait amplifié et brodé à plaisir (détails de charpente sur le pont ; mise en scène dramatique), à partir d'un souvenir cicéronien, ou anonyme et d'origine scolaire.

313. On a pu penser ici à restituer le nom d'un Lucillianus : le beau-père de Jovianus (*sup.* n. 125) ? Le questeur du sacré palais auprès du César Julien en Gaule (cf. Julien, *epist. ad Athen.* 282 c) ? le futur comte commandant la flotte dans l'expédition de Julien en Perse (*inf.* 23, 3, 9) ? Ce mot était conjecturé par H. de Valois, mais on peut penser avec non moins de

vraisemblance à un Vérinianus — homonyme du *protector* qui fut compagnon d'Ammien : cf. *sup.* 15, 5, 22, et n. 211), ou à tout autre nom assez long terminé en *-anus*. L'ampleur de la lacune induit d'ailleurs à penser qu'il s'agit d'un nom double (en deux mots).

314. Cette famille originaire de Préneste, où elle nous est déjà connue par des inscriptions d'époque républicaine, devient au IVe siècle de notre ère l'une des plus puissantes de la ville de Rome. Elle possède de vastes domaines dans tout l'Empire, en particulier en Tripolitaine, et son palais de marbre est célèbre dans la Ville. La conversion au christianisme d'Anicius Auchenius Bassus, préfet de la Ville en 382 (cf. A. CHASTAGNOL, *Les Fastes...*, Paris, 1962, pp. 211-216) et de Sextius Petronius Probus, seuls descendants de la famille (en ligne féminine), eut lieu au milieu du IVe siècle. Elle fit la fortune des Anicii, devenus dès lors chefs de la minorité chrétienne au sénat dans la seconde partie du siècle. Alliés à de nombreuses autres familles de l'aristocratie romaine, ils monopolisent les plus hautes charges : cf. généalogie et monographies des membres connus dans *PW*, art. *Anicius* 22 *sq.*, (SEECK), t. 1, 2, 1894, c. 2198 sq., et, pour ceux qui ont été préfets de la Ville, A. CHASTAGNOL, *ib.*, passim — utile conspectus dans l'index nominum, p. 304 —. Voir aussi sur les Anicii, à propos de Probus, *inf.* 27, 11, 1 et 30, 5, 4-10 ; cf. en outre CLAUDIEN, *Panegyricus Probini et Olybrii*, v. 8-69.

315. On le retrouve à son poste, *inf.* 18, 7, 3, lors de l'attaque perse de 359 en Mésopotamie (et cf. aussi 19, 9, 6). Après la fin tragique de Julien, en 363, il ravitaille à Ur l'armée romaine en détresse après une longue retraite à travers le désert : *inf.* 25, 8, 7.

316. Connu sous son nom perse de Sabur Tamsabur par les *Actes* des martyrs, ce personnage avait été honoré du droit de porter le nom du prince régnant en le faisant précéder d'un radical *tam* = « le fort ». On retrouve ce dignitaire *inf.* 18, où un transfuge romain des *protectores* se rend auprès de lui (5,3). Il commande des détachements de reconnaissance lors des événements de 359 (*ib.* 6, 16). Il inflige alors un échec à l'escorte d'Ursicin (*inf.* 18, 8, 3 sq.), et sa médiation vaut à Craugasius de Nisibe un accueil amical de la part du roi de Perse (*inf.* 19, 9, 5 et 7). Cf. *PW* (2te Reihe), art. *Tamsapor* (ENSSLIN), t. 4A, 2, 1932, c. 2149.

317. Tantôt alliés et tantôt ennemis des Perses, ces peuples septentrionaux reparaissent chez Ammien en 17, 5, 1, où ils sont mis avec les *Gelani* au nombre des « *gentes extimae* » ; puis, en 18, 6, 22 et 19, 2, 3, ils participent sous les ordres de leur roi Grumbatès, et avec les *Albani* et les *Segestani*, au siège d'Amida par les Perses. Leur nom est-il à rapprocher de celui des Huns ? ou de celui des « *Qyaona* » (ou « *Hvyauna* ») de

l'Avesta? Ces deux hypothèses semblent également hasardeuses. Mais il semble s'agir en tout cas de peuples caucasiques.

318. Le nom de ce peuple est peut-être à mettre en rapport avec celui de la localité d'Eusène sur la côte de Paphlagonie, entre Amisos et l'Halys, dont Arrien parle dans son *Périple du Pont Euxin*, 22, et que la *Table de Peutinger* 10, 1 cite sous la forme *Ezeni* : cf. *PW*, art. *Eusene*, t. 6, 1, 1907, c. 1445 sq.

319. Le prétexte du voyage de Constance est donc bien d'y célébrer le triomphe, à l'occasion de sa victoire sur Magnence cinq ans plus tôt.

320. Épisode célèbre de César tentant de repasser l'Adriatique « seul, sur un rafiot d'emprunt et sous un déguisement » (J. CARCOPINO, *César*, 3[e] éd., Paris, 1943, p. 898) pour aller chercher lui-même en Italie les légions de renfort qui lui font défaut sous Dyrrachium. Cf. PLVT. *Vita Caesaris*, 38, 2-3.

321. Claude II le Gothique, au moment d'affronter en 269 l'ennemi dont la défaite devait lui conférer son surnom : cf. AVR. VICT. *Caes.* 34, 3-4. La consultation des livres Sibyllins indiquant « *primum ordinis amplissimi uictoriae uouendum* », la victoire est remportée « *postquam imperator uitam rei publicae dono dedit* ».

322. Galère, avant d'attaquer et de vaincre le roi de Perse en Grande Arménie, aurait effectué seul une reconnaissance des positions ennemies, en compagnie de deux simples cavaliers : cf. EVTR. 9, 25 ; FEST. 25. Le fait est aussi rappelé par Synésius dans son *Discours sur la royauté*, 19 : c'est donc un *exemplum* à la mode et Synésius l'évoque d'ailleurs comme tel.

323. Cette petite ville, située à 130 km environ au nord de Rome, sur la via Flaminia, était sans doute la dernière localité ombrienne avant le Latium (plus exactement le territoire rattaché à la ville de Rome). Se trouvant encore à Milan le 19 mars, Constance fait son entrée à Rome le 28 avril et quitte la Ville le 29 mai : cf. O. SEECK, *Regesten der römischen Kaiser*, Stuttgart, 1919, pp. 203-204.

324. Souvenir probable du mot rapporté par Plutarque, *Vita Pyrrhi*, 23 : « βασιλέων πολλῶν συνέδριον ». Mais l'anecdote est aussi dans Trogue-Pompée et Florus. Il n'est pas exclu qu'elle vienne ici d'un recueil de *Dicta memorabilia*.

325. Dérivé de *clibanus* (= tourtière, four ; mais aussi : cuirasse, comme le montrent les textes rassemblés par H. ROENSCH, *Clibanus = Kürass*, dans sa note de *ZöGy*, t. 34, 1883, pp. 407-408), le mot *clibanarius* est synonyme de *cataphractarius*, et *clibanus* comme *cataphractes* sont des calques latins de mots grecs. Claire définition dans le PANEG. 10, 22, 4 (prononcé par Nazarius en l'honneur de Constantin le

1er mars 321) : « *species quam atrox uisu, quam formidolosa, operimento ferri equi atque homines pariter obsaepti ! Clibanariis in exercitu nomen est* ». L'*Histoire Auguste* donne curieusement le mot comme d'origine perse ; cf. Lampr. *Alex.* 56,5 : « *cataphractarios, quos illi* (= *Persae*) *clibanarios uocant* ». Mon collègue Gilbert Lazard a l'obligeance de me signaler que le persan connaît effectivement un mot *tanura* = cotte de mailles, d'où est issu le dérivé *tanūrīgh*, ayant en pehlvi ou moyen perse un sens équivalent à celui de notre *clibanarius* ; d'autre part, l'iranien connaît dès l'époque la plus ancienne un mot *tanūr* (avestique *tanura*) signifiant « four » : on entrevoit ainsi une étymologie populaire rattachant le terme militaire à ce dernier mot. D'où la possibilité d'un glissement de sens parallèle en grec, puis en latin, sur κλίβανος et son calque *clibanus*, enfin sur le sens du dérivé *clibanarius*. Par la médiation du grec, on aurait donc bien le reflet assez exact d'un glissement sémantique originellement iranien, et l'indication énigmatique de l'*Histoire Auguste* ne serait pas sans recouvrir maladroitement un fond de vérité. On notera enfin l'intérêt de notre passage pour le problème des rapports entre Ammien et l'*Histoire Auguste* (sur lequel Sir R. Syme vient tout juste de publier un ouvrage). En effet, il semble bien qu'à propos des cataphractaires, il y ait au minimum une source commune entre les deux auteurs. *Illi*, désignant les Perses dans l'*H.A.*, peut venir d'une confusion sur le mot *personati* (la première partie du mot comprise comme *Persae*) qui suit *dictitant* chez Ammien : en ce cas, il se pourrait qu'Ammien lui-même fût la source de l'*H.A.* ?

326. L'attitude prêtée ici à Constance correspond à une stylisation courante dans le portrait impérial contemporain, comme le remarque F. M. Wassermann, *The frontality of the portraiture of the late Empire and Ammianus' description of Constantius*, dans *CW*, t. 47, 1953, p. 4. Mais il faut se demander si cette stylisation n'est pas d'abord inscrite dans les usages précis du cérémonial impérial et la posture requise, par les cérémoniaires, de l'empereur présenté « en majesté » à ses sujets : le Théodose du fameux missorium de Madrid est peut-être plus « photographiquement » exact que l'on ne penserait d'abord. La pièce est datée de 388.

327. Pour les noms propres des quatre paragraphes suivants, cf. carte 3 à la fin de ce volume. L'itinéraire évoqué comprend la Curie reconstruite par Dioclétien, les rostres (le *tribunal* du texte), le palais impérial au Palatin, le Cirque Maxime. Noter l'allusion à la liberté du peuple dans le Cirque : dernier et dérisoire refuge de la « démocratie » à l'époque.

328. Frère de Sapor II et d'Adanarsès, et comme eux fils du roi de Perse Hormisdas qui avait régné de 302 à 309, ce prince, emprisonné lors du coup d'état qui avait renversé son frère

aîné Adanarsès, s'était enfui en 324 auprès de Constantin. Nommé par Constance II au commandement d'un corps de cavalerie, il le servit contre les Perses (cf. Zonaras, 13, 5). Il accompagna l'empereur Julien dans son expédition malheureuse contre les Perses : Julien avait dû songer à l'installer sur le trône de ses pères quand il aurait vaincu et détrôné Sapur (cf. Libanius, *epist.* 1457, et Ammien, *inf.*, 24, *passim*). Pour des références complémentaires sur le personnage et sa famille, cf. *PW*, art. *Hormisdas* (Seeck), t. 8, 2, 1913. c. 2410.

329. La *Liste de Vérone*, qui reflète l'état de l'organisation provinciale de l'Empire vers 312-314, ne connaît encore qu'une province de Rhétie, tandis qu'un siècle plus tard la *Notitia dignitatum* distingue une *Rhetia I* et une *Rhetia II* : cf. tableau synoptique commode dans A. H. M. Jones, t. 3, p. 384. Mais le premier document est reconnu comme très déficient, et il est possible que la division de la Rhétie en deux provinces remonte à la réorganisation de Dioclétien : la Rhétie première ou occidentale (Suisse orientale et Vorarlberg), ayant pour capitale probable *Curia* (Coire) ; la Rhétie seconde ou orientale (Bavière et Tyrol) *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg). Le témoignage de notre texte n'est peut-être pas concluant pour la date des événements rapportés, car Ammien peut s'être référé à l'organisation provinciale contemporaine de la composition de son œuvre. Mais le *Breuiarium* de Rufius Festus mentionne déjà deux Rhéties en 364-369 : cf. *sup.* note 173.

330. Ce maître de la milice en Gaule, qui va faire campagne contre les Alamans (*inf.* chap. 11, 1 et 12, 27), nous est aussi connu par Julien (*epist. ad Athen.* 278 b) et par un discours de Libanius (*orat.* 18, 48). Il est possible qu'il ait pressenti sa mort prochaine, en 358, quand ce brave devint brusquement un homme craintif et indécis (*inf.* 17, 10, 1). En tout cas ce n'est plus lui, mais Lupicin, qui occupe ces fonctions en 359 (*inf.* 18, 2, 7). Cf. O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, p. 274 (Severus II).

331. Cf. *sup.* n. 130.

332. Soldats laboureurs d'origine germanique, installés sur certaines terres de l'Empire par la Tétrarchie depuis la fin du IIIe siècle. La *Notitia dignitatum occidentalis* 42, 33-44, nous renseigne sur leur répartition dans le nord des Gaules : elle s'étendait sur un territoire allant de la Bretagne à la Belgique actuelles. Les Lètes étaient dans une condition juridique de semi-liberté ; leur statut et leurs obligations étaient héréditaires. La chose et le mot paraissent d'origine germanique. L'orthographe romaine usuelle (par attraction probable avec l'adjectif *laetus*) ne doit pas faire illusion sur le sens : ces « Leti » sont des Germains « laissés » en liberté (cf. alld. « lassen » ; germ. occid. « lātan » ; gothique « lētan »). Les Lètes apparaissent pour la première fois en 297 dans le quatrième *Pané-*

gyrique (en l'honneur de Constance Chlore), ch. 21, 1 : « *Neruiorum et Treuirorum arua iacentia Laetus postliminio restitutus et receptus in leges Francus excoluit* » ; pour la dernière fois en 465 dans la *Nou. Seuer. II* (= Cod *Theod.* t. 2, p. 201 Mommsen) ; cf. *PW*, art. *Laeti* (Schönfeld), t. 12, 1, 1924, c. 446 s. ; mais qussi les réf. *s. v.*, dans E. Stein et A. H. M. Jones, *indices.*

333. Né en 321 dans la place forte de Cibalae en Pannonie, Valentinien était le fils aîné d'un homme d'origine modeste qui devint tribun d'Illyricum. Il avait fait en Afrique l'apprentissage des armes, auprès de son père qui était alors tribun du comte d'Afrique. Peut-être fut-il ensuite quelque temps en garnison à Selymbria sur les bords de la Propontide. Il a ici 36 ans, et c'est sous les ordres de Julien qu'il va apprendre à combattre les Germains. Calomnié dans cette affaire, il va être mis en disponibilité (cf. *inf.* fin du § 7). Il reviendra alors dans les Balkans, à Poetouio, où va naître son fils Gratien en 359. Réintégré dans les cadres et envoyé dans une garnison lointaine de Mésopotamie, il va reparaître dans le récit d'Ammien sous le règne de Julien, où il fait partie de la garde personnelle de l'empereur (*inf.* 25, 10, 9).

334. C'est-à-dire l'actuelle Saverne : cf. *sup.* n. 285. L'importance de ce centre routier est bien attestée archéologiquement par des trouvailles de revers monétaires allant d'Auguste à Arcadius. Son importance stratégique ressort de sa situation géographique. La muraille d'époque tardive, que restaure ici Julien, a été retrouvée. D'une longueur de plus d'un kilomètre, elle comportait des demi-tours rondes en saillie : cf. *PW* (2te. Reihe), art. *Tabernae* 4 (Zeiss), t. 4, 2, 1932, c. 1875-1877.

335. La plupart des faits connus sur ce roi viennent du présent livre 16 d'Ammien. Mais il est cité aussi, à propos de cette campagne de 357, par Libanius, *orat.* 1, 542-544, et Julien, *epist. ad Athen.* 279 c, enfin Socrate 3, 1, 34. O. Seeck préfère l'orthographe Chnodomarius : cf. *PW*, sous cette forme, t. 3, 2, 1899, c. 2349, 36 sq. Les royaumes germaniques d'Urius, Vestralp et Ursicin devaient se trouver dans les régions du Neckar et du Rhin supérieur (Cf. *PW* (2te. Reihe), art. *Vadomarius* (Goessler), t. 7, 2, 1943, c. 2069, 15 sq.). Sur Sérapion, *inf.* § 23 et 25 ; peut-être était-il le souverain alaman qui se rendit à Constance II à l'issue de cette bataille, selon Libanius, *orat.* 18, 67. Suomaire devait faire sa soumission à Julien en 358 : *inf.* 17, 10, 3 ; 4 ; 9 ; et Libanius, *orat.* 18, 77 ; Ammien le mentionnera une dernière fois en 355 : *inf.* 18, 2, 8. Hortaire, à la suite de la dévastation de son royaume par Julien, sera également contraint de se soumettre en 358 : *inf.* 17, 10, 5-10. Il deviendra l'auxiliaire des Romains en 359 : *inf.* 18, 2, 2 et 2, 13-14.

336. Sur ces faits, cf. *sup.* les allusions du discours de Constance 15, 8, 6, et la note *ad loc.* Cette campagne de Chonodomaire contre Décentius en 352 est étudiée par J. Schwartz, *Trouvailles monétaires et invasions germaniques sous Magnence et Décence*, dans *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, n. s., t. 1, 1957, pp. 33-49, et P. Bastien, *Le monnayage de Magnence* (*sup.* n. 29), p. 22-23.

337. La correction d'Heraeus est appuyée par l'emploi du mot dans Tite-Live, 42, 64 : « *breue certamen leuis armaturae maxime cum procursatoribus fuit* », dont la lecture est assurée par les emplois plus abondants des mots de la même famille (*procursus*, *procursare*, *procursatio*) chez cet historien.

338. Dès 346, comte influent de l'empereur Constance, il écrit à Athanase de la part de l'empereur pour prier cet évêque de revenir à Alexandrie (Cf. Athanase, *Historia Arianorum ad monachos*, 22) ; cela laisse supposer qu'il était chrétien. Ce détail n'éclaire qu'en partie ses mauvaises relations avec Julien, qui chercha à l'empêcher d'opprimer, comme préfet du prétoire des Gaules, ses sujets gallo-romains (*inf.* 17, 2, 3 sq. ; 18, 2, 4 sq. ; 20, 4, 2 et 6-9, 5 ; détail confirmés par des textes de Zosime, Julien, Libanius). Après l'élévation de Julien à la dignité d'Auguste, Florentius s'enfuit auprès de Constance. Il est nommé par celui-ci préfet du prétoire d'Illyrie et consul pour 361. Condamné à mort par contumace, il entre alors dans la clandestinité et ne reparaît qu'après, la mort de Julien (*inf.* 22, 3, 6 et 7, 5), Cf. réf. complémentaires dans *PW*, art. *Florentius* 2 (Seeck), t. 6, 2, 1909, c. 2757, et O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, pp. 156-157 (Florentius I).

339. Cf. *sup.* 15, chap. 10.

340. Sur le site de la bataille de Strasbourg et son déroulement, cf. J. J. Hatt et J. Schwartz, *Le champ de bataille de Oberhausbergen* (*357-1262*), dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, avril 1964, pp. 427-436.

341. Ces trois termes de vocabulaire militaire sont ici employés avec des sens qui n'ont guère de rapport avec ceux des mêmes mots dans le vocabulaire classique de l'armée romaine : c'est un nouvel exemple des réticences maniéristes d'Ammien devant les vocabulaires techniques. En effet, les *antepilani* ne sont plus ici les *principes* et les *hastati* qui combattaient devant la troisième ligne des *triarii* ou *pilani* : ainsi dans Liv. 8, 8, 7 ; 8, 9, 14 ; 8, 10, 5. Ammien emploie le mot en un sens plus général, équivalent à *antesignani*, comme le montre d'autre part l'emploi figuré qu'il fait du même terme qu'ici, mais en un sens figuré, *inf.* 28, 1, 46. Décalage de sens analogue pour *hastati* : il équivaut à *draconarii* (ou *signiferi* de l'armée romaine d'antan) ; cf. en effet l'emploi analogue *inf.* 26, 6, 15. Enfin, les *primi ordinum* désignent, comme

parfois aussi *principia* ou *primores*, les sous-officiers par opposition aux *tribuni*, officiers des grades supérieurs. Cf. pour ce dernier point R. Grosse, *Römische Militärgeschichte...*, Berlin, 1920, p. 112, qui cite des parallèles grecs dans les papyri (πρίορες, πρῶτοι, πρωτεύοντες). Mais l'expression pourrait avoir ici une valeur générale : « les gradés » par opposition à « la troupe » (cf. *sup.* n. 203).

342. Les relations commerciales entre Arles et Alexandrie ont amené très tôt en Provence des Égyptiens hellénisés qui y ont introduit leurs cultes nationaux dès le règne d'Auguste ; de même à Nîmes (cf. p. ex. *CIL*, t. 12, p. 382). Marchands, soldats, esclaves contribuèrent à propager ces cultes vers le nord, en remontant le Rhône. En attendant l'inventaire des monuments des cultes égyptiens en Gaule, préparé par Jean Leclant pour la collection dirigée par J. Vermaseren, on trouvera un regroupement des principaux documents (connus à la date respective d'édition de ces deux ouvrages) dans C. Jullian, *Histoire de la Gaule romaine*, t. 6, *La civilisation gallo-romaine, état moral*, Paris (1920), p. 90, et notes ; et F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1929, p. 78 et n. 32 (p. 236). L'indication d'Ammien sur le changement de nom de ce Germain initié au culte de Sérapis n'a donc rien que de vraisemblable. Type de nom théophore, symbolisant la consécration à la divinité dont il est dérivé, Sérapion est un nom porté usuellement dès l'époque hellénistique, même par des esclaves : cf. exemples dans *PW*, *s. v.*

343. Sur l'engagement personnel des Germains au service d'un chef ; cf. outre l'institution celtique des *soldurii*, décrite par César, *Gall.* 3, 22, 1 sq., le chapitre 13 de la *Germanie* de Tacite sur le « compagnonnage ». C'est le même terme de *comites* que dans Tacite, *Germ.* 13, 2 (f. n. 5 de p. 24, dans l'éd. des Belles-Lettres), que l'on retrouvera dans la scène de reddition du roi Chonodomaire, après la bataille : *inf.* § 60.

344. Peut-être faudrait-il maintenir ici le génitif *maiestatis*, donné par *V*, au lieu du datif, pour le complément d'attribution du verbe *reddere*. On sait en effet l'extension de ce génitif d'attribution en latin tardif : cf. E. Löfstedt, *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins*, t. 1 (2e éd.), Lund, 1942, p. 215 sq. Mais l'hésitation devant ce syntagme tardif paraît d'autant plus légitime qu'Ammien n'en semble pas coutumier et que, d'autre part, l'initiale du mot suivant *reddere* se prête à une dittographie susceptible d'expliquer aisément l'*s* final de la leçon de *V*.

345. D'origine grecque, ce général de Mithridate VI Eupator défendit âprement la Grèce contre la reconquête romaine menée par Sulla à partir du printemps 87. La présente anecdote, racontée aussi par Frontin, *stratagem.* 2, 8, 12, pourrait être placée au cours de la dure bataille de deux jours que les

légions finirent par gagner à Orchomène, en Béotie (fin 86 ou début 85 av. J.-C.). L'armée pontique y perdit 15.000 hommes avant que Sulla emportât d'assaut son camp, et rejetât le reste des troupes ennemies dans le lac Copaïs et ses marais : cf. en particulier Plutarque, *Vita Sullae*, 20-22, et Frontin, *stratagem.* 2, 3, 17.

346. On peut hésiter sur la valeur de cette proposition de temps : s'agit-il d'un fait présumé par les Alamans à la suite de leur succès contre la cavalerie romaine, ou d'une intention de démoraliser à leur tour les fantassins pour les faire reculer ensuite plus facilement ? L'inclusion de l'ablatif absolu entre *eam* et *pulsuri* invite à pencher en faveur de la seconde hypothèse. C'est pourquoi nous n'avons pas mis de virgule entre les mots « culbuter » et « après ».

347. La forme du mot *barritus* n'est pas à mettre en doute ici, non plus qu'*inf.* 21, 13, 15 ; 26, 7, 17 ; 31, 7, 11 (d'où il ressort que ce cri de guerre était également usité dans une armée romaine où les Germains étaient nombreux). Cette leçon est confirmée aussi par Végèce, *De re militari*, 3, 18 : « *clamor quem barritum uocant prius non debet attolli quam acies utraque se iunxerit* ». Il semble d'abord que ce *cri* de guerre, auquel les Romains ont donné sans doute par analogie (et non sans quelque ironie ?) le nom du cri de l'éléphant, n'ait aucun rapport avec le *chant* du bardit évoqué par Tac. *Germ.* 3, 1. Pourtant, le dernier texte d'Ammien (*inf.* 31, 7, 11) demeure troublant (« *uoce undique Martia concinentes* » — noter en particulier ce dernier verbe —). Le *barritus* serait-il la déformation romaine de ce que Tacite appelle *barditus* ? Les légionnaires ont-ils jadis considéré comme un grognement inintelligible de bête le grondement d'un chant en langue barbare ? Reeb, dans son éd. commentée de la Germanie (1930), se posait justement la question de cette manière. Cf. aussi le gros dossier du commentaire plus ancien de Baumstark (1875), pp. 167-177 de son éd., et *PW*, art. *barditus* (Ihm), t. 3, 1, 1897, c. 10 sq.

348. Ce n'est point la formation en « tortue » pour l'assaut d'une ville, les boucliers tenus au dessus de la tête, et telle que la décrit par exemple Liv. 44, 9. Mais une « tortue » verticale, où les boucliers forment comme une muraille de métal devant le rang de combattants ; cf. Liv. 10, 29 : « *Galli structis ante se scutis conferti stabant* ». Cette formation serrée est déjà connue des guerriers homériques, et l'*Iliade*, 13, 130 sq., la décrit avec précision : « φράξαντες... σάκος σάκεϊ » correspond avec exactitude à la *scutorum compagem* de notre texte. C'est le συνασπισμός des tacticiens grecs.

349. La contre-attaque romaine de dégagement est menée par des troupes « auxiliaires » d'origine barbare, qui font sans doute partie du *comitatus* depuis Constantin (cf. A. H. M. Jones, t. 1, p. 98). Les Bataves doivent leur nom à

l'origine ethnique de leur recrutement. Les *reges* (peut-être ainsi appelés parce que le recrutement de cette troupe d'élite s'opérait dans les cadets des familles royales barbares ? ou faut-il rattacher le mot à l'équivalence *imperator* = βάσιλευς = = *rex* ?) sont sans doute les mêmes que les *regii* de la *Notitia dignitatum orientalis*, 6, 49. En tout cas l'apposition *formidabilis manus*, qui rompt par asyndète la phrase d'Ammien, est un indice favorable à l'idée qu'il s'agit d'une troupe d'élite exceptionnelle, dont le titre de *reges* pourrait donc avoir exprimé simplement l'excellence. Il est peu vraisemblable qu'il faille comprendre — ce qui serait grammaticalement possible — : « les Bataves avec *leurs rois* » ; mais il y avait une *stirps regia* chez les Bataves dès le Ier siècle : cf. E. A. THOMPSON, *The early Germans*, Oxford, 1965, p. 34.

350. La correction de Bentley s'appuie non seulement sur l'existence de la même alliance de quatre mots (dans un ordre différent) dans CIC. *De oratore*, 2, 46, 194 : « *sine quodam adflatu quasi furoris* » (il s'agit du délire poétique). Mais on retrouve une imitation encore plus exacte du tour cicéronien dans Ammien, *inf.* 27, 6, 2 : « *quasi adflatu quodam furoris* » (cruauté de Rusticus Julianus). Néanmoins, la valeur plus médicale d'*adfectus* laisse d'autant plus de chances à cette leçture de *V* qu'à la différence des deux textes que nous venons de citer, le contexte n'a rien, ici, de métaphorique : il s'agit en effet de la dyspnée des Alamans déchaînés, et d'une crise, en quelque sorte physiologique, de *furor* guerrier. Il se pourrait donc qu'Ammien eût aménagé son souvenir de Cicéron par l'emploi du mot *adfectus* au sens premier et pathologique d'affection, crise, malaise.

351. A la différence des *Regibus* du § 45, où il s'agissait d'auxiliaires barbares des troupes romaines, nous donnons ici *reges* avec initiale en minuscule, car il s'agit effectivement de tout ou partie des sept rois coalisés qu'Ammien a énumérés au début du chapitre : *sup.* 16, 12, 1. Sont-ils tous là ? On peut hésiter entre « des rois » et « les rois ».

352. Comme les *Vndecimani*, les *Primani* comptent parmi les plus anciennes légions du *comitatus* impérial du Bas-Empire, comme le suggère leur désignation par un ordinal et non par un ethnique ou un surnom (cf. les Bataves ou les Bracchiates) : cf. A. H. M. JONES, t. 1, p. 98.

353. Au sens premier, c'est le camp fixe des cohortes prétoriennes installé à Rome par Tibère à l'instigation du préfet du prétoire Séjan. Les restes actuels de son énorme muraille au tracé quadrangulaire, au nord-est de Rome, suggèrent ici la valeur métaphorique de cette formation tactique, dont les fameux « carrés » de la garde napoléonienne à Waterloo peuvent nous donner une idée approchée. On notera d'ailleurs comment

la métaphore incluse dans ce terme technique est filée par Ammien dans la phrase suivante : cf. *instar turrium... consistens.*

354. Le mirmillon était un gladiateur lourdement armé d'un bouclier oblong (d'où ici la comparaison d'Ammien), d'un casque à visière et d'une épée courte, et qui était opposé tantôt aux « Samnites » et tantôt aux « rétiaires ». Il tirait son nom du signe distinctif de son armement, s'il faut en croire Festus, *s. v. retiarius* : « *mirmillonicum genus armaturae Gallicum est, ipsique mirmillones Galli appellabantur, in quorum galeis piscis effigies inerat* ».

355. Sans doute à identifier avec la capitale des Triboques (*Brotomagus* = Brumath : *sup.* 16, 2, 12), selon l'hypothèse présentée déjà dans le *CIL*, t. 13, 2, 1, p. 152. Ceux-ci sont en effet appelés *Tribuci* dans la famille α des mss. de César, *Gall.* 4, 10, 2, et deux msc. d'Orose 6, 7, 7, tandis que des mss. de Ptolémée citent ce peuple sous le nom de Τριβονῶν. Le Grec Ammien aurait-il donc ici donné un mixte de ces deux formes ? En tous cas, si l'on accepte l'identification (qu'appuie celle de *Concordia* : cf. n. suivante), il faut supposer que la même localité, désignée ici par le nom de sa *ciuitas*, l'est aussi *sup.* 16, 2, 12 sous le nom propre de la capitale *Brotomagus*. Cette dualité n'a rien pour surprendre, en un temps où les noms des peuples commencent à se substituer à ceux de leurs capitales : où Lutèce, par exemple, devient Paris ; où *Limonum* devient *Pictaui* : cf. Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 5, 1 et 7, 1, et la note critique dans notre éd., t. 1, Paris, 1967, p. 227.

356. Peut-être l'actuelle Wissembourg (chef-lieu de l'arrondissement le plus septentrional du département du Bas-Rhin), à 42 km au nord de Brumath, à la frontière du Palatinat (cf. carte 1). Le nom pouvait avoir été conservé dans l'inscription d'Altripp Brambach (de 181 ap. J.-C.) du *CIRh*, 1791. L'*Itinéraire d'Antonin* place *Concordia* à 18 milles au nord de *Brotomagus*, sur la route de Strasbourg à Cologne.

357. Le roi germain a été placé en « résidence surveillée », comme nous dirions aujourd'hui, dans la caserne affectée à Rome aux troupes de non-citoyens (ou *peregrini*) qui se trouvait sur le mont Coelius (cf. carte 3 *inf.*). De ces *castra peregrina*, où avaient résidé *peregrini* et *frumentarii* sous le Haut Empire, on a retrouvé une partie des fondations en 1905, entre San Stefano Rotondo et la Via della Navicella. L'identification est confirmée par une grande inscription votive gravée sur un autel dédié « *genio sancto castrorum peregrinorum* ». La célèbre *navicella* elle-même, qui décore l'une des plus charmantes fontaines de la Ville, devant l'entrée de Santa-Maria in-Domnica, est considérée comme la copie d'un bateau votif issue de la zone des *castra peregrina* : cf. notice, bibliographie et photographies dans Ern. Nash, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Rom*, t, 1, Tübingen (1961), p. 219 sq.

358. Sous le prétexte de dauber sur les victoires de Julien, les courtisans font ainsi une allusion perfide au troisième des quatre usurpateurs gaulois du siècle précédent (260-274 environ) : Victorinus avait été en effet le successeur de Postumus et Marius et le prédécesseur de Tétricus ; cf. p. ex. R. RÉMONDON, *La crise de l'Empire romain...*, Paris, 1964, p. 107 sq. Victorinus remplace comme empereur Postumus quand celui-ci est massacré par ses soldats. Il demeure seul maître de l'Empire gaulois dans le premier semestre de 269. Il meurt massacré à son tour pendant le premier semestre de 271 : cf. les rectifications chronologiques de J. LAFAURIE, *Chronologie des empereurs gaulois*, dans *Revue numismatique*, t. 6, 1964, pp. 91-127. Les courtisans laissent ainsi entendre tout à la fois que Julien pouvait devenir usurpateur, et connaître ensuite une fin tragique. Le premier aspect de leurs insinuations prend l'allure d'une calomnie prophétique, que confirmera inopinément l'événement de Lutèce en 360 : *inf.* 20, chap. 4.

359. Wagner a justement observé que l'attribution du mérite, à la personne impériale, des victoires remportées par des généraux est, sous l'Empire, chose normale : c'est bien le *ius auspicii* de l'*imperator* qui est délégué à ses exécutants. Il est donc exact de conclure avec Wagner qu'Ammien en ce passage a injustement critiqué Constance par affection pour le César Julien.

360. Car l'impôt de l'*aurum coronarium* n'était pas seulement levé lors de l'avènement du souverain régnant ou de l'anniversaire de cet avènement, mais aussi à l'occasion de ses victoires. Et dès le IIIe siècle, certains empereurs avaient multiplié à cette fin la proclamation de victoires fictives, comme Dion Cassius en accuse par exemple Caracalla : cf. A. H. M. JONES, t. 1, p. 28 et 430.

361. Passage clair dans son sens, mais passablement *desperatus* dans sa forme. En nous inspirant de la leçon de *BG*, nous avons cherché à satisfaire à la fois aux exigences des dimensions de la lacune de *V* et à celles d'une construction syntaxiquement cohérente. Dans cette conjecture, les deux gérondives au génitif seraient à comprendre en un sens de but qui est dans la tradition de Salluste et Tacite : cf. A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, 1951, § 279 d. Littéralement, on traduirait ces deux propositions ainsi : « en vue de narrer avec complaisance les faits rapportés et de se porter lui-même aux nues ».

362. (Cf. page 139). Ce sont en fait les Alpes Cottiennes qui sont au nord des Alpes Maritimes. Les Alpes Grées sont le massif du Petit Saint-Bernard, dont la légende attribue le passage à Héraclès. Plus bas (*inf.* 15, 5, 2), Ammien associe plus justement les Alpes Grées aux Alpes Pennines (Alpes du Valais)

à propos de la région d'Avenches (Suisse actuelle : cf. carte 1, *inf.*, s. v. *Auenticum*). Ici, Ammien suit l'étymologie populaire qui voyait derrière le nom des *Alpes Poeninae* (noter la graphie) le souvenir du passage d'Annibal (*Poenus*) : en fait, le toponyme est sans doute indigène, comme le rappelle Tite-Live (21, 38), qui le rapporte au sanctuaire d'un dieu *Penninus* vénéré au sommet du Grand Saint-Bernard (*in summo sacratum uertice Penninum montani appellant*), et dément (*ib.*) l'étymologie populaire traditionnelle.

INDEX
DES NOTES COMPLÉMENTAIRES

INDEX DES NOTES COMPLÉMENTAIRES

A

abreptus 37
acclamatio 241
Acilius Glabrio 47
admissionales 206
adoratio principis 207, 298
Adrasteia 139
Adrasteus pallor 136
Aedesius, mag. memoriae.............. 189
aedicula 216
aetates Romae 43
Aeternitas imperatoris 150
Africanus, rector Pannoniae 165
agens pro mag. officiorum 198
agentes in rebus 131
167, 298
agentes intra palatium 190
Agilo, tribunus stabuli 109
Aigai (?), oppidum Cappadociae 82
Alexandro Magno (exempla de) .. 137, 292
alluuio 252
Alpes Graiae et Poeninae 362
Ammiani (uita et opiniones) 53, 59, 60, 81, 294
Anaxarchus, philosophus 151
Anazarbus, urbs Asiae 83
Anicii, gens Romana .. 314
antepilani (= antesignani) 341
Anthemusia, regio Orientis 24
antistes (= episcopus) 232
apparitores :
app. praef. praetorii... 168
app. mag. memoriae... 220
app. (Augustorum Caesares)... 120
Aquitania 260
Arar 262
Arbitio, mag. equitum 115, 153, 209
Arbor***, locus ignotus in Gallia 277
Arethusae fabula 175
Argentoratensis pugna 340
Arintheus, rector armaturarum 176
armaturae, schola palatina 135
ars tesseraria 54
artes nefandae 4, 54
Athanasius, episcopus Alexandrinus 234
Atlantei, populus Africae 164
Augusti et Caesares 120, 244
Augustodunum 276
aurum coronarium 360
Autessiodurum 281

B

Bainobaudes, tribunus scutariorum 126
ballistarii 280
Bappo, tribunus scholae 179

barbari apud Ammianum 196
Barbatio, comes Constantii 130
barritus (= barditus ?) 347
bastaga 185
Bracchiati, auxilia barbara 215
Brigantia, oppidum Vindelicorum 174
Britanniae prouinciae . 35
Brotomagus, oppidum Germaniae I 355

C

Cabillona (= Cauillonum, oppidum Gallicum) 103
Caeionii, gens Romana 186
Campi Canini, regio Cisalpinae 173
campidoctor 171
cancellarius 224
candidati, schola palatina 201
Caracotinum : cf. Constantia Castra
carpentum priuatum .. 132
Casius mons in Syria ... 89
Cassianus, dux Mesopotamiae 315
castra :
c. Augusti 38, 307
c. peregrina, Romae 357
c. praetoria, conformatio aciei Romanae 353
Castra Constantia, oppidum Caletum 258
cataphractarii ... 280, 325
Catena : cf. Paulus
caterua 159
Catonis dicta ... 49, 291
Catulus Capitolinus (Lutatius) 63
Celsein, oppidum Syriae 70
centurio rerum nitentium 301
Chionitae, populus Orientis 317
chlamys 311
Chonodomarius, rex Alamannorum 335, 336
Chora, oppidum Galliae 279
Cibyratae fratres 160
Ciceroniani loci 152, 213, 274, 295, 312, 350
Cilicia, prouincia Romana 81
Claudio II Gothico (exemplum de) 321
Claudiopolis, oppidum Ciliciae 80
Clematius, consularis Palaestinae 6
clibanarii equites 325
Coeni Gallicani, mansio Bithyniae 118
comitatus 38, 233
comites :
c. imperatoris . 20, 75
c. regum Alamannorum 343
c., schola palatina ... 178
conclaue 191
Concordia, oppidum Germaniae I 356
consilium principis 75
consistorium 75
Constantii uxores 157
Constantina 3
Constantis occisio 202
Constantius II 2, 29, 31, 113, 122, 157, 242, 243, 319, 326, 359
consulares 66, 230
contio militum 111
Corbulo, dux sub Nerone 154
Cornuti, auxilia barbara 215
correctores 199, 230
Crispi occisio 133
curator 77
Cyprus 93

D

Daciae prouinciae 161
Danus *uel* Danaus, seruus 308
Decem Pagi, oppidum Mediomatricorum ... 284
Decentius Caesar 31, 119, 182, 225, 238, 336
Deciorum deuotio 181
domesticus 224
Domitianus, ex comite largitionum ... 73
dracones, signa militaria 204
druidae 251, 255
Dubis, flumen 262
dux 69
Dynamius, actuarius .. 185

E

Elusa, oppidum Galliae 261
Epigonius, philosophus 78
eubages 255
Eubulus, ciuis Antiochenus 67
ennuchi 57, 303
Eusebia, regina 157
Eusebius, comes rei priuatae 187
Eusebius, philosophus 78
Eusebius, praepositus sacri cubiculi 106
Euseni, populus Orientis 318
Eutherius, eunuchus .. 303
exempla uaria 52, 145, 146, 147, 148

F

fabrica armorum 195
Flauius Leontius, comes sacri palatii 124
Florentius, agens pro magistro officiorum . 197
Florentius, praefectus praetorii 338
foedus, more barbaro 114
Fonteio (Ciceronis oratio pro) 266
Fortuna 42, 142, 273
foueae 95

G

Galerio (exemplum de imperatore) 322
Gallianus, imperator .. 9
Galliarum descriptio .... 259 sq.
Gallus, Caesar 1, 65, 128, 155, 156
Gaudentius, agens in rebus 157
gentiles, schola palatina 72
Germania I, prouincia 262
Gordiani, imperatores . 8
Gorgonius, praep. sacri cubiculi 158
Gradus (sinus ad) 263
Gundomadus, rex Alamannorum 101

H

Hannibalis (transitus per Alpes) 257
Hastati (= draconarii, signiferi) 341
Herculanus, Hermogenis filius 102
Hermogenes, ex magistro equitum 102
Hesiodis poetae dictum 48
Hierapolis Bambyce, oppidum Orientis ... 88
Homeri uersus .. 245, 275
Honoratus, comes Orientis 7

honorati 33
Hormisdas, princeps Persarum 328
Hortarius, rex Alamannorum 335

I

ignitae calces 55
impetrabilis 248
Indi 25
indicta (= indictio) ... 300
indulgentiae, fiscales .. 299
indumentum regale ... 79
inopia : Antiochiae 64
Romae 60
Isauri 11, 81
Iudaea, Romanis subdita 91
iudices 207
iudiciale secretum : cf. secretarium .....
Iulianus, imperator futurus : adulescens ... 155, 156, 237
Caesar 242, 286, 294, 358
Iulio (Caesare (exempla de) 320

L

lacerna 50
Laeti, coloni barbari 332
Lampadius, praef. praetorii 186
Latinus, comes domesticorum 108
Laumellum, mansio Cisalpinae 246
Lentienses, populus Germaniae 172
lex = religio 232
Liberius, episcopus Romanus 231, 232
Licinianus (= Licinius iunior) 218
Licinius, imperator 218
limites imperii 239
localiter 264
Lotophagi, apud Homerum 61
Lucillianus : Iouiani socer 125
incertus quidam 313
Lycurgi leges 290

M

Macellum, fundus Cappadociae 155
magister :
m. armorum 220
m. equitum 153
m. militiae 153
m. peditum 96, 184
Magnentius, usurpator 30, 31, 33, 119, 182, 238, 319
Malarichus, gentilium rector 192
Mallobaudes, tribunus armaturarum .. 135, 193
Mallius Priscus 306
Manichaei 270
Marcellus, Vrsicini successor 283
Marinus, tribunus 171
Massiliae conditio 254
Matronae uertex et portus ... 214, 247, 256
Mauortius (Egnatius Lollianus) 310
memoria (exempla de) . 295
mercennariae uxores .. 28
Mercurius, « comes somniorum » ... 161, 163
Mesopotamia 22
militares 33, 159
minister triclinii 162
mirmillo 354
Mithridatis (exemplum de filia) 304
Montius, quaestor palatii 76
Mopsuestia, oppidum Asiae 84
murcus 264
Mursensis pugna 217

musica ars Romae 58
Musonianus (Strategius), comes Constantini 269

N

Nabataeorum regnum . 92
Nebridius, comes Orientis 20
Nemesis 139
Ninus (?) = Hierapolis Bambyce 88
nitentes: cf. res nitentes
notariorum schola 167
Numa Pompilius 44

O

Ocriculum, oppidum Vmbriae 323
Orfitus (Memmius Vitrasius) 40

P

palatium 38
Paleas (?), oppidum Isauriae 16
Pannoniae prouinciae . 165
Parthi 116
Paulus, « Catena » dictus 32, 161
Persae 116
Petrus Valuomeres 228
phantasiae 129
Philoxeno (exemplum de) 223
pileus 71
Plautinianus locus 272
Poemenius, ciuis Treuerus 225
praefectus Vrbis 41
praetentura 23
praetorium 74
Primani, legio Romana 352
primi ordinum (= primores) 341
principia (= primores) 203, 341
procursatores 337
promoti, schola palatina 180
propositum (= professio, conuersatio) 236
proscripti 39, 200
proserpentes (barbari)... 240
Prosper, Vrsicini uicarius 117
protectores domestici .. 72
prouincia, Narbonensis 267
purpura : cf. indumentum regale
pyrrhicha, saltatio militaris 296

Q

quaestor sacri palatii 76

R

Raetiae prouinciae 173, 329
rapi sublimes 169
rationalis :
r. rei priuatae 194
r. triclinii 162
rationarius apparitionis magistri armorum 220
Rauracum (= colonia Augusta Rauracorum = Rauraci) 107
rector, in exercitu 110, 184
Reges, auxilia barbara 349
res nitentes 301
res priuata 187, 194
Roma : Romae aetates : cf. aetates Romae
Roma regina 45
R. Constantio II primum uisa 327
Rufinus, princeps apparitorum 168

S

sacramentum (= munus, officium) 235
saeuus tyrannus 253
Sallustiani loci .. 268, 304
Sandan, Tarsi conditor 82
Sapor II 21
Sapor Tamsapor, optimas Persa 316
Saraceni 26, 27, 28
sarcinalia principis iumenta 185
saturam (lex per) 302
scholae palatinae .. 72, 178
Scudilo 110
scuta hastis ferita 18
scutarii 72, 110
secretarium 227
Sedelaucus, oppidum Galliae 278
Seleucus Nicator 86
senatores 51
senatu (dictum de antiquo) 324
Seniauchus, dux scholae comitum 177
sententiae Graecae :
de igne 121
de boue 297
septemzodium 226
septizonium : cf. septemzodium
Serapio, rex Alamannorum 335, 342
Serapis, deus Aegyptius 342
Seres 25
Seruilii bellum Isauricum 81
Seuerus, magister militiae 330
Siluanus, usurpator 235, 238
Simonidis sententia ... 46
Sinhorium, castellum in Ponto 305
sisyra *uel* sisurna 293
Solo, legislator Athenarum 222, 290
somno (locus de) 292
species (= merx) 100
Spoletium, oppidum Vmbriae 62
stationes agrariae 23
Strategius : cf. Musonianus
stratores 108
Sulla (exemplum de) ... 345
Suomarius, rex Alamannorum 335
Syriae reductio in prouincia 90

T

Tabernae, oppidum Germaniae I .. 285, 334
Taurus, comes Constantii 123
Terentiana sententia .. 56
testudo (= scutorum compages) 348
Teutomeres, protector 170
Thalassius, praefectus praetorii 10
Thebaeorum legiones .. 127
theologi 141
Theophilus, consularis Syriae 66, 271
thesauri prouinciarum 219
Thorax, auriga 122
Timagenes, historicus . 250
Tres Tabernae, oppidum Germaniae I ... 285
tribulis 229
Tribunci (= Triboci = Brotomagus) 355
tribunus : in exercitu 36
tr. stabuli 109
Tricasses, oppidum Galliae 282
Tricassini, populus Galliae 282
tricennalia 29
Tripolitana legatio 221

tunicula pectoralis (= colobium 99
turris (*uel* Turris ?), apud Coloniam 287
Tuscia et Vmbria, prouincia 199
Tutela, dea 140

V

Vadomarius, rex Alamannorum 101
Valentinianus, futurus imperator 333
uates, apud Gallos 255
uerecundus 45
Verinianus, protector domesticus 211
Vestralpus, rex Alamannorum 335
Vet(e)ranio, usurpator 149
Veternensis massa 143
uexilla 204
Victorinus, cognomen iocosum Iullani 358
Virgiliani loci 136, 138, 249
uino (dictum de) 265
uirtus 42
Vrius, rex Alamannorum 335
Vrsicinus :
magister militiae ... 19
94, 208, 209, 210
rex Alamannorum .. 335
Vulcacius Rufinus 104

Z

Zenones philosophi 98

TABLE DES MATIÈRES
DU TOME I

Introduction 7

Conspectus siglorum 56

Texte et traduction 57

Livre XIV 58

Livre XV 105

Livre XVI 146

Notes complémentaires 191

Index des notes 289

Cartes .... hors texte en fin de volume

1. L'Occident }
2. L'Orient } selon Ammien, XIV-XVI.
3. Rome }

Imprimerie TAFFIN-LEFORT, à Lille (France). — 8-3-66.
Dépot légal : 4e trimestre 1967. N° 1461. *Imprimé en France.*